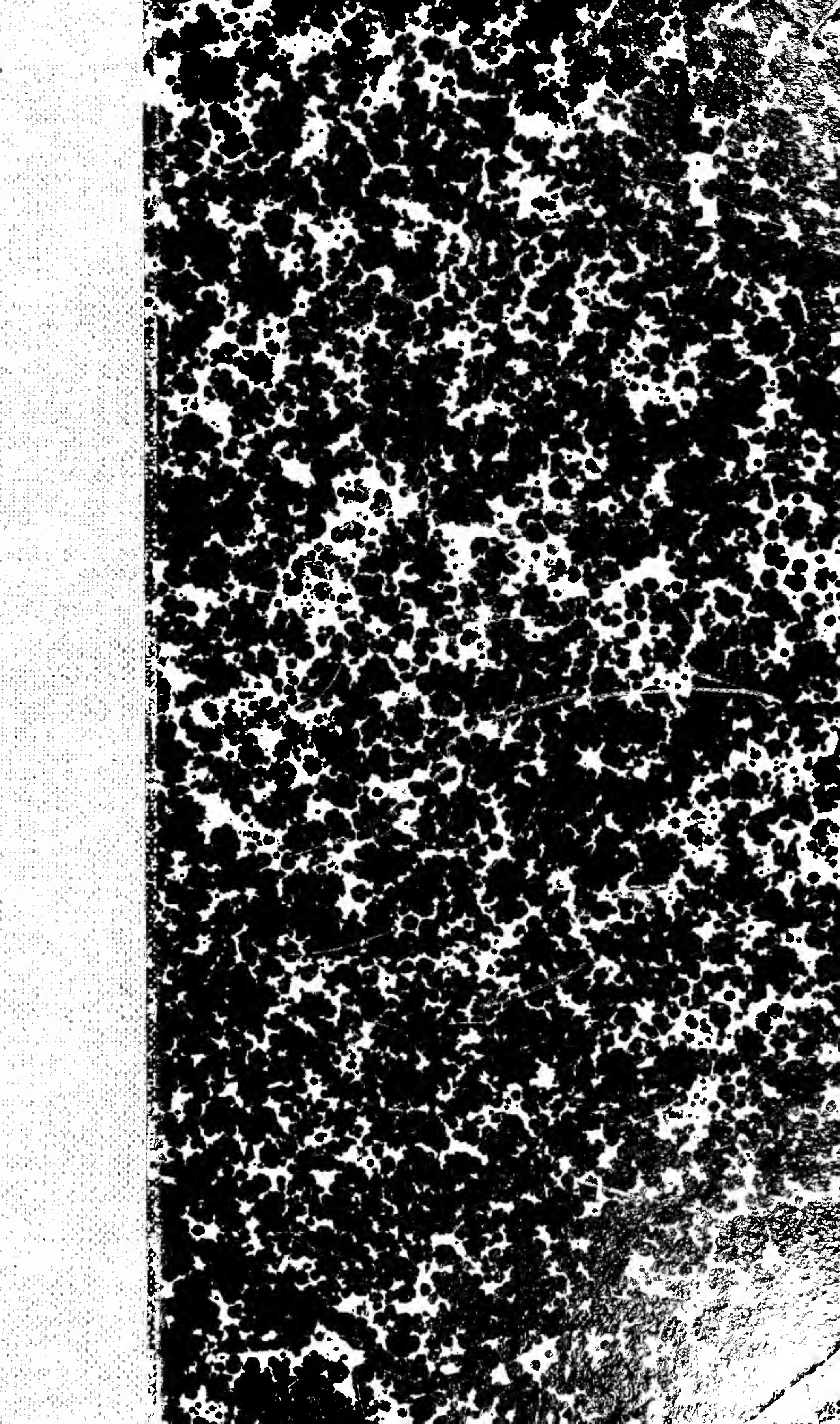


SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1893

La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1893



CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCXCIV

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1893

BUREAU

Date d'admission

MM.

1866 Juillet..... MOREAU, Frédéric (✻ ❦ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur.*

1875 Septembre. VÉRETTE (❦ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry, *Président.*

1872 Octobre.... DE LAUBRIÈRE, à Essômes, *Vice-Président.*

1865 Mars...... MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire.*

1876 Mai....... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*

1864 Septembre. HARANT, (✻), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art.*

1864 Septembre. RENAUD, ancien Imprimeur à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L'AISNE.

1869 Janvier.... DE BARTHÉLEMY, Anatole (✻), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.

1891 Août...... BENOIST (✻), Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq.

1873 Mai....... COURAJOD (✻), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.

1869 Janvier.... DELTEIL (❦ I. P.), Homme de Lettres, 11, place Dauphine, Paris.

1871 Janvier.... PÉCHEUR (l'abbé) (❦ A.), Curé de Crouy, par Soissons.

1868 Juin....... POQUET (l'abbé) (❦ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.

1889 Avril...... SÉBLINE (O ✻), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission

MM.

1881	Janvier....	BAHIN (l'abbé) (✿ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1881	Septembre.	BIGORGNE, René, Maire de Marigny-en-Orxois.
1879	Octobre....	BOSQUILLON, Juge de Paix à Château-Thierry.
1878	Février....	BUTEL, Notaire à Château-Thierry.
1881	Février....	CARRÉ (✻), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1881	Février....	DES CARS (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1872	Mars......	CORLIEU (✻ ✿ I. P.) Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1877	Octobre...	COUTURE, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
1861	Décembre.	DELORME-DOUÉ, à Château-Thierry.
1872	Juin.......	DEULLIN, Eugène, Banquier à Épernay (Marne).
1865	Février....	ENCELAIN, Avoué honoraire à Château-Thierry.
1887	Février....	HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1864	Septembre.	HARANT (✻), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.
1875	Avril......	HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
1876	Mai	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.
1893	Avril......	DE LARIVIÈRE, (✿ I. P.) Receveur des Finances à Château-Thierry.
1872	Octobre...	DE LAUBRIÈRE, à Essômes.
1872	Octobre....	LÉGUILLETTE, Charles, 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1876	Août	MACIET, Jules, à Château-Thierry.
1868	Juin.......	DE MONTESQUIOU (comte) (✻), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875	Mars	MOREAU, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889	Novembre.	MOREAU-NÉLATON, Étienne, à Fère-en-Tardenois.
1861	Septembre.	MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
1865	Mars......	MOULIN, à Château-Thierry.
1877	Novembre.	PAILLARD, Notaire à Château-Thierry.
1883	Avril	PAILLET, Eugène (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
1890	Novembre.	PAILLET, Jean, Avocat à Paris.
1861	Octobre...	PETIT, Docteur en médecine à Château-Thierry.
1872	Mars	PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.

Date d'admission

MM.

1874	Décembre..	Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1879	Octobre...	Rémiot, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.
1864	Septembre.	Renaud, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1873	Août......	Romagny, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1875	Septembre.	Vérette (✿ I. P.), Principal honoraire à Château-Thierry.
1864	Novembre.	Waddington, Membre de l'Institut, Sénateur de l'Aisne, à Bourneville par La Ferté-Milon.
1884	Février....	Varin, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.
1885	Juillet.....	Taupin, licencié en droit, négociant à Château-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1881	Janvier....	Baudoin (✵ ✿ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1889	Février....	Bercet, Gaston, à Quiévy (Nord).
1873	Février....	Bidaut, ancien Capitaine, à Paris.
1876	Janvier....	Blanc (✿ I. P.), Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Blétry, Maire, à Viels-Maisons.
1880	Janvier....	Bobeuf, Directeur de l'Asile National de Vincennes, à Saint-Maurice (Seine).
1886	Avril......	Boudin, Émile, Licencié en droit, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1883	Juin.......	Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1893	Avril......	Brunel, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
1886	Novembre.	Buland, Eugène, Artiste Peintre, à Charly.
1873	Février....	Callou, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1890	Mars......	Carlier, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Carré, Notaire à Viels-Maisons.
1891	Octobre...	Carton, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire*.
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril......	Charbonniez, Paul, à Fère-en-Tardenois.
1893	Mars......	Choveaux. Notaire à Château-Thierry.

Date d'admission

		MM.
1880	Juillet.....	COMBIER, 1, place des Terreaux, Lyon.
1890	Décembre.	COLMONT-VÉROUDARD, Négociant, Château-Thierry.
1892	Août......	DANIS, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
1873	Août......	DELAUNEY-VARIN, Artiste Graveur, à Nanteuil (Seine-et-Marne).
1881	Septembre.	DELETTRE, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.
1873	Mai.......	DEQUIN (✻), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
1893	Novembre.	DÉPOST, Négociant à Château-Thierry.
1877	Août......	DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
1892	Août......	DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
1878	Février....	DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1887	Avril......	DUPONT, Georges, Propriétaire à Essômes.
1873	Mai.......	DUPRAT, Avoué honoraire, à Paris.
1887	Décembre.	DUPRAT, Élie, Avoué, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	DUTERNE, Antiquaire à Viels-Maisons.
1887	Décembre.	DUTRIPON, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1891	Février....	DELTEIL, Loys, à Paris.
1887	Septembre.	FAQUIS (l'abbé), Curé de Torcy.
1887	Septembre.	FAUCONNIER, Architecte, à Château-Thierry.
1889	Février....	FERTON, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Marseille.
1883	Juin.......	FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	DE FLORIVAL, Juge, Président de la Société académique de Laon.
1871	Octobre...	FONTE, à Fère-en-Tardenois.
1875	Septembre.	FOURNIER, Achille, à Condé-en-Brie.
1892	Septembre.	GABIOT, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
1878	Novembre.	GAULET, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
1873	Décembre.	DE GRAIMBERG, à Heidelberg.
1893	Octobre...	GRIOLET-DE GÉER, Numismate, à Château-Thierry.
1885	Septembre.	GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
1892	Novembre.	GROSJEAN, ancien Receveur des finances, à Gland.
1893	Mai.......	GUÉNET, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1872	Novembre.	GUÉRIN, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.
1871	Décembre.	GUILLAUME, Agent-Voyer, à Vervins.
1864	Octobre...	GUILLIOT (l'abbé), Curé-Doyen de Flavy-le-Martel.
1872	Octobre...	HENRIET, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry.
1887	Juillet.....	HENRIET, Maurice, Juge à Clermont (Oise).

Date d'admission

		MM.
1892	Mars......	HENRIET (l'abbé), Doyen honoraire, Château-Thierry.
1891	Juillet.....	HANUS (A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882	Novembre.	JEAN, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
1869	Septembre.	JOUSSAUME-LATOUR, Docteur en médecine, Château-Thierry.
1887	Septembre.	JOUSSAUME-LATOUR, Henri, Économe des Hospices Château-Thierry.
1881	Janvier....	JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889	Mars.......	JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1885	Août.......	DE LADOUCETTE (Baron Étienne) (✻), à Viels-Maisons.
1887	Juin.......	LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1889	Février....	LEBLOND, Professeur de philosophie au lycée de Charleville.
1870	Août.......	LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1889	Mars.......	LÉLU, Receveur des Finances, à Lorient (Morbihan).
1875	Octobre....	LINET-DROUET, à Château-Thierry.
1887	Septembre.	LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
1890	Juillet.....	LEGRAND, Eugène, à Château-Thierry.
1890	Juillet.....	LEGRAND, Auguste, à Château-Thierry.
1891	Février....	LENOIR, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1889	Février....	MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	MARSAUX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893	Octobre...	MARSAUX, Albert, Propriétaire à Nesles.
1872	Novembre..	MASURE, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Première à Paris.
1891	Avril.......	MAUCHAMP, Alphonse, 25, rue Dulong, Paris.
1876	Juillet......	MAUSSENET, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne).
1886	Avril......	MENNESSON, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
1882	Mai........	MILON, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août.......	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
1880	Septembre.	MORLOT, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.

Date d'admission		MM.
1875	Septembre.	MOULIN, Avocat, à Sainte-Ménehould, (Marne).
1890	Mai........	MOULIN, Avocat, à Bernay (Eure).
1882	Décembre..	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai........	PECQUE, Notaire, à Chateau-Thierry.
1879	Février....	PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1864	Septembre.	PIGNON (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
1878	Juin.......	PILLE, Henri (✻), Artiste Peintre, 35, boulevard Rochechouart, Paris.
1891	Octobre....	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1892	Mars.......	POCHET, Ancien Entrepreneur, à Chateau-Thierry.
1883	Avril.......	ROUQUETTE, Libraire, passage Choiseul, Paris.
1891	Juin.......	SALESSE (✿ A.), Principal du Collège de Château-Thierry.
1886	Juillet.....	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1891	Octobre....	DE SADE (Comte), au château de Condé-en-Brie.
1886	Janvier....	TABART, Émile, Tanneur à La Ferté-Milon.
1865	Février....	VARIN, Adolphe, Artiste Graveur, 1, rue Boutarel, Paris.
1892	Novembre.	VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
1874	Février....	DE LA VAULX, 8, rue Meissonier, Paris.
1872	Août.......	VUILBERT (l'abbé), Curé de Saulchery, par Charly.
1891	Janvier....	VIELLE, Juge de Paix du canton de Fère-en-Tardenois.
1893	Mars......	VÉRET, Docteur-Médecin, à Charly.
1893	Juin.......	VIGNON, Aristide, Maire de Bonnes.

ASSOCIÉS LIBRES

		MM.
1879	Novembre.	BERTHELÉ (✿ A. Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1879	Février....	DORCHY (✿ A.), Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.
1892	Janvier....	DROUIN, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1889	Mars.......	MARÉCHAL, Prince-Palmyre, à Château-Thierry.
1886	Janvier....	MINOUFLET, Instituteur, à Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	PIHAN, Eugène, (✿ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai........	PICHELIN, Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société d'Émulation Belfortaise, à Belfort.
67. Société *les Amis des sciences et arts,* à Rochechouart (Haute-Vienne).
68. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
69. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1893

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1893

SÉANCE DU 3 JANVIER 1893

PRÉSIDENCE DE M. DE LAUBRIÈRE

Messieurs le Président et le Vice-Président étant absents, sur la demande des membres présents M. de Laubrière prend place au fauteuil; M. Moulin, secrétaire, s'est fait excuser.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance et celle de la correspondance sont ajournées.

Quelques mots d'archéologie locale par M. de Laubrière — A l'aide d'éléments recueillis dans nos environs, M. de Laubrière a formé une des plus belles et des plus riches collections de coquilles fossiles du terrain parisien. Mais notre collègue n'est pas seulement un paléontologue distingué, c'est aussi un archéologue érudit. Ses vitrines renferment des pièces très-curieuses, provenant des époques préhistoriques, franque et gallo-romaine, qui ont pour

notre Société un intérêt tout particulier, celui d'avoir été trouvées à Essômes et à Château-Thierry.

Sous le titre : Quelques mots d'archéologie locale, M. de Laubrière lit un travail dans lequel il décrit quelques unes de ces pièces.

C'est d'abord une pendeloque en schiste en forme de lame étroite recourbée, de quatre centimètres de longueur, percée à ses extrémités et qui servait d'amulette. Puis une hachette bien polie, en jadéite, percée à son sommet d'un trou de suspension. Ensuite des pointes de flèche, un poinçon en os de l'âge du renne, des disques en ivoire et en terre cuite, un cœur façonné dans un astragale de ruminant.

M. de Laubrière continue en parlant de ses vases et fragments des poteries presque tous en terre samienne. Il en décrit les formes, les inscriptions ; sur l'un on trouve le mot RUST, sur d'autres les marques de potiers : PASSIN ; MARTIALI ; OFIC. PRI. ; VADISIO. Un grand plat, en belle terre samienne porte cette marque : PATRICIVSF et cette inscription tracée à la pointe sur le fond extérieur :

P C ˥ I N O Y C

M. de Laubrière dit que la présence du C dans les caractères grecs de cette inscription vient en compliquer l'interprétation et qu'il lui est impossible d'en trouver le sens.

Le travail de M. de Laubrière se termine par la description de deux statuettes : l'une en terre blanche représente Cérès assise dans un fauteuil d'osier, donnant le sein à un enfant, et sa fille Proserpine ; l'autre en bronze gallo-romain est un gros enfant presque nu, assis et dont le regard semble suivre le trait qu'il vient de lancer.

Dans le cours de son travail, M. de Laubrière rend un hommage bien mérité à M. Maréchal qui a recueilli, avec le plus grand soin et beaucoup d'intelligence, aux fouilles des Hérissons, une grande partie des objets dont il vient d'être parlé, sans compter ceux qu'il a généreusement offerts à la Société.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Josse qui l'avait rédigé, en l'absence du Secrétaire.

M. Harant, ami particulier de M. Barbey, annonce que la santé de notre cher Président qui, depuis quelque temps, laissait à désirer, inspire à l'heure actuelle de très-vives inquiétudes. L'assemblée tout entière accueille cette fâcheuse nouvelle par le témoignage de la plus douloureuse sympathie; elle exprime l'espoir que, sa robuste constitution aidant, M. Barbey triomphera du mal qui l'étreint et pourra reprendre la direction d'une Société qui lui doit beaucoup, mais qui, en retour, lui est sincèrement attachée.

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts adresse un rappel de sa circulaire (lue en séance le 6 septembre 1892). Le Congrès de la Sorbonne s'ouvrira le mardi 4 avril prochain à 2 heures. Les travaux se pour-

suivront durant les journées suivantes : mercredi, jeudi, et vendredi. Le samedi M. le Ministre présidera la séance générale.

M. Moulin est désigné pour suivre les travaux du Congrès.

Ouvrages reçus depuis Décembre 1892 :

1° *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1892, n° 2 ;

2° *Bulletin historique, philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1892, n°s 2-3 ;

3° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ;* 6e livraison ;

4° *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François,* tome XVI, 1890 ;

5° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome XXIII ;

6° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais,* 2e trimestre de 1892 ;

7° *Bulletin de la Société Dunoise.* n° 95, janvier 1893 ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres,* n° 49 ;

9° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur,* n° 6, 2e série, 1891 ;

10° *Bulletin-Revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais,* 1re livraison, octobre 1892 ;

11° *Annales de l'Académie de Mâcon,* 2e série, tome IX ;

12° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers,* du n° 76 à 82, année 1892 ;

13° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1892, n° 2 ;

14° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 163e livraison ;

15° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine Inférieure,* Tome IX, 1re livraison ;

16° *Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses,* 4 fascicules année 1892 ;

17° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 10e et 11 livraison :

18° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XVII ;

19° *Revue bleue* du 7 janvier 1893 (numéro spécimen) :

20° *Annales des sciences psychiques*, (n° 2, spécimen) :

21° *Revue de l'école d'anthropologie de Paris*, (n° 10, spécimen) :

22° *Petits édifices historiques*, nos 4 et 5 de la deuxième année, (abonnement) :

23° *Le Protestantisme en Brie et en Basse-Champagne*, par Elisée Briet, de Monneaux (don de M. Bonnefoy, beau-frère de l'auteur).

Remerciements.

Le Secrétaire signale, dans le recueil publié par la Société de Vitry-le-François, l'important travail de M. G. Hérelle sur « La Réforme et la Ligue en Champagne. » Les articles relatifs à Château-Thierry, à Fère-en-Tardenois, à Neuilly-Saint-Front, etc., y sont nombreux et rendent cette œuvre bien utile pour l'histoire de notre contrée.

A noter également, dans les *Mémoires de la Société de l'Orléanais*, le travail de M. Tranchau « l'Histoire du collège d'Orléans » et, surtout, de M. l'abbé Desnoyers, « Les statues, portraits et le musée de Jeanne d'Arc. »

LA CHATELLENIE DE DORMANS
ET LE COMTE CHARLES DE BROGLIE

Dormans, avec ses annexes Vincelles, Tréloup, Chassins, etc., était en 1642 la propriété du grand Condé qui la céda à son frère le prince de Conti. En 1660, le comte Ch. de Broglie en fit l'acquisition. Il n'y avait pas longtemps que la famille de Broglie, originaire de Quiers, en

Piémont, était venue se fixer en France. Ch. de Broglie, à la sollicitation du cardinal Mazarin avait pris du service dans notre pays, comme les Schomberg, les Rosen, etc. et, au moment où il dut présenter foi et hommage à son suzerain le duc de Bouillon, il était campé à Epierres ? sous le commandement de Condé.

M. Moulin entre dans quelques détails sur l'histoire et la valeur de ce domaine dont le revenu dépassait quatre-vingt mille livres. Il rappelle que trois membres de cette famille de Broglie, après de grands services rendus à la France ont été nommés maréchaux —1724 —1734 — 1759; que l'un d'eux acquit la baronnie de Ferrières et le château-fort de Chambrais et fit édifier le grand château qui existe de nos jours. Chambrais, près de Bernay (Eure) érigé en duché a pris depuis le nom de Broglie.

Les documents annexés à la copie de l'aveu et dénombrement du domaine de Dormans prouvent que ce n'est qu'à son corps défendant et après maintes sollicitations que le comte de Broglie se résigna à faire, en 1673, la soumission qui lui incombait à la suite de son acquisition en 1660.

On ne peut nier l'intérêt que présente pour notre histoire locale la première apparition d'un membre d'une illustre famille qui a rendu depuis d'éminents services et occupe encore aujourd'hui une situation très-considérable.

M. Renaud, trésorier, met sous les yeux de ses collègues les comptes de l'exercice 1892, ainsi que le projet du budget pour l'année 1893. Ces comptes avaient été déjà l'objet d'un examen attentif de la part de MM. Barbey et Moulin qui avaient présenté un rapport favorable ; ils sont acceptés sans discussion et des remerciements bien mérités votés au zélé trésorier.

Il est procédé au renouvellement du Bureau qui reste constitué comme suit :

MM. Barbey, *Président;*
Vérette, *Vice-Président;*
Moulin, *Secrétaire;*
Josse, *Vice-Secrétaire;*
Harant
de Laubrière } *Conservateurs des Collections;*
Renaud, *Trésorier;*
Drouin, *Bibliothécaire.*

MM. Choveaux, notaire à Château-Thierry et Vérut, docteur-médecin à Charly, sont présentés comme membres correspondants par MM. Barbey, Varin et Moulin; ils sont agréés par le bureau; leur élection d'après le réglement aura lieu à la prochaine séance.

SÉANCE DU 7 MARS 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE, VICE-PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. Vérette prononce l'allocution suivante qui est écoutée avec la plus religieuse attention :

« Messieurs et chers Collègues,

« Je suis certain d'être l'interprète fidèle des senti-
» ments de chacun de vous en offrant, comme souvenir
» du cœur, les prémices de cette séance à la mémoire de
» notre cher et vénéré Président.

« Ma première parole aujourd'hui sera une parole de
» regret douloureux.

« En venant frapper brusquement M. Barbey, la mort a
» frappé cruellement notre Société; elle a fait dans nos
» rangs un vide bien difficile à combler.

« C'est que M. Barbey, vous le savez, était l'âme de
» notre Association, c'était notre chef, un chef vraiment
» digne du commandement ; c'était notre guide, un guide
» sûr, éclairé; c'était un travailleur infatigable dont

» l'exemple encourageait les efforts des uns, stimulait
» l'activité des autres, réveillait les courages endormis et
» donnait à notre phalange studieuse le mouvement et la
» vie.

« Distingué, nous pouvons le dire sans exagération, par
» son intelligence, par l'étendue et la variété de ses con-
» naissances, par son amour de l'étude, M. Barbey n'avait
» rien pourtant, absolument rien, de cette gravité austère,
» de cette majesté superbe, refuge ordinaire de la médio-
» crité. Il savait tempérer le sérieux de nos études par
» l'aménité de son caractère, par les saillies heureuses
» d'un esprit gaulois, par une gaieté de bonne société, par
» le charme que prêtent à notre langage, comme à nos
» actes, les ressources d'une instruction solide augmen-
» tées et ornées par celles non moins précieuses d'une
» bonne éducation. M. Barbey n'était pas seulement un
» savant, c'était partout et toujours un homme bien élevé.

« Notre laborieux et honorable Secrétaire en déposant
» sur la tombe du défunt le tribut de nos regrets et de
» notre reconnaissance a rappelé, du reste, toutes les qua-
» lités qui recommandaient notre cher Président à l'estime,
» au respect et à la sympathie de tous ceux qui l'ont
» connu et qui le recommandent désormais et pour tou-
» jours au souvenir pieux de ses collègues. »

L'émotion causée par ces chaleureuses paroles étant apaisée, le Secrétaire donne lecture 1° des paroles qu'il a prononcées sur la tombe de M. Barbey :

Messieurs, mes chers Collègues,

« La Société archéologique prend une grande part dans
» les regrets que soulève la mort de son Président. Quand,

» après des ennuis, que ses intimes ont bien connus,
» M. Barbey est venu se fixer ici, c'est l'étude qui a été
» son refuge, sa consolation. Notre Société, qui venait de
» naître, lui a ouvert ses portes; elle n'a point eu à le re-
» gretter, car bientôt il devint un de ses soutiens.

« Dès son début, la Société a compté des hommes d'une
» véritable valeur, il y a justice, ce me semble, à le cons-
» tater: l'abbé Gourmain, l'un de ses fondateurs; M. de
» Vertus, l'historien local si apprécié, et M. Barbey.
» Grâce à l'impulsion que savait donner à ses laborieux
» collègues le regretté Président, M. Hachette, notre So-
» ciété avait pris une place modeste, mais honorable,
» parmi les compagnies qui s'occupent d'histoire locale;
» avec M. Barbey, elle ne pouvait déchoir de ce rang.

« Sans vouloir entrer dans le travail des Mémoires pu-
» bliés dans nos *Annales* et dus à l'infatigable collabora-
» tion de M. Barbey, il convient, cependant, de rappeler
» ici : ses études sur les « croix et cimetières » et, notam-
» ment, celle de Mézy; sa monographie si intéressante sur
» « l'âne bachique » trouvé à Brasles; ses descriptions des
» boiseries de l'église d'Essômes; sa notice sur la maison
» La Fontaine, etc. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait
» été nommé correspondant du ministère de l'Instruction
» publique.

« Ce que je tiens surtout à relever, c'est le zèle ardent
» que M. Barbey a déployé pour l'acquisition de la maison
» La Fontaine — notre maison — c'est la persistance inu-
» tile, hélas! qu'il a mise à demander son classement,
» comme monument historique; estimant, non sans raison,
» que le berceau — si modeste fût-il — d'un homme il-
» lustre est digne de cette distinction et qu'il importe, pour
» l'enseignement des générations à venir, d'honorer tout
» ce qui rappelle le personnage célèbre, le compatriote fa-
» meux qui fait leur gloire et qui doit être leur modèle.

« L'œuvre archéologique de notre cher Président tient
» une grande place; ce sera l'objet d'une étude prochaine;

» pour aujourd'hui, au nom de notre Société, je viens
» exprimer les sincères regrets que cause sa perte. Aucun
» de nous n'oubliera l'abord franc de M. Barbey, son en-
» train cordial, sa parole vive, facile, sa bonté qui l'a porté
» à s'intéresser à ceux qui souffrent : lui-même, hélas !
» avait subi bien des désillusions ! Tout en lui charmait,
» même ses boutades, toujours spirituelles, parfois un
» peu gauloises.

« Nous conserverons de lui le meilleur souvenir, car il
» était sincèrement attaché à notre Société ; aussi, confon-
» dus avec ses meilleurs amis, nous offrons à sa famille
» nos bien vives et bien sympathiques condoléances.
» M. Barbey a voulu mourir en chrétien, nous lui en-
» voyons, au-delà de la tombe, notre suprême adieu ! Au
» revoir, cher Président, dans un monde meilleur ! »

2° De plusieurs lettres de condoléances qui ont été adressées à la Société par des membres qui n'ont pu assister aux obsèques : MM. Fr. Henriet, Lélu, Benoist, sénateur, Delteil, Ch. Léguillette, Courajod, etc.

Nombre de présidents de sociétés correspondantes ont tenu également à témoigner de la part qu'il prennent à la perte que vient de faire notre compagnie.

La notice que M. Moulin a consacrée à « la vie et à l'œuvre archéologique de M. Barbey » reçoit de la Société le meilleur accueil et sera publiée dans les *Annales* de 1893. M. Eugène Varin offre de graver, pour accompagner cette notice, le portrait de M. Barbey ; cette proposition de notre excellent confrère est acceptée avec acclamation.

M. Fonte, architecte, ancien maire de Fère-en-Tardenois et qui appartenait à notre Société, comme membre correspondant, depuis 1874, est décédé le mois dernier, en laissant d'unanimes regrets auxquels nous nous associons pleinement.

Liste des ouvrages reçus pendant le mois de février :

1° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques*, publiée sous les auspices du Ministère, par MM. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, tome II, 3e livraison :

2° *Annales du Musée Guimet*, tome XXII, « Le Zend-Avesta, par M. Jacques Darmesteter ; »

3° *Annales du Musée Guimet*, tome XXIII, « Le Yi-King, par M. Philastre ; »

4° *Revue de l'Histoire des Religions*, tome XXVI, nos 2 et 3 ;

5° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 42 ;

6° *Rapports, communications et procès-verbaux de la Société historique de Compiègne*, année 1892 ;

7° *Comité archéologique de Senlis*, tome VI, 1891 ;

8° *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain*, tome XLII ;

9° *Bulletin de la société archéologique de Sens*, tome XV ;

10° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XX, 1re livraison de 1893 ;

11° *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1890 ;

12° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XI, 3e et 4e fascicules ;

13° *Bulletin de la société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome III, n° 1 ;

9° *Académie d'Hippone*, un fascicule 1892 ;

19° *Les petits édifices historiques*, 6e livraison de la 2e année. Hôtel-de-Ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).

M. Moulin donne lecture du compte-rendu de la *première partie* de l'*Album Caranda* relative aux fouilles faites en 1892, à Ciry-Salsogne par M. Fr. Moreau :

Mes chers collègues, vous entendez bien — Première partie! Cela veut dire que les fouilles de l'année 1892 ayant été plus abondantes — lisez, plus heureuses — que notre vénéré Président d'honneur, M. Fr. Moreau pouvait l'espérer; le travail a été divisé de façon à pouvoir permettre de faire paraître « à l'époque habituelle de ses publications » le compte-rendu des « opérations » aux grévières de Ciry-Salsogne (canton de Braine) pour la troisième année.

Ce sera notre arrondissement, et nous nous en réjouissons à l'avance, qui fournira à l'infatigable archéologue la matière de la deuxième partie du fascicule de 1892. Et, je puis bien vous le dire, puisque c'est imprimé : votre attention sera appelée sur 1° le cimetière mérovingiên de Nanteuil-Notre-Dame; 2° un nouveau mors de bride (qui n'a point son similaire, celui-là) trouvé dans le parc de Fère-en-Tardenois; 3° la fameuse *pierre sigillaire* dont nous avait entretenus notre regretté Président M. Barbey et qui a été découverte dans la tranchée du nouveau chemin de fer entre Val-Chrétien et Trugny. Nous aurons occasion d'en reparler, ainsi que de celle que je vous ai soumise, il y a deux mois, et que je me suis fait un plaisir d'offrir à M. Fr. Moreau; mais, revenons à Ciry-Salsogne.

Il nous faut répéter aujourd'hui ce que nous avons déjà dit : il n'y a pas d'*exercice* — passez-moi le mot — qui ne soit marqué par quelque chose de nouveau, d'inattendu.

Les plus habiles, les plus expérimentés sont parfois eux-mêmes tout surpris : Aviez-vous jamais entendu dire, par exemple, que les jeunes Gauloises, que M. Fr. Moreau nous a montrées si coquettement parées, s'étaient également adonnées à l'équitation? Tout comme les brillantes amazones de nos jours. C'est la vérité, cependant, la vérité historique confirmée par des savants autorisés, MM. Salomon Reinach, Héron de Villefosse, Courajod, Pilloy, etc. On a démontré, preuves sous les yeux, que le culte d'Épona, la déesse protectrice des chevaux, était en

grande vénération dans la Gaule; que de nombreux bas-reliefs, terres cuites, statuettes représentant la déesse à cheval, assise à droite — nos amazones actuelles montent à gauche. — De là, par conséquent, les élégantes Gauloises se sont montrées de ferventes adeptes d'Épona : elles montaient sans étriers, sur un coussinet appelé *ephippium*. Je vous engage, mes chers collègues, à prendre connaissance de la thèse soutenue par notre Président d'honneur; thèse savante, mais où l'agrément s'ajoute à la science grâce à un luxe inouï de citations et de dessins.

A proprement parler, il ne s'agit dans ce premier fascicule que de la sépulture gallo-hippique d'une Gauloise de haut rang « passionnée pour les arts et spécialement pour l'équitation. » C'était sans doute une Éponine remarquable.

La planche 139 nous la montre dans l'endroit, où elle a été inhumée avec le mobilier funéraire suivant : « torque en bronze à torsades ciselées — bracelet en bronze (qui a conservé les os du bras) — boucles d'oreilles — pendeloques — une fibule gracieuse — des anneaux et perles en bronze et en ambre — une amulette en silex et divers objets de toilette à l'usage de la femme.

La défunte était entourée des pieds à la tête de sept vases remarquables dont l'un mesurait $0^{m}56$ de hauteur et $0^{m}37$ d'ouverture, à ses pieds un *mors* de bride parfaitement conservé, il n'en fallait pas davantage, vous le comprenez, pour justifier la thèse de notre savant archéologue et l'amener à reconnaître dans notre aïeule une fervente du culte d'Épona.

Au sujet de ce grand vase dont nous venons de rappeler les dimensions, M. Lemaire, président de la *Société académique de Saint-Quentin*, s'exprime ainsi : « C'est la révélation d'un art primitif, mais très pur chez nos ancêtres. Ces vases, aux formes harmonieuses, couverts d'ornements d'une très grande simplicité artistique, mais aussi connus par un goût déjà très délicat, sont, probablement,

des imitations ou tout au moins de la *céramique grecque* qui devait pénétrer en Gaule par les vallées du Rhône et de la Saône. »

M. Fr Moreau place « sous le patronage de ses indulgentes lectrices un vase (planche 143) couronné de fleurs; d'après le témoignage d'historiens — dignes de toute confiance — il établit que les vases recueillis dans les sépultures sont non seulement des *vases à libation*, ou des *vases à conserver*, mais aussi des *vases d'ornement*.

Dans les cérémonies funéraires, tout comme dans les festins d'apparat, il était d'usage de se couronner de fleurs ; de plus on ornait de fleurs variées, avec la plus grande sollicitude, les vases qui devaient accompagner dans sa tombe une défunte de haute marque. Du reste, c'est ce qui se passe de nos jours ; ces immenses couronnes de fleurs, ces bouquets si riches, si volumineux, ne rappellent-ils pas les habitudes de nos pères ? Dans la restitution qu'a si heureusement tentée M. Fr. Moreau, il nous semblerait être en présence des admirables fleurs qui ornent le jardin et les serres de... Fère-en-Tardenois. Quel coloris! quel éclat! Involontairement, et n'était la crainte de commettre un anachronisme, on rechercherait la fleur à la mode... le chrysanthème que rappelle le fameux livre de Pierre Loti..... A bientôt le fascicule numéro deux.

Il est procédé aux élections annoncées : MM. Choveaux et Vérut sont nommés membres correspondants.

M. Ferdinand Taupin est promu titulaire.

M. de Larivière, Receveur des Finances à Château-Thierry est présenté, comme membre titulaire, par MM. Vérette et Harant ; M. Brunel, directeur de la ferme-école de Crézancy est présenté, comme membre correspondant, par MM. Harant et Josse. L'élection, suivant le règlement est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

La réunion a été remise à cette date (11 avril) à cause du Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrait à la Sorbonne le mardi 4 avril.

Sur la proposition d'un membre, il est procédé, au début de la séance, à la nomination du Président. M. Vérette est proclamé président ; il remercie ses collègues et promet le concours le plus dévoué. M. de Laubrière, se rendant au désir manifesté par l'assemblée, accepte les fonctions de vice-président ; nous savons combien son aide peut nous être précieuse, surtout pour le classement de nos collections.

Ensuite, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société dans le courant de mars :

1° *Les Yézidiz, adorateurs du diable,* par M. E. Menant, de l'Institut (publication du *Musée Guimet*);

2° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 20 Année, 1re livraison :

3° *Travaux de l'Académie nationale de Reims* 90e volume :

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 161e livraison :

5° *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai,* tome XLII ; séance publique du 8 novembre 1891 ;

6° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* Le Clergé de l'église d'Amiens en 1789 ;

7° *Congres archéologique de France :* 57 session tenue à Brive en 1890 ;

8° De M. de Baye, plusieurs opuscules : *Les flèches à tranchant transversal; Une nouvelle sépulture néolithique; Les bijoux-francs; Les épées trouvées en Suède et en Norvège; Le congrès historique et archéologique de Liège en 1890; Les carreaux émaillés de Sézanne; L'art chez les Barbares; Le cimetière de Vert-la-Gravelle (Marne);*

9° *Le comte de Nieuwerkerke* par M. Fr. Henriet (extrait du « Journal des Arts: »

10° *Les petits édifices historiques,* par Ragnenet, n° 7, 2e année : le Manoir de Courboyer (Orne), (abonnement).

Des remerciements sont votés à nos bienveillants donateurs MM. de Baye et Fr. Henriet.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir compter, pour les *Annales* de 1893, sur une charmante notice de notre collègue, M. Fr. Henriet, sur le comte de Nieuwerkerke — né à Paris en 1811, mort en janvier 1892 à « la Cattajola » près de Lucques (Italie). — Nous devons aussi adresser nos sincères remerciements à M. Dalligny, directeur du *Journal des Arts* qui nous a permis, avec la plus grande obligeance, de publier cette notice insérée dans le journal précité, au mois de janvier dernier.

« Il n'y a point de grand homme pour son... Secrétaire » dit notre spirituel collègue et, cependant, la mémoire de M. Nieuwerkerke n'a rien à perdre à être rappelée par son historien. Le magnifique surintendant des Beaux-Arts nous a appartenu et parce que sa famille a été propriétaire du château de Villiers-sur-Marne, des fermes de Larget, Bézu-le-Guéry, etc : et parce qu'il a, pendant plusieurs années, représenté le canton de Charly au Conseil général de l'Aisne. Bien des personnes se rappellent l'avoir vu, en superbe costume de sénateur, présider le monument érigé à Marchais, en souvenir de la bataille de Montmirail.

Pour bien connaître l'homme, le grand seigneur, l'artiste, il faut lire la notice de M. Fr. Henriet dont la fine, et toujours bienveillante critique met en relief les qualités du surintendant sans néanmoins omettre certains travers qui sont comme les ombres de ce tableau si vrai, si vivant.

Est-il utile d'ajouter que cette lecture, écoutée avec la plus grande attention, a valu à son auteur les félicitations de la Société ?

L'OPÉRATION CÉSARIENNE A CHATEAU-THIERRY

« Je demanderai à mes collègues la permission, dit M. le docteur Corlieu, de faire une petite excursion dans le domaine chirurgical de notre pays et de les entretenir d'une opération considérée comme une des plus graves de la chirurgie obstétricale. J'ai pour moi deux excuses; la première, c'est que ce sont des compatriotes qui les ont exécutées; la seconde, c'est qu'elles ont été pratiquées dans notre pays. Je veux parler de *l'opération césarienne*. »

Ce fut le sujet de la thèse du docteur Jolly, de Château-Thierry, dont on n'a point oublié la science, la fermeté et le dévouement.

Un autre chirurgien, également de Château-Thierry, rapporte dans le *Journal des Savants*, (juin 1693) des opérations faites sur une femme des environs de cette ville. En 1710, à Marigny-en-Orxois, le chirurgien Lamiral tenta avec succès la même opération, succès qu'a pu constater le fameux Lapeyronie, alors propriétaire du château de Marigny.

« A une époque plus rapprochée de nous cette grave opération a été tentée six fois, dont quatre fois avec succès, par le docteur Jolly, père. »

On le voit, notre contrée peut être fière d'avoir, depuis longtemps, donné le jour à des médecins renommés; la tradition de mérite et de dévouement s'y perpétue.

M. le docteur Corlieu a publié dans nos *Annales* de 1880 une analyse fort intéressante d'un rapport lu le 30 août 1782 dans la séance de la Société royale de Médecine sous ce titre : « Les trois mares de La Levée. » Aujourd'hui, grâce à l'obligeance de notre collègue, M. Paillard, nous sommes en possession du document que la Société a décidé de reproduire in-extenso et dont voici le titre exact : Rapport concernant les *marres* qui sont au bas de la ville de Château-Thierry (Extrait des registres de la Société royale de Médecine). Les rapporteurs étaient l'abbé Tessier et Jeanroy et leur travail est certifié par le savant Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel : ils signalent que les débris de boucheries (il n'y avait point alors d'abattoirs), la stagnation des eaux des fossés et des *marres*, le défaut de latrines — à quoi il faut joindre les grandes chaleurs de l'été, ont provoqué de graves maladies dans la plupart des quartiers de la ville. Et, comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, « afin de tempérer et de balancer les effets des molécules corrompues » — les microbes de nos jours — ils recommandent instamment de chasser la vase par une eau courante et abondante.

Nous savons que ce n'est qu'en 1830 que la dernière

mare a été comblée et par les soins de la... garde nationale.

M. Moulin remet à la prochaine séance la communication de ses notes (sur les lectures faites au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; il se borne à dire quelques mots sur plusieurs mémoires soumis à la section d'Archéologie et notamment sur la communication de notre collègue, M. Berthelé : *La date de l'église Saint-Généroux* (Deux-Sèvres). Cela ne paraît rien — une date d'église! et, cependant, ce Mémoire avait une grande importance. Il s'agissait, en effet, après l'avoir discutée, de réfuter l'assertion du savant M. Ramé qui attribuait au XIe siècle la construction de Saint-Généroux. Par d'habiles rapprochements avec des édifices de style carlovingien dans la région, M. Berthelé en reporte la date à la seconde moitié du Xe. Plus hardi que son ancien élève, M. de Lasteyrie, après avoir donné de justes éloges au travail du jeune archiviste de l'Hérault, est d'avis que l'établissement de cette église remonte à la première moitié du Xe siècle.

Des applaudissements bien nourris ont accueilli les paroles de M. de Lasteyrie; M. Berthelé, hélas! n'a pu être le témoin de cette petite ovation. Il apprendra à Montpellier que ses collègues de Château-Thierry joignent leurs sincères félicitations à celles des congressistes.

M. Emile Delteil, membre honoraire, fait déposer aux archives les deux pièces suivantes : 1° Reconnaissance de 960 livres par le duc de Bouillon — 1697 — payées par le seigneur de Fleury à compte sur les droits seigneuriaux dûs par le dit *par suite* de l'acquisition de « la terre, seigneurie et fief de *Berthenay* (actuellement commune de

Villers-Agron) mouvant du duché de Château-Thierry. 2e Nomination — 1782 — du seigneur Louis Daumont comme procureur au bailliage d'Épernay signée par Godefroy-Charles-Henry de la Tour d'Auvergne duc de Bouillon, de Château-Thierry, etc, au château de Navarre (près Evreux).

M. de Laubrière a monté sur patin, pour nos collections qu'il met le plus grand soin à réorganiser, trois haches en silex, données l'an dernier par M. Carton; il offre une carte de 24 silex votifs provenant de Quibéron.

Remerciements à MM. Delteil et de Laubrière.

M. de Larivière, Receveur particulier des Finances, officier de l'Instruction publique, est élu membre titulaire.

MM. Brunel, directeur de la ferme-école de Crézancy et Fonte-Herblot, de Fère-en-Tardenois, sont nommés correspondants.

La présentation de M. Guénet, ancien juge de paix, comme membre correspondant est sanctionnée par l'assemblée qui procédera à l'élection dans la séance de mai.

SÉANCE DU 2 MAI 1893

PRÉSIDENCE DE M. DE LAUBRIÈRE, VICE-PRÉSIDENT

M. Vérette, président, retenu par une indisposition, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. — M. de Larivière, élu membre titulaire, remercie de sa nomination et offre trois publications dont il est l'auteur. — M. le comte de Marsy, directeur de la *Société française d'archéologie*, annonce que la 60e session du Congrès archéologique de France se tiendra à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet. Une excursion en Angleterre, à Douvres, Cantorbéry, Rochester, Maidstone, Battle-Abbey et Hastings terminera cette session. M. Moulin est délégué par la Société pour suivre les Travaux du Congrès.

Envois des Sociétés correspondantes, dons d'ouvrages :

1° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques* — section des sciences économiques et sociales — année 1892, n° 1;

2° *Bulletin archéologique du même Comité*, année 1892, n° 3;

3° *Mémoires de la Société académique* — Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, tome X, 1890;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 2e et 3e livraisons de 1893;

5° *Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais* — Bulletin-Revue, 1re livraison, janvier 1893;

6° *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan,* deux volumes, tome XVII et XVIII;

De M. de Larivière :

7° *Les origines de la guerre de 1870;*

8° *L'alliance franco-russe* (revue générale 15 juin 1887);

9° *Mirabeau et ses détracteurs;*

Remerciements.

10° *Petits édifices historiques,* 2e année, 8e livraison : église Notre-Dame de Chambly (Oise) — style ogival.

Les travaux insérés dans le *Bulletin archéologique du Comité,* dit le Secrétaire, sont ceux qui ont été lus l'an dernier au Congrès de la Sorbonne et dont un compte-rendu sommaire a été présenté à la Société.

A signaler dans les *Mémoires de la Société de Saint-Quentin* les deux suivants : de M. Pilloy, la suite des cimetières de Vermand. Le sujet traité cette fois par notre distingué compatriote est intitulé « le verre tourné; » c'est une étude savante et très-approfondie de cette question si intéressante; puis de M. Eck, Conservateur du Musée : « le cimetière franc de Lucy-Ribemont. » La Société de Saint-Quentin, nous nous plaisons à le reconnaître, compte des travailleurs d'un grand mérite. Nous pourrions faire une incursion dans la littérature et citer des travaux remarquables.

M. Maréchal est un heureux fouilleur et M. de Laubrière un bien habile *réfectionneur;* le premier a trouvé à Otmus

les débris d'un beau vase en terre grise que le deuxième a si bien restauré qu'on pourrait affirmer que ce vase est plus beau que lorsqu'il est sorti des mains du potier.

C'est une belle *amphorisque*, de 0m25 de hauteur et qui fera bonne figure dans nos collections. M. de Laubrière en a fait une description fort intéressante et comme l'un des débris a été trouvé au fond de l'un des puits que M. Maréchal explore depuis 1887, notre savant Vice-Président revient sur une question bien controversée : la destination de ces puits; il y voit et donne d'excellentes raisons à l'appui de sa thèse, non des silos, comme on avait pu le croire un instant, mais de véritables puits funéraires, comme à Vermand, à Chevincourt, à Troussepoil.

La Société vote des remerciements à M. Maréchal qui lui a fait don de ce beau vase gallo-romain.

M. Moulin donne lecture de son rapport sur les Mémoires présentés au Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie. A un point de vue général, on peu dire que ce Congrès qui s'ouvrait le mardi de Pâques — depuis plusieurs années il avait été fixé au mardi de la Pentecôte — n'a point été inférieur aux Congrès des années précédentes.

A l'histoire, notre département comptait une communication de M. Souchon, Archiviste de l'Aisne : « Préface à l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790 des communes du canton d'Anizy-le-Château. »

A l'archéologie, c'était M. Pilloy, de Saint-Quentin avec une notice : « Découvertes de monnaies dans le département de l'Aisne. » Il faut ajouter, cependant, qu'à cette même section l'un des Mémoires les plus intéressants était de M. Berthelé, notre collègue, Archiviste de l'Hérault : la date de l'église de Saint-Généroux (Deux-Sèvres). Aucun de ces messieurs n'a pu recueillir les félicitations

que leur ont values leurs travaux : M. Pilloy était retenu à Saint-Quentin par la maladie et M. Berthelé à Montpellier par ses fonctions. C'est si loin Montpellier!

Le Secrétaire analyse succinctement les communications qu'il a suivies avec le plus grand soin; il note les suivantes : « Les mosaïques antiques de Tarn-et-Garonne; les peintures murales de Pervillac (même département) » du savant chanoine M. Pottier; « les superstitions bretonnes; les superstitions du moyen-âge » de MM. Didier, de Poitiers et Le Braz, de Quimper; « les ruines de Saint-Front, sur le bord de la Loire » de M. Maître, de Nantes; ce qui a amené une digression sur les deux Domfront et sur Neuilly-Saint-Front; « les peintures murales de la chapelle de Berzé-la-Ville » de MM. Lex et Martin.

Les auteurs s'étant plaints d'actes de vandalisme à l'égard de ces peintures, un membre a pris occasion de ces plaintes pour prendre à partie la Commission des monuments historiques; M. de Lasteyrie, membre de cette Commission depuis quinze ans, a riposté avec une chaleureuse indignation : la Commission fait ce qu'elle peut, elle ne compte que trois inspecteurs généraux qui ne peuvent tout voir; il faudrait donc que les Sociétés de provinces fissent connaître à la Commission l'état des monuments de leur ressort; il en sera tenu compte. Il ne faut point oublier de plus qu'il y a, en dehors de la Commission incriminée, deux autres juridictions : les Villes et les Fabriques. Ainsi le chevet de Saint-Pierre de Montmartre, relève de la ville de Paris qui ne songe guère à le réparer etc. Quant aux Fabriques, leurs ressources sont des plus minimes et quelques-unes ont entrepris des restaurations... détestables. *Et nunc erudimini, gentes!*

Sur la demande de plusieurs membres la Société a voté l'acquisition de la deuxième partie du *Dictionnaire archéologique* de Victor Gay.

L'administration municipale a fait remettre, à titre gracieux, pour le Musée de la Société, une tête d'ange, en terre cuite, trouvée dans une fouille faite au château et provenant, vraisemblablement, de la chapelle ducale.

M. Gabiot, fils, offre plusieurs pièces de monnaie dont une Louis XIV, un denier tournois, etc. ; M. Lagache, de Beuvardes, une hache en silex, un fort beau nucleus et une pièce turque.

Remerciements aux donateurs.

M. Guénet, présenté à la dernière séance, est élu correspondant. Avis lui en sera donné par le Secrétaire.

M. Vignon, Aristide, maire de Bonnes, vice-président du Comice agricole, est présenté par MM. Vérette et Carré comme membre correspondant.

SÉANCE DU 6 JUIN 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Renaud s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. Guénet remercie de sa nomination de membre correspondant. — M. Berthelé annonce l'envoi prochain « d'un petit article sur un panneau de l'église de Charly (que M. le docteur Corlieu a décrit dans son Histoire). C'est un exemple de plus d'un des motifs iconographiques les plus intéressants du moyen-âge. » — La *Société des Architectes de l'Aisne*, dont le président est M. Pierre Bénard, « considérant comme un devoir de réparer un long oubli et de rendre hommage à la glorieuse mémoire d'un des plus illustres enfants de cette province, François Blondel, né à Ribemont, le premier directeur de l'Académie royale d'architecture de France, auteur du splendide arc-de-triomphe de la porte Saint-Denis, a constitué un Comité chargé d'étudier et de réaliser les conditions dans lesquelles cet hommage pourrait lui être rendu dans sa ville natale. » Les Présidents des Sociétés savantes du département sont engagés à accepter les fonctions de membre du Comité : M. Vérette, président, accepte cette mission.

Envois des Sociétés correspondantes, dons, acquisitions :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1892, n° 4 ;

2° *Annales du Musée Guimet*, tome XXIV ; le Zend-Avesta par M. James Darmesteter ;

3° *Annales du Musée Guimet* — Bibliothèques d'études — tome II : Les lois de Manou par M. G. Strehly ;

4° *Revue de l'histoire des religions*, tome XXVI, n°s 1 et 2 ;

5° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, mars-avril 1893 ;

6° *L'Alliance française*, n° 43 ;

7° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e trimestre de 1892 ;

8° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, année 1892, 46e volume ;

9° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, 1891 ;

10° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 96 ;

11° *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers*, 1890-1891 ;

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1892, n°s 3 et 4 ;

13° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1893, 1e trimestre ;

14° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XL, 2e livraison ;

15° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome III n° 2 ;

16° *Académie d'Hippone*, 1891, un fascicule du 27 mars 1893 ;

17° *Annales du diocèse de Soissons*, par M. l'abbé Pécheur, curé de Crouy ; tome IX (acquisition) ;

18° *Mœurs de quelques hyménoptères de la Provence*, par M. Ch. Ferton, capitaine d'artillerie, membre correspondant (don).

M. Renaud chargé d'acquérir, pour la bibliothèque de la Société, le deuxième volume du *Glossaire archéologique du Moyen-Age et de la Renaissance* par Victor Gay, fait

connaître que cette importante publication n'a point été continuée, que le premier volume seul a paru.

M. le Président du Comité d'organisation de la fête du 18 juin prochain — Inauguration de l'Hôtel-de-Ville — informe la Société que le programme comprend : Visite de la maison natale de Jean de La Fontaine par M. le Ministre de l'Instruction publique, vers trois heures et demie.

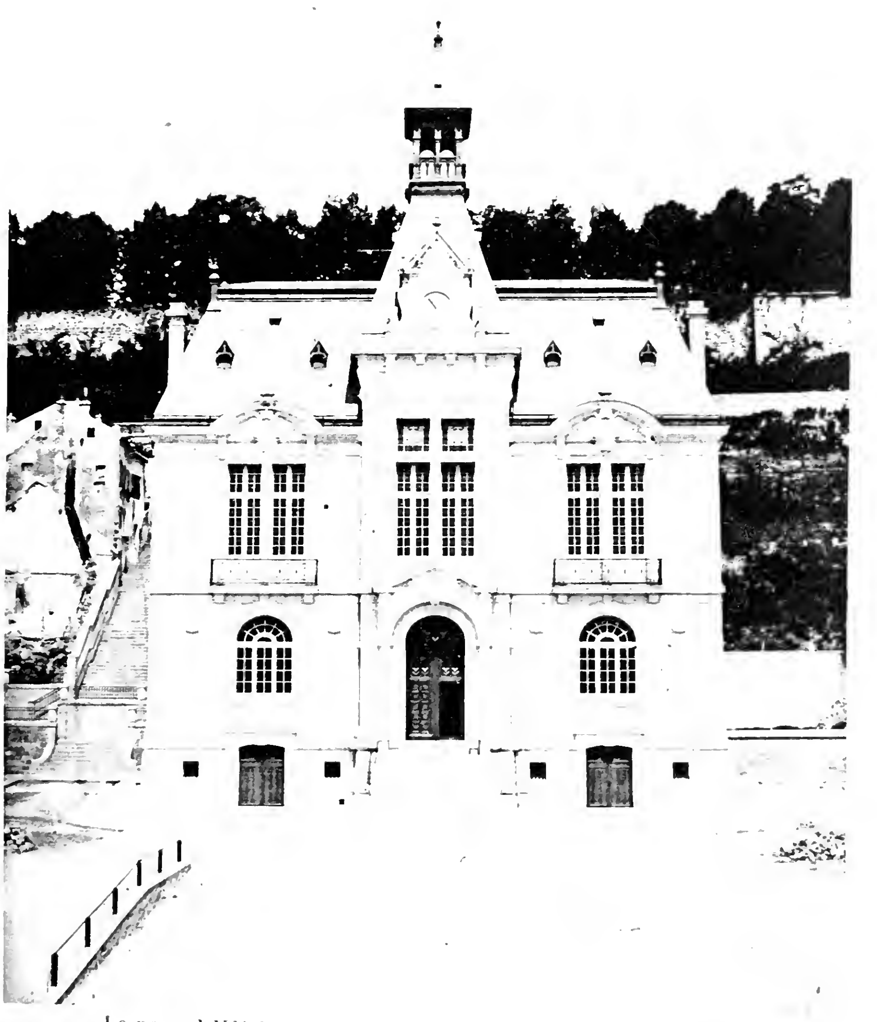
Il est décidé que pour répondre à cette invitation, une circulaire sera, à la diligence du Secrétaire, adressée aux Membres de la Société afin de les engager à se trouver réunis dans la salle ordinaire des séances, le dimanche 18 juin vers trois heures, à l'effet d'assister à cette visite ministérielle.

A ce propos, M. Lenoir fait la motion suivante qui est acceptée à l'unanimité :

« Ne serait-ce pas l'occasion d'ajouter à la collection de la Société quelques objets intéressant les arts ? Par ce moyen, M. le Ministre et les personnes admises à la visite pourraient connaître quelques-unes des richesses artistiques de notre ville. Cette petite exposition n'occasionnerait aucuns frais pour la Société qui déléguerait plusieurs de ses Membres pour la surveillance des objets. On peut s'attendre que tout propriétaire complaisant s'empressera de répondre à notre appel.

« Je possède personnellement quelques objets que je me fais un plaisir d'offrir ; entr'autres deux tableaux de Rubens qui, en raison de leur originalité, ne manqueraient pas d'intéresser les visiteurs. Ces tableaux, extrêmement curieux, viennent d'Italie et ont été exécutés par Rubens, en 1603, alors que ce peintre, âgé de 25 ans, étudiait l'école vénitienne. »

Ces tableaux dont M. Lenoir donnera une description plus détaillée, représentent des scènes bachiques : Silène, le



Le nouvel Hôtel-de-Ville. Ph^ie EHRHARD, Château-Thierry.

père nourricier de Bacchus, et proviennent de la collection de M. Alexandre Lenoir, administrateur du Musée des monuments français et aïeul de notre collègue ; ils mesurent, cadre compris, l'un 1m25 sur 1m50 ; l'autre 1m85 sur 1m65.

Espérons que le succès couronnera le zèle de M. Lenoir et que le public s'empressera de visiter notre musée improvisé. Sont nommés membres de la Commission spéciale : MM. Fr. Henriet, Harant, Renaud, Delorme, E. Legrand et H. Lenoir.

M. Moulin donne lecture de la « Description archéologique de l'église de Barzy » (près Jaulgonne), mémoire, sans nom d'auteur, qui lui a été remis, il y a plusieurs années.

Cette étude, un peu laudative peut-être, est néanmoins bien faite et mérite de figurer dans nos *Annales*, surtout si notre désir se réalise de voir un dessin fidèle s'ajouter à la monographie — Nous comptons beaucoup sur la promesse de M. Salesse qui nous a annoncé l'obligeant concours de l'habile professeur de dessin du collège Jean La Fontaine.

L'église est du XIIIe siècle, avec des parties qui accusent le XIVe et quelques remaniements postérieurs. « L'effet que produit au dehors l'aspect de son clocher est des plus heureux. De quelque côté de la vallée qu'on se place, on le voit, dressant sa haute tour carrée bien au-dessus des constructions voisines, s'élancer d'un massif d'arbres qui l'environnent. »

L'auteur appelle l'attention sur l'urne des fonts baptismaux : pierre octogonale d'un beau massif, d'un fin grain, ciselée en relief d'une guirlande fleuronnée qui en couronne le haut.

Le sanctuaire est un enfoncement pentagonal dont les angles sont déguisés derrière six colonnettes qui, au-dessus des chapiteaux, se prolongent en nervures et se courbent l'une vers l'autre pour aller se croiser, s'amortir, à un point commun de la voûte.

Sur le haut d'un contrefort on lit cette inscription : Fait en l'an 1778 par M. Maserd. Est-ce la date de la constitution ou de la réfection des contreforts ? rien ne vient éclaircir cette question.

M. Vignon dont l'élection était annoncée pour ce jour est nommé membre correspondant ; avis lui en sera transmis par le Secrétaire.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Moulin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance ; son absence fait renvoyer la lecture du procès-verbal de la dernière réunion et la présentation des ouvrages reçus depuis, à celle du mois d'août.

M. Salesse a cherché et a eu la bonne fortune de trouver sur notre Fabuliste et sur sa femme, des détails inédits et des plus intéressants. Il les a réunis dans un travail auquel il a donné le titre de : *Jean de La Fontaine et Marie Héricart.* M. Salesse ne lit que la première partie de son travail, la seconde sera communiquée à la Société dans une prochaine séance. Une conclusion se dégage de cette lecture : c'est que la désunion du ménage tenait beaucoup plus à l'éducation, au caractère et à la manière d'être de Mlle de La Fontaine qu'aux quelques défauts de son mari.

La Société écoute avec intérêt la lecture d'un travail de M. Minoullet qui a pour titre : *Essais sur le Préhistorique*

de l'arrondissement de Château-Thierry, dont le renvoi à la Commission des *Annales* est décidé.

M. le Secrétaire demande l'insertion de la note suivante :

« Nous avons déjà mentionné dans nos *Annales* les noms de plusieurs personnages, anoblis par les derniers rois de France en leur octroyant le privilège de la fabrication du verre. Ainsi dans la vallée de la Biesme, qui sépare le département de la Marne de celui de la Meuse, on comptait un certain nombre d'usines, *de fours*, dont les propriétaires étaient des gentilshommes — verriers ; voici quelques-uns de ceux qui nous sont particulièrement connus : Bigault d'Arscot (dont un membre a été notre collègue pendant plusieurs années) ; Bigault du Granrut ; Bigault de Casanove ; Bonnay de Condé, Bonnay de Nonancourt, de Parfonru, de Boureuille, de Breuil.

Dans une excellente étude de M. Combier, président du Tribunal de Laon, étude qui a paru dans le dernier *Bulletin de la Société académique de Laon*, nous retrouvons, au milieu de beaucoup d'autres qui nous intéressent moins, le nom d'une famille bien connue dans notre arrondissement, ainsi que dans la Marne et les Ardennes : les de Massary.

Et d'abord la réclamation : « Claude de Massary, écuyer, sieur de Cannes, maître de la manufacture royale de la verrerie de Charlefontaine, en vertu du privilège accordé, en octobre 1571, par le roy Henri III à tous les ouvriers qui exercent et sont utiles au noble art et science de verrerie, réclame l'exemption des tailles et autres impositions que, depuis 1749, les collecteurs de Saint-Gobin *(sic)* se sont avisés de comprendre dans le rôle de leur paroisse... »

La requête était du 30 avril 1750; il y fut fait droit ainsi qu'à celle qui fut présentée, le 14 juillet de la même année, par le susdit Ch. de Massary et sa famille réclamant l'enregistrement « des lettres de noblesse qui avaient été délivrées en juillet 1742. » Les membres de la famille qui ont signé au procès-verbal du 22 juillet 1750, outre Claude, sont : Claude-François, Pierre-Jacques, Jean-François, Antoine-François, Nicolas-Joseph. L'arrêt porte qu'ils jouiront « des privilèges de noblesse, tant et ainsi qu'il est rapporté, tant et si longtemps qu'ils ne feront pas acte dérogeant à noblesse. »

Des remerciements sont adressés à M. Lenoir qui a bien voulu prêter ses tableaux si précieux pour orner la salle de nos séances lors de la visite de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Il en est voté également à M. Legrand ainsi qu'au jeune artiste auteur du fusain représentant La Fontaine dans une attitude de méditation que l'on voit à l'entrée de la même salle.

SÉANCE DU 1er AOUT 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il peut mettre à la disposition de notre Société un volume : *Extraits des procès-verbaux du Comité historique des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848* et portant le millésime de 1850. Il a été répondu que nous accepterions avec reconnaissance le volume annoncé. — En réponse à une demande de souscription faite par le Comité chargé d'élever une statue à François Blondel, l'éminent architecte né à Ribemont en 1617, mort à Paris en 1686, la Société vote une somme de vingt francs en regrettant que ses modestes ressources ne lui permettent pas de faire mieux.

Ouvrages reçus en juin et juillet :

1° *Discours de M. Hamy et de M. le Ministre de l'Instruction publique au Congrès de la Sorbonne*, avril 1893;

2° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 20e année, 3e livraison;

3° *Conseil général de l'Aisne* (session d'avril 1893). Rapport du Préfet; Délibérations du Conseil;

4° *Bulletin de la Société académique de Laon,* tome XXVIII, années 1888, 1889, 1890, 1891;

5° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise* (Beauvais) tome XIV et XV;

6° *Revue agricole, industrielle, artistique, historique de Valenciennes,* 1893, deux fascicules 1 et 2, 3 et 4;

7° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 165e livraison;

8° *Les Chartes de l'abbaye de Saint-Bertin,* par M. le chanoine Haigneré (Saint-Omer) tome III, 2e fascicule;

9° *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville,* 1892, nos 2, 3, 4;

10° *Mémoires* de la susdite Société, tome XVIII;

11° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* tome XX, 5e et 6e livraisons;

12° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,* années 1891, 1892; un volume et deux fascicules;

13° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* tome X, nos 148 et 149;

14° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 97, juillet 1893;

15° *Revue Historique et Archéologique du Maine,* tome XXXII, 1892, 2e semestre;

16° *Mémoires de la Société éduenne,* tome XX;

17° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochechouart,* tome III, n° 3;

18° *Société archéologique de Bordeaux,* tome XVI, 3e et 4e fascicules de 1861;

19° *Petits édifices historiques :* Le petit Trianon à Versailles (abonnement).

M. Moulin donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le fascicule de l'Album Caranda — qui vient de paraître — fouilles de 1892 à Nanteuil-Notre-Dame. Chaque année — il le faut bien répéter — M. Fr. Moreau, le vénérable Président d'honneur de la Société, a le bonheur de pouvoir soumettre à l'attention du monde savant, des objets de plus en plus intéressants, de plus en plus curieux, et pour preuve : le mors de bride (d'Orient ou d'Afrique) de la

planche 151 d'une forme inédite; les boucles de ceinturon avec plaques, contre-plaques en fer damasquiné d'or et d'argent; les colliers de la planche 150, ainsi que les monnaies gauloises, dont une Catalaunaise et un *triens* mérovingien de Soissons.

Nos sincères félicitations à l'heureux archéologue et à ses dévoués et habiles auxiliaires MM. Pilloy, Michel, etc.

M. Salesse aborde la deuxième partie de son étude sur *Jean de La Fontaine et Marie Héricart.* Après avoir établi que c'est l'éducation janséniste, d'un rigorisme exagéré de sa femme, qui a pu déterminer le poète à quitter, par intermittences, le foyer conjugal, l'auteur cite plusieurs lettres dont quelques passages lui paraissent se rapporter à l'ancienne Académie de Château-Thierry — notre vénérable mère qui n'a jamais fait parler d'elle! — M. Salesse donne ensuite quelques détails sur la conduite de grandes dames, amies du poète, et qui expièrent par une sincère pénitence, comme Mlle de La Vallière, les égarements pour lesquels l'histoire s'est montrée fort indulgente.

Nous aurons bientôt, nous l'espérons, l'occasion de reparler de ce beau travail de notre collègue.

Le Secrétaire, avant de donner lecture du compte-rendu du Congrès archéologique de France, tenu à Abbeville à la fin de Juin, a détaché un épisode qu'il avait supposé devoir intéresser la Société : Visite aux souterrains-refuges de Naours (Somme) entre Doullens et Amiens.

Le même membre présente ensuite un rapport sommaire sur les « fêtes » qui ont signalé les Noces d'argent de la

Société historique de Compiègne : le jeudi, visite des monuments de la ville ; le vendredi, excursions à Pierrefonds, aux villes romaines de Champlieu (monument historique) et du Mont-Berny.

Ce que M. Moulin est heureux de constater, c'est la bonne confraternité, la courtoisie, la science de nos aimables voisins ; bien des noms viennent sous sa plume ; il craindrait d'être injuste ou... indiscret... aussi adresse-t-il ses remerciements bien sincères au Bureau et aux membres de la Société historique dont il a été nommé correspondant.

Mme veuve Carlier fait don à notre musée d'un sabre provenant de la manufacture impériale de Klingenthal et ramassé sur le champ de bataille de Montmirail.

Remerciements.

M. de Marsy, président de la *Société française d'archéologie,* est proclamé membre honoraire ; avis lui en sera donné.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Griolet-de Géer, numismate, membre de plusieurs sociétés savantes, présenté par M. Hanus, est invité par M. le Président à assister à la réunion.

Grâce à la générosité de M. Fr. Moreau et à l'obligeance de notre excellent collègue M. Renaud, il deviendra possible de compléter la collection de l'Album Caranda appartenant à la Société.

M. Renaud consent à faire l'abandon, en notre faveur, des fascicules qui nous manquent ; de son côté, notre vénérable Président d'honneur veut bien remettre à M. Renaud quelques fascicules dont il peut encore disposer et qui comprennent des fouilles et des découvertes faites dans notre arrondissement. Cette disposition, toute gracieuse, ne sera réalisée que lorsque la Société aura pris l'engagement de faire relier la collection Caranda qui deviendra ainsi, il faut le reconaitre, l'ouvrage le plus important, le plus intéressant de sa bibliothèque. La Société consultée

remercie vivement M. Vérette de son utile intervention, vote par acclamation l'engagement ci-dessus énoncé en même temps qu'elle adresse l'expression de sa reconnaissance à M. Fr. Moreau ainsi qu'à M. Renaud. — M. Moulin donne lecture de plusieurs lettres qu'il a reçues de confrères, ayant assisté au Congrès d'Abbeville, et remerciant de l'envoi des comptes-rendus du nouvel Album Caranda et de l'excursion à Naours ; ces lettres toutes gracieuses, émanent de MM. de Marsy, Delignières, Travers, Julliot, Dufour, etc.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques,* (section des sciences économiques et sociales), année 1892, n° 1 ;

2° *Bulletin de la Société des Parlers de France,* tome 1er, n° 1 ;

3° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,* tome XX, (2e série) et tome 1er (3e série, 1891) ;

4° *Travaux de l'Académie nationale de Reims,* 91e volume, (année 1891-1892, tome 1er) ;

5° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube,* tome LVI ;

6° *Bulletin de la Société Belfortaise d'Émulation,* n° 12, 1893 ;

7° *Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes,* juin-juillet-août 1893 ;

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 166e livraison ;

9° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* tome XX, 7e livraison, 1893 ;

10° *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* tome XIV, année 1891 ;

11° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* ;

12° *Petits édifices historiques,* 2e année, 10e livraison (Hôtel-de-Ville de Séville (Espagne) style plateresque, époque de Charles-Quint), abonnement ;

13° *Le libre-échange en matière scientifique,* par M. le comte de Marsy (don de l'auteur) ;

14° *Histoire anecdotique de la Société philarmonique de Châlons-sur-Marne,* (don de M. Griolet-de Géer) ;
15° *Causeries du samedi,* 7 volumes (du même).

Remerciements aux donateurs.

Nous insérons in-extenso la note suivante de M. de Marsy, notre nouveau membre honoraire, en souhaitant que, fidèle à la doctrine qu'il a si habilement exposée dans son opuscule : *Le libre-échange en matière scientifique,* il veuille bien nous communiquer des travaux que notre Société sera heureuse d'accueillir :

Documents inédits sur Jean de La Fontaine, publiés par M. le vicomte de Grouchy.
Paris. Librairie Techener. 1893 (Extrait du *Bulletin du Bibliophile)* in-8°. 7 p. et fac-simile de la signature.

« La *Société archéologique de Château-Thierry* poursuivant depuis de longues années la confection du reliquaire qui doit renfermer tout ce qui se rapporte au grand fabuliste qu'elle a pris pour patron, il est du devoir de chacun de ses membres de lui signaler les pièces qui n'auraient pas encore pris place dans ces archives auxquelles M. Delteil a apporté tant de documents.

Un de nos amis, M. le vicomte de Grouchy, dont on ne compte plus les découvertes dans les anciennes minutes des notaires de Paris, vient de faire connaître les trois seuls documents relatifs à La Fontaine rencontrés par lui dans le cours de ses investigations.

Ce sont trois quittances données au duc de Bouillon, aux dates du 4 décembre 1668, 14 juin 1669 et 31 janvier 1671, pour le remboursement « des offices de Conseiller du Roi, Maître particulier ancien et triennal des Eaux et Forêts du duché de Chasteau-Thierry et prévosté de Chastillon-sur-Marne. »

« Dans la première de ces quittances, dit M. le vicomte de Grouchy, dans les quelques lignes qui servent d'introduction, La Fontaine reconnaît avoir reçu 17.665 livres de principal et 2.640 livres 15 sols d'intérêts arriérés. — La seconde, fort endommagée par le temps et presque illisible, est un duplicata de la précédente. — La troisième semble un règlement de compte définitif.

« Nous renverrons ceux de nos confrères qui désireront le libellé de ces actes au *Bulletin du Bibliophile*, livraison de juillet-août 1393. »

On sait combien les légendes étaient populaires au moyen-âge ; celle de Théophile, dit M. Berthelé, a inspiré bien des artistes et se trouve reproduite sur des vitraux, comme à Laon, soit sur des panneaux peints, comme à Charly, soit enfin par la sculpture sur pierre ou sur bois.

Théophile, désolé d'avoir perdu sa situation, fait un pacte avec le diable, à la suite duquel il renie le Christ et la Vierge ; poussé bientôt par le remords il invoque Marie qui lui pardonne.

Ce petit drame, comme l'a qualifié M. Alfred Ramé, avait un caractère romanesque et merveilleux bien fait pour séduire les imaginations de nos pères. Le plus ancien exemple connu de représentation de la légende de Théophile paraît bien être celui de l'église de Souillac, seconde moitié du XIIe siècle ; le panneau de Charly, signalé par M. Corlieu, dans son histoire de cette ville (page 185) ne remonterait qu'à l'époque de Louis XIII.

M. Berthelé a dédié sa notice à notre collègue et ami, M. Ch. Léguillette, un enfant de Charly.

M. Moulin a partagé en quatre parties le rapport qu'il présente à la Société sur le Congrès tenu à Abbeville, à la fin du mois de juin :

1° *Édifices religieux :* Saint-Vulfran, Saint-Gilles, Saint-Jacques, Saint-Paul, etc.

2° *Édifices civils :* Hôtel-de-Ville ; musée Boucher de Perthes ; musée du Ponthieu et bibliothèque publique, maison Van-Robais devenue une célèbre fabrique de tapis dirigée par un homme aussi aimable que savant, M. J. Vayson ; la maison dite de François 1er et divers hôtels où se trouvent de superbes tapisseries, comme chez M. le comte de Galametz, ou de belles peintures, comme chez Mme de Florival, etc.

3° *Excursions* (églises et châteaux) Huppy, Rambures, Airaines, Eu, Le Tréport, Rue, Le Crotoy, Saint-Valery-sur-Somme, Saint-Riquier.

4° *Conférences :* de M. Delignières : les sculptures des portes et du portail de Saint-Vulfran ; les graveurs abbevillois ; de M. d'Ault-Dumesnil : la collection préhistorique de M. Boucher de Perthes ; de MM. de Calonne, Pinsard, Durand, de Guyencourt : les monuments anciens et nouveaux de la Picardie et, en particulier, d'Amiens ; de M. J. Lair, l'épisode si bien présenté, de ce trait d'histoire : l'assassinat à Picquigny de Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon ; de M. Travers : l'archéologie navale ; du sénateur Tocilesco, membre de l'Académie roumaine et professeur d'archéologie ; le *Tropæum trajanicum* retrouvé, pour ainsi dire, par ses soins sur les bords du Danube et exposé d'une manière fort intéressante par le savant conférencier.

Ce n'est qu'un programme bien sec que le Secrétaire retrace ici ; il a été fort heureux de constater que ses collègues ont prêté l'attention la plus encourageante au long compte-rendu dont il leur a donné lecture et se sont associés aux remerciements qu'il adresse aux membres du

Congrès et, notamment, à MM. de Marsy, Delignières, Macqueron, Vayson, de Galametz.

MM. Carré, notaire, Blétry, maire et Duterne, antiquaire, de Vîels-Maisons, sont présentés par MM. Harant et Josse; MM. Ernest et Henri Marsaux sont présentés par MM. Vérette et Moulin — comme membres correspondants; leur élection, conformément au règlement, aura lieu à la prochaine séance.

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. le Directeur des Beaux-Arts donne avis que la 18e session des Sociétés des Beaux-Arts s'ouvrira en 1894, à l'école des Beaux-Arts, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est-à-dire le 27 mars. Le Comité accueillera de préférence les communications de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces, et c'est le soin qui est recommandé aux délégués des Sociétés désireux de prendre part aux sessions annuelles.

Ouvrages reçus dans le courant de septembre :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1893, n° 1 ;

2° *Revue de l'Histoire des religions*, deux fascicules : tome XXVII, n° 3 et tome XXVIII, n° 1 ;

3° *Le culte des morts dans la Chine et l'Annam* : (Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet) ;

4° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 4e trimestre de l'année 1892 ;

5° *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, tome LXIX, année 1893;

6° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, tome VI, année 1892;

7° *Académie d'Hippone*, un fascicule, séances du 15 juin et du 25 juillet 1893;

8° *Mémoires de l'Académie royale de Stockholm*, sciences et archéologie, année 1891;

9° *Les petits édifices historiques*, 2e année, n° 11 : l'abbaye de Charlieu (Loire) style roman clunisien, (abonnement);

M. le Président expose les raisons qui le déterminent à demander la nomination d'une commission chargée de l'examen des ouvrages qui sont adressés à la bibliothèque de la Société. A chaque séance, il serait on ne peut plus utile qu'un compte-rendu sommaire fût donné sur ce que ces ouvrages renferment d'intéressant pour nos études d'abord et aussi à un point de vue général. Cette mesure si sage avait été recommandée, il y a vingt ans, par le regretté M. Hachette et avait produit d'excellents résultats; il n'y a point à douter qu'il n'en soit ainsi après la constitution de la nouvelle Commission. Se font inscrire, outre M. le Président, MM. de Laubrière, Harant, Delorme, Encelain, de Larivière, Renaud, Eug. Legrand et Moulin.

Il est donné lecture de quelques extraits de la Notice que M. David, maire de Fresnes, a consacrée à la commune qu'il administre.

Fresnes, canton de Fère-en-Tardenois, a un territoire de 903 hectares et une population de 325 habitants. Son église est, en grande partie, du XVe siècle; la chapelle des seigneurs, d'une date postérieure, sous le vocable de Saint-Nicolas, a renfermé plusieurs sépultures entr'autres celles de : Anne Josse, veuve de Nicolas Brayer — une des in-

signes bienfaitrices de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry — de Cléophas-Hyacinthe Martinet, curé de Fresnes; de Claude-Giraud Bernard, supérieur de la maison de Montmilon; de Nicolas Brayer; de Nicolas Maldan, etc.

Un chapitre, trop court, est consacré à l'instruction; on y relève, avec plaisir, le nom d'un instituteur de grand mérite, Jean-Baptiste Joly qui remplit ses modestes fonctions de 1794 à 1839 et auquel le Conseil municipal octroya, en reconnaissance de ses bons services, une rente viagère de 200 francs.

M. David relève — et avec grande raison, croyons-nous — les noms de plusieurs habitants de Fresnes qui se sont illustrés par leur courage dans les guerres de la Révolution, du premier Empire, ou de notre temps : Charles Cheval, Jean-Jacques et Alexandre Moittié, Louis-Antoine Midocq. L'auteur s'étend, un peu longuement peut-être, sur les contestations des habitants avec les seigneurs, depuis 1754 : Brayer, Paris de la Brosse, Mandat-Paris; il passe ensuite à l'histoire de Fresnes sous la Révolution et rappelle, en passant, la conduite énergique et patriotique du curé P. Jossin.

Une liste sur le mouvement de la population depuis 1671, une autre contenant les noms des maires depuis 1664, les copies de trois titres intéressants accompagnent cette notice.

La Société adresse ses remerciements à M. David et renouvelle son désir de voir ce bon exemple suivi par les maires ou les instituteurs des communes dont la monographie ne lui a pas été communiquée.

Dans une récente visite qu'il a faite à l'église Saint-Crépin de Château-Thierry M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de

Chambly (Oise) et archéologue distingué, a déterminé douze des dix-neuf figures sculptées sur les panneaux de l'orgue : 5 Sybilles, les 4 vertus cardinales, les 3 vertus théologales. Dans une autre visite — que nous espérons prochaine — le savant doyen se promet d'examiner les autres personnages afin de pouvoir les identifier. Nous pouvons donc compter avoir la solution de cette question qui intéresse tout à la fois le Conseil de Fabrique et la Société historique.

En attendant, le Secrétaire a donné quelques explications sur la représentation des Sibylles dans les temples chrétiens, en rappelant les magnifiques fresques de Michel-Ange à la chapelle Sixtine, celles de Raphaël à l'église Sainte-Marie de la Paix; il est porté à penser que la répartition des 19 personnages des panneaux de la tribune peut être faite ainsi : 12 Sibylles, nombre que l'on retrouve sur le bas-relief de la cathédrale d'Autun, et ailleurs; les quatre vertus cardinales et les trois vertus théologales.

C'est dans le substantiel Rapport du savant économiste, M. Levasseur, membre de l'Institut, sur « le concours pour le *prix Rossi en 1892* » que M. Moulin a puisé les données qui lui permettent d'établir la valeur et le revenu de la terre de Brie, à partir du XIIIe siècle. (Ce prix a été décerné à M. le baron d'Avenel).

Les fluctuations que l'on constate proviennent de causes bien connues : guerres, insurrections populaires amenant les ravages et la dépopulation des campagnes. Avec la paix, la prospérité revient, le chiffre de la population s'accroit, le travail est mieux rémunéré, les forêts sont défrichées, des villes franches établies.

Par rapport à Givry — car cette note n'est que le complément de l'étude que le Secrétaire a présentée sur ce domaine — la valeur de l'arpent de terre était approximativement, au XIVe siècle, de 100 francs et le revenu de 10 francs. Lorsque Claude Gautier en devint acquéreur, en 1559, la valeur oscillait entre 80 et 120 francs et le revenu entre 5 fr. 25 et 8 fr. 50 ; un siècle plus tard, quand la ferme des Brusses fut réunie à Givry, l'arpent valait à peu près 154 francs, le revenu était de 7 francs ou 7 fr. 70. En 1700, on peut assurer que l'arpent était coté 125 francs et le revenu 5 fr. 70. Quand, en 1750, le notaire Guillaume Jame épousa la fille et héritière de Jean Fournier, la valeur s'était sensiblement élevée, puisque l'arpent est fixé à 278 fr. 75; quant au revenu il n'est que de 7 fr. 50. N'y arrivons-nous pas, hélas !

MM. Carré, Duterne, Blétry, Griolet-de Géer, Ernest et Albert Marsaux sont élus membres correspondants ; avis leur en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. le Sous-Préfet donne avis que le Conseil général, dans sa séance du 22 août dernier, a accordé à la Société, pour l'année 1894, le renouvellement de la subvention de 200 francs qui est allouée depuis plusieurs années. — M. le Président a, sans tarder, adressé ses remerciements et ceux de la Société à M. le Sous-Préfet avec prière de les faire parvenir au Conseil général. — M. Salesse s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — MM. Marsaux remercient de leur nomination. — M. Danis, sur le point de quitter Château-Thierry, offre sa démission qui est acceptée. — Le Bureau de la *Société archéologique de Soissons* a adressé une lettre de faire part de la mort du vénérable M. de la Prairie, décédé à l'âge de 90 ans, ancien président de cette Société. Au nom de notre Compagnie, le Secrétaire a répondu que nous nous associions aux regrets que cause à nos voisins la perte de cet homme de bien dont les travaux étaient justement appréciés.

Liste des ouvrages parvenus à la Société :

1° *Conseil général de l'Aisne,* session d'août 1893, rapport de M. le Préfet, discussions;

2° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1893, n° 1 ;

3° *Bulletin historique et philologique* du même Comité, année 1893, n° 2;

4° *Revue de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 3e et 4e livraisons, juillet-octobre 1893;

5° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 1er trimestre 1893;

6° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 98, octobre 1893;

7° *Revue historique et archéologique du Maine,* tome XXXIII, 1893;

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1893, deux fascicules, nos 1 et 2;

9° *Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes,* septembre 1893;

10° *Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses,* trois fascicules : 4e trimestre de 1892; 1er et 2e de 1893;

11° *Fêtes du Centenaire de Casimir Delavigne* — avril 1893. (Publication de la Société Havraise);

12° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 8e livraison;

13° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart,* n° 1;

14° *Société archéologique de Bordeaux,* tome XVII, 2e et 3e fascicules;

15° *Répertoire des Travaux de la Société de statistique de Marseille,* tome XLIII;

16° *Bulletin de l'Alliance française,* n° 45;

17° *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur* par le baron de Bouglon (don de l'auteur);

18° *Le Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistorique de Moscou en 1892,* par M. de Baye (don) ;

19° *Fête de la Bella-Tola, 29 juillet* 1866 (Extrait de l'*Echo des Alpes)* et deux journaux de Naples (don de M. Griolet-de Géer);

20° *Mittheilungen der geographischen gesellschaft in Wien, 1892* ;

M. Eugène Varin remet, pour être déposé aux Archives de la Société la plaque de cuivre qu'il a gravée pour le

portrait de M. l'abbé Blanchard, décédé membre de la sosiété en 1888.

M. Auguste Legrand offre, au nom de Mme Thirrion, née Richard, une grande quantité de monnaies et jetons de divers pays, de diverses époques et dont le classement sera fait ultérieurement.

La Société adresse ses sincères remerciements aux généreux donateurs ainsi qu'à M. de Laubrière, Vice-Président, qui a préparé, avec un soin, une patience et un talent remarquables, le catalogue des monnaies, gravures et objets curieux formant le Musée de la Société.

La recommandation de notre cher Président a commencé à donner de bons résultats. Il fallait s'y attendre. Mais chaque Membre pourra-t-il, comme M. de Larivière — un véritable littérateur — présenter, d'une façon aussi intéressante, un rapport sur les ouvrages qui nous sont adressés? Quoi qu'il en soit, aujourd'hui nous avons eu la bonne fortune d'entendre deux comptes-rendus où de fines et judicieuses observations se joignent à la grâce du style.

Et d'abord, de la *Société archéologique du Gâtinais* « La vie et les œuvres de Étienne Lauréault de Foncemagne par M. Cuissart, Bibliothécaire-Adjoint à Orléans. » — Ici, je demande la permission d'ouvrir une parenthèse : j'ai eu la bonne fortune, lors du Congrès d'Orléans, de faire la connaissance de M. Cuissart, ancien professeur au lycée, dont l'obligeance égale le zèle et le savoir. M. Cuissart a

bien voulu me faire parvenir des notes pleines d'intérêt sur notre compatriote, Saint-Thierry, évêque d'Orléans. — Ce tribut payé au souvenir de notre confrère, j'aborde mon sujet en citant ces quelques lignes du rapport de M. de Larivière :

« Parmi les noms d'immortels qui ne sont point arrivés à nous, on peut citer celui de Lauréault de Foncemagne (né à Orléans en 1694). Il fut cependant de l'Académie française pendant 42 ans, c'est-à-dire plus de la moitié de sa vie. Il y fut même le collègue de Voltaire et, à un certain moment, son contradicteur, ce qui ne l'empêcha pas de conserver l'amitié du patriarche de Ferney. Son séjour de 42 ans à l'Académie ne fut marqué par aucune action d'éclat ; mais ses contemporains étaient tellement accoutumés à l'y voir qu'ils trouvaient la chose toute naturelle. D'ailleurs, en 1737, quand Lauréault de Foncemagne fit son entrée sous la coupole de l'Institut, c'est l'abbé de Rathelin qui le reçut et c'est M. de Chabanon qui en 1780 prononça son éloge. Foncemagne pouvait bien prétendre à être de la même compagnie que l'abbé de Rathelin et M. de Chabanon !

Foncemagne avait d'abord fait partie de l'Oratoire et avait professé les humanités à Soissons ; historien et érudit, il avait été admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1722 et choisi en 1752 pour être sous-gouverneur du duc de Chartres.

Eugène Chaper, ancien président de l'Académie delphinale — « ce nom ne vous dit rien et, cependant, vous ne l'oublierez pas, assure M. de Larivière, quand vous saurez quelle âme il y avait en lui et quel rôle il joua dans les évènements de l'année terrible. « Ancien élève de l'École Polytechnique, capitaine du Génie lors de la guerre de Cri-

mée, Chaper demanda à faire partie de l'expédition. De Sébastopol, il écrivit à sa famille fixée à Grenoble des lettres qui non seulement respirent les sentiments les plus purs, mais curieuses aussi par la description des pays qu'il parcourt et surtout par les idées judicieuses qu'il émet. A 28 ans, Chaper quitte l'armée comme capitaine du Génie, se marie et dirige l'exploitation des mines de La Mure. A la nouvelle de l'écrasement de Reischoffen, il comprend son devoir de citoyen, d'ancien militaire, part pour Paris et devient aide-de-camp du général de Chabaud-Latour, son parent, chargé de la direction des travaux du Génie pour la défense de Paris. C'est là que Chaper se révèle comme patriote et comme écrivain. Ses lettres à sa famille, pleines de sens font connaître la situation vraie. Que n'entrait-il dans l'administration du pays où ses conseils auraient pu avoir une grande influence sur les événements! Il y a beaucoup à apprendre, beaucoup à retenir dans cette belle vie, si bien racontée par M. l'abbé Ginon, président de l'Académie du Dauphiné, et si bien résumée par notre savant collègue M. de Larivière.

LE PASSAGE DE L'AMBASSADEUR RUSSE A CHATEAU-THIERRY LE 5 MARS 1801

Bien des villes de France se sont fait un devoir patriotique de célébrer, comme la nôtre, la visite de l'escadre russe à Toulon et les réceptions des officiers à Paris, Lyon, Marseille. Mais la plupart n'ont point à rappeler une fête dont nous trouvons un récit naïf et complet dans le manuscrit de l'abbé Hébert qui a été, pour ainsi dire, un témoin oculaire.

Ce récit se trouve abrégé dans l'histoire de l'abbé Po-

quet ; en voici une analyse succincte : le jeudi 5 mars 1801, en conséquence d'une recommandation expresse du gouvernement consulaire, le comte Kalitscheff, ambassadeur du czar Paul Ier, fut reçu en grande pompe à Château-Thierry. La ville, la Levée, la maison de M. Houdet (ancien couvent des Minimes) étaient brillamment illuminées. M. Houdet était maire de la ville et c'est chez lui que devait descendre l'ambassadeur, ainsi qu'une partie de l'escorte. Le général Caffarelli, commandant de la garde consulaire, avait été délégué pour accompagner l'illustre voyageur. La réception fut splendide ; le souvenir en a été conservé longtemps par nos compatriotes.

L'assemblée vote l'insertion dans les *Annales* du chapitre que l'abbé Hébert a consacré au passage de l'ambassade russe. De son côté, notre collègue M. H. Joussaume a célébré dans une page de son poème : « Mes clochers » la visite du comte Kalitscheff et de M. de Cobentzell, ambassadeur d'Autriche. C'est notre patriotisme à nous, historiens de notre ville, de rappeler les évènements qui sont à son honneur ; il nous semble que nous prouvons par là que rien de ce qui intéresse la gloire et le bonheur de la France ne laisse indifférents les membres d'une modeste Société locale.

M. Roby, ancien élève du collège, à l'obligeance duquel notre médailler s'est enrichi de plusieurs pièces de monnaie curieuses, nous communique cette fois le dessin et la description d'un fragment de pierre sculpté trouvé à Chézy-en-Orxois et appartenant à M. Sainte, Félix, de cette commune.

Ce fragment mesure 0^m^65 de hauteur sur 0^m^35 de large ; il appartenait sans doute à une croix de cimetière et, selon

M. Bruneau, architecte des monuments historiques, ce petit monument remonterait au début du XIIIe siècle. Une des faces sculptées, celle qui représente l'agneau pascal, semble justifier cette opinion; par les sculptures de la face opposée et par l'ornementation générale, on serait amené à croire que cette pierre ne remonte qu'à l'établissement de l'église actuelle, XVIe siècle. Pour être fixé, il serait utile que ce vestige fût soumis à l'examen de nos membres compétents. — La Société remercie M. Roby de cette communication.

M. Charles Dépost, négociant, présenté à la dernière séance par MM. Vérette et Moulin, est élu membre correspondant.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1893

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Harant, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion. — M. le Ministre de l'Instruction publique, (M. Poincaré) adresse pour notre bibliothèque sept années du *Journal des Savants* à partir de 1880. Dans sa réponse, M. Vérette, tout en remerciant chaleureusement M. le Ministre, exprime l'espoir que cette intéressante publication nous sera continuée.

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Journal des Savants*, 84 numéros, sept années à partir de janvier 1880 (envoi du Ministère);

2° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1892, n° 4;

3° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 50;

4° *Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes*, octobre 1893;

5° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome IX, 2e livraison;

6° *Notices, mémoires, documents de la Société d'agriculture, d'archéologie, etc., de la Manche*, 11e volume ;

7° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère* tome XX, 9e livraison de 1893 ;

8° *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 1893 ;

9° *Bulletin-Revue de la Société d'Émulation des Beaux-Arts du Bourbonnais*, 2e et 3e livraisons — avril et juillet 1893 ;

10° *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*, tome II, 1892 ;

11° *Petits édifices historiques*, 2e année, n° 12 : Hôtel d'Alluye à Blois (Renaissance française) abonnement ;

12° *Revue de Champagne et de Brie*, juillet 1893.

Le Bulletin archéologique du Comité, entr'autres travaux, renferme une savante et intéressante étude de M. Brutails, archiviste : « Notes sur l'art religieux du Roussillon. »

Du remarquable ouvrage de M. Camille Rousset : Histoire de Louvois, M. Moulin extrait une page (tome Ier, page 442) qui se rattache à notre histoire locale et que l'auteur a lui-même signalée sous ce titre : « Stoppa et les honnêtes gens. »

Or, M. de Stouppe, nous le savons, avait épousé Anne-Charlotte de Gondy, tante du fameux coadjuteur de Retz, dont la famille occupait le château de Montmirail ; les deux époux comblèrent de biens les pauvres de notre ville, et répondant aux désirs généreux de leur nièce, Mme de la Bretonnière, prieure de l'Hôtel-Dieu, se montrèrent les bienfaiteurs insignes de notre établissement charitable. M. de Stouppe avait été colonel-général des Suisses, puis gouverneur d'Utrecht. Louvois se plaignait amèrement de la dureté des chefs : de Luxembourg, de la Marck, de Genlis ; de la licence des soldats, du pillage de la contrée.

« Au milieu de tous ces scandales, c'est un bonheur de rencontrer la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa ; il reste pur ; les plus corrompus même lui rendent hommage, etc. » La ville d'Utrecht rendit aussi le plus solennel hommage à sa générosité, à son désintéressement.

Le Secrétaire donne lecture d'une deuxième note puisée dans le tome 18 de la *Biographie générale* en l'accompagnant de quelques détails biographiques. « En 1829, dit M. Foyot, une femme mourait dans une mansarde de la rue Chabannais. Nul ne se présenta pour recueillir l'héritage, pas même sa fille, *pauvre demoiselle de comptoir à Château-Thierry*..... La pauvre femme, qui laissait un bien maigre héritage (253 francs) au fisc, était la veuve du trop fameux Fouquier-Tinville, le farouche accusateur-public. Quelle circonstance avait amené Mlle Fouquier à Château-Thierry ? Dans quelle maison de commerce de notre ville a-t-elle été employée ? Les *anciens* pourront peut-être nous l'apprendre ?

COMPTE DES FOURNITURES FAITES POUR LA RÉPARATION DU CHATEAU EN MAI 1406

Il y a certainement un double intérêt, assure M. Moulin, à transcrire, malgré la difficulté qu'il présente, le *compte* qui forme la 33e pièce de la collection Joursaulvault ; d'abord, on fait reparaître des termes, des expressions qui ont cessé d'être en usage ; puis, et surtout, il est permis de suivre sur un plan de l'ancien château — comme celui qu'a préparé notre collègue M. Morsaline — les différentes pièces de l'habitation seigneuriale qui existait alors.

A ce moment (1406) le domaine appartenait à Louis d'Orléans — celui qui fut assassiné traitreusement, l'année suivante, rue Barbette, par les gens et sous les yeux de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Ce prince, qui a édifié les forteresses de La Ferté-Milon et de Coucy, était plus souvent à Paris que dans ses domaines; c'était sa femme Valentine Visconti qui surveillait les travaux et dirigeait l'éducation de ses enfants et celle de Dunois qu'elle élevait comme sien. A la nouvelle du meurtre de son mari, Valentine quitte précipitamment Château-Thierry pour se réfugier à Blois; elle s'y trouvait plus en sûreté d'une part et de l'autre, plus à même de réclamer du roi, son beau-frère, la punition du coupable; réclamation inutile, hélas! C'est alors que commence cette triste période de notre histoire que Michelet a décrite si énergiquement : « La France était jouée à pair ou non. » Château-Thierry devait suivre, malheureusement, le sort de la Monarchie!

M. David, maire de Fresnes, continue au grand profit de notre Société ses communications sur les événements qui se sont passés dans la commune qu'il est chargé d'administrer.

Et d'abord, il s'agit d'un acte de baptême de 1666. C'est une trop commune et véridique histoire que relate l'acte dressé par M. Prévost, curé. Une pauvre fille d'Épernay, Marie Tourny, enceinte des œuvres de Mre Georges Clocher « jeune fils à marier » de la même ville, quitte ses parents et vient faire ses couches à Fresnes. Elle meurt à la suite d'une cruelle opération. L'enfant « recogneu » par le père est mis en nourrice à Trélonp par les soins de Me Hippolyte Guiosine « apothicaire. » Marie Tourny fut enterrée dans l'église « avec toutes les cérémonies, services et luminaires accousteumés en telles cérémonies funèbres des fidèles trespassez. »

L'autre document est le procès-verbal de la « Fête anniversaire de la prise de la Bastille, 14 juillet 1790. »

Toute la commune est en fête; un autel double « à la romaine » a été dressé au *chemin vert* entre Fresnes et Courmont; une messe d'actions de grâces doit y être célébrée par le clergé des deux paroisses; des blasons, aux armes du Roi, sont appendus à la pyramide qui surmonte l'autel portant ces mots : Vive la Nation, la Loi, le Roi et Vive la Liberté. Des décharges de mousqueterie témoignent de la joie commune. Après les offices, chant du *Te Deum* devant les représentants des deux paroisses; au retour, à Fresnes, avant de se séparer, chant du *Salve Regina*, puis banquet. Le procès-verbal a été revêtu de la signature du maire, des officiers municipaux, des officiers de la garde nationale et des notables de l'endroit.

Plusieurs pièces de monnaie, sept ou huit, ont été trouvées par M. Vérette dans son jardin ; la plupart sont revêtues d'une patine épaisse, sorte de gangue qui en rend l'interprétation impossible. Soumises à l'examen de notre collègue, M. Griolet-de Géer, le savant numismate, elles ont été déclarées appartenir, pour la plupart, au Bas-Empire, IIIe et IVe siècles; l'une d'elles est un Tétricus fort bien conservé. Ces pièces ont été gracieusement offertes par l'inventeur auquel la Société adresse ses sincères remerciements.

M. J. Maciet a fait remettre, par l'intermédiaire de M. Fr. Henriet, une vue gravée du clocher de Chézy-l'Abbaye. Remerciements.

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1893

Quelques mots d'Archéologie locale.

SÉANCE DU 3 JANVIER 1893

Messieurs,

Le programme de la présente séance étant devenu, par l'absence de Travaux annoncés, l'objet de certaines préoccupations pour notre aimable et vigilant Secrétaire, il m'a prié de lui venir en aide en vous apportant aujourd'hui quelques notes sur ce qu'il veut bien nommer mes collections. C'est uniquement pour lui complaire, que, pris au dépourvu, et au milieu des multiples occupations de fin d'année, je vais cependant essayer de répondre à son désir.

En fait de Collections, je n'en possède réellement qu'une digne de ce nom, et elle a trait à un genre d'études fort étranger à l'histoire ainsi qu'à l'archéologie. Je laisserai donc de côté mes *coquilles fossiles*, pour vous entretenir d'objets plus en rapport avec vos Travaux habituels.

Comme la plupart de ceux que ne laisse point indifférents l'étude de nos origines, j'ai pris goût aux recherches préhistoriques, et réuni, vous le savez, un assez grand nombre d'armes et d'instruments divers appartenant aux âges de la pierre et du bronze. Vous pouvez croire, d'après

cela, que si nous étions en ce moment à Essômes, je ne résisterais pas au plaisir de vous montrer, avec l'orgueil quelque peu naïf du collectionneur, quantité de pièces auxquelles j'attache un grand intérêt, tant à cause de leur fini, que pour la roche dont elles sont formées. Ce plaisir, je me plais à penser que vous me le procurerez quelque jour. En attendant, et devant m'en tenir aujourd'hui à une simple causerie, je me bornerai à vous présenter quelques objets qui, par leur provenance, se rattachent plus particulièrement à notre arrondissement.

Voici d'abord une pierre d'une grande rareté qui a été trouvée à Essômes, en même temps que de nombreux silex taillés appartenant à l'époque néolithique. C'est, comme vous le voyez, une lame de schiste compacte entièrement polie, d'environ quatre centimètres de longueur, étroite, légèrement arquée et percée à chaque bout par un trou biconique. Sur un de ses deux grands côtés sont profondément gravées des stries divergentes où l'ont peut trouver la grossière image d'une plante munie de feuilles lancéolées.

Je ne sais si vous partagerez mon sentiment, mais la forme légèrement courbée de cette lame et son ornementation quelque rudimentaire qu'elle soit, me paraissent en indiquer tout d'abord la destination primitive ; amulette ou simple objet de parure, il semble qu'elle a dû figurer au col de quelque chef préhistorique.

Toutefois, les importantes recherches dont fut l'objet une plaque de même nature, découverte en 1885 par notre savant Président d'honneur, pouvant légitimer une interprétation bien différente, vous me permettrez d'entrer ici dans quelques détails que j'emprunterai au magnifique *Album Caranda.*

« Nous avons, dit M. Fr. Moreau, découvert dans le cimetière de Nampteuil-sous-Muret, un instrument fort curieux de la même époque, qui, croyons-nous, n'a pas été souvent observé en France et qui entre pour la première

fois dans notre collection. Cet instrument est une plaque rectangulaire en schiste argilo-calcaire finement travaillée, polie et perforée à chaque extrêmité au moyen de trous coniques sur les deux faces : elle mesure 0m075 de longeur, 0m002 de largeur et 0m005 d'épaisseur. »

A la suite de cette description, M. Moreau, citant John Evans et son livre si connu *Les âges de la pierre*, nous apprend que des plaques perforées de même nature et de proportions variables, les unes rectangulaires, les autres convexes d'un côté et concaves de l'autre, se rencontrent dans des tombeaux, mais que leur usage n'en est pas absolument certain. Le chanoine Ingram pense que ces objets étaient des brassards destinés à protéger le bras gauche du tireur d'arc ; il en décrit un, ressemblant aux plaques de l'Amérique septentrionale, qui a été trouvé sur l'os de l'avant-bras gauche d'un squelette. Les Esquimaux se servent encore aujourd'hui d'un appareil analogue pour se défendre contre le recul de la corde de l'arc. John Evans rappelle un bas-relief romain trouvé en Angleterre représentant un soldat tenant un arc à la main et portant ce brassard sur le bras gauche. Toutefois, le savant archéologue avoue que d'autres ont regardé les pierres en question comme des amulettes ou talismans, et il conclut en ces termes : « quel qu'ait été l'usage de ces plaques, je pense qu'elles semblent appartenir à l'époque la plus récente de l'âge de la pierre et qu'on a continué à s'en servir pendant l'âge du bronze. »

Cette fois, c'est incontestablement une *pendeloque* que je vous présente, et tout me porte à croire qu'elle est plus rare encore que la précédente. En tout cas, elle est plus intéressante pour vous, car elle provient du berceau même de votre ville, ayant été trouvée aux Hérissons parmi les vestiges les plus reculés du problématique *Otmus*. C'est une minuscule hachette en jadéite, de forme triangulaire, parfaitement polie et percée au sommet d'un trou de suspension à forages tronconiques très évasés de chaque côté.

Ses dimensions sont : $0^{m}038$ de hauteur, $0^{m}024$ de largeur à la base et $0^{m}007$ d'épaisseur. L'extrême rareté de cet objet résulte naturellement du fait qu'aucun similaire en *jadéite* ne se voit au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, ni dans la splendide collection de la *Société polymathique du Morbihan*.

Je puis vous citer, comme étant de même provenance, de belles pointes de flèches appartenant à presque tous les types connus, les unes en silex, les autres en calcaire siliceux ou meulière de la Brie ; de curieux *usoirs* ou polissoirs en grès siliceux étrangers à notre région ; un poinçon de l'âge du renne ; et enfin cette précieuse amulette en forme de cœur, artistement façonnée à l'aide d'un usoir dans un os (astragale ?) de ruminant. Je compte revenir un jour plus longuement sur cette pièce que je considère comme l'une des plus anciennes figures symboliques connues.

C'est grâce à l'amabilité de M. P. Maréchal, ainsi qu'à son amour pour les livres, objets d'échange entre nous, qu'il m'a été possible d'acquérir ces humbles richesses qui, sans lui, seraient encore enfouies dans les ruines d'Otmus où vraisemblablement elles resteraient à jamais inconnues.

En adepte intelligent d'une science à laquelle vous l'avez en partie initié, notre Collègue est infatigable dans les recherches qu'il poursuit avec succès sur ses terrains des Hérissons. Rien d'intéressant n'échappe à la perspicacité de M. Maréchal. Le moindre grain de verroterie, la plus petite parcelle de métal, les fragments de poterie, tout est recueilli avec soin et soumis à un examen attentif.

Les produits céramiques ne se trouvent malheureusement aux Hérissons que dans un état de destruction presque absolue. Pas un vase seulement à moitié complet !. J'en excepte cependant une belle amphorisque trouvée au fond d'un puits-silo et qui, si je ne me trompe, est destinée à figurer sur les tablettes de votre musée après avoir subi

une réparation nécessaire. Ces déplorables débris offrent cependant quelquefois un certain intérêt, soit par l'ornementation dont ils ont gardé des vestiges, soit par les marques de potiers et les inscriptions graphiques dont ils sont revêtus. Voici quelques-uns de ces fragments dont vous pouvez vous-mêmes apprécier l'importance.

1. Vase en terre rouge fine, dite *samienne*, orné de rinceaux délicats en forme de cordelettes terminées par des feuilles, entourant des médaillons en relief dont le seul resté complet présente une grossière figure de quadrupède sous laquelle le mot RVST, probablement *rusticus*, semble une allusion à la vie champêtre.

2. Terre rouge grossière et moins dure (faux samien). On y voit un homme nu marchant avec vitesse, portant d'un côté une oie la tête pendante, de l'autre un objet pesant, une pièce de gibier quelconque.

3. Terre rouge dont la surface est très usée, mais où l'on peut cependant discerner un quadrupède fantastique à tête humaine, le corps couvert d'écailles et orné d'une large queue relevée en panache.

4. Terre rouge dure et fine. — Sous une arcature supportée par des colonnes torses, un gladiateur dans l'attitude du combat. Il porte un casque et des jambières ; se protège d'un large bouclier et tient à la main une courte épée.

5. Ce fragment provient d'un vase dont l'ornementation était plus riche encore. L'on peut s'en rendre compte par un dauphin qui s'y voit encadré de filets dentelés alternant avec des attributs et des fleurs.

6. Ce dernier débris nous fait connaître un genre de poterie qui paraît avoir été fort rare dans la région. La terre, d'un grain très fin, en est jaunâtre et revêtue d'une couverte métallique de couleur brune à l'intérieur et bronze florentin à l'extérieur. Malgré les faibles proportions du fragment, il est facile de reconnaître qu'il provient d'un *poculum* ou vase à boire d'une grande élégance. Ses parois

avaient à peine un millimètre et demi d'épaisseur, et son ornementation, d'un gracieux effet, consistait en minces rinceaux blancs encadrés de perles, le tout offrant un léger relief obtenu à la barbotine.

Quant aux marques de potiers, elle sont généralement assez rares : en voici quelques-unes :

Un bol en terre samienne porte à l'intérieur PASSIN (us), sigillum que je crois encore inédit.

Un autre bol porte la marque connue : MARTIALI.

A l'intérieur d'un vase plus grand et plus soigné : OFIC. PRI. (officina Primi), M. de Roucy mentionnant un *Primus.*

A l'intérieur également d'un autre vase dont il ne reste que le fond je crois lire VADISIO (Vadisi officina) marque inconnue.

Un fragment de plat en terre blanche revêtue d'une couverte d'un beau noir lustré, porte une marque sigillée, d'une espèce particulière, composée de signes difficilement déterminables. Est-ce un monogramme de forme bizarre ou un rameau muni de feuilles ?

Enfin, un grand plat, de ceux que les romains nommaient *Patina*, en belle terre samienne, orné à l'intérieur d'un filet circulaire et d'un cercle formé de traits rayonnants, porte sur un renflement central la marque connue : PATRICIVS F (ecit) ; mais ce qui lui donne une valeur incontestable, c'est une inscription tracée à la pointe sur le fond extérieur et dont voici le calque



Evidemment, et malgré la présence de ce qu'on pourrait prendre pour un C romain, ces caractères appartiennent à l'alphabet grec que les gaulois avaient adopté, ainsi que nous l'apprend César. Je pourrais peut-être risquer ici quelques pas dans le vaste champ des suppositions... mais je me rappelle à temps le conseil de Virgile :

Littus ama... !........
Altum alii teneant.

et je livre prudemment à vos recherches plus éclairées cette inscription qui ne saurait être sans intérêt, ne fût-ce qu'en raison de la rareté des graphites dans notre arrondissement.

Comme dernier produit céramique venant des Hérissons, je vous citerai une de ces statuettes qu'on plaçait dans les *laraires*. Elle est en terre blanche assez fine, terminée à l'ébauchoir et représente *Déméter* (Cérès) et sa fille *Coré* (Proserpine). La déesse mère, assise dans un fauteuil d'osier, donne le sein à un enfant. Malheureusement la tête manque.

Je terminerai cette petite revue archéologique en vous soumettant un joli bronze gallo-romain trouvé à Essônes. C'est un *Éros enfant*. Presqu'entièrement nu, il est assis et semble suivre du regard le trait qu'il vient de lancer. Cette figurine, d'un mouvement et d'un modelé parfaits, appartient à un type qu'on retrouve au Cabinet des médailles sous les nos 308, 3.524 et 3.622.

L. DE LAUBRIÈRE

CHARLES COMTE DE BROGLIE

Marquis de Dormans,

Seigneur de Vincelles, Tréloup, Chassins, etc.

(1673)

1° DORMANS

Dormans qui ressortissait au Présidial de Château-Thierry était le chef-lieu d'une châtellenie mouvante du duché de Château-Thierry; dans le cours du XVIII[e] siècle il releva de la Tour du Louvre. Cette petite ville était entourée de remparts, défendue par un château-fort environné de fossés profonds remplis d'eau. Ce château, plusieurs fois restauré avait été construit, vers 1390, dans les premières années du règne de Charles VI; c'est un monument assez-bien conservé, bâti en grés, flanqué de tours, situé au milieu d'un parc, jadis magnifique, mais démembré avant l'acquisition qu'en a faite M. Le Conte-Gallice, le propriétaire actuel.

Le châtellenie de Dormans fut achetée en 1642 par le grand Condé, qui la céda ensuite à son frère le prince de Conti. En 1660, le comte de Broglie l'acheta du précédent. Louis XIV l'érigea en comté en faveur de ce serviteur zélé, dans la famille duquel elle resta jusqu'en 1760. Selon Houllier, les revenus de la seigneurie dépassaient quatre-

vingt mille livres. Quatre ans plus tard, le prince de Ligne et du Saint-Empire, Claude Lamoral Hyacinthe possesseur du château et de ses dépendances y fit célébrer fastueusement la naissance du duc de Bretagne. Les terres de Vincelles, Tréloup, Chassins appartenaient au seigneur de Dormans : leur histoire se confond avec celle de la petite cité. En 1783, ces domaines devenus la propriété de la comtesse de Rouhault étaient administrés par elle-même ; séparée de son mari elle avait pris le titre de Dame de Dormans.

2° CHARLES DE BROGLIE ET SA FAMILLE

La Famille de Broglia ou Broglio, originaire de Chiari ou Quiers en Piémont a donné à la France plusieurs personnages qui se sont distingués dans le clergé, dans l'armée et dans la diplomatie. Leur nom, au dire de M. Artaud, (broglia ou broglio, intrigue) parait n'avoir été qu'un sobriquet ; pourquoi n'y pas voir le même nom que nos Breuil, ou du Breuil, comme notre du Bois, ou de la Forest ?

Le premier dont il fait mention, François-Marie, après avoir rendu au duc de Savoie, Maurice, de très-grands services fut créé par ce prince, en 1643, comte de Revel. L'année suivante, il n'en quitta pas moins sa patrie pour s'attacher à la fortune de Mazarin. Il se signala, en diverses occasions, par une bravoure extraordinaire et par une souplesse de caractère qui lui permit de tirer grand parti des troubles de la Fronde. Les biens de plusieurs gentilshommes qui avaient passé au service de l'Espagne ayant été confisqués (1651), il entrait dans la politique du rusé ministre de récompenser, pour les retenir au service du roi qu'il dirigeait, ces représentants de familles étran-

gères et cela aux dépens des seigneurs rebelles ou de ceux que leurs prodigalité avaient ruinés. C'est de là que date la grande fortune des de Broglie, des Scomberg, des Rosen. C'est à cette époque que Ch. de Broglie, fils ou frère de François-Marie, acquit Dormans avec ses « annexes » Vincelles, Tréloup, Chassins, etc.

Un autre membre de cette famille acheta, en 1742, la seigneurie fort ancienne de Ferrières, près de Chambrais (Eure) et cette dernière localité s'appela depuis Broglie et fut érigée en duché en faveur de François-Marie qui, sur l'emplacement du château-fort fit construire le vaste château tel qu'il existe actuellement.

Je n'ai point à faire l'historique de cette illustre famille; il me semble, néanmoins, utile d'esquisser, à grands traits, ceux qui se sont fait le plus remarquer.

Le premier, dont il a été question, François-Marie vers 1650 équipe à ses frais un régiment de cavalerie qui porta son nom; il fut tué au siège de Valence en 1656. Victor-Marie son fils servit sous Turenne en Alsace, leva à ses frais un régiment d'infanterie en 1672, puis un de cavalerie en 1702. On lui reproche d'avoir, comme gouverneur du Languedoc, persécuté les protestants avec cruauté. En 1724 il fut nommé maréchal de France.

Son troisième fils, François-Marie, fut un diplomate aussi distingué qu'un habile général; il fut créé maréchal en 1734.

Le fils, de ce dernier, Victor-François, se rendit célèbre dans toutes les guerres du temps, de 1733 jusqu'à 1789. Jomini le regarde comme le seul général français qui se soit montré constamment habile dans la *Guerre de sept ans*. Ce fut le troisième maréchal de France de cette famille; il avait été nommé en 1759. Poursuivi comme émigré et comme général de l'armée de Condé, il n'échappa à la mort que grâce au dévouement de son fils, Claude-Victor, le premier qui ait porté le titre de prince. Celui-ci, malgré son adhésion aux principes de 1789 et au gouver-

nement que le pays s'était donné, fut arrêté, condamné et exécuté le 27 juin 1794.

Son frère Victor-Amédée, né à Broglie, avait épousé la petite-fille du maréchal de Rosen — un général étranger qui, sous Mazarin, avait comme de Broglie vendu ses services à la France. Son rôle fut effacé, il mourut obscurément en 1852.

Il était donné à son neveu, Achille-Charles-Léonce-Victor de relever le prestige de son nom. Il avait épousé en 1815 la fille de Mme de Staël, aussi distinguée par ses connaissances que par son caractère : M. de Broglie était un catholique ardent; sa femme protestante zélée. Cette union malgré cette différence d'opinions religieuses, ne fut pas moins très-heureuse; elle ne fut jamais altérée par le moindre nuage; le duc actuel, membre de l'Académie, est un des enfants issus de ce mariage.

M. Francis Lécart donne ainsi les armes de notre Ch. de Broglie qui avait épousé Aimée-Élisabeth d'Aumont :

« D'or à la croix ancrée d'azur accolée d'argent au chevron de gueules accolé de 7 cannettes 1 en chef, 3 en pointe.

« Charles-Amédée, comte de Revel, porte : d'or à un sautoir alaisé et ancré d'azur.

« Pierre-Hiérosme porte de même. »

Que le comte Charles de Broglie ait réellement acheté et payé la châtellenie de Dormans ou qu'il en ait été gratifié, par le cardinal en vue des services rendus ou à rendre, toujours est-il qu'il ne mit pas un grand empressement à s'acquitter de son devoir envers le duc de Bouillon, son suzerain. Il fallut, à diverses reprises, le presser d'avoir à rendre foy et hommage et j'ai sous les yeux l'acte par lequel « Mre Rousselot, escuyer, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Chaury, au nom de Son Altesse Monseigneur le duc de Bouillon, duc

de Château-Thierry et autres lieux supplie humblement Messire Charles comte de Broglio, demeurant à Paris, place Royale, et de présent, au service du Roy, en ses armées, d'avoir à fournir, par procureur l'aveu et le dénombrement plusieurs fois réclamés. »

Cet acte est du 22 septembre 1673 et, c'est le mois suivant que le seigneur de Dormans s'exécuta ainsi que je vais l'établir. Il avait mis treize ans à répondre à l'appel du duc de Bouillon et aux instances réitérées de son mandataire.

Il eut bien soin de se faire donner une main-levée de la saisie qui avait été judiciairement faite sur les terres et seigneuries de Tréloup, Chassins et Hautevergne par Lemoyne, procureur fiscal de Dormans.

Ce passage d'un membre de la famille de Broglie dans notre histoire locale m'a paru assez intéressant pour le consigner dans nos *Annales.*

POUVOIR DU 18 OCTOBRE 1673

Nous soulsnés avons constitué et constituons nostre procureur général et spécial le Sr François-Sigismond de Galane, escuier, sieur de Ste Marie demeurant en nostre chasteau de Dormans auquel nous avons donné pouvoir et puissance par ce présent de pour et en nostre nom rendre les foy et hommages et fournir les dénombrements que nous devons et sommes tenus de rendre à Très hault et très puissant seigneur Monsieur le duc de Bouillon comme estant seigneur de Chasteautiery ayant les droits du Roy, Pour raison de nos terres de Treslou et de Chassin leurs dépendances et annexes, et de payer tous et tels droits auxquels nous pourions, estre tenus pour raison de nos dites terres;

Luy donnant en outre pouvoir de demander les main-levées des saisies qui pouraient avoir esté faites des revenus des d. terres faute d'avoir fourni et rendu les d. foy hommages et dénombrement devant tels juges qu'il conviendra et de plaider, opposer, eslire domicille mesme si besoing est, constituer procureur un ou plusieurs et générallement faire pour raison de ce que dessus tout ce que nous pourrions faire si nous estions présent sur les lieux, voulons en outre que le présent pouvoir signé de nostre main ait autant de force que s'il avait esté fait et passé devant nottaires, Lequel nous aurions fait passer si nous en eussions peu trouver. Nous avons pour plus grande approbation du présent pouvoir fait mettre ce cachet de nos armes. Fait à l'armée de Mr le Prince campée à *Epierre* le dix-huit d'octobre 1673 » (1)

Signé : le comte Charle de BROGLIO *(sic).*

TRÉLOUP ET CHASSINS

« C'est l'aveu et dénombrement que moi François-Sigismond de Galane, écuyer, sieur de Sainte Marie, au nom et comme procureur fondé de pouvoir spécial de haut et puissant seigneur Messire Charles comte de Broglia, lieutenant-général des armées du Roy, gouverneur des ville, château et pays d'Avesnes, grand bailli de Hainaut, marquis de Dormans, vicomte de Solly (Soilly ?) seigneur de

(1) Epierre est-elle une localité de la Belgique ou de la Hollande ? Si l'on s'en rapporte au texte de l'aveu ce serait Pierre, chef-lieu de canton de Saône-et-Loire à 28km de Louhans qui possède un château de 1680, c. à. d. construit après le départ des troupes et la cessation des hostilités.

Vincelles et leurs annexes : Tréloup, Chassins, Hautevergne, baron de Normannille et autres lieux le dit pouvoir donné au camp d'Epierre le 18 octobre 1673, signé dudit seigneur et scellé du cachet de ses armes, donne et présente desdites terres et seigneuries de Tréloup, Chassins et Hautevergne, leurs appartenances et dépendances à très haut et très puissant seigneur Messire Godefroy-Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, comte d'Evreux et d'Auvergne, vicomte de Turenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en la haute et basse Auvergne que je déclare et avoue audit nom tenir en plein fief être mouvant de mon dit seigneur étant aux droits du Roy, à cause de son duché et château de Chaury et chargées de deniers seigneuriaux et féodaux en la forme et manière qui s'ensuit aux protestations d'y augmenter ou diminuer ce qui pourra ci-après venir à connaissance plus particulière.

« 1° Les dites terres et seigneuries de Tréloup, Chassins et Hautevergne consistant, savoir :

La dite terre et seigneurie de Tréloup en haute justice, moyenne et basse, avec bailli, gruyer, lieutenant, procureur fiscal, greffier et sergents pour l'exercice d'icelles, droits de greffe, exploits, lots, *vins*, quints, ventes, cens et rentes vestures et confiscations saisines, amendes quand le cas y *echest*, punition et correction quand il y a *déliet*, droit *d'espallage ?* sur toutes les mesures tant vins que autres *brunages aulnage* rouage des vins qui est pour chacun charriot huit deniers et pour chacune charette quatre deniers; droit *d'afforage ?* qui se vend en détail audit Tréloup, droits de deux deniers et une poule sur chacune maison ou feu dudit Tréloup appelé le droit des halles payable tous les ans au jour St-Remy, droits de foires et marchés, hallage et mesurage de grains, toutes sortes de pêches avec *hannats* et filets et nacelle en la rivière de Marne à prendre depuis le rû du moulin de *vuapré ?* jus-

qu'auprès du rû sous la maison Constans, maison seigneuriale dudit Tréloup, droit de bac et passage sur la dite rivière de Marne à l'endroit et sous la dite maison seigneuriale et fief de Constans, dud. Tréloup, droit de pêche sur ladite rivière de Marne avec deux nacelles pêchantes, hannats et filets et a prendre depuis le rû de Violaine derrière la maison seigneuriale de Hautevergne jusqu'à une pierre qui est sur le bord de l'eau proche Jaulgonne et pour lesquels droit les seigneurs de Courcelles et de Passy demandent aud. seigneur de Tréloup huit sols par an, et avec ce tous les autres droits et redevances tant en sensives que autrement et généralement tout ce qui appartient à lad. terre et seigneurie de Tréloup et fief de Constans de haute mouvance relevant de plein fief de mondit seigneur le duc de Bouillon étant aux droits du Roy à cause de son duché et château de Château-Thierry appartenances et dépendances consistant le dit *Château de Tréloupet Constans* en un pavillon, deux grands corps de logis, colombier, granges, étables avec les jardins, *accins* et pourpris d'alentour fermé de murs; un clos attenant fermé de haies vives, quatre pressoirs à vin, avec un moulin à blé appelé le moulin du Chaliot, les dits pressoirs et moulin banaux.

— Un arpent de vigne avec 133 arpents de terre y compris six arpents de prés.

— La ferme de Lérolle dépendant de la d. terre et seigneurie de Tréloup consistant en 102 arpents de terre, savarts, haies et buissons.

Chassins. — *Item.* — La terre et seigneurie de Chassins, paroisse de Tréloup, ses appartenances et dépendances en haute mouvance et relevant, comme celle de Tréloup, du d. duché et chasteau de Chaûry, consistant en haute justice, moyenne et basse, lots, vins, ventes, censives, vestures, confiscations, greffe, exploits, saisines et amendes quand le cas y échest....... comme à Tréloup.......

— La maison seigneuriale dud. Chassins, ses apparte-

nances et dépendances consistant en un grand corps de logis, *tourrelles*, colombiers, granges, étables, jardins, *aceins* et pourpris d'alentours, le tout fermé de murs, un pressoir à vin, deux moulins à moudre grains le tout banaux.

« 140 arpents de terres labourables et prés.

8 arpents ou environ de vignes.

37 arpents de prés dépendant des terres et seigneuries de Tréloup et Chassins, non compris ce qui a été défriché et mis en terres labourables ou nature de pré acquis à la terre et seigneurie de Constans et 39 arpents de la terre et seigneurie de Chassins.

— Les terres appelées *le pâtis* trois arpents, pré et généralement tous les autres droits et dépendances de la d. terre et seigneurie de Chassins.

Hautevergne. — *Item*. — La dite terre et seigneurie de Hautevergne paroisse dud. Tréloup, ses appartenances et dépendances sont en la mouvance et réellement du d. fief, terre et seigneurie de Chassins et ainsi du d. seigneur comte de *Broglia* seigneur des d. lieux de Chassins, consistant en haute justice, moyenne et basse, *droit de fourches patibulaires*, lots, &..... (comme à Tréloup, pêche &.)

— La maison consiste en un pavillon, maison, grange, étable, un colombier, le tout fermé de murs; jardins pourpris d'alentour — consistant en trois arpents de haies *plantines*.

Les cens et rentes des dites terres — Tréloup, Chassins et Hautevergne — s'élèvent environ à cent livres p. an.

— Le hallage et mesurage peuvent valoir cinquante livres :

— Le greffe de toutes les justices peut s'élever à cinquante livres ;

— Le droit de prisée à 100 livres ;

— Le droit d'afforage et brûlis à 20 livres ;

(Il n'y a point à présent de bac ni de passage)

— La pêche est affermée à 30 livres ;

— L'île à l'endroit du fief Constans affermée 50 livres;

— Le ferme de Constans à 1370 livres;

— La ferme de Chassins à 1200 livres;

— La ferme de Lérolle à 100 livres;

— Les moulins de Chaliot et de Chassins à 700 livres;

— Tous les pressoirs tant de Tréloup que de Chassins peuvent valoir 300 livres;

Bois et taillis de haute futaie dépendant des dits :

— 1° Le bois appelé *le desserrent* vers le petit château de la Logette, contenant 70 arpents;

— Le bois des Pâtis et petite vente Joseph contenant ensemble 34 arpents;

— A la Maladrerie 32 arpents;

— A la garenne de Bouvray? 21 arpents;

— A la vente du vinque? 111 arpents;

— A la vente des Trois-fontaines, 45 arp. 3 quartiers;

— A la vente de Bille? 95 arpents;

— A la vente Despiserieux? 20 arpents;

— A la vente de Chassins 80 arpents;

— En la forêt de Tréloup, en la vente du Beau Chesne, lot faisant la moitié du bois, soit 18 arp. 33 verges;

— 2° A l'Epinette, au-dessus de Lérolle 16 arpents;

— 3° A la Pommeraye, 57 arp. 1/2, formant moitié de la pièce;

— 4° A la Briqueterie, 27 arp. 1/2, formant moitié de la pièce;

— 5° A la vente de Constans, du côté des Pâtis, 18 arpents;

— 6° A la vente de Mugot, 9 arpents formant moitié de la pièce, comme dessus.

Les sieur et dame Desmarets jouissent de la moitié des six pièces susdites qui, en totalité, peuvent valoir deux milles livres.

Signé au château de Dormans le 11 décembre 1673.

MOULIN

M. BARBEY

I. — SA VIE

Mes chers collègues,

Les personnes qui ont le plus approché de M. Barbey, celles qui sont devenues ses amis, ont appris à le connaître, à l'apprécier. Il était très accessible et se plaisait à raconter sa vie, sans rien cacher même des *ennuis* que sa trop grande *bonté* lui avait suscités. Avec ses intimes, il revenait volontiers sur les évènements qui avaient précédé son arrivée à Château-Thierry; il voulait être connu tel qu'il était; et, de fait, sa franchise, a dissipé bien des préventions. Si donc tous les renseignements que je désirais recueillir ne me sont point parvenus et ne me permettent pas d'établir sa biographie aussi étendue, aussi complète que je l'aurais voulu, j'en ai, néanmoins, assez appris par lui-même, pour en tracer un portrait fidèle.

Tous, Messieurs, nous avons éprouvé, une douloureuse surprise, et une véritable peine quand la triste nouvelle de sa mort nous est arrivée. Nous avions bien remarqué que



ALPHONSE BARBEY

ses forces s'affaiblissaient, qu'il commençait à avoir de funestes pressentiments; ses facultés intellectuelles se maintenaient à peu près intactes; de fréquents malaises faisaient présager que ses jours étaient comptés. Nous, ses collègues et ses *amis*, nous ressentirons longtemps cette perte si grande, pour nous et pour notre chère Société. Les discours qui ont été prononcés sur sa tombe, les lettres de condoléances qui nous ont été adressées par *ceux* qui n'ont pu assister aux obsèques nous rappellent les qualités qui le distinguaient : cette bonté que ne dissimulait pas une rudesse apparente; cet entrain qui lui gagnait les plus indifférents; cette affabilité qui tenait dans le charme ceux qui l'entretenaient : j'aurai bientôt à parler de l'archéologue, car c'est dans l'étude de notre histoire locale que M. Barbey s'est révélé comme un véritable savant.

M. Barbey, Alphonse-Pierre, est né à Paris le 2 novembre 1813.

Il fit d'excellentes études à Sainte-Barbe; parmi d'autres condisciples distingués, il rencontra Jules Quicherat avec lequel il se lia tout particulièrement et que nous avons vu parfois au milieu de nous. Il se livra ensuite à l'étude du droit et commença son stage chez un notaire de Paris. Il me souvient que nous avons, à bien des reprises, causé de Nanterre. M. Barbey fit un stage de plusieurs années chez M. Gautier, notaire dans cette localité, alors que votre Secrétaire s'essayait à la carrière de l'enseignement, non loin de là, dans un pensionnat de Courbevoie. Ces souvenirs de jeunesse nous plaisaient singulièrement à l'un et à l'autre et nous reportaient à une époque déjà bien éloignée !

La famille de M. Barbey avait habité Soissons; notre ami y avait connu des jeunes gens qui devinrent ses intimes quand ses fonctions l'appelèrent à Braîne, je cite : MM. Choron, avoué, ancien député, ancien président de la *Société archéologique de Soissons*; Sénart, ancien no-

taire et maire à Villers-Cotterêts ; Lefèvre, ancien pharmacien à Château-Thierry que la plupart de nous ont connu et aimé, etc.

Son stage accompli, M. Barbey fit l'acquisition de l'étude de M. Masure, notaire à Braîne et épousa Mlle Vieillard, fille d'un avoué de Soissons. Son intelligence, son activité — parfois un peu irréfléchie — le poussèrent à accepter diverses situations dont je ne parlerai, si vous le voulez bien, pas plus que de celles qu'il rechercha et remplit dans notre ville. Je préfère ne vous entretenir que de l'archéologue ; sur ce terrain, je suis plus à mon aise, car j'ai à faire de lui un portrait qui pourrait paraître flatteur et qui, cependant, n'est que ressemblant.

C'est vers 1864 que M. Barbey vient se fixer ici avec sa femme qu'il perdit deux ans plus tard et dont il ne parlait qu'avec la plus grande émotion. Sa mère s'éteignit à Fismes plus que nonagénaire il y a une dizaine d'années ; notre ami, qui avait pour elle une vraie déférence et un grand attachement la pleura sincèrement ; il ne nous en parlait qu'avec un réel attendrissement.

II. — SON ŒUVRE ARCHÉOLOGIQUE

M. Barbey entra à la Société en janvier 1865, c'est-à-dire peu de mois après sa fondation ; il se plaça tout d'abord au premier rang des travailleurs, des membres utiles. Pendant près de 30 ans, il fut sur la brèche et, dans ces derniers temps, alors que sa santé affaiblie ne lui permettait plus de prendre à nos travaux la grande part qui avait été son lot, il revoyait les épreuves, corrigeait, avec le sens droit qui le caractérisait, les phrases qui lui semblaient peu correctes, les assertions qui lui paraissaient

peu exactes. Il y a quelques jours, en notre présence (M. Renaud et moi), il nous donnait son impression sur le dernier volume de nos *Annales* — celui que vous avez entre les mains — faisait des vœux pour cette Société dont il était l'âme et se promettait, sa santé revenue, de reprendre une collaboration active. Dieu en a décidé autrement! Mais le vœu de M. Barbey restera comme un témoignage de son affectueuse sollicitude, de son dévouement absolu pour notre œuvre. Son exemple, espérons-le, sera suivi par tous ceux de nos collègues qui ont à cœur de maintenir vivace ce foyer intellectuel à Château-Thierry, d'assurer une longue vie à notre modeste, mais bien chère Académie.

Dans les soixante communications qu'il nous a faites, toutes n'ont pas la même importance; toutes, pouvons-nous dire avec assurance ont un intérêt réel. Quelques sujets ont eu sa prédilection, comme « les Croix de cimetières. » Aucun de nous n'a oublié ses descriptions si claires, si artistiques des croix de Fossoy, de Verdilly, de Montigny-l'Allier, d'Essises, de Pavant, d'Etampes, de Crouttes et notamment de celle de Mézy dont l'interprétation a paru si ingénieuse, si judicieuse à nos aimables confrères de Meaux dans leur excursions du 3 octobre 1872.

Déjà l'attention du monde savant avait été attirée sur plusieurs travaux de notre regretté collègue et, en première ligne, sa monographie si bien faite de « l'Ane bachique » bronze antique trouvé à Brasles, au Savart-Galant (1866). Les recherches que cette étude avait exigées, les citations qui l'accompagnaient et justifiaient le sentiment de l'auteur, tout fait de cette notice un des chapitres les plus précieux, les plus glorieux de nos *Annales*. En 1872, paraissaient les « Stalles et boiseries de l'église d'Essômes » complète et savante description que nous avons bien regretté de ne pouvoir illustrer par des gravures. Hélas! nous étions et sommes restés si peu riches!

Le grand talent de M. Barbey consistait dans un mode d'exposition claire, méthodique, dans une heureuse façon de dire. Des sujets, en apparence ne présentant pas grand intérêt, en passant par sa plume, étaient lus avec un véritable plaisir; il donnait du relief à ce qu'il présentait; voyez : sa note « à propos d'un fragment d'une thèse en latin (1874); d'un Almanach en 1718 (1875); du voyage du Président de S... (1879) etc. »

Lorsqu'il eut été nommé Président de la Commission chargée d'acquérir la maison natale de La Fontaine, il fit de cette demeure un historique qui restera un modèle du genre. Ah! la maison La Fontaine, comme il l'aimait! Que de temps il a consacré à la mise en train de la souscription autorisée par le ministre M. Duruy! Que de démarches! que de soucis! et, je puis bien le dire, parce que je le sais pertinemment, que de mécomptes! Il avait eu la louable et légitime ambition de la faire classer comme monument historique, estimant que le berceau d'un homme illustre, de notre La Fontaine, connu et aimé de tous, mérite plus d'honneur qu'un amas de pierres si artistement placées qu'elles fussent et que cette consécration élève, non le goût, si vous voulez, mais l'âme du peuple; empressons-nous de le déclarer; notre Maison a un cachet particulier, un style bien défini, rappelant parfaitement son époque et constituant une demeure digne de la famille qui l'habitait et du *bonhomme* qui devait y naître.

Le mérite propre de notre cher Président et l'amitié de son ancien condisciple Jules Quicherat lui valurent l'honneur d'être nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique auquel il adressa des mémoires qui furent appréciés et dont quelques-uns ont été insérés dans le *Recueil des Travaux publié par le Comité ministériel :* « Landiers des XIVe et XVe siècles; » Grotte sépulcrale de Nanteuil-Vichel; cette grotte située dans une propriété de M. le comte des Cars, membre de notre société, avait été signalée à M. Barbey par notre collègue M. Harant,

alors agent-voyer de l'arrondissement et M. Guillaume, son subordonné.

Son séjour à Braine et son affiliation, avant son arrivée à Château-Thierry, à la *Société académique de Soissons* — qui comptait et compte encore de remarquables travailleurs — l'avaient prédisposé à l'étude sérieuse *de visu* des creuttes, boves, grottes; aussi nous a-t-il parlé, avec la plus entière connaissance de cause, des grottes de Jouaignes, de Paars, de Tannières, de Crouttes et quand notre vénérable Président d'honneur, M. Fr. Moreau eut abordé ses fouilles si habilement conduites et si fructueuses en découvertes inattendues, M. Barbey nous donna des appréciations fort justes sur les habitations souterraines, sur les nécropoles d'Arcy, de Breny, d'Armentières, de Trugny. Bon nombre de ses dessins lui ont été empruntés par son ami Edouard Fleury et figurent dans ce gigantesque recueil, inachevé, hélas! « les Monuments du département de l'Aisne. » Bien d'autres lui ont *emprunté* également des croquis qui figurent ailleurs que dans nos *Annales !*

Rien de ce qui touche aux connaissances archéologiques ne lui était étranger; il avait le travail facile, l'intelligence prompte; de plus c'était un artiste; il sentait, il décrivait en artiste. Dans ses voyages, il avait recherché les œuvres de notre compatriote le peintre Revel et avait trouvé à Dijon — retrouvé, si vous voulez — quatre tableaux de cet artiste, deux, les meilleurs, au Musée et les deux autres dans le réfectoire du séminaire (1887). Chez nous, à l'église Saint-Crépin; autour de nous, à Belleau, à Gandelu, à Vaux-sous-Coulombs, des toiles non signées ont paru à M. Barbey pouvoir être attribuées à notre Revel; il a voulu suivre l'artiste dans ses périgrinations, afin d'établir la nomenclature de ses œuvres; peine inutile! il lui a fallu renoncer à cette entreprise et, cette même année 1887, il exhalait son regret en plaintes touchantes. A en juger par le sentiment de peintres, nos amis, on peut affirmer

que M. Barbey était un amateur distingué. Il s'amusait à peindre et trouvait un grand charme dans cette distraction. Pour ma part, je suis loin d'avoir à me plaindre de cet *amusement*. Je possède de M. Barbey deux souvenirs que je conserve précieusement... pieusement : « la maison de notre ami de Vertus à Brécy » et « les adieux aux anciennes constructions de l'Hôtel-Dieu. »

Si l'on examine ses cartons, on sera étonné du nombre d'églises qu'il a dessinées avec autant de fidélité que de talent, de monuments qu'il a relevés, de croquis, de vues qu'il a ébauchés. Cette facilité et cette fidélité le rendaient parfois un juge difficile, je ne veux point dire injuste. Le crayon, disait son ami Quicherat, est l'instrument indispensable de l'archéologue; cet instrument, nous le savons, avec quelle habileté le maniait M. Barbey!

Que de choses il me faut passer dans cette triste revue du passé! Il est, cependant, une qualité qu'il convient de mentionner : notre Président était un philologue distingué : voyez ses notes sur la rue du Ha-Ha; sur le mot Galvèse; son interprétation de l'inscription latine du vase d'Ancy — interprétation fort ingénieuse et qui de prime abord pourrait paraître subtile — celle d'un graphite sur une boucle du IVe ou Ve siècle... il faut se borner.

Nous avons donc fait, Messieurs, une bien grande perte; les témoignages qui nous arrivent de tous côtés nous prouvent en quelle estime on tenait M. Barbey: sa collaboration n'aura été pour ainsi dire, jamais interrompue : il y a deux mois à peine, à propos de la *pierre sigillaire* trouvée près de Fère-en-Tardenois et que M. Fr. Moreau lui avait soumise, il nous donnait une explication acceptable, si elle n'est pas la vraie; il ne s'avançait jamais sans avoir fait des recherches, sans avoir consulté livres ou amis. Il n'émettait son sentiment qu'après s'être entouré de tous les documents qui étaient de nature à le justifier; il pouvait se tromper mais il était toujours et voulait être de bonne foi.

Ce qui doit ajouter à nos regrets, c'est que M. Barbey était un exellent confrère, d'un abord facile, d'une conversation enjouée, bon, sincèrement bon, serviable, aimable. Ai-je besoin d'évoquer le souvenir de notre fête du 25e anniversaire de la fondation de notre Société? ou, plus récemment, de la visite de nos confrères de Meaux accueillis par lui avec le plus cordial entrain? On ne le connaîtrait pas tout entier, si l'on omettait de rappeler avec quelle délicatesse, avec quelle émotion il présentait l'éloge des collègues que nous avions perdus! dans les paroles qu'il prononçait sur leurs tombes, dans les notices qu'il leur consacrait il mettait tout son cœur, toute son âme; c'était l'adieu ému d'un ami adressé à des amis que la mort avait frappés trop tôt; c'était aussi le témoignage d'une vive et douloureuse sympathie à l'égard de familles cruellement éprouvées; je cite des noms qui restent fixés dans nos mémoires : Benard, de Vertus, Rollet, Epron, Le Feyer, Mayeux!

Je vous ai présenté, mes chers collègues, M. Barbey tel que nous l'avons connu; vous jugerez, comme moi, qu'il mérite de garder une place dans notre souvenir amical et reconnaissant.

MOULIN



COMTE DE NIEUWERKERKE

LE

COMTE DE NIEUWERKERKE

Le 19 janvier 1892, les journaux nous apportaient la nouvelle de la mort du comte Émilien de Nieuwerkerke, ancien surintendant des Beaux-Arts de l'empereur Napoléon III, sénateur, membre de l'Institut. Il a fini ses jours en Italie, près Lucques, dans une villa ensoleillée, la Cattajola, où il s'était retiré après la chute du régime qu'il avait servi et qui l'avait comblé.

A notre époque où les évènements se succèdent avec une rapidité décuplée par les nouveaux et puissants moyens d'information dont nous disposons, la disparition de ce personnage qui avait tenu une place si brillante dans la société du second Empire, a passé presque inaperçue. Un entrefilet de quelques lignes dans les journaux politiques, quelques articles nécrologiques dans les revues spéciales, notamment celui qu'écrivit M. Ph. de Chennevières dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er avril 1892, l'éloge académique lu dans la séance du 5 novembre 1892 par M. Émile Michel, membre de l'Institut, et c'est tout.

Paris avait déjà oublié celui qui, de son côté, paraissait avoir entièrement oublié Paris; — trop oublié, dirons-nous? car le comte de Nieuwerkerke n'a légué aucun souvenir à ce musée

du Louvre où il a régné pendant plus de vingt ans. Ce n'est pas que le comte, qui s'était défait de sa collection d'armes en 1871, possédât des choses de grande valeur; mais, sans parler de ses portraits au pastel et à l'huile par Eugène Giraud et Edouard Dubufe, il avait un admirable crayon de M. Ingres qui eût tenu dignement sa place au milieu des dessins des maîtres. Il avait le tableau de Biard, œuvre médiocre, mais intéressante, datée de 1855, représentant une de ces soirées du Louvre, restées fameuses, qu'inaugura le nouveau Directeur des musées et où figurent tous les artistes qui illustrèrent le second quart de notre XIXe siècle. Il avait aussi un autre recueil de portraits bien plus curieux encore. C'est la série des portraits-charges, si plaisamment ressemblants, qu'Eugène Giraud croquait d'une main alerte, avec un trait si juste, dans le fumoir où, à l'issue des soirées des vendredis, le comte retenait quelques intimes, et avec eux, le personnage sur lequel le peintre devait exercer sa verve satirique. C'est là que Giraud, au milieu des gais propos qui aiguisaient sa malice, a créé, en se jouant et le cigare aux lèvres, une collection qui est en même temps un document d'un prix inestimable. Toutes les notabilites de l'époque, artistes, écrivains, savants, hommes d'États, soldats glorieux de Crimée et d'Italie, et les membres du corps diplomatique, et les grands dignitaires des Tuileries ont passé par le petit fumoir du Louvre et sont venus prendre rang dans cette élite de la société d'alors.

Il est bien regrettable que le comte de Nieuwerkerke n'ait pas donné cette incomparable suite au musée du Louvre, comme il en avait plusieurs fois exprimé l'intention avant 1870. Sans parler de l'intérêt de premier ordre qu'offrait cette collection à l'amateur, à l'historien, le comte de Nieuwerkerke eût rendu un signalé service au pauvre Giraud, qui fut pendant vingt-cinq ans son ami, son compagnon de tous les instants, et resta toujours le peintre de *La permission de dix heures*, car aucune de ses œuvres sérieuses — si nous en exceptons le grand portrait au pastel de la princesse Mathilde — ne présente son talent sous un jour aussi heureux que l'Album des soirées du Louvre.

Quelle amusante publication eût pu faire un éditeur avisé en reproduisant ces spirituelles aquarelles vivement commentées par un témoin des jours d'autrefois! La chose à vrai dire n'est pas impossible encore; mais combien plus difficile! Il faudrait qu'un généreux Mécène s'entendît avec la légataire universelle du comte (1), et les Mécènes se font rares. Que ne suis-je M. Chauchard!

Pourquoi M. de Nieuwerkerke n'a-t-il pas eu un souvenir pour son pays qui l'avait traité toujours avec une faveur si marquée? Nous n'avons point à le juger, mais il est bien un peu cause du lourd silence qui pèse aujourd'hui sur sa mémoire. Il mérite mieux que cela pourtant, et nous ne pouvons oublier, quant à nous, que M. de Nieuwerkerke fut notre compatriote, et pendant quelque temps, notre collègue. Élu sur la présentation de notre regretté Président M. Hachette, membre titulaire de notre Société dans la séance du 3 juin 1869, il cessa toutes relations avec nous lorsqu'à la suite des évènements de 1870, il fixa définitivement sa résidence en Italie. Pendant plus de dix-huit années, il représenta le canton de Charly au Conseil général. Il est donc tout naturel que le bulletin de notre Société paie son modeste tribut à la mémoire de ce galant homme. Si nous avons tardé à remplir ce devoir, c'est que devant une tombe à peine fermée la plume n'est pas libre. Dans l'émotion de la première heure, la parole est aux panégyristes, et ce n'est pas un panégyrique que nous voulons écrire, mais un portrait intime, aussi fidèle et ressemblant que possible, où, sans dissimuler les côtés faibles du personnage, en somme sympathique, nous ferons largement la part de ses brillantes qualités.

I

Les Nieuwerkerke sont originaires de Hollande. L'aïeul du surintendant Guillaume-Henry O'Hara Van Nieuwerkerke, né vers 1750, à La Haye, qualifié capitaine à l'armée et consul au

(1) Mme la comtesse Altieri, née princesse Cantacuzène.

Maroc, vint contracter mariage en France avec une jeune fille de Marseille, Marie-Françoise-Émilie de Roubaud. Deux fils naquirent à Lyon de cette union, l'aîné, Guillaume-Henri-Charles-Jean-Élie, le 5 novembre 1785, le plus jeune, père du surintendant, Charles de Nieuwerkerke le 30 juin 1789. Ce fut un aimable cavalier de belle tournure et de bonnes manières à qui ses avantages personnels ouvrirent tout grands les salons parisiens. Il y rencontra une belle jeune fille du meilleur monde Louise-Albertine de Vassan. Elle lui plût. Il s'en fit aimer, sut l'obtenir de sa famille, une des plus honorables du Soissonnais, apparentée aux Saint-Vallier, aux La Tour du Pin, aux de Maussion, etc., et l'épousa le 27 octobre 1810. Alfred-Émilien fut le fruit un peu hâtif de ces printanières amours. Il naquit le 16 avril 1811, à Paris, chez le docteur Moore ; rue du Renard Saint-Sauveur. Par une singulière ironie de la destinée le futur surintendant des Beaux-Arts, qui plus tard devait pousser si loin le préjugé des distinctions nobiliaires, fit son entrée en ce bas monde discrètement, quartier Saint-Martin, en plein centre populaire, chez un obscur médecin-accoucheur qui le déclara à la mairie du V[e] arrondissement assisté, comme témoins, de deux boutiquiers du voisinage. Cela résulte de l'acte de naissance dont, à défaut de l'original qui n'existe plus, un petit journal fureteur « Le Curieux » nous a donné une copie que l'on trouvera plus bas (1).

(1) Extrait du journal « Le Curieux » publié par Charles Nauroy, 6, rue de Seine, Paris — 1[er] vol. (1883-1885) pages 9 et 10 : Acte de naissance de M. de Nieuwerkerke dont l'original n'existe plus.

« Extrait du registre des actes de naissance du V[e] arrondissement de la ville de Paris pour l'année 1811. »

N° 433. — L'an 1811, le 18 avril, à 2 heures, par devant nous, maire, officier de l'état-civil du V[e] arrondissement de Paris, est comparu M. Antoine-Patrice Moore, médecin-accoucheur, demeurant rue du Renard Saint-Sauveur, n° 12, division Bonconseil, lequel nous a déclaré que le 16 du présent mois, à 8 heures du matin, et chez lui, il est né un enfant du sexe masculin qu'il nous présente, et auquel il a donné les prénoms *Alfred-Emilien*, lequel enfant est né de *Alexan-*

Grâce au crédit de sa nouvelle famille, Charles de Nieuwerkerke fut nommé sous-lieutenant de la garde nationale à cheval, lors de sa formation (1er septembre 1814), chevalier de la Légion d'honneur le 11 octobre de la même année, admis aux chevau-légers de la Maison du Roi le 11 mars 1815, d'où il passa, avec le grade de lieutenant en second au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde royale. Le Roi Charles X l'honora plus tard du titre de gentilhomme de sa chambre (1).

Le comte et la comtesse Charles de Nieuwerkerke étaient les hôtes assidus et choyés du château de Villiers-sur-Marne près Charly (Aisne) dont le parc sinueux et les discrets ombrages avaient été témoins de leurs premiers serments, et qui appartenait à leur tante, Mme la comtesse de Bois Rouvraye, née de Vassan. Ils en devinrent eux-mêmes propriétaires à la mort de Mme de Bois Rouvraye, décédée sans postérité le 15 août 1830. Ce fut donc à Villiers qu'Émilien passa en partie ses jeunes années. Il s'y exerça aux sports de la chasse et du cheval. Il s'y prépara aussi, en courtisant à la fois Charlotte et

drine-Aimée-Louise-Albertine Devassan, épouse du sieur Charles O'Hara de Nieuwerkerke, propriétaire ; de présent en voyage.

« En présence des sieurs, Marie-Charlemagne Durey, âgé de 40 ans instituteur demeurant faubourg Saint-Martin, n° 266, et Louis-François Chapelle, âgé de 28 ans, pâtissier, demeurant rue Beaurepaire, n° 14.

« Et les déclarant et témoins ont signé après lecture faite.

Signé : MOORE ; DUREY ; CHAPELLE ; PEAN.

(1) Son frère aîné Guillaume a des états de services un peu plus sérieux. Cadet, puis sous-lieutenant dans les bataillons des gardes Walonnes de 1799 à 1800, entré à l'Ecole Polytechnique de 1803 à 1805, lieutenant au 1er régiment des grenadiers à cheval de la garde royale le 19 juillet 1814. Capitaine en second le 12 octobre 1815, chevalier de la Légion d'honneur du 12 novembre 1814, il mourut à Paris le 25 septembre 1864, six mois après son frère cadet décédé, rue des Écuries-d'Artois, n° 9, le 20 mars 1864.

Mathurine, aux exploits galants qui, plus tard, ne nuisirent pas à sa fortune. Après des études incomplètes, mollement dirigées par un précepteur complaisant du nom d'Huard, il entra à dix-huit ans à l'école de Saumur ; mais après la Révolution de juillet, sa famille, attachée aux Bourbons par les liens de la reconnaissance, décida Émilien à renoncer à la carrière militaire. Voulant toutefois joindre aux avantages qu'il tenait de la nature et de la naissance l'appoint du mérite personnel, il tourna ses vues vers les Beaux-Arts. Il apprit à modeler sous l'œil d'un statuaire gentleman, le baron Marochetti. Il avait opté pour la sculpture un peu comme les fils de famille préfèrent la cavalerie, parce que c'est une arme bien portée. Grâce à son intelligence prompte et facile, il acquit vite un talent que sa situation dans le monde l'aida à mettre en évidence, et obtint des succès auxquels, dit-on, l'habileté de ses praticiens ne fut point étrangère, mais je veux croire qu'on a méchamment exagéré la part de collaboration de ces derniers.

Émilien de Nieuwerkerke s'essaya d'abord dans des ouvrages de petite dimension dont l'un « Le tournoi » attira sur lui l'attention des connaisseurs. C'était un groupe de deux chevaliers moyen-âge fondant l'un contre l'autre, la lance au poing, dans un élan furieux. L'un des deux, mortellement atteint, se renverse sur son cheval cabré. Une inscription, gravée sur le socle, et empruntée à quelque chroniqueur de la guerre de Cent ans, nous apprend que le vainqueur est Messire Garin, seigneur de Fontaine, et que son malheureux adversaire n'est autre que le duc de Clarence (1420). Ce groupe, dans le goût néo-romantique d'alors (vers 1840) fit longtemps l'ornement de la vitrine de MM. Susse frères qui l'éditèrent avec succès.

Encouragé par ce début heureux, M. de Nieuwerkerke se décida à aborder la grande sculpture. Il composa et exécuta la statue équestre de Guillaume Ier de Nassau dit le Taciturne, dont le modèle en plâtre figura au salon de 1843 et dont le bronze fut exposé quelque temps aux Champs-Élysées, en 1845, avant de partir pour La Haye. Le cavalier, bien en selle, le bâton de commandement appuyé sur la cuisse, a de l'aisance et de la

dignité. Le cheval offre les formes un peu massives qui sont comme de tradition dans la statuaire des XVIe et XVIIe siècles. Certaines analogies dans le costume et le port de la barbe donnent à Guillaume quelque ressemblance avec notre roi Henri IV son contemporain. A défaut d'une grande originalité, cette œuvre a de l'assiette, de l'équilibre. Elle atteste un certain goût d'arrangement et cette connaissance particulière du cheval qui est comme le privilège des statuaires hommes du monde.

M. de Nieuwerkerke fut dès lors et resta « l'auteur de Guillaume le Taciturne, » ce qui est la plus éloquente des consécrations, et en même temps un moyen pour le public de s'acquitter à forfait envers les réputations qu'il a lui-même édifiées. Ce n'est pas que M. de Nieuwerkerke ne produisît encore des œuvres dignes d'estime. Telles sont « Isabelle la catholique entrant à Grenade » du salon de 1847, le « Descartes » dont la pose grave et pensive traduit si exactement le *cogito, ergo sum* du philosophe, statue exposée en 1849 et inaugurée à Tours le 10 septembre 1852 ; le « Catinat, » statue en pierre placée sur le tombeau du maréchal dans l'église de Saint-Gratien (1860), dernière œuvre importante de l'artiste absorbé désormais par d'autres soins.

Nous aurons complété l'énumération des grandes figures qu'exécuta M. de Nieuwerkerke quand nous aurons cité le « Napoléon Ier » qui, du 20 septembre 1852 à 1870, orna la place Bellecour à Lyon. Cette dernière statue a subi le destin du Louis XIV qu'elle remplaçait et que cinq ans auparavant, en 1848, des bandes avinées renversèrent au moyen de cordes auxquelles les passants étaient forcés de s'atteler. Napoléon Ier prononce ces paroles mémorables : « Lyonnais, je vous aime. » Les Lyonnais ne le lui ont guère rendu ; car ils le précipitèrent dans le Rhône, en septembre 1870 (1). Il y avait mieux à faire

(1) Une reproduction de cette statue, avec les variantes imposées par une destination différente, fut érigée en août 1854 sur la place d'armes à Napoléon-Vendée, aujourd'hui La Roche-sur-Yon. Elle y

pourtant en ces jours néfastes que de s'en prendre à des statues.

A dire vrai, la perte n'est pas considérable, le Napoléon Ier était d'un assez pauvre effet au milieu des perspectives grandioses qui l'écrasaient. Au lieu de la silhouette mouvementée et de grande tournure qu'il eût fallu, cette figure au repos manquait absolument des conditions décoratives exigées par l'emplacement. Il faut dire, à la décharge de l'artiste, qu'il était lié par un programme rien moins que sculptural. Comment faire ouïr au spectateur les paroles de l'Empereur ? L'artiste s'est tiré d'embarras au moyen d'un geste de convention dont usent les mimes au théâtre pour exprimer leur amour, et c'est la main sur le cœur, que l'Empereur fait aux Lyonnais une déclaration si mal payée de retour.

On doit encore à M. de Nieuwerkerke nombre de bustes en marbre de personnes notables de l'aristocratie et de la Cour impériale. Ce sont ceux du comte Ch. de Ganay (salon de 1842), du marquis de Mortemart, du docteur Leroi d'Etiolles, de la princesse Murat (salon de 1859), du maréchal Bosquet (salon de 1857; musée de Versailles), du marquis de Cador, de Mme Conneau, du marquis de Lavallette (salon de 1861), d'Adrien de Longperier, et, le plus fameux de tous, celui de Mlle Eugénie de Montijo, qui était déjà la reine aux Tuileries pour la grâce et la beauté en attendant qu'elle y trouvât une couronne d'impératrice. Si ce buste ne fut pas une œuvre de maître, ce fut du moins un coup de maître.

Les sentiments légitimistes de M. de Nieuwerkerke perdirent de leur faveur en 1847. Il trouva cette année là son chemin de Damas à Fontainebleau, chez le comte Aguado. Une rencontre toute fortuite y opéra ce miracle, et son cœur eut tout doucement raison de ses opinions. Déjà le faubourg Saint-Germain

est encore. Les habitants ont respecté cette effigie de l'homme qui fit de leur ville en 1804 le siège de la préfecture du département, et en favorisa le développement.

commençait à le traiter de transfuge lorsque survinrent les journées de février. L'insurrection de juin le trouva au premier rang des soldats de l'ordre, et sa belle conduite comme garde national lui valut son premier grade dans la Légion d'honneur. Le décret de nomination rendu par le Président du Conseil des Ministres, général Cavaignac, sur la proposition du Ministre de l'Intérieur Senart, est daté du 17 août 1848. Les promotions se succédèrent rapidement grâce au cours que prirent les évènements (1).

Quand la Révolution de 1848 eut rouvert les portes de Paris à Louis Napoléon, le comte de Nieuwerkerke reprit avec le Prince les relations de plaisirs nouées autrefois à Londres, et fut de la petite Cour qui percevait déjà des lueurs d'aurore. Devenu Président de la République, le Prince lui confia, le 25 décembre 1849, la Direction des Musées, avec le service des expositions des artistes vivants détaché du ministère de l'Intérieur. Ce fut en somme un bon choix. M. de Nieuwerkerke s'était, depuis quelques années, créé des relations de bonne camaraderie dans les ateliers et les artistes ne furent pas fâchés que l'on mît un des leurs à leur tête.

Certainement lorsqu'il prit la direction des Musées, il avait plus étudié le code du dandysme que les trésors de nos collections. Il était plus versé dans la science des Brummel et des d'Orsay que dans l'histoire de l'art; mais il paya d'assurance et donna un tel éclat aux côtés extérieurs de ses fonctions qu'on n'osa discuter le titulaire. D'ailleurs il sut grouper autour de lui une élite de collaborateurs qu'il dirigeait de haut et non sans autorité. Il les avait, un peu trop complaisamment peut-être, triés sur l'armorial de France. Il avait en effet la marotte des distinctions nobiliaires et il octroyait pour le moins la particule, même à ceux qui s'en défendaient le plus. C'est ainsi que

(1) Le comte Émilien de Nieuwerkerke fut nommé officier de la Légion d'honneur le 4 juin 1851, commandeur le 30 décembre 1855 et grand officier le 15 août 1863.

M. Reiset fut de Reiset malgré lui, et qu'il ne prit son parti de la roture de Villot qu'en qualifiant Mme Villot (fille de l'intendant militaire baron Barbier) du titre de baronne.

II

Lorsqu'après la promulgation de la Constitution Présidentielle du 14 janvier 1852, le décret organique du 2 février appela les électeurs à nommer les députes, les 29 février et 1er mars de la même année, M. de Nieuwerkerke que le cumul n'effrayait pas, confiant dans la fortune qui lui souriait, assuré de la faveur du prince, caressa un moment l'idée de siéger au Palais Bourbon. Avec une précipitation quelque peu irréfléchie, sans entente préalable avec le Ministre, il posa sa candidature dans la quatrième circonscription de l'Aisne, comprenant les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons. Il avait déjà fait répandre une circulaire à Charly et à Château-Thierry, lorsqu'il dut presqu'aussitôt en arrêter la distribution sur les observations du Ministre, son chef immédiat, qui lui signala un léger empêchement auquel il n'avait pas songé : l'incompatibilité de ses fonctions avec le mandat législatif.

Le comte en fut quitte pour ce coup d'épée dans l'eau, et il n'y aurait pas grand intérêt à rappeler le fait si je n'y voyais l'occasion de noter quelques traits qui peignent le personnage. Je me souviens que sa circulaire m'avait frappé par son inconcevable maladresse. Il avait cru se concilier les cultivateurs en se posant comme le plus gros propriétaire foncier du pays. C'est un assez mauvais moyen de gagner les bonnes grâces des gens que de leur dire qu'on est plus riche qu'eux; mais l'effet est plus fâcheux encore quand la chose est contestable; or il ne manquait pas de *Landlord farmers* qui ne fussent en mesure de lui disputer l'avantage sur ce terrain. Ce fut donc fort à propos qu'un empêchement constitutionnel vint couper court à cette campagne mal engagée.

Sa bonne étoile réservait au comte une prompte compensation. Au scrutin des 31 juillet et 1er août 1852, les électeurs du canton de Charly le chargèrent de les représenter au Conseil général et lui renouvelèrent son mandat en 1861. Il prit donc part pendant dix-huit années consécutives à l'administration départementale. Les concitoyens du comte donnèrent là un bel exemple de fidélité. Il est vrai que leur intérêt s'accordait avec leurs sympathies, car leur affable mandataire était toujours prêt à mettre, de la meilleure grâce du monde, son crédit à leur service. Au milieu des grandeurs, le comte, — c'est une justice à lui rendre — resta toujours pour ses compatriotes « Monsieur Émilien. » Sa porte si rigoureusement défendue par ses huissiers esclaves de la consigne, s'ouvrait toujours aux habitants de Charly pour qui il n'épargna jamais recommandations ni démarches. Le nombre est grand encore, dans le pays, des gens qu'il a obligés et qui s'en souviennent.

Le canton de Charly figurait dans la série sortante soumise à la réélection avant la session de 1870. Le comte qui avait vendu le domaine de Villiers et pressentait peut-être les retours cruels de la fortune, renonça à se représenter. Il eut plusieurs fois comme cela, pendant sa vie, le rare bonheur de se retirer à propos.

Comme conseiller général, le comte de Nieuwerkerke attacha son nom à l'œuvre considérable de la restauration de la cathédrale de Laon, un des plus beaux spécimens que nous possédions de l'architecture du xe siècle. Dans la séance du vingt-sept août 1852, il présenta au Conseil, au nom de la Commission des bâtiments départementaux, un rapport constatant l'état inquiétant de l'édifice, et sollicitant du Ministre de l'Intérieur, l'envoi d'architectes chargés d'étudier un projet de réfection générale du monument.

Par la nature même de ses fonctions, le Directeur des Musées était en mesure d'appuyer efficacement en haut lieu le vœu du Conseil général. Il y réussit d'autant mieux qu'il entrait dans les vues du Gouvernement naissant d'imprimer aux travaux publics cette vigoureuse impulsion qui fut l'un des plus puis

sants facteurs de la prospérité du régime. La restauration de la magnifique basilique fut décidée et confiée à l'éminent architecte Émile Bœswilwald. Tous les ans, M. de Nieuwerkerke resta chargé du rapport établissant l'état des travaux et les comptes de l'exercice. Le souvenir de sa longue et constante participation à cette colossale entreprise est consacré à jamais sur le monument. S'autorisant de l'exemple des « ymaigiers » du moyen-âge qui se plaisaient à introduire au milieu des figures de la légende sacrée, les personnages contemporains qu'ils voulaient honorer, Geoffroy-Dechaume, le distingué collaborateur de Bœswilwald pour la partie statuaire, fait entrer dans ce monde de pierre, pour les transmettre à la postérité, les portraits de M. de Nieuwerkerke et de l'architecte. On peut les voir, placés en face l'un de l'autre, sur le sommier de l'arc qui occupe le fond de l'ébrasement du portail central.

Il y a quarante ans que cette œuvre grandiose a été commencée, et elle se poursuit encore sous la direction de M. Bœswilwald, toujours vaillant malgré les années, aidé de M. Gauthier qui depuis 1853 est resté chargé de la surveillance des travaux. Le grand portail et ses deux tours, la nef, les bas-côtés et leurs chapelles qui se trouvent à l'Est du transept; celles des fonts, une partie de l'abside sont achevés. Tout l'effort porte en ce moment sur la tour, dite de l'horloge, qui s'élève sur le transept méridional. Encore quelques années et l'admirable basilique, rajeunie et consolidée, pourra de nouveau défier les siècles.

Pendant la durée des sessions du Conseil général, le comte faisait les beaux soirs de la Préfecture. Ses relations avec les différents titulaires qui, de 1853 à 1870, se succédèrent à l'hôtel préfectoral, furent toujours des plus courtoises; mais ce fut avec M. Boitelle (de 1853 à 1856) qu'il se lia le plus étroitement. L'anecdote que nous allons conter montre sur quel pied d'intimité il était reçu dans la maison. Mme Boitelle avait un tout jeune chat dont la grâce, la souplesse et les espiègleries faisaient l'admiration de M. de Nieuwerkerke. Mme Boitelle, par manière de badinage, lui en fit cadeau. Le comte se le tint pour

dit, rapporta le félin à Paris, et le Louvre compta un hôte de plus.

A cette époque, le Directeur des Musées n'avait pas encore pris possession du splendide appartement sur la rue de Rivoli où les soirées du Louvre prirent un nouvel éclat et qui fut cause de tant de tiraillements avec le ministre M. Fould. Celui-ci faisait toujours mille difficultés pour ordamancer les paiements. Ce n'était pas seulement par économie des deniers de l'État, mais la vérité est que cette installation princière qui distançait de façon si peu hiérarchique le luxe lourd et banal des salons ministériels, lui portait ombrage. Pendant la durée des travaux que le mauvais vouloir de M. Fould s'attachait à entraver, le Directeur occupait provisoirement, dans l'attique du second étage, sur le Carrousel, un appartement auquel on accédait par l'escalier dit Henri II ou de Jean Goujon. A la suite du cabinet directorial régnait une vaste salle dans laquelle on donnait communication aux artistes qui avaient à les dessiner pour le compte d'éditeurs français ou étrangers, des manuscrits, ivoires, gemmes, bijoux et autres objets de grande valeur tirés momentanément des vitrines du musée.

Un beau jour le comte perçoit un bruit suspect dans la pièce voisine, comme le fracas d'un objet qui se brise. Il se précipite et voit, jonchant le sol, les débris d'une merveilleuse aiguière en cristal de roche provenant du trésor de nos rois, où le haut prix de la matière est encore surpassé par les prodigieux tours de force de la main d'œuvre. Les artistes consternés, tremblants, sommés de répondre, accusent du méfait le petit chat qui d'aventure passait par là. Le comte furieux saisit l'animal et le lance par la fenêtre à travers l'espace.

Le premier émoi un peu calmé, quelqu'un descendit pour faire disparaître les restes du minet écrasé sur les dalles de la cour. La pauvre bête vivait encore. On la remonta, on lui fit boire du lait, on la mit dans du coton, et après quelques jours de soins, il n'y paraissait plus.

On l'avait fait revenir de loin, le petit chat de Mme Boitelle, et on lui devait bien cela; car — on l'a déjà deviné — le malheu-

reux angora avait payé pour les véritables auteurs de l'accident qui s'étaient tirés d'affaire à ses dépens au moyen d'un subterfuge bien connu. Il servira longtemps encore, ce mot qui fait peu d'honneur à l'humaine nature : « Ce n'est pas moi ; c'est le chat ! »

J'ai dit tout à l'heure combien étaient tendues les relations du Directeur-Général avec son Ministre. Pourtant lorsque la comtesse de Nieuwerkerke la mère mourut en mars 1855, dans son petit hôtel de la rue de Las Caze, M. Fould, oubliant ses ressentiments devant le devoir de convenance qui s'imposait, adressa au comte une lettre sympathique. Le comte fut touché dans son amour propre et heureux en même temps d'un témoignage d'intérêt qui l'aidait à démentir les bruits de disgrâce que ses ennemis faisaient courir. Recevant, dans la maison mortuaire, les nombreux visiteurs accourus pour lui présenter leurs compliments de condoléance, à tous invariablement, avec un inconscient accent de triomphe fait pour étonner les personnes qui s'étaient composé un visage de circonstance en prévision d'un autre accueil, il répéta, la tête haute, les pectoraux développés : « Fould m'a écrit un mot charmant. » Le grand enfant semblait avoir oublié à quel douloureux évènement il devait ce message tout de courtoisie.

Le comte de Nieuwerkerke, avec son amour du faste et du panache, avec le prestige dont il s'entourait, était au Louvre plus qu'un roi, presqu'un Dieu, et quand il apparaissait le matin dans la galerie, on eût dit Jupiter descendant de l'Olympe pour répandre sur les mortels les faveurs et les sourires.

Et totum nutu tremefecit... Museum

Du plus loin qu'ils l'apercevaient, les gardiens se tenaient debout, chapeau bas, dans une immobilité de statue, ou se précipitaient pour ouvrir toutes grandes les portes devant lui afin qu'aucun obstacle ne ralentît sa marche ; à son approche, le cœur des dames artistes battait aux champs, dans un frisson d'attente. Il avait pour toutes un mot aimable, un regard bienveillant ; car il était bon prince. Il se faisait un visage affable

comme il portait le vêtement qui lui seyait et tenait à ce qu'on le quittât content de lui : c'était une de ses coquetteries. — « Monsieur le comte m'a comblée, » disaient les pauvres solliciteuses en sortant subjugées du cabinet de grande allure, où il donnait ses audiences et où l'on a depuis déballé le bazar Thiers.

Ce furent de belles années. Tous les souverains qui défilèrent aux Tuileries pendant les jours prospères du gouvernement impérial, trouvèrent en lui un cicérone de marque qui leur faisait les honneurs de « ses » musées avec une aisance du meilleur ton. Il n'avait pas son pareil pour la bonne grâce qu'il déployait dans ces visites augustes toujours suivies de l'envoi d'un brevet d'officier ou de commandeur d'un ordre quelconque, tant et si bien que le comte de Nieuwerkerke fut bientôt l'homme le plus décoré de France..... et le plus décoratif. Sans doute il mettait une ardeur un peu puérile à pourchasser ces « pourboires » royaux, et à enrichir sa collection de croix étalée sur le velours grenat d'une vitrine *ad hoc;* mais à part ces légers travers visibles seulement dans la coulisse, il fit vraiment grande figure au Louvre et donna un tel relief aux fonctions de Directeur des Musées qu'il en paraîtrait comme le dernier titulaire, si M. H. Barbet de Jouy par sa belle conduite, aux jours difficiles de la Commune, ne méritait une place à part dans les annales du Louvre.

Je l'ai traité d'homme heureux et ne m'en dédis pas; et comme nous faisons en grande partie nous-mêmes notre destinée, nous ne jouissons pas d'un bonheur constant sans l'avoir quelque peu mérité, et sans être pourvu de qualités qui ne sont pas le lot des premiers venus. La grande qualité de M. de Nieuwerkerke, c'était une activité qui lui permettait de mener de front les plaisirs du monde et les affaires, et le talent, plus rare qu'on ne croit, de régler sa journée de façon qu'aucun de ses moments ne fût perdu. Ne connaissant point, et pour cause, cette paresse de locomotion particulière aux hommes d'étude et de pensée, il suffisait à tout : audiences, commissions, relations de cercles, visites aux ateliers, séances académiques, et se trouvait partout à point nommé.

Ce n'était pas un administrateur rivé au rond de cuir de son fauteuil. Il lui arrivait souvent pour s'assurer que tout était en ordre jusqu'aux confins de son empire, d'en faire le tour à travers galeries, magasins et ateliers. Il arriva une fois qu'entrant à l'improviste dans l'atelier de la restauration — sorte d'infirmerie où les tableaux en traitement venaient subir diverses opérations qui, dit-on, n'étaient pas toujours inoffensives — il surprit les restaurateurs commissionnés du Louvre fort animés à une partie de bouchon. Il y avait là le vieux Godefroy, le rentoileur Salmon, Briotet, notre compatriote Victor Cesson, de Coincy-l'Abbaye, qui fut pendant plusieurs années le commensal du Louvre où il copia avec une fidélité merveilleuse, pour l'éditeur Curmer, les miniatures du Livre d'heures d'Anne de Bretagne.

Le Directeur, sans mot dire, prend le décime des mains de Briotet atterré, le lance d'une main ferme et fait sauter aux quatre coins de la pièce le bouchon et les sous empilés qui constituaient l'enjeu de la partie.

— J'ai gagné, Messieurs, maintenant remettez-vous à l'ouvrage, — et il passe son chemin.

Il faut être bien sûr de soi, de son adresse et de son indéfectible autorité pour donner une leçon à des subordonnés avec cette crâne désinvolture.

Le comte de Nieuwerkerke aimait à se montrer dans les cérémonies officielles où sa haute stature et sa belle prestance le signalaient à tous les regards. Il avait d'ailleurs des costumes appropriés à toutes les circonstances : uniforme de Colonel d'état-major de la garde nationale; costume de Directeur des Musées que l'on surchargeait de broderies chaque fois qu'il franchissait une nouvelle étape sur le chemin des honneurs : Directeur général, Intendant, Surintendant des Beaux-Arts; frac à palmes vertes des Membres de l'Institut; habit rouge de Chambellan honoraire de l'Impératrice, office de cour obtenu contre le gré de la Souveraine à qui le personnage était rien moins que sympathique, et, — brochant sur le tout — le costume de sénateur où l'or se relevait en bosse. Celui-ci, on le lui

fit longtemps attendre ; car l'Empereur, qui ne lui reconnaissait pas l'étoffe d'un législateur, ajournait toujours sa promotion (5 octobre 1864). Le comte n'en éprouva que plus de joie lorsqu'il put revêtir enfin le somptueux costume qui manquait encore à son vestiaire. Un jour qu'il réglait, avec son factotum, Moissenet, le mémoire de son tailleur, rognant de ci de là, cinq francs sur un gilet, dix francs sur un pantalon, quand l'agent comptable du musée en arriva au gros morceau de la note : « Costume complet de sénateur, ci : 1,500 francs. » Ça, fit-il simplement, il n'y a rien à dire..... c'est le prix. » Un peu plus il aurait majoré le chiffre, ne fût-ce que pour relever encore l'éclat de sa nouvelle dignité.

III

Un peintre eût difficilement rencontré un plus superbe modèle, un type d'une beauté plus fière que le Directeur des Musées, et cependant tous ses portraits, sauf le crayon d'Ingres déjà cité, sont d'aspect étriqué et mesquin. C'est son insatiable amour du galon qui en est cause. Le comte ne souffrait pas qu'on le représentât autrement, que sanglé dans un de ses costumes officiels, les cheveux passés au fer, et la poitrine chamarrée de plaques et de cordons. Il ne fut jamais plus froissé que le jour où un artiste de grand renom, Gavarni, lui apporta l'épreuve d'un portrait qui le montrait debout, enveloppé dans une large robe de chambre, les pieds dans des pantoufles et les cheveux au vent. Il semblait que l'artiste lui eût manqué de respect en lui prêtant cet appareil familier. Gavarni reconnut bien vite qu'il avait fait fausse route, et sa déconvenue fut telle qu'il arrêta court la série commencée sous le titre : « Célébrités contemporaines en robe de chambre, » et qui ne compta que quatre numéros : Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice ; Decamps, le prince Napoléon et le comte de Nieuwerkerke.

Singulière anomalie chez cet homme à la carrure d'athlète, il avait un faible pour les mièvreries pommadées. Son goût s'affina pourtant dans la cohabitation des chefs-d'œuvre et le porta vers les élégances de l'art florentin et de la Renaissance; mais il n'eut jamais qu'une imparfaite compréhension des tendances modernes, parce que sur ce terrain, il se laissait dominer par ses préventions d'homme du monde et jugeait avec le criterium des salons. Il admirait Delacroix sur parole, avait horreur des rusticités à la Millet, des rudesses d'un Ribot, et le bon Corot lui-même ne trouvait pas grâce devant ses yeux. Ces hérésies artistiques eussent pu avoir des résultats fâcheux, puisque les expositions des artistes vivants, passées du ministère de l'Intérieur au ministère de la maison de l'Empereur, se trouvaient, comme nous l'avons dit, placées dans les attributions de la Direction des musées; mais il eut l'esprit et le bonheur de mettre, à la tête de ce service, l'homme qui possédait mieux que personne toutes les qualités requises pour ce poste délicat, le marquis de Chennevières, fin connaisseur, particulièrement curieux des libres recherches de la jeune école.

J'ai dit l'aversion du surintendant pour Corot. Il lui reprochait ce qu'il appelait sa couleur boueuse et ses contours cotonneux. C'est au point qu'il tint pendant très longtemps le tendre charmeur à l'écart du salon carré. Ce ne fut qu'en 1861, et à son insu, qu'on y accrocha la belle œuvre, exposée cette année là sous le titre *Le Repos*, et plus connue maintenant sous celui de *La Toilette*. M. de Chennevières avait profité, pour réparer un regrettable déni de justice, d'une chute de cheval qui empêcha pendant plusieurs jours le Directeur de passer son inspection habituelle au palais des Champs-Élysées. Quand il revint, il fronça bien un peu le sourcil devant la toile introduite là par surprise, mais il fut beau joueur et prit la chose en riant.

Il eut vers cette époque, et à des intervalles très rapprochés, divers accidents qui compromirent un peu sa réputation de bon cavalier. Un jour entre autres qu'il revenait du bois, le matin, monté sur un poney trop petit, qu'il écrasait assez disgracieusement de sa forte corpulence, l'homme et le cheval s'abat-

tirent, au rond-point des Champs-Elysées, dans des conditions si malheureuses, que l'on dut transporter le comte au plus près, avenue Gabriel, 44, chez le marquis de Lavalette, qui garda son hôte toute une semaine jusqu'à ce qu'il pût regagner le Louvre.

Voué, pendant ces arrêts forcés, aux liniments et aux cataplasmes, le comte se consolait de ses contusions en lisant dans les journaux le récit dramatisé de sa mésaventure et en voyant affluer de tous côtés les témoignages empressés de sympathie.

C'était alors un interminable défilé de gens qui venaient s'inscrire et déposer des cartes, une avalanche de lettres alarmées implorant des nouvelles. Un matin que près de son lit, un secrétaire dépouillait à haute voix cette correspondance inaccoutumée, il eut à donner lecture d'un billet du sous-préfet de Château-Thierry, M. Viard. Son visage s'illumina soudain d'une pyramidale bouffée d'orgueil, et d'un ton grave et pénétré, il laissa tomber lentement ces mots :

« Ah ! voilà la province qui arrive... »

Le mot est épique. Napoléon III n'aurait pas mieux dit, après l'attentat d'Orsini.

En dépit de ces petites faiblesses qui prêtent à sourire, le comte de Nieuwerkerke ne laissa pas moins le souvenir d'un bon administrateur, obéi de son personnel subalterne sévèrement trié dans une élite d'anciens militaires, et admirablement secondé par les hommes distingués et compétents dont il s'était assuré le concours. Le rôle d'un chef supérieur consiste moins à travailler lui-même qu'à tirer de ses collaborateurs toute la somme de services dont ils sont susceptibles, et l'on ne saurait nier que le comte ne s'y entendît à merveille. Il avait réussi à convaincre tout le monde aux Tuileries qu'il était l'homme nécessaire aux Beaux-Arts, l'intermédiaire indispensable entre le Gouvernement impérial et les artistes dont il avait généralement les sympathies. Tout marchait donc à souhait dans le meilleur des Louvres possibles. Le comte faisait vaillamment tête à tous ses ennemis et n'avait guère à lutter qu'avec le Ministre qui serrait un peu trop parcimonieusement les cordons de la bourse. Ces beaux jours finirent quand l'évolution libérale

de l'Empire rendit la voix aux journaux et qu'une opposition tracassière grossit à plaisir des faits sans importance qui ne méritaient pas tout ce bruit.

Il fut en butte en même temps à des attaques plus sérieuses fondées sur la nouvelle organisation de l'École des Beaux-Arts, empreinte pourtant d'un esprit tout libéral puisqu'elle tendait à diminuer la part jusqu'ici exclusive de l'Académie dans l'enseignement des Beaux-Arts. Mais l'opposition s'emparant de l'incident, le dénatura, intervertit les rôles, et l'on vit la jeunesse de l'école s'unir, au mépris de ses intérêts, avec l'Institut contre des mesures qu'elle eût dû accueillir avec joie. Les polémiques, déchaînées à cette occasion, n'épargnèrent pas le Surintendant bien innocent pourtant de tout ce qui se passait. Il ne fut, en effet, que le simple exécuteur des réformes qu'inspirèrent Viollet-le-Duc et Mérimée. L'on peut dire même qu'il les appliqua sans conviction, car il penchait d'instinct du côté de l'Académie que sacrifiaient ces innovations si vivement discutées. L'Institut qui l'avait élu le 19 novembre 1853, cria à la trahison. L'irascible M. Ingres fut un des plus violents. Ils étaient loin ces jours d'entente cordiale où, en 1856, Ingres dessinait de son crayon magistral, le seul des portraits du comte qui eût véritablement du caractère (1).

C'est également à contre-cœur qu'il organisa en 1863 la fameuse exposition des refusée dont l'initiative appartint directement à l'Empereur qui harcelé de plaintes et de réclamations, imagina ce moyen de faire le public juge de la question. Le comte aurait bien désiré que l'épreuve tournât à la confusion des refusés et à la justification du Jury académique. Il n'en fut rien. Dans ce flot débordant d'insanités qui prêtaient à rire, un certain nombre d'œuvres originales émergèrent, et l'on est tout étonné aujourd'hui en feuilletant le catalogue devenu rare de

(1) Ce portrait a été gravé par A. Dien et la planche, déposé à la Chalcographie du Louvre, s'y trouve encore.

cette contrexposition, d'y relever les noms de MM. Harpignies, Lapostolet, Chintreuil, Lansyer, Cazin, Fantin, Jean Desbrosses, Eugène Villain, Jongkind, Eugène Lavieille, Berpe-Bellecour, J.-P. Laurens, Wisthler, Alphonse Legros, Manet, A. Vollon, Paul Vayson, etc. C'en fut assez pour condamner ce jury de l'Institut, formé de la section des Beaux-Arts et où figuraient jusqu'à des musiciens. L'on revint au Jury mixte qui avait figuré, depuis 1849 jusqu'en 1857, sans que personne ne s'en plaignît. Pourquoi, en cette année 1857, le comte avait-il rappelé l'Institut? Sans doute comme don de joyeux avènement dans la docte compagnie vis-à-vis de laquelle les circonstances ne lui avaient pas permis de s'acquitter plus tôt (1).

M. de Nieuwerkerke n'était point un amoureux d'art. Sa vie tout extérieure ne le prédisposait pas à sentir vivement les belles choses, et son argent mignon allait plus volontiers à la dame de pique qu'aux bibelots rares. Aussi la fantaisie de collectionner lui vint-elle tard, quand l'irrésistible courant de la mode le poussa de ce côté et que la mort de son pere, survenue en 1864, l'eût mis en possession du domaine de Villiers-sur-Marne. Il le revendit quelques mois après au marquis de Gouy d'Arcy auquel il était apparenté par sa femme née de Montessuy (2). L'ancien élève de Saumur, se rappelant alors sa première vocation, se prit de goût pour les belles armes, et forma, avec une hâte qui n'était pas le fait d'un véritable amateur, une collection qui rivalisa un instant avec celle de l'Empereur. Tel fut le remploi dont il s'avisa lorsqu'il eut réalisé les terres et le château de Villiers. Ce n'est pas là précisément ce qu'on appelle un placement de père de famille. Il n'eut pourtant qu'à s'en ap-

(1) Il avait élu comme nous l'avons dit plus haut, membre de l'Institut, le 19 nov. 1853; mais il n'y eut pas de salon en 1851 ni en 1856, à cause de l'Exposition universelle de 1855, dont le comte de Nieuwerkerke n'eut pas la direction et à laquelle il ne prit part que comme Président du jury des sections réunies des Beaux-Arts.

(2) Il n'eut de son mariage qu'un fils qui mourut tout enfant.

plaudir, car, lorsque l'Empire s'abima dans la plus épouvantable des catastrophes, il céda sa collection à sir Richard Wallace, et la convertit en espèces sonnantes sans avoir à subir les lenteurs et les formalités qu'entraîne une vente d'immeubles.

Il quitta Paris où il ne voulait pas déchoir du rang qu'il y avait occupé et alla s'arranger, sous le ciel bleu de la Toscane, loin de nos dissensions, une retraite aimable et fleurie. Grâce à sa constitution robuste et un peu aussi à la bienheureuse légèreté de caractère qui lui épargnait les longs deuils et les chagrins profonds, il eut encore là-bas vingt années de tranquilles loisirs, alors que, sous nos yeux, nous vîmes disparaître si rapidement les hommes éminents du régime impérial, frappés au cœur par les désastres de la patrie et par la fin lamentable du Prince, qui connut, comme dit Bossuet, toutes les extrémités des choses humaines et dont les malheurs égalèrent la fortune.

Frédéric HENRIET

RAPPORT

CONCERNANT

LES MARRES

QUI SONT AU BAS
DE LA VILLE DE CHATEAU-THIERRY

Lu dans la Séance tenue au Louvre
par la Société Royale de Médecine, le 30 Août 1782.

Extrait des Registres de la Société Royale de Médecine. (1)

Au mois de Septembre 1781, les Bourgeois & Habitans de la Ville de Château-Thierry représentèrent à MM. leurs Officiers Municipaux, que, depuis long-temps, ils souffroient de la mauvaise odeur qu'exhaloient des marres situées dans l'ancien lit de la Marne, au-dessous des murs de la Ville. Ils en demandèrent le comblement, non-seulement à cause du désagrément, mais parce que les Médecins avoient remarqué que depuis qu'elles s'étoient formées, les fièvres intermittentes étoient plus rebelles & plus fréquentes à Château-Thierry, & qu'il y avait à craindre qu'elles ne donnassent lieu à des maladies putrides & dangereuses. Ils prioient MM. les Officiers Municipaux de porter leurs plaintes à ce sujet aux pieds du Trône.

Le Corps de Ville, qui s'étoit assemblé en conséquence,

(1) Copie textuelle.

fit, d'après une délibération, parvenir au Ministre le Mémoire des Habitans & Bourgeois, & l'accompagnèrent d'une Lettre qui constatoit la légitimité de leurs plaintes, & par laquelle il étoit supplié d'envoyer à Château-Thierry un ou deux Commissaires de la Société de Médecine, pour vérifier les faits. Cette Compagnie reçut aussi en même temps une Lettre de MM. les Officiers Municipaux, & la copie du Mémoire des Habitans. C'étoit au mois de Décembre : elle crut devoir représenter que la saison n'étoit plus propre à l'examen que l'on désiroit, parce que les pluies & le froid avoient dû diminuer l'infection des marres, & augmenter leurs eaux ; elle promit d'envoyer des Commissaires l'été suivant. MM. les Officiers Municipaux ayant approuvé ce retard, ont écrit de nouveau, au mois de Juillet dernier, à la Société, qui nous a nommés, après en avoir pris l'agrément du Ministre. Nous allons rendre compte de tout ce que nous avons observé, relativement à l'objet dont nous nous étions chargés.

La Ville de Château-Thierry, qui renferme quatre mille Habitans, est située en amphithéâtre sur la rive droite de la Marne, à 20 lieues de Paris ou environ, dans la Généralité de Soissons. Le côteau élevé auquel elle est adossée, la met entièrement à l'abri du vend du Nord ; ceux de l'est et de l'ouest, lorsqu'ils soufflent, passent le long, & ne font, pour ainsi dire, que l'effleurer ; mais elle reçoit presqu'en ligne directe le vent du sud, dont rien ne la garantit : elle est par conséquent exposée au soleil le plus ardent. La route de Paris en Allemagne a traversé la rue la plus basse de Château-Thierry, jusqu'en 1766. A cette époque, on a formé une chaussée hors de la Ville, en coupant la rivière qui la baignoit : entre cette chaussée & la Ville, il est resté un terrein occupé par les marres dont il s'agit.

La première, située à l'est, & voisine du pont qui communique au Fauxbourg de Marne, est peu considérable : on l'a déja comblée en partie ; ce qui en subsiste nous a paru

exhaler une odeur infecte, quoi-que ce fût après de grandes pluies, & dans un temps plus frais que chaud. Sa surface étoit couverte de lentilles d'eau ; elle contient de la bourbe & de la vase, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'un tuyau y amène les égoûts d'une Boucherie & d'une Tannerie. Elle communique d'une part avec la seconde marre, dont elle peut recevoir l'eau, lorsque celui qui en est propriétaire en laisse échapper ; & d'une autre part avec la rivière, par le moyen d'un aquéduc, mais seulement lorsque les eaux sont hautes.

La seconde marre, qui n'est séparée de la première que par une petite chaussée, a 60 toises de longueur, sur 22 de largeur d'un côté & 14 de l'autre ; ce qui donne 18 toises pour largeur moyenne de chaque côté. On nous a assuré qu'elle pouvoit être de 70 à 80 perches, la perche de 22 pieds. Il s'y jette différents ruisseaux, dont le principal lave & charrie les immondices de la rue des Cordeliers, les latrines de ce Couvent, celles de la prison & de quelques maisons particulières, & tout ce qui sort de la fosse de tannerie d'un Bourrelier : elle n'a d'issue que par une vanne, au moyen de laquelle elle communique avec la marre précédente. La vanne a plusieurs trouées de 4 en 4 pouces, qui peuvent en laisser couler de l'eau, lorsqu'elle atteint ces hauteurs ; ce qui n'a lieu que dans quelques saisons de l'année. Au moment où nous avons examiné cette mare, c'est-à-dire, le 17 de mois, après plus de huit jours de pluie, elle n'exhaloit qu'une foible odeur ; sa surface, nouvellement nettoyée, n'étoit pas couverte de plantes ni d'ordures ; sa profondeur étoit inégale, car dans des endroits il y avoit plus de 8 pieds d'eau, tandis que dans d'autres, & sur-tout du côté de la vanne, il n'y en avoit que 2 pieds. Nous avons, en sondant, trouvé au milieu jusqu'à 2 pieds de vase. Les bords en sont plantés en arbres, & remplis de plantes qui croissent autour des eaux stagnantes : on y voit aussi beaucoup de grenouilles. On assure que le poisson, qui est abondant dans cette marre, y

a péri il y a quelques années ; fait qui n'est point démenti par le propriétaire.

La troisième, qui est la plus considérable, est à l'ouest, & séparée de la seconde par un grand chemin qui conduit à Soissons. Elle a 101 toises de longueur sur 30 de largeur. On estime qu'en y comprenant le talus, elle contient deux arpents & vingt-neuf perches. On nous a assuré qu'une partie de l'espace qui étoit alors remplie de plantes aquatiques & sans eau, en étoit recouverte entièrement dans les grandes crues de la Marne. L'eau nous a paru de la même nature & qualité que celle de la seconde marre ; elle est fournie par un grand nombre de sources & de ruisseaux qui descendent du côteau : mais il y arrive aussi des immondices de quelques Boucheries & Tanneries ; des femmes même y lavent leur linge. Trois ruelles conduisent de la Ville à cette marre : elles servoient autrefois aux chevaux que l'on menoit s'abreuver à la Marne, lorsqu'elle y passoit ; elles servent maintenant de latrines au Peuple, dont il manque à Château-Thierry : on y jette aussi des débris de Boucheries, & les herbes inutiles des jardins voisins. Toutes ces matières, dans les temps de pluie, sont entraînées dans la marre, d'autant plus facilement, que la pente des ruelles est rapide ; elle n'a pour issue qu'un fossé peu profond, qui, dans les grandes eaux seulement, peut établir une communication entr'elle & la rivière, par le moyen d'un aquéduc qui passe sous la chaussée, pour y conduire l'eau d'un moulin.

Indépendamment des immondices apportées dans les trois marres par les eaux qui s'y rendent, les feuilles des arbres qui les environnent y tombent, & s'y pourrissent : des insectes y déposent leurs œufs, & en se métamorphosant, y laissent leurs dépouilles, qui augmentent la corruption : on y jette des corps d'animaux morts, soit qu'on le fasse malicieusement, soit pour s'épargner la peine de les enterrer ou de les porter plus loin. Il résulte de toutes ces causes, que dans les chaleurs de l'été on ne peut passer

auprès de ces trois marres, sans respirer une odeur très-infecte, laquelle, lorsque le vent du midi souffle, se répand sur la Ville au point que l'on est obligé de fermer les fenêtres des maisons qui en ont de ce côté, ainsi qu'on nous l'a assuré. Nous n'avons pu vérifier nous-mêmes ce fait sur les trois marres, puisque la seconde & la troisième avoient été nettoyées, & les commencemens d'Août constamment pluvieux & froids; la première, plus négligée, étoit très-infecte, & l'auroit été davantage sans les pluies.

Quoique cet état des marres fût capable de les faire regarder comme suspectes, il ne suffisoit pas, pour qu'on pût raisonnablement lui attribuer les maladies de Château-Thierry. Mais les Médecins & les Chirurgiens qui composent les Hommes de santé de la Ville, nous ont unanimement assuré de vive voix & par écrit, & de la manière la plus positive, 1°. que ces maladies n'ont lieu que depuis quelque temps, & qu'elles étoient très-rares avant qu'on eût changé le lit de la Marne, c'est-à-dire, avant la formation des marres; 2°. qu'elles étoient plus du genre des intermittentes, tierces, doubles-tierces, quotidiennes & quartes, très-rebelles au traitement, sujettes aux récidives, & compliquées de putridité, sans être cependant mortelles, caractères propres aux maladies qu'occasionnent les eaux stagnantes; 3°. que le nombre des personnes qu'elles attaquoient étoit infiniment plus grand sur le côté de la grande rue qui est le plus exposé aux émanations des marres, que sur celui qui en est à l'abri; au point que, du premier côté, il n'y avoit pour ainsi dire pas de maison depuis le pont jusqu'au moulin, espace occupé par les marres, où l'on ne comptât plusieurs malades, tandis que dans les rues des Cordeliers, de la Madeleine & du Château; qui sont les plus élevées de la Ville, il ne s'en trouvoit presque point. Nous nous sommes assurés par nous-mêmes de l'exactitude de ces deux dernières assertions si importantes, en visitant beaucoup de malades, &

en interrogeant des Habitans & des hommes éclairés, qui n'avoient d'autre intérêt que l'amour de la vérité. Dans le Fauxbourg de Marne, & dans le quartier appellé de la Poterne, il y avoit aussi des maladies, soit que le vent de l'ouest y amène des exhalaisons des marres, soit qu'elles aient des foyers particuliers, ce qui est plus vraisemblable, comme on peut le présumer sur-tout à l'égard du quartier de la Poterne, qui est dans le voisinage des eaux stagnantes des fossés de l'Arquebuse.

Une observation qui mérite quelqu'attention, & que nous a faite un Chirurgien très-employé à Château-Thierry, c'est que depuis la formation des marres, le nombre des pauvres malades s'est tellement accru, que les revenus destinés à les soulager, & les aumônes, quoique plus abondantes, n'ont plus suffi, puisque l'on a été obligé de faire des emprunts & de diminuer les secours, tandis qu'auparavant on auroit pu placer des fonds avec les épargnes.

D'après cet exposé, ne paroît-il pas évident que les trois marres situées au bas de Château-Thierry sont capables d'y causer des maladies, & que l'on aura d'autant plus lieu de les redouter, qu'il s'y amassera une plus grande quantité de vase & d'immondices? Leur position relativement à la Ville, à laquelle elles touchent, & sur laquelle le vent du sud peut en porter les exhalaisons d'autant plus fréquentes qu'elles éprouvent toute la chaleur du soleil, sans pouvoir être raffraîchies par le vent du nord, la nature & la qualité des matières que les ruisseaux & les eaux pluviales y amènent, l'odeur infecte & particulière qu'elles répandent en été, leur défaut de communication avec la Marne dans les eaux moyennes & basses de cette rivière, & plus encore les rapports qu'elles ont avec les fièvres intermittentes qui règnent depuis plusieurs années à Château-Thierry; tout semble indiquer la nécessité de les détruire, & faire craindre que, sans cette précaution, il ne survienne dans la suite des épidémies fâcheuses &

meurtrières. Nous sommes en outre autorisés à penser ainsi, d'après un grand nombre de faits, dont les uns sont consignés dans des Écrits authentiques, tels que ceux de Lancisi ; les autres ont été communiqués à la Société, qui se rappellera sur-tout l'épidémie de Villeneuve-les-Avignon, due à des eaux échappées du Rhône, & qui étoient restées en stagnation ; d'autres enfin sont plus particulièrement connus de l'un de nous. Nous ne citerons que celui-ci : lorsque, pour agrandir Lyon, on a reculé, par une digue, la jonction du Rhône & de la Saône, qui se faisoit sous les murs de cette grande Ville, l'eau qui s'infiltrait à travers les terres ; ne pouvant retourner ni dans le fleuve, ni dans la rivière, a séjourné, s'est évaporée, s'est corrompue, & a occasionné dans les chaleurs une épidémie considérable, qui a régné sur-tout dans le quartier le plus exposé aux émanations.

Le propriétaire de la seconde marre, homme d'un mérite distingué, nous a remis, d'après nos sollicitation, un Mémoire, dont nous croyons devoir exposer fidellement ce qu'il contient d'essentiel. Selon lui, la marre qui lui appartient est entretenue par différentes sources, dont une, très-considérable, coule perpétuellement, comme les autres, du côteau qui est au-dessus. En temps de pluie, cette source ressemble plutôt à un torrent qu'à un ruisseau ; la Marne lui communique ses inondations fréquentes, en sorte que, pendant plusieurs mois de l'année, elle a 4 ou 5 pieds d'eau de plus : Il n'y a que quelques maisons qui la touchent, encore en sont-elles séparées par des jardins ; la sienne n'en reçoit aucune incommodité. En entourant cette marre d'une haie, il a prévenu les immondices que l'on pourroit y jeter du côté du grand chemin ; & pour en faire écouler l'eau, il a pratiqué une bonde, qui se léve à volonté. Depuis l'époque où cette marre a été formée à la place du lit de la rivière, jusqu'à ces derniers temps, personne ne s'étoit plaint. Comparaison faite des quinze années antérieures & des quinze an-

nées postérieures à l'existence de la marre, il y a eu dans celles-ci 177 morts de moins, et 198 naissances de plus dans la Paroisse de Saint-Crépin, sur laquelle elle est située. Jamais elle n'est à sec, ni sur sa vase, étant de niveau avec la Marne; l'odeur que l'on éprouve aux environs est plutôt due à des amas de fumier, qui sont de l'autre côté du grand chemin, ou à l'eau qui séjourne dans des trous sur le bord de la Marne. Cette rivière elle-même, ainsi que les autres, n'est pas exempte d'odeur en été. Si quelque chose pouvoit troubler la salubrité de Château-Thierry, ce sont les débris de Boucheries que l'on jette auprès des maisons, les eaux stagnantes des fossés de l'Arquebuse, & le défaut de latrines dans la Ville. L'année dernière, il y a eu par-tout des maladies attribuées par la Société de Médecine aux chaleurs de l'été, & non à d'autres causes. Le poisson de la marre, dont il est mort à la vérité une partie, il y a quelques années, à cause d'un orage, est ordinairement parfait pour le goût & pour la qualité.

Nous ne dissimulerons pas que, parmi ces objections, il s'en trouve de très-fortes, & qui nous ont singulièrement frappés. Néanmoins, pour peu qu'on se rappelle les observations dont nous avons rendu compte, on verra qu'il est facile de répondre aux plus spécieuses.

1°. Les pièces d'eau les plus saines sont celles qui, fournies par des sources pures, ont un écoulement perpétuel, parce que ne séjournant jamais, & toujours renouvellée, l'eau ne peut jamais s'altérer; celles qui reçoivent mêmes des eaux pures, sans en laisser échapper autrement que par évaporation, doivent être réputées moins saines, parce que, par le séjour, ces eaux acquièrent toujours quelque degré de corruption: mais les plus impures sont celles dans lesquelles les ruisseaux ou les pluies apportent toutes sortes d'immondices; telles sont les marres de Château-Thierry. Si la Marne les grossit quelquefois dans ses crues, en s'y introduisant par les

deux aquéducs dont nous avons parlé, ce n'est que pour y déposer de nouvelle vase, & dans les mois de l'année où il n'y a point d'exhalaisons à craindre.

2°. Les précautions prises par l'un des Propriétaires, en pratiquant une bonde trouée de 4 en 4 pouces, à trois profondeurs différentes, peuvent faciliter un écoulement à une plus grande partie de la surface; mais il n'y a que 2 pieds d'eau à la bonde, tandis qu'il y en a plus de 8 dans les autres parties, en sorte que les ordures s'y acculeront toujours, & causeront les mêmes exhalaisons.

3°. Il est vraisemblable que ces eaux stagnantes, pour ainsi dire de nouvelle formation, n'ont été nuisibles qu'après avoir dissous une certaine quantité des matières qui y arrivent : ce qui eût été moins long, si les marres n'eussent reçu sans cesse de nouvelle eau de source, capable de tempérer & de balancer pendant quelque temps les effets des molécules corrompues. Il n'est donc pas étonnant que les Habitans de Château-Thierry n'en aient pas été incommodés dans les premières années.

4°. En adoptant le relevé des registres de la Paroisse de Saint-Crépin, certifié véritable par le seul Propriétaire d'une des marres, qui nous l'a présenté, il s'ensuivra que les maladies qui ont régné à Château-Thierry n'étoient point meurtrières, & c'est précisément ce que tous les Gens de Santé de cette Ville ont attesté dans leur procès-verbal : mais en doit on moins témoigner de zèle pour en arrêter la source? faut-il attendre que les maladies soient d'un plus mauvais caractère, comme il y a lieu de le craindre par la suite? Une foule de Citoyens attaqués de fièvres rebelles, qui les font souffrir, minent leur tempérament, & les constituent en dépense; des Pères de famille, hors d'état de pourvoir à la subsistance de leurs enfans; une Ville, dont la moitié des bras sont languissans; ne sont-ce pas là des motifs pour écarter tout ce que l'on peut même soupçonner d'en être la cause?

5°. D'accord avec l'Auteur du Mémoire que nous avons

extrait ; nous regardons comme contraires à la salubrité de Château-Thierry les amas de fumier qui sont auprès de la Marne, parce que nous y avons trouvé des matières animales en putréfaction : aussi avons-nous engagé MM. les Officiers Municipaux à faire supprimer tout ce qui peut causer des exhalaisons putrides au sud de la Ville. Si, sur les bords de la Marne, il y séjourne de l'eau, il est aisé de l'empêcher, en faisant dans les trous des rigoles profondes. En supposant que la Marne répandît aussi de l'odeur en été, c'est un mal auquel on ne pourroit remédier, parce qu'une rivière, d'ailleurs si utile, ne peut être éloignée des lieux par où elle passe : mais les marres dont il s'agit ne sont pas dans le même cas, & ce n'est que depuis qu'elles remplacent la rivière, que l'on a vu les maladies se multiplier. L'eau des fossés de l'Arquebuse est sans doute une cause de maladies, mais particulièrement pour la partie qui l'avoisine, & ce n'est pas à elle que l'on doit attribuer celles qui règnent au-dessus des marres & dans les quartiers qui en sont éloignés. En empêchant les Bouchers de jetter dans les rues les abatis des animaux qu'ils tuent, en pratiquant des latrines dans les maisons du Peuple, on diminuera en partie la masse des matières qui corrompent les marres, & c'est pour cela que nous l'avons conseillé aux Magistrats. Mais, malgré la surveillance de la Police, n'aura-t-on pas toujours à se défier de la négligence & de la paresse naturelle aux hommes ? arrêtera-t-on par là les autres sources qui peuvent rendre mal saines les eaux des marres ?

6°. C'est avec raison que la Société de Médecine a attribué aux grandes chaleurs de l'été les maladies qui ont régné dans presque toute la France ; mais on n'en peut tirer aucune conséquence favorable à la conservation des marres de Château-Thierry, puisqu'elles ont été plus nombreuses dans les endroits exposés aux exhalaisons des eaux stagnantes. S'il faut une extrême chaleur pour causer des maladies dans certains pays, une moyenne &

même une foible suffisent dans ceux où il y a des eaux déjà disposées à la corruption.

7°. Enfin, à quelque cause que l'on attribue la mortalité du poisson, laquelle a eu lieu dans une des marres ; si cette cause se renouveloit, elle pourroit exposer la Ville à de grands dangers, car la putréfaction du poisson est à craindre. Nous n'avons pu juger s'il est de bonne qualité, comme l'assurent les Propriétaires ; mais s'il est tel, ce n'est que parce qu'il est nourri de matières animales, au milieu desquelles il peut vivre, tandis que les exhalaisons qui en émanent sont nuisibles aux hommes qui s'y trouvent exposés.

Nous avons cru devoir insister sur les objections faites dans le Mémoire du Propriétaire d'une des Marres, parce qu'elles méritoient attention, & parce qu'elles nous ont donné lieu de développer des principes de Physique applicables à l'objet dont il est question.

Parmi les moyens de remédier aux inconvénients des marres, il s'en présente deux ; l'un de leur procurer un écoulement perpétuel, de manière qu'il n'y séjourne aucune immondice, & que toutes les eaux s'y rendent ; l'autre de les combler entièrement. C'est aux Gens de l'Art à juger si le premier est praticable. Nous observerons que, dans le cas où on auroit recours à ce moyen, il faudroit, pour la première vuidange, choisir un temps frais, & laver la vase en la faisant couler Nous croyons que le comblement seroit plus avantageux ; la vase qui, par ce moyen, se trouveroit ensevelie, ne causeroit aucun danger ; désormais toute exhalaison suspecte cesseroit, & il n'y auroit plus rien à redouter ou de la négligence, ou de quelques autres circonstances qu'on ne peut prévoir : en même temps il seroit nécessaire qu'on donnât de la pente aux ruisseaux qui sont auprès de l'Arquebuse, & qu'on les dirigeât dans la Marne ; que la Police n'y laissât séjourner aucune ordure, & qu'on en disposât tellement les ruisseaux & les égoûts, qu'ils pussent se rendre à couvert, les uns

dans l'aquéduc qui est auprès du pont, & les autres dans celui qui est à l'ouest vis-à-vis un moulin.

Il nous suffit d'avoir exposé l'état des marres que nous étions chargés d'examiner ; d'avoir fait voir combien elles peuvent influer sur les maladies de Château-Thierry, maladies qui jusqu'ici n'ont pas été meurtrières, & qui peut-être le deviendroient par la suite ; d'avoir répondu aux objections d'un des Propriétaires : & d'avoir indiqué la nécessité ou de leur procurer un écoulement perpétuel, ou plutôt de les combler. Nous ne dirons rien de la manière dont on doit s'y prendre dans l'un ou l'autre cas, ni comment on peut indemniser les personnes auxquelles appartiennent ces marres : elles ont sans doute trop d'humanité pour ne pas consentir à des changemens si précieux pour la santé de leurs Concitoyens. Notre mission ne s'étend pas jusques sur ces objets. Nous espérons que le Gouvernement & la Ville de Château-Thierry, s'ils adoptent nos observations, prendront les mesures les plus convenables pour concilier, autant qu'il sera possible, les intérêts des Particuliers, avec le bien général qui mérite la préférence. *Signés* l'Abbé TESSIER & JEANROI.

Je certifie que le présent Rapport, dont la Société Royale de Médecine a entendu la lecture dans sa Séance tenue au Louvre le 30 Août de la présente année, est conforme à l'original contenu dans ses registres, & au jugement de cette Compagnie. Signé *VICQ-D'AZYR, Secrétaire Perpétuel.*

L'OPÉRATION CÉSARIENNE

A CHATEAU-THIERRY

Je demanderai à mes Collègues la permission de faire une petite excursion dans le domaine chirurgical de notre pays et de les entretenir d'une opération considérée comme une des plus graves de la chirurgie obstétricale. J'ai pour moi deux excuses ; la première, c'est que ce sont des compatriotes qui les ont exécutées ; la seconde, c'est qu'elles ont été pratiquées dans notre pays. Je veux parler de *l'opération césarienne.*

L'opération césarienne est une opération qui, dans certains cas d'accouchements impossibles par les voies ordinaires, consiste à extraire l'enfant au moyen d'une incision faite sur l'abdomen de la mère. D'après Pline, on l'a appelée opération *césarienne* parce que le premier des Césars fut ainsi extrait du ventre de sa mère qui venait d'expirer. D'après une autre version, le nom de César serait venu de l'origine de l'opération *à cæso matris utero.*

Il faut arriver au XVIe siècle pour trouver la première observation authentique d'opération césarienne, faite sur une femme vivante, et ce serait un châtreur de porcs, nommé Jacques Nufer, qui aurait tenté cette opération sur sa propre femme. L'opération réussit.

Le premier livre écrit sur ce sujet date de 1581. Il a pour auteur Rousset et pour titre : *Traité nouveau de l'hystérotomotokie,* etc.

Cette opération eut de nombreux opposants : le célèbre Ambroise Paré fut un de ceux-là. Mais au XVIIIe siècle la question fut résolue en faveur de l'opération.

Ce fut le sujet de la thèse que soutint le Dr Célestin Jolly, de Château-Thierry, interne des hôpitaux de Paris, le 16 avril 1830, pour le doctorat en médecine. *(Opération césarienne — Gastro hystérotomie).*

Ce fut en 1667 qu'un chirurgien de Château-Thierry fit pour la première fois cette opération sur une femme qui souffrait depuis longtemps des douleurs d'enfantement. L'enfant fut tiré vivant et vécut treize mois. La mère guérit, mais elle eut une hernie abdominale consécutive, de la grosseur d'un ballon (1). La malade est venue à l'Hôtel-Dieu de Paris, où elle a succombé, quatorze ans après, des suites de sa hernie abdominale.

Ira medicorum pessima, dit le proverbe. Il paraît que les médecins de Château-Thierry intentèrent un procès au chirurgien, l'accusant de négligence dans le pansement, disant que la suture qu'il avait faite sur les parois de l'abdomen était insuffisante. La vérité c'est que le chirurgien était de la religion réformée et qu'entendant la sonnette qui annonçait l'arrivée du Saint-Sacrement, qu'on apportait à l'opérée, il ne voulut pas assister à la cérémonie et sortit aussitôt Sa faute est de n'être pas revenu dans la journée pour voir sa malade.

Jobert, un autre chirurgien de Chêteau-Thierry, nie que les médecins et les chirurgiens de la ville aient intenté un procès au chirurgien. Il dit au contraire que les chirurgiens l'ont approuvé et qu'il n'a quitté la France que pour pratiquer plus librement sa religion à l'étranger.

(1) *Journal des Sçavans,* 1692 p. 250.

Le même Jobert rapporte (*Journal des Sçavans*, huit juin 1693) qu'une femme des environs de Château-Thierry subit deux fois cette opération à vingt mois d'intervalle. La première fois elle fut opérée par De Beyne et Bouvet et elle guérit au bout de six semaines : l'enfant vécut. La deuxième opération fut faite par Bouvet seul, maitre chirurgien, qui n'eut pour instrument qu'un rasoir. L'enfant était mort. La mère guérit.

A Marigny-en-Orxois, la même opération fut pratiquée avec le même succès sur une même femme, par L'Amiral, chirurgien de la localité. On lit dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie* (T. Ier. p. 641) :

« Une femme de vingt-cinq ans qui était accouchée heureusement et sans secours une première fois, ne pouvant accoucher une seconde, étant à terme et après un long travail, envoya chercher M. L'Amiral, le père, chirurgien de Marigny, qui lui ouvrit la partie latérale gauche de l'hypogastre et tira un enfant avec le délivre : la mère fut guérie par un pansement très simple en quinze jours : l'enfant vit encore (1743).

« Quelques années après cette opération, la même femme étant enceinte à terme, les douleurs de l'accouchement furent fort vives, longues et sans succès : elle eut recours au même chirurgien pour l'accouchement, ce qu'il fit par l'opération césarienne qui réussit encore. Dans un voyage que fit de La Peyronie à Marigny, il y a quatorze ans (1724), il vit la femme qui avait été opérée un mois auparavant. »

On sait que Fr. de La Peyronie avait été chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris et qu'il était le premier chirurgien du roi Louis XV et membre de l'Académie des Sciences. On sait en outre qu'il était propriétaire du château de Marigny, ce qui l'appelait quelquefois dans cette localité. C'est lui-même qui a rapporté le fait : par conséquent on ne peut douter de son authenticité.

A une époque plus rapprochée de nous cette grave opé-

ration a été pratiquée par Jolly, père, maître chirurgien à Château-Thierry. Sur six opérations, dont cinq à la campagne et une à la ville, rue de la Halle, Jolly n'a eu que deux insuccès. Quatre fois les enfants ont été extraits vivants. La dernière opération a été pratiquée le 11 septembre 1817 à Monthurel (femme Honoré Bouloré). Il n'eut d'autre instrument que le rasoir du mari. Six semaines après, la femme était complètement guérie; mais l'enfant était né sans vie (1). Le Dr Jolly, mort en 1866, compte quelques succès analogues.

Cette petite excursion dans le domaine médico-chirurgical de notre pays prouve que si Château-Thierry a fourni dans les siècles passés des médecins ayant acquis à Paris une certaine réputation, tels que Lemercier qui fut docteur régent et recteur de l'Université de Paris, — Mentel, le plus savant médecin du XVIIe siècle, — Brayer cité par Boileau (Ep. XI. v. 98), — Dujardin, auteur de l'histoire de la chirurgie, — Dumangin, qui fut pendant cinquante ans médecin en chef de l'hôpital de la Charité, nos contemporains et leurs prédécesseurs ont connu des chirurgiens qui maniaient le bistouri avec une égale habileté, avec moins d'éclat peut-être, mais avec autant de succès.

Dr A. CORLIEU

(1) Voir thèse du Dr C. Jolly.

SÉANCE DU 2 MAI 1893

M. MARÉCHAL offre au musée de la Société un vase gallo-romain provenant de ses fouilles aux Hérissons.

M. de LAUBRIÈRE, qui s'était chargé de la restauration de ce vase, en donne la description qu'il accompagne de quelques considérations.

Le nouvel objet dont s'enrichit aujourd'hui notre musée est une belle AMPHORISQUE ventrue en terre grise, d'une hauteur de vingt-cinq centimètres; son col, peu élevé, est divisé par un sillon horizontal, et six autres sillons concentriques plus larges en ornent la panse que termine un pied assez étroit.

Ce vase est, jusqu'à ce jour, le seul produit céramique que nous aient livré *à peu près intact* les vestiges d'Otmus; il ne lui manquait en effet qu'une partie de l'ouverture, lorsque M. Maréchal l'a découvert, couché sur le côté, au fond de l'un des puits qu'il a explorés depuis 1887.

Des Amphorisques absolument semblables ont été trouvées dans des sépultures gallo-romaines à Vermand

(Aisne) (1) par M. Théophile Eck et à Chevincourt (Oise) (2) par M. Albert de Roucy.

Cette similitude, d'une part, et cette adaptation funéraire, de l'autre, me semblent de nature à *réveiller* certains doutes touchant la destination que nous avons attribuée aux puits des Hérissons. Ne nous sommes-nous pas bien hasardés en les prenant pour des *silos?* N'y aurait-il pas lieu de les assimiler plutôt à ces puits funéraires de *Troussepoil* qui furent, de la part du savant M. Quicherat, l'objet d'un rapport au comité des Sociétés savantes (1866) et d'importantes communications à la Société des Antiquaires de France (1872)? Comme ceux des Hérissons, ces puits, situés sur un plateau dépourvu d'eau, étaient réunis par groupes et remplis de pierraille, de tessons de poterie, d'ossements d'animaux, etc. Les couches les plus profondes contenaient des ustensiles de ménage, des objets de toilette, des armes et des médailles. M. Quicherat fait la remarque qu'on y trouvait « en même temps que la réunion d'objets gaulois et d'objets romains, l'accouplement des rites funèbres usités chez les deux peuples. »

Depuis que l'attention des antiquaires s'est portée vers ce genre de sépulture, un grand nombre d'autres puits funéraires ont été découverts ; on en connait maintenant dans la plupart de nos départements, et Paris lui-même en a trouvé sur l'emplacement de son École des mines actuelle.

Château-Thierry a peut-être plus de droits que nous ne l'avons cru d'abord à figurer parmi les nombreuses localités qu'on peut citer à cette occasion. Du reste, tous les puits des Hérissons ne nous sont certainement pas encore connus, et il peut se faire qu'un heureux hasard en dé-

(1) Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin (T. VIII. Pl. IX.).

(2) Bulletin de la Soc. hist. de Compiègne (T. VII. Pl. VI.)

couvre de nouveaux. Le cas échéant, il serait à souhaiter qu'une exploration scientifique pût enfin nous mettre à même d'élucider complètement la question.

Les sujets d'études archéologiques locales nous sont devenus trop rares, Messieurs, pour que vous ne pensiez pas, comme moi, qu'il nous faut saisir avec empressement les moindres occasions favorables qui viendraient désormais à se présenter.

LE CONGRÈS DE LA SORBONNE

ARCHEOLOGIE

Mardi 4 Avril 1893

I

Je vous ai donné, mes chers collègues, une première et rapide impression du Congrès lors de notre dernière séance; aujourd'hui, d'après mes notes, je vous livre un rapport plus complet.

On ne se pique pas, en Sorbonne, de respecter les traditions : il y a deux ans, la séance préparatoire s'ouvrait dans l'ancien grand amphithéâtre — que connaissent bien les vieux étudiants de mon temps! — L'année dernière, on faisait au Congrès l'honneur du superbe amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne; cette année, on avait ouvert pour les savants de province les portes d'une grande salle provisoire, espèce de hangar dont..... mais, je n'en veux pas dire davantage. L'archéologie qui, depuis deux ans, était accueillie dans une salle nouvelle, bien éclairée, bien installée, était casée tant bien que mal, plutôt mal que bien, dans le vieil amphithéâtre de l'ancienne faculté de théologie, avec les souvenirs d'antan... enfin!

A deux heures, les congressistes assez nombreux se casent dans la... salle provisoire : M. de Saint-Arroman,

délégué du Minsitère, non du Ministre — il n'y en a point encore — proclame l'ouverture du Congrès, sous la présidence du savant épigraphiste M. Edmond Le Blant.

Bien sobre le discours de M. Le Blant; une incursion dans le domaine de l'épigraphie et surtout de la numismatique gauloise; un appel, qui sera chaudement répété plus tard, aux chercheurs afin de ne pas négliger les pierres tumulaires, les sarcophages dont les inscriptions présentent, généralement, des indices bien précieux pour l'histoire, comme le prouvent les fragments de sarcophages chrétiens à sculptures retrouvés dans un village du Quercy et... c'est tout.

Quand les sections ont gagné les locaux qui leur sont assignés, on appelle les auteurs inscrits pour la première séance; je ne sais s'il est arrivé autre part ce qui s'est passé à l'archéologie; personne ne s'est présenté. L'administration avait inscrit à sa guise, sans en informer les intéressés et le livret n'est mis à la disposition des membres qu'à leur arrivée à la Sorbonne. Il a donc fallu faire appel à la bonne volonté des auteurs présents; un de nos collègues, M. Berthelé était inscrit le deuxième, il a fait défaut, mais j'en reparlerai.

Ce n'est pas seulement à cause de la confusion amenée par l'absence des auteurs que je ne suivrai pas l'ordre du livret, mais parce qu'il me semble plus rationnel de grouper les lectures, ainsi que je l'ai tenté l'an dernier, de les relier aux sujets principaux de nos études; j'aborderai donc successivement l'étude des *fouilles,* des *superstitions,* des *Monuments préhistoriques,* des *Monuments anciens,* de la *Numismatique,* et je classerai sous la rubrique *Divers* les questions qui ne se rattachent pas spécialement à l'ordre ci-dessus établi.

Nous ne serons point jaloux de ce que l'on exhume ailleurs, nous rappelant tout ce que nous a donné Caranda tout ce que nous promet encore l'infatigable persévérance' de M. Fr. Moreau.

I

Non, le beau temps des fouilleurs n'a point disparu : Voici M. Braquehaye, de la Gironde, qui a retrouvé à Bordeaux, dans l'ancien hôtel du rectorat, une grande cuve de porphyre rose, ornée de bas-reliefs, qui a figuré dans la collection de Florimond de Raymond et qui avait disparu, on ne sait comment. Cette cuve, ainsi que deux autres, avait été trouvée aux environs du prieuré Saint-Martin, tout près de thermes gallo-romains dont il reste encore des vestiges; il y a donc tout lieu de supposer que cette cuve était un *labrum* à l'usage dans ces bains. Le même savant a pu exhumer des mêmes fouilles un taureau en bronze de l'époque gallo-romaine portant une croix gravée sur le dos.

Nous savons que M. Tudot a enrichi le musée de Moulins de pièces : poteries, bronzes, statuettes extrêmement curieuses, la plupart provenant de Vichy; or, M. Bertrand, de l'Allier, va ajouter à ce musée une petite urne en bronze de dix centimètres de hauteur, ornée sur son pourtour de six figures en bas-relief, dans lesquelles on reconnait notamment Hercule étouffant Antée, etc.

L'interprétation des marques de potiers a donné lieu à une joûte dans laquelle j'aurais bien désiré que pût intervenir notre cher Vice-Président. Pensez donc, quelle aubaine! M. Constans (d'Aix) donnait son sentiment sur quelques-unes des huit cents marques différentes de potiers de vases retrouvés dans l'Aveyron; il prétendait que les fautes reconnues dans le texte de ces estampilles s'expliquaient par l'emploi de poinçons mobiles — Il n'en est rien, ripostent MM. Guignard et Bertrand; l'inexpérience ou l'ignorance explique ces fautes. Le capitaine Espéran-

dieu intervient dans le débat, mais la victoire reste à M. Imbert qui combat avec autant de raison que de chaleur et s'appuie sur des interprétations données sur près de 1800 vases des collections de Reims et de l'Yonne. On ne peut, néanmoins, résoudre la question de l'emploi, dans la même marque, de caractères latins et grecs, mais on tombe d'accord sur l'explication du signe Ø (O barré) pour *ex officinâ*. M. Imbert est bien fort, j'aurais bien voulu le voir aux prises avec M. de Laubrière.

Par deux fois, je vous ai entretenus des *œuvres* de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin (Jura). C'est lui, vous ai-je dit, qui a révélé l'importance sous les Romains de Grozon, déjà célèbre par ses salines. Cette année il a déblayé les fondations de l'ancienne église de Saint-Martin qu'une tradition locale prétend avoir succédé à un ancien temple de Mars. M. l'abbé Guichard, ayant retrouvé des substructions romaines, est porté à croire que la tradition est vraie et que l'église a été édifiée sur les fondations, en partie, de l'ancien temple. Non loin de là on a trouvé des monnaies, des fragments de poteries. Comme la population était importante, il devait y avoir plusieurs temples ; la légende en accuse cinq dont celui de Mars. Des fouilles projetées pour l'automne viendront-elles donner raison à la légende ?

Des protestations s'élèvent ; M. Maitre, de Nantes, ne trouve pas suffisantes les raisons données par le préopinant, d'autant plus qu'en Bretagne surtout, les chrétiens s'éloignaient avec horreur des temples païens. L'abbé Guichard s'incline, mais, le lendemain, en présence de collègues, il donne à M. Maitre une justification de sa thèse, appuyée par nombre d'archéologues ; je jouis de son triomphe.

M. de Laubrière a confirmé son assertion.

Au printemps dernier, on a découvert à Bourges neuf stèles avec inscriptions et sculptures très-frustes. M. Buhot de Kersers présente les photographies de ces monu-

ments épigraphiques ayant un caractère local qui n'avait point été signalé chez les Bituriges. L'une d'elles représente une tête de femme surmontée d'un bandeau ; ne serait-ce pas une cariatide?

II

L'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, a signalé dans son *Traité des superstitions* les vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France. Au dire de M. Le Braz, professeur au lycée de Quimper, la Bretagne était et reste la terre classique de la superstition. On invoque plus de deux cents saints pour obtenir la guérison de toutes les maladies qui affligent l'humanité... même pour obtenir, autrefois, un bon numéro à la conscription, et aujourd'hui l'exonération; les plus populaires sont Saint-Biboan, Sainte-Brigitte, Saint-Nicolas, Saint-Efflam qui reçoit les pélerinages des conscrits désireux de ne point partir. Le culte des fontaines est particulièrement répandu dans le pays de Léon et dans le Trécorrois. M. le président Le Blant et M. l'abbé Muller font remarquer que la plus grande partie de ces coutumes remonte à la plus haute antiquité et avait toute leur expansion dans le moyen-âge, non-seulement en Bretagne, mais dans bien d'autres contrées.

La persistance de l'habitude de déposer une pièce de monnaie dans les cercueils — habitude très-répandue encore dans la Gironde, assure M. Didier — rappelle l'objet du culte ancien « l'obole à Caron, le fameux nocher des enfers. »

M. de Dion conteste cette origine; selon lui il faudrait une dose d'instruction plus grande que celle des campagnes pour légitimer cet usage qui doit avoir une autre

origine, peut-être aussi superstitieuse. MM. Buhot de Kersers, Imbert, Massillon-Rouvet en signalent la persistance dans le Berry, le Limousin, la Bourgogne, le Nivernais. Les populations ont pu oublier l'origine mais ont conservé la pratique. On pourrait en rapprocher bien d'autres, comme..... le pain et le vin à l'offrande.

La série n'est point épuisée : D'après MM. Caillat, Muller et Imbert, il faut admettre que la plupart de ces superstitions existaient déjà aux premiers temps du moyen-âge, sur le culte des roches et des fontaines, notamment dans les environs de Toulouse, Castres, etc. M. Imbert montre les relations qui existent entre certaines pratiques, les feux de la Saint-Jean par exemple, et les anciennes pratiques décrites dans les vieux documents celtiques. Il n'y a rien de nouveau, vous le voyez : l'erreur à côté de la vérité, la superstition près du culte religieux, la foi éclairée.

III

Notre section comptait bon nombre d'ecclésiastiques dont quelques-uns sont de remarquables archéologues, et aussi des officiers en costume. L'un de ceux-ci, le capitaine Espérandieu, un très savant épigraphiste, a eu l'honneur de présider une séance et il occupait dignement le fauteuil, je vous assure. Un autre, le lieutenant Denis a lu une notice fort intéressante sur les dolmens de la Tunisie centrale ; il en a fouillé plusieurs dans les environs du Kef et comme date d'origine leur assigne le IIe siècle de notre ère ; il a retrouvé des vases vernissés, des bronzes votifs ; quelques-uns étaient ornés de graffites, de dessins à rosaces, l'un d'eux portait des traces de peinture. A Maktay, les dolmens sont disposés par groupes formant de véritables allées couvertes — la Bretagne en Tunisie ! —

D'après M. Denis ces derniers sont plus anciens que ceux du Kef et remonteraient à 2000 ans. Comme les précédents, ils ont continué à servir de nécropole aux peuplades qui se sont succédé.

M. le capitaine Espérandieu est d'avis que ces dolmens ne sont pas d'une époque aussi reculée et, comme l'on y rencontre des pierres taillées — ce qui n'existe point en Bretagne, il en conclut qu'il y a là une habitude locale, un rite funéraire particulier, rien d'asiatique. Il indique à grands traits quelle était, selon lui, la délimitation des dolmens; de l'Irlande, l'Angleterre, l'Armorique, la péninsule ibérique, les États barbaresques; ailleurs, ce sont des sépultures isolées, pour ainsi dire. Ce n'est point le sentiment du terrible M. Imbert; il explique l'usage commun du dolmen ou de la grotte sépulcrale par la facilité que l'on avait partout d'élever une dalle sur deux pierres, de creuser une grotte; ce mode était le seul répandu dans les premiers âges parce qu'il était à la portée de tous les instruments, de toutes les intelligences, pourrait-on dire.

M. de Baye qui a exploré la Sibérie orientale a retrouvé là aussi des dolmens, des grottes et un mobilier funéraire, vases, haches, amulettes qui établissent la coïncidence parfaite des antiquités antéhistoriques dans les contrées explorées, la science profonde des archéologues russes, en général, et de M. Savenkoy, l'organisateur de l'exposition rétrospective de Moscou, en particulier.

Un instrument bizarre, un casse-tête (au dire de M. de Mortillet) a été trouvé dans un monument mégalithique de l'Yonne fouillé par M. l'abbé Guérin. On ne tardera pas, il faut vous y attendre, à retrouver l'arme préhistorique qui a donné l'idée du coup de poing américain!!!

M. Halna du Frétay a fouillé en 1892 le grand tumulus de Kerbenez-en-Brice et a trouvé une sépulture intacte enfermée dans une chambre en pierre. Trois urnes en terre mal façonnée, mal cuite, étaient dans l'intérieur de cette chambre, ainsi qu'une pointe de lance en schiste très-dur

et vingt-cinq silex taillés. Cette sépulture qui remonte à une haute antiquité n'était, paraît-il, accompagnée d'aucune autre. C'est M. de Lasteyrie qui a lu le mémoire de M. du Frétay; Ah! si M. de Laubrière avait pu entendre les éloges donnés à son savant compatriote!

IV

« La date de l'église de Saint-Généroux. » — Ce titre n'a rien, n'est-ce pas? de bien émouvant. Saint-Généroux? Qu'est-ce que cela? une petite bourgade des Deux-Sèvres qui ne dit rien à votre souvenir; néanmoins, j'espère que, comme moi, vous retiendrez ce nom. Il faut dire qu'un mémoire fort étudié, lu par le capitaine Espérandieu et émanant de notre collègue M. Berthelé, a valu à son auteur les acclamations de toute l'assistance. M. Ramé, un savant de premier ordre, avait assigné à cette église, fort curieuse, une date postérieure au XIe siècle; il voulait protester contre la tendance de nombreux archéologues qui ont la passion de vieillir les monuments dont ils s'occupent. S'élever contre l'opinion de M. Ramé paraissait être... une hérésie; cependant, M. Berthelé a osé combattre la décision de M. Ramé! Il prouve, par des comparaisons avec des monuments voisins : Cravant, Saint-Mesme-de-Chinon, Saint-Jacques de Thouars, que le petit appareil, de Saint-Généroux, ses doubleaux, ses piliers contournés de colonnes, ses chapiteaux, l'absence de voûtes, de contreforts, tout en fait un édifice de la seconde moitié du Xe siècle. M. de Lasteyrie plus hardi en fait remonter l'origine à la première moitié du Xe siècle; il a vu l'église, approuve en tous points la savante étude de son ancien élève à qui il décerne les plus grands éloges. Ç'a été le point de départ d'applaudissements, j'y ai mêlé les miens

en mon nom et au vôtre; M. de Lasteyrie a achevé de ruiner la réputation de l'infaillible M. Ramé qui n'est plus là pour se défendre!

Il n'est pas nécessaire de s'appesantir longuement 1° sur les magnifiques tombeaux des ducs de Bouillon dont les restes mutilés se voient encore dans l'église de Souvigny, près Moulins. La description qu'en a donnée Noël Cousin en 1620 a permis de retrouver bien des vestiges exposés depuis plusieurs années au Musée de la ville sans désignation précise et qui, indubitablement, faisaient partie de ces tombeaux — 2° ni sur le tombeau de Saint-Lazare à Autun. M. Thiollier a non-seulement si bien décrit, mais surtout si bien reproduit par le dessin, ce beau monument supprimé sous le règne de Louis XV qu'il sèrait facile d'en faire une réfection complète, Si seulement les débris pouvaient être mis à l'abri de l'injure du temps dans le musée de la ville d'Autun! L'assistance tout entière s'est associée à ce vœu: puisse-t-il être exaucé!

M. Ed. Le Blant avait fait une allusion directe aux sarcophages chrétiens du Quercy dans son discours d'ouverture. M. Monméja avait constaté que jusqu'alors trois sarcophages seulement avaient été découverts dans la région de Cahors. Des fouilles pratiquées dans un ancien cimetière ont fait découvrir des fragments représentant des scènes de chasse et la remise des clefs à Saint-Pierre. — On peut voir, *horresco referens!* ces débris incrustés dans les murs de la maison d'un cultivateur qui les a recueillis. Le fameux porche de Moissac est soutenu par de grandes figures de marbre sculptées dans des couvercles de sarcophage.

A propos de la cathédrale de Nevers dont M. Massillon-Rouvet essaye de restituer les principales dispositions à l'époque romane, une longue discussion s'est élevée. A quoi faut-il attribuer la présence de deux absides opposées, ce qui rappelle l'école rhénane? Il paraît prouvé d'abord que beaucoup d'anciennes basiliques, ailleurs que

sur les bords du Rhin, avaient ces deux chevets; l'explication m'en paraît bien simple; elle m'a été fournie à Mayence lorsque j'ai visité la cathédrale il y a 30 ans. Le chevet oriental est épiscopal, l'opposé, paroissial. Ces dispositions se voient encore à la Marche, près de la Charité-sur-Loire, à Verdun-sur-Meuse, à Liège, Strasbourg, Spire, Worms, etc. M. le chanoine Pottier accepte l'interprétation que j'ai rappelée.

Les fouilles que M. Quesné a entreprises au camp Méquin, près Louviers, ont fait découvrir une station gallo-romaine fort importante : vastes substructions, débris de vases, meules en grès, clefs romaines, nombreux tertres. L'auteur pense avoir retrouvé le *Vetus domus* où Charles-le-Chauve a tenu un plaid. Non loin de là existait sur la Seine un grand barrage, ce qui pourrait bien déterminer la position de la fameuse île d'Oissel, le repaire des Normands.

Depuis notre installation dans l'amphithéâtre de théologie — je digère difficilement cette situation — je voyais écrivant fiévreusement un monsieur décoré, très brun, très agité, que rien ne paraissait intéresser que ses notes qu'il inscrivait, effaçait, rajustait. Que prépare-t-il donc, me disais-je? Lui, presque impassible, continuait à écrire, à raturer. Il faut bien le dire, et les personnes qui assistent aux Congrès n'ont pas manqué de le reconnaître; la plupart des lectures ne sont que le prodrome ou l'analyse d'ouvrages que les auteurs avisés soumettent aux suffrages d'une assemblée compétente. Je supposais donc que mon collègue si affairé, qui écrivait et raturait toujours, était un auteur en travail... Je ne crois pas m'être trompé. C'est le jeudi matin que le Dr Rouire commença à nous donner lecture de ses notes; plus rapide encore dans la voix que dans l'action scripturale; avec cela une voix méridionale bien timbrée, un *accent* bien prononcé; il est médecin militaire en Tunisie et prépare une étude fort intéressante sur les voies anciennes (romaines et autres) de la contrée.

En trois coups de craie, il esquisse le littoral, les voies actuelles, les voies anciennes, les postes militaires sous l'occupation, les nôtres; rappelle le passé, promet un avenir merveilleux, etc. Quoiqu'il nous ait tenus assez longtemps, je suppose qu'il n'a pas vidé tout son sac, c'est-à-dire débité tout son volume, et il allait d'un train... tout comme lorsqu'il écrivait et raturait. Il ne doit pas faire languir ses malades, ce médecin là!

Il a été question de Saint-Front, de Périgueux, et j'ai dû intervenir pour rappeler Saint-Front, de Neuilly. Voici l'affaire, jugez : M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, parlait d'un petit monastère consacré au saint, non loin de Nantes, et ajoutait que c'était sans doute une des chapelles les plus éloignées du lieu où son culte est le plus répandu. M. le chanoine Muller lui répond en exposant qu'il y a deux Domfront (Dom-Frontis) l'un dans l'Orne, l'autre dans l'Oise où l'on conserve un manuscrit enluminé consacré au saint. Tout naturellement, j'ai avancé notre Neuilly, bien loin aussi des rives de la Loire. M. Maître modifiera son assertion.

C'est encore un livre savant que prépare M. Enlart, architecte, ancien membre de l'école de Rome sur l'*Architecture cistercienne* en Scandinavie. Là, encore, on a rencontré des églises à deux nefs — ce qui, aux yeux de plusieurs, paraissait être la forme adoptée par les constructeurs de l'ordre de Citeaux; disposition que l'on a pu reconnaitre à Saint-Sauveur, de Caen, tout aussi bien que dans les édifices de style bourguignon.

V

Les deux numéros que je relève en *numismatique* pouvaient présenter pour nous un grand intérêt : 1° Les mon-

naies de l'Aisne par M. Pilloy; 2° Les monnaies romaines trouvées en Seine-et-Marne depuis 1840.

Malheureusement, M. Pilloy, bien malade, est retenu à Saint-Quentin et la communication, quoique lue par M. Maxe-Werly, m'a causé une véritable déception. Les musées de Soissons, de Laon, de Reims ont recueilli quelques types des 150 monnaies d'or trouvées à Condé-sur-Suippe. A Pommiers, l'Augusta Suessionum, les fouilles organisées par M. Vauvillé ont fourni 1400 pièces de toutes les peuplades de la Gaule. Le Trésor d'une légion romaine, 5000 pièces au moins, ont été découvertes à Saint-Quentin, au fond d'un puits. A Lesges, à Laon, à Montbavin, quelques pièces d'argent. A Epieds — et nous n'en avons rien appris — on a recueilli des écus de Henri III et de Henri IV, etc.

M. l'abbé Denis signale les découvertes faites à Meaux, à Mouy, à Châteaubleau, à Poligny de pièces à l'effigie de Tétricus, Julia Donna, Macrin, Victorin, Gallien — Rien de gaulois donc, rien de bien intéressant, dit M. Maxe-Werly; ce n'est guère encourageant. M. Babelon, qui préside, se joint au préopinant pour recommander la recherche et l'étude des pièces gauloises; sous ce rapport, nous ne sommes pas trop pauvres.

VI

Si je ne craignais de lasser votre bienveillante attention — cela se dit ailleurs, nous pouvons bien l'invoquer ici — je vous entretiendrais des observations si judicieuses présentées par le savant chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, sur divers objets d'orfèvrerie religieuse conservées dans de modestes

églises de campagne du diocèse de Montauban et provenant, en grande partie, de l'ancienne abbaye de Granselve. A noter, particulièrement, un reliquaire en forme de tableau pentagonal, déposé à l'évêché. Puis, du même abbé, une notice sur des mosaïques trouvées à Léozac et à Saint-Romain; l'une porte une inscription : CONCVLCANVS, le nom du peintre, vraisemblablement, puisqu'il est suivi des mots *coloribus pinxit.*

M. Denais, d'Angers, présente une reproduction fidèle du calice de Jallais, en vermeil, finement sculpté et dont la forme gracieuse se rapproche de celle des calices si renommés d'Aubusson et de Sens. Je demande à ouvrir une parenthèse pour indiquer que l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry possède deux superbes calices, finement sculptés aussi et provenant des libéralités de M. de Stouppe.

M. Bertrand, de l'Allier, déjà nommé, donne lecture d'une étude sur la bible de Souvigny, conservée à la bibliothèque de Moulins. Il décrit amoureusement les lettrines, chef-d'œuvre calligraphique, les miniatures si bien nuancées, la curieuse reliure ornée de plaques d'émail et de bossettes ajourées, puis il donne la date MCXV inscrite, dit-il, au folio 116. Jamais, s'écrie M. de Lasteyrie. Oh! ce jamais! il tombe dans la salle comme l'épouvantable malédiction dantesque : lasciate... speranza. Jamais! le manuscrit appartient par son style, par la forme de ses lettres à la fin du XIIe siècle et non au commencement; la date est l'œuvre d'un faussaire; les chiffres ont été tracés à la pointe et non écrits, c'est certain... je l'ai vu. Il n'y a rien à répondre, et M. Bertrand s'incline devant le terrible jamais.

Vous ne vous étonnez pas que je relève les... observations de M. de Lasteyrie; elles sont nettement accentuées, mais toujours fondées, toujours à propos; je terminerai, après avoir mentionné les notes : 1° de M. Veuclin sur une miniature et une interprétation qui lui a valu une réplique de M. de Marsy; 2° de M. Maxe-Werly sur une règle de

fondeur — c'eût été si bon pour M. Berthelé! ; 3° de l'orfèvrerie en Franche-Comté, par une étude de MM. Lex et Pottier sur de curieuses peintures murales, avec... observations de M. de Lasteyrie.

La petite église de Bézé-la-Ville (Saône-et-Loire) a des peintures murales du XII[e] siècle, remises à jour par l'intelligent curé de la paroisse, M. l'abbé Jollivet. Le milieu de la voûte est orné d'une grande figure de Majesté du plus beau style; dans les écoinçons d'une arcature, malheureusement coupée, se voient de belles figures de saintes tenant des vases de parfums; à l'extrémité les martyres de Saint-Laurent, de Saint-Blaise, etc. La Commission des monuments historiques a pris les mesures nécessaires pour sauvegarder ce qui reste de cette décoration.

A Pervillac (Tarn-et-Garonne) de curieuses peintures représentent le jugement dernier. En haut, le Père Éternel assis sur l'arc-en-ciel, à côté de lui la Sainte-Vierge, et Saint-Pierre entouré des ressuscités sortant de leurs tombeaux; au-dessous des démons entraînant des personnages qui symbolisent les péchés capitaux ou tourmentant les damnés. Malheureusement, un acte de vandalisme déplorable a endommagé ces peintures...

Cette déclaration a soulevé de la part de M. Ch. Normand, le distingué directeur de « l'Ami des Monuments et des Arts » — et dont j'espère vous faire un ami — une fort vive attaque contre la Commission des monuments historiques. Elle regarde d'un œil sec, disait M. Normand, toutes les mutilations, ne sait point protéger ce qui reste de plus précieux dans le domaine de l'art, ni opposer la moindre barrière à la rage des modernes Vandales. A ce sujet il cite l'antique chevet de l'église Saint-Pierre de Montmartre, un bijou architectural, le plus ancien monument religieux de Paris et qui, de jour en jour, par l'incurie de l'administration, s'avance vers une ruine totale.

Halte là! s'écrie M. de Lasteyrie; depuis 15 ans je fais partie de la Commission si violemment attaquée et je re-

garde comme un devoir de la défendre. Je puis assurer que nous faisons tout ce qui est possible, sans faiblesse, sans parti-pris. Seulement, les édifices à surveiller, à sauvegarder sont très nombreux et, par raison d'économie, le nombre des inspecteurs généraux a été réduit à trois; nous ne pouvons donc tout voir. Il serait nécessaire que les Sociétés archéologiques intervinssent et fissent parvenir, en temps utile, leurs observations, leurs doléances à la Commission. De plus, et c'est en cela que gît le plus grand mal : il y a trois juridictions différentes, si ce n'est hostiles, du moins se jalousant et ne voulant rien abandonner de leurs droits. Ainsi, des Fabriques sont parfois propriétaires de chapelles qu'elles restaurent, Dieu sait comme! pour d'autres, c'est la ville qui use singulièrement de son droit de possession; comme preuve : le chevet de Saint-Pierre dont vient de parler M. Normand; malgré des appels réitérés, la Ville de Paris reste sourde; puis vient la Commission qui a trouvé dans M. de Lasteyrie un chaud et habile défenseur.

C'est une véritable fête quand on l'entend à la suite d'une communication; je ne dis pas que MM. Bertrand et Normand seraient tout à fait de mon avis; mais, s'ils aiment la vérité, ils ont trouvé dans leur savant contradicteur un homme qui sait la faire valoir.

Maintenant, à l'année prochaine!

MOULIN

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ÉGLISE DE BARZY

En visitant les monuments religieux de nos campagnes, on ne peut se défendre de deux réflexions presque contradictoires. Nos églises sont pauvres, se dit-on, elles sont nues, délabrées et se dégradent de toutes parts, les boiseries tombent en pourriture, les murailles s'affaissent, les pierres se décomposent, l'humidité a tout envahi, tout défiguré. Mais en même temps si l'on a étudié le plan, la construction, les travaux de l'art, tout ce que la statuaire et la sculpture ont prodigué de décorations, tout ce que la Foi et le talent ont enfanté de hardi, de gracieux, de sublime, on s'étonne qu'une simple bourgade soit si riche, qu'elle possède au sein de ses misérable huttes, un monument si grandiose. Cette pensée est féconde et en l'exploitant, on se sentirait bientôt ému d'admiration et de reconnaissance pour le temps qui a créé ces merveilles. L'église de Barzy est une de celles qui soulèvent le plus naturellement ces réflexions, tant il y a de disparate entre l'œuvre

des générations passées et l'œuvre, ou plutôt le fruit de l'incurie des générations présentes. Mais jetant ici un voile sur ce qui pourrait nous attrister, nous ne la considérerons que sous le rapport de son architecture telle qu'elle dut être au sortir des mains de ses fondateurs.

L'effet que produit au dehors l'aspect de son clocher, est des plus heureux. De quelque côté de la vallée qu'on se place, on le voit dressant sa haute tour carrée bien au-dessus des constructions voisines, s'élancer du sein d'un massif d'arbres qui l'environnent, et dominer la demeure seigneuriale qui paraît là à ses pieds comme pour s'avouer vassale du roi des cieux; on le voit noblement paré de cette couleur grisâtre que le temps a imprimée sur ses pierres; on le voit étaler pompeusement la grâce des trois ouvertures ogivales dont chacune de ses faces est percée dans toute sa hauteur, la légende des colonnettes qui les encadrent et les fûts grêles qui dissimulent ses quatre angles depuis le pied jusqu'au comble. L'œil aime surtout à se reposer sur cette colonne pyramidale qui en rehausse le sommet : il aime à la voir se dessiner sur la pente escarpée de la montagne qui se dresse au delà en forme de large rideau vert. Que la vue de ce clocher élève l'âme! Que sa haute position remplit bien les desseins du fondateur! comme elle atteste franchement la foi de nos pères! C'est un œil vigilant toujours ouvert sur le coupable pour lui imprimer une salutaire frayeur; disons mieux, c'est un signe indicateur qui nous montre la route des Cieux.

Approchons nous de l'église, et essayons de nous initier au travail de cette architecture que plusieurs, de nos jours n'ont flétri du nom de barbare, que parce que la Foi leur manquait pour en comprendre les secrets. Le portail resserré entre deux énormes contreforts est une simple archivolte ogivale formée de trois voussures rondes concentriques et rentrantes.

Les tores s'appuient sur autant de chapiteaux à feuilles

de lauriers d'un côté et à feuilles de lierre de l'autre; puis viennent de grêles fûts de colonnes qui ne descendent qu'à mi-hauteur des piedroits : le caprice de l'artiste, ou des réparations ultérieures peuvent seules expliquer cette singularité. Le tympan est muré et n'offre qu'une surface plane sans décoration.

Au-dessus s'ouvre une rose circulaire d'un très grand diamètre, aucun meneau ne la traverse; seulement quatre bandes de fer en soutiennent le vitrail.

Il est temps de pénétrer dans l'intérieur; c'est là que l'architecture du XIIIe siècle a déployé toute sa pompe, toute sa hardiesse, toute la noble élégance de ses formes et la grâce de ses lignes. Le plan en est régulier et complet; et, depuis l'entrée jusqu'à l'abside, depuis le fond des basses nefs jusqu'aux transepts, depuis la base des piliers jusqu'aux clefs des voûtes, c'est toujours le même dessin, la même exécution; partout unité, harmonie, symétrie, partout, force, hardiesse et bon goût. Tout est voûté, tout est en ogive et de cette pure ogive qui fait l'admiration de tous par la régularité de ses contours et l'élancement hardi de ses arceaux. Les colonnettes y sont prodiguées avec un luxe inouï; on les voit s'élancer par groupe de trois de tous les chapiteaux, de toutes les arcades, de tous les angles, et l'œil court de l'une à l'autre sans se fatiguer de ce jeu de l'artiste.

Et d'abord la façade intérieure du portail est encadrée depuis le sol jusqu'à la racine des voûtes dans deux faisceaux de trois colonnettes que revêtent à leurs extrémités d'élégants chapiteaux à crochets, pour suivre de là des directions opposées; deux de chaque faisceau sont à la clef, la troisième suit l'angle de la muraille et continue à en décorer le circuit ogival jusqu'au sommet.

La voûte de la grande nef est d'une belle hauteur : elle est découpée alternativement par un arc doubleau et par un ensemble de quatre nervures qui se croisent à la clef. Elle s'élève de chaque côté sur quatre grands arcs séparés

par des piliers cylindriques. Ceux de ces piliers qui avoisinent le chœur sont d'un plus fort diamètre et ont une base octogonale; leurs chapiteaux offrent deux rangées de feuilles simples largement espacées et n'ont aucune moulure qui les sépare du fût.

Au-dessous de chacun d'eux, s'élève sur des bases cubiques, un groupe de trois légères colonnettes qui, à une hauteur égale à celle des arcades, se terminent par de petits chapiteaux à feuilles enroulées pour se séparer aussitôt en trois nervures rondes: l'une d'elles, celle du milieu, continue son ascension en se courbant en ogive, pour former avec son homologue de face un arc doubleau isolé sur la voûte, tandis que les nervures latérales s'épanouissent à droite et à gauche jusqu'aux clefs de voûte.

Ces clefs où aboutissent quatre nervures ne sont donc pas situées sur le prolongement du plan qui passerait par deux piliers opposés, mais bien sur celui qui passerait par deux sommets d'arcades. En même temps deux autres tores à demi saillants partent du même groupe de petits chapiteaux pour encadrer la muraille ogivale qui surmonte chaque arcade en forme de fronton. De petites ouvertures presque triangulaires sont percées dans l'intérieur des murailles, mais vu leur peu de hauteur, elles ne suffisent pas pour composer un nouvel étage.

Pour terminer la description de la grande nef nous devons dire que les premières et les dernières arcades ne s'appuient que d'un côté sur des piliers cylindriques, de l'autre, c'est sur des colonnes à demi engagées dans les piedroits et accompagnées de deux colonnettes. On comprend tout ce qu'il y a de riche et de gracieux dans ce bel assortiment.

L'ossature des voûtes latérales est exactement la même que celle de la grande voûte; il y a moins d'élévation, mais c'est la même alternative de clefs à quatre voussures et d'arcs-doubleaux; seulement les faisceaux de colonnettes, au lieu de se reposer sur des piliers, s'ap-

puient sur un stylobate de dix-huit pouces de haut qui règne dans toute la longueur des nefs; à droite aucune moulure ne marque les extrémités inférieures des fûts, tandis qu'à gauche, de petites bases cubiques les séparent du soubassement.

Mais en revanche les groupes de droite offrent des colonnettes plus dégagées, dont les interstices sont remplies par des filets aigus en forme de nervures prismatiques : le feuillage des chapiteaux y est plus varié; ce ne sont plus des crochets, ni des volutes à enroulement, ce sont des fleurs de lys très laciniées et très pendantes dont la partie supérieure est remplacée par un losange à têtes de clous; ou bien encore des feuilles épanouies en forme d'ailes d'oiseaux, ailleurs elles sont entrelacées et semblent simuler des guirlandes.

A cette recherche d'ornements, à ce goût pour le nouveau, à cet emploi des entrelacés et des festons que paraît affecter le bas de l'édifice, il nous semble reconnaître le caractère de l'architecture du XIVe siècle. Il est bien vrai qu'à la rigueur on pourrait rencontrer ces mêmes traits dans des édifices du XIIIe, mais c'est rarement dans une église de campagne que l'artiste fait essai d'ornements nouveaux, il ne les y applique qu'après l'adoption générale dans des monuments modèles.

Il est donc probable que si le plan de l'église de Barzy a été conçu et réalisé en partie dans le XIIIe siècle, il aura été achevé sous l'impression des idées du siècle suivant.

Du reste ces différences de détail sont si peu sensibles que l'unité n'en souffre nulle atteinte. Le même caractère de sculpture se retrouve sur l'urne des fonts baptismaux, placée au fond de la nef de gauche; c'est une pierre octogonale d'un beau massif et d'un fin grain, ciselée en relief d'une guirlande fleuronnée qui en couronne le haut : cet entrelacé est très hardi et taillé presque en entier hors la pierre! mais aujourd'hui il est perdu sous une couche de couleur brune; lèpre hideuse qu'il faut renoncer à voir

jamais réparée, car la main téméraire qui essaierait de faire disparaitre la couleur, verrait bientôt tomber sous son grattoir, les délicates ciselures de ce feston.

Si maintenant nous nous reportons au milieu de la nef, le grand arc triomphal nous apparaîtra défectueux dans la courbure de ses arceaux, l'un dépassant ses limites naturelles et poussant le point de jonction en dehors de la ligne des clefs. Etait-ce une disposition symbolique dans la pensée du constructeur, ou n'est-ce pas plutôt un effet de la loi de l'équilibre? nous l'ignorons; mais il nous répugne d'en accuser l'imprévoyance de l'architecte.

De plus si l'on examine attentivement l'hémicycle de l'abside, on remarque que la courbe n'est pas parfaitement d'aplomb sur l'arcade du chœur, mais qu'au contraire elle subit une déviation vers la gauche. Cette inclinaison, qui se reproduit dans beaucoup de nos églises, trouve naturellement sa cause dans le modèle qu'avaient choisi les architectes chrétiens.

Le chœur est une enceinte carrée, comprise entre quatre massifs gigantesques, revêtus dans leurs pourtours de colonnes et de colonnettes qui forment, en se ramifiant, quatre arcades ogivales d'un grand développement.

Celles qui donnent sur les bras de la croisée sont moins hautes, mais elles sont décorées d'un plus grand nombre d'ornements; l'archivolte est formée de trois voussures rondes séparées entre elles par un filet saillant.

Le sanctuaire est un enfoncement pentagonal dont les angles sont déguisés derrière six colonnettes qui, au-dessus des chapiteaux se prolongent en nervures et se courbent toutes l'une vers l'autre, pour aller se croiser à un point commun de la voûte. Trois fenêtres ogivales, encadrées de tores majeurs, sont percées dans les pans du milieu. Il serait difficile de dire si ces fenêtres ont jamais été plus riches en verrières qu'elles ne le sont aujourd'hui, car les quelques vitraux peints qu'on y voit, bien que n'occupant que le sixième de la hauteur, forment un tout

complet; ils consistent en deux petites plaques isolées sur la fenêtre du milieu et en un panneau carré qui occupe le milieu de celle de gauche.

Les premières pièces figurent chacune un abbé.

Le panneau de gauche représente deux évêques dont l'un porte une crosse pastorale et l'autre une double croix. Ces deux évêques sont Saint-Éloi et Saint-Loup, comme l'indique une bande coloriée, un phylactère qui flotte autour de leurs épaules. Il est à croire que ce panneau était primitivement placé entre les deux personnages du milieu; mais que récemment, lorsqu'on posa le tableau de dessus l'autel, on le tira d'une place où il n'eût pu être vu que bien difficilement.

Dans cette supposition les deux abbés seraient les fondateurs de l'église, mettant leur œuvre sous la protection des deux patrons de la paroisse. Il est vrai que les patrons sont Saint-Leu et Saint-Gilles; mais en supposant que les noms aient été donnés en latin au fondeur des vitraux, on comprend qu'il les ait mal interprétés. *Lupus* se traduit également par Loup ou par Leu, et entre *Egidius* et *Eligius* il y a une analogie trop frappante pour ne pas rendre plausible notre conjecture.

Les transepts s'ouvrent latéralement par des arcades d'une belle ornementation, comme nous l'avons vu, les voûtes ont moins d'élévation que dans le chœur, l'ogive y est par conséquent moins élancée, mais du reste, c'est la même richesse de colonnettes et de nervures.

Chacun des transepts est agrandi vers l'orient par une portion de voûte en arête pour y placer des autels sans entraver la circulation.

Si nous ne disons rien des clefs de voûtes de l'église, c'est qu'en général elles sont insignifiantes et grossièrement sculptées; elles offrent toutes une forme circulaire descendant fort peu au-dessous des arceaux : ce n'était point encore l'époque ou les culs-de-lampe s'allongèrent hardiment en pendentifs et semblèrent poser un défi à la

loi de la pesanteur. Toutefois les clefs de la grande nef méritent d'être remarquées, deux sont sculptées en feuilles galbées, deux autres représentent des têtes fantastiques.

En parlant de l'enceinte du chœur, nous aurions dû appeler l'attention sur une longue pierre tumulaire en granit, portant une inscription en lettres gothiques sur deux lignes parrallèles à son circuit. Ces lettres sont pour la plupart illisibles, vu l'état de dégradation dans lequel se trouve aujourd'hui cette pierre; cependant nous ne croyons pas qu'elle remonte au-delà du XVe siècle.

En sortant de l'église nous devons encore, pour rendre nos détails aussi complets que possible, citer une pierre haute et large, scellée en dehors contre le fond de la nef de gauche; cette pierre est creusée de quelques centimètres en arc trilobé et sur le fond du tympan est sculpté, en bas relief, une touffe de feuilles formant bouquet, dont les parties saillantes ont été mutilées.

Nous n'oublierons pas non plus cette inscription gravée en gros caractères sur le haut d'un contrefort: elle porte : *Fait en l'an 1773 par M. Maserd.* Ces quelques mots nous étonnent, non pas qu'ils nous fassent douter de l'époque de la fondation de l'église; mais lors même qu'ils n'auraient d'autre but que de nous indiquer quand furent apposés les contreforts, nous aurions encore à nous demander si c'est la date de leur première construction ou seulement de leur réédification; d'ailleurs sans cette inscription, nous aurions, sans hésiter, omis cette partie extérieure contemporaine de l'église elle-même, tant il y a de conformité entre les couleurs et la taille des pierres. Encore si nous n'avions pas trouvé sur d'autres édifices des dates aussi mystérieuses, nous ne donnerions pas plus de suite à cette réflexion; mais à Mézy, à côté de caractères véritablement du XIIIe siècle sur des contreforts gigantesques et en même temps nécessaires, même aussitôt la construction, nous avons rencontré une date 1685 qui n'est pas moins propre à dissiper nos doutes.

Une conclusion à tirer, serait que l'archéologie a aussi ses mystères, et qu'il faut se garder d'être trop affirmatif, à moins d'être appuyé par des preuves irrécusables que la science, l'expérience et les confrontations peuvent seules apporter.

Ici se termine notre étude de l'église de Barzy.

Il ne nous reste plus qu'à bénir les pieux fondateurs qui nous ont dotés de ce chef-d'œuvre, et à mêler nos chants de joie et de bonheur à ceux qui ont retenti dans cette église, il y a cinq siècles, au beau jour de sa consécration.

Surtout ne repoussons point le devoir de solidarité qui nous oblige, sinon à augmenter ni à enrichir, du moins à conserver un monument si précieux.

Acceptons ce devoir avec d'autant plus d'empressement que si d'autres ont la gloire de la fondation, de notre côté, nous avons celle de la conserver, sans verser ni nos sueurs ni nos trésors.

ESSAI SUR LE PRÉHISTORIQUE

Dans l'arrondissement de Château-Thierry.

---

*A Messieurs les Membres
de la Société historique et archéologique
de Château-Thierry.*

Messieurs,

Il ne m'appartenait pas de traiter une question aussi ardue, n'ayant pas l'expérience de plusieurs Membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, beaucoup plus éclairés et plus compétents que moi sur ce point ; mais en lisant dernièremennt la notice de M. Vielle, juge de paix à Fère-en-Tardenois, sur les pointes de flèches typiques de Fère, et sur l'emploi des flèches empoisonnées, je sentais se ranimer en moi cette ardeur que j'ai déjà ressentie, il y a quelques années, pour le préhistorique.

Depuis un demi siècle, en effet, cette science nouvelle a surgi parmi tant d'autres qui occupaient déjà l'attention des esprits. Il semble que tard venue, elle ait prétendu compenser par la rapidité de sa marche, par l'ardeur de

ses adeptes, la négligence des siècles passés, et reprendre le rang qu'elle aurait toujours dû tenir dans les connaissances humaines.

L'histoire primitive de l'homme était en effet presque inconnue il y a cinquante ans; l'Archéologie préhistorique doit son développement et ses modestes débuts à un savant français, M. Boucher de Perthes, qui, habitant Abbeville, explora toute la vallée de la Somme et fut assez heureux, malgré toutes les coalitions qui se formèrent contre lui et ses idées, de faire jaillir la lumière.

Le classement qui fut entrepris plus tard par M. de Mortillet, dont le nom seul fait autorité, a divisé le « préhistorique » en trois grandes époques, dont la période *éolithique* est la plus reculée quant au travail des objets de pierre qui étaient taillés ou plutôt éclatés au moyen du feu, mais offrant néanmoins quelques signes de retaille.

Si j'entre dans tous ces détails qui n'intéressent pas directement notre arrondissement, c'est pour faire voir que nos contrées sont à peu près dépourvues des types de la période *éolithique*, dont la localité de Thenay (Loir-et-Cher) semble avoir été le champ d'expériences, s'il est possible de m'exprimer ainsi.

On rencontre plus communément dans l'arrondissement de Château-Thierry, le type caractéristique de Saint-Acheul (Somme) : haches en silex en forme d'amande ou *langue de chat*, taillées seulement, sans aucune trace de polissage; c'est la seconde époque du préhistorique *(période Paléolithique)*, caractérisée également par les découvertes de Solutré (Saône-et-Loire), haches taillées des deux côtés, dénotant une grande habileté, et apparition des flèches à pédoncule.

Les objets du type de Saint-Acheul sont très gros, en forme d'amande, taillés à grands éclats, arrondis à la base, pointus au sommet. Ils sont en silex et en quartzite. Leur volume fait supposer qu'ils étaient sans emmanchure et qu'ils se maniaient à la main.

Mais c'est surtout à la troisième époque de la « Préhistoire, » *période néolithique*, que remonte la plus grande partie des objets en silex, trouvés dans notre arrondissement.

En effet, dans cette période, la matière rocheuse des haches varie: les instruments reçoivent un polissage, on trouve les premiers vestiges d'une grossière poterie. C'est l'époque des grottes sépulcrales artificielles et des premières habitations lacustres. *(Classement de M. de Mortillet).*

Comme preuves, il me suffira, Messieurs, de citer les grottes ou boves de Rozet-Saint-Albin, les grottes de Pringy, et en particulier la caverne sépulcrale explorée en 1877, par M. le comte des Cars, d'où furent exhumés, au milieu d'un grand nombre d'ossements humains, de beaux types de haches polies et taillées, des instruments en bois de renne, et une magnifique flèche à ailerons, pédonculée, extraite d'une tête humaine par M. Guillaume alors agent-voyer à Neuilly-Saint-Front, après que toutes recherches sérieuses eurent été faites et abandonnées.

Il serait téméraire de fixer la durée de chacune des périodes préhistoriques, tout n'est que mystère à cette époque, puisqu'on affirme que les Anglais à Hastings, en 1066, se servaient encore des armes de pierre.

Quand on pense que M. Piette a compté plus de trois mille rennes, reconnus par lui dans les grottes du midi, et que la station de Solutré est estimée contenir les ossements de plusieurs centaines de mille de chevaux, on peut facilement se convaincre de la difficulté de donner à chaque période une durée exacte.

On nage donc dans l'inconnu. Mais la géologie aidant, on peut fixer néanmoins par à peu près, la durée probable de l'époque du renne, étant donné que cet animal vivait encore dans nos climats, aux derniers temps quaternaires.

Il est universellement reconnu que les outils en os et en bois de renne ne furent en usage qu'après la pierre. Sans

pouvoir établir l'époque précise à laquelle chaque corps vint prendre sa place, trouver son emploi dans l'industrie naissante de l'homme, nous savons toutefois que les instruments en os et en corne de cerf ou de renne apparurent à l'époque dite de la *Madeleine*, station célèbre de la Dordogne, dernière étape de la période paléolithique.

La classification paléontologique, c'est-à-dire fondée sur la contemporanéité des animaux, parfaite tant qu'il s'agit d'une même contrée, devient défectueuse en s'appliquant à un rayon étendu. Nous venons d'avancer qu'il n'y a rien d'absolument exact dans la chronologie de l'âge de la pierre, on pourrait en dire autant des âges du bronze et du fer.

Toutefois, comme il importe de ne point laisser naître de malentendus, M. de Mortillet proposa de dénommer les silex suivant la perfection du travail. Sa classification, très savante et très laborieuse, celle suivie officiellement du reste, au musée de Saint-Germain, n'a rien d'absolu au point de vue chronologique : elle peut caractériser des types, mais non des époques qui se soient succédé d'une façon régulière.

M. Fr. Moreau exhumait en 1886, de l'ancienne nécropole de Cersenil (Aisne) *Album Caranda* (pl. 61, fig. 2), un couteau-poignard en fer sur lequel se trouvait scellée une flèche en silex, à ailerons et pédonculée. Dans la même tombe furent trouvés deux scramasaxes en fer également et plusieurs autres flèches en silex, barbelées, d'un type et d'un fini parfaits.

Que penser d'un tel mélange d'armes composées d'éléments divers ? Que le plus complet anachronisme, sans doute, règne dans le Préhistorique et que nous sommes encore loin de connaître la vérité.

Que penser aussi de la trouvaille de Crouttes, faite par un vigneron dans son champ, trouvaille devenue depuis la propriété de M. Varin, artiste-graveur.

En travaillant ses vignes, le brave vigneron mit à décou-

vert un lot de haches en silex bien polies, auxquelles était jointe une hache en beau bronze recouverte d'une belle pâtine verte, de même forme absolument que celles en silex. Sa composition est tellement inoxydable, que vingt siècles et plus n'ont pu l'altérer, bien qu'elle fût enfouie en terre comme les autres objets en silex.

Tout cela ne serait-il pas bien étonnant, s'il ne s'agissait du Préhistorique ?

Comment expliquer aussi la présence dans nos stations, de la hache en jade, pierre verte, très connue et très recherchée des collectionneurs, mais si rare dans nos contrées ?

Le jade ou jadéite, comme on voudra l'appeler, ne se trouve en effet qu'en Orient ; quelques spécimens ont bien été découverts à l'état brut dans les monts Karpathes, mais, c'est l'exception.

Les hommes d'autrefois ne pouvaient trouver en France une pierre qui n'y existait pas ; c'est donc par suite de communications, de relations commerciales entre peuplades, qu'ils ont pu échanger ou acheter soit les matériaux, soit l'outil lui-même fabriqué.

D'un autre côté les hordes barbares qui ont occupé nos pays par suite de migrations successives ont bien pu laisser sur le terrain ces monuments qui attestent de leur séjour.

Il est prouvé d'ailleurs que les vieux Helvétiens venaient chercher en France leurs meilleurs silex. Des pointes de flèches en cristal de roche, noyées dans les lacs suisses, n'ont pu venir que du Valais ou des Pyrénées ; la Bretagne se signale par le grand nombre de silex étrangers qu'on y rencontre.

Les produits du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) un des centres de fabrication les plus importants de la pierre, ont été retrouvés dans le lit de la Seine, près de Bordeaux, sur les bords de la Meuse et jusque dans les Iles Shéeland. *(Paul Bory. — Premières conquêtes de l'homme).*

Toutes ces digressions nombreuses nous éloignent de notre sujet et de notre arrondissement, fertile, lui aussi, en souvenirs préhistoriques. Nous ne citerons pas d'ateliers proprement dits, mais seulement quelques stations, les plus importantes, car journellement on découvre quelque coin ignoré, inexploré, ou l'on rencontre en labourant le sol, des instruments de silex, accusant bien le travail de l'homme primitif.

La plus importante des stations de l'arrondissement de Château-Thierry, est sans contredit : « Caranda, » compliquée d'une nécropole justement célèbre et dont le nom est devenu inséparable de celui de M. Fr. Moreau, son infatigable explorateur. De Caranda, ont été exhumées de grandes richesses archéologiques qui font l'admiration de tous les savants. Ces trésors, enfouis dans le sol, confirment pleinement mes assertions. Nul doute que nous foulons une terre fertile en souvenirs des premiers âges du monde.

Après Caranda, Trugny, Armentières et Chouy, je citerai la station très importante de Passy-en-Valois, sur un plateau culminant, avoisinant Marizy-Sainte-Geneviève, près La Ferté-Milon, et où furent trouvés, depuis vingt ans, de nombreux silex taillés et polis, de tous genres et d'une grande beauté.

Les côteaux de la vallée de l'Ourcq, d'ailleurs, depuis Fère-en-Tardenois jusqu'au delà de La Ferté-Milon, méritent d'être explorés.

Les sables de Neuilly-Saint-Front renferment aussi de beaux objets d'un silex noir, transparent, caractéristique. A Vaux, hameau de Neuilly, près du dolmen, de beaux spécimens de flèches ont été découverts; les retouches sont d'une finesse incomparable. J'ai pu en admirer quelques types différents et je n'hésite pas à dire que tous les éclats, même les plus communs, ramassés en ce lieu, ont tous une valeur incontestable. Je n'en finirais pas, s'il me fallait citer tous les endroits où l'on rencontre le préhisto-

rique; il me suffira de dire que, partout, notre sol recèle des trésors connus ou ignorés, et, suivant l'expression d'un amateur de mes amis, « notre terre devrait être passée au crible.

Dans la vallée de la Marne et dans celle du Petit-Morin, on trouve aussi beaucoup d'armes et instruments en silex. Une remarque à faire, c'est que l'altitude des lieux préhistoriques est très variable. Ainsi, tandis qu'à Moucherelle, la station est au sommet du plateau, à une altitude de 205 mètres, à Essômes, les trouvailles se font généralement à mi-côte. Ce qu'il importe aussi de faire ressortir, c'est que ces hordes barbares choisissaient toujours le voisinage des sources et des cours d'eau où elles puisaient un des éléments les plus essentiels pour leur subsistance.

Je signalais en 1890 à la Société, dans ma notice sur la station préhistorique de Moucherelle, les moulins gaulois qu'on y a découverts, qualifiés aussi de meules romaines, consistant en pierres de forme circulaire, de 60 centimètres de diamètre environ, d'un granit fort dur et étranger au pays.

Ces meules percées d'un trou central et rayées de petits sillons peu profonds ou piquées à la façon de nos meules actuelles, sont signalées un peu partout.

Elles prouveraient que les premiers habitants de nos contrées se livraient aux travaux agricoles, qu'ils connaissaient les grains et leur emploi. Des instruments aussi rudimentaires ne pouvaient donner qu'une bien grossière farine; les grains y étaient concassés plutôt que moulus.

Une objection se forme naturellement sur ce qui précède. Trouve-t-on des objets et instruments de culture? De quoi se composait alors le matériel agricole? A cette question, je répondrai qu'on en est réduit à des conjectures.

Les peuplades arriérées de la Malaisie se servent bien de notre époque, pour la culture des terres, de deux branches formant crochet et simulant la charrue; nos pères auraient bien pu les devancer.

D'autre part, de larges silex, dont l'usage est indéterminé, ont pu servir de houe. A ce sujet, je crois utile de signaler une pièce très-rare, ramassée près de Neuilly-Saint-Front. Ce silex, devenu la propriété d'un amateur, renferme à lui seul, le pic et la pioche.

Tout ceci livre à bien des réflexions, et comme dit le proverbe : « N'y aurait-il rien de nouveau sous le soleil ? »

Aussi, dans la crainte d'être entraîné hors de mon sujet, je termine ces quelques notes déjà trop longues, et je prie Messieurs les membres de la Société de vouloir bien leur réserver bon accueil.

Romeny, le 20 avril 1893.

MINOUFLET
Instituteur

LE XXVe ANNIVERSAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

---

9 et 10 juin 1893

Messieurs,

Votre Secrétaire avait été invité, d'une façon fort aimable, à assister, comme délégué de la Société, aux réunions organisées par la *Société historique de Compiègne*, à l'effet de célébrer le XXVe anniversaire de sa fondation. Ces fêtes — car c'étaient de véritables fêtes auxquelles je me serais bien gardé de manquer — comprenaient deux journées, jeudi 9 et vendredi 10 juin.

J'emprunterai, ne me le reprochez pas, quelques citations au compte-rendu quasi officiel qui a été obligeamment mis à ma disposition,

« A une heure, les Membres de la Société et les délégués se

rendent à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du conseil municipal dont les murs ont été décorés à l'aide de nombreux dessins archéologiques sur le pays. Dans le panneau central a été placée une grande carte de la forêt de Compiègne prêtée par l'administration forestière et sur laquelle ont été indiqués les emplacements gallo-romains, ainsi que les voies anciennes. Tout autour sont appendues de nombreuses feuilles, épaves des albums archéologiques de Saint-Germain, dessinées par M. Cauchemez et reproduisant un certain nombre d'objets trouvés dans les fouilles exécutées sous la direction de M. A. de Roucy. Derrière le fauteuil présidentiel est placé l'original de la charte de commune de 1153; le reste de la salle est couvert de gravures et dessins représentant les monuments anciens de Compiègne et de ses environs. »

M. Sorel, président de la Société, ouvre la séance et présente les excuses de M. de Lasteyrie, membre de l'Institut, retenu à Paris par son cours à l'École des Chartes et qui ne pourra assister qu'à la réunion du soir.

L'orateur retrace à grands traits tout ce que la Société a fait depuis vingt-cinq ans, laissant à M. de Marsy le soin d'entrer dans de plus amples détails. Les anciens monuments de Compiègne sont rapidement passés en revue :

1° les restes des remparts rappellent la défense héroïque et la prise de la Pucelle qui revoyait, cependant, la cité avec un grand plaisir; sa statue porte en effet ces mots « J'yrai revoir mes bons amys de Compiègne; »

2° l'ancienne église des Minimes (dans un article publié l'an dernier nous avons rappelé les rapports de notre couvent des Minimes avec celui de Compiègne);

3° la grosse tour toute démantelée qu'une impardonnable erreur continue à désigner sous le nom de la Tour de Jeanne d'Arc;

4° le cloître de la puissante abbaye de Saint-Corneille dont le savant abbé Morel va publier le cartulaire;

5° puis les restes des cités romaines : Champlieu et Mont-Berny et le château de Pierrefonds.

Avec le charmant Hôtel-de-Ville, le château, les églises Saint-Jacques et Saint-Antoine, c'était, à vrai dire, tout le programme qui, sans être trop chargé, était suffisant, comme vous pouvez vous en douter, si j'ajoute que, grâce à l'amabilité et à la compétence de nos hôtes, nous avons été à même d'admirer bien des sites pittoresques dans la forêt et d'étudier les monuments curieux.

Le magistral rapport de M. de Marsy ne peut être analysé; l'auteur raconte la formation, la genèse de la Société, ses débuts; il rappelle les noms des premiers pionniers, des travailleurs qui ont dirigé, soutenu ses premiers pas; il rend justice à tout le monde : à M. de Roucy, le savant et infatigable chercheur — à M. du Lac, plusieurs fois appelé à la présidence, et dont la modestie ne diminue ni le mérite, ni le talent; à M. Méresse, un compiégnois, amoureux de sa ville natale; il en connait le passé et le présent comme un historien qui a tout compulsé; à M. le président Sorel; outre son étude sur les communautés et corporations d'arts, ainsi que sur l'imprimerie et la librairie à Compiègne, M. Sorel a publié une étude considérable sur le siège de 1430, dont l'épisode le plus tristement mémorable fut la prise de Jeanne d'Arc.

A la demande du Bureau, M. de Roucy rappelle sommairement les travaux, déjà anciens, qu'il a exécutés si heureusement pour mettre à jour Champlieu, le Mont-Cyprès, la carrière du Roi, le Mont-Berny, une des douze cités des Gaules signalées par César. Ces explications si nettes, si précises, présentées avec une simplicité dégagée de toute recherche, nous devions les entendre de nouveau le lendemain, mais sur le théâtre des premiers exploits du vénérable archéologue,

M. Méresse clôt la séance en donnant un curieux aperçu de la vie commerciale de la cité au XVe siècle; le centre de cette activité était alors rue Salle-l'Abbé, devenue la rue des Bonnetiers, non loin de l'abbaye Saint-Corneille et de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Nous étions tout transportés au musée Vivenel qui est merveilleux, moins par le nombre des objets qu'il renferme que par

leur valeur artistique. On s'étonnerait, si l'on n'en connaissait l'origine, qu'une ville d'importance moyenne possédât des collections aussi belles : tableaux — dont un assez original « Rêve de bonheur, par Papèty, » gravures, meubles sculptés, armes anciennes, silex, vases et plats curieux, etc. Je signale un rétable qui attire l'attention, c'est l'ancien qui figurait, il y a quarante ans, à Saint-Germain-l'Auxerrois, un pied de pupitre finement sculpté, etc., toutes belles choses, en un mot, dont je recommande l'examen à ceux de mes collègues qui ne connaissent pas ce musée.

Vivenel était un entrepreneur de travaux publics, mort il y a quelques années, il fit d'abord une grande fortune à Paris et commença à réunir des objets curieux qui dénotent un goût exquis. Il a laissé ses collections à sa ville natale et mourut... pauvre. La reconnaissance de ses compatriotes doit lui être assurée.

L'Hôtel-de-Ville, bien situé sur la place, en face de la statue de Jeanne d'Arc — et qui gagnerait, ce me semble, à être complètement isolé — est surmonté d'un curieux beffroi du XVI[e] siècle; sa restauration fait honneur à Viollet-le-Duc.

Nous nous rendons au château dont l'intendant M. Charles Garaud fait les honneurs avec une grâce charmante, commentant chaque salon, chaque objet même, par une remarque spirituelle, ou une fine anecdote. Vous connaissez le château, c'est un bâtiment vaste, bâti sous Louis XV et qui a été affecté à un prytanée, puis à une école d'arts-et-métiers, à la fin du siècle passé; seulement, il commande à des jardins, à un parc admirable qui sont comme l'avant-scène de la magnifique forêt de près de 15.000 hectares. Mais ce qui captive particulièrement l'attention ce sont les meubles superbes; les tableaux, la plupart d'une véritable valeur; surtout les tapisseries des Gobelins qui ornent les salons; ce sont des œuvres d'art qui font le plus honneur à notre pays; je note « l'histoire d'Esther, les aventures de Don Quichotte qui font une suite de sujets les uns pleins de grandeur, de majesté, les autres ont pu fournir à Gustave Doré bien des motifs où l'humour et la hardiesse ne tombent jamais

dans le ridicule; n'oublions pas la belle galerie, ni le théâtre qui semble être tout disposé pour le plaisir des hôtes que recevait l'empereur Napoléon III en des fêtes restées célèbres.

A l'église Saint-Jacques, un peu de tous les siècles, XII, XIII, XV et XVIIIe, je signale un tableau dont le sujet ne peut manquer d'émotionner le visiteur. Jeanne d'Arc recevant la communion la veille du funeste combat; à un autel de cette paroisse, je déplore l'abus des boiseries, peut-être belles comme menuiserie, mais qui ont pour déplorable effet de rétrécir la grande nef.

Saint-Antoine, l'ancienne paroisse administrée par Mgr Lecot, devenu cardinal-archevêque de Bordeaux, est plus satisfaisante; le chevet est remarquable, l'église richement décorée, du XIIe et du XVe avec un baptistère du XIe ou du XIIe.

Du banquet je ne vous dirai pas grand'chose; la cordialité a été complète; le toast de M. Sorel à M. de Lasteyrie, représentant M. le Ministre, a donné lieu à une réponse qu'il importe de faire connaître : l'administration est heureuse de témoigner son bon vouloir à l'égard des sociétés qui cherchent à étendre le champ des connaissances historiques, à faire revivre le souvenir des actes qui honorent la patrie et, à ce titre, la Société de Compiègne est digne des plus chaudes félicitations. M. de Lastérye est un véritable orateur, à la parole vibrante que chacun parait estimer et aimer.

Si j'osais, je rappellerais, outre le toast si bienveillant du délégué anversois, la pièce de vers de M. Seré-Dépoin, président de la Société de Pontoise « Il n'y a pas de..... ici » mais c'est du répertoire d'Yvette Guilbert, et je déclare qu'il n'y a rien d'archéologique; c'est bien français, spirituel et gai.....

Jeanne d'Arc, j'y reviens toujours, a sur la place de l'Hôtel-de-Ville une statue pleine d'expression; les yeux levés vers le ciel, l'héroïne semble l'implorer en faveur de la France; des larmes coulent de ses yeux..... elle prévoyait déjà le sort qui l'attendait et dont nous devions revoir au Crotoy une douloureuse étape : Jeanne captive, toujours en prière, calme dans sa résignation de sainte victime.

« Le vendredi, à huit heures du matin, tout le monde était exact sur la place de l'Hôtel-de-Ville et les membres de la Société, ainsi que leurs invités, prennent place dans cinq voitures emportées par de vigoureux chevaux. Nous arrivons à Champlieu, devenu un monument historique sous la surveillance d'un gardien en uniforme. M. de Roucy consent à être notre guide et nous fait parcourir successivement les diverses parties mises au jour de cette ville romaine — disparue — mais qui a été l'une des plus importantes de la région : le théâtre qui offre la plus grande analogie avec celui de Lillebonne ; l'hypocauste dont toutes les parties sont encore visibles *(tepidarium, caldarium, laconicum, frigidarium)*; le temple avec ses fûts, ses colonnes, ses sculptures variées, tous vestiges restant exposés à l'injure des temps... et à la tentation des touristes français et *étrangers*... et dont la réunion pourrait, certainement, constituer un musée lapidaire de premier ordre.

« Champlieu est, sans contredit, une station toute romaine, créée là exprès pour les besoins de la défense, pour le séjour permanent d'une armée nombreuse à laquelle il fallait rappeler la patrie absente par le spectacle de l'art. »

La caravane descend ensuite à Saint-Jean-aux-Bois, pour visiter « la belle église du monastère, construction gothique de la fin du XIIe, remarquable par la hardiesse et l'élévation de ses tours, la légèreté et l'élégance des colonnes des transepts, par les restes de vitraux, de carrelage, de peintures murales et qui a conservé une partie, nouvellement restaurée comme l'église, de son cloître, ainsi que le curieux tombeau d'une reine dont la tradition ne nous a point conservé le nom. » Il reste à réparer la porte monumentale de l'abbaye ; la Commission des monuments historiques a promis d'intervenir ; la visite de nos dévoués collègues viendra faciliter, je le crois, la solution désirée.

Que vous dirai-je de Pierrefonds que vous ne connaissiez déjà ? Dans son excellente Histoire monumentale de la France, M. Anthyme Saint-Paul s'exprime ainsi : « Au seuil du XVe siècle, nous trouvons un fils de Charles V, Louis d'Orléans, qui voulut profiter de la démence de son frère Charles VI et

des troubles qu'elle occasionna pour ajouter à son apanage de nouvelles seigneuries et se créer des forteresses sur lesquelles il pût appuyer ses menées ambitieuses. En 1393 et les années suivantes, il acquit plusieurs domaines dans le Valois, tous positions stratégiques de premier ordre : Montépilloy, entre Senlis et Crépy (Oise) dont il remania totalement les défenses ; Pierrefonds et La Ferté-Milon qu'il rebâtit de fond en comble et qui furent le Coucy de leur époque. Il acheta même la seigneurie de Coucy en 1400, après la mort du dernier descendant mâle de Enguerrand III ; il n'eut dans le château qu'à transformer les bâtiments d'habitation. Il ne reste à la Ferté-Milon que deux énormes tours et une immense courtine avec la grande entrée ; mais Pierrefonds s'est assez bien conservé pour que l'empereur Napoléon III ait pu en confier à Viollet-le-Duc la restauration complète, poursuivie et terminée par le gouvernement de la République. » Et de fait, comme la plupart, vous avez pu voir et admirer cette savante restauration qui fait le plus grand honneur à l'éminent architecte. Ce château-fort du XVe siècle revit entièrement ; avant que l'empereur n'en eût décidé la reconstruction on pouvait dire : « ce n'est plus qu'une ruine, mais elle est encore immense et pleine de majesté ; ses murailles énormes, ses tours colossales, la beauté de son site, la vaste étendue de ses débris en font une des plus remarquables de la France, une des plus pittoresques des environs de Paris. »

Aujourd'hui, tout a été remis en état, seul le mobilier a disparu, mais, quel aspect ! quelles magnifiques salles des gardes, des preudes ! Quand le temps aura mis sa patine sur ce castel on croira revoir le repaire du capitaine Rieux, ce bandit déterminé qui y commandait à l'avènement de Henri IV et se moquait de l'autorité royale. Un grand couloir — ancien corps de garde, sans doute, renferme de nombreux débris de gigantesques statues, de colonnes, des boulets en pierre de tout calibre. Dans la cour d'entrée, se voit la statue en bronze de Louis d'Orléans qui a fait rebâtir le château.

L'église de Pierrefonds, à deux nefs comme les églises cisterciennes, mérite une visite attentive ; en s'y rendant, on

passe devant la belle demeure de M. œuvre de Viollet-le-Duc.

Nous rentrons à Compiègne en traversant ou longeant la voie romaine que côtoie la route de Villers-Cotterêts et nous nous arrêtons à la plus importante des stations antiques après Champlieu, Mont-Berny. « Cet emplacement, dit M. de Roucy, offre de très nombreuses habitations groupées aux abords de l'ancienne voie encore garnie de trottoirs sur plusieurs points, des puits profonds, creusés dans le tuf et dont plus de vingt ont été explorés. A l'Ouest, voici un établissement balnéaire considérable, bien conservé, laissant distinguer le foyer, les hypocaustes, le bassin revêtu de stuc... voici la partie antérieure d'une statue de Vénus... la base d'un monument quadrilatéral avec débris de colonnes, de sculptures, de moulures, enveloppé d'une enceinte qui laisse comme un couloir entre les deux constructions; c'était probablement un temple... Il ne serait point impossible que cet emplacement fût une des cités des Suessions, restées inconnues et qui étaient au nombre de douze, ainsi que nous l'avons dit en parlant de Champlieu.

Vous vous demanderez ce qui a été fait des trouvailles de M. de Roucy et de ses zélés coopérateurs. Eh bien! Messieurs, la plus grande partie, la plus riche, la plus variée a formé le premier fonds du musée gallo-romain de Saint-Germain. Je tiens les détails que je vous livre de M. de Roucy lui-même auprès duquel j'avais l'avantage d'être placé dans les explorations susdites et qui me les a donnés avec la plus parfaite obligeance. Les fouilles heureuses entreprises par le savant Président — M. de Roucy était alors président du Tribunal civil de Compiègne — avaient amené au jour un nombre considérable d'objets qui bientôt se trouvèrent disséminés; on ne songeait point alors, comme on le fait si utilement aujourd'hui, à former des collections; bien des pièces, et des plus précieuses, disparaissaient et sont perdues à tout jamais.

Pendant un séjour de la Cour impériale au château de Compiègne, M. de Roucy entretint M. Lepic, surintendant, je crois, des palais, de la nécessité de recueillir les plus remarquables

des objets trouvés à Champlieu, de les classer dans un musée qui pourrait servir à l'instruction des chercheurs, à la curiosité des touristes, et aussi à l'étude des historiens locaux. Peu de temps après, le château de Saint-Germain était approprié à l'usage que nous connaissons; Champlieu, Mont-Berny, etc. livraient leurs tresors; MM. Alexis Bertrand et G. du Mortillet classaient fort habilement ces collections qu'enrichissaient de nouveaux dons et de notables acquisitions. Un jeune homme, employé chez M. de Roucy aux fouilles de Mont-Berny, a si bien profité des conseils, des leçons, de son savant directeur qu'il est considéré comme un connaisseur de grand mérite et en passe de devenir... un sous-directeur.

Si nous ne comptions à notre tête, Messieurs, des hommes qui ont la coquetterie de révéler leur âge sans que le public puisse y croire — à preuve M. Fr. Moreau : un sourire d'incrédulité accueillerait nos declarations quand, à la suite de sa dernière publication de Nanteuil-Notre-Dame, nous affirmions qu'il est dans sa 97ᵉ année — à preuve notre cher Président à qui M. le ministre Poincarré a répondu avec tant d'à propos quand il a été question de ses 83 printemps; si, dis-je, nous n'avions à constater de si vivantes exceptions, nous vous dirions que M. Albert de Roucy est un vieillard... Mais il porte si allègrement ses 81 ou 82 ans qu'il nous faut le ranger parmi ceux à qui l'archéologie réserve encore de longs et glorieux jours. Ce qui ajoute au mérite du savant octogénaire c'est qu'il est d'une modestie rare; il n'hésite point dans ses affirmations quand il est sûr de son fait, mais il défend son opinion avec autant de courtoisie que de bon sens. M. de Roucy a assisté aux conférences, aux excursions sans paraître aucunement fatigué. Vous me permettrez, Messieurs, de lui conserver un souvenir d'estime et de déférence, tout comme à MM. Sorel et de Marsy; je puis vous assurer que notre Société compte de bons voisins, de « bons amys à Compiègne » comme le disait Jeanne d'Arc.

A. MOULIN

ALBUM CARANDA

Deuxième partie du fascicule de 1892.

Mes chers collègues, le mois de mars dernier, en vous rendant compte de la première partie du fascicule de 1892, je vous annonçais que c'était notre arrondissement qui avait fourni à notre vénérable Président d'honneur, l'heureux et infatigable archéologue, M. Fr. Moreau, la matière du nouveau travail que je vais essayer d'analyser aujourd'hui. Nous savions, en effet, que notre attention serait appelée sur les curieuses trouvailles faites au cimetière de Nanteuil-Notre-Dame, cimetière bien mérovingien celui-là, puisque la croix pattée que l'on rencontre sur des boutons, des plaques, des fibules, des colliers, permet d'en fixer la date sans hésitation au VIIIe et au commencement du IXe siècle.

Tout d'abord, voyons le mors de bride (pl. 151) si remarquable, de forme inédite, orné de riches bossettes carrées en fer recouvertes d'une plaque de cuivre doré, garnies de ciselures et de cabochons. Ce mors en fer a été trouvé au bas du talus de la grande tranchée du chemin de fer en construction, vers la porte d'Arcy, non loin de la

Coupe du Mensonge où avaient été trouvés l'année précédente les fameux mors « asiatiques » qui ont suscité de si intéressantes discussions. La partie de ce mors qui doit être en dehors de la bouche du cheval porte des traces d'argent doré. Il a appartenu sans doute à l'équipement d'un chef et aura été apporté d'Orient ou d'Afrique. Cette supposition — et nous savons que M. Fr. Moreau ne se prononce qu'après ample informé — semble tout à fait admissible.

Un fort habile dessinateur, M. Michel, d'après les indications de notre savant collègue, a représenté la tête d'un cheval ardent, muni de ce mors de bride et des bossettes ornementées qui le rendent si curieux. Je vous recommande aussi, du même artiste, la vue du château de Fère en 1775 et celle des travaux exécutés à la grande tranchée.

Le cimetière mérovingien de Nanteuil-Notre-Dame occupe six planches, de 144 à 150 — la deuxième porte les deux numéros 145-146. C'est, comme le dit la légende, « une réunion de boucles de ceinturons avec leurs grandes plaques et contre-plaques en fer damasquiné d'or et d'argent formant une riche décoration de méandres, de nattes, de torsades, d'entrelacs, etc. » Ce que nous croyons devoir signaler c'est que 1° à la pl. 147 plusieurs de ces plaques et contre-plaques sont ornées de boutons en bronze ; 2° à la pl. 148, quelques-uns de ces objets d'une forme très gracieuse sont en bronze étamé : j'appelle particulièrement votre attention sur le n° 3 qui me semble porter autour de l'anneau des signes qui pourraient bien être des caractères runiques, signes qui se retrouvent sur l'âme de l'ardillon ; le n° 5 est d'une forme rare, élégante, il est orné de verroteries qui lui donnent un aspect original. Les plaques ajourées de la pl. 149 sont véritablement remarquables. Vous n'avez point oublié l'étude intéressante de M. Pilloy sur « les plaques ajourées carolingiennes, » étude insérée dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, (n° 3, 1892). Au cours du Congrès

qui vient de se tenir à Abbeville M. Van Robais, neveu de l'ancien vice-président de la Société d'Émulation, a remis à la plupart des membres les « Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique sur Abbeville et l'ancienne Picardie » de feu son oncle qui, à la page 21, s'exprime ainsi sur des découvertes faites au cimetière mérovingien de Miannay (Somme) 1890 « et d'abord des ornements de ceinturon en bronze, artistement découpés et paraissant de plus, avoir été préparés pour recevoir de l'émail. » J'ai bien examiné les nos 1-2-3 de la pl. VIII, je n'y vois, malgré le sentiment de l'archéologue abbevillois, que des plaques ajourées. La pl. 149 de l'album Caranda reproduit une bien curieuse châtelaine, encore armée d'une clef; des bagues, portant la plupart une croix gravée sur le chaton; une monnaie en bronze de Constantin avec le monogramme du Christ.

La collection de M. Berton, de Cirés-les-Mello (Oise), renferme une chaîne « à petits anneaux allongés qui aurait servi à garotter des prisonniers, dit-on. » L'auteur du travail que j'ai sous les yeux, M. Renet (le Mont-César de Bailleul-sur-Thérain) après avoir passé en revue divers usages auxquels cette chaînette a pu être employée, ajoute : « n'aurait-elle pas été plutôt employée à rattacher au ceinturon d'un officier, ou au baudrier d'un soldat, l'épée ou le poignard d'un guerrier romain ou même gaulois? (page 75) » Ne serait-ce pas, dirai-je à mon tour, une châtelaine? Cette hypothèse se justifie par les lignes que je transcris relatives à la même découverte : « une petite clef de bronze, admirablement conservée, à tige courte et forée, munie d'un tambour à six pans, au lieu d'anneau, et qui devait être la clef d'un coffret précieux (page 65). » Je sais que M. Berton a soumis à M. Fr. Moreau les objets par lui trouvés dans l'Oise.

Les superbes colliers en perles et pâte de verre (pl. 150) pour la plupart ornés d'une croix, sont dignes d'une attention sérieuse, ainsi que les monnaies sur lesquelles

M. Maurice Prou, bibliothécaire au musée des médailles, a fourni des renseignements qu'il est utile de relever; au bas du plus grand collier était une monnaie gauloise, dite Catalaunaise; une autre pièce gauloise porte le n° 4, mais la plus curieuse sans contredit est un *triens* mérovingien, faux du temps, âme en cuivre recouverte d'une légère pellicule d'or. Tête de style soissonnais, type inédit d'un *triens* de Soissons. Droit : en légende externe et rétrograde ESSOIN+O (déformation de Suessonis) tête de profil à gauche. Revers : Légende illisible; dans le champ entouré d'un cercle, une croix.

Pour quiconque a assisté au dernier Congrès de la Sorbonne l'indication de ces monnaies, surtout les gauloises, répond au désir qu'avait manifesté M. Babelon : de s'appliquer à signaler les localités où se rencontrent les gauloises. Du coup, la réputation de Nanteuil est faite... car j'espère bien que notre savant et vénérable président d'honneur aura communiqué ses trouvailles au distingué numismate. Soissons trouve aussi son compte dans ce *triens* mis au jour. Qui de nous ne désire, si les fouilles se poursuivent heureusement, voir exhumer du cimetière de Nanteuil une monnaie rappelant notre cher Otmus, comme M. Ponton-d'Amécourt nous en a révélé il y a quelques années? Attendons avec confiance; le champ des explorations est encore ouvert, chaque année amène du nouveau, et l'année prochaine, nous aurons peut-être la bonne chance d'enregistrer une pièce avec l'exergue : Odomo fit...

Vous vous rappelez, MM. que l'an dernier, le regretté M. Barbey nous a parlé d'une pierre sigillaire, trouvée dans la tranchée du chemin de fer, entre Val-Chrétien et Trugny, que M. Fr. Moreau lui avait complaisamment montrée.

M. Barbey — un archéologue qu'on était accoutumé à écouter volontiers — avait essayé une interprétation sérieuse, mais qui n'était pas la vraie; de son côté le savant M. Maxe-Werly voyait dans cette pièce un *moule à gâteaux;*

M. Alexandre Bertrand, d'accord avec MM. de Lasteyrie et Deloche, pense que ce moule, du XIVe siècle, était probablement destiné à l'ornementation d'espèces d'*amulettes en plomb* comme on en a tant fabriqué à cette époque.

A la suite de la communication de M. Barbey, je m'étais écrié : Moi aussi, j'ai une pierre sigillaire! Je vous en ai indiqué l'origine, j'ai essayé une interprétation et me fais un devoir de reconnaître que je m'étais trompé... Une correspondance des plus courtoises s'est engagée entre M. Fr. Moreau et moi ; je me suis empressé de lui faire don de ma pierre sigillaire. Convenez avec moi que cette détermination, si elle m'a privé d'un objet curieux, mais dont je ne pouvais expliquer l'usage, aura eu pour effet de procurer aux archéologues nombreux auxquels M. Fr. Moreau adresse son Album si goûté, la satisfaction de prendre connaissance de cette curieuse « Notice sur la découverte d'une seconde pierre sigillaire et sur l'attribution à lui donner. » Loin de rien regretter, je suis heureux, je vous assure, de ce qui a été fait ; il me semble que nous y gagnons tous ; votre Société sur laquelle cette découverte appellera l'attention, M. Pascard qui a bien voulu s'en dessaisir à mon égard, et le monde qui s'intéresse à nos travaux et pour qui cette étude est une révélation.

Le parallélipipède de Fère, pl 152, reproduit divers sujets dont on ne peut déterminer facilement la signification : une rose à six lobes, un lévrier, l'agneau pascal, un cavalier dont le geste paraît se rapporter à la scène si connue de Saint-Martin coupant avec son épée un pan de son manteau, etc.

Le mien, pl. 153, ou pour parler plus justement ,celui de Torcy, a pu, comme l'assure la notice, venir en aide à l'histoire, en léguant à la postérité des pièces rappelant d'importants évènements, comme les médailles commémoratives. Or, la face n° 2 de cette pierre représente d'après MM. Darcel, directeur du Musée de Cluny, que la mort est venue frapper — Corroyer, l'architecte du Mont-

Saint-Michel, Martel et l'abbé Thédenat, de l'Oratoire, un des seize chevaliers qui ont partagé avec Sainte-Marthe (sœur de Marie-Madeleine) la gloire d'avoir dompté la Tarasque, dragon légendaire qui désolait jadis le pays de Tarascon.

La Tarasque est là représentée avec une immense queue dont elle se sert, dit spirituellement l'abbé Thédenat, pour écarter les personnes qui gênent sa marche dans les processions. M. Fr. Moreau a eu l'excellente idée de faire mouler ce médaillon et la gracieuseté d'en faire parvenir un exemplaire à la plupart de ses obligés correspondants, *quorum ego*. Je lui renouvelle, à ce sujet, mes bien sincères remerciements.

Les autres faces du parallélipipède sigillaire sont des médaillons commémoratifs du triomphe de Sainte-Marthe sur la Tarasque. C'est la version de Jacques de Voragine, dans la légende dorée, la plus répandue, qu'a donnée M. Fr. Moreau. Il y en a une autre d'après laquelle seize habitants de la contrée se seraient dévoués pour combattre la Tarasque, huit furent dévorés, les huit autres, vainqueurs, fondèrent Beaucaire et Tarascon en donnant à cette dernière ville le nom du monstre dont ils avaient délivré la contrée.

Je m'attends bien, si j'ai la bonne chance d'assister à quelque Congrès l'année prochaine, d'entendre parler de la Tarasque, de Torcy, de notre vénéré Président d'honneur. M. Fr. Moreau donne, en effet, à ses travaux, véritables services rendus à la science, l'immense publicité qui rend son nom à tout jamais illustre !

En terminant, il convient, je crois, que nous associions nos éloges à ceux de l'infatigable fouilleur en reconnaissant, comme il le reconnaît lui-même, que « le talent de M. Pilloy, notre compatriote et pour beaucoup un ami, semble s'être surpassé et va de nouveau assurer le succès des illustrations de l'Album Caranda. »

MOULIN

LE CONGRÈS D'ABBEVILLE

27 Juin 1893

Mes chers Collègues; en classant mes notes je m'effrayais, un peu pour moi, beaucoup pour vous, de la longueur du travail que j'entreprenais, et j'hésitais à commencer; mais je me suis rappelé ce vers d'Horace :

Dimidium facti, qui cæpit, habet.
(Ep. I.)

Votre bienveillance habituelle à mon égard m'encourage puissamment et j'ai laissé aller ma plume.

Le Congrès s'ouvre le mardi, à l'heure indiquée, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Conseil municipal, décorée à notre intention. Le président de la *Société d'Émulation*, M. Delignières, en fort bons termes accueille ses hôtes; il relève un fait qui ne peut que toucher profondément M. de Marsy, le directeur du Congrès; en effet, M. de Marsy, père, a fait au tribunal d'Abbeville ses débuts dans la magistrature et il y a laissé les meilleurs souvenirs. Le maire, M. de Poilly, un ancien avoué, ajoute quelques mots de bienvenue. Il a son costume, battant neuf, l'écharpe en sautoir, — il y a si longtemps qu'on n'a eu la satisfaction de voir des maires en uniforme! — l'épée au côté — les mauvais plaisants d'Abbeville (il y en a aussi) l'appellent sa colichemarde! M. le maire a aussi, connu M. de Marsy, père, et associant ses félicitations à celles du président, prononce un petit speech, ardent de patriotisme et n'a que des paroles gracieuses

pour les congressistes. M. de Marsy était visiblement ému; les souvenirs que l'on venait d'évoquer lui rappelaient et sa famille disparue et les douces années de son enfance. il ne peut oublier que son père, ami des savants collectionneurs de la contrée, l'a maintefois conduit chez M. Boucher de Perthes dont le musée naissant renfermait déjà des objets curieux faisant pressentir ce qu'il devait devenir par la suite. Les relations paternelles l'ont mis aussi à même de regarder, avant de pouvoir les apprécier, les belles estampes des graveurs abbevillois, les superbes bahuts picards, les splendides tapisseries flamandes, les panneaux sculptés, tous objets si communs dans les belles et riches habitations des principaux habitants — ils sont nombreux ces hôtels de l'aristocratie abbevilloise! J'aurai occasion de reparler de quelques-uns.

A la suite de ces compliments, on s'ébranle pour visiter les monuments de la ville, du moins la première partie. M. le maire, toujours équipé comme je l'ai dit, nous accompagne; quel honneur!

Saint-Vulfran serait une église de premier ordre, si elle eût été achevée; elle n'a que sa splendide façade et deux travées de nef. M. Delignieres nous arrête au portail qui est merveilleux, de là nous pouvons admirer les deux tours de 50 mètres de hauteur et la tour Saint-Firmin — espèce de tour de guet — au pignon de transept du nord. Les sculptures si fines de la façade, les statues si gracieuses, la composition si variée, si riche de l'ornementation mériteraient une ample description tout comme la grande porte, donnée en 1550 par Jehan Mourette, spécimen remarquable de la sculpture renaissance, divisée en plusieurs compartiments: têtes grimaçantes, les apôtres, histoire de la Sainte-Vierge, frise avec combat de cavaliers. Elle porte cette inscription : Vierge, aux humains la porte *d'amour estes*, 1550. Ce J. Mourette dont le nom revient dans cette espèce de rébus — M. Delignières qualifie ce procédé d'inscription palinodique? — était batonnier — porte-bannière — de la confrérie du Puy-d'Abbeville, confrérie qui existait aussi à Amiens; les dignitaires, pour rappeler le temps de leur charge, se faisaient un

devoir d'enrichir leur église d'une œuvre d'art — cela vaut bien, je vous affirme, les bouquets provinciaux de nos jours qui encombrent tant nos églises! —

Il ne peut me venir à l'idée de suivre, même de loin, la savante et curieuse description donnée par M. Delignières. Si nous pénétrons dans l'intérieur de l'édifice, nous apercevons appliqué sur le mur, côté nord, un caïman qui semble vouloir s'élever jusqu'au faîte : naïf ex-voto, sans doute, d'un marin échappé à un grand danger, il attire vivement l'attention, non par son mérite artistique comme l'horloge de Strasbourg, mais par la singularité, comme certains hors d'œuvre inexplicables. Notre bienveillant guide nous montre, du même côté, un rétable fort beau, style renaissance, représentant l'Adoration des Mages. Les autres rétables sont modernes et dus au talent de M. Duthoit, un artiste dont nous retrouverons bien des œuvres ici et aux environs. Les autels ont été récemment décorés par lui, celui de la Sainte-Vierge est trop... brillant (élégant, dit-on ici); je lui préfère un tableau-panneau, d'une peinture fine, délicate, flamande, je pense, ainsi qu'un médaillon formé des vestiges d'un vitrail du XVe siècle et dont la bordure comprend des armoiries sur l'interprétation desquelles on a déjà bien discuté et l'on discutera encore longtemps, probablement. A noter aussi, et d'une façon toute particulière, un devant d'autel, *antependium*, du XIIIe. C'est Viollet-le-Duc qui a donné l'heureuse idée de maintenir la voûte par un réseau de fortes tringles de fer, les unes verticales, les autres horizontales, système qui a pour effet de ne pas dérober la voûte, d'une hauteur prodigieuse, d'une hardiesse rare, à l'admiration des curieux visiteurs.

La sacristie possède une belle statue en argent de la Sainte-Vierge, de 1621, posée sur un socle de 1568, ainsi qu'un évangéliaire du XVIe siècle.

Il me semble que l'on tombe dans l'exagération pour ce qui concerne la décoration de certains édifices religieux : Saint-Gilles est dans ce cas. A l'extérieur, joli portail du XVe siècle; mais, à l'intérieur tout est peint, tout est décoré, il n'y a pas un centimètre carré qui ne soit recouvert! Si l'architecte a cherché

à inspirer cette terreur religieuse dont les païens mêmes voulaient que fussent pénétrés ceux qui fréquentaient les temples, il n'a point réussi assurément. L'excès ne vaut rien; les lignes architecturales disparaissent, c'est un fouillis dont on cherche inutilement la clef. C'est trop élégant. J'ai relevé, non pour le recommander à M. l'archiprêtre de Château-Thierry qui a fait mieux, j'ai relevé, dis-je, une inscription qui a son utilité; c'est la liste des curés de Saint-Gilles, d'où il ressort que de 1506 à 1861, chaque administrateur est resté, en moyenne, vingt-quatre ans en exercice.

Saint-Jacques est une église correcte, reconstruite il y a quinze ans dans le style ogival.

A Saint-Paul, misérable petite église perdue, pour ainsi dire, dans un misérable quartier, il y a un joli rétable du XVIe siècle, mais atrocement peinturluré, représentant plusieurs scènes de la vie de la Sainte-Vierge; devant l'église un puits ancien fort curieux.

Comme dans bien des cités les couvents étaient fort nombreux à Abbeville : le refuge de l'abbaye du Gard reste bien endommagé; les Ursulines ont fait place au collège ecclésiastique Saint-Stanislas, avec chapelle; remarquons encore le prieuré Saint-Pierre restauré, le refuge de Saint-Valery, l'ancien couvent des Carmes; de tout cela, il n'y a pas grand chose à relater.

De la statue de Courbet, je ne dirai rien, si vous le voulez : chacun est d'accord pour reconnaître que les accessoires, de proportions exagérées, nuisent à l'effet du sujet principal; c'est mouvementé, théâtral, disgracieux (1); Courbet méritait mieux, et cependant l'œuvre est de deux artistes de renom : Falguière et Mercié.

On nous fait visiter, au bas de la place Courbet, un bas-relief représentant Saint-Georges; sculpture curieuse et pour la voir

(1) Et puis ce groupe considérable, tout blanc, n'a pas un aspect monumental; c'est de la stéarine, disent des connaisseurs.

il nous faut trouver un grand magasin d'éponges, monter des escaliers, traverser plusieurs chambres. Il en coûte parfois si l'on veut satisfaire sa curiosité; mais à Abbeville, comme à peu près partout, on facilite gracieusement aux étrangers la vue des objets qui appellent l'attention.

En face de la mairie est une modeste maison de peintre sur la muraille de laquelle est une plaque de marbre noir rappelant que l'illustre enfant de la ville, Courbet est né là en 1823. C'est bien simple cette inscription, elle émeut, cependant, plus que le monument élevé sur le milieu de la place voisine. Au cimetière, il y a une statue de l'amiral, sans prétention et que l'on apprécie généralement.

ÉDIFICES CIVILS

L'Hôtel-de-Ville n'est pas un monument digne de l'ancienne capitale du Ponthieu. Au fond de la cour le beffroi, grosse tour carrée, sans ornement, du XII[e] siècle, munie d'une grosse horloge dont la sonorité est grande, je puis l'assurer, car l'hôtel de France est contigu à la mairie; sur le mur de ce beffroi, au-dessus de la porte, un bas-relief en bronze représentant la mort héroïque de Ringois, bourgeois d'Abbeville qui, pendant la guerre de cent ans, préféra, nouveau Régulus, la mort à la trahison; il fut précipité dans la mer du haut des falaises de Douvres. Nous devions revoir ce mémorable trait reproduit en peinture, en tapisserie, en gravure, c'est un hommage bien dû au dévouement de ce généreux citoyen.

La salle du Conseil municipal où nous tenons nos séances est dans un bâtiment du XVI[e] siècle accolé au beffroi; à gauche et à droite de la cour rectangulaire les bâtiments fort ordinaires appropriés aux différents services d'administration, de police. La critique que j'en ai faite ne diminue en rien l'affabilité des officiers municipaux et des habitants.

Quant au Musée Boucher de Perthes et au Musée de Ponthieu — *Sicelides Musæ, paulo majora canamus* — sans restriction aucune, c'est beau, c'est très beau.

Un géologue de grand mérite, M. D'Ault-Dumesnil, conservateur du premier de ces musées, est l'élève, le continuateur de l'œuvre du maître. Il a disposé les collections préhistoriques avec la plus grande intelligence; on peut suivre les progrès de l'art de la pierre depuis son origine, jusqu'à sa disparition... de nos contrées; ses explications nettes, claires, précises, ses connaissances étendues et variées en font un guide précieux. Afin de compléter l'instruction des savants qui font une étude particulière du préhistorique, de l'âge de pierre, il a disposé, ingénieusement, dans les combles de l'hôtel, des silex présentés comme pièces originales. On se prend à trembler quand on est appelé à donner son avis sur une hache celtique, sur une pointe de flèche à pédoncule ou non; est-elle vraie? est-elle fausse? nous avons vu là, une fois de plus, que l'erreur côtoie la vérité.

Le cabinet de travail de M. Boucher est resté tel qu'il était quand la mort est venue interrompre ses études; son bureau, son fauteuil semblent l'attendre; ses recueils, ses carnets sont là tout prêts, comme si le maître allait y consigner ses observations, ou y rechercher des renseignements. Le vénérable savant n'a point borné sa passion à l'étude de l'homme quaternaire, depuis sa découverte du Moulin-Quignon, ou des silex taillés ou polis, il a meublé tout son hôtel — et il est considérable, en ne se réservant que les pièces les plus modestes pour son usage personnel, de bahuts dont quelques-uns sont fort beaux et d'origine picarde authentique, de panneaux sculptés, de frises délicatement travaillées, mais aussi d'une innombrable quantité de tableaux pour le choix desquels il n'a pas toujours fait preuve d'un goût exquis :

Verum, ubi plura nitent in... limine..., non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit
Aut humana parum cavit natura. . . .

(H. A. p. 351.)

M. Boucher de Perthes est une illustration que la Champagne

peut revendiquer, car il est né à Rethel (où sa famille a encore des représentants), le 10 septembre 1788. Il est décédé à Abbeville, le 2 août 1868.

Le Musée du Ponthieu est installé dans le magnifique hôtel d'Emcouville, propriété municipale, avec un parc superbe, pièces d'eau, jardins fort bien tenus. Les tableaux, (il y en a de fort bons) sont logés dans le bâtiment principal, ainsi que les sculptures, ainsi que les collections d'entomologie, d'ornithologie, etc. Il a été demandé à l'administration municipale, par l'état-major de notre Congrès, de donner à la très belle collection des graveurs abbevillois la place qu'occupent les vitrines des oiseaux, des insectes, que l'on remettrait dans les combles, bien haut, où il nous a fallu aller chercher ces magnifiques estampes.

A propos des graveurs je suis à même de pouvoir donner un aperçu de leurs travaux; depuis près de deux siècles, des artistes d'un très grand mérite font la gloire d'Abbeville, je leur réserve une note à l'article conférences.

Dans les dépendances de l'hôtel est établie la bibliothèque riche de près de 40.000 volumes, 230 manuscrits, entr'autres le superbe évangéliaire, dit de Charlemagne — provenant peut-être de son gendre, Angilbert, abbé de Saint-Riquier — nous l'avons tous contemplé avec vénération; il est écrit en lettres d'or sur vélin pourpre. Nous examinons aussi avec soin la charte de commune d'Abbeville, plusieurs manuscrits à miniatures, des incunables imprimés à Abbeville en 1486 et 1487.

Outre les deux hôtels que nous venons de citer, il y en a d'autres qui méritent une mention, non pas à cause de leur importance, ou de leur valeur architecturale, mais surtout parce qu'ils renferment des œuvres d'art intéressants. Ainsi, l'hôtel de M. le comte de Galametz où se voit une superbe tapisserie

flamande faite sur les cartons de V. H. Janssens, comme celle de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles. (Note de M. de Galametz d'après M. Léon Palustre), représentant l'incomparable chevalier de la Manche en visite triomphale dans un équipage, plus que rustique, tiré par quatre bêtes de somme qui ne paraissent nullement fières de traîner un si fameux personnage : un bœuf, un âne, un mulet et une haridelle, le légendaire Rossinante, sans doute? Quel bon effet fait le sec hidalgo dans cette carriole à claire voie et jouissant des hommages ironiques des curieux qui viennent lui rendre visite! Il n'y a rien de commun dans cette composition avec celle qui s'en rapproche le plus dans la série des Gobelins formant la tenture des beaux salons de Compiègne; il y a bien d'autres curiosités chez M. de Galametz, mais il me faut poursuivre. L'hôtel de Mme de Florival, mère de notre collegue, président de la Société académique de Laon, est orné de tableaux remarquables pour la plupart. M. Oswald Macqueron a réuni une collection de 8.000 dessins, gravures, aquarelles, relatifs à la Picardie; toutes les églises, tous les châteaux, tous les monuments sont là, admirablement classés, et M. Macqueron ne s'est pas fait faute de reproduire lui-même les sujets qui pouvaient entrer dans ses cartons. Avec un tel amour pour son pays, que ne peut-on attendre des antiquaires picards? La maison, dite de François Ier, rue de la Tannerie, avec son escalier finement sculpté — et sa légende apocryphe par rapport au galant monarque — a inspiré au peintre E. de Beaumont l'idée de la faire figurer, en 1873, dans son tableau « La fin d'une chanson. » J'en passe et des meilleurs pour arriver à la maison Van Robais.

Abbeville, dès le XIVe siècle, était une cité industrielle de premier ordre; elle avait des fabriques d'étoffes, de toiles, des teintureries, des corderies, des poteries; elle comptait 40 établissements de tannage, 130 ateliers d'armes dont la réputation s'étendait au loin; son horlogerie était fort estimée; son port

l'un des plus renommés de France; c'est là que fut fondée la première fabrique de moquettes, aussi ne faut-il point s'étonner que Colbert, en 1670, ait songé à relever une industrie qui commençait à baisser. Il appela de Hollande les habiles fabricants Van Robais et créa la magnifique manufacture de draps d'Abbeville, devenue plus tard une importante fabrique de tapis appartenant à M. J. Vayson.

Le directeur n'est pas seulement un industriel remarquable, c'est un homme de goût, un artiste doublé d'un maître de maison accompli. Comme preuve, il avait organisé à notre intention, dans un de ses vastes ateliers, une exposition rétrospective de tapis; lui-même nous donnait les explications techniques sur les procédés employés. La mode devient et exigeante et de plus en plus changeante : au commencement du siècle, les dessins avaient chance d'être goûtés dix ans, quinze ans; depuis trente ans et surtout depuis vingt ans, du nouveau, toujours du nouveau. L'Orient nous envahit, Smyrne, la Perse, l'Inde, la Chine, le Japon, etc., nous copions tous les sujets exotiques, nous semblons oublier que chez nous et auprès de nous, il y a une école savante dont les modèles sont loin d'être épuisés.

La statue de Colbert orne la superbe demeure de M. Vayson qui dans ses salons a su réunir des objets d'art précieux : livres, gravures, tableaux, statues, et comme de raison, de beaux tapis. C'est un vrai musée. Nous emportons de sa cordiale hospitalité — car c'est chez lui que le Congrès d'Abbeville a réuni ses visiteurs auxquels s'étaient joints les notables et nombre d'officiers — le souvenir le plus reconnaissant.

EXCURSIONS; LES ÉGLISES ET LES CHATEAUX

Si je ne vous ai pas trop fatigués, je vous emmène dans les excursions que nous avons faites en commençant par Huppy qui ne nous retiendra pas longtemps : élégant clocher carré

avec encorbellements dans le haut; deux nefs, comme chez les Cisterciens; voûtes avec pendentifs, trois vitraux anciens bien conservés, vestiges de verrières où se voient les armoiries des seigneurs. Ce qui nous étonne, c'est la quantité et le luxe des croix de fer placées sur les tombes, ce que nous retrouverons dans bien d'autres cimetières des environs; on sent que l'industrie du fer a dû être répandue particulierement.

Le château est du XVIIe siècle, bâti en briques et pierres, flanqué de deux tours et de deux pavillons carrés.

Le château de Rambures a été bâti au XIVe siècle par Jean de Rambures, entièrement construit en briques, quatre tours épaisses à machicoulis reliées par un chemin de ronde bâti en pierre et avec une tour de guet octogonale. Ce chemin de ronde donne un aspect massif, lourd à cet édifice que les propriétaires actuels ont tenu à restaurer — dans son intégrité — sauf deux énormes ouvertures, au premier étage, en forme d'éventail; l'une sur le côté gauche, l'autre sur la façade du parc, ouvertures ménagées, j'en conviens, pour donner du jour aux chambres qui n'étaient éclairées que par des meurtrières. Salle des gardes rectangulaire avec boiseries sculptées, salle à manger avec voûte en ogive; salon garni de portraits, de meubles picards de belle forme — un bahut moderne en tout semblable à un ancien qui lui fait pendant est l'œuvre, paraît-il, d'une personne de la famille de Rambures. La chapelle, avec la petite sacristie, est dans l'épaisseur des murailles. Les douves ont disparu en grande partie pour faire place à l'aménagement moderne des jardins et du parc; c'est encore l'aspect d'un château fort du moyen-âge, mais ces deux ouvertures en éventail!

Je ne recommande Oisemont, modeste chef-lieu de canton, que pour sa situation pittoresque et aussi pour l'excellent et bien simple déjeûner que nous y avons fait. Aucune salle d'auberge ne pourrait contenir 100 ou 120 convives, aussi nos intelligents organisateurs avaient obtenu que l'on installât deux grandes tables dans le préau de l'école des sœurs; avec un peu de verdure, l'endroit était charmant.

Airaines (Arenæ), comme son nom l'indique, est une vieille

ville romaine qui a conservé des vestiges du passé ; sa situation, qui rappelle un peu celle de notre Château-Thierry a été utilisée pour la défense au moyen-âge. Les comtes du Ponthieu y avaient un château dont la porte et les vestiges ressemblent en quelque sorte à ce qui nous reste du vieux château ; les seigneurs d'Airaines, de leur côté, avaient édifié une maison-forte, une butte ; l'un défendait la contrée, l'autre protégeait la partie de la ville qui était sous sa juridiction ; vous devez bien penser que cette autorité, s'exerçant en partie double, a dû susciter de fréquents conflits.

Il y a deux églises à Airaines : Notre-Dame appartenant à une ancienne abbaye, avec portail du XII[e] siècle ; cuve baptismale du XI[e] siècle sur laquelle sont représentés des personnages assis, ayant les bras entrelacés. Quel est ce symbole ? on cherche l'explication : ne serait-ce pas (au point de vue religieux) l'Union fait la force, c'est-à-dire, les chrétiens régénérés par le baptême, contractant l'obligation de rester unis ? Saint-Denis a un beau chœur du XV[e] siècle, des vitraux et un sépulcre de la même époque.

M. le curé — qui est fort intelligent — nous a donné sur la cité ancienne, sur les trouvailles qui ont été faites, sur celles qui se continuent, les explications les plus étendues. On suppose bien que les arènes sont sous la grande halle au centre du pays ; partout sont des substructions romaines ; partout se rencontrent des vases, des monnaies, des armes, des débris de sculpture. Il a, pour sa part, recueilli une quantité considérable d'objets, notamment en ce qui concerne le mobilier funéraire des gallo-romains, de manière à se faire une collection qu'il est heureux de montrer. L'instituteur, de son côté, a fait aussi des fouilles heureuses. Il paraît qu'Airaines n'a pas dit son dernier mot ; la bourgade a trouvé son historien, mais il lui faudrait un M. Fr. Moreau pour mener à bien les recherches que l'on a le désir de faire, ou bien un M. Soyez, le Mécène de la *Société des antiquaires de Picardie*.

EU

On nous a bien parlé du maire — un des successeurs du spirituel M. Vatout — mais nous ne l'avons pas vu. Quoi qu'il en soit, par permission toute spéciale, le Congrès a pu visiter le château dans ses détails. C'est plutôt par les souvenirs qu'il évoque que par son mérite architectural que l'examen est intéressant. Tous les tableaux — il y en a de véritablement médiocres — sont relatifs à la famille d'Orléans; les appartements, les chambres ont conservé leur désignation; des faïences fort belles, des meubles, des trophées, des souvenirs d'expédition militaires ou cynégétiques sont là un peu partout. Les d'Orléans, les Penthièvre, les Guise sont là chez eux. Catherine de Clèves, épouse de Henri de Guise-le-Balafré, a été la providence de la contrée; Henri de Guise et elle ont fait commencer le château en 1578; il fut terminé par Mademoiselle de Montpensier. C'est bourgeoisement beau, disait un de nos voisins; il n'y a rien là, en effet, qui rappelle les fiers castels, comme Pierrefonds, ni les superbes châteaux des bords de la Loire.

L'église Saint-Laurent, une des plus belles de la Normandie, a dans certaines parties des rapports avec la cathédrale de Rouen; elle a été construite de 1186 à 1230. Le portail, d'un aspect un peu froid, surtout si on le compare à celui de Saint-Vulfran, est percé de trois portes à voussures dont chacune est surmontée d'une croisée; celle du milieu, d'une grandeur inaccoutumée, comporte trois longues fenêtres ogivales, encadrées dans une ogive plus grande. La nef, percée également de longues fenêtres, a été, il y a trente ans, restaurée par Viollet-le-Duc. L'abside présente trois étages de fenêtres et de contreforts: autour du chœur règne une élégante clôture en pierre du XVI[e] siècle avec quatre colonnes en marbre noir élevées à la mémoire des princes de la maison d'Eu. Cette église renferme, comme objets précieux, une Vierge de l'un des frères Anguier,

des panneaux sculptés, un sépulcre du XVe siècle; une curieuse tête de Christ avec longue inscription, dix sarcophages avec statues en marbre blanc.

A la mairie, l'on conserve comme à Compiègne et à Abbeville, l'original de la charte de commune de 1150. Une statue en argent de la Sainte-Vierge, précieux ex-voto historique, est confiée à la sollicitude du maire; elle nous a été exhibée sous la surveillance d'un agent, puis réintégrée dans son asile obligatoire et laïque. L'ancien établissement des Jésuites est devenu le Collège; la chapelle, briques et pierres, a une façade assez belle, accostée de deux tourelles, avec les armes de Catherine de Clèves qui la fit construire en 1622. A l'intérieur, deux magnifiques mausolées en marbre blanc et noir, d'un modèle identique, élevés à Henri de Guise et à sa femme; les bas reliefs représentent les victoires de l'un, les vertus de l'autre; les personnages sont à demi couchés; dans l'entablement, ils sont reproduits, mais en prières.

L'église du Tréport — car je ne vous parlerai ni de l'aspect de la plage et de la ville, ni de notre repas, mes réflexions personnelles allongeraient indéfiniment mon récit — l'église, dis-je, est du XVIe siècle, construite en damiers de pierre et de silex; le bas du pilier qui sépare les deux portes forme un bénitier; le tympan est orné de motifs empruntés au règne végétal. L'un des pendentifs de la voûte a 3 mètres (quand on prend du.....) deux bas-reliefs représentent l'ensevelissement de Notre Seigneur et les litanies de la Sainte-Vierge. Sur une petite place, une croix en pierre sculptée du XVIe siècle et, en face de l'église, au presbytère, une frise en bois sculpté d'une finesse remarquable. L'Hôtel-de-Ville, à cheval sur une voie, est bâti moitié sur les débris de la tour de François Ier, moitié sur les remparts; c'est d'un singulier effet.

Le Marquenterre est une vaste plaine conquise sur la mer et dont Rue — autrefois ville forte et port de mer — occupe le centre. La chapelle du Saint-Esprit est une merveille d'architecture ogivale; ses délicates sculptures annoncent la Renaissance; il n'y a qu'une façade; la porte est surmontée d'un tym-

pan décoré en 1868 par M. Duthoit — dont nous avons parlé à propos de Saint-Vulfran — trois fenêtres séparées par des contreforts ornés de deux rangées de statues; Louis XI, Louis XII, le duc de Bourgogne, etc. A gauche du vestibule, la chapelle basse, derrière l'autel le reliquaire renfermant la main, seul vestige du crucifix miraculeux. Au premier étage, sur la gauche, la trésorerie dont un côté est orné de riches bas-reliefs; tout autour de la salle une frise délicatement sculptée. Attenant à cette merveilleuse chapelle est l'église paroissiale — une grange décorée. Nous avons signalé à M. le curé quelques vestiges méritant d'être conservés : statues, têtes d'anges expressives, crédences ornementées; il a été tenu compte de notre recommandation.

Au Crotoy nous remarquons d'importantes ruines romaines, des restes des fortifications du moyen-âge et d'un château-fort dans lequel Jeanne-d'Arc avait été incarcérée avant son jugement. Une statue en bronze de l'héroïne par M. Fossé, érigée sur la place, est digne d'attention, j'ai déjà signalé l'attitude suppliante de la sainte victime.

Quand on est nombreux, ou si l'on dépasse le chiffre annoncé il ne faut pas s'attendre à déjeûner complétement au Crotoy: 80 personnes étaient inscrites, 100 convives se sont présentés, aussi le poisson a manqué à plusieurs tables — dont la nôtre — néanmoins, le maître d'hôtel n'a eu aucunement l'idée, je vous assure, de suivre l'exemple de Vatel; il n'a eu garde de passer sa broche à travers son corps...

Dès que l'état de la mer l'a permis, c'est-à-dire lorsque la baie de Somme a été remplie par le flux, il était plaisant de voir une petite flotille de bateaux de pêche, devenus pour la circonstance des embarcations de plaisance, emmener toute la société à travers cet estuaire de 4 à 5 kilomètres du Crotoy à Saint-Valery.

C'est la ville haute, c'est-à-dire la partie ancienne qui nous attire; la ci-devant capitale du Vimeu a conservé presque entières ses fortifications, ses deux portes : Nevers, xve, et Guillaume, xiie siècle, avec tours munies de machicoulis; puis la monstrueuse tour Harold (où fut enfermé le malheureux compétiteur de

Guillaume-le-Conquérant) la tour de Gonzague ; la terrasse sur laquelle est édifiée l'église, bâtie en damiers de briques et de silex et à laquelle le presbytère attient de telle façon qu'en sortant de la sacristie, M. le curé entre dans son salon et sa salle à manger. Quelle belle vue ! Nous avions dans M. le curé et dans M. le juge de paix des amateurs qui se font un véritable plaisir d'exhiber leurs belles collections aux visiteurs. Les armes, monnaies, bijoux, vases viennent, pour la plupart, de la contrée — c'est un mérite.

L'abbaye de Saint-Valery conserve quelques colonnettes de son ancienne chapelle du XIII[e] siècle. Comme à Essômes, l'abbatiale entourée de jardins, de vergers, d'une fertilité remarquable, est devenue une propriété particulière ; on nous en a fait les honneurs de la meilleure grâce.

SAINT-RIQUIER

Naours ayant été le sujet d'un épisode particulier, je termine par Saint-Riquier qui a été visité le mardi 5 juillet.

Comme il faut se défier des légendes ! On a écrit que cette petite ville avait eu cent tours et que pour cela elle s'était appelée Centula. N'en croyez rien, répondent MM. Louandre et Labourt — deux historiens sérieux. Serait-il possible qu'une cité aussi puissante n'ait laissé d'autres vestiges que ceux que nous voyons ? d'autre histoire que celle que nous connaissons ? C'était certainement une ville forte dans laquelle un fils du comte de Ponthieu Alquaire, Riquier, fonda (625) une abbaye qui ne tarda pas à devenir puissante et suivit les destinées de la cité. Charlemagne y fit établir trois églises et y installa une école. « Le luxe des cloches, dit M. Anthyme Saint-Paul, alla fort loin au moyen-âge. Anguilbert, gendre de Charlemagne, devenu, du consentement de sa femme, moine, puis abbé de Saint-Riquier, fit placer quinze cloches dans chacune des deux tours qu'il avait fait construire, vers 798, sur la basilique prin-

cipale de son monastère, et quinze autres cloches dans l'unique tour de la seconde église. »

L'église et l'abbaye eurent beaucoup à souffrir des Normands, du comte de Saint-Pol, au XIIe siècle; des Bourguignons et des Anglais au XVe et au XVIe siècle.

L'église actuelle a été commencée en 1187. « La façade se compose d'une tour centrale de 50 mètres de hauteur accostée de deux rampants sur lesquels s'ouvrent trois portes, ornées de statues, et dont les voussures renferment de petits groupes représentant l'histoire de Saint-Riquier. Au-dessus de l'archivolte se trouvent les statues colossales de la Sainte-Trinité et des Apôtres, à la partie supérieure de la tour le couronnement de la Sainte-Vierge. » L'église longue de 104 mètres a trois nefs, avec collatéraux, transepts et déambulatoire; le chœur et les bas-côtés sont fermés par de belles grilles du XVIIe siècle. Belles stalles en bois, autel en marbre blanc, remarquable Christ de Girardon, quelques tableaux de Jouvenet et de Ducornet.

Quoi qu'il en soit de toutes ces belles choses, on peut dire que l'aspect intérieur n'est pas satisfaisant; cette vaste basilique n'est pas meublée comme il conviendrait et semble justifier ce mot cruel de M. Courajod. « C'est une salade — mais bien assaisonnée, » répartit vivement et spirituellement le vénérable curé. La chapelle de la Trésorerie a de curieuses fresques : les trois morts et les trois vifs; plusieurs reliquaires du XIIIe siècle; une croix à double croisillon; des canons d'autel en argent, etc.

Le petit séminaire, admirablement installé dans les bâtiments de l'ancienne abbaye remaniés au XVIIIe siècle, a une fort singulière chapelle, style byzantin, avec un vaste et disgracieux *ciborium* qui n'a d'autre mérite que d'être très lourd, en cuivre doré — singulière disposition!

Avant de quitter Saint-Riquier, jetons un coup d'œil sur son beffroi du XIVe siècle, grosse tour carrée flanquée de quatre tourelles; sur les trois tours qui subsistent encore des anciens murs; sur la chapelle de l'Hôtel-Dieu renfermant de belles sculptures et sur les ruines de l'ancien château de La Ferté.

On montre dans une ancienne ferme, une salle voûtée qui a servi, comme au Crotoy, de prison à Jeanne d'Arc.

LES CONFÉRENCES

Après vous avoir entretenus, Messieurs, trop longtemps peut-être? de mon séjour dans la Basse-Picardie, il serait vraiment inhumain d'ouvrir de longues colonnes aux conférences qui ont été faites et dont la plupart étaient fort intéressantes. En dehors des excursions, des visites de monuments avec détails précieux fournis par nos distingués cicérones, nous avons eu six séances, toutes bien suivies.

« Abbeville, dit M. Delignières, dans l'excellente notice, qu'il a eu l'amabilité de m'adresser, a été au XVIIIe siècle, la troisième ville de France pour le nombre de ses graveurs : Huber, en 1787, et Bonnardot, de nos jours, l'ont constaté; Paris et Nancy seuls l'emportaient sur la cité picarde, et c'est avec un certain sentiment d'orgueil local qu'on peut citer 41 artistes nés dans nos murs et encore, si l'on rattache à ce nombre déjà respectable les descendants directs qui, bien que nés à Paris, ont suivi la même voie, on arrive au chiffre important de 54. »

Les de Poilly (famille à laquelle se rattache l'aimable maire actuel) les Flipart, les Filloeul, les Dauzel, etc, se sont succédé de père en fils. Au XVIIe siècle, un simple ouvrier, Claude Mellan se distingue par son goût pour le dessin; il devient, après son apprentissage chez Pierre Daret, de Paris, un artiste de réputation et le maitre de Lenfant, son compatriote qui a marché sur ses traces. Puis vient Beauvarlet auprès duquel viennent se grouper des graveurs abbevillois suivant ses leçons, adoptant, pour la plupart, son genre léger et galant du XVIIIe siècle : ce siècle, du reste, compte pour le moins 25 graveurs parmi lesquels, Robert Huquet; Daullé, Jean; les Aliamet; Picot; Delattre; Dufour; Gaugain; Le Vasseur dont le burin ferme et nourri n'exclut pas la souplesse, Mairet, Dequevauviller.

Le XIXe siècle n'est pas dépourvu ; mentionnons Choquet ; Auguste Bouquet ; Paul Leroy ; Lestudier-Lacour ; Emile Rousseaux, élève de Henriquel-Dupont et enfin Bridoux qui obtint le grand prix de Rome en 1834, à l'âge de vingt-et-un ans.

Par ce que je viens d'exposer, vous voyez quel intérêt présente la brochure de M. Delignières.

Depuis que M. Boucher de Perthes a mis en vogue les études préhistoriques, toute la Picardie savante s'est occupée de recherches dans cette contrée éminemment propre à entretenir ce goût passionné : silex, armes, monnaies, refuges. Abbeville a, particulièrement, suivi cette voie ; comment en serait-il autrement avec des hommes dignes de continuer l'œuvre du maître ? MM. d'Ault-Dumesnil, l'habile conservateur dont je vous ai parlé, et Boucher de Crèvecœur, qui honore le nom qu'il porte. Je ne parle que pour mémoire de l'exposition de silex de M. Auguste Sergent, de la Bretesches près Montrichard (Loir-et-Cher) et des explications qu'il a données sur le symbolisme de certaines pierres — il aura peut-être raison dans le..... XXe siècle !

M. de Calonne, membre de la *Société des antiquaires de Picardie*, a fait un éloge mérité de son confrère, M. Pinsard, architecte à Amiens qui a entrepris la restitution avec plans des monuments anciens de la ville. En cela il est aidé puissamment par M. G. Durand, l'habile archiviste de la Somme dont la description de l'antique église Saint-Jean a été fort goûtée.

Amiens, je le dis sans fiel, est une ville privilégiée : le président de la Société des antiquaires, M. R. de Guyencourt fait passer sous nos yeux un fascicule d'une nouvelle publication illustrée : « la Picardie historique et monumentale, » ce sera splendide, et savez-vous comment peut s'éditer un ouvrage si

riche, si coûteux? Oh! c'est bien simple; un membre de la Société, M. Soyez — retenez ce nom — a remis d'abord 25,000 francs pour l'impression de cette œuvre et s'est engagé de plus à faire tous les frais nécessaires pour l'amener à bonne fin. Vous pourrez bientôt juger de l'importance du travail et du mérite des illustrations : la Picardie artistique sera adressée à toutes les sociétés correspondantes.

Un ancien élève de l'école des Chartes, président, je crois, de la Société des anciens élèves de cette célèbre école, prépare une histoire de la Normandie, son pays natal. Il nous a raconté avec une verve, une facilité, un bonheur d'expressions — que je lui envie — un épisode dramatique de cette histoire : l'Assassinat de Guillaume Longue-Épée.

Ce prince n'avait pas les goûts belliqueux de Rollon, son père; néanmoins, par sa valeur il sut conserver les possessions dont il avait hérité; par sa prudente administration, il adoucit les mœurs de ses peuples; il songeait à quitter le pouvoir et à entrer dans un couvent, lorsqu'il fut attiré traîtreusement à Picquigny, 943, par Arnoult, comte de Flandre, et assassiné sans pitié par les gens apostés par son déloyal adversaire. Le récit émouvant de cette tragique aventure ne sera pas une des pages les moins intéressantes du livre de M. Lair auquel, vous le pensez bien, on n'a point ménagé les applaudissements.

Il a été question d'archéologie navale. Abbeville a failli être un port de mer; Saint-Valery, le Crotoy, le Tréport que nous avions visités peuvent avoir la prétention d'être des Hâvres.

C'est M. Travers, ancien conseiller de préfecture et aussi ancien élève de l'école des Chartes, qui a donné quelques détails sur la construction, l'armement des navires « des nefs » de guerre ou de commerce avant l'époque moderne.

La fameuse tapisserie de la reine Mathilde à Bayeux — — 214 pieds de long sur 18 pouces de hauteur — a fourni à l'habile conférencier le moyen de rappeler la forme, le gréement d'un navire au moment de l'invasion d'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant; il a bien voulu nous faire grâce des rapprochements ou différences avec les trirèmes et autres galères; nous devons lui en savoir gré : il y avait si peu de marins parmi nous! à moins d'y compter notre aimable collègue M. Le F. de L. dit l'Amiral... possesseur d'un superbe yacht qu'il dirige avec l'habileté et la science d'un vrai loup de mer.

Je ne vous avais point parlé, l'an dernier, d'une conférence faite au Congrès d'Orléans par un savant étranger, le professeur Tocilesco, sénateur, membre de l'Académie roumaine, conférence dans laquelle il avait exposé ses laborieuses et heureuses recherches sur un gigantesque monument élevé par Trajan, sur les bords du Danube, à la suite de ses victoires sur les Daces.

Le *Tropæum trajanicum* se composait d'une base circulaire ayant 80 mètres de diamètre surmontée d'un socle hexagonal orné de trois statues colossales, sur lequel reposait un trophée; casque, cuirasse et deux boucliers. La hauteur totale du monument était de 30 mètres. Une grande partie des belles sculptures qui décoraient ce monument avaient été retrouvées par les soins de M. Tocilesco; statues, frises, métopes, etc. Cette année, les fouilles ont été poursuivies avec le plus grand succès; non-seulement de nombreuses photographies sont passées sous nos yeux, mais des projections oxydriques nous ont mis à même de revoir, sous leur véritable aspect, les parties les plus curieuses; nous avons pu admirer à loisir 80 ou 100 sujets artistiques arrachés à l'oubli.

« Puisque nous en sommes aux monuments commémoratifs, dit M. Anthyme Saint-Paul, nous devons mentionner le Trophée des Alpes élevé par Auguste, en l'an 7 avant J.-C., pour

rappeler sa victoire sur quarante-huit peuples montagnards. Il en reste à la Turbie, entre Villefranche et Monaco, un fragment de muraille noyé dans la maçonnerie d'une haute tour de défense bâtie au xve siècle. »

Le programme comportait une excursion dans le sud de l'Angleterre : Douvres, Cantorbéry, Rochester, Hastings, etc. Après arrangement, cette excursion s'est poursuivie jusqu'à Londres; de magnifiques réceptions ont été faites partout aux congressistes; j'ai borné mon voyage à ce que vous venez d'entendre; « aussi, m'écrit M. de Marsy, ce ne sont pas des regrets seulement que vous devez éprouver, mais de vrais remords. » Je n'ose véritablement point y songer... des remords! je dépose bien vite la plume.

MOULIN

NAOURS

Je détache de mes souvenirs du Congrès de 1893 l'épisode suivant qui, je le crois, ne peut manquer d'intéresser mes collègues.

M. l'abbé Danicourt, curé de Naours (prononcez Nor). Ah! comme ce terme viendrait donner raison à MM. Raoul Frary, Michel Bréal et Gréard, les ardents réformateurs de notre orthographe! — M. l'abbé Danicourt, dis-je, dans la séance du vendredi 30 juin, nous avait entretenus des souterrains-refuges, vastes carrières creusées, assure-t-on, du temps des Gaulois, s'étendant sous le coteau qui domine la commune. Ils nous avait émerveillés en nous déclarant que, grâce au concours empressé et désintéressé — siècles futurs, pourrez-vous le croire? — de la plus grande partie de ses paroissiens il était arrivé à déblayer ces souterrains sur une longueur de plus de 800 mètres, comprenant 26 rues-galeries et 250 chambres au moins dont 3 servent de chapelles — il y a donné un salut il y a peu de temps.

Nous avions hâte de visiter cette cité souterraine, ces catacombes qui renferment des vestiges précieux des temps préhistoriques et du moyen-âge.

Quoique la nature de la pierre ne se prête pas à l'établissement de constructions « défiant l'injure du temps » (style consacré), néanmoins, comme nous le remarquons dans nos contrées et particulièrement ici même à propos de l'église Saint-Crépin, on s'en est servi pour édifier églises, maisons d'habitation, bâtiments ruraux; cette pierre se rapproche singulièrement de la craie de Champagne.

Donc, le lundi 3 juillet, plus de cent congressistes prennent à Abbeville le train de 6 h. 1/2, s'arrêtent pour visiter en passant la curieuse église de Fontaine-sur-Somme — j'en reparlerai peut-être lors de mon rapport général — et gagnent à pied la commune de Berteaucourt — autre sujet d'étude.

Il y a dans ces villages d'immenses et superbes usines de tissage appartenant à MM. Saint. L'un d'eux a fait édifier un très beau château Renaissance appelé par les habitants « la Navette » pour rappeler l'origine de la fortune de ces industriels. Vous jugerez comme moi que c'est un titre de gloire. Or, toutes les usines chômaient ; un vent de grève venu d'Amiens avait soufflé sur cette population ouvrière qui n'a, cependant, qu'à s'applaudir de la généreuse sollicitude des patrons ; mais les meneurs avaient décidé que l'on ferait grève, et afin de donner plus d'autorité à leur manifestation, ils avaient mandé un député du Nord, M. Lafarge, chargé de prêcher le chômage. Les ouvriers raisonnables sont sur leurs portes, près d'eux leurs femmes, leurs enfants, tous nous regardent d'un air attristé ; les plus agités, les plus bruyants réunis sous la conduite d'un camarade à peu près ivre, porteur d'un drapeau, chantent à tue-tête et se mettent en marche pour se joindre aux camarades arrivant de divers côtés.

Intereà præmissi equites ex urbe... Naonis se Ibant.....

En effet, nous sommes bientôt rejoints par des cava-

liers; ils ne sont pas 300 comme l'escadron des Rutules portant un message à Turnus, mais 25; leur chef ne s'appelle pas Volcens, mais François — M. François, ce n'en est pas moins un écuyer magistral.

De prime abord, nous pouvions craindre que ce fussent les émissaires des grévistes des localités voisines. Combien nous nous trompions! Ils devaient constituer la garde d'honneur envoyée de Naours pour escorter les voitures venant nous prendre à Berteaucourt afin de nous amener triomphalement dans leur cité, et il y a deux grandes heures, ne vous déplaise.

Aussi, c'était un spectacle curieux de voir sur la route poudreuse se dérouler ce superbe cortège. En tête, un cavalier portant un drapeau tricolore, puis l'organisateur, M. François, caracolant sur un quadrupède de marque en avant de la voiture présidentielle ornée de drapeaux, puis les autres cavaliers autour de nos voitures. Tout ce monde en redingote noire, chapeau haute forme, d'une tenue parfaite, venu, disait leur chef, pour faire honneur à des savants qui n'avaient point hésité à se déranger pour visiter les curiosités de leur pays. C'était tout simplement admirable, et personne ne ménageait ses exclamations de joyeuse surprise.

A l'entrée du village, nous descendons de voiture, les cavaliers mettent pied à terre; un arc de triomphe a été dressé; trois jeunes filles en robes blanches se présentent, deux tenant de magnifiques bouquets destinés à nos aimables présidents MM. de Marsy et Delignières; l'autre, la plus grande, débite un compliment fort gentil, ma foi! on lui fait dire que nous trouverons, dans les catacombes, des spécimens de la céramique gauloise et gallo-romaine.

La pauvre enfant! j'espère bien que sa maitresse lui fera grâce dorénavant d'une étude qui ne convient guère à son âge... la céramique! Réponse des plus aimables de nos présidents qui se tenaient à quatre, je le jure, pour ne point embrasser ces charmantes fillettes. Les bouquets,

comme de raison, ont été remis aux dames étrangères qui nous avaient fait le grand honneur de nous accompagner.

Nous avançons de 25 pas, second arc de triomphe. M. le maire, en habit (sans écharpe) est là, entouré de tout son conseil municipal — il ne manquait qu'un conseiller, nous a-t-il dit; il était mort l'avant-veille, l'excuse est suffisante, n'est-ce pas ? Toute la commune est en fête, ajoute-t-il, pour accueillir les représentants de la science, comme elle l'était, il y a peu de jours, pour recevoir le premier pasteur du diocèse, représentant de la religion.

Le nouvel évêque d'Amiens, lors de sa récente visite, avait fait à Naours une entrée triomphale, tout comme notre Congrès.

M. le curé nous avait bien dit que les mœurs patriarcales de sa paroisse lui rendaient son ministère facile, agréable; nous le reconnaissons, en effet, en voyant toute cette population en fête, heureuse et fière de recevoir les étrangers de distinction qu'avaient attirés ses remarquables refuges-souterrains.

Troisième arc de triomphe devant la belle et spacieuse église Saint-Martin — et cependant trop exiguë, dit M. l'abbé Danicourt, pour recevoir les dimanches et fêtes les paroissiens qui s'y pressent. Quel contraste! à Berteaucourt, que nous venions de quitter : la grève qui engendre la paresse, la misère, le désordre, la haine! à Naours, l'entente qui amène l'aisance, la paix, le bonheur! *O fortunatos nimiùm...*

Tous les habitants se livrent au travail des champs, cela justifie peu ma citation... les Naoursiens connaissent leur bonheur...

Un déjeuner copieux qu'arrosait un excellent cidre nous a été servi dans une remise qui sert de chantier pour la restauration de l'église et transformée pour la circonstance en une salle de banquet décorée d'écussons, de cartes, des objets trouvés dans les refuges, une espèce de

musée local qui charmait les yeux pendant qu'on satisfaisait aux exigences de l'estomac; tout était très bon — je crois bien que le service était fait, à titre gracieux, par des propriétaires du pays; on le voyait bien, car s'il manquait de cette correction étudiée des hôtels ou des restaurants, on pouvait y remarquer une bonne volonté, un empressement aimable, un désir de bien faire afin que tout le monde fût content et, de fait, chacun s'est retiré satisfait, charmé d'un accueil si cordial!

Après les toasts — M. le curé méritait bien le sien — nous nous rendons aux refuges illuminés dans tout leur parcours de manière à pouvoir en permettre l'inspection la plus minutieuse; notre visite a été poussée aussi loin que possible, néanmoins, nous ne pouvons nous vanter d'avoir tout vu; des noms sont donnés aux rues, aux places, aux carrefours; le Congrès aura sa salle où seront inscrits les noms des personnes qui en faisaient partie. Nos arrière-neveux, si jamais le hasard des voyages ou la curiosité les amènent dans ces carrières, parmi des dates mémorables, la plupart malheureuses; y recueilleront le souvenir des parents que l'intérêt de la science y avait appelés!

Le plan que j'annexe à cette notice montre, mieux que tout ce que je pourrais dire, l'importance de cette ville souterraine; quand on parcourt ces galeries on ne peut s'empêcher de songer aux catacombes et à la situation du jeune peintre égaré qui a perdu le fil conducteur... (Delille — Imag. Ch. IV.)

Nous ne pouvions nous lasser de rendre hommage au dévouement du pasteur, à l'énergique bonne volonté de ses ouvriers volontaires. On parle toujours de l'insatiable avidité des paysans, de leur avarice, et, cependant, voilà des hommes qui, sans pression, animés du seul désir de retrouver, de révéler le passé de leurs pères, pendant cinq hivers, sous la conduite de leur curé, se remettent la nuit au travail, leur journée faite, et patriotiquement, donnent l'équivalent de 2,500 journées d'un labeur rude, ingrat,

difficile ! Ils enlèvent plusieurs milliers de mètres cubes de pierres, de décombres, et se trouvent suffisamment récompensés par les encouragements qu'on ne leur ménage pas, il est vrai, par les visites que les touristes commencent à faire à Naours et dont notre excursion augmentera la notoriété, il faut l'espérer.

Le bourg qui compte 1375 habitants est à égale distance d'Amiens et de Doullens ; c'était anciennement un fief de l'abbaye de Corbie. Les souterrains qui, certainement, existaient avant la guerre de cent ans, ont servi, à diverses reprises, d'asile aux habitants de la contrée. en 1597 pendant le siège d'Amiens, en 1636 pendant la terrible lutte contre les Espagnols qui s'emparèrent de Corbie, reprise l'année suivante.

Inutile d'ajouter que nous avons été ramenés, avec le même cortège que le matin, à la station de Canaples ; nous conservons le meilleur souvenir d'un pays qui nous a si bien accueillis. Pour ma part, j'envoie à M. l'abbé Danicourt l'expression de mes sentiments de respectueuse sympathie pour tout le bien qu'il fait ou qu'il maintient à Naours, et j'associe mon vœu à celui de toute la paroisse qui a demandé à Monseigneur d'Amiens de lui conserver le plus longtemps possible un prêtre aussi bon, aussi zélé.

MOULIN

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1893

UNE REPRÉSENTATION

DE

LA LÉGENDE DE THÉOPHILE

à Charly-sur-Marne.

A M. Charles LÉGUILLETTE.

La note que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à nos collègues de la *Société historique et archéologique de Château-Thierry,* a pour objet d'ajouter un exemple de plus à la liste des représentations déjà connues de *la Légende de Théophile.*

Cette légende, très populaire au moyen âge, ne pouvait manquer d'inspirer les artistes et si l'on n'a pas dénombré jusqu'ici plus de vitraux, de sculptures, etc., où elle se

trouve reproduite, c'est que la vogue d'antan a cessé et que la plupart des archéologues qui auraient pu en relever des spécimens, sont passés à côté sans y prendre garde... *Ignoti nulla cupido.*

Théophile était ce que nous appellerions aujourd'hui un fonctionnaire *remercié*. Navré d'avoir perdu sa situation, pour essayer de la reconquérir, il s'adresse au diable et fait avec lui un pacte écrit, dans lequel il renie le Christ et la Vierge Marie. — Que le diable soit intervenu ou non, Théophile est rétabli dans ses fonctions. — Le remords alors le prend, et il invoque la Vierge qu'il a blasphêmée. La Vierge lui pardonne et lui rend l'engagement écrit qu'il avait signé à Satan.

Cette petite histoire, ce « petit drame, » comme l'a très bien qualifié M. Alfred Ramé, avait un caractère romanesque et merveilleux, bien fait pour séduire les imaginations de nos pères. Mais c'était en même temps quelque chose comme une pièce *à thèse*, et l'exposé des aventures de Théophile se corsait, au point de vue théologique, d'une affirmation de la maternité virginale de Marie et de sa puissance sur l'enfer (1).

(1) Nous empruntons à M. Alfred Ramé quelques détails sur cette légende familière à nos ancêtres, mais assez oubliée aujourd'hui pour qu'il soit à propos d'en rappeler les principaux épisodes.

« Au plus fort des querelles théologiques sur la maternité et la virginité de Marie, parut en Orient, sous le nom d'Eutychien, clerc d'Adama, un écrit de polémique religieuse, dont la profession de foi orthodoxe est à la fois le nœud et la conclusion. C'est tout un petit drame en trois chapitres, on pourrait dire en trois actes.

« Théophile, prêtre d'Adama en Cilicie, molesté par son évêque, qui lui avait donné un successeur dans ses fonctions de vicaire général *(vice dominus)*, vend son âme au diable par l'intermédiaire d'un juif, qui lui promet à ce prix un retour de fortune. Un acte en bonne forme, contenant la clause *abnego Christum et ejus genitricem*, est signé et scellé au sabbat.

« Quelques jours après, au grand triomphe du juif, Théophile est

Le plus ancien exemple connu de représentation de *la légende de Théophile* parait bien être celui de l'église de Souillac (seconde moitié du XIIe siècle). Cette église, importante parmi les édifices à coupoles de l'Aquitaine, avait particuliérement attiré l'attention du regretté Alfred Ramé,

rétabli dans ses fonctions; le remords le saisit, et la crainte aussi le poussant, il songe à recourir à l'intercession de cette même Vierge Marie qu'il vient de renier. Il se voue donc pendant quarante jours au jeûne et à la prière devant une église où la Vierge est particulièrement honorée. Ce laps de temps écoulé, la Vierge lui apparait pendant son sommeil et lui adresse les plus vifs reproches. Le coupable réplique par l'exemple des apostats fameux qui l'ont précédé, et, ce qui vaut mieux, par des protestations de repentir; il implore son pardon. La Vierge met comme condition de son concours une profession de foi orthodoxe. Théophile la fait incontinent dans les termes les plus exprès. La vision s'évanouit et le chapitre II est terminé.

« Le chapitre III nous initie aux effets de l'intervention de la Vierge. Théophile, réconcilié, a pénétré dans le temple où il est resté trois jours étendu sur le pavé sans prendre de nourriture. Une nouvelle apparition lui apprend qu'il a obtenu son pardon. Théophile répond avec le sens pratique d'un homme d'affaires : Je voudrais bien rentrer en possession de ma signature. Après trois nouveaux jours passés en prières et en larmes, il cède à la fatigue. Pendant son sommeil, la Vierge vient lui remettre l'engagement sacrilège, objet de ses plus vives préoccupations. A son réveil, Théophile le trouve sur sa poitrine. Sa joie n'a plus de bornes. Le lendemain, qui était un dimanche, il se rend à la cathédrale, raconte tout à l'évêque et lui remet l'écrit fatal en demandant qu'il en soit fait lecture publique. On comprend l'émoi des fidèles à une communication si inattendue. L'évêque en prend texte pour en faire un beau sermon approprié à la circonstance, et la cédule est brûlée séance tenante aux applaudissements de la foule. A la fin de l'office, on vit tout à coup la figure de Théophile briller d'un éclat extraordinaire, il se rendit à l'église de la Vierge Marie, y reprit la place où il avait obtenu miséricorde, y rendit le dernier soupir et y reçut la sépulture. Son tombeau devint le but d'un grand concours de visiteurs, et Théophile, le pénitent, prit place dans le martyrologe à la date du 4 février.

« Cette légende, comme tant d'autres d'origine byzantine, serait restée confinée en Orient si, à la fin du VIIIe siècle, le Lombard Paul,

fort préoccupé, comme l'on sait, de démolir la théorie échafaudée par Félix de Verneilh à propos de Saint-Front de Périgueux; l'architecture du monument étudiée, M. Ramé s'était intéressé à cette grande composition

diacre d'Aquilée, n'en avait donné une traduction latine que les Bollandistes ont publiée d'apres trois manuscrits d'Anchin, de Liesses et de Saint-Ghislain. Au IXe siècle, Usuard n'a pas encore donné place à Théophile dans son martyrologe. On ne peut faire état pour la propagation de la légende en France, au Xe siècle, du poème de Hroswitha, écrit en Saxe dans le monastère de Gandersheim: elle avait cependant, dès lors, cours chez nous ; car, au début du XIe siècle, elle servait au fameux Fulbert de Chartres pour montrer par un exemple connu combien était grande la puissance de la Vierge sur les esprits infernaux. Son sermon IV *de nativitate beatissimæ Mariæ Virginis*, n'est, à vrai dire, qu'un abrégé du récit du diacre Paul, avec une précision de détails, qui dispense de recourir au texte original. Pierre Damien, à la fin du même siècle, lui donne également place dans son sermon sur la Nativité. La Bibliothèque nationale possède une vie de Saint-Théophile exécutée à la même époque pour l'abbaye de Montiéramey.

« Au XIIe siècle, la vogue augmente. Saint-Bernard, dans son sermon sur le texte de l'Apocalypse « *signum magnum* » et Honoré d'Autun, dans son sermon sur l'Assomption, se réfèrent au récit du diacre Paul. Le fait venait d'entrer dans le domaine de l'histoire, grâce à Sigebert de Gembloux, qui lui donne place dans sa chronique et lui assigne la date de 537. Cet article est un des plus développés de son œuvre. En même temps, la poésie le popularisait, et un auteur, que les Bollandistes croient être Martode, évêque de Rennes, mettait en vers la prose de Paul Diacre.....

« Le succès de la vie de Théophile continua... de croitre. Elle... (prit) place dans les nombreuses collections de miracles de la Vierge que vit éclore le XIIIe siècle, et dans l'encyclopédie de Vincent de Beauvais. Elle reçut enfin la dernière consécration de la popularité en passant dans la langue vulgaire et même au théâtre, dans la mesure que le temps comportait. Au commencement du XIIIe siècle, Gauthier de Coinci (1177-1236), prieur de Saint-Médard de Soissons, le traduisit en vers français, et le trouvère Ruteboeuf en tira, de 1250 à 1280, le sujet d'un petit drame à quatre personnages..... (Alfred Ramé, op. cit. p. 3 à 5 et 8).

sculptée, où Viollet-le-Duc avait vu à la fois une influence du génie nord-hindou et des arts byzantins « et un élément scandinave, — et que les frères de Verneilh avaient considéré comme un jugement dernier « conçu d'une manière inusitée. »

Le travail de M. Ramé, intitulé : *Explication du bas-relief de Souillac, la légende de Théophile*, parut en 1885 dans la *Gazette Archéologique* (1). Il ne semble pas avoir été connu de M. Ernest Faligan qui a donné, en 1890 dans la *Revue des traditions populaires* (2) un aperçu *des formes iconographiques de la légende de Théophile.*

Les exemples cités par M. Faligan sont 1° les *verrières* de la cathédrale d'Auxerre, de l'église de Saint-Julien-du-Sault (Yonne), de la cathédrale de Laon, de la cathédrale du Mans, de la cathédrale de Beauvais et de la cathédrale de Troyes, (XIIIe siècle) et de l'église du Grand-Andely (1540); — 2° les *sculptures* de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Lyon (XIVe siècle); — 3° une peinture murale de l'église Saint-Epvre de Nancy (XVIe siècle); — 4° les *miniatures* du mss. de Gautier de Coincy.

Notre compatriote Gautier de Coincy, dont notre collègue M. l'abbé Poquet à été un des éditeurs, a singulièrement contribué a vulgariser le miracle de Théophile, et pour cette raison, il serait possible que le département de l'Aisne fût un de ceux où les archéologues auraient le plus de chance de retrouver des traces iconographiques. Quoi qu'il en soit, à côté du vitrail de la cathédrale de Laon, publié par M. de Florival, nous pouvons dès maintenant inscrire un autre spécimen, nous touchant de plus près encore celui-là, puisqu'il appartient à l'église de Charly. Il a été décrit dans les termes suivants, en 1881, par notre

(1) Tiré à part, in-4° de 8 p. avec une planche hors texte.

(2) Numéro du 15 janvier, p. 1 à 14.

collègue, M. le docteur Corlieu, au cours de son *Histoire de Charly-sur-Marne* :

« Le panneau porte pour suscription : *Theophilus diabolo* » *adscriptus per Virginem recepit gratiam.* Ce Théophile » ne serait-il pas un prêtre du diocèse qui aurait fait un » pacte avec le diable et qui aurait reçu sa grâce par l'in- » tercession de la Sainte-Vierge? La posture suppliante, » le papier que la Sainte-Vierge tient à la main, le dépit » du diable peuvent autoriser cette supposition. (1). »

M. le docteur Corlieu, — qui a assez de beaux titres scientifiques à son actif, pour avoir le droit de se dispenser à l'occasion de faire métier d'iconographe, — n'a pas cherché à identifier le Théophile dont la boiserie peinte de Charly lui fournissait le nom, mais sa description est assez précise pour que le rapprochement avec la célèbre légende du moyen âge soit aussi facile qu'incontestable.

Nogentel, 5 septembre 1893.

Jos. BERTHELÉ

(1) Hist. de Charly, p. 185.

NOTICE DESCRIPTIVE

DE LA

COMMUNE DE FRESNES

LA COMMUNE DE FRESNES. INDEX DES MATIÈRES

ANNEXES :

NOTA. — Il manque la succession des seigneurs et l'état du château et du domaine.

I

La commune de Fresnes, canton de Fère-en-Tardenois, a un territoire de la contenance de 903 hectares; il est limité au Nord par le territoire de la commune de Sergy, à l'Ouest par celui de Villers-sur-Fère, au Sud-Ouest par celui de Fère, au Sud par celui du Charmel, à l'Est par celui de Cierges. Sa plus grande longueur est de cinq mille huit cents mètres environ et sa plus grande largeur de deux mille quatre cents mètres.

Sa superficie est de 902 hectares 59 ares, 35 centiares.

Le sol est assez fertile mais difficile à cultiver, car environ la moitié de la surface des terres labourables est de nature argileuse, un quart de nature calcaire, et l'autre quart de bon limon; on rencontre des pierres dites *heurs* en beaucoups d'endroits. Ce qui rend la culture pénible et coûteuse.

Le sable est presque introuvable.

Les bois couvrent près du tiers de la surface totale du territoire et se trouvent dans la partie Sud-Ouest : La commune en possède 124 hectares qui sont divisés : un quart en réserve, et les trois autres quarts en affouages. Ces trois quarts sont subdivisés en vingt-cinq coupes dont une est chaque année partagée entre les habitants à titre d'affouage.

Autrefois ces bois étaient peuplés de fauves, principalement de loups, qui dans les hivers un peu rigoureux venaient rôder autour des habitations. Comme les voituriers laissaient paître leurs bœufs dans les bois, il arrivait très souvent que ces carnassiers s'en payaient un tout chaud. Une personne qui gardait les bestiaux fut dévorée par un loup; on lit dans le registre d'état civil de l'année 1729 : « Le 7 mars a été enterrée dans le cimetière de Fresnes, Anne Soyer, domestique, veuve d'un pauvre mendiant, laquelle a été trouvée dévorée par un loup dans la forêt de Fère, proche Balanchères, en gardant les bestiaux, et âgée d'environ trente-cinq ans. »

Aujourd'hui les loups ne se montrent que rarement.

La configuration du terroir est assez celle d'une feuille de chêne dont le pétiole un peu élargi s'appuie sur la rivière d'Ourcq, près du moulin de Caranda, et le sommet touche les hauteurs qui séparent le bassin de la Marne de celui de l'Ourcq. Le terroir est traversé dans sa longueur par un ruisseau qui est un affluent de l'Ourcq, pour ne pas dire son équivalent, car là où ils se rencontrent, ils sont à peu près d'égale force et ont presque autant de cours l'un

que l'autre. Ce ruisseau se divise près de la ferme de la Cense en deux branches qui se subdivisent elles-mêmes en deux autres branches sortant toutes des hauteurs qui séparent le bassin de la Marne de celui de l'Ourcq : toutes ces eaux coulent du Sud-Ouest au Nord-Est; de sorte que le sol n'est ni montagneux ni plat, mais presque partout en pente douce, ce qui facilite l'écoulement des eaux.

Le village proprement dit est situé sur un coteau, les maisons sont presque toutes séparées les unes des autres par des clos ou des jardins où se trouvent beaucoup d'arbres à fruits : pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc.; cependant le sol ne leur est pas très convenable.

Les hameaux ne forment qu'un appoint bien faible dans la population totale, ce sont : Balanchères qui compte trois maisons : le château, une; la Cense, une; le moulin de la Brusse, une; et la Motte (ferme), une, en tout sept maisons. Il y a encore un autre vieux moulin appelé le Moulin Rouge, mais depuis longtemps il n'est pas habité et ne marche jamais. S'il faut en croire les anciens, la Cense autrefois comptait quatorze maisons; il y résidait même un huissier de la justice royale de Fresnes.

La population est d'après le dernier recensement (1886), de 324 habitants; elle n'a guère varié, car en 1708 et 1709, la paroisse de Fresnes comptait 77 feux; en 1711, 81 feux; en 1713 et 1714, 77 feux; en 1750 lors d'un partage des bois communaux il y avait 46 ménages (hommes et femmes), et 16 demi ménages (hommes ou femmes) sans compter les employés du seigneur qui ne devaient pas participer au partage et étaient au nombre de huit ou neuf ménages, soit 71 feux. Aujourd'hui le nombre des partageants ne s'écarte guère de 100; mais les familles sont bien moins nombreuses qu'il y a deux cents ans; l'examen des registres de l'état-civil le prouve du reste. Le 14 floréal an III, (4 mai 1795) il se trouve 83 habitations renfermant 335 individus; ce chiffre n'a guère varié depuis cette époque.

Les registres de l'état-civil commencent en 1638. Il faut dire qu'à cette époque jusqu'en 1660, ils ne sont guère lisibles.

Il est très probable que jusqu'en 1731, les décès des enfants n'ont point été enregistrés; s'ils l'avaient été de 1671 à 1731, le nombre des naissances dépasserait celui des décès de 444; de 1731 à 1891, le nombre des naissances dépasse encore celui des décès de 134. C'est en l'année 1832 que fut constaté le plus grand nombre de décès : il fut de 35 dont 32 victimes du choléra, dans l'espace de deux mois. De 1781 à 1813, il mourut 93 enfants de moins de 5 ans : il en mourut 14 dans la seule année 1788.

II. — N° 1

Rien de bien remarquable dans la commune de Fresnes; l'église date du xve siècle, car sur une pierre du pignon on lit l'inscription « Jehan » 1460. La chapelle, dite du seigneur, fut probablement faite un peu plus tard; en 1791, on construisit la chapelle dite de la Vierge, le clocher, l'escalier pour y monter, une cage pareille pour loger l'horloge et divers autres travaux de consolidation de de l'église.

Des trois cloches que possédait l'église avant la Révolution, deux furent cassées en novembre 1793, pour faire des canons. Ce n'est qu'en 1808 qu'on les remplaça par trois autres qui furent elles-mêmes remplacées en 1849 par celles qui existent aujourd'hui.

Depuis longtemps il existe une horloge communale, car en 1795 il est alloué 50 francs à J.-B. Joly pour sonnerie et remontage d'horloge. Le 8 mai 1836, le Conseil municipal vote 1,200 francs pour l'acquisition de celle qui existe aujourd'hui et faite par Legros, horloger à Cierges.

Dans la chapelle dite « du seigneur » (parce que ce sont eux qui ont contribué à la faire bâtir probablement) furent enterrées plusieurs personnes :

Le 8 octobre 1684, Anne Josse, bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, veuve de Nicolas Braïer, de son vivant médecin du roi Louis XIV et mère de Gaspard Braïer; Conseiller au Parlement de Paris et seigneur de Fresnes, est enterrée dans l'église. Le 9 janvier 1692, Cléophas-Hyacinthe Martinet, curé de Fresnes, est également enterré dans l'église. Le 16 février 1701, Claude-Giraud Bernard, supérieur de la Maison de Mont Minille, est aussi enterré dans l'église. Le 5 juillet 1709, Nicolas Braïer, agent d'affaires de Gaspard Braïer et probablement son frère, est enterré dans la chapelle Saint-Nicolas ou du seigneur. Le 14 juillet 1730, Nicolas Maldan, père du curé, est aussi enterré dans l'église ainsi que J.-B. Legrand, agent d'affaires du seigneur, décédé le 6 janvier 1745. De toutes ces sépultures et d'autres inconnues peut être il ne reste aucune trace.

On voit que la nef a été détruite et refaite à une époque fort moderne. Les fonts baptismaux paraissent antérieurs au XVe siècle; on remarque quelques restes de vitraux représentant la Cène La vue est surtout frappée par un bel autel de marbre dont la richesse contraste avec la pauvreté du reste de l'église; c'est une épave du couvent du Charme.

Un souvenir (un harmonium) qui ne doit point être indifférent aux habitants c'est celui qu'a donné M. de Grancey à la suite de la mort de son fils aîné, colonel des mobiles, tué à Champigny, le 2 décembre 1870, à la tête de son régiment.

N° 2

L'instruction est donnée depuis longtemps déjà dans la

commune de Fresnes; car depuis 1664 jusqu'à ce jour on compte 16 instituteurs; leurs noms et la date de leur séjour à Fresnes seront relatés à la fin de cette notice. Jusqu'en 1829, les instituteurs étaient obligés de se loger à leurs frais et n'avaient qu'un mince salaire : Jusqu'en 1750, ils avaient droit à environ 3 arpents de bois taillis de l'âge de 9 ans; chaque dimanche, ils allaient dans les maisons porter l'eau bénite, ce qui leur valait un morceau de pain noir; pendant la moisson, ils coupaient le blé comme les autres paysans. Il reste peu de documents antérieurs à 1790 propres à éclairer sur la valeur de leur traitement; en 1791-92, Charles Dumont reçoit 400 francs pour tout traitement; le 18 août 1794, le Conseil communal nomme J.-B. Joly, instituteur à Courmont, pour remplir pareil emploi à Fresnes et lui continue le mince traitement de 80 livres et un morceau de pain par ménage. En 1830, il reçoit tant pour le chant, la sonnerie, le balayage d'église, le greffe et le remontage d'horloge 660 francs, plus les mois d'école à 30, 40 et 60 centimes; encore en perdait-il beaucoup; en 1834 il ne reçoit plus que 560 francs. En 1836, le Conseil municipal en reconnaissance des 42 années de bons services du dit Joly lui fait 200 francs de rente viagère.

En 1828, la commune fit construire à la place de la grange du presbytère, une maison commune, une mairie et une école; en 1863, on construisit une nouvelle salle d'école pour remplacer l'ancienne reconnue trop petite et trop basse.

Fresnes à une compagnie de sapeurs-pompiers qui a été créée le 14 janvier 1836; une seconde pompe fut achetée en 1845.

Il y a aussi une compagnie de chevaliers de l'arc fondée en 1854; elle compte environ 50 membres.

N° 3

La commune, sous le rapport de la viabilité des chemins, est bien desservie ; il y a d'abord la route n° 22 de Fère à Dormans et la route n° 44 de Coincy à Goussancourt qui sont entretenues par l'État; ensuite la Commune entretient près de 8.000 mètres de chemins vicinaux sans compter les chemins ruraux. Une grande partie fut faite vers 1840 et une autre partie en 1858.

En 1865, lors du vote de la loi sur les chemins de fer d'intérêt local, des études furent faites en vue d'un chemin de fer à construire, de Soissons à Château-Thierry par Fère; il entrait sur le territoire de la commune près de la ferme de la Motte, passait au-dessus du château en suivant le ruisseau, pour de là gagner le territoire de Cournont près de la ferme de la Fosse. Une station était projetée au Pont de Regret sur le bord de la route n° 44. Depuis cette époque, il n'en est plus guère question ; pourtant M. Lesguillier, député, avait, il y a quelques années, repris le projet afin de relier le chemin de fer de l'Est au chemin de fer projeté de Trilport à Fresnes, passant à Fère. Il est très probable que la génération actuelle ne verra point se réaliser ce projet.

III. — N° 1

Parmi les événements marquants qui se passèrent à Fresnes, les invasions tiennent la première place ; il n'est guère possible d'en fixer la date sauf pour les deux der-

nières, celle de 1814-1815, et celle de 1870-1871. En 1814, les troupes alliées passèrent deux fois et firent un séjour assez prolongé; les frais de ce séjour avec les réquisitions qui furent faites furent estimés à 22,000 francs. Ce n'est pas le seul malheur qui s'abattit sur nos contrées, car dans une pétition qu'il adresse au Préfet le 5 mai 1820, le maire expose tous les malheurs qui se sont abattus sur la commune depuis sept ou huit ans.

D'abord en 1814, les malheurs de la guerre ont considérablement affaibli les fermiers et faibles particuliers; en 1815, le séjour des troupes alliées coûta à la commune qui n'est composée que d'environ 80 feux, la somme de 22.000 francs: en 1816, les pluies successives de l'été ruinèrent la récolte en grains qui ne produisit pas le quart d'une année moyenne et les malheureux fermiers perdirent par la pourriture le reste de leurs troupeaux qui avait échappé à la rapacité des troupes étrangères; en 1817, un orage terrible vint ruiner leurs récoltes en grains, leurs jardinages, et dégrader considérablement leur territoire, le 18 juin 1818 même accident d'orage et de grêle; le 19 juin 1819, l'orage le plus terrible et le plus malheureux vint fondre sur la commune, grêla par trois reprises différentes jardinages et récoltes de grains; le débordement des eaux chargea leurs prairies de boue et fit perdre presque tous les foins; l'eau descendit des montagnes, dévasta le territoire, la perte fut évaluée à 7.700 francs, mais au moment de la récolte elle parut plus grande encore; enfin pour comble de malheur l'hiver de 1819-1820 gela les graines de couvraine, les prairies naturelles et artificielles furent presque perdues. Déjà le 30 mai 1791, la municipalité donnait un laisser-passer à Gille Delustin qui est réduit à la mendicité par un orage arrivé le 28 mai, la grande abondance des eaux a entraîné ses outils et ses mouches (abeilles) et raviné son jardin. A ce sujet la municipalité présente une requête au district de Château-Thierry constatant les dégâts, une partie des blés et des avoines entraînés, les

terres dégradées, les prés couverts de vase et les jardinages ravagés par la grêle. En 1844 les blés furent presque perdus par suite des pluies successives du mois d'août; il en fut de même en 1862, il y avait encore de l'avoine à faucher à la Toussaint; l'année 1861 ne fut guère meilleure par sûite de la rigueur de l'hiver. En 1870, les frais du passage des troupes allemandes et les réquisitions de toute nature qu'elles réclamèrent se montèrent à environ 25.000 francs. Leur première réquisition fut de 12 bœufs ou vaches et 100 pains estimés 3.700 francs. Elles ne firent pas séjour, n'ayant couché que la nuit du 14 au 15 septembre 1870, au nombre d'environ 1.500. De même qu'en 1815, ce malheur ne fut pas le seul, car l'hiver gela toutes les empouilles de couvraine; on les remplaça par des orges, avoines, pommes de terre; mais le 17 mai 1871, jour de l'Ascension, une gelée comme on n'en voit guère à cette époque de l'année ravagea tous les jeunes plants de pommes de terre, pommiers, pruniers, poiriers et noyers. Le 6 juin 1873, un orage effroyable s'abattit sur les bois et amena une telle quantité d'eau que de mémoire d'homme, on n'en avait tant vu : il y en eut au moins 100 mètres de large au pont du Pâtis; toutes les prairies furent couvertes de boue. Enfin l'hiver de 1879-1880, encore présent à toutes les mémoires, fut fatal à beaucoup d'arbres qui se trouvèrent gelés parce que l'année ayant été tardive et pluvieuse, la sève était encore dans le bois au moment des gelées. Il y eut 28 jours de pluie consécutive dans le mois de juillet de cette année.

Les incendies sont peu fréquents à Fresnes, les deux plus considérables eurent lieu le 11 août 1842 à Balanchères où une femme périt dans les flammes, et le 21 octobre 1852 à la ferme dite de la Palisse proche l'église où de nombreux bâtiments furent détruits.

N° 2

Fresnes ne peut guère revendiquer pour certains de ses enfants le titre d'homme célèbre ; cependant on doit mentionner Charles Cheval, qui partit en 1792 comme grenadier et revint capitaine avec la croix d'honneur, fut conseiller municipal et maire de 1815 à 1832. Jean-Jacques Moittié s'engagea comme simple soldat et fut mis à la retraite en 1815 pour une blessure reçue à Waterloo : il était lieutenant de dragons et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut enterré à Fresnes le 6 mai 1862. Sur son monument, on lit l'épitaphe suivante :

« A la mémoire de M. Jean-Jacques Moittié, né à Fresnes » le 11 avril 1774, décédé audit lieu le 6 mai 1862, dans sa » quatre vingt-neuvième année.

ÉTATS DE SERVICES

« Dragon au 2e régiment le 1er ventôse an II, brigadier » le 20 germinal an VII, maréchal des logis le 11 germinal » an XI, sous-lieutenant le 12 novembre 1811, lieutenant » le 12 décembre 1813, légionnaire le 12 juin 1813.

« Il a fait les campagnes des années II, III aux armées » de l'ouest et du nord, IV, V, VI, VII, VIII, IX, de » Sambre-et-Meuse, du Rhin et de l'Helvétie, XI, XII, » XIII, et XIV, côtes de l'Océan, 1806, 1807, grande » armée, 1808, Espagne, 1809, Autriche, 1810, 1811, 1812, » Portugal et Espagne, 1813, 1814, Allemagne, blessé d'un » coup de feu à Waterloo le 18 juin 1815, admis par suite » à la solde de retraite. Priez Dieu pour lui.

« Ce monument a été élevé à la mémoire d'un homme » de bien par reconnaissance de ses héritiers. »

Ajoutons qu'il fut nommé conseiller municipal en 1818,

capitaine de la garde nationale en 1830, maire de 1848 à 1854.

Alexandre Moittié, petit neveu du précédent et du général Michaut, général de brigade du premier Empire, mort en Cochinchine en août 1875, il n'était âgé que de quarante-et-un ans, était capitaine du génie, chevalier de la Légion d'honneur et médaillé militaire. Il prit part à la campagne d'Italie, l'expédition de Chine, la guerre de 1870-71 et était employé à la direction du génie en Cochinchine. Il était parti pour son sort en 1855.

Mentionnons encore Louis-Antoine Midocq décédé en novembre 1867 ; parti comme jeune conscrit en 1809, revint en 1815 avec le grade de maréchal des logis-chef dans l'escadron du train de la garde impériale, fut ensuite garde-champêtre, greffier de la Mairie, conseiller municipal, fonction qu'il exerçait encore à l'époque de sa mort ; un fils de ce dernier, sergent-major dans un régiment de ligne, est mort à Constantinople, en 1855 *victime* de la guerre de Crimée.

Pendant la guerre de 1870-1871, Fresnes fournit 23 défenseurs à la patrie : 14 dans divers régiments de l'armée active et 9 dans la garde-nationale mobile ; aucun de ces jeunes gens ne fut même blessé.

IV

Comme beaucoup de communes de l'arrondissement Fresnes possède des bois communaux depuis un temps immémorial ; ces biens ont toujours été l'objet de discussions et de procès entre les seigneurs et les habitants. Nous allons donner un aperçu de leurs principales querelles et des faits se rapportant à ces propriétés.

Anciennement le territoire était couvert de maisons

éparses qui furent probablement détruites par quelque grande guerre; les vestiges que l'on rencontre en font foi; dans les bois, on retrouve des puits. des fondations de bâtiments, on trouve même des pièces de monnaies.

(D'après l'abbé Vuilbert, l'origine du mot Fresnes remonterait à l'époque de l'occupation romaine, car son nom latin *Fraxinium. Fraxinus,* indiquerait sa fondation vers cette époque, et surtout parce que ce nom signifie établissement de culture de frènes que nos ancêtres ne connaissaient pas avant leur contact avec les Romains, et qu'ils préférèrent aussitôt à tout autre bois pour la confection des arcs, des flèches, des hampes de lances, à cause de sa flexibilité et de sa légèreté).

Les ruines que l'on trouve dispersées partout sur la surface du territoire, surtout dans les bois, feraient croire que cette version est vraie. L'auteur de ces lignes a trouvé dans un lieu où personne n'a jamais ni vu ni entendu dire qu'il y ait eu des maisons, une pièce de cuivre qu'on lui a certifié être contemporaine de l'occupation romaine.

Les habitants se groupèrent sans doute ensuite auprès d'un puissant seigneur dont ils se séparèrent d'idées plus tard, probablement à la minorité de Saint-Louis, car vers cette époque ils furent gratifiés d'une portion de territoire évalué d'abord à 760 arpents qui se réduisirent à 568, puis à 300 et ensuite à 248, contenance actuelle.

Mentionnons seulement les époques où les seigneurs firent tout ce qui était en leur pouvoir pour s'emparer de ces propriétés.

Le 8 mars 1554, les habitants déclarent aux commissaires, députés pour la recherche des francs fiefs, posséder 568 arpents de bois, pâtis et savarts, lesdits bois grévés d'une rente de 8 setiers d'avoine et posséder 346 arpents par eux en particulier et 222 arpents en commun avec les habitants de Courmont.

Le 18 octobre 1564, ils déclarent de nouveau par devant Hachette, Conseiller du roi, Trésorier de France, suivant

et pour répondre à l'assignation à eux donnée par Boudin, huissier royal, le 2 octobre, même année, que le seigneur a usurpé sur eux 210 arpents de terre et 100 arpents de bois pendant la dernière guerre; qu'ils ne possèdent plus que 300 arpents de bois et que malgré cette usurpation, le seigneur en prend encore chaque année une dizaine d'arpents; que pourtant, ils continuent de payer les droits dûs au roi et que si ce n'était pour faire vivre leurs bestiaux ils les abandonneraient, qu'enfin il ne leur en reste plus que 200 arpents pour eux. La dite déclaration faite par devant Legros, notaire royal par Simon et Daniel Déhu, laboureurs, Adrien Navarre, échevin et syndic de Fresnes, Louis Gadois greffier et J. Navarre, charron, témoins.

Le 1er août 1577, Jehan Beschefer, seigneur de Courmont et Fresnes en partie déclare posséder le tiers de la seigneurie de Fresnes et notamment Balanchères délaissée à titre de cens et rente perpétuelle et se nommant ainsi de toute ancienneté; le second tiers possédé par les sieur et dame de Quincy et le troisième par Antoine de Malhortie, écuyer seigneur de Verdilly, lequel tiers peut être évalué de revenu par an à 6 livres 10 sous tournois.

Le 6 juin 1576, une sentence de la Table de marbre (1) accorde aux habitants le droit d'aller au bois mort les lundi et mardi de chaque semaine, ainsi qu'une certaine quantité de bois pour leur utilité et pour réédifier leurs maisons.

Le 10 mars 1584, le Parlement rend un arrêt sur un procès entre le duc d'Anjou et d'Alençon, fils et frère de roi, duc de Château-Thierry, et les habitants au sujet des bois

(1) Dans chaque généralité, il y avait un grand maître des Eaux-et-Forêts, dont les attributions équivalaient à celles de nos conservateurs forestiers d'aujourd'hui: celui de la généralité de Paris jugeait en dernier ressort les décisions contestées jugées par les autres grands maîtres des Eaux-et-Forêts et siégeait sur une table de marbre : de là son nom.

et terres que ceux-ci disaient contenir 500 ou 600 arpents; après avoir vérifié le nombre des maisons en chaume, le Parlement fixe à 300 arpents la contenance des communaux qui appartiendront aux habitants. Le roi les confirme dans cette possession par lettres de juillet 1604 et 5 mai 1626. Malgré ces divers jugements et arrêts Bertrand Griffon déclare encore le 13 novembre 1614 que le seigneur leur a usurpé au moins 300 arpents de bois et que le revenu de ce qui reste peut être évalué à 60 sous tournois par an.

Si les habitants, malgré les arrêts qui les maintenaient en possession des 300 arpents de bois, ne cessaient de réclamer les autres propriétés auxquelles ils prétendaient avoir droit, les seigneurs de leur côté ne laissaient passer aucune occasion d'usurper sur la quantité attribuée aux habitants par les différents arrêts du Parlement. Ces derniers adressèrent une plainte au roi le 11 mars 1634.

A la suite de ces plaintes fut formulée la déclaration suivante :

« Cejourd'hui 11 mars 1634, par devant les notaires royaux de la ville et duché de Château-Thierry, sont comparues les personnes de Michel Lescohier, Pierre Aubert, Bernard Moroy, Pierre Pélé, Pierre Remy, Pierre Déhu, Hercule Navarre, Martin Legendre, Antoine Guillaume, François Pélé, Pierre Rousseau le jeune, Blaise Rousseau, Henri et Simon Les Rogets, Jehan Harpon l'aîné, Jehan Harpon le jeune, Claude Lecourté, Antoine Gadois, Michel Damery, Adrien Luce, Gille Laurent et Adrien Navarre, lesquels avec plusieurs autres ont pour satisfaire au désir de Sa Majesté présenté la déclaration ci-après des lieux et héritages par tenans et aboutissans qui est les usages concédés audits habitants par le défunt seigneur comte Thibaut, montant à 7 ou 800 arpents, tant bois que terres et pâtures dont iceux habitants possèdent à présent 300 arpents et le surplus est possédé par le seigneur dudit Fresnes qui s'en est emparé en les causes déclarées dans les clauses ci-devant écrites et sont la totalité desdits hé-

ritages tenant d'un côté aux bois du roi appelés la vente Jehan Guillaume, à présent appartenant audit seigneur de Fresnes, d'un bout aux terres de Fresnes et usages de Courmont, d'autre à la Barlière et déclarent en outre qu'il n'y a dans le village ni maladrerie, ni hôpital, ni chapelle.

Extrait du volume 748 des déclarations d'usage
Note 2681, 1634.

Ces plaintes restèrent sans doute sans réponse, car un peu plus tard, on verra encore les habitants s'adresser au roi pour faire cesser les abus que commettaient les seigneurs à leur préjudice.

Le 12 octobre 1640 il est payé par la commune à Pierre Pidou, receveur des droits d'enregistrement, une somme de 840 livres, plus 84 livres pour les deniers pour livre, impôt qui équivaut aujourd'hui au droit de main-morte.

Chaque année amenait un nouveau procès qui se terminait presque toujours à l'avantage du seigneur, ou du moins au désavantage des habitants, puisqu'ils ne reprirent jamais possession des biens qu'ils prétendaient posséder. Un jugement du 15 février 1666, condamne le seigneur à se désister au profit desdits habitants de 300 arpents de bois taillis; défense lui est faite de les troubler et à l'égard de la non-jouissance la restitution s'en fera sur les baux ou la vente de la terre de Fresnes.

Le 10 avril 1669 les commissaires députés pour l'évaluation des domaines délaissés au duc de Bouillon en échange des duchés de Bouillon, Sedan et Raucourt, maintiennent les habitants dans leur possession de 340 arpents, moyennant une redevance annuelle de 9 setiers un pichet d'avoine au duché de Château-Thierry.

Le 11 août 1671 le Parlement de Paris rend un arrêt qui déboute les habitants de Fresnes de leur demande à ce qu'il soit distrait 700 arpents, tant terres que bois, des saisies réelles et criées faites à la requête des religieuses

hospitalières de la place Royale de la ville de Paris sur Henri-Catherin de Bazin, seigneur de Fresnes, et leur accorde la jouissance de 300 arpents de bois.

Malgré tous ces jugements et arrêts, les seigneurs n'en persistaient pas moins à pressurer les habitants et à leur prendre la meilleure part de leurs communaux, mais ceux-ci de leur côté réclamaient toujours la restitution des propriétés qu'ils prétendaient posséder; malheureusement pour eux, les seigneurs plus ou moins puissants réfutaient et réduisaient à néant leurs arguments et justifiaient ainsi le proverbe qui dit : « Que le pot de terre ne peut pas lutter contre le pot de fer. » D'aiileurs les paysans n'étaient-ils pas taillables et corvéables à merci selon la devise de presque tous les anciens seigneurs.

Le 15 décembre 1688, juste un siècle avant l'écroulement du système féodal, les habitants de Fresnes s'adressent au roi pour obtenir justice des méfaits à eux causés par le seigneur; loin de leur donner raison, on leur répond à chaque grief que le seigneur ne fait qu'user de ses droits. A cause de sa longueur, nous ne pouvons citer cette supplique.

Le roi, à qui cette plainte fut adressée, répondit à l'exposé des faits relatés, réponse très probablement dictée par le seigneur Brayer; restitution de 300 arpents de bois, rétablissement de 45 maisons, etc.

On a vu ce qu'avait répondu à ces plaintes le Roi-Soleil : les habitants ont toujours tort, le seigneur a toujours raison. Louis XIV aimait mieux donner raison à la noblesse au détriment de Jacques Bonhomme. Les plaintes des paysans étaient peut-être exagérées, mais le seigneur n'était pas innocent de tous ces méfaits.

Ces plaintes paraissent être les dernières au sujet des propriétés des habitants. Le 4 septembre 1708 les habitants sont taxés à 95 livres pour droit de nouvel acquêt pour 6 ans 4 mois de jouissance, soit 15 livres par an ou 10 sous par arpent en coupe.

En 1749 le 3 juillet nouvelle et dernière entreprise de Gaspard-Nicolas Brayer, Conseiller au Parlement de Paris, qui fait procéder au mesurage général des bois communaux; comme il s'en trouve 314 arpents, il s'adjuge naturellement le surplus des 300 arpents que les habitants possèdent depuis longtemps, et pour trancher définitivement la difficulté et éviter toute contestation à l'avenir, une distraction de 60 arpents est faite au profit du seigneur qui n'aura plus désormais ni lui, ni ses employés ou fermiers, droit de prélever quoi que ce soit dans les bois communaux. Ces 60 arpents forment le cinquième dont le seigneur se contente à cause, dit-il, de son affection pour les habitants, car d'après les anciens usages, il avait droit au tiers.

Avant cette époque, les bois communaux étaient partagés en dix coupes dont une se vendait tous les neuf ans pour les besoins de la commune; sur chaque coupe annuelle il en était donné 6 arpents au seigneur, 3 arpents au garde bois; 1 arpent pour faire faire le mesurage et la division, 3 arpents au maître d'école, et le reste était divisé entre les habitants dont chaque ménage pouvait avoir un quartier.

Les 20 et 21 novembre 1757, en exécution d'un arrêt du roi rendu à la demande des habitants, le sieur Charpentier, représentant le grand maître des Eaux-et-Forêts de Soissons, accompagné du sieur Dollé, arpenteur de ladite maîtrise, se rendent dans les communaux afin de les partager 1/4 en réserve pour les besoins généraux de la commune, et les trois autres quarts en 25 coupes annuelles de 7 arpents 20 verges chacune environ à partager entre les habitants.

A partir de cette époque jusqu'à la Révolution, les habitants jouirent tranquillement de leurs propriétés : le seigneur Gaspard-Nicolas Brayer, Conseiller au Parlement de Paris, les tenait en estime, car son testament olographe fait le 27 décembre 1761 et ouvert le 31 mai 1763 contenait les dispositions suivantes en faveur de la commune;

malheureusement elles ne furent pas exécutées : « Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse de Fresnes, Courmont et Rieux 400 livres chacune une fois payées en argent ou en grains à la prudence de ceux qui les distribueront et me recommande à leurs prières. « *Je donne et lègue à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry mon lit où je mourrai et 50 livres de rente perpétuelle pour les malades de Fresnes et Courmont qui y ont été reçus ou qui y seront reçus par la suite, car si on les refusait, je supprimerais la rente pour les années où le refus serait constaté par le curé desdites paroisses.* » Il ajoute encore que ses meubles, son argenterie, ses livres seront vendus pour le prix en être distribué aux pauvres de Fresnes, Courmont et Rieux. Il léguait encore au maître d'école et à ses successeurs la maison où celui-ci demeurait ainsi que ses dépendances, à charge par eux de ne pouvoir les vendre de les bien entretenir et de lui faire dire tous les mois une messe basse, plus, chanter un *De Profundis* et un *Libera* le lundi de la première semaine de chaque mois, et payer pour ce 6 livres au curé. Si la commune a joui autrefois de quelques-unes de ces libéralités, il n'en reste même pas aujourd'hui le souvenir.

Le 30 mars 1787, les habitants s'assemblent et chargent Jean-Baptiste Philippon de retirer du greffe de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Soissons les titres et papiers relatifs au triage fait en 1749 pour faire exécuter toutes les clauses relatives à la distraction faite à cette époque et à la division faite en 1757.

Enfin le moment allait arriver où les habitants croyaient pouvoir rentrer en possession des biens qu'ils prétendaient leur avoir été usurpés. Les premiers actes de la municipalité, aussitôt sa constitution, furent d'assigner la demoiselle Paris de la Brosse, propriétaire de la terre de Fresnes, afin d'obtenir la restitution des biens usurpés.

La commune obtint d'abord gain de cause, car le 26 avril 1793, le procureur de la commune annonce que le tribunal de Château-Thierry a réintégré la commune dans

une partie de ses propriétés. Malgré les ventes successives des bois que la commune prétendait posséder, malgré les jugements qui lui donnaient gain de cause, la citoyenne Mandat-Paris n'en continuait pas moins d'essayer de rentrer en possession des propriétés en litige, c'était toujours de nouvelles instances et de nouveaux jugements qui donnaient tantôt raison à la commune, tantôt à la défenderesse : le nerf de la guerre, et aussi des procès, va manquer à la commune qui apprendra à ses dépens que le pot de terre ne peut lutter contre le pot de fer.

Le 24 pluviôse an X (13 février 1802) le conseil est d'avis d'abandonner les procès qu'il avait intentés au seigneur au sujet des usurpations faites par les précédents propriétaires de la terre de Fresnes, ledit abandon pour les raisons suivantes :

Une déclaration de 1554 faite par les habitants de Fresnes au terrier du domaine du Roi porte qu'il leur appartenait 568 arpents tant terres que bois et que la déclaration des commissaires députés pour l'évaluation du duché de Château-Thierry ne leur donne que 340 arpents de bois. La véritable étendue de la possession des habitants a été irrévocablement fixée a 300 arpents par un arrêt du Parlement de Paris, du 10 mars 1584 rendu contradictoirement entre les communes de Fresnes, Courmont, Jaulgonne, Tréloup et autres et le duc d'Alençon, duc de Château-Thierry, le cinquième des 300 arpents appartenait au seigneur d'une manière indivise avec les habitants et payait avec eux le cinquième du cens, prenait le cinquième dans les ventes de bois, fait établi par un partage de la terre de Fresnes du 14 octobre 1584, par différentes sentences des 15 avril 1631, 29 novembre 1658, 19 octobre 1660, 20 avril, 27 août 1668, 1er mars 1669, août 1671, 24 novembre 1672, que ce droit du cinquième fut compris dans un procès-verbal de saisie, que les habitants à cette époque ayant porté leurs prétentions à 700 arpents, un arrêt du 16 août 1671 les débouta et les confirma dans la possession de 300 arpents ; que pour

éviter toute difficulté dans le partage de l'affouage, le seigneur demanda la division et que le cinquième lui fut accordé du consentement des habitants, ce qui réduisit la contenance à 240 arpents. Les terres du Dormage furent vendues aux auteurs de la citoyenne Paris en 1680; que la valeur tant des bois coupés que des fruits levés sur le dormage et plusieurs autres frais payés à la commune par la citoyenne Paris s'élèvent à plus de 7.000 francs, que d'un autre côté pour plaider, il faut de l'argent et que la commune est sans ressources; pour ces raisons le conseil décide que le maire est chargé de proposer à la citoyenne Mandat-Paris de lui reconnaitre la propriété des biens que les habitants revendiquaient, et que de son côté la dame de Mandat renoncera aux restitutions auxquelles elle a droit, que chaque partie paiera ses frais, que néanmoins la dame de Mandat touchera 1.200 francs provenant de la vente des chênes coupés par la commune sur les dits biens.

Le sieur Paris accepte au nom du sieur de Mandat les conditions proposées par le maire.

Ainsi donc, après bien des plaintes et des instances par devant les autorités compétentes, les biens qui aux dires des habitants devaient contenir 700 arpents se trouvent réduits à 240 arpents. Puissent-ils conserver cette contenance pendant longtemps! Les contributions auxquelles ils sont soumis sont bien plus élevées qu'autrefois : en 1554, la contribution annuelle est de 8 setiers d'avoine; en 1803, elle est de 588 fr. 76 et aujourd'hui y compris les droits de main-morte, elle atteint presque 1.400 francs.

Toutes les tracasseries que les seigneurs faisaient endurer aux habitants, relativement à leurs propriétés, sans compter celles qui résultaient de tous les impôts dûs à ces mêmes seigneurs, amenèrent les habitants à accepter avec joie la Révolution française.

V

La municipalité nommée en 1790 fut composée de Chopin, Nicolas, ancien marguiller en chef, maire, Lourdaut et Legros, officiers municipaux, J.-B. Philipon, ex-trésorier-marguillier, procureur, Dubois, Bouché, Dumont, Adrien Legros, J.-B. Santé et Moutardier, notables.

Le 12 juillet 1790, le conseil décide de prendre 49 livres (francs) dans le coffre de la commune pour payer une pièce de vin pour fêter le pacte fédératif, plus 18 livres pour payer un setier de blé pour manger à cette fête, le reste (du pain) devant être distribué aux pauvres, plus 6 livres pour payer les ouvriers qui ont aidé à construire l'autel de la Patrie pour célébrer la fête du 14 juillet 1790 et l'anniversaire de la prise de la Bastille. Comme aujourd'hui, c'était encore le meilleur moyen pour exciter l'enthousiasme.

Le 1er novembre, même année, Paul Jossin, curé, prête au retour de la procession, le serment d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, de maintenir de toutes ses forces la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale.

Le 21 décembre suivant 1790 la municipalité ordonne à la demoiselle Paris de faire enlever les blasons de ses ancêtres qui sont placés dans l'église au-dessus du maître autel; mais comme cette dernière invoque un droit de propriété dans l'église, le Conseil lui répond : « Que les droits féodaux et les anticipations faites sous un régime ministériel n'existent plus; l'homme est libre, pourquoi vouloir l'anéantir avant d'être né! Les hommes ne doivent être distingués que par leurs mérites, et dans l'église il ne doit y avoir de préférence que pour Dieu. »

Dans une lettre qu'elle adresse à l'évêque de Soissons

en réponse à une lettre pastorale de ce dernier, la municipalité tient à peu près le même langage modéré et juste; citons cette lettre :

« Monsieur, nous avons reçu votre lettre pastorale avec une grande satisfaction, nous étant parvenue aujourd'hui; nous en avons fait lecture à l'audience le Conseil général assemblé. Nous avons reconnu le mérite et les sentiments qui douent le prélat que nous avons choisi; cette lettre est à la portée de tout le monde, l'on y découvre la vérité dans tout son jour; nous espérons que la conduite et le bon exemple des ministres de Jésus-Christ influera sur le peuple, ouvrira les yeux de ceux que l'on a voulu induire en erreur, couverte du voile de la religion. Mais afin de ne pas donner l'avantage à nos ennemis de censurer et éloigner le peuple de la nouvelle Constitution, il est une chose essentielle qui est de ne pas faire réunion de villages; tout le monde craint et se récrie à ce sujet.

« Comme le décret de l'Assemblée nationale dit que les départements, les districts s'occuperont de la réunion des cures avec l'avis de l'évêque diocésain, c'est pourquoi, Monsieur, nous nous adressons à vous pour vous prier ainsi que votre Conseil à ne point prêter la main à cette réunion. Dans les campagnes, le peuple faible en lui-même, incline à ce qui l'arrange le mieux, prendrait bientôt l'habitude de ne plus aller à l'église et au lieu d'avoir travaillé à affermir la religion, on travaillerait à l'affaiblir en assujettissant le peuple d'aller à une lieue plus ou moins pour se rendre à l'église, ayant déjà pour plusieurs bien de la peine à s'y rendre régulièrement dans leur paroisse; ayant un pasteur dans chaque commune, sa conduite et ses mœurs ramèneront peu à peu les plus durs et les obligeront à se rendre à la voix de Jésus-Christ.

« Nous nous reposons sur votre zèle; nos lumières ne nous permettent pas de nous expliquer en termes choisis, mais la religion qui nous anime jointe au patriotisme nous a dicté ces paroles. »

Le 20 mars 1791, le Maire ordonne que la lettre pastorale adressée à la Commune par François-Eustache Marolles, évêque de Soissons, lettre qui a motivé la réponse ci-dessus sera lue par Paul Jossin, curé, à la sortie des vêpres ; ce dernier ajoute : « Que s'il est vrai que M. l'évêque est réuni avec le Saint-Siège je m'y réunis avec lui. »

Le 14 juillet 1792, réunion de la garde nationale pour prêter le serment solennel à la Constitution; après avoir dit la messe à l'autel de la Patrie, le maire, les officiers municipaux, le procureur, les gardes nationaux ainsi que tout le monde présent prêtent le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. Le procureur demande qu'il soit fait une adresse à l'Assemblée nationale et au roi pour les féliciter de la paix qui règne entre les deux partis, ce qui n'est jamais arrivé depuis que l'Assemblée nationale existe. Il est juré ensuite de ne jamais consentir à l'établissement de deux Chambres ni aucune république ni à aucun autre changement et atteinte que pourraient porter à la Constitution les ennemis du bien public. La municipalité vote ensuite 30 francs pour payer à boire à la garde nationale afin de l'animer à maintenir la Constitution, et pour que les gardes nationaux puissent faire la fête.

A cette époque comme aujourd'hui, une fête n'était belle qu'autant qu'il y avait à boire; du reste le vin rend plus loquace et déride les hommes, même les plus sérieux

Le 22 juillet suivant, on fait faire la déclaration des armes offensives et défensives possédées par les particuliers. Il est trouvé 33 fusils à un coup, 2 à deux coups, 19 pistolets, 9 sabres, 4 couteaux de chasse, 2 baïonnettes, 4 épées, 2 piques, 5 planes et 27 faulx. Tout cet arsenal n'était pas bien dangereux. Plus tard le 7 octobre, la municipalité fait faire 25 piques pour compléter l'armement de la commune.

Le 12 août précédent en exécution de l'arrêté du département du 1er août, il passe deux commissaires pour

inscrire ceux qui voudraient s'engager dans les armées. Charles Bourboin s'engage et reçoit de la commune 100 fr.

Le 30 septembre suivant, l'an 4[me] de la liberté et le premier de l'*arrêt public* française (textuel) prestation de serment d'être fidèle à la nation de maintenir l'égalité et la liberté et de mourir à leur poste en les défendant par, Chopin, maire, Jossin, curé, Philipon, procureur, Pétrus, officier, Ch. Bourboin, Dumont, Legros, Vivien Bouchez, Frory, notables, Lavigne, greffier et Langlet, garde.

Le 28 décembre 1792, François-Paul Jossin, curé, remet au secrétaire de la municipalité les registres de baptêmes, mariages, décès, depuis 1638.

Le 1[er] janvier 1793, les sieurs Moittié, Damery, Bouchez, Midocq, Eveloy et de Villers sont déchus de leurs droits au partage des bois communaux. Leur seul crime est d'être employés du seigneur. Le sieur Jossin, curé, déclare que comme ministre des autels, il ne doit pas se mêler du temporel, qu'il espère que son refus ne diminuera en rien la confiance de ses concitoyens.

Le 12 février suivant, le procureur de la commune présente un rapport dans lequel il commence à faire l'éloge des fonctionnaires municipaux pour l'attachement qu'ils ont montré pour la Constitution; il dit que les impôts ont été exactement payés en 1790, 1791, 1792, qu'il a été fait un don patriotique de 1.000 livres; ensuite il déclare que les ennemis du bien public se réveillent et déclarent la guerre de toutes parts; qu'il faut se montrer et combattre les tyrans; il ajoute que les défenseurs de la Patrie ont marché nu-pieds dans la dernière campagne par la faute des fournisseurs; en conséquence il demande au Conseil de faire faire pour 2.000 francs de souliers qui seront donnés, savoir 12 paires à chaque volontaire de la commune et le reste à l'armée; que c'est le moyen de se montrer vrais républicains. Le Conseil approuve le rapport, mais la délibération ne fait point connaître si les fonds ont été votés et les souliers distribués.

Le même jour, le Conseil donne ordre à Médard Vivien de payer 250 livres provenant de la Fabrique pour payer les Sto? et tabernacle provenant de la congrégation de Château-Thierry.

Le 20 mars suivant, le procureur présente un réquisitoire tendant à faire déclarer suspects les citoyens Jean-Baptiste Midocq, Mottié, Bouchez, Eveloy, Damery, Lequin de Villers et Devillé, meunier, parce que, dit-il, ils ont refusé de payer la contribution patriotique suivant leurs moyens, qu'ils n'ont pas montré de civisme, de patriotisme, qu'ils n'ont point cherché à soutenir la République, qu'ils contrarient journellement l'intérêt général et qu'ils ont tout fait pour empêcher la commune de rentrer sur ses propriétés. Le Conseil, pour les faits ci-dessus énoncés, et sans doute aussi, parce que ce sont des partisans du seigneur, les déclare suspects.

Le 20 juin, le Conseil arrête qu'il sera signifié à Paul Jossin, curé, de se conformer à la proclamation du Conseil exécutif provisoire concernant les fonctions à remplir par les ecclésiastiques et d'annoncer la fête conformément au mandement du citoyen Marolles, évêque de Soissons, à peine d'être déclaré suspect et réfractaire à la République française.

Le 7 juillet suivant, la Constitution a été lue et publiée à 5 heures du matin « au son des cloches, du tambour et de la fusillade de la garde nationale qui est partie de la Maison commune sur deux rangs; le maire, les officiers municipaux et procureur au milieu des rangs, on a fait le tour de l'arbre de la liberté et l'on s'est rendu à l'autel de la Patrie. Le maire y a prononcé un discours de joie et de contentement; il a parlé de l'énergie et du courage de nos législateurs. Le procureur a dit que cet acte sacré était marié des hommes purs et vertueux, que nos représentants à la Convention avaient brisé la dernière maille des chaines qui depuis des siècles entravaient nos ancètres, que la Constitution était le plus fort boulet contre nos ennemis. »

Après on a fait lecture de l'acte constitutionnel qui est accepté sans difficulté; la Municipalité donne une nouvelle réunion pour 5 heures du soir pour l'acceptation à la Maison commune; là « réunis au son des cloches, tambour, violons et fusils, les citoyens, citoyennes et enfants se transportèrent avec précipitation et joie. » On a voulu recommencer la lecture de l'acte constitutionnel qui a été de nouveau accepté à l'unanimité. Il a été décidé que l'on enverrait par écrit au représentant du peuple ce que leurs cœurs leur ont toujours dicté : la déchéance de la royauté et leur adhésion formelle à la République ou la mort.

Ces paroles contrastent singulièrement avec celles prononcées un an avant, le 14 juillet 1792; on verra plus tard que des sentiments tout opposés seront exprimés par la Municipalité. Cependant à une nouvelle réunion de la garde nationale, du conseil général et de tous les citoyens qui eut lieu le 10 août suivant à l'effet de prêter le serment solennel de maintenir la Constitution, les mêmes sentiments sont encore exprimés avec plus de force et, chose bizarre, au chant de *la Marseillaise* on mêle le chant du *Te Deum*, ce qui fait voir que les habitants d'alors conservaient encore la foi de leurs pères. Le procès-verbal de la réunion du 10 août mérite d'être cité : « La garde nationale s'est réunie aujourd'hui avec empressement et joie; on a dit la messe en cérémonie à l'autel de la Patrie, la garde nationale a ouvert la marche sur deux rangs; tous les citoyens, hommes femmes et enfants s'y sont transportés avec précipitation et joie, les filles habillées en blanc et revêtues chacune d'un ruban tricolore comme symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République; les officiers municipaux et membres du Conseil général ont formé le dernier groupe. Le maire a porté le livre sacré des Droits de l'homme et de la Constitution. Le cortège arrivé, se sont formés en cercle tous les citoyens : Le maire, accompagné des officiers municipaux et des membres du Conseil général est monté à l'autel de la Patrie pour placer sur

l'autel, au son du tambour et de la fusillade de la garde nationale les livres des Droits de l'homme et de la Constitution. Le maire de concert avec tous les citoyens a déclaré qu'ils vouaient à l'exécration publique la mémoire des tyrans et l'existence de tous ceux qui veulent nous donner des fers; le maire est remonté à l'autel et a montré au peuple le Code qui règle les droits naturels et civils de l'homme libre... Alors tous les citoyens ont prononcé avec lui le serment de défendre la liberté jusqu'à la mort et de se lever en masse pour exterminer en masse les satellites des puissances coalisées et a donné ensuite le baiser fraternel à tous ceux qui l'entouraient en les embrassant tous. A ces mots on a répété par des cris de joie : Vive la Nation, Vive la République se sont fait entendre de toutes parts et on a chanté à l'instant *l'hymne des Marseillais* en témoignage d'allégresse. La cérémonie faite, la garde nationale a ouvert la marche sur deux rangs et on a chanté le *Te Deum* en actions de grâces; cette cérémonie faite, tous les habitants se sont divertis le reste de la journée.

Si les habitants prêtaient le serment de se lever en masse pour exterminer les satellites des puissances coalisées, c'était pour la gloriole; leurs intentions n'étaient pas si belliqueuses, car quinze jours avant, le 24 juillet, un désaccord se produit entre les hommes mariés et les garçons au sujet d'un homme à fournir par la commune. Le différend fut tranché par Charles Bourboin qui se présenta volontairement à condition qu'on l'indemniserait de sa moisson. Il reçut à cet effet de la commune 112 livres.

Le moment est arrivé où la Terreur pénètre jusque dans les plus humbles villages, le nouveau calendrier, en usage dans les grands centres seulement, va enfin servir pour marquer les dates à partir du 1er septembre 1792 jusqu'au 1er janvier 1806. Malgré cela, la municipalité de Fresnes paraît avoir racheté le 25 août du procureur Philipon, un autel et un tabernacle venant du couvent du Charme pour la somme de 1.312 livres. Nous ne pouvons dire quel est

cet autel ; nous pensons cependant que c'est le maître autel qui existe encore aujourd'hui, bel autel en marbre gris rouge veiné de blanc. Le tabernacle est sans doute aussi celui qui existe aujourd'hui. Cependant en 1853 ou 1854, le Conseil de fabrique de Fresnes vendit pour la somme de 250 francs, croyons-nous, un magnifique tabernacle bien délabré il est vrai, mais qui fut restauré par les soins de l'acheteur, M. Adolphe Moreau, qui en fit don à l'église de Fère-en-Tardenois dont il orne le maître autel. On a vu plus haut que la municipalité de Fresnes en avait racheté un provenant d'une congrégation de Château-Thierry.

Le 22 brumaire an II (2 novembre 1793) le procureur Philipon qui paraît être le directeur de la Municipalité, bien que ne sachant presque pas écrire, présente un rapport aux termes duquel il demande que le Conseil se transporte au ci-devant château pour emporter les livres et les papiers concernant la féodalité et laissés à la garde du citoyen Lequin de Villers, afin de les montrer à leurs frères de l'armée révolutionnaire qui doivent venir le lendemain à Fresnes. Le Conseil acquiesce à sa demande et décide que ces livres seront brûlés entre l'autel de la Patrie et l'arbre de la liberté, afin d'anéantir les derniers vestiges de la puissance féodale.

Il est fâcheux que les membres dudit Conseil aient cru de leur devoir de prendre cette détermination, car il est probable que des documents curieux furent brûlés ce jour-là.

Le même jour 2 novembre, il est décidé que trois commissaires passeront par les maisons afin de ramasser les chemises qu'on voudra bien leur donner pour les militaires de la République.

Le 9 frimaire, (30 novembre) le Conseil décide que le lendemain, jour de décade, tous les ornements de l'église : cuivre argenté, chapes, chasubles, et autres linges seront dévastés. Quant à la cloche qui reste, on en suspendra la descente, car le village est à l'écart et qu'il est nécessaire

de la conserver pour régler les travaux de l'agriculture. Le Conseil demande qu'elle reste jusqu'à l'arrêté du représentant du peuple dans l'Aisne, et qu'en cas de cassage de ladite cloche on laisse 200 livres de métal pour faire un timbre à l'horloge. J.-B. Lourdaut est nommé pour conduire ces débris à Égalité-sur-Marne, nouveau nom de Château-Thierry.

Le 26 frimaire an II (17 décembre 1793) le Conseil décide que sur les fonds provenant de la vente de la réserve, il sera versé 500 livres pour subvenir aux frais de guerre.

Le 9 nivôse suivant (29 décembre) le procureur ayant maintenant le titre d'agent national propose de rendre un lot au citoyen Jossin, curé, qui avait été mis au rang de ceux qui n'auraient plus de part dans les bois communaux, car ledit Jossin a envoyé une lettre qui ne tend qu'à entretenir la paix avec tout le monde. Le Conseil acquiesce à sa demande.

Le 10 nivôse, on renouvelle l'agent national qui réunit toutes les voix moins une et il est proclamé « à l'instant par la Société populaire au bruit des applaudissements à 9 heures du soir. »

Le 12 pluviôse an II (février 1794) un arrêté du représentant du peuple ordonne de mettre en liberté J.-B. Midocq, Antoine Guéry et Antoine Bouchez, détenus comme gens suspects. Heureux encore ceux qui, dans ces temps troublés, en étaient quittes pour quelques mois de détention. Cependant 16 jours après, ce même Guéry est de nouveau déclaré suspect parce qu'il ne montrait pas le civisme d'un patriote qu'il n'était qu'un turbulent et qu'il portait atteinte à la sûreté publique et à la tranquillité générale.

Le 5 germinal, an II (26 mars 1794) arrive à la commune le citoyen Pierrot administrateur du district de Château-Thierry à l'effet d'épurer la Municipalité. Les membres du Conseil général de la commune font d'abord observer que le citoyen Pierrot a mis son cheval chez un homme suspect et est entré au château chez le receveur du ci-

devant seigneur, que ledit Pierrot a d'abord essayé de mettre la division entre les habitants et le Conseil, a donné ordre de fermer l'église, de prendre le linge et de n'y plus dire la messe.

Sur l'observation qu'on lui a faite qu'un décret de la Convention assurait la liberté des cultes, le maire lui a dit qu'on ne pourrait donc plus dire la messe, le citoyen Pierrot a répondu que si on voulait conserver le curé, il ne fallait pas lui laisser dire la messe à l'église, parce qu'elle appartenait à la nation, qu'il la dise ailleurs où bon lui semblerait. En quittant l'Assemblée, le citoyen Pierrot s'en est allé dîner au château avec cinq ou six autres personnes, agents du ci-devant seigneur. Le Conseil, en signalant ces faits, dénonce la conduite du citoyen Pierrot disant que c'est une maison suspecte, qu'une pareille conduite est suspecte, attendu qu'il préfère la maison des aristocrates à celle des patriotes.

On voit encore de nos jours des soi-disant républicains se comporter comme le citoyen Pierrot : parce qu'un homme n'est pas riche, il n'a pas de mérite. Cependant n'eût-il pas été juste que le citoyen Pierrot, administrateur du district, qui probablement prétendait personnifier la liberté, l'égalité et la fraternité, montrât que ces mots n'étaient pas vains ? Mais alors comme de nos jours, ces trois mots n'étaient qu'une phrase banale pour amorcer le public : on se gardait bien de les mettre en pratique.

En même temps que la Municipalité enregistrait gravement les moindres faits politiques et sérieux qui intéressaient la commune, elle inscrivait aussi des faits qui vraiment ne vaudraient pas le récit aujourd'hui si ce n'est pour égayer ceux qui les liront. Ainsi le 24 octobre 1792 comparaît au greffe Charles Métayer, qui déclare que la vache à Charles Vivien a donné un coup de corne à son âne, que ce coup de corne est fort dangereux, ce dont il porte plainte. Le 22 septembre 1793, J.-B. Midocq comparaît également au greffe et déclare que le petit garçon à Hérault a masqué

sa maison de balosses cuites qu'il ne peut faire en aller et que la plainte est faite pour valoir devant qui de droit. Le 9 germinal an III, Michel Fory déclare qu'étant à causer en sortant du culte avec Françoise Dumont, un poulain de Henri Damery qui traînait par les rues lui a sauté sur le dos et qu'en se débattant ledit poulain a mis le pied dans la poche de son habit et l'a déchiré; c'est pourquoi il a laissé son habit au greffe. Espérait-il par hasard qu'en le laissant là, il se raccomoderait?... Il eut mieux valu qu'il l'emportât chez lui et que sa femme le réparât.

Malgré la gravité des débats de la Municipalité et son amour pour la République, la fraternité, une des trois vertus républicaines, n'était pas toujours observée, au nom de l'égalité, le 6 germinal, an III (17 mars 1795) une querelle s'élève au Conseil à propos d'affaires particulières entre Louis Legros, dit Rabuquet et Charles Dumont dit Babache, qui dit au citoyen Legros : Rabuquet, Rabuquet, tu n'es pas là pour me faire la loi. L'autre lui répond : Babache, tu ne me la feras pas non plus. Sur ce, ledit Dumont détache un soufflet à Legros qui s'apprête à lui en rendre un, mais on les sépare et la querelle finit là. On pourrait encore faire d'autres citations non moins bizarres, mais la morale en serait offensée et il vaut mieux laisser ces choses dans le silence.

Le 20 prairial, an II (9 juin 1794) afin de provoquer l'assiduité aux séances, le Conseil décide que ceux de ses membres qui n'y assisteront pas auront 10 sous d'amende. Ce même Conseil ne s'occupera plus ou presque plus, maintenant que les grands événements sont passés de politique; il s'occupera de réglementer les individus et les choses. C'est ainsi que le 20 thermidor (8 août 1794), il réquisitionne le vin de Simon Dumont qui quoique n'étant plus qu'une bassière, est tenu de le garder pour les malades et les moissonneuses à peine de 25 livres d'amende.

On a vu que dans toutes ses réunions, le peuple jurait de soutenir la République, mais fallait-il vraiment s'impo-

ser un sacrifice si minime qu'il soit, vite on voyait s'élever des difficultés. C'est ainsi que le 23 thermidor, (11 août) on réquisitionne 3 cochons, 2 se trouvent facilement, mais personne ne veut fournir le 3e quoiqu'il y en ait 27 dans le pays. Un commissaire nommé par le district décide que le citoyen Moittié fournira 1 cochon à la République; le citoyen Bouchez, 1 et les citoyens Chopin et Devillé, meunier, le 3e. Le 21 fructidor le Conseil défend aux aubergistes de vendre le vin plus de 10 sous la bouteille. Le 30 vendémiaire (21 octobre 1794) le Conseil décide de rendre une part d'affouage aux citoyens Moittié, Bouchez, Damery, Midocq, Eveloy et Moussu qui en avaient été privés précédemment. Il décide également de leur rendre leurs armes qui leur avaient été prises parce qu'ils étaient considérés comme suspects, pourtant Jean-Baptiste Midocq et Moussu ne jouissent pas de cette faveur.

Le Conseil arrête également qu'il est défendu aux aubergistes de donner à boire plus tard que 8 heures de la Toussaint à Pâques et après 9 heures dans les autres temps.

Le 29 nivose an III (18 janvier 1795) le Conseil général de la Commune ayant décidé de faire rendre leurs comptes aux membres de l'ancienne municipalité, Philipon, ex-agent national, Miel et Pétrus, anciens officiers rendent ces comptes aux nouveaux membres qui déclarent n'avoir pas assez de connaissances pour les examiner. Comment donc ces mêmes hommes pourront-ils faire consciencieusement les affaires de la Commune puisqu'ils ne peuvent vérifier si les comptes de leurs prédécesseurs sont justes? Il eût mieux valu pour eux ne pas accepter le mandat de gérer les biens communaux.

Le 28 germinal an III (17 avril 1795) le citoyen Harmand, commandant du bataillon d'Égalité-sur-Marne, se rend à Fresnes et prie le peuple de ne pas faire d'attroupement et de ne pas imiter les habitants de Ronchères qui, de force, ont pris du blé au citoyen Chopin de la Motte, et de l'orge à Moittié de la Grande-Rue. Le Conseil dit que le citoyen

Harmand se conduit comme un vrai républicain, qu'il n'y a qu'à le louer ainsi que ses soldats.

Le 11 juillet 1795 (20 messidor an III), le citoyen Jossin déclare qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte appelé catholique et fait acte de soumission à la République. Il comparaît encore de nouveau devant l'agent municipal (17 brumaire an IV, 10 novembre 1795) et fait la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Ce même jour 10 brumaire, les habitants réunis en assemblée communale pour satisfaire à la loi du 7 vendémiaire concernant l'exercice du culte ont déclaré qu'ils entendaient exercer le culte catholique dans l'ancienne église de leur commune en se renfermant dans les articles de ladite loi et en se soumettant à la police de ceux qui en ont le droit.

Le même jour, ces mêmes habitants ont statué sur le traitement de l'instituteur. Il a été décidé qu'on lui paierait 80 livres par chaque année et que chaque ménage lui donnerait un morceau de pain par semaine à la charge par lui de commencer l'école au 1er brumaire (21 octobre) laquelle école commencerait à 8 heures du matin jusqu'à 11 heures et de 1 heure de l'après-midi jusqu'à 4 heures. Les mois d'école pour lesquels il conviendra de gré à gré lui seront payés en plus ; il devra aussi sonner l'*Angelus* trois fois par jour, remonter l'horloge, balayer l'église et faire, comme par le passé, tout ce qu'exige le culte.

Malgré cette si minime rétribution, Jean-Baptiste Joly resta quarante-cinq ans instituteur ; chaque dimanche, il allait porter l'eau bénite dans chaque maison pour avoir son morceau de pain ! le samedi après la classe, il chantait aussi les premières vêpres du lendemain. L'hiver, il faisait l'école durant le midi et le soir ; l'été quand il avait quelques loisirs, il faisait de la toile. Jamais de congé, sauf le jour où on partageait l'affouage ; il faisait la moisson

comme les autres paysans et ne manquait jamais l'heure des *Angelus*. Au dire de ses élèves, aucun instituteur ne fut plus attaché à son devoir que Jean-Baptiste Joly. Il a déjà été dit plus haut que la commune lui fit 200 francs de rente viagère en reconnaissance de ses bons services. Il mourut en 1842.

VI

Le registre des délibérations est interrompu du 8 octobre 1795 au 7 septembre 1806.

On ne verra plus le Conseil s'occuper de politique avant 1811.

« Le 9 juin 1811, on célèbre la naissance du roi de Rome; après avoir fait annoncer la fête la veille au soir, le matin et à midi par le son de la caisse et le carillon des cloches, le rappel a été battu à une heure; la garde nationale a pris les armes aux vêpres et au salut qui fut suivi d'un *Te Deum* et des prières accoutumées pour Leurs Majestés l'Empereur, l'Impératrice et le Roi de Rome. A l'intonation du *Te Deum*, la garde nationale fit une décharge qui fut répétée plusieurs fois; elle se transporta sur la place où du vin avait été préparé, tous les habitants en ont bu avec des acclamations mille et mille fois répétées de : Vivent l'Empereur et l'Impératrice et Leur Auguste fils, Sa Majesté le Roi de Rome. La journée finit par le bal et les jeux ordinaires de la campagne et plusieurs décharges de fusillades. »

L'empire était alors à son apogée; les habitants croyaient que Napoléon était un Dieu; un peu plus tard ils verront celui qu'ils réclamaient avec tant d'enthousiasme leur prendre la fleur de leurs enfants dont la plupart ne revirent jamais leur pays : quand l'invasion aura ruiné leur pays,

quand celui qui pendant 18 ans a remué le monde sera parti en captivité, alors ils pleureront Louis XVI, l'infortuné Roi qu'ils ont méprisé avec tant de haine!

Le 22 janvier 1816, il est célébré par le sieur Payel, curé du Charmel, un service anniversaire pour le repos de l'âme de Louis XVI avec le respect, la décence dûs aux mânes d'un grand Roi, « mort victime de son amour pour son peuple. »

Le 9 février suivant, le maire parlant des réparations des rues et chemins dit que le Roi dont le cœur paternel ne cesse de désirer et de faire le bien de ses peuples vient d'accorder le droit de couper la réserve qui a été vendue 35,450 francs.

Le 9 février 1817, le maire vend une baraque existant sur la place; cette baraque paraît être l'ancien autel de la Patrie : singulière destinée des choses humaines! vingt-cinq ans plus tôt, cet autel était révéré plus que l'église, tandis que ce jour le maire le considère comme une baraque inutile.

Le 25 avril 1821, le Conseil vote 60 francs pour fêter le jour du baptême du duc de Bordeaux (Henri V) et décide que la fête sera sonnée la veille à midi au soir et le jour au matin; que le curé sera invité à dire une messe d'actions de grâces à laquelle le Conseil assistera en corps et que les anciens soldats retraités seront invités à y assister, enfin qu'il sera fait une distribution de pain et de vin aux indigents pour « fêter le jour qui va faire entrer dans le sein de l'Église un prince que le Ciel a accordé à nos vœux. »

Deux ans plus tard, le 15 mai 1823, ce même Conseil vote 50 francs pour l'acquisition du château de Chambord afin de prouver son attachement au Roi, à sa famille et afin de resserrer les nœuds du lien qui attache les cœurs à Monseigneur le duc de Bordeaux digne fils d'un prince dont la perte leur fait encore verser des pleurs.

Le 12 décembre 1827, le Conseil vote 12 francs pour payer un drapeau blanc qui a été arboré sur le clocher lors

du passage de Charles X dans le département les 3 et 4 septembre même année. C'est le dernier acte de la Municipalité de Fresnes favorable à la dynastie des Bourbons : de même qu'elle a accueilli la Révolution, Napoléon, Louis XVIII, elle accueillera Louis Philippe.

Le 19 septembre 1830, le Conseil Municipal prête serment au nouveau gouvernement conformément à la loi du 31 août 1830. Il vote à la même séance 60 francs pour être joints à la somme de 12 fr. 85, montant d'une quête faite à domicile, le tout pour secourir les soldats victimes des mémorables journées de juillet 1830 « dans lesquelles ils ont si bien combattu pour la défense de nos droits et de nos libertés. »

Le 24 juillet 1831, le Conseil vote 95 francs pour fêter l'anniversaire de la déchéance de Charles X et de l'avénement de Louis Philippe au trône.

Le 30 avril 1834, le Conseil voulant s'associer à la pensée bienfaisante du Roi, considérant que le meilleur moyen de prouver aux défenseurs de l'ordre public et des lois que les bons Français sympathisent avec eux et prennent part aux malheurs que leur ont fait essuyer les ennemis du gouvernement vote 30 francs pour secourir les blessés, les veuves et les orphelins des braves qui ont défendu l'ordre public à Paris et à Lyon en avril 1834.

On ne trouve plus sur les registres publics aucun fait saillant digne d'être rapporté. Après une période aussi troublée que celle de 1789 à 1815, les esprits se reposent. L'établissement de la garde nationale est le seul fait dominant de cette époque de calme; c'était pour ceux qui en faisaient partie une réjouissance que d'aller chaque mois au chef-lieu de canton faire l'exercice. Les contemporains de cette heureuse époque racontent encore avec emphase les incidents de ces réunions mensuelles.

La République de 1848 n'amena pas de faits comparables à ceux de 1793, pourtant les esprits furent fort surexcités : la stagnation des affaires et aussi la récolte extraordinaire

en vin de l'année 1847 en furent les principales causes. Aucun fait saillant digne d'être relaté, sauf la peur des insurgés qu'on croyait voir partout. A la République a succédé l'empire et à celui-ci la III[e] République. Ces divers changements n'ont amené rien de remarquable; du reste cette époque n'est pas encore assez éloignée pour être oubliée des habitants de nos campagnes.

VII

LISTE DES CURÉS DE FRESNES DEPUIS 1639

Vineux, 1639-1645.

Florent Rousset et N. Mathoy, 1645-1652.

Jean Prévost, 1652-1670.

P. Gignard, 1670 au 22 novembre 1677.

Antoine Boudin, du 22 novembre 1677 à décembre 1685.

Cléophas-Hyacinthe Martinet, de 1685 à 1692.

Panasse, religieux fait fonctions de curé du 9 janvier 1692 au 15 mai suivant.

De Morgnival, du 15 mai 1692 à septembre 1695.

Jules Bienvenu de 1695 à février 1710.

J.-B. Maldan, de 1710 à octobre 1739.

Henri Leluc, de 1739 à 1755 (doit avoir, en quittant Fresnes, été curé de Villeneuve-sur-Fère, où il est mort le 14 avril 1782. Il a laissé à cette dernière commune des ressources pour son bureau de bienfaisance.

Jean Villé, curé de Fresnes et doyen du Doyenné de Fère, de 1755 à 1785.

François-Paul Jossin, de 1785 à 1815.

Dufresne, de 1815 à 1820.

Poitevin, de 1820 à 1824.

Jean-Baptiste Sergent, de 1824 à 1856.
Nottelet, de 1856 à 1860.
Cuvillier Emile, d'octobre 1860 à mai 1864.
Marchand, de 1864 à 1868.
Delaporte Jean-Baptiste, de 1868 à juillet 1873.
Rivière Julien, curé actuel.

LISTE DES INSTITUTEURS DE FRESNES DEPUIS 1664

Louis Lécrivain, de 1664 à 1670.
Jean Dumont, de 1670 à 1688.
Didier Dravigny, de 1688 à 1709.
Symphorien Racelet, de 1709 à 1715, prend ensuite la charge de notaire royal.
Jean Mauclaire, de 1715 à 1719.
Zacharie Desmoulins, de 1719 à 1740.
Jean-Thomas Dumont et son fils Charles Dumont, de 1740 à 1794.
Jean-Baptiste Joly, de 1794 à 1839.
Jean-François Simon, de 1839 à 1841.
Charles-Thomas Vaudron, de 1841 à 1864.
Badet, de 1864 à janvier 1866.
Rochard Hyppolite-Victor, de 1866 à 1871.
Macard Louis, de 1871 à 1874.
Carlier Virgile-Abel, de 1874 à 1880.
Et Léon Lemaire, instituteur actuel.

LISTE DES MAIRES DE FRESNES A PARTIR DE 1790

Le premier maire nommé est Nicolas Chopin, en 1790.
Dumont Adrien, 27 messidor an II.

Bouchez Antoine, 28 frimaire an III.
Forzy Gérard, 28 fructidor an VIII.
Bouchez, ci-dessus nommé, en 1806.
Cheval Charles, du 14 mai 1815.
Eveloy Jacques-Philippe, du 5 janvier 1832.
Moittié Jean-Jacques, en septembre 1848.
Larangot Jean-Pierre, en 1854.
Eveloy, déjà nommé de juillet 1860.
Moitié Amand-Victor, d'août 1865.
Moitié Henry, adjoint, fait fonctions de maire, de mai 1874 à octobre 1876.
Marlier Louis, d'octobre 1876.
Bouchez Célestin, de mars 1886.
Moitié Henry, déjà nommé, de décembre 1889, maire actuel.

ANNEXES

1°

EXTRAIT D'UN TITRE DE DÉCLARATION DE BIENS EN 1743

Déclaration des terres, préz et héritages appartenant à Claude Paris, etc., le tout assis et situé sur le terroir dudit Fresnes, mouvant et dépendant de la seigneurie dudit lieu, appartenant à Messire Gaspard Brayer, conseiller au Parlement, suit la désignation de plusieurs pièces de terre et pré chargés de cens à raison de deux pichets de grains par arpent, deux tiers en blé, un tiers en avoine pour une partie, un pichet et demi, deux tiers blé, un tiers avoine pour une autre partie et le reste à raison de trente deniers l'arpent.

Le tout de cens vers la seigneurerie dudit Fresnes, en portant les ventes de trois sols quatre deniers pour livres, saisines et amandes de sept sols six deniers faute de payment desdits cens le lendemain de Noël et de trois livres quinze sols faute de notiffier les contrats dans les quarante jours de l'acquisition reconnais au surplus ledit Dumont que comme habitant dudit Fresnes, il est sujet à la Bannalité des moulins et aux droits de pacages, minages, mesurages, efforage et passage au pont de la Brusse, garennes, voirie et autres droits dépendant de la dite seigneurie et aux droits de vicompté, lesquels il a promis faire et payer aux protestations d'augmentes ou diminues si le cas y eschoit; de plus ont reconnu tous lesdits comparants ès dits noms être tenus et redevables envers ledit seigneur Brayer, demeurant ordinairement à Paris étant de présent en son château audit Fresnes au présent de cinq années d'arrérages de tous lesdits cens qu'ils ont promis solidairement l'un pour l'autre et l'un d'eux seul pour le tout sans division, ni discussion, ni fidéjussion a quoi ils renoncent fournir et payer audit seigneur pendant le premier jour de septembre prochain et a faute de se faire pendant ledit temps sera loisible audit seigneur de répéter vingt-neuf années, venant la plupart des héritages d'eschanges faits cy-devant avec feu Monsieur Brayer.

Fait et passé au château de Fresnes l'an mil sept cent quarante trois le dix-huitième jour du mois de juillet avant midi et a ledit seigneur Brayer signé avec ledit P. Moroy; quant aux autres comparants ils ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis et interpellés en présence de J. Thomas Dumont, maître d'école et Antoine Legros marchand demeurant à Fresnes, témoins quy ont aussy signé en la minute des présentes.

Signé : Racelet, notaire.

2°

COPIE D'UNE PROCURATION DONNÉE A PARME EN 1759

Au nom de Jésus-Christ, de la Bienheureuse Vierge-Marie et de saint Pierre, ainsi soit-il. L'an de grâce mil sept cent cinquante-neuf, Indiction septième, Onzième jour du mois de mai sous le règne de dom Philippe-Bourbon, infant d'Espagne, notre duc très clément.

Dom Jean-Baptiste Pétrus, natif de Saint-André de Fresnes, diocèse de Soissons, province de France, de présent à Parme dans le voisinage de Saint-Paul, a fait dans le dessein de ne point révocquer comme il fait et constitué son envoyé certain et son procureur général et spécial dom Pierre Aubry, demeurant à Coincy, royaume de France absent comme présent pour spéciallement et expressément aux lieu et nom dudit constituant et pour lui vendre, cédder, et alliancer a quelque personne que ce soit communauté, collège et université quy voudra ou quy voudront l'achetté tous les biens dudit constituant en quelque lieu qu'ils soient posés ou sictué ou en quelque confin ou dénomination ; en passer tous actes pour le prix dyceluy ou dyceux par ledit Aubry, procureur comme dessus, de faire tous accords avec les acquéreurs pour en exiger le prix et finir avec eux tant des biens qu'ils ont eus, occupés ou reçus tant par écrit privé que devant les notaires publicques, comme il plaira et semblera plus à propos audit Aubry, promettant lui faire valloir les biens vendus sous les peines ordinaires et sur ce que dessus faire tout ce quy est nécessaire par ynstrumens publicques ou autrement pour y parvenir avec toutes les clauses pactes, jurement,

manières et conditions qui plairont audit Aubry, pour dessus avec toutes les clauses et autres accoutumes en pareil cas et suivant le stille du lieu que celuy des notaires ou tout ce que dessus se pourra faire, donnant au par-dessus un plein, un ample et libre consentement promettant avoir pour agréable tout ce que dessus en tout et en partie.

Fait à Parme dans l'étude de Pierre Béguy en présence de Pierre Lasalle, de Charles-Antoine Soumy et Joseph Contenty, Tous témoings et François Rossy pour second notaire et parce que moi Pierre Mulpelli, notaire publicque de Parme, prié de faire ces présentes, c'est pourquoy J'ay souscrit et signé de ma main et approuvé les souscriptions apposés de l'autre part.

Au dessous est écrit :

Nous François-Charles de Rochechouart, chevalier des ordres du roy, lieutenant-général de ses armées, gouverneur de l'Orléanais, et plénipotentiaire de Sa Majesté auprès de son Altesse Royale l'infant d'Espagne, Dom Philippe, duc de Parme, etc., certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que le sieur Mulpelly, qui a signé l'acte cy-dessus et dit autre part, est notaire publicque en la ville de Parme et que foy doit être ajoutté à sa signature, en foy de quoy nous avons délivré le présent certificat, scellé du cachet de nos armes et contresigné par notre secrétaire pour servir et valoir ce que de raison. Fait à Colonna le dix-huit mai mil sept cent cinquante-neuf. Signé Rochechouart, par Son Excellence, prochier avec paraphe et scellé de cire rouge.

3°

COPIÉ SUR UN TITRE DE 1759

Nous, seigneur de Fresne avons mis en possession et saisine l'acquéreur dénommé au présent contrat des biens

immeubles qui font partie de la vente y porté, après qu'il nous a païé la somme de quinze livres à quoi nous nous sommes restreint pour les droits de lods et ventes a nous pour ce dûs dont nous le déchargeons sans préjudice de nos autres droits. Fait à Fresnes le vingt-deux décembre mil sept cent soixante-dix-neuf.

Signé : De Paris de la Brosse.

Deux pièces communiquées par M. David, maire de Fresnes.

4°

COPIE D'UN ACTE DE BAPTÊME DE 1666.

Le samedy 6 mars 1666 accoucha en cette paroisse par opération césarienne une jeune fille aagée de 21 ans ou environ, nommée Marie Tourni de la ville d'Espernay, d'un fils qui fut baptizé le samedy suivant 17 mars, veille du premier dimanche de caresme et fut nommé César par Nicolas Legros le jeune, son parrain et Jeanne Roger, femme dudit Nicolas Legros sa marraine, ledit César fut baptizé au nom de maistre Georges Clocher, jeune fils à marier, fils de maistre Georges Clocher, président au grenier à sel de ladite ville d'Espernay, suivant la déclaration que ladite Tourni m'en a fait au Greffe de la Justice du seigneur dudit Fresnes et en effect ledit César fut recognu par ledit maistre Georges Clocher qui pria maistre Hypolitte Guiosine, apotiquaire demeurant à... de prendre le soin de le mettre en nourrice, et fut ledit César le samedy 17 mars mis en nourrice entre les mains de Nicolas.,..... .

(manque une ligne sur le registre) sa femme demeurant en la paroisse de Treslou par les soins dudit sieur Guiosine et le mardi précédent seavoir le 9 du mois de mars veille du jour des Cendres décedda ladite Marie Tourni après un grand tesmoignage et ressentiment de ses fautes, reçu les sacrements de l'église avec une grande constrition de douleur de son péché qui à l'article de sa mort m'a confirmé que son véritable nom estait Marie Tourni natif aussi dudit Espernay et que le véritable père de son enfant estait ledit maistre Georges Clocher, jeune fils à marier natif aussi dudit Espernay. Elle fut enterrée dans l'église dudit Fresnes à la diligence dudit sieur Guiosine, parent dudit maistre Georges Clocher, avec toutes les cérémonies, services et luminaires accoustremens en telles cérémonies funèbres des fidèles trespassez.

Signé : Prévost, curé.

5°

PROCÈS-VERBAL DE LA FÊTE ANNIVERSAIRE DE LA PRISE DE LA BASTILLE, 14 JUILLET 1790.

Cejourd'huy quatorze juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, Nous, Officiers municipaux et Procureur de la commune, le Conseil général assemblé de la paroisse de Fresnes.

Les citoyens de tout âge, de tout sexe se sont réunis à l'autel de la Patrie dressé lieudit le chemin vert entre la paroisse de Courmont et celle de Fresnes qui se sont réunis comme frères, Nous avions dressés un autel à la romaine, pour célébrer une messe de chaque cotté, le sanctuaire a été fait en gazon ainsi que l'autel et le gradin, une piramide

au milieu de douze pieds de haut séparant les deux autels. Il a été posé un blason aux armes du roy orné de la couronne royal avec ces attributs dans lequel il est écrit : Vive la Nation, la Loi et le Roy, plus bas, vive la Liberté. Il a encore été posé un blason aux armes de la Nation dans lequel il est écrit aussi : Vive la Nation, la Loi et le Roy.

Il a été posé un autre blason au haut de la piramide servant de devant d'autel qui représente la Justice avec une main qui tient la couronne de laurier; Il est écrit dans le blason : Grace aux représentants de la Nation; restaurateur de la Liberté.

Le dernier de la messe sonnant, le temps étant contraire, il a été célébré une messe à l'église et à l'issue d'icelle, Nous, Officiers municipaux, le Conseil général assemblé, Officiers de la garde nationale, tambour et violon qui accompagnaient leurs trouppes, le peuple, les filles vêtu en blan avec un ruban en écharpe dont une portait la bannière ont marchez devant accompagné de la garde nationale sur deux rang, capitaine et lieutenant à la tête, le clergé ensuite et après les officiers municipaux, tout le peuple arrivé à l'autel de la Patrie y avons trouvé la Communauté de Courmont qui nous ont reçu avec une décharge de mousqueterie. Les deux pasteurs se sont approché de l'autel de la Patrie avec les Officiers municipaux des deux communes; il a été prononcé un discours pathétique et touchant par M. le Curé de la commune de Courmont, comme le plus ancien en âge, lequel discours était analogue à la fête de la Confédération; d'après, il a été prêté le serment par tous les citoyens accompagnés de leurs femmes et enfans, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy, de soutenir de tous leur pouvoir la Constitution. Il a été chanté un *Te Deum* en action de grâce, nous avons reconduit la commune de Courmont à cent pas et leur avons fait une décharge de mousqueterie, nous nous en sommes retournés à l'église en cérémonie et avons chanté le *Salve Regina*, il a été dressé une table en communs où tout le

peuple de tout sexe et de tout âge y ont assisté, on entendait dans cette assemblée qui était sur la place publique que des cris d'allégresse; il a été bue à la santé des représentants de la Nation, du Roy et de la Liberté.

Ce présent procès-verbal rédigé sincère et véritable en l'auditoire dud. lieu, cinq heures de relevée, signés par nous Maire, Officiers municipaux, Procureur de la commune, Notable, Capitaine et Lieutenant de la garde nationale, signé : N. Chopin, maire; Lourdaut, officier; Legros, officier; Philipon, procureur de la commune; Dumont; Legros; Dubois; Bouché; Moittié, capitaine de la garde nationale; Bouchez, lieutenant; Pétrus, greffier.

DAVID

RAPPORT

SUR

DEUX CONCOURS POUR LE PRIX ROSSI

EN 1892

1° Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre du XIIIe *siècle au commencement du* XVIIe.

2° Id. au XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.*

ANNEXE A L'HISTOIRE D'UN DOMAINE RURAL : GIVRY

Le savant économiste, M. E. Levasseur, membre de l'Institut, a publié, au mois de septembre dernier, dans le Recueil des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, un Rapport dont il suffira d'analyser quelques parties pour répondre au désir manifesté par la Société

de rechercher quelle pouvait être, à diverses époques, la valeur de la terre dans notre contrée.

En 1837, l'Académie avait mis au concours pour l'un des prix Rossi la question suivante : Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre du XIIIe siècle siècle au commencement du XVIIe et depuis cette époque jusqu'à nos jours. Cette question, d'après le sentiment de la docte Compagnie n'ayant point été jugée suffisamment résolue fut reportée à l'année 1872.

Le savant rapporteur s'exprimait ainsi : « l'Académie a eu le dessein de constituer, à l'aide de ce concours, une histoire des prix en France, depuis le temps où les textes commencent à fournir des matériaux suffisants pour une étude de ce genre jusqu'à la Révolution ; non une histoire générale vague, mais une histoire établie à l'aide de documents authentiques et fondée sur une érudition solide. »

Mon guide, vous le voyez, est sérieux et les renseignements qu'il me fournira et que je lui emprunte méritent toute créance.

Sans vouloir exposer toute la théorie économique que M. Levasseur relève dans le mémoire couronné, il n'est point inutile, cependant, de faire connaître sur quelles bases s'appuyait le lauréat (1). « Les lois économiques, dit-il, sont plus fortes que les gouvernements ; les lois de maximum des rois absolus n'ont pas fait baisser les salaires au moyen-âge ni au XVIe siècle ; les lois démocratiques ne créeront pas un minimum au XIXe siècle ; c'est du progrès naturel de la richesse et de la civilisation qu'il faut attendre l'accroissement de la rémunération du travail, comme la diminution de l'intérêt du capital. » Aussi la devise de l'auteur est-elle : « Lors même que rien ne serait libre dans un état, le prix des choses demeurerait néanmoins et ne se laisserait pas asservir par quiconque. »

(1) M. le baron d'Avenel.

M. Levasseur indique comme suit la solution d'un difficile problème : « Pour pouvoir trouver le véritable pouvoir de l'argent, il faudrait prendre la totalité des produits qu'une population consomme et des services qu'elle échange, attribuer à chacune un coëfficient proportionnel au prix de l'unité multipliée par la quantité d'unités consommées et former de tous ces coëfficients une moyenne qui représenterait le pouvoir de l'argent à un moment et à un lieu donnés... On pourrait, par ce procédé, obtenir le *pouvoir commercial de l'argent,* c'est-à-dire la quantité moyenne de marchandises qu'un poids moyen peut acheter. Il y a une autre face de problème que l'on pourrait nommer le *pouvoir social de l'argent* et qui consiste à tenir compte de la somme des besoins à satisfaire, qui se modifie pour chaque condition de la vie sociale suivant les moyens de satisfaction des individus, suivant l'état général de la civilisation. »

Il nous parait utile de citer le tableau fidèle de la campagne féodale tel que l'auteur l'a présenté : « Une vaste étendue de bois où presque partout les habitants coupaient librement et où vaguaient les cochons et les moutons, des vaines pâtures où vivait le bétail des vilains ; des prés, plus rares qu'aujourd'hui, qui, après la première coupe, étaient livrés au libre parcours, ainsi que les terres labourables après la levée de la moisson et le glanage. Les communaux occupaient une grande partie du sol dans la plupart des paroisses ; quoique dépendant de la justice du seigneur, ils étaient considérés en général comme appartenant aux manants qui en avaient la jouissance. La propriété foncière, sous sa forme actuelle, n'est point un vestige du passé, mais une conquête du présent.

Au XIIIe siècle, la population augmente ; les seigneurs créent des villes franches ; de toutes parts on voit bailler

à cens des terres auparavant vagues, incultes; la superficie des labours s'étend aux dépens des bois et des landes. Le prix du blé a dû décroître dans la première moitié du treizième à cause de la quantité des défrichements et augmenter dans la deuxième moitié à cause de l'accroissement de la population. C'est ce mouvement que l'auteur a suivi dans les tableaux que nous avons sous les yeux et dont nous lui empruntons les résultats.

Durant tout le XIIIe siècle, le prix moyen de l'hectare de terre labourable s'est maintenu entre 206 et 261 francs, dans notre département le revenu de l'hectare était de 19 francs. Dans la première moitié du XIVe siècle, le prix de l'hectare descend à 108 francs et le revenu à 10 francs; l'hectolitre de blé ne vaut que 8,66 et 6,76; le seigle 6 à 5 francs; dans la deuxième moitié le blé est à 9 francs; le prix de l'hectare s'abaisse à 83 francs; la cause de cette dépréciation, on la trouve dans la guerre contre les Anglais et l'insurrection connue sous le nom de Jacquerie.

La France épuisée par la guerre de Cent ans voit l'hectare de terre tomber à 48 francs, dans la deuxième moitié du XVe siècle, le prix se relève après la délivrance d'Orléans. Les champs avaient été abandonnés; dans un bourg voisin de Soissons le premier qui se hasarda, après quinze ans d'absence, ne sut — dit une déclaration du temps, — à qui s'adresser pour louer de la terre et nul ne put lui dire à qui la terre appartenait.

Depuis le Moyen-Age, la valeur de la propriété foncière a beaucoup plus augmenté que n'a diminué le pouvoir de l'argent; en 1451-1500, le pouvoir était six fois plus grand qu'aujourd'hui et l'hectare de terre s'achetait avec vingt-deux fois moins d'argent qu'aujourd'hui.

Au commencement du XVIe siècle, on abat les forêts, on défriche les landes; mais la circulation est plus large; plus active; le pouvoir de l'argent augmenta, c'est-à-dire que les prix baissèrent, et malgré la prospérité croissante, le prix de la terre n'augmenta aucunement.

Quant à l'intérêt de l'argent, la moyenne du taux peut être ainsi établie : XIIIe siècle 10 %; XVe et XVIe 8,33, 7,14 6,25 %.

Par rapport au salaire des ouvriers, si l'on ramène les moyennes d'autrefois au pouvoir actuel de l'argent, on s'aperçoit qu'il n'y a pas grande différence entre le temps présent et le Moyen-Age. Le sou, du temps de Saint-Louis, équivaudrait à 1 franc de nos jours et sous Louis XII à 2 fr. 50; seulement l'ouvrier d'alors, à cause des fêtes chômées, ne faisait guère que 250 journées et, actuellement, s'il le veut, il peut donner 300 jours à son travail. Le salaire nominal, à la fin du XVe siècle, était très bas, l'argent étant devenu plus cher, l'hectolitre de blé coûtait peu et le manœuvre, avec son maigre salaire, pouvait acheter autant de blé que l'ouvrier de nos jours avec 2 fr. 50.

Ce que l'on peut assurer, c'est que le prix du blé qui, d'une année à l'autre, variait beaucoup suivant la récolte et beaucoup plus dans le passé qu'à notre époque, a varié, en somme, à travers les siècles, beaucoup moins que celui de la plupart des marchandises. L'hectolitre de blé vaut en moyenne 20 francs actuellement; il a oscillé entre 11 et 19 francs au XVIIe et au XVIIIe siècle, et, s'il était vendu 3 fr. 25 au XVe siècle — période où la culture était délaissée et où l'argent avait une grande valeur — il s'est relevé à 20 francs au XVIe siècle.

En poursuivant l'analyse du substantiel rapport de M. Levasseur, il me serait facile de présenter les considérations les plus intéressantes sur le prix de la viande, sur celui des vêtements, mais j'ai hâte d'arriver à la valeur des terrains de Givry.

C'est sur les tableaux fournis par l'éminent économiste que je me réfère pour établir les prix d'acquisition et les taux de revenus des terres du domaine. J'ai pris la moyenne des chiffres fournis pour la Champagne et la Picardie; en cela, je pense être resté dans le vrai.

En 1304, si le fief comptait déjà sous Jean Le Bryois et

plus tard sous la reine Jeanne, épouse de Philippe-le-Bel, 58 arpents, la valeur approximative était de 100 francs et le revenu, de 10 francs; en 1559, lorsque Claude Gautier en devint acquéreur, la valeur pouvait être de 77 à 120 francs et le revenu de 5 fr. 25 à 8 fr. 50. Lors de l'acquisition du fief Robert, 1582, les prix s'étaient élevés : fonds 139 à 158 francs, revenu 8 fr. 50 à 9 fr. 90. Quand Claude Gautier, fils, annexa la ferme des Brusses à Givry, en 1614, la contenance territoriale s'éleva singulièrement, puisque les Brusses comprenaient 355 arpents, mais il y en avait une bonne partie en savarts ou bruyères, aussi les évaluations doivent descendre au-dessous des moyennes établies : 154 francs par arpent et 7 ou 7 fr. 70 de revenu. En 1679, Claude Lefébure, conseiller au Parlement, achète le domaine qui se composait de 460 arpents moyennant 30,000 livres; le prix de revient était de 65 livres par arpent et à 1 fr. 50 par livre, 97 fr. 50; le prix établi par la statistique serait de 132 fr. 50 et le revenu de 5 fr. 70; en 1700, le même propriétaire acquiert le fief Bellanger 120 arpents moyennant 10.000 livres soit 83 livres 7 sous à peu près ou 125 francs l'arpent et un revenu de 5 fr. 70 comme dessus.

C'est en 1718 que M. Jean Fournier, procureur au Parlement, devint seigneur de Givry et fit dresser un registre exact de ses possesions et de leurs revenus. Le prix principal s'était élevé, comme nous l'avons vu, à 43,000 livres; les dépenses faites par le nouveau propriétaire ont élevé le montant à 85,000 livres et comme le domaine contenait 580 arpents il s'ensuit que les prix par arpent sont de 74 livres ou 110 francs et de 146 liv. 11 sous ou 219 fr. 55. Mais s'il y a quelques bois, prés ou vignes, 83 arpents environ, le registre accuse 230 arpents de savarts et bruyères (en partie défrichés). M. Fournier estime, avec les censives, rentes et son revenu à 4,000 livres ou 6,000 francs de valeur actuelle.

Je ne voudrais point être un pronostiqueur désagréable,

après avoir accumulé tant de réflexions, tant de chiffres, seulement, je ne puis m'empêcher de reconnaître que si l'avilissement du prix des terres continue quelque peu, les propriétaires regretteront le beau temps du Moyen-Age où la terre de Brie valait à peu près 100 francs l'arpent!

MOULIN

N. — Je suis depuis peu de temps en possession de l'aveu de la terre de Givry fait en juin 1750 par Guillaume Jame, notaire au Châtelet de Paris, mari de dame Anne Catherine Fournier de Givry, seule et unique héritière de Jean Fournier. La contenance du domaine est la même à peu près; le prix de l'arpent approcherait à cette époque de 278 fr. 75 et le revenu de 7 fr. 50 par arpent — nous y arriverons, hélas!

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1893

M. L'ABBÉ MARSAUX :

PERSONNAGES SCULPTÉS SUR LES PANNEAUX DE LA TRIBUNE

LES SIBYLLES

AVEC NOTE DU SECRÉTAIRE

Lettre de M. l'abbé Marsaux (de Chambly, arrondissement de Senlis, Oise) à M. l'Archiprêtre, 11 septembre 1893.

... « J'ai été enchanté de ma visite à l'hospice......

Quant à l'Église, voici les personnages reconnus sur les panneaux de la tribune.

Du côté des fonts ;

1° La sibylle de *Samos* tient une crèche parce qu'elle a prédit la naissance de Jésus ;

2° Sibylle d'*Erythrée* tient une rose, symbole de l'Incarnation ;

3° La sibylle *Persique* tient une lanterne, figure de la conception du Christ venu pour éclairer le monde païen;

4° La sibylle de *Frigée* tient une colonne, pour rappeler la flagellation du Christ.

Sur la façade :

1° La sibylle *Europe* tient entre ses mains une couronne d'épines;

2° La sibylle *Cumane* porte un plat avec un gâteau doré, sans doute en prévision de l'âge d'or.

Du côté de la petite porte :

1° Une femme portant un objet qui ressemble à une bourse ou à un biberon. Si l'on opine pour ce dernier objet, ce serait la sibylle de *Cinérie* qui a prédit l'allaitement de Jésus par la Sainte Vierge.

Les autres personnages ne se réfèrent plus aux sibylles :

Une femme avec un plat et un vase, c'est la *Tempérance*;

Une femme avec une lanterne carrée, c'est la *Prudence* ;

Une femme avec une colonne brisée, c'est la *Force*.

LES SIBYLLES

A la suite de la lettre que vous venez d'entendre et avant le jour, prochain sans doute, où il sera possible à M. l'abbé Marsaux de donner l'explication de tous les personnages des panneaux de la tribune, il n'est point inutile, croyons-nous, d'entrer dans quelques détails sur la représentation des sibylles.

La crédulité à l'égard de ces prophétesses dura au-delà du paganisme et si Virgile en fait mention dans ce vers si connu :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas

on sait que Saint Jérôme croyait aussi à leur caractère fatidique, en l'attribuant à leur chasteté. L'église ne donne-t-elle pas une preuve de cette croyance dans ce passage de la prose *Dies iræ ?*

Teste David cum Sibylla...

Les principales sibylles connues sont celles de Delphes, d'Érythrée, de Cumes, de Gergis, de Tibur.

Dans la voûte de la chapelle sixtine peinte par Michel-Ange, outre les prophètes, on peut admirer les fresques où figurent 5 sibylles : Persique, Erythrée, Delphes, Cumes, Libyque.

Raphaël n'a point voulu être en retard avec son rival, et dans la décoration de l'église Santa-Maria-della-Pace à Rome, il faut remarquer les fresques où il représente la S. de Cumes, avec son attribut religieux; la résurrection des Morts; la S. Persique, S. Phrygienne, la S. Tiburtine, ces derniers emblêmes sont également relatifs à la résurrection.

On a fréquemment représenté la S. Tiburtine révélant à Auguste le mystère de l'Incarnation.

La chapelle des fonts baptismaux, dans la cathédrale d'Autun, renferme un bas-relief de 1520 où sont figurées *12 sibylles* — retenons bien ce chiffre — avec symboles ayant rapport à quelques circonstances de la vie de Notre Seigneur. *Douze* également figurent dans l'ouvrage de Bernard Benagius, ainsi que dans celui d'un artiste, 1572, dit « *Au nom de Jésus,* » reproduit par Baldini d'après Botticelli. Les sibylles sont représentées dans les vitraux du transept de la cathédrale de Beauvais; il n'est donc point étonnant que M. l'abbé Marsaux, qui est un savant archéologue, y ait vu quelque rapport avec les personnages de la tribune de Saint-Crépin.

Nous avons fait mardi dernier, avec M. de Laubrière, un examen que la chute du jour nous a forcés de rendre

trop rapide ; nous avons reconnu la justesse d'appréciation de M. le curé de Chambly par rapport aux personnages du côté des fonts. Une visite de M. Fr. Henriet pourrait nous renseigner sur la valeur artistique de ces reliefs et sur la nature de leurs attributs.

Seulement, il nous semble bon de noter que nous avons compté 19 personnages ; ce chiffre ne nous fixerait-il pas sur la répartition à faire des sujets ? 12 sibylles, les quatre vertus cardinales, les trois vertus théologales. Comme de plus les panneaux sont de la Renaissance, il n'est point étonnant que l'artiste, comme le verrier de Beauvais, comme le sculpteur d'Autun, se soit inspiré des grandes œuvres de Michel-Ange et de Raphaël.

MOULIN

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1893

LAURÉAULT DE FONCEMAGNE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR M. DE LARIVIÈRE

Messieurs,

Je vous embarrasserais peut-être, si je vous demandais les noms des 40 membres de l'Académie française. C'est qu'en effet, bien peu de personnes parmi les plus doctes et les plus lettrées, seraient capables de les aligner d'affilée. J'ai assisté à plus d'une séance de ce petit jeu de société, et je n'ai jamais vu sortir de la même tête les noms des 40 immortels.

Nous sommes donc bien excusables, d'ignorer quelques-uns de ceux qui se sont assis dans ces 40 fauteuils, — et en même temps leurs œuvres.

Parmi les noms d'immortels qui ne sont pas arrivés à nous, on peut citer celui de Lauréault de Foncemagne (né à Orléans en 1694). Il fut cependant de l'Académie française pendant 42 ans, c'est-à-dire plus de la moitié de sa vie. Il y fut même le collègue de Voltaire, et à un certain moment son contradicteur, ce qui ne l'empêcha pas de conserver l'amitié du patriarche, son séjour de 42 ans à l'Académie française ne fut marqué par aucune action d'éclat; mais ses contemporains étaient tellement accoutumés à l'y voir, qu'ils trouvaient la chose toute naturelle. D'ailleurs, en 1737, quand Lauréault de Foncemagne fit son entrée sous la coupole de l'Institut, c'est l'abbé de Rathelin qui le reçut, et c'est M. de Chabanon qui en 1730 prononça son éloge. Foncemagne pouvait bien prétendre à être de la même compagnie que l'abbé de Rathelin et M. de Chabanon.

On sait qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, à côté des auteurs les plus illustres, se trouvaient à l'Académie quelques beaux esprits qui pour y entrer n'avaient eu à faire valoir que leurs titres de noblesse. Les deux éléments se coudoyaient, se mêlaient et d'ordinaire vivaient en bons termes. Il n'en fut pas cependant toujours ainsi, et en particulier au moment, célèbre entre tous, où l'Académie eut son clan des philosophes.

Lauréault de Foncemagne était de trop petite noblesse pour qu'il soit possible d'avancer que son nom seul lui valut l'entrée de l'Institut, ses relations illustres lui servirent beaucoup, il est vrai, pour cette élection, — il était notamment sous-gouverneur du duc de Chartres, — mais ses connaissances historiques y furent aussi pour quelque chose. A une époque où les savants, — et par savants, j'entends en ce moment les historiens bien documentés, — n'étaient pas nombreux, l'Académie n'avait pas manqué d'appeler à elle un esprit qui n'était pas seulement cultivé, mais qui était réputé pour l'étendue de ses connaissances historiques. Grimm, dans sa fameuse correspondance, ne

dit-il pas? Foncemagne savait l'histoire de France mieux que personne. » Il vivait, en effet, dans un monde d'académiciens, de princes, de savants et d'écrivains tels que le prince de Beauveau, le duc de La Rochefoucauld, Malesherbes, Dacier, la célèbre Mme Dacier, et il était pour tout ce qui touche à l'histoire, l'oracle consulté. Quand sur un point d'histoire, il avait formulé son avis, les autres s'inclinaient avec déférence.

Lauréault de Foncemagne était né en 1694 à Orléans, dont il est, après Pothier, un des enfants les plus illustres. Mais sa famille était de Boiscommun, une agréable commune du Gâtinais. Deux de ses ancêtres, deux Lauréault de Boiscommun, s'y étaient signalés par leur intelligente résistance aux brigandages d'une troupe de révoltés, dits sabotiers, qui avaient comploté en 1658 de dévaliser le grenier à sel. En reconnaissance de cet acte de courage le roi leur avait envoyé des lettres d'anoblissement.

Lauréault de Foncemagne commença sa carrière dans les ordres. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire et alla professer les humanités à Soissons. Sur les conseils de son père il quitta l'habit ecclésiastique et rentra dans le monde; mais le goût du travail ne le quitta plus. Très versé dans les littératures grecque et latine il continua à les cultiver, et entra dès 1722 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Après avoir publié sur la déesse Laverne un mémoire qui fut remarqué, il abandonna les littératures anciennes et se lança dans l'étude des questions historiques, et en particulier des origines du royaume de France.

Les travaux sur les origines de la loi salique et sur Grégoire de Tours lui valurent en 1735 la charge d'inspecteur de l'Imprimerie Royale. En 1737, la mort de Bussy-Rabutin, évêque de Laon, laissait une place vacante à l'Académie française ; elle fut offerte à Lauréault de Foncemagne, et il fut élu.

Ce qui mit Foncemagne le plus en vue fut la lutte qu'il

soutint contre Voltaire au sujet du *Testament politique* du cardinal de Richelieu. Voltaire, avec une imagination qui ne le cédait pas à son esprit et qui lui fit plus d'une fois prendre ses désirs pour des réalités, avait soutenu en 1749 que ce *testament* peu digne de l'esprit et du style du grand cardinal était apocryphe. Une nouvelle édition du *Testament politique* qui parut en 1764 vint renouveler la dispute sur l'authenticité de cet ouvrage. C'est Foncemagne qui avait écrit l'introduction de cette nouvelle édition, et il s'était attaché à établir, avec documents à l'appui, l'authenticité de l'ouvrage. Grimm nous dit que le style de Foncemagne était banal et trivial ; il défendit sa cause on ne peut plus mal, mais la cause était bonne, et il avait la logique pour lui. Voltaire, malgré la supériorité de son style et l'éclat de son argumentation, ne triompha pas. Nous savons aujourd'hui, par Henri Martin, dont le département de l'Aisne s'honore, et aussi par l'admirable et tout récent ouvrage que M. Gabriel Hanotaux, un enfant de l'Aisne, vient de publier sur Richelieu, que le cardinal écrivit au moins le premier chapitre de ce fameux *Testament politique* dont le plan entier était de lui et qu'il en dicta plusieurs autres fragments à ses secrétaires. L'authenticité n'est donc plus mise en doute, et Foncemagne a eu raison de Voltaire !

On sait comment Voltaire traitait ceux qui combattaient ses idées. Mais Foncemagne l'avait fait avec tact et mesure. Il avait montré pour le patriarche les plus grands égards. Voltaire n'en conçut aucun dépit, et lors de son fameux voyage à Paris, en 1778, il lui rendit visite. Les chroniques rapportent que les deux vieillards s'embrassèrent avec émotion. Ce trait montre bien en quelle estime était tenu le talent de Foncemagne.

Ses mémoires, ses examens sommaires, ses observations critiques sur M. de Boulainvilliers, sur le roi Charles VIII et sur plusieurs points de l'histoire de France sont nombreux. Aucun n'a mérité d'être consacré

par la postérité, mais Foncemagne avait le caractère du savant modeste. Il aimait vivre paisiblement, sans éclat, redoutant le bruit, du moins ne le recherchant jamais. En correspondance avec les bibliothécaires d'Orléans, en relations avec la bibliothèque de Paris, il s'amusait à amasser des documents, et il n'en tirait souvent aucun parti. Il communiquait avec joie les matériaux qu'il avait recueillis, et l'on peut dire de lui qu'il cultiva les lettres avec un désintéressement rare, et pour le charme que seules des natures comme la sienne y peuvent trouver.

Certes, les travaux de Lauréault de Foncemagne ne se recommandent pas plus à nous par leur importance historique que par leur style ; certes, bien qu'il ait été de l'Académie française, il restera une gloire Orléanaise ou du Gâtinais, plutôt qu'une gloire de la littérature et de la science françaises. Je trouve dans la correspondance de Grimm, que si Foncemagne « était fort savant et fort aimable, il n'est pas moins vrai qu'il n'a laissé aucun ouvrage qui puisse justifier ses droits aux yeux de la postérité. » Voilà qui ne constitue pas un bagage bien solide ! La physionomie de Foncemagne avait droit cependant à être tracée ; aussi comprenons-nous que la Société Historique et Archéologique du Gâtinais y ait songé. Nous sommes donc heureux que l'étude biographique de M. Charles Cuissard, publiée dans les annales de la Société, nous ait aidé, avec quelques autres documents de l'époque que nous avons consultés, à composer cette courte notice sur un des prédécesseurs les moins connus des 40 immortels de l'heure présente.

PARIS EN 1870-1871

D'APRÈS

UNE NOUVELLE CORRESPONDANCE

Les vraies trouvailles sont rares. Je ne prétends pas en avoir fait une dans le bulletin de l'Académie Delphinale. Mais j'y ai trouvé une correspondance, naturellement inédite, d'un singulier intérêt, et dont la place serait dans un recueil destiné au grand public plutôt qu'à l'élite restreinte d'une Académie locale.

C'est, dans la bouche de l'abbé Ginon, président de l'Académie du Dauphiné, la correspondance d'Eugène Chaper, agrémentée de réflexions et commentaires. Eugène Chaper! Ce nom là ne vous dit rien. Il vous dira quelque chose, et vous ne l'oublierez plus, quand vous saurez quelle âme il y avait en lui et quel rôle il joua dans les événements de l'année terrible et des années qui suivirent.

Eugène Chaper était passé par l'École Polytechnique, et se trouvait capitaine du génie lors de la guerre de Crimée. Il fut du siège de Sébastopol, et durant toute la campagne, il envoya à sa famille, installée à Grenoble, des lettres non seulement empreintes des plus purs sentiments, mais curieuses par la description des pays qu'il parcourait et par les jugements qu'il portait sur les opérations. Outre ses mérites militaires, il avait un esprit d'une rare distinction : Témoin cette lettre de

Constantinople, où il dirige la construction et l'entretien des bâtiments militaires, dans laquelle il se plaint de n'avoir pu trouver en ville un Virgile. Par contre, il a trouvé tout Alexandre Dumas, qu'on apprécie sur le Bosphore, mais Alexandre Dumas ne fait pas son affaire.

Chaper revint de Crimée chevalier de la Légion d'honneur. Il avait vingt-huit ans. Il se maria, quitta l'armée, et dirigea dès lors l'exploitation des mines de La Mure. La Mure, son pays natal, est une commune assez proche de Grenoble, dont la presse parisienne s'est beaucoup occupée l'an dernier à propos de l'excentricité de son maire qui avait défendu, si je ne me trompe, aux jeunes filles de sa commune de porter dans les rues le costume blanc.

Par son mariage, Eugène Chaper était devenu le neveu du général de Chabaud-Latour. Chaper a, pour mériter la notoriété, d'autre titre que celui de neveu du général de Chabaud-Latour. Mais à cette particularité il dut d'inaugurer en 1870 une nouvelle carrière qui fut dans sa vie à la fois la plus pénible et la plus brillante.

A la première nouvelle de l'écrasement de Reischoffen, Chaper comprit son devoir de citoyen et d'ancien officier du génie. L'âme assez trempée pour affermir et rassurer par son attitude vaillante le courage de sa femme et des siens, il partit pour Paris, et le général de Chabaud-Latour ayant été chargé de la direction des travaux du génie pour la défense de Paris, il devint son aide-de-camp.

Ici s'ouvre la période intéressante de la vie d'Eugène Chaper. Avec le général de Chabaud-Latour il passera à Paris tout le temps du siège. Il verra de près le général Trochu, et sera journellement mêlé aux membres du gouvernement de la Défense nationale comme aux officiers supérieurs ; il verra quel effet produisent sur le gouvernement et sur l'état-major de l'armée de Paris les désastres qui se succèdent sous les murs de la capitale, la surexcitation de la population parisienne, les tristes manifestations auxquelles elle se laisse aller, les misères physiques et morales — les physiques encore plus que les

morales, — qu'elle supporte avec le courage qu'on sait. Eugène Chaper, dans les lettres qu'il envoie à sa famille, lettres qui non seulement restent sans réponses, mais qui mettent souvent plusieurs mois avant d'arriver dans le Dauphiné, nous fait revivre avec de patriotiques angoisses les douloureuses phases du siège. Ce ne serait qu'une page de plus à ajouter aux souvenirs de la guerre de 1870, si Eugène Chaper s'en tenait aux récits connus de tous; mais en plus d'une page il nous dévoile les dessous de ces terribles événements, et nous apercevons avec lui combien était grande partout l'anarchie, — pouvait-il en être autrement? dans les rangs d'un gouvernement improvisé, comme dans tous les esprits.

Chaper s'abstient le plus possible de porter des jugements sur les « journées » bruyantes ou sanglantes de la capitale pendant le siege, ainsi que sur les hommes politiques du moment, mais il ne peut pas éviter d'en porter sur les mesures prises pour la défense, sur l'effervescence de la population, sur les fautes et les faiblesses du général Trochu. On conviendra que nul n'était mieux placé que lui pour s'en rendre compte, quand on saura qu'après la guerre, élu député à Bordeaux par le département de l'Isère, il fut à l'Assemblée nationale de Versailles nommé rapporteur de la Commission chargée de faire une enquête sur le siège de Paris et sur le gouvernement de la Défense nationale. Son rapport qui lui demanda plusieurs mois d'un travail assidu et qui forme trois volumes, reste le monument officiel le plus complet des actes du gouvernement de la Défense nationale.

Mais j'ai hâte de revenir à la correspondance que Chaper eut avec les siens dès son arrivée à Paris, c'est-à-dire quelques jours avant l'investissement. Ce n'est pas en pessimiste, voyant partout défaites et déroutes, qu'il juge les opérations qui se font et celles qui se préparent. Mais il n'a pas le singulier optimisme des gens qui même après Reischoffen se leurrent de l'espoir d'une prompte revanche. Comme il connaît les forces de nos armées et les exigences de la politique, il juge les événements avec une rare pénétration. C'est ainsi qu'il écrira le 15 août 1870 :

« Les questions dynastiques compliquent cruellement les questions militaires, et il n'est pas impossible que l'on nous fasse livrer, à forces inégales encore, (c'est impossible autrement), une bataille à Metz, dans les Ardennes ou à Châlons. » Pour lui, Châlons, avec ses plaines immenses, est le plus mauvais champ de bataille que notre armée puisse choisir ; il prévoit que c'est là, cependant, ou bien dans les Ardennes que se livrera la grande bataille qui décidera de tout. A son avis, en officier du génie, il juge que la retraite sur Paris est la seule solution désirable. Mais l'Empereur peut-il rentrer à Paris ? Les intérêts dynastiques sont en opposition avec la prudence stratégique. Ce sont eux qui l'emportèrent, on en connaît les conséquences. Mais il est à noter que le 15 août Chaper prévoyait Sedan. Avec le même instinct de sagacité ou plutôt avec le même esprit de logique, il prévoit les défaites de Metz et la capitulation finale. Le 20 août, tandis qu'il accompagne Thiers dans des tournées que le futur Président de la République fait tous les jours aux forts de Paris, et qu'il a avec lui les conversations les plus curieuses, il écrit que nous serons écrasés par la force numérique des ennemis et par l'excellence de leur armement, et que nous ne pouvons plus espérer que sauver l'honneur du drapeau.

Le 3 septembre les Prussiens sont à quatre journées de marche de Paris. Ils se trouvent déjà à Soissons et à Troyes. Voici ce qu'écrit Chaper : « Pourrons-nous dans ce bouleversement politique et social, même défendre notre pays ? Les gardes mobiles de la Seine se sont soulevés aujourd'hui et sont venus ivres et armés haranguer Trochu. Quel emploi pour un général d'armée que de lutter contre des difficultés pareilles, quand il faudrait passer toutes ses minutes à organiser l'immense amas de détails qui constituent un siège à soutenir ! » Cette idée reparait souvent dans ses lettres. Il déplore que Trochu ait à s'occuper des mouvements populaires en même temps que des opérations du siège, et il trace du commandant en chef un portrait qui mérite d'être retenu. Il ne professera pas longtemps pour lui la même profonde admiration. Bientôt il remarquera

la faiblesse de son caractère, plus tard, dans son rapport officiel, sur le gouvernement de la Défense nationale, il accordera des éloges à Trochu; mais il montrera ses erreurs et accusera son manque d'énergie. Mais nous sommes encore au mois de septembre 1870. Les débuts de Trochu sont heureux; l'espérance encore dans les cœurs; il n'est personne qui ne croie au salut. Voici le jugement que Chaper portera le 4 octobre :

« Trochu est un homme dans la meilleure acception du mot... et il est soutenu mieux que je n'aurais osé l'espérer.

Il va sans dire que Chaper est partisan de la lutte à outrance.

« Je suis d'avis, écrit-il, que, lors même que toutes les chances paraissent être contre nous, nous devons lutter et combattre jusqu'au bout, parce que telle ou telle chance que nous n'avons pas connue peut se produire et changer l'événement. »

Chaper ne voit pas seulement le présent; il se demande ce que pourra être l'avenir lointain, et il le prédit avec une rare sagacité. Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la clairvoyance de son jugement. Il écrit le 25 octobre 1870 : « Que cette guerre finisse par une conquête ou par une paix, elle aura semé d'éternelles rancunes entre les deux nations, et c'est peut-être là, de tous les malheurs qui nous menacent, le plus à regretter. Il faudra désormais, pour pouvoir posséder, vivre, exister en France, avoir le pays tout entier en armes, et notre fortune à tous devra être employée en grande partie à payer des canons, des fusils, à exercer des chevaux, à équiper des hommes. Triste fin d'un rêve que je voyais considérer par beaucoup comme une réalité prochaine : celui de la paix universelle. »

On sait que la nouvelle de la capitulation de Metz, la reprise par les Prussiens du village du Bourget, et les bruits d'un armistice causèrent à Paris une grande effervescence. L'Hôtel-de-Ville fut envahi, et le gouvernement de la Défense nationale devint le prisonnier des émeutiers. Le 3 novembre, Chaper écrira : « Aujourd'hui on vote à Paris pour savoir si on entend confirmer le gouvernement de la Défense; temps perdu pour la

lutte. Il devait y avoir des sorties et des combats cette semaine; rien n'aura eu lieu, grâce à ces deux ou trois jours de luttes, de votes, etc. Le général Trochu, avec sa volonté inflexible de n'arriver jamais à des arrestations et à des exécutions, met tout en péril; sa bonté est maintenant si connue qu'on en abuse, parce qu'on sait qu'il ne sévira pas. »

Le 22 novembre il écrira : « Nous allons attaquer ces jours-ci...... si je puis. » Et le 4 décembre : « La fin sera sans doute la défaite de la France; elle sera dépossédée d'une partie de son territoire, atteinte dans sa fortune d'une manière profonde; mais elle ne sera pas morte, et dans vingt ou vingt-cinq ans elle prendra sa revanche; peut-être même beaucoup plus tôt. »

Le 2 janvier, toujours soucieux de sa femme et de ses enfants dont l'éloignement et le manque de nouvelles l'atteignent au cœur, sans jamais l'abattre, il écrira : « Nous sommes dans la période vraiment sérieuse du siège....... et le baromètre ne varie pas. » Et le 8 janvier : « Nous n'avons plus guère qu'une pensée....... mais l'avenir, si triste que soit le présent, est plus triste encore. »

Je n'insiste pas sur la canonnade de la capitale. Il n'est personne parmi vous qui n'ait lu quelque récit du bombardement. et qui ne se soit tracé un tableau de Paris criblé par les obus.

Paris ne pouvait que capituler. Il capitula à la dernière extrémité. On sait que dans la population, et en particulier dans la garde nationale, bien des protestations se firent entendre contre la capitulation. Les officiers de la garde-nationale voulaient se battre. Chaper raconte deux anecdotes caractéristiques.

« Lorsque le 27 janvier..... ils courent encore, etc. »

L'Europe, indifférente en apparence, mais au fond impressionnée et remuée par les événements de France. ne put qu'admirer le courage de Paris. Aussi Chaper avait-il raison d'écrire, le 27 janvier 1871 : « Ce que je puis dire, sans crainte aucune

d'être démenti, c'est que personne, entendez-vous bien? personne au monde ne s'attendait à voir Paris résister à 131 jours de siège. Et non-seulement Paris ne cède qu'à la faim, mais l'ennemi, avec toutes ses armées, avec toute son artillerie, la plus puissante qui existe aujourd'hui, avec son bombardement sauvage, ses cruautés calculées, n'a rien gagné absolument sur la défense depuis le premier jour, 18 septembre. Les écrivains militaires devront noter ce fait, tout à l'éloge de la défense. Il prouve que nos troupes, si mauvaises le 19 septembre, ont repris pendant le siège une certaine tenue, une valeur telle que les Prussiens n'ont pas osé les aborder. Jamais nous n'aurions nous, Français, mené un siège comme les Allemands ont mené le siège de Paris; nous n'aurions pas été capables, faute de discipline, de *passivité*, pour employer leur jargon, de bloquer Paris avec aussi peu de monde; mais nous aurions, sur un ou plusieurs points, fait et poussé des attaques, et je mets en fait que nous aurions pris Saint-Denis, même sans tant le bombarder, et pris au moins le fort d'Issy ou la redoute des Hautes-Bruyères. »

Paris avait sauvé l'honneur du drapeau. Il n'avait pu faire davantage.

L'œuvre patriotique de Chaper n'était pas terminée.

La capitulation de Paris n'était pas la fin de ce drame terrible. Elle n'était qu'un entr'acte; elle ouvrait une ère de difficultés nouvelles. Chaper jugea qu'il devait rester sur la brèche, et après avoir fait son devoir de soldat, il fit celui de représentant du peuple. La candidature lui fut offerte par ses compatriotes de l'Isère; il la déclina, et d'une façon qui mérite d'être recueillie, parce que les angoisses et les doutes qui à cette heure envahissaient son âme, devaient être les mêmes pour tous les hommes de cœur qui allèrent à Bordeaux voter la mort dans l'âme le démembrement de la patrie. Voici ce que le 10 février 1871 il écrivait à un ami de l'Isère qui lui faisait entrevoir un succès électoral :

« Vous savez quel mépris..... et sa parole, etc. »

Voilà un noble langage, et qui peint l'homme.

Malgré son refus, Chaper fut élu député de l'Isère. Il accepta ce mandat. A partir de ce moment, commence pour lui une vie nouvelle, et c'est peut-être la plus intéressante; c'est du moins celle pendant laquelle il put rendre le plus de services à la patrie en danger.

Appelé par des exigences de famille, à résider seul, soit à Bordeaux, soit à Versailles, il continua à correspondre avec les siens. C'est ainsi que nous revivons les jours sinistres de la Commune de même que les jours pénibles du gouvernement de M. Thiers et de la libération du territoire.

Le capitaine du génie s'était formé une opinion sur la question de paix ou guerre. Il vota la paix, bien qu'elle lui fût douloureuse, mais elle lui parut nécessaire.

Le mouvement insurrectionnel de la Commune ne surprit que ceux qui n'étaient pas renseignés sur la situation vraie de Paris, ou ceux qui ne voulaient pas avoir des yeux pour voir. Dès le 6 mars, Chaper prédit que la bataille sera inévitable à Paris, et le sera probablement aussi à Lyon, Marseille et Toulouse. Son coup d'œil, encore cette fois, ne le trompa pas. Il est inutile de revenir sur les journées sanglantes de la Commune. Elles sont présentes à l'esprit de tous. Chaper nous donne un récit curieux des engagements qui eurent lieu entre les insurgés et les troupes de Versailles; il nous montre Paris en flammes; ces horreurs de la guerre civile ont naturellement le don d'exaspérer l'âme patriotique de cet officier improvisé législateur. Il nous donne aussi un récit des événements qui se précipitent à Versailles et des préoccupations de toute sorte qui s'y agitent. Dans l'Assemblée nationale les uns rêvent une restauration monarchique; d'autres exigent la proclamation immédiate de la République. Entre ces deux partis, M. Thiers impose ses idées à la majorité, n'ayant qu'un but : libérer le territoire et refaire l'unité de la France. C'est sur ce programme que l'Assemblée nationale est décidée à suivre celui que le pays acclamera bientôt comme le libérateur du territoire.

Nous ne nous arrêterons pas aux opinions que Chaper émet

sur tous ces événements, bien qu'il y ait des pages où le jugement avisé du parlementaire le dispute à la compétence de l'officier. Une foule de questions se déroulent pendant que s'agitent les intrigues de la *fusion*. Sur toutes les questions Chaper a son opinion faite; il y conforme ses votes; mais c'est surtout dans les questions militaires qu'il se montre, et il refuse de faire partie de la Commission du budget avec autant de ténacité que l'on en met aujourd'hui à briguer cet honneur. Par contre, quand l'Assemblée lui demanda de se charger du rapport sur les événements de Paris depuis le 4 septembre jusqu'à la capitulation, elle le trouva prêt, et c'est dans ce travail, le plus considérable qu'on lui doit, que se trouvent consignés ses jugements approuvés par l'Assemblée sur les hommes du 4 septembre et notamment sur le général Trochu. Il a été dit que ce document officiel était bien indulgent pour l'ancien commandant en chef de l'armée de Paris, et en quelque sorte le réhabilitait. Le fond du jugement est sévère, cependant, et à feuilleter la correspondance de Chaper, on voit combien après avoir placé, avec la France entière, ses espérances patriotiques sur la tête de Trochu, il vit ses lacunes d'intelligence et de caractère, et le jugea incapable de sauver Paris et la France. « C'est dans les grandes occasions, a-t-il été dit, que les grandes âmes donnent leur mesure. » L'histoire dira si Trochu ne fut que malheureux, ou s'il fut surtout insuffisant. Ce sont les jugements d'hommes comme Chaper qui guideront l'histoire.

Il y aurait beaucoup à glaner dans cette correspondance de Chaper. Je me reproche cependant d'en avoir trop longtemps parlé, car mon but n'a pas été de vous donner une biographie d'Eugène Chaper. Mais il m'a paru qu'il n'était pas inutile de faire revivre les événements de l'année terrible à la suite d'un homme qui y joua un rôle honorable, et cela parce que ces souvenirs évoqués ne touchent pas seulement les populations de l'Isère, mais tiennent au cœur de tous les vrais patriotes, — dont nous sommes.

Ch. de LARIVIÈRE

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1893

La Pierre sculptée de Chézy-en-Orxois

PAR M. ROBY.

Chézy-en-Orxois, le 8 octobre 1893.

Cher Monsieur Moulin,

Je m'empresse de vous transmettre par l'intermédiaire d'Eugène, le dessin que je vous promets depuis longtemps. Comme vous devez le voir, l'artiste : M. Lindo n'est pas habitué à ce genre, c'est un paysagiste, aussi les dessins sont ils plutôt faits pour rendre l'aspect général de la pierre que pour en donner une idée bien précise.

Cette pierre appartient actuellement à M. Sainte Félix : elle a été trouvée dans un tas de décombres du jardin du presbytère : elle a en ce moment soixante-cinq centimètres de haut et trente-cinq de large : plusieurs fragments ont

été enlevés par des chocs, mais, la pierre étant très dure, ce qui en reste est dans un état de parfaite conservation.

D'après M. Bruneau, architecte des monuments historiques, elle est du début du XIIIe siècle, c'était une de ces croix qui se dressaient jadis dans les cimetières sur un haut piédestal.

Elle a deux faces reproduites dans les dessins. L'une porte au milieu un médaillon sculpté dans la pierre même : il représente l'agneau paschal et il est très fidèlement reproduit dans l'un des dessins, les feuilles qui ornent la croix semblent être des feuilles de chêne, ce qui n'aurait rien d'étonnant, puisqu'il y avait à Chézy un couvent de Templiers. Dans l'autre face, le médaillon est remplacé par une grappe de raisin entourée de feuilles de vigne.

J'espère, cher Monsieur, que vous ne verrez dans cette communication que la bonne volonté de votre correspondant et que vous ne lui tiendrez pas rigueur d'une description maladroite : elle tient en grande partie à mon ignorance en architecture.

H. ROBY

M. DE STOUPPE.

La fille de Fouquier-Tinville.

Notre Société a toujours accueilli avec faveur les communications qui se rapportent à l'histoire locale, alors même que les évènements que l'on rappelle, ou les personnages que l'on évoque ont été cités dans des ouvrages déjà publiés. Cette mesure semble tout à fait juste ; il serait bon que chacun de nous, dans ses lectures — comme l'a fait M. J. Maciet, il y a plusieurs années — signalât en séance ce qui a été recueilli de plus intéressant sur Château-Thierry ou ses environs. Bien des faits, qui passent inaperçus, seraient consignés dans nos *Annales*, donneraient plus d'importance à nos publications et satisferaient, sans aucun doute, la légitime curiosité de nos collègues ou de nos amis.

A ce titre, je me fais un plaisir de communiquer une page du remarquable ouvrage de M. Camille Rousset sur M. de Stouppe. Nous avons déjà eu occasion de parler de ce personnage à propos des libéralités faites par lui et par sa femme, née de Gondy, à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry et du monument qui leur a été élevé par Mme de la Bretonnière, leur nièce, devenue supérieure de la communauté hospitalière.

STOPPA ET LES HONNÊTES GENS

« Louvois reprochait durement à M. de Luxembourg, le pillage du pays (la Hollande) et la licence des soldats... (1673). Deux officiers généraux qui n'avaient pas les mains nettes ; le comte de la Marck et M. de Genlis furent révoqués de leurs commandements et rappelés en France.

« Au milieu de tous ces scandales, c'est un bonheur de rencontrer la figure calme, honnête et intelligente de Stoppa ; il reste pur, les plus corrompus mêmes lui rendent hommage. Louvois veut que la ville d'Utrecht, dont il est gouverneur, lui paie mille louis par mois : « Cela est juste, dit l'intendant Robert, car on ne peut pas en user d'une manière plus désintéressée que lui, il ne prendra point cela, à moins que je ne lui donne moi-même ; c'est pourquoi vous trouverez bon, je pense, que je m'en mêle. »

« Dans l'advis fidelle aux véritables Hollandais, on lit :

« J'espère que M. Stupe ne trouvera pas mauvais qu'on lui rende ce témoignage qu'il n'a jamais voulu prendre part aux excès qui se sont commis dans la ville d'Utrecht, et qu'au contraire, en protestant que le roi son maître lui donnait de quoi subsister honorablement, il n'a jamais voulu prendre des présents, de quelque nature qu'ils fussent, directement ou indirectement, de peur qu'on pût lui reprocher un jour d'avoir profité des misères des habitants d'Utrecht, dont il a toujours eu horreur et dont il a toujours condamné les auteurs ». (H^re^ de Louvois, tome Ier, p. 442).

La deuxième note se rapporte à Fouquier-Tinville et à une circonstance que beaucoup de nos compatriotes ignorent certainement.

Fouquier-Tinville — le trop fameux accusateur public — était né à Hérouel, près Saint-Quentin, en 1747 ; il fut guillotiné à Paris, le 8 mai 1795.

Il avait pour parent Fouquier, dit d'Hérouel, ancien officier, puis agronome qui, l'un des premiers en France, s'est occupé de l'industrie sucrière. Il fut élu membre au Conseil général de l'Aisne, membre de l'Assemblée législative, nommé sénateur sous l'Empire ; il était né en 1793 et mourut en 1852. Son fils est un des agriculteurs les plus distingués de notre département ; sa ferme d'Hérouel, dirigée par lui, est une exploitation modèle.

« En 1829, — dit M. Fayot, (Bibliographie générale, T. 18e p. 336) — une femme mourait dans une mansarde de la rue Chabannais. Nul se présenta pour recueillir l'héritage, pas même sa fille, *pauvre demoiselle de comptoir à Château-Thierry*. Le gouvernement hérita donc et fit vendre le mobilier qui rapporta 253 francs. Il y avait quelques vieux meubles, quelques papiers, deux ou trois livres de piété, un Christ, une relique, un portrait gravé, une médaille de cuivre. Le portrait était celui de Fouquier. A la médaille pendait un papier sur lequel on lisait : « il la portait au cou lorsqu'il fit condamner la veuve Capet. » La pauvre femme qui laissait cet héritage au fisc royal était la veuve du fameux accusateur public. »

Quelle circonstance avait amené Mlle Fouquier à Château-Thierry ? Dans quelle modeste maison de commerce de notre ville était-elle employée ? Deux questions auxquelles pourront répondre nos anciens compatriotes. Dans cette courte communication, n'est-il pas bon de faire remarquer qu'un étranger, un Suisse est devenu un bon Français, honorable, généreux et dont le nom doit survivre? tandis que le silence doit se faire sur la mémoire de celui de nos concitoyens que la réprobation universelle a flétri bien justement.

MOULIN

COMPTE

DES

FOURNITURES FAITES AU CHATEAU

MAI 1406

Au mois de juin 1885, j'avais présenté à la Société la traduction de la 23e pièce de notre collection Joursauvault : Compte des ouvriers qui avaient réparé le château en 1402; j'avais accompagné ce petit travail de quelques réflexions sur la valeur comparative des journées de travail en ce temps et au nôtre, ainsi que le prix de certains objets de consommation ou d'habillement.

Aujourd'hui, ainsi que je m'y étais engagé, je reproduis — au moins pour ce qui est lisible — la 33e pièce de cette susdite collection. Le compte est établi sur un parchemin qui mesure 2 pieds 3 pouces (73 centimètres) de long sur 1 pied (32 centimètres) de large, environ. Ce n'est qu'un devis assez fastidieux, semble-t-il, puisqu'il ne s'agit que

de réparations, de fournitures de pierres ou de plâtre ; néanmoins, à y regarder de près, n'y a-t-il pas à consigner des expressions obsolètes, qui ont complètement disparu ? ensuite, et c'est là le côté le plus utile, n'est-ce pas un moyen de suivre sur un plan du vieux château, de reconnaître l'ensemble des constructions du moment où Louis d'Orléans en devint le possesseur ?

La seigneurie de Château-Thierry suivit, à diverses époques et pendant un laps de temps assez long, la fortune du duché d'Orléans auquel se rattachait le Valois. Ainsi Philippe VI en avait fait l'apanage de son quatrième fils Philippe, marié à Blanche de France ; ce prince mourut sans postérité légitime en 1375. En exécution de la promesse faite à son frère, Charles VI, à la mort de Blanche (1392) fit cession de tous les domaines se rattachant au duché d'Orléans à Louis qui avait épousé Valentine Visconti. C'est ce prince qui fit édifier ou restaurer les châteaux-forts de La Ferté-Milon et de Coucy ; c'est sous lui qu'eurent lieu les réparations dont nous nous sommes occupé (1). On connait sa fin tragique : il fut assassiné par les gens et sous les yeux de son rival, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, le 23 novembre 1407.

Valentine était alors à Château-Thierry qu'elle quitta précipitamment pour se mettre, elle et ses enfants — en y comprenant Dunois qu'elle élevait comme sien — en sûreté au château de Blois alors mieux défendu que le nôtre.

(1) Louis d'Orléans avait acquis de Gaucher de Châtillon, qui n'avait que des filles, le 24 mars 1394, la seigneurie de Fère comprenant, avec la châtellenie, Villers, Villemoyenne, la Forêt de Rye, Augy et Saint-Gilles pour le prix de cinquante mille écus d'or.

Le château de Coucy a été construit vers 1225 par Enguerrand III ; la seigneurie a été vendue à Louis d'Orléans en 1400 par Marie, descendante d'Enguerrand VII ; ce prince fit embellir le château : les différences du style indiquent bien l'œuvre qui lui est personnelle,

C'est de là qu'elle ne cessa de réclamer à son beau-frère, le monarque insensé, la punition du coupable ; elle mourut sans avoir reçu satisfaction.

Les derniers numéros du devis que je vous soumets sont relatifs aux réparations faites à la chambre de cette infortunée duchesse.

MOULIN

COMPTE DES FOURNITURES DE PIERRES, ETC., FAITES AU CHATEAU

N° 33.
Mai 1406

Les IIe, IIIe et IIIIe sepmaines du mois de may l'an mil CCCC et six par moi Jehan Fourny maçon de Mgr le duc d'Orléans en la chastellenie de Chasteau-Thierry furent par mandement et ordonnance de vénérable et discrette personne messire Gilles de Sangres du en Brie conseiller et aumosnier de mon dit s^r^ et par lui commis sur le fait des visitations repparations et mesurez au juste en la manière cy-après déclarée les ouvrages de maçonnerie, de pierres et de plastre qui depuis esté faiz au chastel dud. Ch.-Th. par Guill (aume) Moulu et Jacquin Adenet maçons aux priz cy-dessous à eux demourez à rabbais à la chandelle.

A ce furent présens et appelez avecques moy Regnault

contrôleur du grenier à sel establi à la Ferté-Milon Mre Jehan de s^t^ Sauge clerc de mond. s^r^ audit chastel de Ch.-Th. et plusieurs notables.

Grosses espoisses du pan de mur de pierre qui fait costé aux galleries du chastel devers la ville
au prix de XL sous tournois la toise

Premier le dit pan de mur XII toises

—

maçonnerie jusques au dessus du plancher des d. galleries qui est la fin des d. grosses espoisses val.
XXXIX toises XII.

— *Item* un parce que est en l'espoisse du d. mur et V toises de pierres qui
par dessus leur est évaluée à I toise

— *Item* un gros pillier de pierre qui espaule led. par dehors à I toise V piez de pourtour à mesurer par le milieu l'un des costez est la moitié du sur VI toises III piez depuis le hault à mesurer depuis le commencement des fondemens du d. pillier jusques au dormans de son admortissement val.
XII toises XII p. (1/2²).

— *Item* l'admortissement du d. pillier a toise de pourtour à mesurer au dessus son milieu sur III toises demi pié de hault et pour le dormans du d. admortissement jusques à la fin val.
III toises III piez cy LV toises VIII piez qui au d. priz de XL sous tourn. la toise valent CXI livres IX sous V deniers.

Petites espoisses du d. pan de mur auprès? de la maçonnerie nouvellement faiz ou tuyau de la cheminée cy-après déclarée au prix de XXVIII^s^ VI ^d. t.^ la toise,

— Premiers le dit pan de mur à XIIII toises III piez et 1/4 de long comprenant l'un des bous d'icelluy fonds sur les chapelle sur II toises de hault à mesurer depuis le dessus du plancher des d. galeries qui est la

la fin des grosses espoisses dessus dites jusques au dessus et à la fin du d. pan val. XXIX toises III piez.

— *Item* les IIII costez du tuyau de la cheminée ont ensemble II toises 1/2? pié de à mesurer par le milieu de leur espoisse sur II toises III piés de hault à mesurer depuis la maçonnerie. à la nessence de dessus de l'enchoppement jusques à la fin de la maçonnerie d'icellui tuyau val. VII toises XIIII piés.

Cy XXXVI toises XVII piés qui aud. prix de XXVII s. VI den. t. la toise valent L livres, II sous XI d. ob. tournois.

Maçonnerie de plastre fais ès tuyaux de cheminées cy-après déclarée au prix de VII s. VII d. t. la toise.

— Premiers les costez du tuyau de plastre de la cheminée aux potaiges de la du chastel ont ensemble de pourtour sur I toise I pié de hault à mesurer depuis la maçonnerie dépendant dud. tuyau jusques au dessus de l'enchoppement d'icellui tuyau de plastre val. III toises I pié.

— *Item* le demourant dud. tuyau au dessus dud. enchoppement à II toises I pié 1/2 de pourtour sur I toise II piés de hault et led. enchoppement jusques à la fin val. III toises.

— *Item* les costez du tuyau de plastre de la cheminée aux où sont les fourneaux et la ensemble III toises sur I toise IIII piés de hault à mesurer depuis la maçonnerie jusqu'au dessus de l'enchoppement val. V toises.

— *Item* le demourant dud. tuyau à II toises II piés de pourtour sur I toise I pié de hault val. II toises VII piés.

— *Item* les costez du tuyau de plastre de la cheminée en l'estage bas des galeries qui est la chambre aux damoiselles II toises II piés de pourtour sur III toises de hault à mesurer depuis le dessus de la

maçonnerie jusques à la fin d'icellui tuyau val. VII toises.

Item le tuyau de plastre de la cheminée de la chambre madame de la qui ceste présente année a esté haussé sur les demourant parce qu'il était trop bas est évalué pour tout ce qui par yceulx maçons en a été nouvellement faiz III toises.

Cy XXIII toises VIII piés qui au prix de VII s. VI d. la toise valent VIII livres XVIII sous

maçonnerie de plastre cheminées faiz ès lieuv cy-après déclarés au prix de VI d. t. la toise.

— Premiers les costez du tuyau de plastre de la cheminée de la ont ensemble II toises IIII piés depuis à mesurer depuis le dessus de la maçonnerie de présent jusques au dessus de l'enchoppement dud. tuyau val. VI toises VIII piés 1/4.

— *Item* le demourant dud. tuyau au dessus dud. enchoppement II toises I pié de pourtour sur I toise III piés de hault valent III toises XV piés.

— *Item* les III costez de la cheminée de la maison où souloit le moulin lez lad. laquelle est I toise IIII piés de pourtour sur IIII toises de hault à mesurer depuis jusques à la fin du tuyau d'ycelles cheminées val. VII toises piés.

— *Item* le dossier de lad. cheminée à IIII piés de long sur IIII toises de hault à mesurer et comme dessus valent III toises XIII piés.

— *Item* l'astre et le de lad. cheminée sont à valoir p. II toises.

— *Item* l'astre, le et les jambes de la cheminée de la tour de dessus la cuisine où est le des queux pour ycelles ensemble I toise.

— *Item* le soubzmanteau et le tuyau de la cheminée ont I toise V piés de pourtour avec II toises de hault valent III toises VI piés.

— *Item* les qui ont esté lez la cheminée de la fruitterie sont à valoir pour I toise.

— *Item* l'astre de la cheminée de la chambre aux damoiselles dessoulz les galleries est à valoir toise VI piés 1/4.

— *Item* l'astre et la de la cheminée de la chambre madamoiselle sont à valoir cy toise II piés 1/4.

— *Item* les de plastre qui ont esté faiz en lad. chambre sont à valoir cy I toise.

— *Item* les deux jambes de l'huisserie par où l'on de lad. chambre ès préaux sont à valoir cy IX piés.

— *Item* les deux jambes d'une aultre huisserie par laquelle l'on en la chambre aux damoiselles cy-dessoulz les galeries sont à valoir cy XV piés.

— *Item* le de la cheminée desdites galleries qui est fait de briques est à valoir cy I toise.

— *Item* la maçonnerie qui a esté faite en la chambre de madame la duchesse sur III piés de hault val. toise.

— *Item* l'astre et la de lad. chambre sont à valoir cy.

— *Item* le de la cheminée du de la dite chambre est à valoir cy.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1893

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Imprimerie LACROIX, rue Saint-Martin, 26 — Château-Thierry.

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1894

---

*La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.*

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1894



CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCXCV

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1894

BUREAU

Date d'admission		MM.
1866	Juillet.....	Moreau, Frédéric (✲ ۞ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur.*
1875	Septembre.	Vérette (۞ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry, *Président.*
1872	Octobre....	de Laubrière, à Essômes, *Vice-Président.*
1865	Mars......	Moulin, à Château-Thierry, *Secrétaire.*
1876	Mai.......	Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire.*
1864	Septembre.	Harant, (✲), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art.*
1864	Septembre.	Renaud, ancien Imprimeur à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier.*

MEMBRES HONORAIRES

		MM.
		Le Préfet de l'Aisne.
1869	Janvier....	de Barthélemy, Anatole (✲), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.
1891	Août......	Benoist (✲), Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Lizy-sur-Ourcq.
1873	Mai.......	Courajod (✲), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.
1869	Janvier....	Delteil (۞ I. P.), Homme de Lettres, 11, place Dauphine, Paris.
1871	Janvier....	Pécheur (l'abbé) (۞ A.), Curé de Crouy, par Soissons.
1868	Juin.......	Poquet (l'abbé) (۞ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
1889	Avril......	Sébline (O ✲), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission		MM.
1881	Janvier....	Bahin (l'abbé) (❀ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1881	Septembre.	Bigorgne, René, Maire de Marigny-en-Orxois.
1879	Octobre....	Bosquillon, Ancien Juge de Paix à Ch.-Thierry.
1878	Février....	Butel, Ancien Notaire à Château-Thierry.
1881	Février....	Carré (✻), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1881	Février....	Des Cars (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1891	Octobre,...	Clairin, Avocat. Conseiller municipal à Paris, 133, rue de Rome.
1872	Mars......	Corlieu (✻ ❀ I. P.) Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1877	Octobre...	Couture, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
1861	Décembre.	Delorme-Doué, à Château-Thierry.
1872	Juin.......	Deullin, Eugène, Banquier à Épernay (Marne).
1865	Février....	Encelain, Avoué honoraire à Château-Thierry.
1887	Février....	Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1861	Septembre.	Harant (✻), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.
1875	Avril......	Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.
1876	Mai.......	Josse, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.
1893	Avril......	de Larivière, (❀ I. P.) Receveur des Finances à Château-Thierry.
1872	Octobre...	de Laubrière, à Essômes.
1872	Octobre....	Léguillette, Charles, 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1876	Août	Maciet, Jules, à Château-Thierry.
1893	Août	de Marsy (comte) (❀ I. P.), Directeur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.
1868	Juin.......	de Montesquiou (comte) (✻), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875	Mars......	Moreau, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889	Novembre.	Moreau-Nélaton, Étienne, à Fère-en-Tardenois.
1861	Septembre.	Morsaline, Architecte à Château-Thierry.
1865	Mars......	Moulin, à Château-Thierry.
1877	Novembre.	Paillard, Notaire à Château-Thierry.
1883	Avril......	Paillet, Eugène (✻), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.

Date d'admission

MM.

1890 Novembre. Paillet, Jean, Avocat à Paris.
1861 Octobre... Petit, Docteur en médecine à Château-Thierry.
1872 Mars...... Petit, Léon, à Mont-Saint-Père.
1871 Décembre.. Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1879 Octobre... Rémiot, Directeur d'assurances, à Ch.-Thierry.
1861 Septembre. Renaud, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
1873 Août...... Romagny, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
1875 Septembre. Vérette (I. P.), Principal honoraire à Château-Thierry.
1884 Février.... Varin, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.
1885 Juillet..... Taupin, licencié en droit, négociant à Château-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1881 Janvier.... Baudoin (✱ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
1894 Avril...... Bellenger, fils, à Château-Thierry.
1889 Février.... Bercet, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1891 Avril...... Bertin, Architecte, à Château-Thierry.
1873 Février.... Bidaut, ancien Capitaine, à Paris.
1876 Janvier.... Blanc (I. P.), Ancien Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
1893 Octobre... Blétry, Maire, à Viels-Maisons.
1891 Avril...... Bonno (l'abbé), Curé à Chenoise, près Provins (Seine-et-Marne). *Correspondant honoraire.*
1886 Avril...... Boudin, Émile, Licencié en droit, à Paris, 11, rue Grange-Batelière.
1883 Juin....... Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1893 Avril...... Brunel, Directeur de la ferme-école, Crézancy.
1886 Novembre. Buland, Eugène, Artiste Peintre, à Charly.
1873 Février.... Callou, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.
1890 Mars...... Carlier, à Château-Thierry.
1893 Octobre... Carré, Notaire à Viels-Maisons.

Date d'admission

MM.

1891	Octobre...	CARTON, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire.*
1872	Novembre.	CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril......	CHARBONNIEZ, Paul, à Fère-en-Tardenois.
1893	Mars......	CHOVEAUX. Notaire à Château-Thierry.
1880	Juillet.....	COMBIER, 1, place des Terreaux, Lyon.
1890	Décembre.	COLMONT-VÉROUDARD, Négociant, Château-Thierry.
1884	Septembre.	DELETTRE, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.
1873	Mai.......	DEQUIN (✻), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
1893	Novembre.	DÉPOST, Négociant à Château-Thierry.
1877	Août......	DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
1892	Août......	DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
1891	Octobre...	DUDRUMET, Charles, Négociant à Ch.-Thierry.
1878	Février....	DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1887	Avril......	DUPONT, Georges, Propriétaire à Essômes.
1873	Mai.......	DUPRAT, Avoué honoraire, à Paris.
1887	Décembre.	DUPRAT, Élie, Avoué, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	DUTERNE, Antiquaire à Viels-Maisons.
1887	Décembre.	DUTRIPON, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
1891	Février....	DELTEIL, Loys, à Paris.
1887	Septembre.	FAQUIS (l'abbé), Curé de Torcy.
1887	Septembre.	FAUCONNIER, Architecte, à Château-Thierry.
1889	Février....	FERTON, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Marseille.
1883	Juin.......	FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
1874	Octobre...	FONTE, à Fère-en-Tardenois.
1892	Septembre.	GABIOT, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
1894	Août......	GALLICE (l'abbé), Curé d'Essômes.
1878	Novembre.	GAULET, 62, rue Saint-Lazare, Paris.
1894	Février....	GOBERT, Notaire à Charly.
1873	Décembre.	DE GRAIMBERG, à Heidelberg.
1893	Octobre...	GRIOLET-DE GÉER, Numismate, à Château-Thierry.
1885	Septembre.	GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
1892	Novembre.	GROSJEAN, ancien Receveur des finances, à Gland.
1893	Mai.......	GUÉNET, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1872	Novembre.	GUÉRIN, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.

Date d'admission

MM.

1874 Décembre . Guillaume, Agent-Voyer, à Vervins.
1861 Octobre ... Guilliot (l'abbé), Curé-Doyen de Flavy-le-Martel.
1872 Octobre ... Henriet, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry.
1887 Juillet..... Henriet, Maurice, Juge à Clermont (Oise).
1892 Mars...... Henriet (l'abbé), Doyen honoraire, Ch.-Thierry.
1891 Juillet..... Hanus (✿ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1882 Novembre . Jean, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
1894 Septembre . Jourde, (✿ A.), Sous-Préfet, à Château-Thierry.
1869 Septembre. Joussaume-Latour, Docteur en médecine, Château-Thierry.
1887 Septembre. Joussaume-Latour, Henri, Ancien Économe des Hospices, Château-Thierry.
1881 Janvier .... Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889 Mars....... Jovenay, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1885 Août...... de Ladoucette (Baron Étienne) (✱), à Viels-Maisons.
1887 Juin .... Larangot, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1889 Février .... Leblond, Professeur de philosophie au lycée de Charleville.
1894 Juin .... Lemaire (l'abbé), Curé de Coincy.
1870 Août....... Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1889 Mars....... Lélu, Receveur des Finances, à Lorient (Morbihan).
1875 Octobre.... Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887 Septembre . Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1890 Juillet ..... Legrand, Eugène, à Château-Thierry.
1890 Juillet ..... Legrand, Auguste, à Château-Thierry.
1891 Février .... Lenoir, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
1894 Avril....... Liebbe, Elias, à Paris.
1889 Février .... Marizis, Notaire, à Château-Thierry.
1893 Octobre ... Marsaux, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893 Octobre ... Marsaux, Albert, Propriétaire à Nesles.
1894 Mai........ Marsaux (l'abbé), Curé-Doyen de Chambly (Oise), *Correspondant honoraire.*
1872 Novembre.. Masure, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Première à Paris.

Date d'admission

		MM.
1891	Avril.......	Mauchamp, Alphonse, 25, rue Dulong, Paris.
1876	Juillet......	Maussenet, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne).
1886	Avril	Mennesson, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
1882	Mai........	Milon, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
1889	Août.......	Monnoyer, Agent-Voyer principal, à Ch-Thierry.
1880	Septembre.	Morlot, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre.	Moulin, Juge, à Sainte-Ménehould, (Marne).
1890	Mai........	Moulin, Juge de Paix à Beine (Marne).
1882	Décembre..	Palant (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1873	Mai........	Pecque, Notaire, à Château-Thierry.
1879	Février....	Pigalle, Conseiller de Préfecture, à Alger.
1864	Septembre.	Pignon (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
1878	Juin	Pille, Henri (✲), Artiste Peintre, 35, boulevard Rochechouart, Paris.
1891	Octobre....	Pilliard, Propriétaire, à Cramaille.
1894	Décembre..	Pilloy, Agent Voyer honoraire, à St.-Quentin.
1894	Mai........	Poan de Sapincourt, Fernand, à Ch.-Thierry.
1891	Juin	Salesse (✿ A.), Principal du Collège de Château-Thierry.
1886	Juillet	Simon, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1891	Octobre....	de Sade (Comte), au château de Condé-en-Brie.
1886	Janvier	Tabart, Émile, Tanneur à La Ferté-Milon.
1865	Février....	Varin, Adolphe, Artiste Graveur, 1, rue Boutarel, Paris.
1892	Novembre.	Varin, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
1872	Août.......	Veilbert (l'abbé), Curé de Saulchery, par Charly.
1891	Janvier....	Vielle, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1893	Mars.......	Vérut, Docteur-Médecin, à Charly.
1893	Juin	Vignon, Aristide, Maire de Bonnes.

ASSOCIÉS LIBRES

		MM.
1879	Novembre.	Berthelé (✿ A. Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1879	Février....	Douchy (✿ A.), Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

Date d'admission

MM.

1892	Janvier....	Drouin, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1889	Mars.......	Maréchal, Prince-Palmyre, à Château-Thierry.
1886	Janvier....	Minouflet, Instituteur, à Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	Pihan, Eugène, (✿ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai........	Pichelin, Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nimes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historigues et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société académique de Chauny (Aisne).
62. Société académique de Troyes (Aube).
63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
66. Société d'Émulation Belfortaise, à Belfort.
67. Société *les Amis des sciences et arts,* à Rochechouart (Haute-Vienne).
68. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
69. Société d'archéologie et d'histoire, à Provins (Seine-et-Marne).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1894

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1894

SÉANCE DU 9 JANVIER 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté ; puis le Secrétaire donne connaissance de la circulaire ministérielle relative à l'ouverture du prochain Congrès à la Sorbonne ; c'est le mardi 27 mars que les séances s'ouvriront pour se poursuivre durant les journées des mercredi 28, jeudi 29 et vendredi 30 mars. Le samedi 31, M. le ministre présidera la séance générale de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne Aucune question nouvelle n'a, pour ainsi dire, été ajoutée au programme des années précédentes. Ont été désignés pour suivre les séances du Congrès MM. de Larivière, membre titulaire et Moulin, secrétaire. — MM. Fauconnier et Danis qui ont cessé d'habiter Château-Thierry ainsi que M. Pochet, offrent leur démission qui est acceptée. M. Griolet-de Géer annonce que, à défaut du ministère, il sera heureux d'offrir pour notre bibliothèque — à titre de cadeau d'étrennes pour 1894 et afin de reconnaitre le bon accueil qui lui a été

fait — « l'*Atlas des monnaies gauloises* préparé par la Commission de topographie des Gaules publié, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par M. Henri de la Tour. » M. Vérette, président, transmet à notre généreux collègue les remerciements de la Société.

La Société a reçu, dans le courant de décembre, les ouvrages suivants :

1° *Revue de l'Histoire des religions,* 2 fascicules, 14e année ;

2° *Comité archéologique de Senlis,* 3e série, tome VII, 1892 ;

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie,* 167e livraison, 3e fascicule de 1893 ;

4° *Bulletin de la Société académique de Brest,* deuxième série, tome XVIII, années 1892-1893 ;

5° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais,* n° 150, 4e trimestre de 1892 ;

6° *Société archéologique de Bordeaux,* 2 fascicules, le 4e de 1892 et le 1er de 1893 ;

7° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers,* 6 fascicules formant l'année 1893 ;

8° *Académie d'Hippone,* 1 fascicule de la page XXIXe à la page XXXVIe ;

9° *Petits édifices historiques,* 3e année, n° 1 et n° 25 de la publication (Notre-Dame-de-l'Epine près Châlons (Marne), style ogival tertiaire, gothique du xve siècle) abonnement ;

10° *Revue de Champagne et de Brie,* 1 fascicule, août-septembre 1893, 8e et 9e livraisons, abonnement.

Le Secrétaire signale dans les *Mémoires de la Société de Senlis* « le rôle des fiefs et domaines relevant de la seigneurie de La Ferté-Milon » et dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* le compte-rendu du

Congrès tenu à Orléans en juin 1892, compte-rendu présenté par M. Bosseville, avocat, président de la Société orléanaise.

L'ÉPIGRAPHIE DOLIAIRE

M. Poinsier donne lecture d'une analyse bien intéressante du travail de M. Geffroy, l'un des collaborateurs du *Journal des Savants*, travail qui a paru en 1886.

MM. de Rossi et Héron de Villefosse avaient publié, l'un en 1880, l'autre en 1884, les études de Marini, conservateur des Archives vaticanes au XVIIIe siècle et de M. Denemet sur « les anciennes inscriptions doliaires des Romains et les marques de briques latines. »

Mais qu'est-ce que l'épigraphie doliaire ? Il semblerait, d'après l'étymologie stricte du terme, qu'il ne peut être question que des inscriptions tracées sur les « dolia » grands vaisseaux en terre destinés à contenir le vin, comme nos tonneaux actuels : l'épigraphie doliaire ne se borne pas à cette seule catégorie ; elle embrasse les vases, les amphores et aussi les tuiles, les briques ainsi que tous autres menus ouvrages céramiques revêtus de petits textes » pour la distinguer de la grande épigraphie qui s'occupe des textes gravés sur la pierre ou sur le marbre.

L'épigraphie, a dit un auteur bien connu, est la source la plus ordinaire et la plus sûre de l'histoire d'un pays ; l'étude de M. Poinsier, d'après les travaux des savants que nous venons de citer, le prouve surabondamment. En dehors des textes imprimés sur la terre encore fraiche des vases ou des briques et se rapportant à des évènements, à des hommes célèbres ou à des monuments remarquables, on rencontre des figures d'une extrême variété : repré-

sentations mythologiques ou créées par la fantaisie, ou le caprice de l'ouvrier potier (figulus). »

L'assemblée, à la suite de cette lecture, adresse ses félicitations à notre sympathique collègue qu'elle espère voir, dorénavant, prendre une part active à ses travaux.

C'est encore le *Journal des Savants* (année 1884) qui a fourni à M. Moulin le sujet des deux notes qu'il communique à la Société :

1° La vie de Nicolas Leblanc, l'inventeur de la soude artificielle. Elle est poignante cette existence du malheureux savant qui, après des efforts inouïs, trouve le procédé le moins coûteux pour la fabrication de la soude, enrichit des industriels, son propre pays et se tue pour échapper à la misère, à la honte d'une faillite. Le récit de la vie et de la mort de M. Leblanc, sous la plume de M. J. Bertrand, de l'Académie française et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arrache des larmes, pour ainsi dire, et l'on comprend le zèle filial du peintre Aug. Anastasi pour obtenir, après quatre-vingt-huit ans d'attente, la réhabilitation d'un honnête homme, d'un grand savant.

2° « Carmina medii ævi ; » cet autre sujet est plus gai : M. Hauréau rend compte d'une œuvre éditée à Florence et comprenant, entr'autres poésies latines, une espèce de cantate, de chanson — comme celle que les collégiens chantaient à la fin de l'année scolaire, il y a bien longtemps, hélas ! « Valete, studia... » Celle que signale M. Hauréau, attribuée à Hugues Primat qui vivait au XIIe siècle, est une chanson à boire, avec une piquante réminiscence de l'hyme de Saint Ambroise : « Jam lucis orto sidere... » et comprend six couplets : « Jam lucis orto sidere, Statim oportet bibere, etc. »

M. Renaud, trésorier, présente la situation financière de la Société au 31 décembre 1893 — situation satisfaisante, grâce à la subvention généreuse du Conseil général.

L'Assemblée consultée approuve les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que le budget pour 1894; elle vote des remerciements au zélé trésorier.

M. Gobert, notaire à Charly, est présenté comme membre correspondant par MM. Encelain et Moulin.

Il est procédé ensuite au renouvellement du Bureau; tous les membres qui le composaient sont réélus par acclamation :

MM. VÉRETTE, *Président;*
DE LAUBRIÈRE, *Vice-Président, Conservateur des Objets d'art et Collections;*
MOULIN, *Secrétaire;*
JOSSE, *Vice-Secrétaire;*
HARANT, *Conservateur honoraire;*
RENAUD, *Trésorier;*
DROUIN, *Aide-Bibliothécaire.*

M. Vérette, au nom du Bureau, remercie ses collègues qui peuvent, comme par le passé, compter sur l'exactitude et le dévouement des membres qu'ils viennent de réélire d'une manière si bienveillante.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Annales du Musée Guimet,* tome XXV ;

2° *Revue de l'Histoire des religions,* 14e année, 2 fascicules, nos 2 et 3 ;

3° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 20e année, 6e livraison, décembre 1893 ;

4° *Union centrale des Arts décoratifs.* (Congrès qui doit s'organiser à Paris, en 1894, sur l'initiative et par les soins de l'Union) ;

5° *Inventaires de l'Hôtel de Rambouillet* en 1652, 1666, 1671, relevés par M. Ch. Sauzé ;

6° *Bulletin de la Société dunoise,* 2 fascicules, n° 99, janvier 1894 ;

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 1893, 47e volume ;

8° *Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes,* 4 fascicules ;

9° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 11e livraison de 1893 ;

10° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart,* n° 5 ;

11° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France,* n° 12 ;

12° *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* tome XV, 1892 ;

13° *Revue de Champagne et de Brie,* octobre 1893, abonnement ;

14° *Petits édifices historiques,* 3e année, n° 2, (Hôtel-de-Ville d'Amboise — Renaissance française) abonnement ;

15° *Les fêtes Franco-Russes,* 1893, acquisition ;

16° Numéro du *Journal des Débats* du 9 janvier 1894, (don de M. de Larivière).

M. Jules Maciet, notre collègue, fait partie de la Commission d'organisation du Congrès des Arts décoratifs qui s'ouvrira à l'École des Beaux-Arts le 15 mai 1894, sous la présidence d'honneur du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et sous la présidence effective de l'habile organisateur, M. Georges Berger, député, président de l'Union centrale des Arts décoratifs. L'opuscule que nous avons inscrit (sous le n° 4) renferme deux notices dues à M. Maciet :

1° Introduction dans les Expositions des Beaux-Arts des départements et dans les musées permanents de province, d'une *section des objets d'art industriel ;*

2° Centralisation des photographies des œuvres d'art, architecture, sculpture, décoration et mobilier, par l'affiliation des amateurs et praticiens photographes à l'Union centrale.

M. l'abbé Marsaux, curé de Chambly (Oise) dont nous avons déjà eu occasion de parler à propos de son interprétation sur les personnages sculptés (les Sibylles) qui décorent les panneaux de la tribune de notre orgue, veut bien

nous communiquer la note suivante : « Les chanoines de Beauvais avaient à cœur de se tenir au courant de tous les perfectionnements. Par délibération du 8 juillet 1538, ils donnèrent mission à leur organiste de visiter les orgues venues de Château-Thierry. » G. Desjardins, histoire de la cathédrale de Beauvais, p. 74).

Nos remerciements au savant doyen et aussi pour les deux notices si intéressantes qu'il a adressées au Secrétaire : Une description de l'église de Chambly au XVIIIe siècle et le dais d'autel de Sérifontaine : Nous retrouvons là nos sibylles (page 8).

Malgré ses nombreuses et absorbantes occupations, M. Delteil « ne nous oublie pas » et nous lui en savons bon gré. Il nous envoie plusieurs exemplaires du dessin d'une pierre avec inscription trouvée à Soissons en 1684 et tirée de l'oubli en 1821, par le docteur Godelle, le parent, sans doute, de l'ancien député de l'Aisne.

Cette pierre qui mesurait 2 pieds 11 pouces de haut et 2 pieds 3 pouces de largeur et d'épaisseur était la première pierre d'un temple d'Isis et de Sérapis posée par Auguste, lors de son voyage dans les Gaules (l'an 26 avant J.-C.) dans l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu de Soissons. Le docteur Godelle a rétabli l'inscription comme suit : *Isi Myrionymæ et Serapi expectatus metis Augustus dicavit, vovit, sacravit, locavit.*

Avec l'agrément de M. Delteil deux exemplaires ont été adressés à la Société savante de Soissons.

M. WADDINGTON

« Nous sommes entrés dans l'année 1894 par la porte du deuil » a dit M. le président Vérette, au début de l'éloge funèbre de M. Waddington. En effet, cette mort est une

grande perte pour la science. Ah! pourquoi la politique l'a-t-elle ravi aux études de sa jeunesse qui ont fait sa gloire?

M. Waddington, né à Saint-Remi-sur-l'Avre en 1826, d'une famille anglaise, commença ses études au lycée Saint-Louis et les termina à Cantorbéry, de la plus brillante façon. Devenu majeur, il opta pour la nationalité française et, mettant au profit de son goût pour les voyages et les recherches scientifiques, les grandes ressources pécuniaires dont il jouissait, il entreprit, en 1850, un premier voyage en Asie-Mineure et se révéla comme archéologue et comme numismate. Dix ans plus tard, en compagnie du marquis de Vogüé, il voulut poursuivre l'œuvre de Philippe Le Bas et explora, durant plusieurs années, la Syrie centrale, le Hauran, Palmyre, etc. A son retour, après la publication des « Inscriptions grecques et latines de la Syrie » et d'une série de mémoires, fort remarqués, sur la numismatique et l'épigraphie, en particulier, « l'édit de Dioclétien, » l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ouvrit ses portes, 1865. Il se lia avec Ernest Renan et travailla avec lui au *Corpus inscriptionum semiticarum.*

Lorsque M. Duruy fonda l'école des Hautes études, M. Waddington accepta d'en être l'un des premiers directeurs; il fut chargé de la chaire de la langue grecque, mais il ne professa jamais, quoiqu'il fût l'un des plus renommés hellénistes de l'Europe.

Quand, par suite de son mariage avec Mlle Lutheroth, M. Waddington eut élu domicile à Bourneville, près La Ferté-Milon, il fut nommé — 1864 — conseiller général de l'Aisne pour le canton de Neuilly-saint-Front; la même année — celle de la fondation de notre Société — il fut élu membre titulaire. Si à cause de ses fonctions et de ses multiples occupations, député, sénateur, ministre, ambassadeur, M. Waddington n'a pris aucune part à nos modestes travaux, il n'a jamais cessé, néanmoins, de nous témoigner une véritable bienveillance.

Le 13 janvier, il s'éteignait à un âge, dit M. Ph. Berger, où l'on eût pu obtenir de lui de grands services. Des obsèques solennelles, célébrées le mercredi 17 janvier, et les discours prononcés par les personnages politiques témoignent de la grande perte que le pays vient de faire.

LE COLONEL BARON SÉRUZIER

Poscimur, dirait Horace... Des renseignements nous ont été demandés par M. Joseph Turquan sur ce soldat oublié. M. Guériot a bien voulu nous fournir quelques notes qui ont été sans délai transmises à l'auteur; M. Turquan, veut, en effet, rappeler le souvenir « d'un grand soldat qui fut une des gloires de l'artillerie des armées de la République et de l'Empire... Séruzier est né à Charmes en 1769; retraité en 1816 il se fixa d'abord dans son pays natal; en 1817, accusé de conspiration, il fut arrêté, incarcéré à Laon pendant 5 mois, puis relâché à la suite de la défense qu'il prononça lui-même. Il vint alors — 1818 — se fixer à Château-Thierry avec sa femme, une Saxonne, et ses trois enfants et acheta une propriété dans notre ville.

« Dans l'armée, Séruzier avait une grande réputation. Il avait été surnommé par ses soldats, à très juste raison, le « père aux boulets » et Napoléon lui avait donné le sobriquet de « Jupiter-Moustache. »

M. Turquan entreprend la réédition des Mémoires du colonel, mémoires qui ont paru en 1823, mais devenus introuvables et écrits avec la collaboration d'un officier supérieur de son régiment : Le Mire de Corvey. Séruzier est mort à Château-Thierry en 1825. Sa veuve, paraît-il, était dans un état voisin de l'indigence et M. Turquan qui a tracé, de la façon la plus émouvante, l'histoire de son

héros désirerait savoir ce que sont devenus les enfants et s'il est possible de se procurer un portrait du brave Séruzier. *Poscimur*... dirons-nous à notre tour.

UN MORS GALLO-ROMAIN

Le Secrétaire peut s'applaudir d'avoir eu recours à la compétence — et à l'obligeance de notre collègue M. Dupont, puisque le mémoire qui vient de nous être communiqué est des plus intéressants. M. Liebbe, de Paris, membre de la Société française d'archéologie est en possession d'un *mors* sur l'âge duquel il demandait notre sentiment; voici la réponse.

M. Dupont s'occupe d'abord de la domestication du cheval « la plus noble conquête, etc., » des modes divers usités chez les anciens; et naturellement, le *Traité de Xénophon* est en jeu, tout comme l'an dernier lorsqu'il s'est agi du fameux *mors asiatique* trouvé à Fère.

Après cette exposition, notre collègue rappelant les importantes découvertes faites, dans la Marne, par MM. Morel, de Barthélemy, Lelorrain, Machet, Fourdriguier et surtout, dans notre département, par M. Frédéric Moreau, conclut ainsi : « Le mors que nous décrit M. Liebbe a beaucoup d'analogie avec les spécimens que j'ai eu l'occasion d'examiner... et paraît bien, comme le suppose son propriétaire, provenir d'une sépulture *gauloise* ou *gallo-romaine*. »

M. Roch (Antoine) de Nogentel, soumet à l'examen de la Société une croix en bronze à cinq pans. C'est une médaille de pélerinage qui, assure M. Griolet, a une grande ressemblance avec des croix de style sicilen qu'il a vues à

Palerme et à Naples; cette médaille, qui a dû être décrite, porte ostensiblement sur trois de ses pans LI ES SE; de plus, une marque, que l'on peut regarder comme un poinçon intentionnel, indique que le pèlerin porteur de cette croix-médaille a, effectivement, accompli le pèlerinage à Liesse. Cet objet paraît être du siècle dernier.

M. Gobert, notaire à Charly, est élu membre correspondant; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 6 MARS 1894

PRÉSIDENCE DE M. HARANT

MM. Vérette, président; de Laubrière, vice-président, et de La Rivière s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion. — M. Gobert remercie de sa nomination.

M. Janvier, membre, ancien président de la *Société des Antiquaires de Picardie,* fait hommage de son livre : *Les Clabault*, histoire d'une famille municipale amiénoise. Le Secrétaire a été chargé de présenter à notre honorable confrère les remerciements de la Société. — M. Corlieu sollicite la remise de la lecture de son mémoire : le Collège de Château-Thierry depuis le XIII[e] siècle; il demande quelques renseignements sur d'anciens régents ou principaux : Renard, Lépagneul, Sauvé, Nicolas-Charles-Henriet. Des recherches vont être faites et le résultat en sera transmis à M. Corlieu. — Aucune réponse n'a encore été donnée à la demande adressée au Ministère pour l'obtention de l'Album des monnaies gauloises par H. de la Tour.

M. Griolet-de Géer réalise sa promesse et fait don de cet ouvrage si important et si utile pour nous ; l'Assemblée lui vote de chaleureux remerciements.

Ouvrages reçus :

1° *La Picardie historique et monumentale,* 1er fascicule, (Amiens — la Cathédrale, notice par M. Edmond Soyez, publication de la Société des Antiquaires de Picardie — fondation Soyez) ;

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1893, n° 3 ;

3° *Les Clabauld, famille municipale amiénoise,* (par M. A. Janvier), don de l'auteur) ;

4° *Société historique de Compiègne.* — (Procès-verbaux et mémoires) année 1893, II ;

5° *Société des Antiquaires de la Morinie,* 168e livraison, 1893 ;

6° *Académie d'Hippone,* 1 fascicule, 1893 ;

7° *Les Petits édifices historiques,* 3e année, n° 3, (Église de Talmont-sur-Gironde, Charente-Inférieure, roman Saintongeais du XIIe siècle ; Église de Moulis, Gironde, XIIe et XIIIe siècles) abonnement ;

8° *Album des Monnaies gauloises,* par H. de La Tour (don de M. Griolet).

Remerciements.

Au mois de juillet dernier, dans son Rapport sur le Congrès d'Abbeville, le Secrétaire signalait l'apparition d'un ouvrage illustré « la Picardie historique et monumentale, publié par la *Société des Antiquaires de Picardie,* avec le concours généreux de l'un de ses membres, M. Ed. Soyez.

Le premier fascicule de cette magnifique publication

vient de nous parvenir, il sera apprécié, il faut le croire, comme il le mérite, par tous les amateurs sous les yeux desquels il sera placé.

Ce fascicule in-folio comprend 60 pages de texte, un plan de la cathédrale et 9 grandes planches. Il est consacré exclusivement à la description et à la représentation de la basilique amiénoise. Le texte est de M. Ed. Soyez qui se défend d'avoir voulu « faire une monographie plus détaillée de la cathédrale, parce que l'un de ses collègues de la Société des Antiquaires travaille depuis lontemps sur ce sujet et ne tardera pas à faire connaître au public le résultat de ses patientes et consciencieuses recherches. » Il s'est borné, ajoute-t-il modestement, à reproduire, en les abrégeant, les travaux des archéologues, ses prédécesseurs : La Morlière, Pagès, le P. Daire, Rivoire, Gilbert, Dusevel, Goze, Salmon, Viollet-le-Duc, les abbés Jourdain, Duval et Roze.

Quoi qu'il en soit, le croquis — pour employer l'expression de M. Soyez, — donne toute satisfaction au lecteur; tout abrégée qu'est cette description, il nous semble, après examen sérieux, qu'elle ne laisse rien à désirer ; surtout si l'on songe qu'aux dix grandes planches que nous avons signalées viennent s'ajouter quatorze autres reproductions qui ne sont pas des motifs d'ornement, mais la représentation de ce qu'il y a de plus intéressant dans le riche mobilier de l'édifice.

Que l'auteur veuille bien agréer nos sincères félicitations et que la Société des Antiquaires — dans le sein de laquelle nous comptons des amis — reçoive nos sympathiques remerciements pour avoir bien voulu nous comprendre au nombre des Sociétés auxquelles elle octroie si généreusement « la Picardie historique et monumentale. »

Il n'avait point été possible, dans le cours de la dernière séance, de donner lecture d'une partie suffisante du ma-

nuscrit de M. Joseph Turquan. Par le résumé que l'auteur nous avait donné, nous connaissions *un peu* le colonel Séruzier; mais, pour apprécier le héros ainsi que l'historien, comme ils le méritent l'un et l'autre, il était bon que de larges extraits fussent mis sous les yeux de nos collègues. Maintenant que M. Turquan va publier son livre, nous pouvons lui affirmer que le public le goûtera, comme l'a fait notre Société. Il est juste, ce nous semble, d'appeler l'attention sur un brave soldat qui a rendu d'éclatants services et sur une œuvre qui a été conçue et préparée à Château-Thierry. C'est, en effet, pendant les années de sa retraite ici de 1817 à 1825 — que le colonel a mis la dernière main à ses « Mémoires » en collaboration avec son ami Le Mire de Corvey. M. Moulin a extrait littéralement du manuscrit de M. Turquan les plus émouvants épisodes, ceux qui lui ont paru devoir intéresser le plus ses auditeurs; il renvoie à l'auteur les chaleureuses félicitations qui ont accueilli cette lecture; l'éducation de Séruzier — son mariage manqué — sa première campagne comme capitaine à Neuwied (1797) — Hohenlinden — Austerlitz — Auerstaedt — Eylau, etc., pour se terminer à la Bérésina. On reste confondu de tant de succès, de tant de malheurs!

M. Achille Fournier, de Condé-en-Brie, membre correspondant depuis 1875, est décédé le 14 février dernier. La Société, à diverses reprises, a eu à se louer de l'obligeance de M. Fournier, elle associe ses regrets à ceux que cause à sa famille la mort imprévue de cet excellent collègue.

M. Julien Dujour, de Brasles, soumet à l'examen de la Société plusieurs pièces; voici celles qui ont été détermi-

nées : un denier tournois de 1649 — Louis XIV enfant ; une pièce allemande de 1741.

M. Dénogeant, propriétaire à Château-Thierry fait don de deux pièces romaines, petit bronze, à l'effigie de Gallien.

Remerciements.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Ferdinand Lot, archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, demande quelques volumes manquant à la collection de nos *Annales* que possède la bibliothèque qu'il dirige. Satisfaction est donnée à cette demande ; dès le 5 avril, les volumes réclamés ont été adressés au Ministère pour être mis à la disposition de M. Lot.

Liste des ouvrages reçus pour la bibliothèque.

1° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes, dressée par MM. de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis et Bougenot, tome II, 4e livraison ;

2° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques :* Section des sciences économiques et sociales, année, 1893 ;

3° *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des Monuments écrits, depuis son origine,* 18 juillet, 1834, jusqu'à la réorganisation du 5 septembre, 1848 ;

4° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 21e année, 1re livraison ;

5° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise,* tome XV, 2e partie ;

6° *Cartulaire de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne* publié par M. l'abbé Morel, 1er fascicule (Société hist. de Compiègne) ;

7° *Société historique et archéologique de l'Orléanais,* tome X, n° 15 ;

8° *Revue historique et archéologique du Maine,* tome XXXIV, année 1893, 2e semestre ;

9° *Revue agricole, industrielle, historique et artistique de Valenciennes,* janvier, 1894 ;

10° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 3 fascicules, le 10e de 1893, le 1er et le 2e de 1894 ;

11° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin,* tome XLI ;

12° *Revue de Champagne et de Brie,* novembre-décembre, 1893, abonnement ;

13° *Almanach de la Champagne et de la Brie,* 1894, acquisition ;

14° *Atlas universel dressé par Sanson,* 1806, (offert par M. Compère) ;

15° *Supplément à l'Album Caranda :* (Un dernier mot sur le port des torques par les Gauloises) (don de M. F. Moreau).

Remerciements aux généreux donateurs. Le compte-rendu du supplément de l'Album Caranda a été lu par le Secrétaire, il est annexé au procès-verbal.

M. Eugène Varin, l'habile graveur champenois — lisons-nous dans la *Revue de Champagne et de Brie* — vient de faire don à la ville de Reims d'une série de 26 gravures dont il est l'auteur et le collaborateur avec son regretté frère Amédée Varin. Ce sont toutes des épreuves d'artistes

et des pièces de choix dont la valeur ne peut qu'augmenter dans le monde des arts, etc. »

Il nous est agréable de rappeler que M. Eugène Varin, comme son fils Raoul, comme son frère Adolphe et son neveu Delauney sont membres de notre Société. Ces artistes, aussi généreux que distingués, mettent à notre disposition leur immense talent; nous leur en témoignons, une fois de plus, notre sincère reconnaissance.

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE SAULCHERY

Par M. Minouflet.

Fort intéressante monographie de cette localité. L'auteur a puisé ses renseignements à bonne source : outre ceux que lui ont fournis les archives de la commune, il a pu s'aider des conseils de notre savant collègue, M. l'abbé Vuilbert, curé de Saulchery, et du travail de M. Corlieu qui, on se le rappelle, a publié, il y a quelques années, la « Géographie historique du canton de Charly » dont fait partie Saulchery.

Le territoire n'a que 263 hectares dont 242 seulement sont cultivables. La presque totalité est en vignes. Deux hameaux en dépendent : le Pont et Montoizelle : ils avaient des habitations féodales dont quelques vestiges subsistent encore. La population, malgré la prospérité du village décroit rapidement : de 702 habitants en 1836, elle est descendue à 589 en 1876 et à 530 en 1886. L'histoire de Saulchery se rattache à celle de Charly dont il dépendait; ce n'est que, en 1735, que Saulchery fut érigé en paroisse indépendante.

Nous ne voulons pas nous étendre davantage : la notice

de M. Minouflet sera insérée dans les *Annales*; l'assemblée renouvelle son désir de voir les instituteurs suivre l'exemple de leur confrère de Romeny.

CONGRÈS DE LA SORBONNE

Section d'archéologie.

Pas plus que les années précédentes, M. Moulin n'a l'intention de s'astreindre, dans la première partie de son rapport, à l'ordre qui a été suivi dans les lectures. N'ayant pu compléter le travail d'ensemble qu'il prépare, il se contente d'exposer deux études — ou mieux, deux épisodes — qui l'ont frappé.

M. Léon Morel, l'émule de M. Fr. Moreau, qui possède, à Reims, une remarquable collection d'objets exhumés, en grande partie, des cimetières de la Marne, avait à soumettre au Congrès « divers objets de sa collection. » C'était tout d'abord une statuette *de marbre* représentant la Vénus de Milo. Cette œuvre d'art avait appartenu au colonel Ollivier lequel l'avait apportée en France, à la suite de la guerre de Crimée. Fort jolie cette statuette, de 25 à 30 cent. malgré les outrages que lui a valus un long enfouissement! malgré la privation d'une partie de ses bras et de ses jambes! malgré une décollation passablement réparée! Mais, quelle pose gracieuse! quelle vivacité dans le regard! quel charme dans toute la petite personne! Seulement..... assure M. Héron de Villefosse, après un examen approfondi, « votre statuette n'est pas en marbre, mais en plâtre; c'est une *réplique* de la Vénus de Médicis que des truqueurs vendent communément en Italie, etc. » M. Morel ne se décourage pas pour si peu; il en a vu bien d'autres quand il a, pour la première fois, annoncé en Sorbonne la

découverte à Somme-Bionne d'un gaulois inhumé sur son char. — Il a triomphé une première fois, triomphera-t-il aujourd'hui! Je le lui souhaite.

Au tour d'un deuxième objet de la collection : c'était une figurine en bronze de 10 cent. de hauteur environ, un groupe, pour parler plus justement. Suivant M. Morel, la figurine destinée à couronner une colonnette commémorative représentait l'impératrice Théodora, femme de Justinien ; autour de son cou s'enroule un ourson, le long de son corps, comme pour caresser son petit, s'élance une ourse. Il ne faut pas s'étonner, dit M. Morel, que la trop fameuse souveraine s'entoure de tels animaux : elle était fille d'un belluaire chargé d'alimenter le cirque d'animaux sauvages et se faisait gloire de son origine... Il n'y avait pas de quoi!

M. de Villefosse et le bureau ne partageaient point l'opinion de M. Morel et ne voulaient voir en cet objet qu'un vulgaire manche. Où est la vérité? Si j'avais un souhait à formuler, j'avoue que ce serait pour la thèse de M. Morel; elle est si ingénieuse, et puis..... c'est presque mon compatriote. On peut répéter : *e non vere...*

M. Richard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, veut voir l'emblème de la Sainte-Trinité dans des signes qu'il a remarqués sur des sarcophages mérovingiens, à Poitiers et aux environs. Le P. Delacroix donne à ces tridents le nom de *tricères*; ce sont comme les *epsilons* employés en épigraphie, droits, renversés, incomplets parfois, associés à d'autres signes, etc. C'est, assure le conférencier, une protestation contre l'Arianisme et dans la contrée où cette hérésie avait eu, primitivement, le plus d'adeptes; le symbole de Nicée reposait tout entier dans ces lignes. M. de Lasteyrie est venu renverser ce système symbolique; ce que M. Richard appelle des *tricères* ne

sont que des marques de tâcherons telles qu'il en existe sur presque tous les monuments anciens de la France et d'ailleurs.

Le prochain rapport comprendra la communication de notre savant compatriote, M. Pilloy, sur la découverte d'une épée gauloise dans une grévière, à Moy (Aisne) et les représentations des chevaux montés chez les Gaulois.

M. Griolet-de Géer offre à la Société les photographies de trois trépieds en bronze, qu'il a découverts, en 1865, aux environs de Thonon (Savoie). Ces objets ont été donnés par lui, en leur temps, à la France et restent déposés au Musée des antiquités du Louvre.

Au mois de février dernier, M. Griolet a loué à la ville un jardin de 10 ares, sous les murs du château et comprenant une tour dite *Tour Bouillon ;* il a l'intention d'aménager une salle dans l'intérieur de cette tour et a fait commencer des travaux qui l'ont mis à même de recueillir des fragments de carreaux émaillés sur lesquels il présentera un rapport à la prochaine séance. Il faut espérer que les travaux arrêtés, sur l'injonction de la municipalité, vont pouvoir être repris et menés à bonne fin. M. Griolet, dans la note qu'il nous a remise, rend compte de l'intéressante visite qu'il a rendue à M. l'abbé Poquet, doyen de Berry-au-Bac, notre vénérable membre honoraire qui continue à prendre un grand intérêt à nos travaux.

Neuf pièces de monnaie ont été remises par M. Bahu, au nom de M. David, maire de Fresnes :

Deux Louis XIV.

Un tournois de 1651.

Un méreau : Jehan de Faverolles, premier eschevin — 1669 R. écu surmonté de 3 fleurs de lys.

Deux Louis XV.

Deux pièces étrangères, l'une de 1746; l'autre de 1765.

Un Louis XVI, roi des Français.

R. 1793, la Nation, la Loi, le Roi.

Puis d'autres pièces, non décrites, données par M. Julien Dujour, de Brasles et par M. Métréau-Nivin : un Henri IV (1604).

Remerciements sincères.

Il est procédé aux élections annoncées :

M. Rémiot, membre correspondant depuis 1879, est promu titulaire; MM l'abbé Bonno, fondateur et secrétaire de la Société d'histoire de Provins; Léon Bachelet, licencié en droit; Bertin, architecte de la ville; Liebbe, propriétaire à Paris et Bellenger, fils, de Château-Thierry sont nommés membres correspondants.

M. F. Poan de Sapincourt est proposé comme correspondant par MM. Vérette et Moulin.

SÉANCE DU 1er MAI 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

MM. l'abbé Bonno, Liebbe, Bertin, Bachelet, nommés correspondants, adressent leurs remerciements. — M. Griolet, retenu par une indisposition, fait parvenir son regret de ne pouvoir assister à la séance.

M. Ph. Salmon, ancien président de la Société d'Anthropologie de Paris, a demandé les *indices individuels* des quatre crânes que M. le comte Des Cars a donnés au Musée de la Société et qui proviennent de la grotte sépulcrale de Nanteuil-Vichel. Le Secrétaire a été chargé de répondre. — M. Gaston Bercet, correspondant à Solre-le-Château (Nord), donne avis qu'il est sur le point de publier, sous le titre de *Nouvelles éphémérides de l'arrondissement de Cambrai*, un ouvrage dont il est l'auteur; il sollicite la souscription de la Société. — La Société archéologique de Sens, fondée en 1844, va célébrer ses Noces d'or » ; à cette intention elle convie ses membres et ceux des Sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations de correspondance et d'échange à assister aux réunions qui auront lieu à Sens les mardi 19, mercredi 20 et jeudi

21 juin 1894. Le programme des *fêtes* est séduisant : visite des Monuments de la ville, des Musées, des Bibliothèques, collections particulières ; excursions à Villeneuve-sur-Yonne, Dixmont, Fleurigny, Vallery, abbaye de Pontigny, Saint-Florentin. Adresser les adhésions à M. Chartraire, secrétaire de la Société, 6, rue de la Banque à Sens. — Le Congrès archéologique de France, sous la présidence de M. le comte de Marsy, tiendra sa soixante et unième session à Saintes et La Rochelle, à partir du mardi 29 mai, 1894. M. Moulin, est délégué par la Société pour assister aux séances.

Ouvrages reçus dans le courant du mois d'avril :

1° *Revue de l'histoire des religions,* 14e année, n° 4 ;

2° *La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique de Vervins,* tome XIV ;

3° *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 100 ;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* n° 3, 1894 ;

5° *Bulletin de la Société des Amis des sciences, lettres et arts de Rochechouart,* tome IV, n° 1 ;

6° *Smithsonian institution, annual report of the museum, of american archeology,* 1893 ;

7° *Revue de Champagne et de Brie,* n° de janvier 1894, abonnement ;

8° *Petits édifices historiques* : 3e année, n° 3 ; (Hôtel-de-Ville de Narbonne, ancien palais archiépiscopal), abonnement ;

9° *Mes Clochers,* (poème par M. H. Joussaume), acquisition ;

10° *Gisement paléolithique de San-Isidro (Espagne)* 2 plaquettes, (don de l'auteur, M. le baron de Baye ;

11° *Étude sur les vitraux de Triel ;* (La Fontaine de Vie ; Instruments de paix de l'église de Champagne, Seine-et-Oise, don de l'auteur, M. l'abbé Marsaux, curé-doyen de Chambly, Oise) ;

Remerciements.

M. l'abbé Marsaux a tenu brillamment la promesse qu'il nous avait faite : sa notice sur les « Broderies conservées à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry est, sans contredit, l'un des chapitres les plus intéressants de la description des « richesses incomparables » que possède cet établissement.

M. de Farcy dans son grand ouvrage « la Broderie du XIIe siècle jusqu'à nos jours » avait décrit le plus ancien de ces parements d'autel qui date du XIIIe siècle et a été, postérieurement réappliqué sur velours violet ; il devait compter sept arcatures, mais il est facile de voir qu'il a été, tout à la fois, diminué en longueur et en largeur et mesure, comme tous les autres, 2 mètres de long et 1 mètre de hauteur.

Les parements dont la description est donnée par le savant doyen sont de 1682, pour la plupart et proviennent des libéralités de M. de Stoppa ou de Mme de la Bretonnière, prieure de l'Hôtel-Dieu, sa nièce. Le quatrième représente le Bon Samaritain ; le cinquième, la Parabole du Pharisien et du Publicain ; le sixième, la Résurrection du fils de la veuve de Naïm.

« Les parements d'autel ne sont pas la seule richesse de l'Hôtel-Dieu. Il convient aussi de citer une superbe chape dont le chaperon présente une splendid efigure de Saint-Pierre... citons aussi deux petits tableaux brodés représentant l'un : le Miracle des Noces de Cana, l'autre Saint Augustin. »

La visite de M. l'abbé Marsaux ne se bornait pas à l'examen des « magnifiques parements d'autel » dont nous venons de parler, mais avait aussi pour but de compléter les notes précédemment prises sur les personnages des panneaux de l'orgue de l'église Saint-Crépin. Plusieurs, avons-nous dit, représentent les sibylles, les vertus théologales, cardinales ; quelques figures ne peuvent être identifiées ; quoi qu'il en soit, elles ont été de la part du

savant archéologue, l'objet d'une curieuse et instructive discussion.

La belle clef de voûte, au-dessus du buffet de l'orgue, représente quatre anges portant l'un, une viole, l'autre une harpe ; le troisième, une trompette ; le quatrième développe un phylactère qui symbolise le chant.

Ces deux notices — qu'il nous coûte d'abréger — ont été, non seulement, écoutées avec une religieuse attention, mais ont provoqué les applaudissements de l'Assemblée. Sur la proposition de l'un de nos plus anciens collègues, l'auteur a été nommé, par acclamation, membre correspondant.

Le Secrétaire donne lecture de la seconde partie de son rapport sur les lectures faites au Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie.

Il rappelle les communications faites par M. Halna du Frétay sur les cimetières préhistoriques et les sépultures sous les roches brutes ; par M. Masfrand sur les monuments préhistoriques des environs de Rochechouart ; par M. l'abbé Pigeon sur l'usage des embaumements à l'époque mérovingienne ; par M. Enlart sur l'origine de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal — c'est à l'influence de l'art français que sont dus la plupart des monuments qui font la gloire des deux royaumes.

Les monuments romans du diocèse de Besançon (auteur M. Gauthier), ceux de la Loire par M. Thiollier, accompagnés de nombreux, beaux et fidèles dessins ; l'ancienne abbaye de Baume-les-Messieurs (Jura) par M. l'abbé Brune, avec les autels et rétables conservés, du xve siècle, les stalles du xvie dont l'église — monument historique cependant — a été dépouillée pour orner le chœur de l'église de Clairvaux-les-Vaux-d'Ain (Jura) ont

été les sujets de notices excellentes et attentivement écoutées.

A relever également les travaux, ou mieux les fouilles de M. Bertrand (de Moulins) ; de M. Braquehaye (de Bordeaux), lequel exhibe le dessin d'un fragment d'une fort belle mosaïque retrouvée à Carthage ; de M. le lieutenant Denis, un infatigable pionnier en Tunisie ; de M. Naëf (du Havre) et la découverte par lui à Harfleur d'un *sacellum* semblable à ceux qui ont été si bien décrits par la *Société Éduenne*.

M. Musset est l'auteur d'un important travail sur « l'Art de la terre à La Rochelle. » La fabrication de la poterie dans l'Aunis et la Saintonge est fort ancienne ; la nature de la terre s'y prêtait. On sait quel lustre Bernard Palissy a donné à la contrée d'abord, à la France ensuite par ses faïences artistiques. M. Musset a rappelé les noms et les œuvres de quelques-uns de ses imitateurs : Lyet de la Mothe, Jean Morillon, Pierre Levasseur, Nicolas Courault, etc.

Une question — qui reviendra l'année prochaine sur le tapis — est celle des châtelliers ; elle a été néanmoins étudiée par MM. Maître (de Nantes) et Fleury (de Mamers). Ces enceintes ne présentaient qu'une défense imparfaite, même quand il était tenu compte des dispositions du terrain : collines, bois, fossés, ravins. Au moyen-âge, dans bien des provinces, elles avaient été établies pour défendre des paroisses, des églises, des domaines particuliers, des établissements industriels.

Notre compatriote, M. Pilloy a présenté, avec de bons dessins à l'appui, la description d'une curieuse épée gauloise en fer, trouvée dans une grévière à Moy-de-l'Aisne. La bouterolle est constituée par des animaux fantastiques ressemblant à des serpents. De plus, M. Pilloy lit un

excellent travail sur l'équitation ou mieux sur l'équipement du cheval à l'époque franque ; on a pu recueillir des éperons de diverses formes, mais quant à l'étrier il n'a dû faire son apparition que sous Charlemagne. Le mors, appartenant à M. Liebbe, et dont une description nous a été donnée dans une précédente séance, a été reconnu appartenir à l'époque mérovingienne.

Ne quittons pas la Sorbonne sans parler d'une note lue par M. Souchon, archiviste de l'Aisne, à la section d'histoire, sur les passages de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Laon pour se rendre à Liesse — 1618, 1620, 1632.

Enfin, pour finir, M. Moulin a analysé très sommairement le beau discours de M. Levasseur à la séance solennelle de clôture, puis a cité quelques extraits de la remarquable allocution de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique.

M. le vicomte de Grouchy — à l'obligeance duquel nous devons « des documents inédits sur Jean de La Fontaine — poursuit le cours de ses patientes et heureuses investigations ; il a publié récemment » des documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille ». S'inspirant de ces premiers travaux, M. Louis Barron vient de faire paraître une étude intéressante sur la maison de l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie*.

Le Secrétaire lit plusieurs extraits de cet ouvrage : la cérémonie du contrat de mariage, 30 mai 1677, entre « M. Jean-Baptiste Racine, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Moulins demeurant à Paris, paroisse Saint-Landry, avec demoiselle Catherine Romanet, etc. Sont présents de très hauts personnages : LL. AA. Monseigneur le Prince et Monseigneur le Duc, Monseigneur le duc d'Albert, le premier président Lamoi-

gnon, Colbert, son épouse et son fils, le marquis de Seigneley, etc. »

La dernière demeure que le poète ait habitée était située rue des Marais Saint-Germain, aujourd'hui rue Visconti, au n° 13 et non 21, comme le relate l'inscription placée sur la façade de l'hôtel d'Argouges. La disposition de ce logis, la nature du mobilier et notamment l'importance de la bibliothèque et de la vaisselle plate en faisaient une maison digne de la haute bourgeoisie.

Les détails donnés par M. L. Barron jettent le plus grand jour sur la vie familiale de l'illustre enfant de La Ferté-Milon.

Nous avons reçu en communication de M. Vielle, juge de paix à Château-Thierry et notre collègue, un récépissé sur parchemin de 1566 signé Anne de Montmorency, seigneur et baron de Fère-en-Tardenois.

Transcription.

Nous Anne duc de Montmorency pair et conestable de France seigneur et baron de Fère-en-Tardenois confessons avoir eu et receu de M.....
receveur ordinaire de Chasteautierry la somme de dix-neuf cens cinquante trois livres tournois faisans moitié de trois mil neuf cens livres à quoy se monte la recette des bois taillys de la *Barlière?* à nous appartenans en propriété et tenus du Roy en grurye à cause de sa chastellerie de Chasteautierry faicte en l'auditoire dudit *lieu?*
le lundi seizième du présent mois et dont il a pleu au dit Roy nous faire don par ses lettres du vingt deuxième de décembre dernier passé de laquelle somme de XIX^c^ III livres nous avons quitte et quittons le d...

receveur susdit et tous autres, et promettons l'en faire tenir quitte et déchargé envers ledit R... par la présente signer de nostre main et scellée du scel de nos armes à Fère en Tardenois le quinziesme jour du mois de septembre mil cinq cens soixante six.

Signature : Cachet à trois quarts disparu.
(Lettres de 12 millim.)

L'original appartient à notre collègue M. Vielle qui a bien voulu le communiquer à la Société.

Nous mentionnons ce document, non pas qu'il ait trait à une affaire importante, mais parce qu'il porte la signature du fameux connétable ami et parent par alliance de François Ier. Anne de Montmorency est l'auteur de cette merveilleuse galerie, style Renaissance, qui reliait le château de Fère au parc.

M. l'abbé Marsaux a bien voulu nous communiquer plusieurs notes ; la suivante ne se trouve point dans l'histoire de M. l'abbé Poquet, nous nous faisons un devoir de l'insérer ici :

« Le 16 novembre 1591, à la suite du meurtre du président Brisson et des conseillers Tardif et Larcher, exécutés sans jugement par ordre du conseil des *Seize*, un mouvement populaire se produisit dans Paris, il fallut appeler à la hâte des troupes des garnisons voisines pour aider à rétablir l'ordre. De Renty, gouverneur de Meaux, les frères du Pesché, gouverneurs de Château-Thierry et de La Ferté-Milon, et autres, s'y rendirent. D'Alincourt partit également de Pontoise avec une compagnie. »
(La Ligue à Pontoise, p. 186, H. Le Charpentier).

La Société a appris avec une véritable satisfaction la nomination de M. Eugène Buland, de Charly, peintre distingué, comme chevalier de la Légion d'honneur; elle adresses ses sincères félicitations à notre honorable correspondant.

M. F. Poan de Sapincourt est élu membre correspondant ; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 5 JUIN 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Circulaire ministérielle : Le 33e Congrès des Sociétés savantes est fixé, dès maintenant, au mardi 16 avril 1895. Il serait très désirable que les Sociétés prissent, dit M. le ministre, une part plus grande à la rédaction des programmes ; le nombre et l'importance des communications y gagneraient à coup sûr et les séances puiseraient, dans une telle collaboration, des éléments nouveaux d'intérêt. Les mémoires destinés aux lectures, aux séances du matin, comme à celles de l'après-midi, doivent être parvenus au ministère, au 1er février, date extrême. Aucune question nouvelle, pour les sections d'histoire et d'archéologie, n'a été ajoutée au programme des deux dernières années.

Il est rendu compte plus loin de la « Fondation du Comité du Répertoire des fouilles (découvertes et antiquités nationales). » L'initiative de cette fondation a été prise par M. Martial Imbert, le très intelligent délégué de la Société de Rochechouart. A la demande de M. Masfrand, président de cette société, une souscription à l'étude du « Limousin préhistorique » est votée à l'unanimité.

Liste des ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Discours de M. Levasseur et de M. le ministre de l'instruction publique à la séance générale du Congrès de* 1894 ;

2° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1893, n° 2 ;

3° *Bulletin historique et archéologique du même Comité;* année 1893, n°s 3 et 4 ;

4° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 21e année, 2e livraison ;

5° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* 1893, 47e volume ;

6° *Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai,* tome XLVIII, séance publique du 8 janvier 1893 ;

7° *Société Havraise d'études diverses,* 2 fascicules 3e et 4e trimestres 1893 ;

8° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 4e livraison de 1894 ;

9° *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* n° 26 ;

10° *Notice sur l'album Caranda,* par Henri Martin (Extrait du journal *le Siècle* du 18 nov. 1888, don de M. Fr. Moreau ;

11° *Catalogue des peintures du Musée de Soissons,* par M. Collet, conservateur de ce musée, (don de l'auteur) ;

12° *Les petits édifices historiques.* —(Église Saint-Louis, cathédrale de Versailles, XVIIIe siècle, sous Louis XV, abonnement ;

13° *Abécédaire de M. de Caumont ;* architecture religieuse, architecture civile et militaire, 2 volumes, acquisition ;

Remerciements à MM. Moreau et Collet.

« Les inscriptions sur poterie et sur marbre découvertes à Cherchell » par M. Victor Waille, ainsi que la « Chronique d'épigraphie africaine » de M. René Cagnat, remplissent la plus grande partie du Bulletin archéologique du Comité. On pourrait dire que « tout est à l'Afrique » n'étaient les Mémoires : 1° de M. Forestier sur « Quelques inventaires du XIVe siècle, pour servir à l'histoire privée

de nos pères : » 2° de M. Le Braz sur « quelques superstitions bretonnes, etc. »

A lire dans le « Recueil de la Société havraise » le voyage à Londres d'un habitant du Havre, récit très humoristique, très spirituel. C'est la peinture vraie et amusante de la capitale de l'Angleterre le dimanche, des habitudes religieuses et familiales des Londoniens ; la description des principaux monuments civils et religieux.

« Les Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai » renferment sous le titre « Excursions sur les bords de l'Escaut » des détails fort intéressants sur le château de Beaurevoir (Aisne) et sur la captivité de Jeanne d'Arc. Du château de Beaulieu, près Compiègne, où elle avait été renfermée pendant deux mois (juin et juillet 1430), elle fut transférée dans la forteresse de Beaurevoir, en Vermandois. Ces deux domaines appartenaient à Jean de Luxembourg qui avait voulu éloigner la captive du théâtre de la guerre. Il tenait à livrer Jeanne qui avait tenté de s'échapper de Beaulieu. Ne fallait-il pas qu'il touchât le prix de son infâme marché !

C'est aussi de Jeanne d'Arc que M. Moulin entretient la Société. Notre ville, à deux reprises différentes, a vu l'héroïne dans ses murs et en a conservé le souvenir patriotique ; elle s'est associée aux fêtes qui ont eu lieu, en son honneur, dans toutes les villes de France, notamment à Paris, Reims, Lyon, Orléans. D'après les documents récents, il a été reconnu que Jeanne est d'origine champenoise : Domremy, ancien domaine attribué à Saint-Remy, était français, sur les marches de la Champagne et de la Lorraine ; de plus, si sa mère était barrisienne, son père était champenois et Jeanne suivait la nationalité paternelle.

On peut se poser ces deux questions : Pourquoi Jean de

Luxembourg a-t-il *vendu* Jeanne? Est-ce la cupidité seule qui l'a poussé? Non, il a obéi à un vil sentiment de vengeance, de basse jalousie à l'égard de Louis de Bourbon qui venait brillamment de délivrer Compiègne. Pourquoi Voltaire a-t-il composé ce poème infâme « la Pucelle? » Est-ce simplement pour plaire à l'impudique marquise du Châtelet, sa maîtresse? Non encore; en cela il répondait à la haine des Luxembourg — dont le château était voisin de celui de la marquise, à Cirey, et qui les poussait à continuer à l'égard de Jeanne, ce système de calomnies que leur ancêtre avait déjà fait circuler au moment de la captivité et du jugement de la Vierge de France.

Il faut espérer que notre pays tout entier, sans acception de parti, ni de croyance, appuiera de tous ses efforts l'éloquent plaidoyer de M. Joseph Fabre. Nous ne voulons pas être des derniers à nous enrôler dans la croisade patriotique prêchée par ce distingué sénateur, ancien professeur de philosophie. Comme lui, nous demandons l'institution d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme qui serait célébrée le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Voici le texte de la résolution prise par le groupe de délégués des Sociétés savantes à la suite de la communication de M. Imbert, et dont nous avons parlé plus haut :

« Les délégués déclarent se rallier à la proposition de M. Imbert et pour lui donner une sanction pratique, ils émettent l'idée de se constituer en un Comité du Répertoire des fouilles, découvertes et antiquités nationales, publiant le résultat des communications dans l'*Ami des Monuments et des Arts* (feuille dirigée par M. Charles Normand).

« Ils prient leurs collègues des autres Sociétés savantes de vouloir bien prêter leur concours à ce travail de concen-

tration destiné à rassembler les matériaux nouveaux et épars qui serviront à modifier le monument de l'art, de l'histoire et de nos souvenirs nationaux, constituant ainsi une sorte de *Corpus* de tout ce qui intéresse nos antiquités nationales. »

Le 31 mars, au siège de la Société des Amis des Monuments, l'Assemblée confirme la décision prise et confie à MM. Charles Normand et Martial Imbert le soin d'aviser aux voies et moyens. On peut être assuré que très touché de cette marque de confiance, ajoute M. Normand, nous ne faillirons pas dans la tâche poursuivie ici depuis huit ans, de la création d'un organe central que chacun viendra consulter.

M. Moulin, présent à la première réunion, avait souscrit à ce projet; l'Assemblée ratifie cet engagement.

Les communications doivent être adressées, 98, rue de Miromesnil à Paris.

A défaut du Secrétaire qu'un deuil de famille a empêché de se rendre au Congrès de Saintes, M. Liebbe, membre correspondant — et qui, fort heureusement, prend au sérieux son titre de correspondant — a bien voulu, outre les renseignements imprimés mis sous les yeux de tous les congressistes, nous faire parvenir ses notes et ses remarques personnelles sur les monuments visités, les excursions accomplies.

C'est ainsi que se déroulent devant nous les descriptions de tout ce qui intéresse le voyageur curieux : les Arènes, l'Arc de triomphe, les églises, notamment Saint-Eutrope avec sa crypte remarquable, la fontaine Sainte-Eustelle, etc., etc. Une mention particulière à la magnifique collection lapidaire que chacun a admirée et qui deviendra bientôt, espérons-le, un véritable musée; elle est due, en grande partie, au zèle intelligent et persévérant de Mgr Ju-

lien Laferrière, évêque nommé de Constantine, et qui laissera dans le département de la Charente-Inférieure la réputation d'un saint prêtre et d'un savant archéologue.

Nous remettons à la prochaine séance la lecture d'un travail d'ensemble d'après les notes qui nous ont été remises; mais avant tout, nous tenons à remercier notre ami M. Liebbe dont nous aurions bien désiré être l'assidu collaborateur pour le Congrès de 1894.

M. Guénet offre un grand nombre de monnaies romaines, françaises, ou étrangères parmi lesquelles il faut signaler une pièce en potin, à l'effigie de Philippe, dit l'Arabe; « Marcus Julius Philippus Arabs. » Né dans l'Idumée d'un chef de brigands, il se fit nommer empereur en 244; cinq ans plus tard, il fut vaincu et tué à Vérone.

La Société offre ses félicitations à l'un des plus jeunes de ses membres; M. Loys Delteil, aquafortiste, qui vient d'être honoré d'une mention honorable, à la suite de l'Exposition des Champs-Élysées.

M. l'abbé Lemaire, curé de Coincy-l'Abbaye, présenté par MM. Encelain et Moulin, est élu membre correspondant. Avis lui en sera transmis par le Secrétaire.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. l'abbé Lemaire, curé de Coincy, nommé correspondant, adresse ses remerciements. — M. l'abbé Marsaux, en annonçant au Secrétaire qu'il a été, sur sa présentation, élu membre correspondant de la Société académique de Beauvais, envoie une note relative aux « Diligences et Messageries de Château-Thierry en 1788. » Les Mémoires militaires du baron Séruzier, avec une introduction par M. Joseph Turquan, viennent de paraître à la librairie Garnier frères. Le nouvel éditeur recommande cet ouvrage à la bienveillance de la société, des établissements d'instruction et du public de notre ville qui ne peut se désintéresser d'une histoire racontée par un brillant et valeureux militaire lequel a habité Château-Thierry de 1817 à 1825. M. J. Turquan est auteur d'un livre qui est aussi une œuvre de patriotique vulgarisation : *Les Héros de la défaite, Livre d'or des vaincus. Récits de la guerre de 1870-1871* ; à Paris, chez B. Levrault, 1888. La Société, qui possède un exemplaire des Mémoires de Séruzier édi-

tés en 1823, décide néanmoins l'acquisition du nouveau volume de M. Turquan.

Ouvrages reçus dans le mois de juin :

1° *Comité des travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales : enquête sur les conditions de l'habitation en France, — les Maisons-Types — 1894 ;

2° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 21 année, 3e livraison ;

3° *Revue de l'histoire des religions*, 15e année, tome XXIX, n° 2 ;

4° *Résumé de l'histoire de l'Égypte*, par Amélineau ;

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 43e année, 169e livraison ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 5e livraison de 1894 ;

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, 1892-1893 ;

8° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, tome VII, 1893 ;

9° *Marle, souvenirs d'hier*, par M. l'abbé Palant, curé de Cilly, membre correspondant, (don) ;

10° *Un coin de la Champagne et du Valois au XVIIe siècle, Jean de La Fontaine-Marie-Héricart*, par M. Salesse, principal du Collège de Château-Thierry, membre correspondant (don) ;

11° *L'Alliance française*, 2 fascicules, nos 48 et 49 ;

12° *Petits édifices historiques*, 3e année, 6e livraison — plusieurs édifices intéressants par leurs façades ; maisons à Bayeux, à Compiègne ; manoir à Angers ; Hôtel-de-Ville de Wurzbourg (Bavière).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le Secrétaire croit devoir appeler l'attention de ses collègues sur les mémoires suivants qui ont paru dans les ouvrages que l'on vient d'enregistrer ; tout d'abord « l'Enquête sur les conditions de l'habitation en France, etc. »

avec la remarquable introduction de M. Alfred de Foville ; puis de l'Académie delphinale : « Un petit propriétaire des environs de Grenoble au XIXe siècle par M. de Beylié, très spirituelle opposition entre les sages théories de M. Leplay et les peintures — je ne les qualifie pas — de M. Zola dans son livre *La Terre*. De la même Société : « Les anciennes Académies » par M. R.-P. Jacquart, dominicain. Dans le *Bulletin de l'Histoire de Paris*, les notices nécrologiques, consacrées par M. de Rozière à MM. Michel Perret, Kaulek, Julien Havet, Darcel, Destailleur, l'abbé Eug. Bernard, Maxime Du Camp, Alfred Blanche, sont de véritables modèles du genre.

Un coin de la Champagne et du Valois au XVIIIe siècle. Tel est le titre de l'étude que M. Salesse, principal du Collège de Château-Thierry a consacrée à La Fontaine et à Marie Héricart, étude fort intéressante, assurément, dans toutes ses parties et dont nous n'avons plus à faire l'éloge. En effet, l'an dernier, dans la séance du mois d'août, l'auteur en a lu un passage important qui lui a valu les félicitations des membres présents.

Aujourd'hui l'ouvrage est publié ; il est, certainement, entre les mains de beaucoup de nos compatriotes et nous restons persuadé que leur sentiment vient corroborer le nôtre.

Revenons à l'Académie de Château-Thierry — « alma parens » — M. Salesse, que l'on a tout avantage de citer, nous assure que « Château-Thierry était une ville de plaisirs »... que les beaux esprits se piquent avec raison d'être les fidèles disciples du Fabuliste, que tout dans leurs écrits sent le *cousinage* du peintre le plus vrai de la nature... On ne s'ennuyait pas à Château-Thierry. La jeunesse y multipliait les occasions de se distraire et nul ne songeait à la contrarier dans ses jeux favoris... Une piécette de

La Fontaine, les *Rieurs du Beau Richard*, jouée par lui et ses amis en 1659 nous fait très suffisamment connaître le genre cultivé par ces enragés qui trouvaient pour les applaudir des auditeurs aussi nombreux que ravis. Ils n'y allaient pas de main morte, les jeunes Castrothéodoriciens. On les voyait chansonner impitoyablement toutes les aventures joyeuses dont la ville était le théâtre... Il y avait des précieux et des précieuses à Château-Thierry, Marie Héricart tenait bureau d'esprit et réunissait chez elle tout ce qu'il y avait de vrais et de prétendus savants dans la ville... Dans une de ses lettres à La Fontaine, Racine écrit à son ami : Renvoyez-moi cette bagatelle des Bains de Vénus, et me mandez ce qu'en pense votre Académie de Château-Thierry, surtout Mademoiselle de La Fontaine... C'était une éplucheuse de Malherbe... en un autre endroit le poète assure à son oncle Jannart que s'il recommande M. de Pont-de-Bourg, il en aura les remerciements de l'Académie... La Fontaine en somme en faisait toute la célébrité, il lisait à merveille et quand paraissait un ouvrage, il en déclamait les principaux passages et les commentait. Marie Héricart faisait ses réserves. On l'écoutait toujours avec plaisir, car elle connaissait à fond le langage des *ruelles*, etc. »

M. Moulin avait été invité à accompagner la Société de Soissons qui faisait le 25 juin son excursion archéologique annuelle. Le programme comportait une visite à Bazoches, Saint-Thibaut, Fismes, etc. Cet « et cætera » promettait beaucoup ! en effet, nous n'avons pas vu Fismes, mais nous avons fait une bonne et longue station à Reims.

Bazoches est une antique localité, avec une histoire quasi-légendaire. Le préfet des Gaules y avait un palais : on y entretenait un magasin de blé destiné aux légions.

Au IIIe siècle, le préfet Rictiovare seconda l'empereur Maximin dans la persécution contre les Chrétiens ; il fit périr dans des souffrances inouïes Rufin, Valère, Timothée, Apollinaire, Crépin, Crépinien, Quentin, Maure, etc. Nous parcourons rapidement les lieux jadis si célèbres : le château-fort, l'enceinte, l'église que restaure intelligemment le curé actuel, puis la délégation se rend à Saint-Thibaut, en traversant la Vesle sur le pont qui a remplacé celui dit de Jules-César, non loin de la voie romaine qui traversait les Gaules — ceci, je dois l'avouer, n'est pas sanctionné par M. Harant.

Quand on a gravi la colline, ayant en face de soi la superbe basilique, ou du moins ce qui en reste, de Mont-Notre-Dame, on arrive sur une place étendue dont deux côtés sont occupés par les bâtiments d'une exploitation rurale et quel aspect ? A droite, deux porches ornementés rappelant le XVe siècle, l'un d'eux est surmonté d'un clocher modernisé — une pyramide quadrangulaire — qui renferme la curieuse cloche dont nous a parlé M. Barbey (Annales 1890) ; en face une porte monumentale qui donnait accès dans le cloître et, çà et là, des fûts, des chapiteaux, des pierres sculptées révélant l'ancienne splendeur de l'édifice.

Le prieuré, autrefois considérable, si l'on en juge par les dimensions de l'enceinte qui subsiste encore, appartenait aux Bénédictins anglais de Paris.

M. Moulin rend compte, ensuite, de la visite à la cathédrale de Reims, aux Musées, à l'Arc de Triomphe (Porte-de-Mars) etc. Cette analyse est renvoyée à la Commision des *Annales*.

Nous exprimions, il y a deux mois, notre regret de ne pouvoir assister aux fêtes que devait donner la *Société archéologique de Sens* à l'occasion du cinquantième anni-

versaire de sa fondation. Ces fêtes ont eu lieu, avec un très grand éclat, le mardi 19 juin. Il nous serait agréable de pouvoir en parler longuement, ce qui nous deviendrait facile grâce à l'obligeance de notre excellent confrère et ami, M. Gustave Julliot, vice-président de la Société Sénonaise, mais il faut savoir se borner : S. G. Monseigneur Ardin préside la séance d'ouverture ayant auprès de lui M. Héron de Villefosse (de l'Institut) représentant le ministre de l'Instruction publique, MM. Le Blant, abbé Duchesne, membres de l'Institut, M. de Marsy, président de la Société française d'Archéologie et grand nombre de personnes distinguées appartenant aux diverses Administrations ou à des Sociétés savantes.

M. Julliot retrace, avec une grande distinction, l'histoire de la Société archéologique de Sens, fondée le 17 avril 1844, rappelle ses travaux, ses publications et s'appuie avec raison sur l'importance du Musée lapidaire. L'orateur dans sa modestie, a négligé de dire que l'organisation pouvait lui être attribuée.

Il nous en coûte de ne pouvoir parler de l'exécution du « magnifique office sénonais de Pierre de Corbeil, connu sous le nom de Messe des Fous », des visites et des excursions qui ont laissé le souvenir le plus agréable aux personnes qui ont pu y assister. Nous remercions M. Julliot de sa bienveillante communication.

Château-Thierry est-il mieux desservi depuis que nous avons le *bonheur* d'avoir le chemin de fer ? C'est une question que le nouvel horaire de la ligne de La Ferté-Milon ne résoudrait pas en la faveur de l'invention nouvelle.

En 1738, nous apprend M. l'abbé Marsaux d'après « l'état général du service des diligences, etc.» le service était ainsi réglé :

Rue de Vendôme, au Marais, n° 12, deux diligences.

Départ de Paris, mercredi et samedi à 6 heures du soir.

Arrivée à Château-Thierry, les jeudis et dimanches à 10 heures du matin.

Cette diligence passe à Meaux, dimanche et jeudi, à 5 heures du matin, va dîner à La Ferté-sous-Jouarre et va coucher à Château-Thierry.

Messageries partant de Château-Thierry à Montmirail :

Un caisson, mardi à 1 heure après-midi — arrivée à Château-Thierry même jour à 8 heures du soir.

Une voiture part de Soissons pour Château-Thierry, tous les 9 et 25 de chaque mois.

Dans le numéro du 25 juin de la *Curiosité Universelle*, on lit cet entrefilet : « Aujourd'hui 24 juin, les Rosatis de Paris (groupe de littérateurs et d'artistes du Nord de la France) iront célébrer à Fontenay-aux-Roses leur troisième fête des Roses et inaugurer sur la place de la Mairie un buste de La Fontaine, œuvre du statuaire Louis Noël (de Saint-Omer). Or, à cette inauguration devait être lue une poésie « A La Fontaine » par M. V. Advielle. Nous avons le plaisir de connaître M. Advielle qui fréquente les Congrès archéologiques ; aussi nous sommes-nous adressé à lui sans tarder et, outre des renseignements que nous réservons pour la prochaine séance, nous avons reçu communication de sa pièce de vers que nous insérons ici en adressant à l'auteur nos compliments et nos remerciements.

Groupés autour du monument
Que le Nord élève à ta gloire,
Nous venons, fiers de ta mémoire,
Nous y reposer un moment.

Nous venons, joyeux Rosatis,
Renouveler ta connaissance,
Dire aux échos de notre France
Que nous sommes de tes amis.

Nous venons, actifs, diligents,
Ne craignant ni vents, ni tempêtes,
Revoir avec toi si les bêtes
Ont plus de raison que les gens.

Trop fidèle ami, si Fouquet
S'est souvenu de sa disgrâce
Si jadis pour entrer en grâce
Tu n'eus qu'à montrer un placet.

Tout jeune garçon sait les noms
De tes fables et les épelle;
La jeune fille se rappelle
Avec amour *Les Deux Pigeons*.

Te voilà roi de la Cité,
Te voilà couronné de lierre,
Trônant sur ton socle de pierre,
Gardé par l'Immortalité.

Tes amis ici reviendront
Chaque an pour tes apothéoses,
Quand les champs se couvrent de roses,
Tant que les oiseaux voleront.

Dans la *Revue de l'Art Chrétien* (3e livraison de 1894) notre collègue M. Berthelé analyse un travail de M. Marius Sépet (de la Bibliothèque Nationale) inséré dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine* (1894). Il s'agit du « Miracle de Théophile » dont M. Berthelé nous avait entretenus l'an dernier, à la suite de sa visite à Charly. On retrouve cette légende, avons-nous dit, non-seulement dans les verrières des églises à Laon, Auxerre, Le Mans,

Beauvais, Saint-Julien-du-Sault, le Grand-Andely, etc., mais aussi en sculpture dans les cathédrales de Paris et de Lyon. Nous savons que dans l'église de Charly il existe du « Miracle de Théophile » une peinture sur bois du XVIIe siècle, signalée par M. le docteur Corlieu.

M. Lacroix, imprimeur à Château-Thierry, a bien voulu remettre pour les Archives de la Société un placard : Jeanne d'Arc et la Chambre des députés — Réflexions d'un Alsacien-Lorrain sur la séance du Sénat (vendredi 8 juin). Ce placard, outre les Réflexions susdites, renferme l'excellent discours de M. Dupuy, président du Conseil. — Remerciements à M. Lacroix.

SÉANCE DU 7 AOUT 1894

PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC HENRIET

Liste des ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons,* année 1892 ;

2° *Travaux de l'Académie nationale de Reims,* 92e volume ;

3° *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1894, n° 1 ;

4° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie,* 170e livraison ;

5° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer,* 26e volume de 1891 à 1891 ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* tome XXI, 6e livraison de 1894 ;

7° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 101, juillet, 1894 ;

8° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome X, n° 152 ;

9° *Décade historique du diocèse de Langres,* tome II (Publication de la Société Archéologique et Historique de Langres) ;

10° *Mémoires de la Société éduenne,* tome XXII ;

11° *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (Haute-Vienne),* tome IV, n° 2 ;

12° *Société archéologique de Bordeaux,* tome XVIII ;

13° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 13 ;

14° *Académie d'Hippone*, 30 mars, 1894 ;

15° *Alliance française*, mai-juin, 1894 ;

16° *Petits édifices historiques*, 3e année, 7e livraison ; église de Saint-Menoux (Allier) roman auvergnat IXe, Xe, XIe XIIe siècles ;

17° *Revue de Champagne et de Brie*, mars-avril, 1894 ;

18° *Note sur les anciens moules à gâteaux*, par M. Max Verly (don).

19° *Les gloires archéologiques de l'Aisne*, fascicule relatif à Fère-en-Tardenois et à Nesles, par MM. l'abbé Poquet et Delbarre (don de M. Vielle) ;

20° *Jean Racine, sa fortune, son mobilier, sa bibliothèque*, par M. de Marsy (don de l'auteur).

Remerciements. — M. Maurice Henriet doit présenter dans une prochaine séance, un compte-rendu de ce dernier ouvrage.

M. le trésorier donne avis qu'il vient d'encaisser l'allocation de 200 francs votée par le Conseil général en faveur de notre Société pour l'année 1894. En même temps qu'il remettait à M. le Sous-Préfet le rapport annuel sur les travaux de juillet 1893 à juillet 1894, le Secrétaire a été chargé d'adresser nos sincères remerciements à qui de droit et de solliciter, pour l'année prochaine, le maintien de l'allocation départementale.

INFLUENCE DE L'HABITATION SUR L'HYGIÈNE ET LA MORALITÉ

Si l'enquête faite par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, sous l'impulsion de M. de Foville, n'a rien

révélé de bien nouveau, elle a servi, néanmoins, à préciser des faits qu'il est intéressant de relever. M. Moulin n'a pas l'intention d'analyser les neuf questions posées par le Comité ; il s'attaque à la dernière, celle qui fait le titre de ce compte-rendu.

51 Rapports ont été adressés au Comité par ses correspondants, rapports d'importance inégale, de formes très variées. Il en résulte cependant, que dans bien des parties de la France, le bétail vit avec la famille, non pas seulement sous le même toit, mais dans le même corps de bâtiment, la même porte d'entrée servant aux bêtes et aux gens. Et, qu'est-ce quand l'écurie-dortoir devient, par surcroît, boutique ou cabaret ? Et, qu'est-ce aussi quand la domesticité est admise, le jour comme la nuit, à tenir compagnie aux maîtres, dans un pareil repaire ?

Au point de vue de l'hygiène physique, il n'est pas besoin d'insister : la situation est déplorable. La promiscuité engendre fatalement les maladies, surtout quand la misérable demeure est mal exposée, mal protégée contre les intempéries ; le crétinisme et le goître n'ont pas d'autres causes. Au point de vue de l'hygiène morale quelle différence ont constatée les rapporteurs. On peut les croire, ce sont tous hommes sérieux, compétents. Dans certains cantons du Nord, la multiplicité des cabarets engendre l'ivrognerie, la paresse, la débauche et prédispose aux grèves. Dans les contrées alpestres — là où la misère paraît extrême — la moralité ne laisse point à désirer et pourquoi ? c'est que là le paysan a conservé, avec les habitudes religieuses, le respect de la famille ; une bonne éducation y règne sans conteste heureusement encore.

Une autre considération et qui a sa gravité, c'est que l'hygiène morale est en raison directe du nombre des propriétaires ruraux exploitant leur petit domaine. Notre département, ainsi que les régions voisines, à l'exception de Seine-et-Oise, a une proportion de 60 à 69 %. Les départements les plus riches en *moralité* ne sont pas les plus

privilégiés au point de vue des ressources : Hautes-Pyrénées, Ariège, Savoie, Corse, etc., comptent 80 °/₀ de maisons occupées par les propriétaires; Seine-et-Oise n'en compte que 40 à 49 °/₀.

Les rapports publiés par le Comité ne comprennent pas la moitié de la France; un appel a été fait aux correspondants des départements non enregistrés; M. Moulin se promet de poursuivre une étude qui a été goûtée par l'Assemblée et renvoyée par elle à la Commission des *Annales.*

NOTE SUR DEUX CADRES

DONNÉS A LA SOCIÉTÉ PAR M. LIEBBE

A quoi servent les membres correspondants, pourraient dire quelques membres — mais, non compris le Trésorier ? M. Liebbe se charge aujourd'hui encore de la réponse.

On n'a point oublié que, grâce à sa complaisance, notre procès-verbal du 5 juin dernier a pu consigner quelques renseignements pleins d'intérêt sur le Congrès tenu par la Société française d'archéologie à Saintes et à La Rochelle.

M. Liebbe adresse, pour la séance de ce jour et en exécution de la promesse qu'il avait faite au Secrétaire, deux cadres destinés à orner notre salle de réunion et sur lesquels on doit appeler l'attention.

Le premier est la photographie d'objets trouvés à Seuil, près de Rethel (Ardennes). Les fouilles de M. Liebbe remontent à 1884. La collection qu'il a formée renferme actuellement un assez grand nombre d'objets dont la plupart sont remarquables; pour preuve : ce superbe vase — je l'ai vu au naturel, ajoute le Secrétaire — bien irisé, avec cette quadruple garniture de serpents formant un lacet depuis le pied jusqu'à l'orifice. On peut le comparer au

magnifique spécimen que M. Fr. Moreau a représenté dans l'un de ses Albums. Voici, du reste, à ce sujet, l'opinion de deux personnes compétentes. « Les vases et verres sont très intéressants, dit M. Payard, directeur des cristalleries de Baccarat, surtout celui qui a une décoration en relief; elle est de fort bon goût et dénote une habileté de main surprenante. C'est une pièce tout à fait exceptionnelle. » A son tour, M. Pilloy dit : « Votre sépulture de Seuil est bien intéressante; vous avez dans le grand verre à spirales, et dans le verre à pied, orné de serpents, deux pièces de la plus grande rareté... » Puis un autre vase en forme de burette si gracieux que les dispositions artistiques actuelles ne peuvent le distancer; son col gracieux avec l'anneau ouvragé qui en décore l'orifice; la poignée finement allongée qui y est adaptée; les stries hélicoïdales qui l'enserrent par séries parallèles, tout en fait un objet des plus précieux.

Ajoutons que M. Liebbe, tout comme nos vénérés collègues, MM. Fr. Moreau et de Laubrière, est passé maître dans l'art de la restauration. Le premier vase — le calice — était, en effet, brisé en plusieurs morceaux; les sutures dans le verre ne sont pas faciles, néanmoins, comme on peut s'en rendre compte, le vase est complétement rajusté; on croirait que le propriétaire, par une coquetterie toute naturelle, a voulu laisser des traces de sa restitution. Le tableau représente encore un autre petit vase en verre, un potelet en terre (petite buire) comme il en a été trouvé à Caranda, des clous fortement oxydés et les restes d'un peigne en ivoire. Ce dernier objet avait-il été laissé en cet état par la jeune gallo-romaine qui s'en était servie? ou bien son état actuel proviendrait-il de son long séjour dans la terre? La question n'a point paru à notre collègue digne d'être abordée, c'est aussi notre sentiment.

La photographie du deuxième cadre est celle du fameux mors gaulois, en bronze, qui a été trouvé en 1891. Il en a été question dans la séance qui a suivi le Congrès de la

Sorbonne, fin mars. Seulement, à la place d'un dessin..... incomplet. M. Liebbe, scrupuleux observateur de la promesse qu'il avait faite au Secrétaire, nous donne une photographie irréprochable. La Société lui vote des remerciements.

Lors de la réception enthousiaste faite aux marins russes nous avons rappelé les pages que l'abbé Hébert a consacrées au passage de l'ambassadeur russe à Château-Thierry le 5 mars 1801. Cet acte de haute politique du premier Consul, Bonaparte, avait été précédé d'un fait qui en était le prélude. Le voici :

« Bonaparte, en 1800, par un acte de générosité bien calculé, avait détaché de la coalition un de ses plus formidables auxiliaires, l'empereur de Russie. Neuf mille prisonniers russes étaient répartis sur divers points de la France. Le premier Consul les réunit, les fit habiller à neuf, chacun avec l'uniforme de son régiment, et les renvoya en Russie, en payant tous les frais du voyage et sans aucune proposition d'échange. Paul Ier fut si vivement touché de ce procédé chevaleresque qu'il se prit d'enthousiasme pour Bonaparte, rappela d'Allemagne toutes ses troupes, chassa les Anglais de sa capitale, et devint pour le gouvernement français sinon un défenseur zélé, au moins un prôneur ardent. « El. Regnauld. »

Malgré les luttes survenues depuis, pour des causes qu'il est inutile de rappeler; la Russie et la France avaient déjà des raisons de s'estimer, de se rapprocher.

M. Aug. Legrand soumet à l'examen de la Société, de la part de M. Panchard, propriétaire à Château-Thierry plusieurs objets dont le plus intéressant, sans contredit, est

un petit groupe en bronze argenté (de 25 centimètres de hauteur environ) et représentant, sans doute, le vieux Silène se livrant à des exercices chorégraphiques, entrainé par deux nymphès dont *Ægle, naïadum pulcherrima*. Ce groupe fort bien exécuté, a été l'objet d'une attention toute particulière. Nos remerciements à M. Panchard.

M. l'abbé Gallice, curé d'Essômes, présenté à la dernière réunion par MM. de Laubrière et Fr. Henriet, est nommé membre correspondant; avis lui en sera transmis par le Secrétaire.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Ouvrages reçus :

1° *Annales du Musée Guimet* : Bibliothèque d'études, tome IV, recherches sur le Boudhisme, par M. Minayeff, traduction par M. Assier de Pompignan ;

2° *Revue de l'Histoire des religions,* 15e année, tome XXIX, n° 3, mai-juin, 1894 ;

3° *La Picardie historique et monumentale* (Fondation E. Soyez). Amiens : Édifices civils — maisons particulières — maisons hospitalières et religieuses — fortifications. Les notices ont été faites par M. A. Janvier ; de magnifiques héliogravures — est-il besoin de le répéter ? accompagnent le texte ce cette publication (témoin la Maison dite des Ramoneurs). A ce fascicule sont annexées les cinq descriptions (avec gravures) : *Hercule et Antée*, groupe en bronze du premier siècle avant l'ère chrétienne ; *Reliquaire* de Beauchamps, canton de Gamaches, fin du XIVe siecle ; *Statue* en pierre du XVe ou XVIe siècle ; la *Cueillette de la manne*, tapisserie de Bruxelles du XVIIe siècle, appartenant au tribunal de Montdidier ; Sainte-Catherine, statue en bois de chêne XVIIe siècle, collection Lennel à Montouvilliers (Somme) ;

4° *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, tome XXX ;

5° *Bulletin de la Société Belfortaise d'Émulation,* n° 13 ;

6° *Bulletin et Mémoires de la Société Historique et Archéologique de la Charente*, 1893;

7° *Bulletin de la Société Archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, tome XVI, 2° livraison;

8° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 7° livraison de 1894;

9° *Notes sur les mœurs de quelques hyménoptères du genre Osmia*, 2 plaquettes, par M. Ch. Ferton (don de l'auteur);

10° *Une consultation adressée à Monseigneur de Belgrade, archevêque de Sens*, par son médecin Granger, publié par M. G. Julliot (don);

11° *Catalogue des pièces manuscrites, composant la collection de la topographie de la Champagne à la Bibliothèque Nationale*, par MM. Ed. de Barthélemy et Héron de Villefosse.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le véritable intérêt de la séance était la communication de M. Corlieu sur le collège de Château-Thierry. Nous sommes heureux d'en donner l'analyse faite par l'auteur :

« Le Collège de château-Thierry depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours » tel est le titre de la communication du Dr Corlieu, actuellement président de l'*Association amicale des Anciens Élèves du Collège*.

M. Corlieu a pris l'histoire du collège depuis la fondation de la reine Blanche, nièce de Saint-Louis, veuve en premières noces de Henri, roi de Navarre et comte de Champagne, laquelle avait épousé en secondes noces Edmond comte de Lancastre. Revenue dans son domaine de Champagne, elle y fit, entr'autres fondations, celle d'un collège à Château-Thierry. Elle résidait dans le château et avait pris pour chapelain un moine de Val Secret qu'elle chargea d'instruire les enfants de la ville.

Elle acheta, à cet effet, une petite maison située rue du

château, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu actuel, et le premier maître fut le frère Jean Leclerc, qui demeurait au château avec l'abbé, et descendait tous les jours au collège par la tour rouge pour y donner ses leçons. Cette maison qui porte actuellement le nº 20 ne répond guère à l'idée qu'on peut se faire d'un établissement portant le nom de collège. Il faut dire aussi qu'il n'y avait pas d'internes. Cette maison qui était propriété de la ville depuis 1621 fut vendue le 20 décembre 1824, à François-Augustin Plu moyennant 2.575 fr. L'Ordonnance royale du 19 mai 1824 porte que « le projet de » cette aliénation sera employé à concourir à l'acquisition » d'une maison pour les écoles chrétiennes. » C'est dans cette modeste maison que pendant cinq cents ans environ ont été instruits les enfants de Château-Thierry.

Après avoir raconté les fêtes scolaires qui se célébraient alors avec une grande solennité et qui duraient plusieurs jours, M. Corlieu rapporte que le 8 mars 1621, l'abbaye de Val Secret céda à la ville la maison du collège qui lui avait été laissée en toute propriété, et que la nomination du principal et des régents appartiendrait à la ville, mais que l'abbé de Val Secret conserverait le droit de collation avec le titre d'Ecolâtre et la surveillance du principal et des régents.

M. Corlieu fait connaître le chiffre bien minime et bien insuffisant des revenus du collège et donne la liste chronologique des principaux et des régents, depuis Balhan, fils de Jehan Balhan qui fit construire en 1520 l'hôtel du mouton d'or ou hôtel Balhan. Parmi ces principaux et ces régents, M. Corlieu cite Malézard, qui fut le professeur de notre immortel fabuliste, Lorget, Duponcet, Lécar, Montmignon, le plus remarquable d'entre tous, et originaire de Lucy-le-Bocage. Tous ces principaux ou régents étaient des prêtres de Château-Thierry ou des environs. En 1767 apparaît pour la première fois un laïc, François Véreux, avocat à Château-Thierry.

M. Corlieu raconte le mode de nomination des régents et nous conduit ainsi jusqu'en 1789, où les députés de la

noblesse, lors de la convocation des Etats généraux, demandèrent (art. 73) la fondation d'un collège qui serait établi dans l'ancien couvent des Minimes et confié à des Bénédictins de Chézy.

Mais la loi du 16 août 1792 détruisit les corporations enseignantes et le collège se trouva supprimé par cette loi.

C'est le 27 mai 1803 (7 prairial an XI) que, par un décret signé « Bonaparte » la maison du couvent des Cordeliers fut donnée à la ville pour y établir une école secondaire. C'était le nom qu'on donnait alors aux établissements qui prirent en 1808 le nom de collèges communaux.

M. Corlieu s'appesantit sur la période contemporaine, rappelle les noms de tous les principaux et des régents qui se sont succédé dans le collège et qui s'appelaient Morel, Pihet, Henriet, Godard, Denis, Baget, Leroy, Chapuis, Vérette, Desdouet, Louïse, Maugey, Touzard, Alirot, Bouchendhomme, et Salesse, le principal actuel.

M. Corlieu nous a fait assister à la naissance, à la décadence et au relèvement du collège de notre cité, qui, par les efforts des principaux et des professeurs, a pris une excellente place parmi les collèges de l'Université, et qui obtient des succès universitaires constants, succès qui honorent les maitres et les élèves et qui sont un encouragement pour les familles de notre contrée.

C'est sur des documents puisés dans les bibliothèques, aux Archives nationales que l'auteur s'est appuyé pour rédiger son travail avec l'amour qu'un ancien élève possède pour son vieux collège.

La promesse qui avait été faite à M. Fr. Moreau, lorsqu'il a bien voulu compléter l'Album Caranda, vient d'être réalisée. Quatre volumes, deux de textes, deux de planches — demi-reliure amateur — viennent de nous être retournés par M. Ch. Magnier, relieur à Paris, et font honneur

au talent de cet honorable industriel. Les membres présents examinent, avec un véritable plaisir, ces magnifiques volumes.

M. le Sous-Préfet nous donne avis que le Conseil général vient de voter, pour l'année 1895, le maintien de la subvention annuelle qui nous est allouée depuis plusieurs années. Le Secrétaire est chargé de transmettre les remerciements de la Société et en même temps, d'annoncer à M. le Sous-Préfet, dont la bienveillance nous est connue, que sur la proposition de MM. Vérette et de Larivière, il est nommé, par acclamation, membre correspondant.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

M. Moulin, secrétaire s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre sera lu à celle de novembre.

Lors du banquet qui a eu lieu le 16 septembre dernier à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de la Société, M. Moulin avait été élu *Secrétaire perpétuel*. A l'unanimité des membres présents et sur la proposition de M. le président, l'Assemblée rectifie cette élection.

Lecture est faite d'une lettre de M. Jousseaume-Latour qui exprime le regret, pour raison de santé, de n'avoir pu assister au banquet du 16 septembre. Il ajoute que s'il avait été prévenu plus tôt peut-être aurait-il pu préparer pour cette fête un morceau de poésie spécial en sa circonstance. M. Jousseaume remplace ce morceau par une fable en vers sous le titre : « Plus de bruit que de besogne, » la lecture en est écoutée avec plaisir et des remerciements sont votés à l'auteur.

Avec le charme et la vérité qui caractérise son style et ses descriptions, M. Moulin rend compte d'une excursion de Fère à Mont-Notre-Dame. C'est avec le plus grand plaisir que la Société écoute la description si claire et si attrayante des beautés artistiques de l'Église de Fère-en-Tardenois. L'auteur continue par celle de Lhuys et par le château de Bruys, mais il s'étend surtout au sujet de la collégiale de Mont-Notre-Dame qu'il appelle un véritable Mont-saint-Michel en pleine terre.

Renvoyé à la Commission des *Annales*.

M. Clairin, avocat, membre du Conseil municipal de Paris, est élu membre titulaire: M. Dudrumet, négociant à Château-Thierry, est élu membre correspondant. Avis leur en sera donné par le Secrétaire.

Lecture est donnée du compte rendu de la fête du 16 septembre dernier à l'occasion du trentième anniversaire de la Société et du discours prononcé par M. Moulin. Dans ce discours sont rappelés l'origine de la Société, les principaux travaux, les noms des Présidents, des Membres décédés et vivants qui ont le plus concouru à la gloire de la Société.

Ce discours est renvoyé à la Société des *Annales*.

De M. Jean, conducteur principal des Ponts et Chaussées à Château-Thierry, une pièce de monnaie en bronze, de Néron, de la conservation la plus parfaite, trouvée dans les travaux de réfection du quai des Filoirs; de M. de Lau-

brière, le titre sur parchemin, de l'érection en Baronnie de la terre de Bruys.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Au sud de Châteaudun, dans le voisinage du Loir, une demeure seigneuriale présente un grand intérêt aux archéologues et aux amis des vieux souvenirs. C'est Montigny-le-Gannelon, il date comme le château de Courtalain, de la fin du xve siècle ; il est classé parmi les monuments historiques et a eu également les Montmorency pour maîtres.

Il doit son origine à Jacques de Renty, d'une très ancienne et très illustre maison d'Artois qui s'est fondue dans celle de Croy.

Peut-être n'est-il pas sans à-propos, en évoquant la mémoire de ce personnage, de consacrer une parenthèse à un membre de sa famille, Gaston-Jean-Baptiste, baron de Renty, qui sous le règne de Louis XIII, fut en quelque sorte le précurseur des gens du monde dont la question sociale éveille aujourd'hui la sollicitude?

Convaincu, comme beaucoup le sont, que l'Église est seule capable de la résoudre, le baron de Renty avait provoqué l'institution et dressé, avec M. Coquerel, docteur en Sorbonne, les règlements de Sociétés d'artisans qui devaient vivre ensemble à la manière des premiers chrétiens. Le produit de leur travail restait commun et le surplus de leur nécessaire était employé au soulagement des pauvres.

Deux communautés de métiers, l'une de tailleurs et l'autre de cordonniers, qui se traitaient de frères, furent ainsi établies à Paris.

Leur fondateur jouit d'une grande popularité parmi ses contemporains. Son tombeau fut longtemps l'objet de la

vénération publique. Cette sépulture avait été choisie par le baron de Renty, dans le diocèse de Soissons, au village de Citry, qui était une de ses seigneuries et qui dépend aujourd'hui du canton de La Ferté-sous-Jouarre. Il se peut qu'elle ait disparu. N'arrive-t-il pas que le souvenir des bons tombe dans l'oubli plus vite que celui des méchants ?....

Septfontaines, (*Figaro* du 24 sept. 1894).

Voir aux *Annales* 1889, page 79, l'article de M. l'abbé Palant.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1894

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 septembre, ainsi que de celui de la séance du 2 octobre préparé par M. Josse, vice-secrétaire. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

MM. Clairin et Dudrumet remercient de leur nomination. — M. Griolet-de Géer, habitant momentanément Paris, n'oublie pas notre Société et nous donne avis qu'il enverra pour grossir nos modestes collections quelques objets curieux d'Orient, des médailles antiques, des monnaies anciennes de France et pour notre bibliothèque des livres utiles. Nous attendons avec confiance la réalisation des promesses de notre bienveillant correspondant.

Liste des ouvrages adressés à la Société dans les mois de septembre et d'octobre :

1° *Conseil général de l'Aisne,* session ordinaire d'août 1894. Rapport de M. le Préfet ; Délibérations du Conseil ;

2° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin,* tome XI, années 1891 et 1892 ;

3° *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville,* tome XIX, première partie,

4° Même société : trois fascicules formant le *Bulletin de 1893* et deux autres de 1894 ;

5° Même société : *le Cinquantenaire de M. Ernest Prarond* (tirage à part) :

6° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* 21e année, 4e et 5e livraisons ;

7° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 2e, 3e et 4e trimestres de 1893 ;

8° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 102, octobre 1894 :

9° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXV, 1894, 1er semestre ;

10° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère,* 8e livraison de 1894 ;

11° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin,* tome XLII ;

12° *Recueil de l'Académie des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne,* deux volumes, 1892 et 1893 ;

13° *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille,* tome XLIII ;

14° *Revue de Champagne et de Brie,* mai-juin 1894 ;

15° *Petits édifices historiques :* n° 9, (Ruines de l'église Notre-Dame du Murier à Bourg-de-Batz, style ogival xive et xve siècles) : n° 10, (Renaissance flamande, plusieurs maisons à Gand, Malines, Louvain ;

16° *Récréations intellectuelles, enseignement historique à l'aide d'énigmes,* par M. Vérette (à l'usage des élèves du pensionnat de Crézancy) don de l'auteur.

Remerciements.

M. DELAUNEY

La Société écoute, avec le plus vif intérêt, la notice que M. Moulin a consacrée à cet excellent collègue qu'une

mort quasi-soudaine a ravi à sa famille et à ses nombreux amis, le 2 octobre dernier.

M. Delauney (Alfred-Alexandre) est né à Gouville (Manche) en juillet 1830. A l'âge de 12 ans il vint à Paris pour servir de petit commis à son oncle, M. Salmon, marchand d'estampes; à vingt ans, il était marchand pour son propre compte. Entraîné par son goût pour le dessin, pour la gravure, il se livra seul, sans maître, à des essais répétés et devint, par un travail acharné, une volonté persévérante, un véritable artiste. En 1870, M. Delauney épousa Mlle Varin, il vécut dans ce milieu d'artistes incomparables, la plus grande partie du temps, à Crouttes, le séjour préféré de cette patriarcale famille.

L'œuvre de M. Delauney se compose de près de quatre cents pièces; en première ligne, il faut mettre les cathédrales de Paris, Coutances, Rouen, Reims, Amiens, Chartres, Cologne, l'église Saint-Pierre de Caen, les ruines des Tuileries, l'abbaye de Westminster et surtout le Mont Saint Michel qui lui valut en 1888, à Rouen, le prix Bouctot.

M. Delauney, de 1866 à 1870, grava soixante-treize vues de Paris et en forma un album en deux séries intitulé le *Vieux-Paris*. « C'est, dit M. Henriet, un document historique inestimable, indépendamment de son mérite d'art; car l'auteur l'a fait au jour le jour pendant les grands travaux de transformation opérés par le baron Hausmann et nous a conservé ainsi des aspects, des coins de Paris sensiblement modifiés ou complètement disparus, des fragments de monuments, même des monuments entiers totalement sacrifiés aux exigences du plan d'ensemble de ces gigantesques travaux. »

La dépouille mortelle de notre ami repose au cimetière de Crouttes dans un caveau de famille, près de M. Amédée Varin. Le service religieux avait eu lieu à Nanteuil-sur-Marne où l'artiste, depuis 1889, avait fixé sa résidence d'été. M. Delauney était entré dans notre Société en 1873; nos *Annales* lui doivent plusieurs de leurs illustrations.

Nous avons à enregistrer une autre bien triste nouvelle : M. Léon Palustre qui succéda à M. de Caumont comme président de la *Société française d'archéologie* (poste qu'il n'occupa que pendant quelques années), président de la *Société archéologique de la Touraine*, vient de s'éteindre à Tours à l'âge de 56 ans.

M. Palustre, issu d'une famille de savants, n'appartenait pas à notre Société comme membre inscrit, mais il lui appartenait, comme à toutes les sociétés savantes, par les immenses services qu'il a rendus à l'histoire et à l'archéologie. Son œuvre capitale est « la Renaissance en France. » Un des chapitres, qui n'est pas l'un des moins intéressants, est celui qu'il a consacré à notre contrée, notamment à la superbe galerie Montmorency du château de Fère-en-Tardenois.

Les personnes qui ont suivi les Congrès depuis plusieurs années n'oublieront pas l'aménité de ce savant autour duquel l'on se groupait pour avoir son sentiment sur une œuvre d'art. M. Palustre a été nommé, l'an dernier, chevalier de la Légion d'honneur; nous avons été témoin de l'ovation qui lui a été faite à Abbeville par les membres du Congrès en lui remettant les insignes de l'ordre; il n'avait là que des amis, des admirateurs. Sa mort est une perte véritable, non seulement pour sa contrée, mais pour le monde savant tout entier.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1894

PRÉSIDENCE DE M. JOURDE, SOUS-PRÉFET

M. le président Vérette s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion; il n'a pas le don d'ubiquité et forcé, de par son ancien grade d'officier dans l'artillerie de la garde nationale, de présider la *séance* de ses anciens compagnons d'armes (de 1830 à 1852), il espère que ses collègues de l'archéologie lui pardonneront d'avoir, pour cette fois, accordé la préférence à des souvenirs d'antan.

Ouvrages adressés à la Société dans le courant de novembre :

1° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 93e volume;
2° *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, 70e année;
3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1894, 48e volume;
4° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome IX, 3e livraison;

5° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1894, 9° livraison ;

6° *Bulletin-Revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, 4° livraison de 1893, 1re et 2° de 1894;

7° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome IV, n° 3;

8° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 14;

9° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XVI, 1893;

10° *Smithsonian Institution, Annual Report 1892;*

11° *Antiquités frankes trouvées en Bohême*, par M. le baron de Baye (don de l'auteur);

12° *Revue d'histoire littéraire*, n° 4 (don de M. de Larivière);

13° *De l'assurance par l'État*, deux opuscules, (don des auteurs);

14° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 51, (abonnement);

15° *Revue de Champagne et de Brie*, juillet-Août 1894 en un volume.

Remerciements aux donateurs.

UNE VISITE A COINCY-L'ABBAYE

Grâce aux largesses d'une bienveillante municipalité, grâce à l'active et intelligente sollicitude de M. le curé, la belle église de Coincy a repris, extérieurement et intérieurement, l'aspect qui lui convient.

1° Non-seulement, la toiture a été réparée, mise à neuf — un neuf un peu rouge — mais elle a été divisée en trois croupes recouvrant la voûte principale et les nefs secondaires.

Peut-on dire encore quelque chose de l'église de Coincy, après la monographie de M. de Vertus? après la description de M. Barbey? (Annales 1877). M. Moulin l'a pensé; à la suite d'une visite récente, faite en compagnie de M. Encelain, sous la conduite de M. l'abbé Lemaire, curé de la paroisse, membre correspondant de la Société, des notes ont été prises; il en est donné lecture aujourd'hui.

Le Secrétaire rappelle, à l'extérieur, la belle Vierge en pierre sculptée, du XIIIe siècle, les vestiges de deux bas-reliefs, l'aspect du monumental clocher, en forme de donjon. A l'intérieur, de superbes sculptures sur bois — c'est la richesse de l'église — la chaire à prêcher, les panneaux, ceux surtout qui représentent Saint-Pierre et Saint-Paul, le retable où se voit Notre Seigneur au milieu de ses apôtres, une admirable Vierge, avec l'enfant Jésus, en bois doré, etc., toutes ces œuvres d'art proviennent de l'église du couvent.

Mais ce qui n'a point encore été l'objet d'une description, ce sont des peintures murales occupant le haut des murs de la nef centrale. M. le curé ayant fait disparaître l'ignoble badigeon qui recouvrait une partie de ces peintures, on peut, sans pouvoir déterminer les sujets, se rendre à peu près compte de ce qu'ils pouvaient être. Sans contredit, il s'agit de la représentation d'une grande et somptueuse cérémonie. Est-ce la visite de Thibaut, de Champagne, et de sa femme Alix, avec leur éblouissant cortège, lors de la dédicace de l'église? Est-ce l'élévation à la papauté de l'ancien prieur de Coincy, Odon de Châtillon, sous le titre de Urbain II, le pape des Croisades?... Il ne faut pas se perdre dans des suppositions : un examen approfondi nous permettra sans doute de donner un complet éclaircissement.

2° Me trompé-je? C'est bien possible; je ne crois, cependant, pas devoir accepter le sentiment de nos devanciers à propos de la crypte située dans la propriété qui fait face au côté méridional de l'église. Cette crypte, qui devait être surmontée d'un cloître supérieur, mettait, ce me semble, en communication le couvent avec l'église paroissiale desservie par un bénédictin. C'était une dépendance du *Vieux-Moustier*. On reconnait une chapelle, munie encore de sa piscine, puis horizontalement au milieu de la nef, et au midi, s'ouvre une longue galerie pourvue, de distance en

distance, d'un enfoncement, comme à Saint-Médard de Soissons. Au lieu de considérer ces espèces de niches comme les dépendances d'un cellier, n'aurait-on pas raison de les regarder, ainsi que les enfeux de Bretagne, comme des places destinées à la sépulture des religieux?

3° On ne peut quitter l'église de Coincy sans voir l'épitaphe, placée dans la chapelle des fonts, de Mgr Tagliabue, évêque de Pompéiopolis, né dans cette commune en 1822, décédé à Pékin en 1890. Ce missionnaire, de bien modeste origine, dévoué à sa patrie comme au salut des âmes, a rendu de signalés services à notre armée, lors de l'expédition de Chine. Il a édifié, tout près de Pékin, au centre de sa mission, une cathédrale autour de laquelle il a groupé des établissements hospitaliers et scolaires; il s'est montré, à la façon des Lavigerie, des Dorgère, un pionnier de la civilisation chrétienne et de l'influence française dans les pays qu'il était chargé d'évangéliser. M. le docteur Corlieu a bien voulu nous raconter un détail intéressant que nous nous sommes fait un devoir d'annexer à la notice consacrée à Mgr Tagliabue.

M. Pilloy nous communique deux notes que nous analysons ici sommairement, mais qui seront publiées *in-extenso* dans nos *Annales*. La première est relative à une pierre sigillaire, un parallélipipède comme ceux de Fère et de Torcy, trouvée à Meilleroy (Seine-et-Marne) et dont la description a été lue par M. de Longpérier, au nom de M. Plessier, de la Ferté-Gaucher, et publiée par la *Société des Antiquaires de France* en 1866.

Cette pierre, moule en terre cuite, a les mêmes dimensions, ou à peu près, que celle de Torcy (collection Moreau); elle est d'un dessin grossier; on peut croire

qu'elle a été faite pour l'usage d'une confrérie de charpentiers, à cause des divers attributs empreints sur ses faces et que M. de Longpérier décrit savamment.

La deuxième note, relevée dans le même Bulletin que la mention précédente, est un extrait, publié par M. Vallet de Viriville, du procès de Jeanne d'Arc. Il se trouve l'indication d'un fait qui s'est passé à Château-Thierry :

« Interrogée (par Pierre Cauchon) si les bonnes femmes de Château-Thierry ne touchaient point leurs anneaux à « l'anel » qu'elle portait, répond : maintes femmes ont touché à ses mains et à ses anneaux, mais ne *sçait* point leur *couraige* ni intention. »

M. de Léobazel, de Pau, qui désirerait suivre la filiation de la famille Gaillard ou de Gaillard, nous prie de faire quelques recherches à ce sujet; nous faisons nous-même appel à l'obligeance de nos correspondants, qui peuvent connaître mieux que nous l'histoire des anciennes familles de Château-Thierry et les prions de nous transmettre les renseignements qui leur sont connus; voici ceux que nous communique M. de Léobazel :

« La famille Gaillard ou de Gaillard est originaire de Château-Thierry ou du moins y a longtemps habité. Un de ses membres était, avant la Révolution, échevin et de plus chirurgien en chef de la ville. Il eut quatre enfants : Maurice-André, Victor, Alexandre et Lucie.

« Maurice-André, né le 16 octobre 1757 à Château-Thierry, décédé à Paris le 11 décembre 1841, fut successivement président de la Cour de justice criminelle de Seine-et-Marne, conseiller à la Cour d'appel de Paris et, de 1815 à 1831, conseiller à la Cour de cassation. Il épousa, je crois, une demoiselle Estancelin et eut deux enfants qui vécurent à Paris.

« Victor, marié à Château-Thierry, mort conseiller à la Cour d'appel de Rouen, eut pour fille Mme Hennequin, femme du célèbre avocat.

« A une époque — que je voudrais préciser — un cadet est allé s'établir dans le midi ; ce dut être au XVIIIe siècle ou plus tôt, Léopold de Gaillard, qui fut rédacteur au *Correspondant*, se disait parent des Gaillard de Château-Thierry..... »

Pour notre part, nous n'avons rien trouvé dans l'abbé Hébert, ni dans l'abbé Poquet, pas plus que dans les documents qui sont à notre disposition. Puisse quelqu'un de nos lecteurs être plus heureux !

M. Colson, professeur au collège de Sainte-Ménéhould, appelle l'attention de la Société sur un buste en terre cuite dont il offre une photographie. Ce buste ressemble singulièrement aux *laraires* dont de nombreux spécimens existent au musée Tudot, à Moulins, et proviennent, en grande partie, de Vichy.

Voici la note de M. Colson : « Buste en terre cuite trouvé le 8 août 1893 sur l'oppidum du Châtelet (Haute-Marne). Ce buste, en terre blanche, représente un personnage barbu, à la figure sévère, coiffé d'un bonnet ressemblant un peu au bonnet phrygien, drapé dans une toge retenue sur l'épaule gauche par une fibule ronde.

Malheureusement, la base sur laquelle aurait pu se trouver le nom du personnage manque entièrement. Cette figurine trouvée dans une cave ou citerne? à environ deux mètres de profondeur, doit remonter aux premiers siècles de l'époque impériale. Dans cette partie du Châtelet, on ne trouve que des monnaies du haut empire. » Ce buste, ou du moins, ce fragment mesure près de huit centimètres de haut.

Le Secrétaire signale dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* un article de M. l'abbé Deltour : *la Bible dans Racine;* et dans la *Revue d'histoire littéraire* un excellent article de notre collègue M. de Larivière sur l'ouvrage de M. Salesse : *Jean de la Fontaine et Marie Héricart*. M. Poinsier a donné lecture de cet article qui a été écouté avec la plus sympathique attention et a valu à son auteur les félicitations de l'assemblée.

On ne pouvait que regretter l'absence de M. Salesse.

M. Ménard, boulanger, soumet à l'examen de la Société une pièce d'or bien conservée : Louis XIV, enfant, trouvée près de Rozet-Saint-Albin, lors des travaux exécutés pour la ligne du chemin de fer de Château-Thierry à La Ferté-Milon. — Remerciements.

M. J. Berthelé, archiviste à Montpellier, est chargé pendant l'année scolaire 1894-95 d'un cours complémentaire de paléographie à la Faculté des Lettres de Montpellier. Nos sincères félicitations à notre savant et laborieux collègue.

M. Pilloy, agent-voyer en retraite à Saint-Quentin, est nommé correspondant. Sa place était depuis longtemps marquée au milieu de ses compatriotes qui sont aussi ses amis.

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1894

SÉANCE DU 9 JANVIER 1891

L'ÉPIGRAPHIE DOLIAIRE

Au cours de l'année 1886, ont paru dans le *Journal des Savants*, quatre articles sur l'épigraphie doliaire chez les Romains, sous la signature de M. Geffroy, l'un des collaborateurs du journal.

Ces articles rendent compte de deux ouvrages : l'un de Marini, custode (à la fin du XVIIIe siècle) de la bibliothèque et des archives vaticanes et publié en 1884 par les soins de M. de Rossi sur les *anciennes inscriptions doliaires des Romains;* et l'autre de M. Descemet sur des *inscriptions doliaires et marques de briques latines* publié en 1880 par M. Héron de Villefosse avec une étude sur les *briques romaines du Louvre.*

M. Geffroy ne s'est pas borné à une sèche analyse de ces publications : il en a fait une étude critique approfondie, au grand profit de l'épigraphie doliaire romaine longtemps à peu près inconnue, dit-il, mais qui figure aujourd'hui dans une galerie spéciale à la bibliothèque du Vatican.

Qu'entend-on par épigraphie doliaire?

Il semble d'après l'étymologie latine de ce dernier mot que cette épigraphie ainsi qualifiée devrait regarder exclusivement les inscriptions placées sur des tonnes, tonneaux ou récipients en ayant la forme.

Il paraît qu'elle ne se borne pas à cette seule catégorie, mais qu'elle s'est étendue également aux vases, amphores, surtout aux tuiles et briques et à tous autres menus ouvrages céramiques revêtus de petits textes pour la distinguer de la grande épigraphie qui s'occupe des textes gravés sur pierre ou sur marbre.

Les anciens Romains désignaient d'une manière générale par ces expressions « *opus doliare* » ouvrage doliaire, tout ce qui est fabriqué avec la terre séchée au soleil ou cuite au feu.

Ce sont les textes figurant sur les travaux de cette nature qui appartiennent à l'épigraphie doliaire et en déterminent l'objet et la limite.

On n'attache point d'abord à cette branche de l'épigraphie une bien grande importance et Marini lui-même, lorsqu'en 1798 et 1799 il se confinait dans la bibliothèque vaticane pour se livrer à l'examen de cette branche spéciale de l'épigraphie le considérait comme un travail obscur.

Mais peu à peu, grâce à ses premiers efforts, à son esprit d'investigation, à sa critique intelligente, de nombreuses inscriptions tenues jusque-là comme énigmatiques furent relevées, classées avec soin et consignées par lui dans un manuscrit considérable où les curieux et chercheurs viennent puiser sans relâche comme à une source abondante de jouissances pour les amateurs et de documents précieux pour les savants.

Aussi M. de Rossi n'a-t-il pas craint de transcrire de sa propre main ce volumineux recueil dont sa copie seule a permis l'impression, car il s'agissait de reproduire une écriture menue, compliquée de ratures, notes et additions intercalaires ou marginales qui eussent arrêté tout autre qu'un initié aussi sagace et aussi persévérant.

Il est inutile de dire que, de nos jours, cette partie de la science épigraphique si modeste à son origine a pris des développements considérables et conquis la place honorable qu'elle mérite.

Le travail de l'argile remonte aux temps les plus reculés : employé d'abord à la confection des ustensiles propres à la cuisson des aliments, nécessaires aux usages domestiques ou à la conservation des grains et des liquides, l'argile modelé par des mains habiles et industrieuses s'est élevé à la représentation des formes que revêt la nature, celles de l'homme, des animaux, des plantes, puis de celles qui n'ont d'existence que par l'imagination, naissent de la pensée et émanent du sentiment religieux, telles que les sujets allégoriques ou les figures de la divinité. Plus tard le progrès du goût et le génie des artistes ont créé ces figurines et ces statuettes d'une finesse et d'une délicatesse exquises qui font notre étonnement et notre admiration.

Pour ne parler que des premiers habitants de l'Italie, ils ont suivi ce mouvement progressif dans leurs travaux céramiques. Après les instruments nécessaires à leur existence, ils ont façonné la brique et la tuile destinées à la couverture de leurs maisons, à la construction des sarcophages de leurs morts, et ces humbles poteries que l'on retrouve dans leurs plus antiques tombeaux, puis avec les progrès de la civilisation, ils ont fait servir la terre à la fabrication de tuyaux de drainage, conduites d'eau ou de chaleur, enfin à la décoration artistique de leurs édifices privés et publics.

Si l'on n'avait sous les yeux que les objets ainsi produits par l'industrie ou le génie de l'homme et qui ont échappé

à la destruction du temps sans autres indications que la matière dont ils sont formés et leur apparence de simplicité ou d'élégance, on pourrait bien les classer d'une façon générale et arbitraire d'après leur plus ou moins grande perfection, mais on n'en saurait tirer les enseignements précis — les seuls que la science puisse admettre — qui résultent des inscriptions tracées sur un assez grand nombre d'entre eux et dont, non moins que l'art et l'industrie, profitent tant d'autres sciences : comme la topographie, la géographie, la chronologie et l'histoire.

C'est là surtout qu'apparaît l'utilité de l'épigraphie.

Or, beaucoup de ces travaux céramiques notamment les tuiles, les briques, les amphores, sont empreints en creux ou en relief, de certains signes, chiffres ou caractères qui ne sont pas simplement des marques commerciales ou de fabrique, comme on en voit de nos jours sur des objets de même espèce, mais des sortes de légendes historiques ou chronologiques.

Les fouilles faites à Rome dans ce prodigieux amas de débris de poteries de différente nature, si considérable qu'il forme une colline de 35 mètres de hauteur et connu du monde savant sous le nom de *Monte Testaccio*, ont permis de rassembler une énorme quantité de morceaux d'amphores, d'anses, de *dolia* antiques avec des inscriptions diverses sur leur face extérieure.

Les hypothèses émises sur l'origine et les causes de cet amoncellement de poteries brisées, qui d'ailleurs n'est pas particulier à la seule ville de Rome mais existe encore dans d'autres villes de l'antiquité comme Tarente en Italie, Alexandrie et le Caire en Egypte, sont si nombreuses et si peu satisfaisantes en définitive que ce serait œuvre vaine de les rappeler.

Toutefois il est certain que cette accumulation singulière de débris n'a eu lieu que dans un laps prolongé d'années, conclusion naturellement tirée par M. le professeur Dressel de ce que, au sommet de la colline et dans les couches

inférieures, il a trouvé des fragments datés du règne de trois Augustes, soit les fils de Constantin en 340, soit Valérien, Gallien et Salonius vers 255, soit Septime Sévère, Caracalla et Géta de 209 à 211, sans avoir pu pénétrer dans la base du mont, des marques consulaires du commencement du second siècle.

Sur certains fragments provenant du *Testaccio* ont été déchiffrés des textes ayant trait au commerce extérieur de Rome portant l'indication de leur origine de fabrication ou des dates consulaires.

Quelques inscriptions donnent le nom du locataire de la maison d'où sont sortis ces débris ou de l'artisan ou *figulus* qui avait travaillé les vases auxquels avaient appartenu ces éclats.

Les fragmente dont se compose le *Testaccio* n'ont pas été fournis par l'Italie seule, mais aussi par la Gaule, l'Espagne, l'Afrique et autres provinces romaines.

On pense, et c'est l'opinion qui paraît la plus vraisemblable, qu'une notable partie de ces amphores renfermaient les contributions envoyées à Rome par les fermiers impériaux établis dans les provinces, ce qui résulterait des marques de timbres apposées aux ports de départ et d'arrivée, d'où l'on a pu induire quelques indices précieux sur la gestion des biens impériaux et le commerce de l'Empire.

Marini a réuni dans son manuscrit plusieurs inscriptions empreintes sur des lampes antiques en terre cuite dont on a conservé des spécimens, indiquant les noms des *figuli* qui les ont fabriquées. Ces lampes ont été, par le trafic, dispersées dans les diverses parties de l'Europe. On retrouve partout cette marque « *Annser* » qui paraît être l'abrégé des noms du fabricant. On en a quelques échantillons découverts en France.

On a vu que ce n'est pas uniquement des marques de fabrique que portaient les briques romaines mais encore des textes plus amples quoique abrégés : « par exemple sur des

briques de *velléia* on lit : COS / CN. OC. C. SC / C. MV, c'est-à-dire *consulibus Cnaeo Octavio Caio Scribonis. Caius Munatius* / ou *Caï Munatii, opus* sous-entendu. Munatius a veillé à la fabrication, Octavius et Scribonius sont les consuls de 86 avant J.-C.

Puis les formules se sont développées : en voici quelques-unes : *Opus doliare* ou *Ex prædiis* et à la suite le nom du domaine où l'ouvrage a été fabriqué, et celui du propriétaire de ce domaine ou bien ceux du régisseur, de l'affranchi ou de l'esclave qui ont présidé au travail ou l'ont confectionné. Le Louvre en possède une assez grande quantité collectionnée à diverses époques.

L'auteur des articles auxquels ces détails sont empruntés entre ici dans des explications et des commentaires trop étendus pour pouvoir être reproduits, malgré leur grand intérêt, dans cette analyse qui doit nécessairement être succincte.

La fabrication des tuiles et briques chez les Romains, telle que nous la révèle l'épigraphie doliaire, avait été, selon lui, la source d'immenses fortunes aux mains de puissants capitalistes dès les derniers temps de la République, source qui, en bien des cas, dit-il, est venue grossir le patrimoine des empereurs.

Il cite la *gens Claudia* qui possédait la *figlerıa Pausania*, près de Rimini, dont les briques et les tuiles faisaient l'objet d'un commerce important sur les deux rives de l'Adriatique et portaient, après ceux de César et d'Auguste, les noms de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron.

Il cite encore la *gens Domitia* destinée également au trône impérial et puissamment enrichie par une fabrication de même genre qui passa, par suite de successions ou d'alliances, dans les biens personnels de Marc-Aurèle et de sa sœur Faustine qui devint la femme d'Antonin-le-Pieux.

Titus et Domitius étaient propriétaires de la *Geniana*.

Trajan de la *Marciana* ou *Favoriana*. Commode comptait aussi dans son patrimoine des établissements doliaires.

Il en fut de même de Septime Sévère, Caracalla et Géta.

Les briques et tuiles des propriétés impériales indiquaient le nom du souverain : *Opus doliare ex prædiis Domitiani Augusti — Trajani Augusti Germanici Dacici*. ou, lorsqu'il s'agit de l'Auguste régnant : *Augusti nostri, Cæsaris nostri, Domini nostri.*

Ce sont là des témoignages irrécusables pour la chronologie; bien plus on y voit se refléter tout à coup les vicissitudes de l'histoire politique.

Entr'autres exemples on peut mettre en avant cette triple variante d'un timbre sur une anse d'amphore mentionnant trois empereurs régnant ensemble, puis deux, puis un seul régnant : AUGGG NNN — AUGG NN — AUG N. La première apposition de timbre se rapporte évidemment aux règnes simultanés de Septime Sévère, Caracalla et Géta, la seconde aux règnes de Caracalla et Géta, enfin la troisième au règne exclusif de Caracalla.

On trouve aussi sur les briques ou tuiles provenant des fabriques romaines une nombreuse série de noms de dames ou matrones opulentes, alliées aux plus riches familles de l'Empire, pendant l'époque qui s'étend du milieu du premier siècle au milieu du second, circonstance qui s'explique par la constitution alors définitive du régime dotal assurant aux femmes l'indépendance de leur fortune, innovation amenée par les premiers divorces et la nécessité de préserver la dot des femmes contre les dilapidations de leurs maris ou leurs propres entraînements.

En poursuivant la succession des textes découverts sur les produits de l'industrie doliaire on remarque nombre de mentions de noms de *figuli* esclaves, puis affranchis, puis ayant eux-mêmes des esclaves pour *figuli*, d'où la conséquence que la liberté personnelle éprouvait l'heureuse influence du progrès de ce genre de travail.

L'invention suivie de l'interprétation de ces textes tracés

sur de simples briques ou autres petits ouvrages d'argile devait nécessairement éclairer dans une certaine mesure l'histoire et la géographie. Marini en a fourni la preuve en rectifiant à l'aide de ces textes plusieurs erreurs accréditées jusques-là.

Le même Marini trouve également dans ces inscriptions des renseignements précieux pour la topographie, et même pour l'administration : Ainsi, sur une tuile dépendant de sa collection on lit ces mots : PORTVS AVG (usti), port d'Auguste, dont il attribue la fondation au premier Auguste. On sait que ce même port a reçu dans l'antiquité plusieurs dénominations différentes : *portus Augusti, portus Ostiensis Augusti, portus Augusti et Trajani,* qu'expliquent les changements successifs d'emplacement de ce port. Ainsi un premier port d'Ostie, dont parle Suétone, était tellement ensablé vers la fin de la République que César renonça à le réparer. Plus tard Claude en creusa un nouveau un peu au nord de l'ancienne ville ; celui-ci ayant éprouvé un pareil ensablement Trajan fit creuser un bassin plus intérieur qu'il réunit au précédent et acheva le travail commencé par Claude, ce qui donna un bras droit au Tibre inférieur et procura une voie navigable au commerce en préservant des inondations les terrains avoisinants. Aussi, M. Geffroy s'étonne-t-il d'abord que Marini ait fait honneur de ce dernier port à Auguste d'après la simple légende de sa brique, mais adopte finalement son sentiment en reconnaissant avec d'autres témoignages que le premier empereur avait conçu le plan du second port et y avait mis la première main.

On a dit que les produits des fabriques de tuiles s'étaient répandus avec le développement des relations commerciales dans les différentes provinces de l'empire. D'ailleurs ce n'est pas en Italie seulement que se trouvaient ces fabriques grandes et petites, il en avait été fondé plusieurs au dehors et notamment dans la Gaule.

Les fouilles pratiquées en 1806 pendant les travaux

d'embellissement du palais du Luxembourg à Paris ont révélé que dans toute la région d'alentour fonctionnait une vaste exploitation doliaire romaine.

Mais l'Italie et Rome principalement avaient originairement le monopole de cette fabrication. Dans l'enceinte même de la ville florissaient plusieurs établissements doliaires et beaucoup plus encore hors des murs.

C'est à l'épigraphie doliaire que sont dus ces renseignements topographiques ; c'est elle aussi qui nous apprend que Rome était remplie de ces greniers ou magasins *(horrea)* appartenant à de riches propriétaires et même à des empereurs, qui les affermaient à des entrepreneurs et où s'accumulaient les nombreuses et diverses marchandises apportées par le fleuve, telles que grains, huiles, bois, briques, tuiles et marbres. Les inscriptions doliaires désignent par leurs noms une certaine quantité de ces *horrea*, par exemple ceux de Germanicus, d'Agrippa, de Galba, de Séjan, etc.

Des inscriptions analogues sur des briques trouvées en d'autres lieux portent le nom de quelques légions ou détachements militaires dont elles indiquent la résidence ou le passage avec le nom de l'empereur régnant.

Indépendamment des textes imprimés sur la terre encore fraîche des briques, des figures et images d'une extrême variété y étaient dessinées de la même façon.

M. Geffroy en décrit ou plutôt en désigne un très grand nombre que le présent extrait ne peut reproduire en totalité. En voici quelques-unes :

Jupiter assis tenant la patère et la lance, l'aigle à ses côtés;

Mercure debout ayant en main la bourse et le caducée;

Diane l'arc et le carquois, auprès le chien et le cerf;

Minerve casque en tête et la lance à la main;

Sylvain, le Minotaure, le Capricorne, le Dauphin, etc.

Outre ces représentations mythologiques on en voit d'au-

tres qui ne semblent dues qu'à la fantaisie ou au caprice du *figulus* ou de son inspirateur ;

Les unes ne sont que la traduction figurée des noms qu'elles signifient : *Lupus* un loup, *Rhodinus* une rose, *Onagrus* un âne, *Porcellus* un porc, *Vitulus* un veau, *Taurus* un taureau, *Feliculus* un chat, etc., les autres sont des emblêmes allégoriques : la Victoire, la Fortune, etc. Le champ, comme on le voit, est vaste et la variété infinie.

Quant à l'exécution de ces dessins elle était souvent grossière, surtout pendant le premier siècle, mais elle devint meilleure et même satisfaisante dans les siècles suivants :

L'épigraphie doliaire fournit aussi au philologue des enseignements : les inscriptions sans doute ne sont pas toujours correctes quant au style, à l'orthographe et à l'impression : il faut faire en cela la part de l'étourderie, de l'ignorance de l'ouvrier, de la corruption de la langue vulgaire alors que la fabrication doliaire n'était déjà plus le privilége exclusif de puissantes familles ou grands capitalistes.

Parmi ces incorrections on peut citer : *Doliare veru* pour *veri ; Magnio facet* pour *fecit ; Ex preids* pour *Ex prædiis ; Figolina* pour *figulina ;*

Mais on se doit garder de considérer comme fautes de simples modifications orthographiques présentées par certaines inscriptions et corrigées à tort par de précédents éditeurs, comme celles-ci : *Hortesius* pour *Hortensius*, *cesorini* pour *censorini*, *jocudi* pour *jucundi*, *resurges*, *renasces* pour *resurgens* et *renascens*. Ces modifications étaient adoptées par l'usage, comme un retour à l'ancienne langue latine. Cicéron lui-même en a donné l'exemple en écrivant : *Foresia*, *Megalesia*, *Hortesia* pour *Forensia*, *Megalensia*, *Hortensia*. Ces prétendues altérations semblent au surplus soumises à une règle générale qui leur ôte tout caractère de fautes orthographiques.

Il arrive aussi que différentes lettres de quelques textes

sont ou supprimées, ou interposées, ou renversées, ou tombées entre les lignes : *Serrs* pour *servus*, *nois* pour *nobis*, *Lab* pour *bal*, *Ex præids* pour *Ex prædiis*. Cela tient à des négligences dans la composition des timbres apposés sur la terre encore tendre, ou peut-être dans l'application de caractères mobiles dont quelques-uns se seraient déplacés. M. Descemet fait remarquer que ces omissions, renversements ou transpositions de lettres ne se rencontrent pas seulement sur des ouvrages de terre, mais aussi sur des pierres, des marbres, des gemmes antiques.

Pour les abréviations, on n'ignore pas qu'elles étaient admises couramment dans toute espèce d'inscriptions, consacrées pour ainsi dire par l'habitude, habitude qui s'est perpétuée jusque dans le Moyen-Age et même postérieurement, mais alors la pratique qu'on avait de ces retranchements de lettres rendait facile la lecture de ces légendes qui aujourd'hui nous met souvent l'esprit à la torture et occasionne tant de controverses, savantes toujours, mais quelquefois téméraires.

Vous vous rappelez cette inscription latine « *Ibetis ueu ande cari bibete* » gravée sur un vase en verre découvert par notre vénéré et vaillant collègue, M. Frédéric Moreau le 11 mai 1887 à la villa d'Ancy, près Braisne, en fouillant un ancien cimetière gaulois ou gallo-romain du IIIe siècle. Soumise à l'examen des savants les plus compétents MM. Le Blant, Chabouillet et Marc Werly, cette inscription n'a reçu du premier qu'une interprétation par lui-même déclarée incertaine, et est restée par les deux autres inexpliquée. Vous n'avez pas oublié non plus l'ingénieuse version qu'en a donnée le regretté M. Barbey, alors notre président, mais vous savez aussi que en dépit de la sagacité de tous ceux qui se sont attachés à en découvrir le véritable sens elle est restée *sub judice*, et attend encore une de ces interprétations qu'on est forcé de reconnaitre comme inébranlables.

Cette inscription ne relève pas essentiellement de notre sujet puisqu'elle se trouve sur un objet en verre, aussi n'est-elle rappelée à vos souvenirs que comme un exemple frappant des difficultés que présente souvent pour nos temps modernes l'intelligence de ces vieilles légendes quelle que soit la matière de l'œuvre sur laquelle elles ont été fixées.

Mais il n'est pas besoin de sortir de l'humble domaine de l'épigraphie doliaire romaine pour nous convaincre de la valeur des services qu'elle a déjà rendus et qu'elle rendra encore à des sciences plus importantes et par conséquent plus relevées dans notre estime.

Nous avons pensé qu'à ce titre cette analyse même incomplète et décolorée du travail de M. Geffroy ne serait pas sans intérêt et qu'elle vous porterait peut être à lire vous-mêmes en entier ces quatre articles d'érudition archéologique dont nous pouvons être appelés à faire un jour ou l'autre l'application.

N'est-il pas possible, en effet, que soit nos recherches, soit le pur hasard ne viennent à mettre sous nos yeux quelques-uns de ces précieux fragments que doit recéler notre sol gaulois où les Romains ont laissé tant de vestiges de leur occupation ?

E. POINSIER

SÉANCE DU 9 JANVIER 1891

Journal des Savants — 1884

NICOLAS LEBLANC

J'ai lu, avec le plus grand intérêt, les travaux que renferme le *Journal des Savants*, année 1884, et, si j'éprouve un embarras, c'est de ne pouvoir, après les éminents critiques, faire connaître, au moins sommairement, leurs sentiments, sur les œuvres qu'ils ont si magistralement analysées. Il y a, néanmoins, une notice qui m'a « empoigné » si vous voulez bien me passer le terme et que je me fais un devoir de vous présenter. Elle est, cependant, bien triste cette histoire qui m'a tant attaché ; elle est même bien commune et je ne sais quelle envie m'obsédait de faire à ce sujet un douloureux retour sur les inventeurs

qui avaient enrichi ou illustré leur pays et étaient morts de misère ou de folie parce qu'ils avaient manqué de tout. Les noms se pressent, n'est-ce pas, dans votre mémoire, comme dans la mienne? et sans remonter à Galilée, que de savants, que de bienfaiteurs méconnus!

Ces tristes réflexions m'étaient suggérées par la lecture d'une bien saisissante étude faite par M. J. Bertrand, de l'Académie française et Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences sur « la vie et les travaux de Nicolas Leblanc. » Comme les articles bibliographiques vous paraissent froids quand on les compare aux accents émus du savant Secrétaire! Il faut dire que la science n'a pas été pour tout dans cette pathétique exposition; le cœur y était pour beaucoup; il y avait une revendication à opérer, un acte de justice à faire et puis, la cause était présentée par le petit-fils de M. Leblanc : le peintre Aug. Anastasi qui tenait, et cela se conçoit, à remettre en mémoire, à réhabiliter son aïeul!

N. Leblanc naquit le 6 décembre 1742, à Ivry-le-Pré, près d'Issoudun où son père était contremaître dans une petite forge. Orphelin à l'âge de dix ans, il dut se soumettre à un travail manuel, mais, dominé par l'amour de la science, dès qu'il eut atteint sa 19e année il se rendit à Paris pour étudier la chirurgie; il se lia avec Vauquelin, Fourcroy, Des Essarts et se livra à des essais de chimie qui l'amenèrent, après bien des tâtonnements, à trouver le moyen de fabriquer, à bon marché, de la soude artificielle à l'aide du sel marin. Cette découverte, qui aurait dû enrichir l'inventeur tourna au profit de quelques associés et du pays. La France à cette époque, 1780, achetait pour trente millions de soude, annuellement, à l'Espagne; celle d'Alicante était particulièrement recherchée. Leblanc, aidé par le duc d'Orléans, dont il était le chirurgien, est un des premiers qui aient établi dans la plaine Saint-Denis (on disait Franciade alors) un vaste établissement nommé Maison de Seine dont la production devint consi-

dérable trop tard. Mais, à cause des évènements, les affaires étaient en souffrance; il resta débiteur d'une somme importante, pour lui surtout qui ne possédait rien. Il avait bien recueilli des titres officiels, des emplois, plus honorifiques que rémunérateurs : comme régisseur des poudres et salpêtres, avec logement à l'Arsenal, et plus tard les électeurs de Saint-Denis l'envoyèrent siéger au Corps législatif; mais il ignorait l'art facile, assure-t-on, de faire servir au profit de ses affaires sa situation de mandataire du pays. Ses revendications sont incessantes, ses réclamations justes, mais l'État arguait de la misère du temps; l'administration réclamait une somme qu'il était impossible au malheureux savant de trouver. Et pour ajouter à ses tourments, ses amis devenus riches et puissants, Fourcroy, Vauquelin, Dizé — dont il avait facilité l'élévation, devenu pharmacien en chef des hôpitaux militaires — le laissaient se débattre seul dans les ennuis d'une affaire dont leur influence pouvait assurer un juste et prompt dénouement.

« Un matin, c'était le vendredi 16 janvier 1806, un coup de feu retentit dans la maison (Saint-Denis) : après un moment d'hésitation, c'est vers le cabinet de Leblanc que se précipite la famille; un coup de feu a brisé sa tête. Il tient encore à la main le pistolet avec lequel il a mis fin à sa vie. Les débris sanglants ont été lancés de toutes parts. Leblanc est mort. »

Telle fut la fin, ajoute M. Bertrand, de cet homme de bien, de cet inventeur désintéressé, de ce savant laborieux osons le dire, après une épreuve de près d'un siècle, de ce bienfaiteur de l'industrie. Pas de réflexions, n'est-ce pas ? C'est la vie, malheureusement, telle qu'elle a été hier, telle qu'elle sera demain.....

MOULIN

SÉANCE DU 9 JANVIER 1894

Carmina medii ævi.

Journal des Savants. Juillet 1884.

Je ne voudrais pas, Messieurs, vous laisser sous une trop triste impression, ni donner à penser que les thèses toujours si attrayantes des éminents écrivains du *Journal des Savants* ne peuvent provoquer qu'un peu... d'ennui, suite inévitable d'une contention d'esprit trop prolongée. Il y a, heureusement, au milieu des questions pleines de gravité, de petits hors-d'œuvre que votre Secrétaire se fait un plaisir de recueillir et de rapprocher d'autres hors-d'œuvre — souvenirs anciens déjà, hélas!

Ainsi, dans l'article où le vénérable M. Hauréau (né en 1812) commente l'œuvre éditée à Florence par M. F. Novati : « Carmina medii ævi » je relève une façon d'hymne, une cantate, qui ne peut manquer de vous dérider. Cela arrive après des gloses magistrales où l'érudit professeur se montre sous le jour où nous avons connu — il y a longtemps — l'aimable Ch. Nisard. C'est une chanson à boire attribuée à Hugues Primat (XII[e] siècle) avec une piquante réminiscence de l'hymne de Saint-Ambroise : « Jam lucis orto sidere, etc. »

Jam lucis orto sidere,
Statim oportet bibere;
Bibamus nunc egregiè
Et rebibamus hodiè.

Quicumque vult esse frater
Bibat semel, bis, ter, quater;
Bibat semel et secundo,
Donec nihil sit in fundo.

Bibat ille, bibat illa,
Bibat servus, et ancilla;
Bibat hera, bibat herus,
Ad bibendum nemo serus.

Potatoribus pro cunctis,
Pro captivis et defunctis,
Imperatore et papà,
Bibo vinum sine aquà.

Hæc est fides potatica,
Sociorum spes unica;
Qui benè non potaverit
Salvus esse non poterit.

Longissima potatio
Sit nobis salutatio;
Et duret ista ratio
Per infinita sæcula!

Amen.

MOULIN

Le colonel baron SÉRUZIER

Extraits du manuscrit de M. Joseph TURQUAN.

Lorsqu'on lit certains articles comme les Mémoires du général Marbot, ceux du général Thiébaut, les souvenirs du maréchal Macdonald, du colonel de Gonneville, du commandant Parquin, du général Curély, etc... on rencontre si souvent des pages tellement remplies de nobles actions, de faits glorieux, et cela dans une suite non interrompue d'événements extraordinaires, que l'on se prend involontairement à douter de la véracité de l'écrivain; on pense que cette série d'actions quasi fabuleuses n'est que la fiction d'une imagination fertile qui veut amuser ses lecteurs, après avoir cherché à s'amuser elle-même.

Telle est aussi l'impression que produit la lecture des « Souvenirs de guerre » du colonel Séruzier, dont je présente aujourd'hui une réédition au public. Je pourrais presque dire que je les révèle...

C'est alors que de tous les régiments surgirent une foule de héros qui, sans ces guerres gigantesques, auraient végété. beaucoup sans avenir, d'autres sans carrière et sans espoir de s'en faire une, ni de trouver jamais l'occasion de donner la mesure de leur capacité et de leurs talents. Parmi ces hommes quelques-uns sont arrivés, pour ainsi dire, d'emblée, aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire : tels, Hoche, Marceau, Bonaparte, Joubert, Championnet, Moreau, Pichegru, etc., d'autres, montrant dans les armes spéciales une science de leur métier poussée à ses dernières limites, par le génie incarné qu'ils avaient de l'emploi de ces armes spéciales dans la grande guerre, sont cités encore aujourd'hui, dans nos écoles militaires, comme les maîtres de leur arme: tels sont, dans la cavalerie; Murat, Montbrun, Lasalle, Pajol, Exelmans, etc.; dans l'artillerie : Sénarmont, Lariboisière, Marmont, Eblé, d'Aboville, Songis, Sorbier, Drouot, Ruty, etc Au-dessous de ces grands maitres de la cavalerie et de l'artillerie brillaient d'autres hommes qui, tout en ayant des capacités peut-être égales à celles de leurs chefs, n'arrivèrent pas à obtenir les grades suprêmes qui leur eussent permis de dépasser en talents et en gloire ceux qui semblaient alors ne devoir être égalés par personne.....

L'artillerie avait, elle aussi, ses héros populaires, et dans la cordiale réunion annuelle de la Sainte-Barbe, les *anciens* ne manquaient pas de répéter aux *conscrits* les étonnantes prouesses de leurs demi-dieux. Parmi ceux-ci Marin-Dubuard et Séruzier étaient le plus souvent cités et les conscrits, dans les chambrées, ont longtemps entendu conter, par les anciens, dans les moments qui suivent l'extinction des feux, en attendant un sommeil bien gagné, les exploits de ces héros qui semblaient voués à l'immortalité...

La personnalité de Séruzier, son audace et son énergie extraordinaires, la haute réputation qu'une série de faits

d'armes étonnants lui avaient acquise, non-seulement dans l'artillerie, mais dans l'armée française tout entière et aussi dans les armées ennemies, lui avaient fait une place à part parmi les héros de la Grande-Armée.

N'est-ce pas justice et le moment n'est-il pas venu de tirer de l'oubli le nom d'un des grands soldats de nos grandes guerres et de donner au public une réédition des « Souvenirs » du colonel baron Séruzier?

Jean-Théodore-Joseph Séruzier naquit le 22 mars 1767 à Charmes. Son père, ancien militaire, vivait d'une petite propriété qu'il cultivait lui-même. Comme tous les vieux soldats, il aimait à raconter ses campagnes; le jeune garçon écoutait son père de toutes ses oreilles et ces récits déterminèrent sa vocation...

A quatorze ans, Séruzier était admis comme cavalier dans le régiment de dragons *Colonel-général*. Cinq ans après, il en sortait, toujours simple dragon. Sa famille, qui venait d'acheter son congé, voulait le marier dès sa sortie du régiment. Aussi avait-elle tout préparé pour la noce : le trousseau, les compliments, les parents, la fiancée elle-même; rien n'y manquait. « Mais, dit le jeune homme, je ne veux pas me marier! — Qu'il prenne une femme ou nous l'abandonnons! » s'écrient en chœur tous les parents. — « Eh bien! dit le fiancé malgré lui, vous voulez que je me marie? Je me marierai, mais à mon gré! » Et il sort.

La fiancée, les parents sont abasourdis, ne savent que dire, ni que penser, lorsque le jeune homme rentre triomphant, et, montrant une énorme cocarde attachée à son chapeau; « Voilà, dit-il, la femme que je veux, et jamais il n'y aura de divorce entre nous! Adieu, mon père; adieu, ma mère. » Et le voilà parti... scène indescriptible! Le bonhomme Séruzier met son fils à la porte et lui défend de se représenter devant lui. Le jour même l'ex-fiancé qui avait refusé de s'engager dans le mariage, s'engageait au régiment d'artillerie de Toul... Il avait trouvé sa voie; il était né artilleur, lui qui sortait à peine des dragons...

« Je ne daterai ma vie militaire, dit Séruzier, que de l'époque où j'ai commandé, comme capitaine, une compagnie d'artillerie légère, parce que, de ce moment, j'eus des occasions fréquentes d'agir seul et que je pus juger de ce que je faisais... » Un officier d'artillerie qui a le génie de son arme est en état, par la rapidité de ses combinaisons inspirées par le moment, de produire des effets qui passent toute espérance... sans recommander à un jeune capitaine de s'écarter des routes frayées par l'expérience, j'affirme que dans une situation douteuse ou désespérée, un officier d'artillerie conduisant des troupes françaises, peut tout oser, avec l'espoir presque certain de réussir. »

La première fois qu'il mit ce principe en pratique, ce fut le jour de la bataille de Neuwied (1797). Il fallait franchir le Rhin et l'on avait devant soi des redoutes que les Autrichiens avaient construites justement pour s'opposer au passage du fleuve. Un pont venait d'être construit, Séruzier reçoit l'ordre de faire tête de colonne, de s'y engager et d'aller prendre position aussi près que possible des Autrichiens.

Il n'était pas homme à se faire donner deux fois l'ordre de marcher à l'ennemi; mais, en traversant le Rhin, il réfléchit que, s'il prend position en face des redoutes ennemies, bien armées, sa batterie sera bientôt abîmée, détruite. Que faire? Reculer? D'autres troupes étaient déjà en marche derrière sa batterie, et toute l'armée française emboitait le pas derrière lui. Une idée de génie illumine subitement son cerveau. A peine débouchait-il du pont, qu'il commande le galop, prend la tête de sa batterie, passe entre les redoutes, les dépasse et par le mouvement de « face en arrière en batterie » s'établit derrière les formidables redoutes. De là il canonne à outrance et tire à mitraille sur leurs gorges ouvertes. Les Autrichiens dont tous les canons étaient dirigés vers le cours du Rhin pour en disputer le passage sont pris au dépourvu. Les obus de Séruzier mettent le feu aux magasins à poudre; ils sautent

et l'intrépide capitaine profite, avec autant d'audace que de bonheur, de la confusion qui suit cet accident. Il se jette à la tête de ses canonniers et de ses canons en plein cœur des redoutes; le 4e hussards, qui lui servait de soutien, s'y précipite avec lui et le voilà maître de ces redoutables retranchements...

Séruzier fait avec Jourdan la campagne d'Allemagne; il est à la bataille de Stocback; suit l'armée dans sa retraite en Alsace et fait la campagne de Suisse. Les soldats n'avaient guère de repos en ce temps-là...

A la bataille de Hohenlinden — 1800 — il contribue par la sagesse de ses mouvements et la bonne direction de ses feux, à l'heureuse réussite du mouvement tournant du général Richepanse. Il a deux chevaux tués sous lui ; car il a l'habitude de payer de sa personne et il sait bien que c'est en donnant l'exemple qu'un chef fait de ses hommes ce qu'il veut. Le général Moreau le propose au premier Consul pour un sabre d'honneur...

C'est à Austerlitz — 1805 — que le jeune capitaine se fit remarquer pour la première fois par l'empereur. L'armée ennemie battait en retraite sur les étangs glacés de Satschau. L'artillerie le poursuivait de ses boulets; Napoléon arrive au galop : « Vous perdez votre temps, s'écrie-t-il, à foudroyer ces masses; il faut les engloutir! Tirez sur la glace ! » On tire, la glace résiste, les boulets *patinent* et ne la brisent pas. Séruzier alors fait tirer sous un angle très élevé; huit obusiers lancent aussitôt d'énormes projectiles presque perpendiculairement; les autres batteries font de même; la glace se brise, les glaçons se disjoignent et laissent glisser entre eux, sous les eaux, des masses de fuyards.

Ce tableau est affreux ; c'est une des terribles nécessités de la guerre. Toujours humain cependant Séruzier sauve la vie à un grand nombre d'ennemis et, entr'autres, à un colonel d'artillerie russe dont il avait eu à combattre les batteries et dont il avait admiré la belle et courageuse

défense. Il recommande ce *frère d'armes* afin qu'il soit traité honorablement; il fournit à ses besoins et lui fait même donner des chevaux pour gagner Vienne. Plus tard les hasards de la guerre le mettront de nouveau en face de son obligé et l'on verra que la reconnaissance de l'officier russe fut à la hauteur de la générosité du capitaine français...

L'année suivante, commençait la campagne de Prusse. A la bataille d'Auerstaedt, Séruzier, avec ses batteries, formait tête de colonne de la première division. C'est lui qui subit le premier choc de l'armée prussienne. Plusieurs régiments de cavalerie le chargent à la fois. L'intrépide capitaine les reçoit par des volées de mitraille et les repousse. Il profite de ce moment de répit pour disposer, dans l'intervalle des pièces entr'elles, une compagnie de grenadiers du 51e de ligne qu'on lui avait donnée comme soutien. Il reçoit de nouvelles charges furieuses; canonniers et grenadiers font assaut de courage, de dévouement et les repoussent encore. Mais Séruzier s'aperçoit tout à coup que le régiment des hussards rouges de la garde du roi de Prusse, profitant de ce que l'attention des Français est toute à repousser les attaques de front, a tourné ses batteries et va les prendre à revers. Que faire? La division Morand est encore loin; elle accourt certainement au bruit du canon, mais quand elle sera arrivée, ses dix-huit pièces n'auront-elles pas succombé sous le nombre? Jamais position ne fut plus critique.

Mais, c'est dans les situations désespérées que se montrent les hommes de ressource. Frémissant à l'idée de perdre ses pièces, il se souvient tout à coup d'une manœuvre qu'il a vu faire plusieurs fois à l'infanterie, il se souvient que le général Sorbier à qui il avait demandé s'il était possible, le cas échéant, de la faire exécuter à l'artillerie, lui avait donné son approbation. Il la tente aussitôt. Que risque-t-il après tout? Pris pour pris, ne vaut-il pas mieux succomber en essayant une manœuvre qui peut-être le

sauvera? Il fait aussitôt replier les deux extrémités de sa ligne sur son centre et forme ainsi une sorte de carré dont les intervalles entre chaque pièce sont garnis des grenadiers de sa compagnie de soutien ; le mouvement se fait avec autant de sang froid que de rapidité. Il se termine à peine que la cavalerie prussienne arrivait sur lui comme le vent. Le carré fait feu des quatre faces et rejette victorieusement cette charge furieuse. A ce moment arrivait, à perte d'haleine, formée en carrés et battant la charge, toute la division Morand. Séruzier dès lors ne craint plus d'être tourné. Il déploie son carré, se forme de nouveau en bataille et s'avance vers Auerstaedt. Mais la cavalerie prussienne battant en retraite a démasqué l'artillerie : quatre-vingts pièces sont là qui accueillent par un feu d'enfer les dix-huit pièces françaises. On se bat longtemps avec acharnement. Séruzier est blessé, mais n'est pas hors de combat ; ses canonniers tombent à côté de lui... la supériorité du nombre va l'emporter... Il faut prendre une prompte décision... il faut en finir par un coup d'audace. Séruzier se porte en avant par échelons, les pièces paires continuant un feu à volonté, pendant que les pièces impaires prennent la tête, et ainsi de suite, alternativement. Ce mouvement audacieux est favorisé par une fumée intense qui empêche l'ennemi de l'apercevoir : il ne le voit que lorsque ses canonniers sont râflés sur leurs pièces par les boulets et la mitraille de Séruzier. Cette grande batterie prussienne est forcée de se retirer à la hâte et d'abandonner trente pièces désemparées sur le terrain. Séruzier s'acharne à la poursuite de celles qui veulent aller prendre position plus loin; il s'attache à elles, les canonne à toute gueule et de tout près avec une audace extraordinaire et n'a de cesse qu'il ne se soit enfin emparé de la batterie tout entière : quatre-vingts pièces prises avec dix-huit! Quelle journée!

Ce glorieux résultat, il le paya de son sang : blessé deux fois il eut deux chevaux tués sous lui... De tels services

méritaient d'être récompensés; ils le furent : Séruzier fut nommé chef d'escadron *sur le champ de bataille*, ce qui était une distinction particulière honorant grandement celui qui en était l'objet.

Malgré ses blessures il prit part à la campagne de Pologne. Il était à la bataille d'Eylau (1807) et là encore, selon son habitude, il se fit remarquer et de la façon la plus brillante. Il commandait l'artillerie de la division Saint-Hilaire. La bataille se livra, comme on le sait, deux jours plus tôt que ne le pensait Napoléon, qui n'avait pas encore tous ses corps d'armée sous la main. Aussi la bataille fut-elle sanglante, laborieuse et la victoire indécise, malgré la retraite des Russes. Séruzier avait ses dix-huit pièces, comme à Auerstaedt. La division Saint-Hilaire occupait la droite de la ligne française. En avant de la division se trouvait un plateau, flanqué d'un petit bois à droite et d'un petit bois à gauche. La position était superbe pour y placer une forte batterie; aussi les Russes ne l'avaient point négligée et étaient occupés à s'y établir. Séruzier, à qui le général Saint-Hilaire avait donné carte blanche, la couvait de l'œil. Il reconnait « que ce point devait assurer le gain de la journée à celle des deux armées qui le tiendrait occupé. » Il décide aussitôt de s'en emparer. Il envoie les compagnies de voltigeurs que le général avait mises à sa disposition s'embusquer dans les petits bois qui flanquent le plateau central et donne les ordres nécessaires pour que ces tirailleurs préparent l'attaque par un feu nourri et bien ajusté. Le moment arrivé, il fait ouvrir une canonnade terrible sur les batteries que les Russes étaient occupés à mettre en position. Écrasés de front, fusillés sur leurs flancs, ceux-ci sont contraints de se retirer après des pertes énormes et Séruzier, arrivant au galop, couronne le plateau de son artillerie.

Mais les Russes et les Prussiens, reconnaissant l'importance de la position qu'ils viennent de perdre, veulent la reprendre et font des efforts surhumains pour en déloger

les Français. La lutte était acharnée, lorsque Napoléon, voyant avec sa lunette l'importance de la position que les deux partis se disputent, y envoie un renfort de deux batteries et d'un bataillon de sa garde; apprenant que c'est Séruzier qui commande dans ce nid à boulets il s'écrie : « Ah! ah! c'est mon vieux Séruzier... Saint-Hilaire, vous lui direz que je suis content de lui et qu'il se ménage. » Mais il n'était pas de ceux qui se ménagent; il se dépense au contraire sans compter jusqu'à ce que les troupes du corps de Davoust, arrivant bien à point, fussent venues le relever. Il regagna alors sa place à la division Saint-Hilaire avec laquelle il combattit jusqu'au soir... Séruzier avait perdu, en cette laborieuse journée, trois chevaux tués sous lui.

Le lendemain, l'Empereur visita le champ de bataille : le grand tableau de Gros a immortalisé cette scène, Séruzier était occupé à faire enlever l'artillerie que l'ennemi avait abandonnée. Il s'approcha de lui, et, toujours familier en ces moments, il lui dit : « J'ai reconnu les emplacements que tu occupais au nombre des ennemis que tu y as laissés. — Êtes-vous content de mon artillerie, Sire? — Oui, certes. Alors, voici les noms des braves que je commande; ils méritent votre bienveillance... »

Séruzier courut de grande dangers : il avait grand besoin de repos, comme le reste de l'armée; néanmoins, on lui confia le commandement de toute la ligne des avant-postes, en avant de Liebstadt, de l'autre côté de la Passarge. L'armée pouvait se reposer en toute sécurité; elle était bien gardée! Une preuve : Il fit prisonnier le général Blücher par une ruse fort ingénieuse dans laquelle Blücher tomba sans méfiance et fut emmené « très capot de s'être ainsi laissé prendre, lui qui passait pour un *vieux renard*. » Blücher fut échangé peu de temps après contre le maréchal Victor, duc de Bellune, qui envoyé pour prendre le commandement des troupes que l'on rassemblait devant Dantzig avait été enlevé en chemin par un parti prussien qui

n'avait pas craint de pousser une pointe jusqu'à Varsovie.....

C'étaient de rudes hommes que ces soldats de l'Empire! Séruzier et ses artilleurs s'étaient battus toute la journée à Heilsberg; malgré ses blessures, le stoïque commandant était le 11 juin au soir devant Kœnigsberg et passait sa nuit à établir des batteries de position et d'obusiers devant la ville que, le 12 au matin il sommait de se rendre, en termes énergiques. Kœnigsberg se rendait. Le lendemain, il se remettait en route, arrivait le 14 à Friedland et prenait une part des plus actives à cette grande bataille.

Le 14 juin, depuis la pointe du jour, l'avant-garde de l'armée française luttait contre des forces bien supérieures qui couvraient Friedland; de grands bois entouraient cette position. On sait qu'une grande initiative était laissée aux officiers supérieurs de l'artillerie... Connu pour son audace et son habileté à manier son artillerie, Séruzier avait reçu un commandement bien supérieur à celui que comportait son grade. Napoléon avait fait mettre à ses ordres, mais sous la direction de Sénarmont, une partie de l'artillerie à cheval. Sénarmont, on le sait, décida en grande partie le succès de la journée, mais Séruzier y contribua puissamment. L'audace des canonniers fut extraordinaire, Napoléon s'en montra inquiet. » Laissez-moi faire avec mes canonniers, répondit Sénarmont, je réponds de tout. » Et Napoléon de dire : « Ces artilleurs sont de mauvaises têtes; mais laissons les faire. » On n'eut qu'à s'en louer. La valeur de Séruzier lui valut une dotation de 2,000 francs sur les biens de Westphalie... il l'avait bien gagnée; il avait eu, en effet, deux chevaux tués sous lui, avait été atteint de quelques coups d'arme blanche et, finalement, renversé d'un coup de feu qui lui traversa la poitrine. Cette fois, Séruzier dut se mettre au lit, et il y avait de quoi. Mais croirait-on qu'au bout de quelques jours il se levait et s'essayait à remonter à cheval?

C'est pendant cette convalescence à Tilsitt qu'il fit la

connaissance du grand duc Constantin qui lui fit l'honneur de l'aller visiter et qui, raconte-t-il : « Me dit des choses si flatteuses que je ne dois pas les répéter. »

(Il nous faut passer sur bien des événements, tous mémorables : Pilau, Erfurth (où Séruzier revit le grand duc Constantin) : Leipzig, Thann, Eckmull, Essling, Lobau (la retraite de l'armée par le Danube fut due au génie de Séruzier) ; on ne peut tout rappeler. Arrivons à la campagne de Russie). Une chose digne de remarque, c'est que l'écrivain s'élève, dans le récit de cette campagne, à une grande hauteur de pensée, et que son style en reçoit, par une conséquence toute naturelle, une netteté remarquable.

L'artillerie du colonel Séruzier, après avoir franchi le Niémen, arriva, presque sans avoir combattu, jusqu'à Smolensk. Là, par exemple, elle eut un terrible coup de collier à donner, et l'armée française, qui s'était heurtée à une résistance extrêmement vive, fut fort heureuse de l'intervention habile de Séruzier. Il avait, en effet, découvert un endroit où le Dniéper était guéable, il franchit ce fleuve et vint, avec toutes les batteries, prendre la ville à revers.

Cette manœuvre eut pour résultat de mettre fin à une lutte acharnée et de faire évacuer la ville par les Russes. La prise de Smolensk avait été une affaire d'artillerie et Séruzier, comme on le voit, y avait pris sa bonne part ; son rôle, ensuite, fut aussi ingrat que rude et laborieux. Chaque soir, il fallait canonner des bandes de cavaliers ennemis qui semblaient vouloir empêcher les Français de prendre le moindre repos, et ce repos les corps d'armée ne l'achetaient que par du sang. Et puis, cette cavalerie russe, insaisissable, active, détruisait les ponts, coupait et obstruait les routes : c'était l'affaire de l'artillerie de réparer ces chemins mis hors de service et de reconstruire les ponts détruits par la hache ou par le feu. Ces travaux excédaient nos braves soldats ; il fallait tout le dévouement de leur chef pour maintenir leur courage et leur patience à la

hauteur des dévouements qu'on leur demandait.,... En voyant leur chef donner l'exemple, entrer résolûment à l'eau, les pontonniers, honteux de leur défaillance momentanée, se levaient, le forçaient à remonter sur le bord et accomplissaient leur tâche en silence. Mais quel dur apprentissage de leur sublime et suprême dévouement que le passage de la Bérézina!

Le 5 septembre, un violent engagement avait préludé à la grande bataille que l'armée française souhaitait avec tant d'ardeur, dans l'espérance qu'elle amènerait la paix ; elle avait eu ce même espoir à Smolensk, mais cet espoir avait été déçu. La grande bataille se donna le 7 ; au lieu d'être la fin des misères de l'armée, elle fut le commencement de son agonie et de souffrances sans nom. Revenons à l'engagement du 5 : Une grande redoute s'élevait, comme une vedette avancée des Russes à l'entrée d'une vaste plaine. Il fallait l'enlever. L'artillerie de Séruzier fut chargée d'en préparer l'attaque de vive force : la bonne direction et l'efficacité de son tir, qui ne cessa qu'à la nuit bien tombée, rendirent possible l'assaut donné par la division Compang, assaut qui fut très sanglant et qui fit tomber la redoute entre les mains des Français.

Le lendemain, 6, on se recueillit, on se prépara pour la grande bataille qui s'annonçait imminente ; le colonel Séruzier eut fort à faire pour réapprovisionner les caissons de sa nombreuse artillerie. Il disposa ses pièces de telle façon que les batteries alliées (wurtembergeoises, bavaroises, polonaises) fussent encadrées entre les batteries françaises ; sage et prudente précaution que Napoléon avait négligée dans la disposition des corps de l'armée d'invasion ; en effet l'armée avait le corps prussien du général York à sa gauche et le corps autrichien du feld-maréchal Schwarzemberg à sa droite : disposition fâcheuse, imprudente qui, avec les revers qui se produisirent, amena l'inaction de ces corps, puis la défection du général York.....

Comme la bataille de Wagram, la bataille de la Moskowa fut une *bataille à coups de canon.* « C'est à coups de canon qu'il faut écraser les Russes ! » s'était écrié l'empereur. Le rôle de l'artillerie fut, en effet, prépondérant en cette terrible journée. Dès le début de l'action, Séruzier fait déployer une partie de son artillerie et s'avance en bataille. « Cette assurance, dit-il, produit toujours un double effet ; elle encourage nos troupes et déconcerte celles de l'ennemi ». Il le prouva encore cette fois. Le feu nourri de ses batteries fait rétrograder les Russes qui, après plusieurs retours offensifs énergiquement menés et toujours repoussés se mirent en retraite. C'est alors que commence la lutte contre les fameuses redoutes de Bagration. Après plusieurs assauts furieux, repoussés avec la plus grande énergie, l'empereur, arrivant, ordonne à Séruzier de renouveler sa fameuse manœuvre de Neuwied et de prendre à revers ces formidables redoutes ; pendant ce temps la cavalerie de Caulaincourt contiendra l'ennemi par ses charges et l'infanterie de Ney soutiendra le mouvement ; l'artillerie de la garde remplacera celle de Séruzier en avant des redoutes.

Le mouvement s'exécute avec précision, le succès couronne tant d'efforts si bien conçus et si vaillamment exécutés. Les redoutes prises, la bataille était gagnée. L'armée des Russes vaincue, mais non entamée, se mettait lentement en retraite sur Moskow. Séruzier l'accompagna quelque temps de ses boulets ; puis fit cesser le feu.

Le rôle qu'il y joua ne fut-il pas des plus glorieux ? Et ses canonniers n'étaient-ils pas des héros ? Aussi, lorsque la bataille complètement terminée, l'empereur passa devant le front de l'artillerie et qu'il demanda à Séruzier : « Quel est le plus brave de tous ceux que tu commandes ? — Ma foi, Sire, je n'en sais rien, répondit-il ; tout ce que je sais, c'est que je suis le plus *capon.* »

Ces paroles ne sont point banales : elles étaient entendues des canonniers qui se les répétaient ensuite les uns

aux autres, et étaient fiers de se voir apprécier, comme ils le méritaient, par un chef héroïque s'il en fut jamais. Aussi Séruzier pouvait-il tout leur demander et ce sont ces hommes qui proclamaient tout haut cette » sublime gasconnade » alors une vérité que le mot impossible n'est pas français.

On connait l'entrée des Français à Moscou. Qui donc n'en a pas lu la relation dans les Mémoires du général Philippe de Ségur ? Séruzier qui avait échappé à tant de dangers sur les champs de bataille faillit y être tué par une décharge que firent inopinément sur lui des criminels sortis des prisons et retranchés au Kremlin.

Le soir même, les incendies commençaient en ville. L'embrasement devint bientôt général ; c'est ce grand sacrifice qui sauva la Russie.

L'armée française dut se mettre en retraite, mais l'Empereur avait perdu trop de temps à Moskou, où il eût mieux fait de ne point entrer, espérant qu'il lui serait fait des ouvertures de paix. Quant à Séruzier il fut chargé de commander une expédition en Ukraine, pour approvisionner son corps d'armée. La disette de vivres et de fourrages commençait à se faire sentir, et il dut pousser jusqu'aux environs de Pultawa pour trouver des campagnes fertiles dont les habitants ne fussent point encore ruinés par la guerre. Il en revint ayant parfaitement réussi dans sa mission.

Les Russes voulaient se venger de cette incursion. Une colonne se mit à la poursuite de la colonne réquisitionnaire et, quoique une suspension d'armes eût été conclue entre le corps d'armée — auquel elle appartenait et qu'elle avait rejoint — et l'armée russe, elle fut attaquée une nuit à l'improviste. Ce ne fut qu'une échauffourée, grâce au sang-froid des artilleurs, mais les cosaques criaient, en traversant le bivouac au galop : Séruzier! Séruzier! ce qui prouvait bien qu'ils voulaient venger l'Ukraine des réquisitions de toute nature que le colonel était allé y lever.....

Cependant, l'armée était en retraite : les maladies et la disette commençaient à faire leur œuvre de destruction; l'ennemi, enhardi par le départ de l'armée française, rencontrant à chaque pas sur les routes suivies par nos colonnes, des preuves non-équivoques de leur détresse, reprenait courage et cherchait à leur disputer le retour. Malgré tout, les Français se battaient toujours bien. Au combat de Malojaroslawetz, Séruzier fit encore faire des prodiges à ses braves artilleurs. Grâce à un petit bois qui masqua sa manœuvre, il conduisit ses pièces sur le derrière des Russes, les surprit par sa soudaine apparition; au bout de trois-quarts d'heure d'un feu rapide et soutenu, les ennemis, renonçant à la lutte, se retirèrent à la hâte.....

La retraite continuait; la douleur de Séruzier était au comble en voyant ses pauvres chevaux tomber de faim, de froid, de fatigue et en se voyant obligé d'abandonner sur le bord des chemins des canons qui étaient son orgueil et dont il savait si bien se servir. Quand on arriva à Orcha, le général Lauriston fut chargé de réorganiser les débris de l'artillerie; Séruzier fut mis à la tête d'un corps de pontonniers. Son rôle était, dans ce triste retour, le même qu'il avait rempli pendant la marche sur Moscou : c'est-à-dire la réparation des routes, la réfection des chemins, bref, tout ce qui devait assurer le passage de l'armée en retraite. Sa consolation fut d'emmener avec lui les quelques canons qu'il avait pu conserver. Ce sont les pontonniers qu'il commandait en sous-ordre qui s'immortalisèrent quelques jours plus tard par la construction des ponts sur la Bérésina....

Après le passage de la Bérésina, Séruzier reçut le commandement de l'artillerie du corps du maréchal Ney! Elles étaient bien diminuées les troupes du héros de la Moskowa, par les nombreux combats qu'il avait livrés, et surtout, par les misères de la campagne! Elle était bien amoindrie aussi l'artillerie naguère si belle du colonel Séruzier! Le courage de ces deux héros, vrais hommes d'arrière-garde

pendant les retraites, ne faiblissait pas; ils étaient bien dignes du périlleux honneur qui leur était échu!

Jusqu'à Wilna, cette héroïque arrière-garde ne fut pas entamée. A Wilna, Séruzier avait admirablement disposé son artillerie et le succès commençait à couronner ses efforts et ceux de ses canonniers lorsqu'une charge de cosaques pénétrant au milieu de l'encombrement des voitures de l'armée, abattit presque tous les chevaux. Sortir de là? Il ne fallait guère l'espérer. Les canons allaient être enlevés. Perdus pour perdus, Séruzier aime mieux ne pas les laisser en trophée aux cosaques : » Je dois toute la vérité, disent ses mémoires, les malheurs ne sont pas des crimes.....

« J'ordonnai à mes canonniers de briser la glace de la Wilna et je fis jeter tous mes canons, caissons et munitions dans la rivière. Ceux qui me connaissent peuvent se figurer ce que je dus souffrir en ce moment cruel!.... » Le sacrifice fut consommé, et ces bandes d'hommes sans canons, quittèrent la grande route pour éviter l'artillerie légère ennemie qu'elles ne pouvaient plus combattre.

Enfin, après plusieurs escarmouches avec les cosaques, Séruzier allait quitter cette terre de Russie qui avait bu le sang de tant de braves et vigoureux jeunes hommes; il apercevait déjà le Niémen... Hélas! des cosaques surviennent, ses soldats l'abandonnent, il est fait prisonnier... Malgré ses blessures, on le dépouille et, tout nu, on le conduit par un froid excessif, par la neige, au quartier général de Platow, hetman des cosaques. On a bien raison de dire qu'un bienfait n'est jamais perdu. Après la bataille d'Austerlitz, Séruzier avait eu l'occasion, on s'en souvient, d'obliger un colonel russe prisonnier. Le hasard fit que la colonne de prisonniers avec laquelle se trouvait Séruzier passa devant le château de ce colonel russe, retiré alors du service. Séruzier fut reconnu par son ancien obligé et traité par lui avec mille attentions délicates.....

Envoyé à Wilna, Séruzier y trouva une autre connais-

sance. Malgré ses malheurs, la fortune continuait à le gâter. On se rappelle que, lors des fêtes d'Erfurth, en 1808, le grand duc Constantin avait fait à Séruzier l'accueil le plus flatteur. Pour remédier au dénuement de linge et de vêtement dont il souffrait beaucoup, surtout à cause de ses blessures récentes, Séruzier résolut de s'adresser au prince. Bien lui en prit : le grand duc se montra homme plein de cœur et de générosité : « Ces coquins de cosaques, s'écria-t-il, en voyant Séruzier couvert de haillons, comme ils l'ont arrangé! Au reste, cela ne m'étonne pas de leur part. » Il le reçut on ne peut plus cordialement, le fit déjeûner avec lui et mit à sa disposition tout ce qui pouvait lui être utile, de sorte que sa captivité en Russie se fût passée agréable, si les malheurs de la France et l'impossibilité pour lui de combattre encore pour elle n'eussent jeté une ombre de deuil sur ces douceurs de la captivité.....

Le colonel rentra en France le 19 août 1814 et fut mis en demi-solde. Il fut nommé, après les cent jours, directeur du parc d'artillerie de Toulon. Sa carrière de guerre était terminée; sa carrière d'honnête homme ne devait finir qu'avec sa vie. Il donna une preuve éclatante de son patriotisme : Les Anglais, dont la flotte bloquait Toulon, lui avaient envoyé un parlementaire pour l'engager à leur livrer la ville, le port, les arsenaux, moyennant un bon nombre de millions. Séruzier, indigné qu'une telle offre pût être faite à un officier français, déclara que, si l'on revenait à la charge, il traiterait en prisonnier de guerre le porteur de semblables propositions.

Ce trait termine dignement la carrière, toute d'honneur et de dévouement du colonel dont le nom était resté populaire parmi les troupes de la Grande-Armée.

J. TURQUAN.

Nous avons dit que, retraité en 1816, après une injuste incarcération à Laon, il abandonna son pays natal, Char-

mes, pour venir habiter Château-Thierry où il acquit une petite propriété ; il y vivait heureux et tranquille entre sa femme et ses trois enfants, quand il fut enlevé par une mort prématurée le 10 août 1825. C'est dans notre ville qu'il a rédigé ses mémoires, en collaboration avec son ami Le Mière de Corvey ; n'était-il pas juste que nos *Annales* donnassent une place d'honneur à ce vaillant soldat, à ce noble défenseur de la France ?

(Note du Secrétaire).

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1891

Messieurs et chers Collègues,

Notre honorable Secrétaire a reçu d'un de ses amis, M. Liebbe, un dessin au crayon et une description très complète d'un *mors* de forme antique dont il le priait de déterminer l'âge. M. Moulin, de son côté a fait appel à ma compétence et à mon obligeance.

En se fiant à ma compétence, je crains bien que mon Collègue ne se soit fortement aventuré !

Quant à mon obligeance, elle lui est d'autant plus vivement acquise que, si la question posée est délicate, elle est avant tout intéressante.

Je n'aurais donc garde de perdre une si belle occasion de m'instruire en faisant les recherches nécessaires pour arriver à une solution.

Cependant, avant de vous donner mon opinion, toute personnelle d'ailleurs, veuillez me permettre, Messieurs, de résumer brièvement l'origine probable de ce premier rudiment du harnais : *le mors*.

La plus noble conquête de l'homme, a dit Buffon, c'est

le cheval. Mais le célèbre naturaliste oublie de dire qu'avant d'utiliser les aptitudes spéciales du fier coursier, l'homme, grand appréciateur surtout de sa chair savoureuse, lui donnait la chasse comme au plus vulgaire gibier.

L'hippophagie, vous le voyez, peut revendiquer bon nombre de quartiers de noblesse.

Abandonnée pendant des siècles, elle a reconquis aujourd'hui la faveur populaire. *Nil novi sub sole :* Rien de nouveau sous le soleil.

Toutefois j'imagine que le coriace bifteck fourni par notre serviteur étique doit avoir perdu la saveur de l'énorme tranche de venaison précipitamment détachée de la victime encore pantelante et cuite sur l'immense brasier.

Mais revenons au fait.

Nous savons tous que l'homme de la pierre polie chassait le renne, l'aurochs et le cheval.

Lancés d'une main énergique, le javelot, d'abord, la flèche ensuite, lardaient le corps de ces pauvres animaux.

Le lazzo, lui-même était de la partie pour achever leur capture.

Dans ces luttes mouvementées, certains sujets tombaient mortellement frappés, et formaient la base du plus prochain repas ; d'autres, moins gravement atteints, étaient soumis à la captivité et constituaient le premier magasin d'approvisionnements alimentaires.

Mais ce ne fut sans doute pas chose aisée, pour l'homme primitif, que l'entretien, même momentané, du cheval capturé. Malgré ses blessures le noble animal, toujours en état de rébellion, cherchait toujours à reprendre sa liberté.

Où le loger d'ailleurs ?

La grotte obscure et profonde, où l'homme abritait son sommeil, n'était guère accessible au quadrupède.

Il suffisait bien, pour empêcher sa fuite, d'entraver ses membres ou même de l'attacher à un arbre dans la verte prairie ; mais les fauves rôdaient toute la nuit et malgré

les feux protecteurs, plus d'une fois sans doute, le chasseur ne trouva plus à son réveil que les débris osseux de son gibier mis en réserve.

Il est donc probable que l'homme, fatigué de chasser pour les fauves, chercha une retraite sûre pour abriter les sujets qu'il désirait conserver.

Il utilisa, dans ce but, les fosses plus ou moins profondes situées dans le voisinage de sa caverne.

Grâce à quelques travaux complémentaires il sut tirer parti de certaines excavations de terrain, de certaines dépressions naturelles. Des murs de pierres sèches constituèrent les premières clôtures. Quelques branchages entrelacés servirent à masquer et à défendre l'entrée de ces fosses à destination prévoyante.

Mais non loin de ces fosses naturelles, plus tard, il en creusa d'autres qu'il utilisa pour la chasse. L'ouverture en fut dissimulée sous une couche de verdure et les troupeaux, poussés dans cette direction, vinrent s'abattre, s'effondrer dans le piège habilement tendu.

Serait-ce là l'origine des puissantes accumulations, ces magmas d'ossements d'équidés tels que ceux de Solutré et du Clo-du-Charnier où l'on a pu compter plus de 120 mille squelettes ?

Mais voici venir les instruments de bronze.

A l'époque de la Madeleine, l'homme sait déjà fabriquer, non loin des abris sous roche, des clos entourés de palissades qui mettent en lieu sûr les animaux capturés.

Dans ces enceintes sont précieusement entretenus les mères et leurs petits.

La brebis, la vache, la jument donneront leur lait: l'agneau, le veau seront servis dans les repas délicats; seul, le poulain sera préservé d'une fin prématurée, et c'est sur son dos que les enfants des hommes prendront leurs premières leçons d'équitation.

Devenu cavalier consommé, l'homme utilisera l'instinct de sa monture pour découvrir les troupeaux sauvages que

la crainte éloigne de plus en plus de ce nouvel ennemi, plus impitoyable que tous les autres.

Pour les poursuivre et rendre la chasse plus fructueuse il mettra à contribution la célérité du cheval.

Une simple baguette, d'ailleurs, adroitement manœuvrée, lui permettra de guider, de diriger, à travers la vaste plaine, ce compagnon à l'allure rapide.

Voici donc, cette fois, les premiers rudiments de la domestication de nos grands quadrupèdes. N'allez pas croire cependant que leur soumission fût complète! Plus d'une fois, sans doute, le cheval a dû fausser compagnie à son maître d'un jour et rejoindre la troupe de ses compagnons dont les hennissements l'invitaient à rompre sa chaîne.

Mais les longes de cuir ou de fibres végétales, dont ses puissantes molaires avaient bientôt raison, se trouvent maintenant remplacées par une corde à mailles de bronze.

La captivité devient plus dure, et déjà l'homme cherche le moyen d'arrêter à volonté dans sa course furibonde, le fougueux indiscipliné.

Il a remarqué que l'encolure du cheval forme un énorme bras de levier supportant la tête : un point d'appui sur la tête doit donc permettre la transmission de la volonté du cavalier.

Aussitôt un bracelet de cuir passe au niveau du chanfrein et pour lui donner plus d'efficacité on le garnit intérieurement de clous aigus.

La *muserolle*, ainsi disposée, se trouve soutenue par une seconde courroie, la *têtière*, qui passe sur la nuque.

Ce caveçon, très douloureux, était encore en usage chez les Hindous avant l'époque d'Alexandre.

Le licol actuel dont nous nous servons pour attacher le cheval n'est autre chose que ce caveçon primitif dépouillé de ses *aimables ornements*, c'est-à-dire de ses clous, dont l'usage devait être désastreux.

Mais les siècles s'écoulent et la cruauté sœur de la barbarie s'atténue sous l'influence de la civilisation.

L'homme s'ingénie à obtenir la soumission du cheval sans lui infliger d'inutiles souffrances.

Au lieu d'appliquer le point d'appui des rênes sur l'ensemble de la tête maintenue par des muscles puissants, il choisit pour cette application l'extrémité de la mâchoire inférieure où la résistance à vaincre sera fortement réduite.

Entre les incisives et les molaires se trouvent les *barres* branches osseuses assez étroites et recouvertes simplement par la gencive.

Une chaîne métallique, à mailles grossières, enveloppera alors la mâchoire inférieure au niveau des barres et rendra la traction des rênes plus efficace et moins dangereuse.

Bientôt la chaîne se réduit à deux simples mailles, localisées dans la bouche au moyen de *montants* en os, en bois de rennes, etc., que l'on applique le long des joues.

De modification en modification les mailles constituant l'*embouchure* vont aller se rétrécissant, tandis que leur longueur restera invariable.

Puis un beau matin, chacune de ces mailles subira une torsion analogue à celle d'une corde. Un œillet subsistera à l'une des extrémités pour l'articulation centrale; l'autre extrémité portera l'anneau où se fixeront les rênes.

Tel est la genèse du mors adopté par toutes les cavaleries primitives.

Les Grecs, les Romains et plus tard les Gaulois l'utiliseront à leur tour.

Le mors à embouchure rigide, c'est-à-dire d'une seule pièce, paraît être de création postérieure, et Xénophon recommande encore l'embouchure brisée comme préférable.

C'est elle qu'on trouve dans les sépultures gauloises de l'époque marnienne.

Les chefs gaulois avaient, en effet, l'habitude de se faire enterrer armés de pied en cap, et magnifiquement étendus sur leur char de guerre.

Grâce aux nombreuses découvertes de M. Morel, à

Somme-Tourbe, de M. Edouard de Barthélemy, à Berru ; de MM. Lelorrain et Machet, à Saint-Étienne-au-Temple ; de M. Fourdrignier à la Gorge-Meillet, enfin grâce aux incomparables trouvailles de M. Moreau à Caranda et à Sablonnières nous avons pu contrôler les récits des anciens historiens et reconstituer les scènes de ces imposantes funérailles.

Les fouilles de nos infatigables archéologues ont mis à jour de nombreux débris des harnachements utilisés à cette époque.

Le « mors » que nous décrit M. Liebbe a beaucoup d'analogie avec les quelques spécimens que j'ai eu l'occasion d'examiner. C'est bien, autant qu'on peut en juger par le dessin ci-joint, l'*embouchure brisée* dont les mailles en torsades s'articulent sans soudure au centre.

Les deux extrémités se terminent par enroulement et supportent chacune un anneau de diamètre inégal qui reçoit l'attache des rênes.

Quant aux trois anneaux, soudés en forme de trèfle, et que M. Liebbe qualifie de branches, je crois que ce sont simplément les *montants* où viennent s'adapter la muserolle et la têtière. Les branches ont été ajoutées beaucoup plus tard au mors primitif.

Mobiles, dès l'origine, elles pouvaient même s'enlever au besoin. Longtemps après elles sont devenues fixes, et grâce au concours de la gourmette, elles ont formé un levier très puissant qui a permis de maîtriser absolument le cheval.

D'après Gozzadini la gourmette serait d'invention romaine. C'est possible, mais il est certain qu'à mesure que les races augmentaient de force, d'énergie, l'homme fut obligé d'accentuer les moyens de contention.

Nous ne suivrons pas plus loin les innombrables transformations que le mors a subies depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours. Nous nous contenterons d'ajouter qu'après s'être compliquée d'appareils bizarres, l'embou-

chure du mors a repris aujourd'hui sa plus extrême simplicité.

Je réclame votre indulgence, Messieurs, pour cette évocation quelque peu fantaisiste et « je me résume en assurant que le mors trouvé par M. Liebbe paraît bien, comme le suppose son propriétaire, provenir d'une sépulture gauloise ou gallo-romaine. »

M. DUPONT

HISTOIRE

DE LA

COMMUNE DE SAULCHERY

Le village de Saulchery se trouve à 40°, 58' de latitude Nord et à 0',58 de longitude Est; il est situé à 94 kilomètres Sud-Ouest de Laon, et à 13 kilomètres Ouest de Château-Thierry.

Il est borné au Nord par le terroir de Charly; au Sud par la Marne qui le sépare de la commune de Nogent-l'Artaud; à l'Est par le village de Romeny et à l'Ouest par le ru de Ruvèt qui lui sert de limite avec la commune de Charly.

Le village proprement dit se trouve bâti sur le chemin de grande communication n° 108 de Fère-en-Tardenois à Charly, il est très agréablement situé sur la rive droite de la Marne, à 1 kilomètre seulement du chef-lieu de canton et à 1,500 mètres environ de la station de Nogent-l'Artaud.

Le territoire n'est pas très étendu : 263 hectares dont 242 seulement sont cultivables. Le pays est essentiellement vignoble; la vigne réussit fort bien dans ce terrain pierreux, magnifiquement exposé, et le vin de Saulchery est justement renommé.

Le plateau qui domine le terroir est en partie couvert de bois dont le plus important est le bois de la « Harne ou Hargne, » dont le nom semblerait avoir été emprunté à une famille de la « Harne » qui figure aux registres publics de 1601 à 1637.

Saulchery dépendait anciennement de la commune de Charly. Il ne reçut son existence autonome qu'à la date de 1735, époque à laquelle il fut érigé en paroisse indépendante.

La commune a porté successivement les noms de :

Saulcheriacus, en 1153;

Saulcherei, en 1280;

Sauchery, en 1326, (Cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes).

Sauchery, en 1480; (Chartes de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry).

Chauchery, en 1502;

Chaussery, en 1506;

Chaucery, en 1511, (Comptes de l'Hôtel-Dieu de Soissons).

Saulcheriacum, en 1538, (Archives de Charly).

Saulchery-le-Pont, en 1638, (Archives de Pavant).

D'après la relation de M. Corlieu (Géographie du canton de Charly), c'est à tort qu'on a fait dériver Saulchery des saules nombreux qui s'y trouvaient plantés.

M. l'abbé Vuilbert qui a fait des recherches sérieuses sur l'étymologie de « Saulchery, » pense que le village pourrait bien être antérieur à Charly, et que son nom viendrait de « sala, » prononcé « sal ou saul ; » « cher, » du bas latin « chérus, » rocher ou rive escarpée et « ry, » forme allemanisée de ru, signifiant un cours d'eau plus ou moins important. A l'appui de son assertion, M. l'abbé Vuilbert explique comme suit l'étymologie de « Saulcheriacus : »

« Sala, » mot inconnu dans la bonne latinité, fut introduit dans le langage à l'époque des rois francs, on s'en » servait pour désigner une demeure importante par son

» étendue et la grandeur des personnages qui en étaient
» propriétaires. De « sala » mérovingien, nous avons fait
» les mots français modernes « salle » et son diminutif
» salon, » même ce dernier traduisant la pensée primitive
» ne s'applique qu'à la pièce la plus importante d'une habi-
» tation tout au moins bourgeoise.

« La *sala* antique était donc une vaste pièce pouvant dans
» la circonstance contenir une assemblée nombreuse. Saul-
» chery fut donc à l'origine une sorte de ferme royale, pou-
» vant abriter le souverain et sa suite.

« Chery ou « Cher-ry, » éminence voisine d'un cours
» d'eau, rappelle le double cours d'eau arrosant la terre de
» Saulchery : le rû de Ruvèt, à l'Ouest, et la Marne, au
» Sud. Quelques traditions locales permettent de désigner
» l'emplacement de la « Sala » de Saulchery en ces temps
» reculés. C'est un « Marteroy » ou « Martroy, » lieu de
» sépultures à l'époque romaine ou tout au moins méro-
» vingienne. Plus tard, il devint un lieu d'exécution pour
» les criminels. Le chemin qui longe à mi-côte ce Marte-
» roy, s'appelle le chemin des « Roches-forts, » ou Roches
» Saillantes. Beaucoup de ces rochers ont disparu, mais
» ce qui en reste suffit pour justifier le nom de chemin
» des Roches-forts, et celui de « Chery, » de Saulchery. »

Deux hameaux font partie de la commune de Saulchery :

1° Le « Pont, » à 300 mètres environ à l'Est du village; ce hameau qui renferme 214 habitants, a 500 mètres de longueur ; il aboutissait anciennement au pont qui traversait la Marne, vis-à-vis de Nogent. Ce pont fut détruit vers 1452 ainsi que le monastère de Nogent-l'Artaud, par les Anglais qui évacuaient le pays après l'avoir pillé.

Le hameau du Pont est désigné dans les vieilles chartes sous la dénomination de « Pons-ad-Novigentum, » Pont-à-Nogent ;

2° A 200 mètres du Pont, toujours plus vers l'Est, se trouve le petit hameau de « Montoizelle, » bâti en amphi-

théâtre à 20 mètres au Nord de la route n° 108 ; (10 feux).

Le Pont avait son fief féodal nommé fief Tanneguy, du nom d'une famille bourgeoise de Nogent qui en possédait autrefois le titre et le revenu.

Jamais le hameau du Pont n'a fait partie de la commune de Nogent, bien qu'il soit connu sous le nom de « Pont-de-Nogent. » Il forme à lui seul un petit village grandissant de jour en jour par suite du voisinage de la gare.

Saulchery avait aussi son fief seigneurial nommé le fief Saint-Mard, sans doute parce que les premiers fondateurs furent les religieux de Saint-Médard de Soissons; un autre fief appelé le fief Saint-Pierre occupait une partie notable des terres de Ruvêt avec les droits seigneuriaux attachés à ce titre. Selon toute apparence, ce fief était une création de l'Abbaye de Chézy qui plaçait ses biens temporels sous la garde de Saint Pierre, son patron.

On remarquait encore, il y a quelques années, au hameau de Montoizelle, les restes d'une vieille tour provenant de l'ancien fief de ce nom.

La population totale de la commune de Saulchery était de 558 habitants, dont 312 pour Saulchery, 214 au hameau du Pont et 32 pour Montoizelle. (Recensement de 1881).

La population, d'après les autres recensements officiels, était :

En 1836, de 702 habitants;
En 1872, de 607 —
En 1876, de 589 —
En 1881, de 558 —
En 1886, de 530 —

Elle est donc en décroissance rapide; les causes en sont multiples. Malgré l'excellente et agréable situation géographique du village, à mi-côte d'une colline magnifique et sur les bords de la Marne, malgré la précieuse possession d'une gare à la porte de la localité, celle-ci perd chaque jour de son importance. Il faut en attribuer la cause à ce fait même qu'on ne voit plus aujourd'hui,

comme autrefois, beaucoup de familles nombreuses; celles-ci sont presque à l'état d'exception; il y a aussi plus d'émigrations vers les grandes villes. A ces causes, nous ajouterons celle de l'augmentation de l'aisance des classes ouvrières et la crainte que les enfants ne viennent diminuer ce bien-être, ce qu'on appelle contrainte morale.

Il résulte d'un travail de statistique auquel nous nous sommes livré, que dans une période de quatre-vingt-un ans, de 1803 à 1884), il y a eu à Saulchery 1,052 naissances, 1,301 décès et 585 mariages. La moyenne des naissances est donc de 12,98 et celle des décès 16,06; ce qui est encore une cause de dépopulation.

La principale rue du village est formée par la route de grande communication n° 108. Une autre rue, orientée vers le Nord, appelée la rue de *Perpeigneux*, aboutit à la rue principale, à peu près au centre du village. Une fontaine se trouve à la jonction de ces rues : c'est la fontaine de *la République*, inaugurée solennellement en 1892. Cette rue conduisait à un ancien cimetière, le *Marteroy*, devenu plus tard un lieu de justice.

La rue de *Perpeigneux* ou *Parpeigneux*, dit M. l'abbé Vuilbert, signifie chemin des peineux. *Peigneux*, en effet, est une ancienne forme de peineux; on donnait ce nom à la semaine sainte, dite semaine peineuse à cause des peines que les chrétiens devaient s'imposer pour l'expiation de leurs fautes.

La rue de *Perpeigneux* était trois fois peineuse, comme pénible à gravir, pénible pour ceux qui y conduisaient leurs morts, plus pénible encore pour les criminels qu'on y menait au supplice.

HISTOIRE.

La position de Saulchery entre Paris et Laon qui appartint toujours à la Royauté, le fit témoin de toutes les phases

de notre histoire, sans que, cependant, aucun évènement rendit son nom célèbre.

L'histoire de Saulchery ne fait qu'une avec celle de Charly dont il dépendait et l'on peut dire qu'après avoir fait partie du domaine royal, il fut donné en 858, par Charles-le-Chauve, à l'abbaye royale de N.-D. de Soissons par une charte datée de Compiègne. (Germain. *Histoire de l'abbaye royale de N.-D. de Soissons*, p. 429).

Après avoir dépendu de la prévôté de Pierrefonds et du bailliage de Senlis, Saulchery comme Charly, fut, sur la demande de l'abbesse, rattaché à la vicomté de Paris le 7 avril 1347, ce qui dura jusqu'en 1789. Les Dames avaient droit de haute, moyenne et basse justice; les appels étaient portés au Châtelet. Cette décision fut confirmée en 1460, par Charles VII.

La commune n'a donné naissance à aucun personnage célèbre, dans le sens propre du mot. Elle n'est cependant pas entièrement déshéritée sous ce rapport. Un de ses enfants, Pierre (Pierre), né le 17 mai 1777, était chef de bataillon dans l'artillerie et est mort directeur de l'arsenal de Strasbourg.

Son frère Pierre (Marie-Martin), né le 6 mai 1788, a fait les campagnes de Hollande, d'Espagne, à la Grande-Armée de 1809 à 1814 ; défense de Strasbourg et armée de la Loire en 1815 ; en Espagne en 1823, en Belgique en 1831, et du 22 septembre 1832 au 1er février 1833, à l'armée du Nord. Entré dans le 32e régiment d'infanterie le 5 septembre 1808, il fut promu capitaine le 26 septembre 1823, nommé chevalier de la Légion d'honneur et décoré de l'ordre de Léopold de Belgique. Il s'éteignit à Fismes (Marne) le 26 mai 1869.

Plus récemment, Gratiot (François-Julien), enfant de Saulchery, où il naquit le 20 octobre 1824, mourut à Frœschwiller le 6 août 1870 des suites de blessures reçues en combattant. Il était lieutenant au 3e régiment d'infanterie.

L'ancienne route royale d'Allemagne traversait le village de Saulchery. Elle se bifurquait entre Charly et Saulchery

et formait le chemin du haut qui traverse la commune, aujourd'hui route n° 108, et le *chemin du bas*, qui existe toujours, connu sous le nom de grand chemin, ou chemin vert. On peut suivre encore à certains endroits un ancien pavage en grès, notamment au-dessous du hameau du Pont. C'est en 1754 que la route royale d'Allemagne cessa de passer par Saulchery : elle devait traverser les bois et propriétés du seigneur de Villers-aux-Pierres ; mais un différend survenu entre le seigneur et l'administration, ou plutôt l'influence de la marquise de Pompadour qui avait des intérêts de famille à Marigny-en-Orxois, a fait changer la direction de la route qui passa définitivement par Montreuil et Vaux (Essômes). Ce changement fut certainement préjudiciable à Saulchery. Il le fut également pour la commune de Charly puisque l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, le syndic ou maire de Charly et les principaux habitants adressèrent au roi Louis XV, une supplique pour lui demander l'établissement d'une foire qui fut fixée au 18 novembre, et d'un marché franc mensuel, ce qui fut accordé en 1756.

Saulchery n'ayant point été érigé en communauté chrétienne à l'origine, n'a point eu d'existence propre et autonome jusqu'à 1735. Du fisc public, il passa au pouvoir des rois francs ; ceux-ci en confièrent la seigneurie administrative et honorifique aux évêques de Soissons ; quant à la seigneurie utile, les comtes de Champagne s'en firent les maitres. Henri-le-Large donna le village de Saulchery à Artaud de Nogent, son chambellan.

En 1621, un Odon ou Eudes de Saulchery, chanoine de Soissons, est présenté comme un des hommes marquants de son époque, il intervient comme arbitre dans une querelle entre les religieux de Saint-Germain-des-Prés, de Paris, et Guillaume II d'Acy, seigneur de Nogent.

Blanche de Navarre, belle-mère de Philippe-le-Bel, ayant fondé en 1299, le couvent des Clarisses-Urbanistes de Nogent, assigna pour leur entretien, une partie des revenus

de la terre de Saulchery. Le village avec son terroir était partagé entre plusieurs fiefs ayant chacun son seigneur particulier.

Vers 1601, la famille de la Vieuville, déjà propriétaire de la seigneurie de Pavant par des acquisitions successives, plaçait peu à peu en ses mains, les fiefs de Nogent et de Saulchery, de manière à en faire une terre importante décorée du titre de duché-pairie. La mort ayant amené des partages inévitables en 1763, la famille Huchet de La Bédoyère, réunit de nouveau en une seule main, tous ces fiefs épars, jusqu'à la Révolution.

ÉGLISE.

Les communications entre Saulchery et Charly étaient trés difficiles pendant l'hiver. Le chemin était souvent impraticable et le rû de Ruvêt débordait fréquemment pendant la mauvaise saison. Les habitauts de Saulchery se plaignaient de ne pouvoir aller à l'église et les malades mouraient souvent sans recevoir les derniers sacrements.

Toutes ces raisons ont été alléguées dans une requête adressée le 28 mars 1718 à l'intendant de la Généralité de Soissons, Béchameil, marquis de Nointel, par les habitants de Saulchery pour obtenir l'autorisation de bâtir une église à leurs frais, par souscription volontaire et corvées, ce qui leur fut accordé par l'intermédiaire de l'évêque de Soissons, Languet, le 27 juin 1719.

C'est le 6 septembre de la même année, qu'eurent lieu la pose de la première pierre et la bénédiction d'une croix en bois qui fut plantée à l'endroit où devait être le sanctuaire. Sur cette pierre fut mise une plaque de cuivre, gravée d'un côté aux armes de la maison de Vieuville et portant de l'autre, ces mots : *Louis, marquis de la Vieuville, seigneur de Saulchery, le Pont et Montoizelle, Nogent et Pavant et*

autres lieux, a posé la première pierre de cette église le 6e jour du mois de septembre 1719.

Ce fut le représentant du marquis de la Vieuville qui le remplaça à cette cérémonie, ainsi que le constate le procès-verbal. La croix fut bénite par Antoine Copineau, curé de Brasles, en présence de Jacques Baudin, prieur-curé de Charly. La copie de toutes les pièces relatives à l'érection de cette église a été donnée à la commune en 1860 par le capitaine F.-A. Boullanger, qui les tenait de son père, autrefois greffier de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, à Charly (1).

La paroisse de Saulchery eut sa vie propre à partir du 12 avril 1735, date de la consécration de l'église qui est sous le patronage de saint Sébastien, dont la fête se célèbre le 20 janvier. Elle a une longueur de 31 mètres sur 14 de largeur à l'intérieur et ressemblait assez à un vaste hangar, lorsqu'en 1875, l'abbé Vuilbert, desservant, fit reconstruire à ses frais l'unique bas-côté (côté évangile, dans le style ogival).

Il fit aussi fermer la sacristie qui n'était séparé de l'église que par les boiseries du chœur, et construire un plancher à ladite sacristie. On n'y trouve du reste aucune peinture, aucun tableau ni tapisserie remarquables. Les vitraux sont en verre ordinaire. Depuis 1883, on y voit une belle crèche en bois de chêne sculpté, don d'une personne charitable.

Le portail était surmonté, jusqu'en 1885, d'une vilaine construction à jour, tenant lieu de clocher et renfermant 3 petites cloches.

Depuis 1885, le vieux clocher a disparu pour faire place à une magnifique tour quadrangulaire, sans architecture, il est vrai, mais d'un bel et gracieux effet. Le cimetière qui jadis encore entourait l'église est aujourd'hui supprimé depuis 1880. Le nouveau cimetière, plus en rapport avec les

(1) Archives de la Mairie de Saulchery.

règlements actuels et les lois de l'hygiène, est situé à l'Est du village, à 100 mètres des dernières maisons.

Jusqu'en 1735, Saulchery, le Pont et Montoizelle ne formaient qu'une seule paroisse avec Charly et les inhumations étaient faites dans cette dernière localité.

En 1696, une épidémie sévit à Saulchery et la mortalité s'éleva à 21 décès.

Voici d'ailleurs ci-dessous, la relation d'un fait qui s'est passé cette même année 1696 à Saulchery. Nous le copions in-extenso dans le numéro du journal *l'Echo de l'Aisne*, portant la date du 7 juin 1873. (1).

« A l'issue d'une éclipse de lune qui s'est faite le 16 may
» dernier 1696, il est tombé un brouillard puant sur ce
» lieu de Saulchery. Tous ceux qui ont esté ledit jour et
» le lendemain forir aux vignes, ont respiré (aïant le
» visage contre terre en travaillant) une odeur fade dont
» ils sont tombés malades à l'instant mesme, au nombre
» de cent personnes, desquelles il en est mort en deux ou
» trois jours de temps, vingt-et-un hommes, tous jeunes.
» Ceux et celles qui n'avaient point travaillé aux vignes,
» n'ont esté aucunement atteints de maladie, laquelle pre-
» nait par un mal de teste et un commencement de vomis-
» sement, après quoy ils sentaient un feu qui les brûloit
» avec des envies de vomir.

« Ce qui auroit donné lieu aux officiers et aux habitants
» de Charly (pour empescher la communication et que les
» morts soyent enterrez en l'église dudit Charly), de poser
» quelques espèces de gardes aux portes et d'avoir recours
» à M. l'Évêque de Soissons pour avoir la permission de
» faire bénir par le sieur curé dudit Charly, une terre
» proche le lit lieu de Saulchery, pour y faire un cimetière,
» afin d'y enterrer les morts. Mais cela n'a point esté exé-

(1) Relation faite également par M. Corlieu dans son Histoire de Charly.

» cutez, la maladie aïant esté connue le deuxième à troi-
» sième jour pour n'estre que pourpre, par des médecins
» et chirurgiens : et les 70 malades qui restoient au par-
» dessus des 21 décédez, ayant esté sollicitez et secourus,
» ils ont esté entièrement guérys, sans qu'il en soit mort
» aucun, et personne, tel que ce soit n'est mort ni n'est
» devenu malade depuis le 25 dudit moys de may, dans ce
» lieu de Saulchery, en sorte que toutes choses sont à pré-
» sent rétablies (1). Il y eut 1 décès le 15 may; 2 le 17; 1 le
» 18; 7 le 19; 6 le 20; 4 le 21. »

LA GROTTE DU PONT

Il n'existe dans la commune aucune pierre, aucune fontaine, aucune roche consacrée par une croyance populaire, mais il se trouve au hameau du Pont, près de l'emprunt qui a été fait pour la chaussée et dans la roche qui s'est trouvée mise à pic pour l'établissement du fief Tanneguy, une excavation appelé *La Roche*.

En suivant un couloir de 8 mètres de long sur 1 m. 50 de large et 2 mètres de hauteur on trouve une grotte de 3 m. 50 de long, sur 2 mètres de large et 2 mètres de hauteur depuis le niveau de l'eau. Dans cette grotte, un bassin de 2 m. 70 de long, sur 1 m. 75 de large et 0 m. 50 de profondeur, reçoit l'eau qui suinte au fond et qui a déposé à la longue, sur les parois, un enduit calcaire d'un mètre de hauteur. Les habitants disent que cette eau pétrifie les objets qu'on y dépose et cela nous parait très vraisemblable puisqu'elle a pu former de ses sédiments le relief indiqué.

(1) Lettre écrite par l'Évêque de Soissons, Brulart de Sillery, le 29 juin 1695, à de Marlay.

Le prieur curé de Charly était Jacques Bottier ; les chirurgiens étaient : Antoine Hardré, Louis Rassieot et Antoine Delahaye.

Nous avons vu cette grotte avec intérêt et l'avons trouvée très originale avec ses stalagmites ; quoi qu'il en soit, elle est fort curieuse et mérite d'être visitée.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.

Le territoire agricole de la commune de Saulchery comprend 242 hectares de terres cultivables sur un terroir de 263 hectares. Les bois occupent une superficie de 20 hectares environ.

On aperçoit dans la côte plantée en vignes, disposés çà et là, d'énormes tas de pierres appelés *murgers*. Ces pierres appartiennent à la commune, ainsi que le terrain sur lequel elles sont déposées. On ignore qui a pu faire ce travail d'épierrement : mais il est probable que tous ces cailloux qui gênaient considérablement à la culture, ont été ramassés à la corvée, dans un temps fort éloigné, puisqu'aucun parchemin, aucun écrit n'en font mention.

La culture des terres est bien entendue, la vigne, surtout, est l'objet de soins intelligents. Le vigneron trouve d'ailleurs depuis 4 ou 5 ans, dans son vignoble, un produit rémunérateur. La Champagne vient acheter les vins blancs à des prix relativement élevés ; et avec le marc additionné de sucre et d'eau, le particulier fait pour sa consommation un vin de 2e cuvée, dit vin de sucrage.

Le marc, distillé ensuite, fournit une eau-de-vie d'un goût caractéristique, connue sous le nom d'eau-de-vie de marc.

L'hiver rigoureux de 1879 a été fort préjudiciable aux arbres fruitiers qui presque tous ont péri par suite de la grande gelée. Les noyers surtout, qu'on voyait en grand nombre dans les vignes, ont été détruits.

Il existe à Saulchery une Société agricole formée depuis quelques années par un grand nombre de propriétaires.

pour l'assurance mutuelle de leurs bestiaux en cas de maladie.

Au hameau du Pont, existent deux laiteries importantes qui ramassent le lait à domicile, dans une zone de 12 kilomètres de rayon. Ce lait est envoyé à Paris après avoir été préalablement bouilli.

Une fabrique d'eau de Javelle, établie également au Pont, suffit aux besoins de tous les environs.

Montoizelle possède aussi un établissement industriel, c'est une fabrique de mousse teinte. Cette mousse recueillie dans les bois environnants par des enfants ou des vieillards indigents, est travaillée à Montoizelle, puis expédiée à Paris chez les fleuristes.

Saulchery n'a d'autres biens communaux que son église, le presbytère, une école de garçons et une école de filles, le cimetière et un lavoir public depuis 1876.

Le Bureau de Bienfaisance a un revenu annuel de 340 francs.

Les animaux domestiques sont assez nombreux ; on y compte 58 chevaux, 2 mulets, 40 ânes, 140 vaches de toutes races et en moyenne 80 porcs. Il n'y a pas de moutons, attendu que la commune est dépourvue de prairies et ne possède aucune ferme.

Le travail et la culture des vignes se font manuellement ; la rentrée des récoltes et les charrois de fumier ont lieu le plus souvent au moyen des bêtes de somme à cause de la pente très roide de la colline.

Depuis quelques années, la vigne est atteinte d'une maladie cryptogamique, *le Mildew* : les vignerons luttent contre ce nouveau fléau, en arrosant deux fois au cours de l'été, leurs vignes avec l'*eau céleste*, au moyen d'un pulvérisateur.

L'*eau céleste*, terme de viticulture, est une dissolution de sulfate de cuivre *(vitriol bleu)*, dans une certaine quantité d'eau. Ce traitement paraît avoir raison du mal, et les vignes traitées ainsi, conservent leurs feuilles, très vertes,

jusqu'à l'automne, tandis que les autres ceps, non traités, se dépouillent complètement de leurs feuilles en août et septembre, au détriment du raisin, qui sèche et tombe.

Le sol de Saulchery appartient au système géologique du bassin de Paris. On en trouve la preuve dans les gisements de grès, les coquillages, fossiles et dépôts divers qui constituent le sol.

On peut s'en rendre compte en visitant l'emprunt fait au Pont, pour niveler la chaussée qui mène à la gare de Nogent-l'Artaud. La roche mise à nu, absolument à pic, permet de distinguer les différents horizons tertiaires, éocènes et miocènes. La région des plateaux renferme les terres appelées terres fortes, dont on a facilité la culture depuis trente ans, en y répandant de la marne contenue abondamment dans certaines parties du sous-sol. Dans le reste du territoire le sol est plutôt sec que frais.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En général, les habitants sont bien constitués, forts et robustes. Ils se livrent presque tous aux travaux des champs. Pourtant, une partie de la population du Pont (hommes), travaille dans les ateliers de Nogent-l'Artaud, à la fabrication d'instruments d'optique (Usine-Decaix).

Les vignerons, habitués à compter sur le vin de leurs vignes, en achètent rarement d'autre. Ils boivent un vin de sucrage très substantiel et sans aucun principe malfaisant.

La consommation du café, des boissons alcooliques et principalement de l'eau-de-vie, a augmenté dans une proportion peut-être inquiétante.

Il y a dans la commune une Société d'arbalète fondée le 1er novembre 1820, comptant 24 membres ; une compagnie d'Archers, au Pont, fondée également en 1820, comptant

20 membres. Chacune de ces Sociétés a sa chambre attenante au jeu où se font les réunions ou assemblées.

Il n'y a plus trace aujourd'hui des anciennes coutumes locales ; elles ont entièrement disparu et ont fait place à des habitudes qui varient suivant les familles.

Le langage est assez correct ; la prononciation est bonne en général ; il y a lieu toutefois de signaler un accent un peu chantant et un emploi fréquent de certaines locutions vicieuses locales.

Disons en terminant quelques mots sur les écoles de Saulchery. La commune possède en propriété depuis 1837 une école primaire laïque pour les garçons, comptant 25 élèves, elle servit pour les deux sexes jusqu'au 1er décembre 1875. Depuis cette époque, une maison fut louée tous les ans pour l'école primaire des filles qui fut dirigée jusqu'en 1892 par les sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours, dont la maison mère est à Charly. Depuis 1892, l'école des filles a été laïcisée et les locaux appartiennent en pleine propriété à la commune.

Les registres de la Municipalité ne datent que de 1788. Le premier instituteur connu est un nommé Pierre Latizeau, mentionné au procès-verbal de l'érection de l'église en 1735.

En 1792, il est fait mention au registre des délibérations, d'un sieur Protais Guyot, clerc paroissial et « mestre d'écolle. »

En 1811, il est parlé d'un sieur de Graimbert comme instituteur, mais il n'est aucunement question de son installation ; la même année, Joseph Sévin, fils de l'instituteur de Jouarre, est nommé instituteur à Saulchery et exerce pendant vingt-six ans, jusqu'en 1837.

De 1837 à 1849, Louis Leroy ; 1849-1861, Royne ; 1861-1867, Prinet ; 1867-1892, Sery ; 1892-...., Douté.

En 1789, le 6 avril, plainte en malversation fut portée par 13 habitants de Saulchery contre le Syndic ou Maire, les adjoints et les membres composant la Municipalité ;

celle-ci réunie au domicile de son syndic Charles Thierrion, le 20 avril suivant, forme opposition à ladite plainte.

Nous n'ajouterons plus que quelques mots à notre sujet, ce sera pour constater le mouvement des idées pendant la période Révolutionnaire.

Le contre-coup des événements dont la France fut le théâtre à cette époque mémorable, se fit sentir dans les plus humbles campagnes et Saulchery en reçut aussi un léger choc.

Nous étudierons dans un travail ultérieur, formant un chapitre particulier, les épisodes qui se sont succédé dans la commune pendant la 1re Révolution.

Romeny, 20 mars 1894.

MINOUFLET,

Instituteur.

SÉANCE DU 11 JANVIER 1891 (1)

Le mors gallo-romain dont il s'agit est en bronze, et bien conservé, malgré sa croûte vert de grisée, et certaines traces qui en attestent l'usage.

La pièce principale (embouchure ou canons) est en forme de torsade, et articulée au milieu, (comme nos bridons modernes) et elle est pourvue d'œillets auxquels sont adaptés des anneaux, flottants, destinés à recevoir les rênes.

Les deux parties latérales, ou branches, se composent chacune de trois anneaux circulaires, superposés (en triangles) et un de ces anneaux est de plus petite dimension que les autres ; les anneaux de plus faible dimension sont traversés par le mors proprement dit, et celui-ci y est maintenu, en liberté, par les anneaux des rênes qui sont à ses extrémités.

Quant aux deux anneaux de plus grande dimension, pour chaque branche, ils sont visiblement destinés à recevoir : l'un, les cuirs latéraux de la bride, et l'autre, la courroie qui passe au-dessus du naseau.

Au milieu des trois anneaux latéraux, dont l'emploi vient d'être indiqué, se trouve un bouton, ou rivet, pouvant avoir servi à fixer une phalère, ou tout autre ornement.

Les œillets de l'articulation du mors et ceux des extrémités, ont été obtenus sans soudure, par simple courbure, pour la brisure, et par torsion et enroulement, pour les

(1) Voir page 114, note de M. Dupont.

anneaux de rênes ; quant aux anneaux treflés, formant les branches, ils ont été fondus d'une seule pièce.

Il est aussi à remarquer, qu'un des deux anneaux de guides est plus petit que l'autre, ce qui paraîtrait indiquer que ce mors n'était pas destiné à un attelage ne comprenant qu'un seul cheval, il était établi pour ne recevoir qu'une seule rêne, laquelle devait être fixée au petit anneau et passait ensuite dans le grand (à la manière des nœuds coulants) avant d'arriver aux mains du quadrigarius, ou du bigarius qui, par ce moyen et l'articulation de l'embouchure, disposait d'une force énorme, sur les barres et les mâchoires inférieures de ses... coursiers rapides.

Avec un peu d'attention il est aussi facile de remarquer, par certaines traces de frottement existantes, surtout dans diverses parties des anneaux traversés par les canons, que le très intéressant mors qui nous occupe était spécialement destiné au cheval de droite *(dexter jugalis ou funalis)* suivant le genre d'attelage.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1891

ALBUM CARANDA

Qu'on ne s'y trompe pas. « Un dernier mot » placé en vedette sur la couverture de ce nouveau fascicule ferait craindre que notre vénéré Président d'honneur, déposant *les armes*, mette fin à un travail qui a illustré son nom et donné à la science bien des matériaux utiles. Il n'en est rien, heureusement, c'est le dernier mot — et le bon — sur le port des torques par les Gauloises.

Cette question du « port des Torques » a été bien controversée. « Le bijou gaulois, par excellence, dit H. de Cleuziou dans l'Art national, était le *torques*, collier d'or ou de bronze dont se paraient les chefs. Polybe raconte qu'à la fameuse bataille de Talamon, tous les guerriers du premier rang étaient décorés de colliers d'or. Diodore fait la description de ces colliers qu'il indique comme massifs et d'un poids énorme. » Ce n'est certes pas cette dernière qualité qui les aurait fait rechercher par les élégantes gauloises, elles qui déjà avaient l'habitude des superbes colliers à pendeloques de corail, d'ambre, ou bien ornés de bijoux d'or et d'argent, de perles en verre, etc.

Quoi qu'il en soit le torques ne reste pas l'apanage d'un guerrier, la récompense d'un fait d'armes, ou d'un service rendu comme le torques *décerné* à Manlius, comme celui que Pharaon avait attribué à Joseph lorsqu'il l'installa le premier après lui, l'intendant de l'Égypte ; il devint en Gaule un objet de toilette féminin. M. Fr. Moreau et M. Morel l'ont constaté par des trouvailles répétées dans les départements de l'Aisne et de la Marne.

La planche 156 du fascicule qui est sous nos yeux nous représente la « Toilette d'une jeune Gauloise, d'après un tableau de M. Albert Meignan. Tout y est : torque à torsades, bracelets, fibules, pendeloques, boucles d'oreilles, anneau, chaînettes.

La collection de M. Morel renferme trois *torques* d'enfants ; il est donc acquis, maintenant, que le torque sans cesser d'être un signe d'autorité pour les guerriers, est devenu un oblet de toilette pour les dames et pour les enfants. M. Fr. Moreau estime que dans le nombre de ceux qu'il a exhumés, trente *au moins* « de faibles dimensions, sans aucun ornement, ont été trouvés au cou de jeunes filles. »

La question, ce nous semble, est historiquement jugée, grâce aux remarquables travaux de MM. Morel et Fr. Moreau. Nous attendons avec confiance le fascicule de 1893 et nous souhaitons que notre Président d'honneur continue encore, en 1894, ses admirables découvertes qui le placent à la tête des archéologues français et étrangers.

MOULIN

CONGRÈS DE LA SORBONNE

27 Mars 1894

PREMIÈRE PARTIE

Je ne sais si l'impression que je vous ai manifestée l'an dernier et qui a dû être générale — est parvenue à l'Administration, toujours est-il que cette année les choses se sont passées on ne peut mieux.

On a accès dans la grande salle des Pas-Perdus de la Nouvelle Sorbonne ; un drapeau est arboré au-dessus de la porte par où les membres du Congrès pénètrent, plus nombreux que jamais. Un peu avant deux heures les portes du grand amphithéâtre sont ouvertes. C'est M. Levasseur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques qui a été nommé président du Congrès ; il est assisté des présidents de section et des personnages qui ont un nom dans les sciences et dans les lettres : MM. Léopold De-

lisle, An. de Barthélemy, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Leblant, Chabouillé, Dr Hamy.

Très spirituel et très court le *laïus* présidentiel. « Vous êtes ici, Messieurs, de tous les points de la France, non pour écouter de longues harangues, mais pour donner connaissance de vos utiles travaux, vous entendre sur les points contestés et nouer des rapports qui prouvent la grande utilité de ces Congrès. Je vous salue au nom de la France dont vous êtes d'utiles représentants. »

L'archéologie à laquelle je tiens à rester fidèle — au risque même de manquer certaines communications de la section d'histoire qui peuvent nous intéresser — a repris sa place d'il y a deux ans. On se sent à l'aise, on voit clair, on se reconnait; nos collègues MM. Delteil, Léguillette, Pihan assistent à la plupart des séances ; le docteur Corlieu fait une apparition quand M. de Barthélemy — un de nos honoraires — a prononcé l'*Ite missa est.* Ah! Messieurs, si j'osais appuyer sur les considérations qu'a présentées l'éminent M. Levasseur, je dirais : Quelle satisfaction de se retrouver avec des personnes instruites, aimables et qui fréquentent les Congrès! J'engagerais de tout mon pouvoir nos collègues qui le peuvent à tenter cet essai... loyal! C'est un profit à tou égards; la science et les relations y trouvent leur compte.

C'est M. Ed. Le Blant, le savant épigraphiste qui préside la première séance. Le temps me manque pour vous présenter aujourd'hui le travail d'ensemble sur les communications qui ont été faites pendant les trois journées du mardi, mercredi et jeudi. Vous ne m'en voudrez pas si je ne parle guère de la séance ministérielle; je n'y ai point assisté et j'emprunterai à l'*Officiel* ce qui me paraîtra devoir vous être rapporté. Je n'aborderai aujourd'hui que ce que je crois devoir appeler les exécutions.

Ces incidents quasi-dramatiques j'hésiterai à lesconfier à l'impression, quoiqu'ils aient eu de nombreux témoins. Ici, comme nous sommes en famille, je vous révèlerai les noms

en vous exposant les choses. M. Léon Morel a formé depuis longtemps une collection remarquable et que bien des personnes ont visitée à Reims ; c'est lui qui a trouvé à Somme-Bionne et exposé le gaulois inhumé sur son char, il a publié un grand ouvrage — j'ai fait tous mes efforts pour l'obtenir pour notre bibliothèque — « la Champagne souterraine » car c'est *dans* notre province en grande partie, que, depuis trente ans, M. Morel a *exhumé* les objets qui forment sa collection, c'est un émule et un ami — m'assure-t-il de notre vénéré président d'honneur. Vous n'oubliez pas que M. Morel a trouvé des angons, des épées, et ce fameux mors *asiatique* que dans son zèle il était disposé à attribuer au cheval d'Attila. L'endroit où ce merveilleux mors a été trouvé semblait justifier l'attribution susdite. M. Morel, c'est mon compatriote, m'avait montré une superbe statuette en *marbre*, représentant une Vénus de Milo, rapportée en France par le colonel Ollivier, après la guerre de Crimée. Cette statuette, mutilée, mesure 20 ou 25 centimètres ; une patine recouvrant les parties charnues indiquait un long, un très long séjour dans la terre. Mais, combien gracieuse, malgré l'absence du bras, des pieds, malgré le recollage de la tête si fine, si expressive !

Cependant, la séance s'ouvre, la parole est donnée à M. Morel qui monte triomphalement... au bureau et exhibe à M. Héron de Villefosse la Vénus de Milo. Un commentaire bien senti en faisait connaître l'origine, en établissait l'authenticité, en vantait le mérite... On n'avait plus qu'à se demander quel serait l'heureux musée qui posséderait, qui pourrait acquérir une pièce aussi rare! les prétentions de M. Morel, cela se devine, n'étaient pas précisément modestes. Je remarquais que le docte conservateur du Louvre qui nous présidait avait des hochements de tête singuliers, que ses communications aux assesseurs étaient marquées d'une vivacité, d'un haussement d'épaules, d'une expression qui ne me paraissait point exempte d'ironie...

je tremblais pour mon compatriote... Il y avait de quoi! Cet objet, dit M. de Villefosse est un de ceux que l'on vend communément en Italie, c'est *une réplique* — retenir le mot — non de la Vénus de Milo, mais de la Vénus de Médicis. La bonne foi de M. Morel est complète, assurément, mais il a été dupe d'un truqueur, de plus, ce n'est pas du marbre, mais de l'albâtre ou même du plâtre fin recouvert de stuc, etc.. C'est M. Morel qui n'était pas content! d'autant plus que la leçon n'était pas complète. Cet *infatigable* collectionneur avait à soumettre un autre objet, dont nous avions eu, un ami et moi, une espèce d'avant-goût, de prélibation.

La nature de ce nouvel objet n'était pas à discuter; c'était bien du bronze : une statuette de douze centimètres environ, semblant représenter une femme; autour du cou un objet, peut-être un petit animal; puis un autre plus grand s'allongeait sur l'un des côtés de cette femme, comme pour se précipiter sur le petit animal afin de le caresser. Époque à peu près certaine; (v^e^ ou vi^e^ siècle). L'explication de M. Morel était des plus... séduisantes : cette petite statue surmontait une colonnette, formant un meuble de luxe; l'artiste a voulu représenter l'impératrice Théodora, femme de l'empereur Justinien Ier; on sait que cette triste souveraine était fille d'un bellnaire chargé d'alimenter les cirques où les gladiateurs avaient à lutter contre les animaux féroces; sa fonction consistait surtout à approvisionner la lice d'ours et d'oursons. La fille, loin de rougir de la profession de son père — elle ne rougissait de rien, du reste — pour rappeler, au contraire, son extraction, s'était fait représenter, au dire de M. Morel, ayant, un ourson autour du cou pendant que la mère s'élance pour caresser son petit. — Mais, c'est tout simplement un manche, dit M. de Villefosse; il est bien de l'époque que vous signalez mais n'a jamais servi de couronnement à une petite colonne. — C'en était trop, M. Morel se défend énergiquement; il rappelle que lorsque la première fois il a annoncé, à la Sor-

bonne qu'il avait trouvé un gaulois inhumé sur son char, chacun avait souri, comme l'on sourit aujourd'hui de son explication des objets qu'il vient de présenter... il espère que l'avenir lui donnera raison... Un de nos amis, présent à la discussion, dit qu'il lui semble que certaines observations ne perdraient point à être présentées avec plus de réserve, que des personnes qui viennent de bien loin pour exhiber ce qu'elles ont trouvé et exprimer leur sentiment, pourraient être traitées avec plus d'égards... La discussion semblait devoir continuer... les contradicteurs allaient peut-être se prendre aux cheveux... heureusement, tous les trois sont abominablement chauves...

On comprend la discrétion que mettent les conservateurs dans les jugements qu'ils ont à porter sur certains objets d'art lorsque l'on se rappelle que, l'an dernier, sur la proposition de M. Courajod, professeur d'esthétique au musée du Louvre et aide-conservateur, l'Administration a acquis une *statue* qui a été reconnue être, comme celle de M. Morel, un habile truquage. Que de réflexions amènent ces erreurs !

Autre *exécution* moins dramatique, mais qui n'a pas dû être moins sensible à celui qui en est la victime. Pendant que M. Halna-du-Frétay terminait son intéressante lecture sur les cimetières préhistoriques, M. Richard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, dessinait sur le tableau noir des fourches ou tridents droits, renversés, alliés à d'autres emblêmes, enfin une suite de signes quasi-hiéroglyphiques.

Il parle très bien M. Richard, il a l'habitude, on le voit, de se faire écouter ; mais combien ses interprétations sont hardies ! Il expose que les signes qu'il vient de dessiner se présentent fréquemment sur les sépultures poitevines, à partir du ve siècle, que sont, d'après le P. Delacroix, *des tricères*, emblêmes religieux de la Sainte-Trinité pour protester contre l'arianisme, surtout après la lutte contre les Visigoths ; que nombre de sarcophages mérovingiens

sont ornés de ces tricères. M. Richard, dans la combinaison des signes religieux, trouvait l'exposition du symbole de Nicée — il nous a récité le *Credo* en suivant les lignes de ses dessins. L'inclinaison même des points avait son sens précis, liturgique ; c'était véritablement très-ingénieux.

Mais le terrible M. de Lasteyrie qui présidait semblait attendre avec quelque impatience la fin de cette thèse ; ses regards interrogeaient le savant abbé X... mon voisin et sollicitaient une réponse, pour ainsi dire. L'abbé souriait ; mais le président tout en souriant aussi, répond à M. Richard que sa théorie est trop belle, trop ingénieuse, que les signes qu'il a relevés sont tout simplement des signes d'appareils ou marques de tâcherons, comme l'on en voit sur tous les monuments du Moyen-Age... M. Richard ne se tient pas pour battu... nous le reverrons. Qui sait?

Dans le vrai compte-rendu, je vous parlerai des nouvelles découvertes de M. Pilloy : l'épée gauloise et la représentation de chevaux montés chez les Gaulois. Nous trouverons ces travaux in-extenso dans le Recueil édité par le ministère.

SÉANCE DU 1er MAI 1891

DEUXIÈME PARTIE

Je ne me dissimule pas que les chapitres que je vais traiter aujourd'hui vous paraîtront un peu plus monotones que le préambule que je vous ai exposé le mois dernier ; ce sera plus terne, moins dramatique quoique, cependant,

quelques mémoires se soient prêtés à une critique... légère... je veillerai sur ma plume et sur mes notes.

Un compatriote, et ami de notre cher vice-Président, M. Halna du Frétay, de la *Société Archéologique du Finistère*, a traité une question, dont l'importance ne vous échappera point : cimetières préhistoriques ; sépultures sous les roches brutes. Je me rappelle que, dans les premiers temps que je fréquentais nos réunions, on agita cette même question : Les *murgers* qui s'élèvent sur nos coteaux, dans les vignes ne sont-ils pas des sépultures, de véritables tumulus ? Ces monticules de pierres ne se sont-ils pas formés ou agrandis par les pierres que les passants pieux jetaient sur les tombes ? tout comme en Judée autrefois. Il a été prouvé que la plupart de ces *murgers*, pour ne pas dire tous, n'étaient que de vulgaires tas de pierres dont les vignerons débarrassaient leurs terres. Il n'en est pas de même partout en Bretagne, M. du Frétay a exploré sous des roches ou sous des *murgers* nombre de cimetières préhistoriques ; ce sont des incinérations qui remontent aux plus anciens temps.

Pour sa part, M. Masfrand, de la *Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart* — une Société assez nouvellement reconstituée et avec laquelle nous échangeons nos publications — M. Masfrand, dis-je, a fait un inventaire très complet des monuments préhistoriques de la région et des outils recueillis dans les fouilles. En son absence, son mémoire a été lu par M. Imbert, correspondant à Paris et qui a émis, à la fin des séances, une idée qui pourra bien faire son chemin. Pourquoi les Sociétés savantes ne formeraient-elles pas une espèce de syndicat d'où partiraient les notes qui intéresseraient chacune d'elles ? En dehors de la tutelle gouvernementale, ne pourrait-on pas former une sorte de corpus ou communication des trouvailles importantes ? A étudier...

Les embaumements, assure M. l'abbé Pigeon (de la Société Archéologique du Cotentin) se sont continués, à

l'époque mérovingienne, dans notre contrée et d'après les procédés si connus et si vantés des Égyptiens. Le savant abbé a compulsé dans les ouvrages des moines nombre de procès-verbaux où les procédés d'embaumement sont exposés. Il en résulte que, jusqu'au règne de Charlemagne, les chrétiens voulaient assurer la conservation des reliques des saints personnages, objets de leur vénération. Au xve siècle l'usage des embaumements reprit une certaine vogue, mais les anciennes recettes n'étaient plus connues et les corps se conservaient moins bien qu'aux temps mérovingiens.

LES ORIGINES DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL

C'est à l'influence de la France — M. Enlart l'a prouvé — que l'Espagne et le Portugal ont dû les principaux monuments qui font leur gloire et cela, tout naturellement par suite de la proximité des contrées, de la fréquence des unions. L'Espagne adopta le style clunisien : le Portugal le style cistercien, modifiés, cependant, l'un et l'autre par l'influence bourguignonne. Le légendaire aumônier du Cid, Jérôme de Périgueux, a été le propagateur du clunisien. La cathédrale de Léon est le type accompli du gothique espagnol. Il ne faut pas négliger non plus, dans la plupart des monuments de ces deux pays, notamment en Espagne, la part si large qui revient à l'influence mauresque. Cette thèse bien présentée a été vigoureusement applaudie; M. Enlart est un jeune; il ne m'étonnerait pas de le revoir plus tard au nombre de nos plus distingués critiques d'art.

Il y a quelques années, M. Berthelé, à propos d'un monument angevin, avait savamment exposé les formes propres à l'architecture de cette contrée, il avait lu à la Sorbonne un mémoire qui lui avait valu de grands

éloges auxquels nous nous sommes associés. Aujourd'hui M. l'abbé Bourdais nous entretient de « l'œuvre architectonique de Foulques Nerra (987-1040) comte d'Anjou. » Ce fut un grand batailleur et un grand bâtisseur; pour expier ses fautes il se fit traîner sur une claie à Jérusalem en criant : Seigneur, ayez pitié du traître et parjure Foulques. Il fonda à Angers l'abbaye du Ronceray, reconstruite presque entièrement au XVIIIe siècle par les moines de Saint-Maur et occupée actuellement par l'Ecole des Arts-et-Métiers; il bâtit la magnifique église de Beaulieu-les-Loches, aujourd'hui en ruines, ainsi que plusieurs châteaux, dont un seul subsiste, celui de Laugeais, curieux donjon rectangulaire en petit appareil; on lui attribue aussi la construction des donjons de Loches, de Montbazon, de Mont-Trésor, de Mont-Richard.

Ne quittons pas le style roman, nous le trouvons :

1° A Besançon, dont le diocèse, dit M. Gauthier, renferme encore vingt églises de ce style; la plus intéressante, sans contredit, est la cathédrale avec sa double abside carolingienne, puis la curieuse église de Faverney — que M. de Lasteyrie attribue à l'influence germanique, sans admettre la légende qui en donne les religieux de la Chaise-Dieu comme fondateurs. Les églises de Grandecourt, Marast, Contrefontaine, etc., appartiennent aussi à la deuxième moitié du XIIe siècle.

2° Dans le département de la Loire. Grâce aux dessins nombreux qui accompagnent la description de M. Thiollier, on peut se rendre compte des richesses artistiques que renferment les églises, passées en revue par lui. Quel travailleur que M. Thiollier! Vous en jugerez quand je vous aurai annoncé que plus de deux cents dessins — fort bien exécutés — sont mis sous nos yeux; aussi l'assemblée vote-t-elle par acclamation la proposition qu'il fait de réclamer un subside qui puisse permettre la restauration de l'intéressante église de Verrières, près Saint-Germain-Laval. Déjà le Congrès avait appuyé de son vote le vœu

formé par M. Bulliot, président de la *Société Eduenne*, à l'effet d'obtenir une subvention pour continuer les fouilles de Beuvray.

Le travail de M. l'abbé Voillery, encore bien qu'il renferme quelques appréciations discutables, n'est pas moins fort utile et réclame l'attention de tous les archéologues : il s'agit d'une étude sur plusieurs monuments antiques et sur les premiers édifices chrétiens de la région éduenne. Dans cette région, tout comme cela a été constaté dans la nôtre, des édifices se sont greffés sur des substructions d'un autre âge. M. Quicherat a signalé dans plusieurs églises des environs de Château-Thierry des monuments du style roman ou ogival assis sur des bases carolingiennes et même antérieures.

Suivant l'abbé Voillery, la colonne de Cussy rappellerait le passage de Constantin en 312 ; la fontaine Saint-Martin — qui, comme presque partout, a été l'objet d'un culte superstitieux — a des détails que l'on retrouve sur la porte romaine d'Arroux à Autun ; le tombeau de Saint-Andoche à Saulieu est mérovingien. Les chapelles Saint-Baudèle, Saint-Flocel, l'église Notre-Dame, toutes les trois de Beaune ; l'abbaye Saint-Martin de l'Aigle, près de Beaune, sont antérieures à l'an 1000, ainsi que plusieurs autres dont M. l'abbé Voillery donne une description détaillée. Seulement... MM. Héron de Millefosse et Enlart déclarent que les dessins qui leur sont soumis ne se rapportent pas à des constructions de l'âge indiqué ; il faut que l'auteur s'appuie sur des textes authentiques pour maintenir sa thèse... on a toujours la passion de vieillir les monuments...

Beaume-les-Dames nous est connu ; nous savons que cette modeste sous-préfecture du Doubs doit son nom à un ancien couvent de chanoinesses ; mais Baume-les-Messieurs (du Jura) le connaissiez-vous ? Pour ma part, j'en ignorais absolument l'existence et, cependant, c'était le siège d'une des plus puissantes abbayes de l'Est de la

France. A l'aide des anciens inventaires, on peut se faire une idée des richesses que possédait cette abbaye. M. l'abbé Brune a tout lu, tout parcouru, tout vu : il cite avec éloges quatre autels du xve siècle, le superbe rétable du maître-autel qui a été donné par la ville de Gand, en 1525; plusieurs bons portraits sur bois, les belles stalles qui décoraient le chœur, tout comme à Essômes et à Orbais : elles ont disparu de Baume, hélas! ce qui en est resté décore actuellement l'église de Clairvaux-les-Vaux-d'Ain (Jura). L'église qui, vous vous en doutez, est classée comme monument historique, contient plusieurs tombeaux et sarcophages : ceux de l'ermite Renaud (1104), de Mahaut de Châlons (du xiiie siècle) de Renaud de Bourgogne, d'Alix de Villers (du xve) enfin toute une série de dalles funéraires.

Nous retrouvons M. Gauthier, l'archiviste du Doubs, avec une notice fort étudiée sur le *Psautier de Bonmont* (au diocèse de Genève). Ce magnifique manuscrit à peintures date du commencement du xiiie siècle, quoiqu'il paraisse appartenir au xiie ; il semble, en effet, que la miniature de l'abbé Walterius lui assigne cette date puisqu'il administra le couvent de 1195 à 1207. L'abbaye fut supprimée par la Réforme en 1536, mais le précieux manuscrit fut recueilli par le doyen, Alexandre Glamme dans la famille duquel il s'est conservé jusqu'à ce qu'il fut acquis par la ville de Besançon : il fait maintenant l'un des ouvrages les plus précieux de la bibliothèque de cette ville. M. de Lasteyrie voit dans la décoration de ce manuscrit une influence allemande.

La *Société d'Emulation de l'Allier* compte en M. Bertrand un membre actif et intelligent ; le musée de la ville de Moulins, grâce à lui, continue à s'enrichir, comme au temps de M. Tudot. Ah ! combien il regrette, M. Bertrand, de ne pouvoir disposer de tout son temps pour se livrer à ses études de prédilection, à ses recherches souvent heureuses, à ses chères collections! Il a retrouvé et mis à

découvert les traces d'une voie romaine à Moulins, à Iseure, etc.; il a recueilli de nombreux vestiges d'époques diverses : silex, poteries, monnaies impériales, fragments de figures en terre blanche (commune à la contrée). Il expose tout un système de constructions formées à l'aide de clayonnages revêtus d'argile et cuits sur place et enfin signale la taillerie de silex qu'il a découverte à la Goulenne, près de Digoin (Saône-et-Loire).

LES FOUILLES

Afin de ne point abuser de votre patience, je range sous ce titre les découvertes qui ont été signalées au Congrès et qui pour la plupart, ont été faites depuis l'an dernier. C'est ainsi que M. Braquehaye, correspondant du Comité, à Bordeaux, fait circuler un dessin représentant, en grandeur d'exécution, un fragment d'une superbe mosaïque antique provenant de Carthage et dont la décoration, comme celle qui avait été retrouvée à Tébessa par M. Allotte de la Fuye, consiste en poissons multicolores fort bien exécutés. C'est ainsi que M. le lieutenant Denis — Ah! messieurs, n'apprenez pas l'arabe, si vous voulez conserver notre belle prononciation briarde ou champenoise! M. Denis est quasi notre compatriote — il est de la Haute-Marne — l'usage de l'arabe a donné à son langage une telle gutturalité (passez-moi le mot) qu'on le prendrait pour un exotique. — C'est ainsi, dis-je, que M. Denis, un archéologue passionné, a exhumé des nécropoles de la Tunisie, au Kef, des vases de diverses formes en verre, en terre, des lacrymatoires, des biberons même dans des tombeaux d'enfant, et surtout un très curieux miroir. Et voyez, quelle malechance! ce miroir après un séjour de plusieurs siècles est sorti intact de la terre et, dans le transport de l'hôtel à la Sorbonne, son propriétaire n'a pu le mettre à l'abri d'un fâcheux contre-temps; il nous l'a

présenté, mais ébréché — Ah! Paris, Paris! Presque toutes les pièces de monnaie recueillies sont numides; les nécropoles — remarque qui avait déjà été faite. sont voisines des dolmens : les populations qui se succèdent conservent des habitudes identiques. M. Denis a rapporté un objet relativement rare, c'est un strigile en bronze portant une décoration gravée au pointillé.

A Savoisy (Côte-d'Or), M. Corot a trouvé de nombreux silex, des objets en bronze, puis des sarcophages en pierre de l'époque mérovingienne; cette localité a dû être jadis un centre important.

La discussion, soulevée par l'interprétation de M. de Laugardère (de la Société des antiquaires du Centre) sur deux inscriptions gauloises découvertes à Genouilly (Cher) avait un grand intérêt; car elle a amené l'intervention du savant M. d'Arbois de Jubainville. M. de Laugardère est également un épigraphiste distingué et par des rapprochements ingénieux il étayait sa thèse dont les considérations ont été, pour la plupart, acceptées par MM. de Villefosse et de Jubainville.

Au pays des cromlechs, M. Passillé, du Morbihan, a découvert une chambre sépulcrale, dans une lande bretonne, au lieudit le Bougaren, à Bernon, près Sarzeau (arrondissement de Vannes). Cette cavité — ancienne sépulture d'incinération, renfermait des haches celtiques, dont une en jadéite, percée et qui, certainement, était suspendue au cou; comme ornement ou mieux comme amulette.

En 1840, on avait entrepris à Harfleur des fouilles qui n'avaient pas produit grand résultat; reprises en 1893 par M. Albert Naëf, du Havre, elles ont amené la découverte d'un petit temple romain — *sacellum* — comportant une décoration polychrôme intérieure et extérieure, puis une nombreuse série d'objets d'os, de fer, de bronze, de terre cuite, un trépied en bronze articulé. Bien des objets similaires avaient déjà été étudiés provenant de Lillebonne et

de Legoux ; de petits sanctuaires romains avaient été décrits par la Société éduenne. M. Naëf signale au musée du Havre la présence d'assez nombreux objets d'archéologie étrangère ; statuettes égyptiennes, ampoules et, notamment, une amphore décorée que l'on peut rapprocher des amphores panathénaïques. (Voir le travail de M. Leblond).

L'ancre phénicienne conservée au musée Borély, à Marseille, nous a valu de la part de M. Magon une étude fort intéressante sur l'origine, la forme et le fonctionnement de l'ancre, simple crochet ou harpon à une seule branche d'abord. Dans le port de Nantes, assure M. Maître, il a été trouvé plusieurs ancres en pierre.

Je passe sur la description des carreaux émaillés de Moissac ; il n'y a rien de nouveau pour nous dans l'explication et les dessins fournis par M. Momméja, sauf une assez belle portion de mosaïque.

La communication de M. Musset sur « l'art de la terre à La Rochelle », je suis heureux de le constater, a été fort goûtée. M. Musset est le président de la Commission des arts, etc., de la Charente-Inférieure. Il a dû être l'un des organisateurs du Congrès archéologique qui va se tenir à Saintes et à La Rochelle ; j'espère bien l'y retrouver. La fabrication de la poterie est très ancienne dans le pays ; elle s'est continuée dans le moyen-âge. Sous la Renaissance, Bernard Palissy est venu y ajouter un lustre qui l'a mise au dessus de tous les centres de faïencerie ; aussi la Saintonge le traite comme un de ses plus célèbres enfants. Il a eu des émules, ou tout au moins des imitateurs ; M. Musset nous rappelle les noms de plusieurs potiers-faïenciers : Lyet de la Mothe, Jean Morillon, Pierre Levasseur, Nicolas Courault. Le musée de La Rochelle, grâce à son conservateur, M. Musset, s'est enrichi de nombreux fragments en terre vernissée ; bustes de magistrats, de dames élégantes ; vases couverts de coquillages en relief ; chevaux harnachés ; oreillettes de plats représentant des têtes de saints ou autres

effigies. On le voit, l'impulsion donnée par le grand artiste, Bernard Palissy, n'aura pas été inutile. J'aurai prochainement, je l'espère, l'occasion de vous reparler de M. Musset et du musée de La Rochelle. (Par arrêté du 30 mars, M. Musset a été promu officier de l'instruction publique. J'applaudis à cet acte de justice.)

Un autre Saintongeais, bien connu par ses écrits, M. Louis Audiat, nous a raconté, d'une façon fort plaisante, les longs procès qui, de génération en génération, se sont poursuivis pour la possession d'un prétendu trésor — trouvé à peu près dans le royaume des fées — puisque le domaine de Courcoury où ce trésor reposait dans un tumulus, s'appelle « le Terrier de la fade ». Beaucoup trop d'esprit pour un sujet si mince.

Je recommanderai, néanmoins, à ceux qui aiment les épisodes judiciaires, la lecture du travail de M. J. Trévédy, ancien président : le Couvent de Saint-François de Quimper. *(Bull. arch. de la Soc. du Finistère, 1891).* A la bonne heure! voilà un récit intéressant que l'on voudrait pouvoir imiter.

La question des Châtelliers n'est point épuisée; elle est complexe et, malgré les savants rapports de MM. Maitre (de Nantes) et Fleury (de Mamers), malgré les travaux antérieurs de MM. B. Ledain et colonel de la Noé, elle a besoin encore d'être étudiée dans diverses provinces. Le Châtellier ne peut pas être confondu avec le camp romain destiné aux légions; au IVe siècle, quelques-uns ont été établis pour servir de garnison aux colons militaires; au moyen-âge de nombreuses enceintes, portant ce nom, ont été établies pour défendre des paroisses, des domaines particuliers, des établissements industriels, de là ce nom si répandu dans bien des parties de la France. S'il y a une solution, nous le saurons... l'année prochaine.

Je réserve une bonne place — vous devez vous en douter — à notre compatriote M. Pilloy. Cet infatigable travailleur présente, et avec de bons dessins à l'appui, la description

d'une curieuse épée gauloise en fer, trouvée dans une grévière à Moy de l'Aisne. La bouterolle est constituée par des animaux fantastiques ressemblant à des serpents. De plus, M. Pilloy lit un excellent travail sur l'équitation à l'époque franque. Les fibules, rondelles, boucles où se voient des cavaliers, représentations bien rudimentaires, cependant, permettent de donner de précieux renseignements sur le harnachement des chevaux. Si les pièces de harnais ne se sont pas rencontrées en grand nombre dans les cimetières fouillés par MM. Fr. Moreau, Morel, de Baye, Fourdrignier, Pilloy, etc., on a pu, néanmoins, recueillir plusieurs éperons de formes diverses ; pour sa part, M. Pilloy en a deux ; mais, d'étriers point, d'où l'auteur conclut que l'on n'a commencé à se servir de cet objet qu'à l'époque carlovingienne. Le mors, appartenant à notre collègue, M. Liebbe, et dont la description a été donnée à une de nos dernières séances, a été l'objet d'une attention sérieuse de la part de MM. Bertrand, de Villefosse, de Marsy, Morel et Pilloy ; il a été admiré et reconnu pour être antérieur à l'époque franque. C'est du gaulois (mérovingien).

J'emprunte, pour finir, une note à la section d'histoire qui concerne notre département. M. Souchon, archiviste de l'Aisne, a rappelé les passages de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Laon, 1618, 1620, 1632, ainsi que le luxe des réceptions, les réjouissances, les dépenses occasionnées par la présence du monarque et de la Cour. C'est le palais épiscopal — le tribunal actuel — appelé pour la circonstance le Louvre qui servait de résidence. De là, le couple royal se rendait à Liesse pour y faire ses dévotions ; le motif on le connait ; ce ne fut qu'en 1638 que la reine Anne donna le jour à un fils... mais, c'était, ce devait être Louis XIV. Aucun des passages relatés par M. Souchon n'a coïncidé avec le séjour du monarque à Château-Thierry en 1631, 1633, 1635.

Ah ! si j'avais à présenter un rapport au Comice agricole,

comme il me serait agréable d'analyser le savant discours de M. Levasseur à la séance générale, de vous parler de l'activité agricole des États-Unis, de la valeur des terrains, du prix de la main-d'œuvre, de la fabuleuse prospérité de Chicago et de ses... charcuteries modèles! Mais je m'adresse à des membres d'une Société historique, il ne conviendrait pas d'empiéter sur les terres de nos bons voisins. Lisez ce magistral discours, il sort, je vous assure, de la facture académique ordinaire ; vous reconnaîtrez avec moi qu'à une forme irréprochable, il joint une profonde érudition, fruit d'un travail considérable, de patientes et consciencieuses recherches.

Je ne résiste point au plaisir de vous citer quelques extraits de la réponse de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique :

Après avoir fait l'éloge des savants qui font l'éducation intellectuelle et morale du peuple » et de M. Guizot qui fonda, il y a soixante ans, le Comité des monuments écrits, le ministre ajoute ; « Les plus anciennes Sociétés qui se sont instituées parmi vous, sont, pour le plus grand nombre, des Sociétés d'archéologie et d'histoire. Encore aujourd'hui ces Sociétés sont les plus nombreuses comme les plus actives et spécialement cette année, on est en droit de dire que ces sections de Congrès ont fourni des travaux importants...

J'ai déjà eu occasion de dire devant vous, Messieurs, que l'on ne doit pas séparer le présent du passé. Permettez-moi de répéter qu'il n'y a pas deux France, l'ancienne et la nouvelle. La France d'aujourd'hui procède de celle d'autrefois, et c'est une obligation sacrée pour ceux qui aiment vraiment leur pays de garder pieusement aux ancêtres la reconnaissance qui leur est due pour nous avoir faits ce que nous sommes... « Il ne s'agit pas, écrivait M. Guizot, en 1834, d'aucune centralisation d'affaire et de pouvoir. Je n'ai nul dessein de porter atteinte à la liberté, à l'individualité des Sociétés savantes, ni de leur imposer

quelque organisation générale ou quelque idée dominante. Il s'agit uniquement de leur transmettre, d'un centre commun, les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs... » L'Etat, continue M. Spuller, vous doit des encouragements qui ne peuvent se produire que sous une forme vraiment utile : nous devons vous fournir des moyens de travail de plus en plus complets et bien appropriés, en vous permettant d'acheter des livres et d'enrichir vos collections. Nous vous envoyons déjà les publications les plus coûteuses, qui sont souvent les plus nécessaires. Il nous plairait singulièrement de vous mettre à même de poursuivre vos recherches, soit dans vos familles, soit dans vos laboratoires, en vous offrant quelques subsides. Mais ici, Messieurs, j'éprouve une certaine confusion à reconnaître que nous n'avons pas toujours les moyens de faire ce que nous voudrions. A qui la faute? Hélas! la faute en est, non pas aux hommes, mais aux circonstances si critiques, si douloureuses que la France a traversées depuis près d'un quart de siècle. Ah! que ne pouvons-nous, de tant de millions donnés patriotiquement pour la défense de la patrie, distraire au moins quelques parcelles, le denier de la science, l'obole de la patrie aux savants! » Puisse prochainement le vœu de M. le ministre se réaliser!

A. MOULIN

SEANCE DU 1er MAI 1891

TRIBUNE DE L'ORGUE

DE

L'ÉGLISE DE CHATEAU-THIERRY

On lit dans l'*Histoire de la cathédrale de Beauvais*, par M. Desjardins, « qu'en 1538 les chanoines, qui avaient à cœur de se tenir au courant de tous les perfectionnements, par délibération du 8 juillet de ladite année, donnent mission à leur organiste de visiter les orgues neuves de Château-Thierry ». (Op. cit. p. 74).

L'instrument qui jouissait alors d'une certaine réputation, puisqu'on venait le voir de loin, a certainement été

renouvelé, mais la tribune existe toujours et elle est contemporaine de l'orgue. Elle est ornée de sculptures qui n'offrent pas une grande finesse, mais dont les sujets sont dignes d'intérêt. Sous des arcades décorées de coquilles ou de caissons, on voit des figures de femmes que nous avons. en compagnie de M. Moulin, cherché à identifier. Plusieurs représentent les Sibylles. Nous avons facilement reconnu : du côté des fonts baptismaux la sibylle de *Samos*, portant une crèche sur son bras, parce qu'elle a prédit la naissance du Sauveur, la sibylle d'*Erythrée* tenant à la main une rose symbole de l'Incarnation, la sibylle *Persique* portant une lanterne, image de la naissance du Christ pendant la nuit, la sibyl.e de *Frigée* avec la colonne de la flagellation; sur le devant de la tribune, on voit la sibylle *Europa* montrant avec respect une couronne d'épines. Les divers attributs sont relatifs à leurs prédictions. Nous retrouvons les sibylles de Château-Thierry au portail nord et aux vitraux qui le surmontent de la cathédrale de Beauvais. Elles ont les mêmes attributs.

Les figures qui suivent n'ont que des phylactères sans inscription. Rien ne permet de les identifier. Nous trouvons après les vertus théologales et cardinales : la *Foi* avec une croix, l'*Espérance* avec une ancre, la *Force* portant une colonne brisée, la *Justice* avec une épée et une balance.

En retour : une femme avec un plat et une aiguière, qui servirent à laver l'enfant au moment de sa naissance. Cet attribut est encore donné aux sibylles sans dénomination particulière; une autre femme tenant une bourse, peut-être la *Charité*, une femme tenant un objet carré surmonté d'un dôme, orné au milieu d'un rond semblable à un cadran. Il s'agit peut-être de la *Tempérance* avec une *horloge*. Cet attribut lui est souvent donné, parce qu'elle agit avec précision, à son heure.

Enfin dans l'angle de la tribune est reléguée une représentation du Christ tenant le globe du monde sommé d'une croix.

Constatons que les sibylles sont mêlées aux Vertus à Château-Thierry, comme en d'autres endroits, par exemple dans les boiseries de Saint-Etienne de Beauvais et à Auch.

Au dessus de l'orgue on remarque une fort belle clef de voûte dont les motifs sont sans doute intentionnels, puisque l'orgue est contemporain de l'église. Nous avons noté quatre anges portant l'un une viole, l'autre une harpe, le troisième une trompette, le quatrième développe devant lui un phylactère et symbolise le chant.

L. MARSAUX.

BRODERIES CONSERVÉES A L'HOTEL-DIEU

DE

CHATEAU-THIERRY

La chapelle de l'Hôtel-Dieu conserve de magnifiques parements d'autel, qui attestent à la fois la munificence des donateurs et la persistance d'une prescription liturgique qui est aujourd'hui presque inconnue en France.

Le plus ancien date du XIIIe siècle. Il a été décrit par M. de Farcy, dans son grand ouvrage : *La Broderie du* XIe *siècle jusqu'à nos jours*. Nous ne pouvons mieux faire que de citer le savant auteur, dont la compétence est incontestable :

« Dans son état primitif, ce parement d'autel devait compter sept arcatures : 1° Saint Pierre et saint André;

2° l'Annonciation; 3° la Nativité, qui manque aujourd'hui; 4° le Couronnement de la Vierge, au centre; 5° l'Adoration des Mages; 6° la Présentation; saint Jean et saint Paul. Il a été réappliqué sur velours violet et mesure deux mètres sur un. Les mains et les visages sont peints sur soie blanche, tandis que la barbe et les cheveux sont brodés sommairement. Les vêtements en soie sont exécutés au point fendu (1), ceux en or au point retiré (2), disposé en chevrons avec cordonnet de soie foncée couché par dessus pour le tracé des plis. Voyez les feuillages rampants à l'extrados des arcades, les chapiteaux, les anges, tout cela rappelle la Sainte-Chapelle de Paris. »

M. de Farcy donne une très belle planche en phototypie reproduisant l'ensemble du parement à une plus grande échelle (3).

Les autres parements d'autels sont du XVIIe ou XVIIIe siècle. Leurs dimensions sont les mêmes.

M. de Farcy cite l'un d'eux plutôt comme spécimen de l'art à cette époque que comme modèle, car l'exécution laisse à désirer. Au centre, dans un médaillon à oves brodé or sur ficelle (4) on voit une peinture représentant l'enfant Jésus (5) tenant sa croix. Au pied de la croix se tord le serpent infernal dont le Christ est le vainqueur. Des têtes d'anges aux ailes d'argent brodées en haut relief sont se-

(1) Il ressemble à un point de chainette très fin et très serré. Le premier point piqué on le refend avec l'aiguille pour exécuter le second et ainsi de suite.

(2) On l'exécute avec un fil d'or simple ou double qu'on rentre, qu'on retire à l'envers de l'étoffe. Ce point est très solide.

(3) C. F., op. cit., p. 125, planche 28.

(4) C'est la broderie en relief que la Renaissance a mis en vogue.

(5) Ce n'est pas saint Jean-Baptiste. Il tient d'ordinaire une croix écotée et, même enfant, est vêtu d'une tunique de poils.

mées au milieu d'arabesques d'un dessin peu correct. En haut, un riche passement d'or est cousu à plat en guise de bordure. Le même passement existe en bas (1). Le fond est argent. Il date de 1682.

Un autre parement d'autel fort semblable représente dans un médaillon l'ange gardien conduisant un enfant, gracieux symbole de l'âme chrétienne. Comme dans l'antependium précédent, le sujet est fait en peinture. Au milieu des arabesques on distingue des écussons qui devaient porter les armes des Stoppa. Le frontal (2) est une sorte de dentelle ou de passement or; les tiges des dessins sont brodées en relief avec fil d'argent. Cet antependium avait été exécuté pour Madame de la Bretonnière, nièce de M. de Stoppa, colonel des Suisses sous Louis XIV, qui s'appelaït en religion Mère Ange et qui était supérieure de l'Hôtel-Dieu. Comme le précédent, il date de 1682.

Le quatrième antependium est celui du *Bon Samaritain*. Au milieu d'un riche paysage, on voit le malheureux dépouillé par les voleurs, étendu blessé sur le chemin ; tandis que le prêtre et le lévite, indifférents à son sort, s'éloignent dans le lointain, le bon samaritain panse ses blessures ; au pied d'un arbre on voit le cheval tout sellé sur lequel il va le charger pour le porter à l'hôtellerie voisine. Ce parement d'autel est très soigné. On dirait une peinture. Nous n'avons point les connaissances voulues pour indiquer en détail les divers genres de points employés. Bornons-nous à dire que le *passé* et ses dérivés dominent dans l'œuvre. Le *passé* est ainsi nommé parce qu'il embrasse en dessus comme en dessous toute la largeur de l'objet. Il a survécu à tant d'autres points aujourd'hui abandonnés et connus seulement des spécialistes. Les dames l'emploient encore dans leurs travaux.

(1) C. F. de Farcy, op. cit. p. 134, pl. 109.

(2) C'est la partie supérieure de l'antependium.

Un cinquième parement d'autel non moins riche est celui de la parabole du Pharisien et du Publicain. Disons-le de suite, l'artiste a recherché la mise en scène et le côté pittoresque. En voici la description : Au premier plan, à droite du spectateur, on voit Jésus sous un riche portique aux colonnes torses de lapis-lazuli, autour desquelles s'enroulent des guirlandes de feuillages. A la frise, au-dessus des colonnes on distingue des têtes d'anges ailées. Le XVIIe siècle a affectionné ce motif de décoration. Les disciples et aussi les ennemis du Sauveur entourent le divin Maître. Il leur propose la parabole du Pharisien et du Publicain. Il indique du geste les personnages de la parabole. L'action occupe le fond du tableau. Au milieu s'élève le temple qui ressemble plutôt à un palais. De chaque côté se dresse une colonne striée de spirales d'argent, surmontée d'un chapiteau doré, d'ordre corinthien. Sur le chapiteau repose une boule dorée. Le Pharisien et le Publicain, à une plus petite échelle que les personnages du premier plan, se dirigent vers le temple. A leur attitude diverse et conforme au texte de l'Evangile il est facile de les reconnaître.

A gauche, sous un portique analogue à celui que nous avons décrit et qui lui fait face, se tiennent plusieurs personnages. Leurs regards sont tournés vers le Pharisien et le Publicain. Le brodeur a usé de toutes les ressources de son art et divers *points* ont été employés pour l'exécution de ce riche tableau.

Le sixième antependium n'est pas une broderie proprement dite, c'est une tapisserie au petit point, c'est un art tout différent qui a ses procédés spéciaux et qu'on ne peut confondre avec la broderie. L'antependium de Château-Thierry représente la résurection du fils de la veuve de Naïm. La scène se passe à la porte de la ville figurée par une porte de forteresse avec herse et coulisses. Sur un lit de parade, dont le dossier est décoré d'ossements disposés en sautoir et d'une tête de mort, est étendu le défunt. Jésus s'approche, les porteurs s'arrêtent, le jeune homme se lève

à la parole toute puissante, les habitants manifestent leur étonnement et la mère sa joie bien légitime. Au-dessus du jeune homme voltige un papillon, symbole de résurrection, au-devant et semblant fuirdevant l'auteur de la vie, s'envolent des oiseaux de funeste présage. Catherine Emmerich, dans ses *Révélations*, parle aussi d'oiseaux funèbres et leur donne une autre signification : « Jésus, dit-elle, s'étant fait apporter de l'eau, la bénit, y trempa une branche d'hysope et aspergea les assistants. A ce moment, je vis une multitude de petites figures ténébreuses, semblables aux insectes, aux scarabées, aux crapauds, aux serpents, aux oiseaux funèbres, sortir de plusieurs assistants. Personne cependant ne sembla s'en apercevoir, mais tous parurent étonnés et recueillis, plus purs et plus sereins (1) » Evidemment l'artiste n'a pu s'inspirer des visions de la sainte religieuse qui lui est postérieure (Catherine Emmerich est morte eu 1823), mais l'artiste et la voyante se sont rencontrés à deux siècles de distance, et il nous a paru intéressant de les rapprocher.

Les parements d'autel ne sont pas la seule richesse de l'Hôtel-Dieu. Il convient aussi de citer une superbe chape, dont le chaperon présente aux regards une splendide figure de saint Pierre (2). La tête de l'apôtre, exécutée au point refendu, est une véritable peinture à l'aiguille, elle se détache dans un médaillon brodé en relief; le dessin en est large et magistral. Des orfrois aux rinceaux pleins d'élégance et de grâce complètent ce riche ornement. Ils sont brodés en relief et l'on y retrouve la coquille, motif fort en vogue sous Louis XIV. Des dalmatiques aux orfrois tout semblables assortissent la chape. Ces beaux ornements nous ont rappelé ceux de Saint-Pierre et de

(1) Visions d'Anne-Catherine Emmerich, traduction dEbeling, t. II, p. 111.

(2) Elle est reproduite dans l'ouvrage de M. de Farcy : *La Broderie, etc.*, p. 134, pl. 109.

Saint-Etienne, de Beauvais. Les motifs ont beaucoup de ressemblance.

Pour être complet, citons encore deux petits tableaux brodés qui sont dans la sacristie, l'un transformé en porte de tabernacle, représente le miracle des noces de Cana, l'autre saint Augustin. Nous avons également remarqué plusieurs voiles de calices du XVIIIe siècle, décorés au centre et aux angles de fleurs délicatement brodées. On sait que les religieuses excellaient dans ce genre d'ouvrage.

Telles sont, en quelques mots, les richesees incomparables de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

L. MARSAUX.

SÉANCE DU 5 JUIN 1894

JEANNE D'ARC

Son passage à Château-Thierry

La France tout entière, sans acception de parti, ni de croyances, acclame Jeanne d'Arc. Les fêtes d'Orléans, de Paris, de Reims, de Lyon, etc., n'ont point été seulement de grandes et imposantes cérémonies religieuses, mais de véritables manifestations patriotiques, populaires. Si l'Eglise demande qu'elle soit honorée comme une sainte ; le pays réclame qu'un jour du mois de mai soit célébré en l'honneur de la libératrice du pays. Des voix autorisées, non seulement dans le haut clergé, mais parmi les membres de nos assemblées politiques, se sont fait entendre ; entre toutes, il nous plait de signaler M. Joseph Fabre, sénateur, ancien professeur de philosophie, qui a déposé un rapport

ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, qui serait célébrée le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

« M. Fabre, dit M. Léo Claretie, est un ardent, un convaincu, un persévérant. Par la plume et par la parole, depuis vingt ans, il n'a cessé de raviver chez nous, sous le patronage de la Pucelle d'Orléans, la religion du patriotisme. »

Notre Société n'a pas la prétention d'ajouter quoi que ce soit à ce que l'histoire a établi, à ce que l'opinion publique a consacré ; mais, il nous a semblé qu'il était aussi de son devoir de donner sa note, toute modeste qu'elle peut être, à ce concert universel. Château-Thierry et notre contrée n'entrent-ils pas pour beaucoup dans l'histoire de Jeanne? Tout a été dit sur cette vaillante fille de France ; ses ennemis ont voulu la noircir, abaisser son rôle, ses détracteurs l'ont traitée de visionnaire ; toutes les calomnies, tous les sarcasmes ont tourné à la honte de ceux qui ont cherché à la flétrir, à l'amoindrir ; ils ont rehaussé la gloire de l'héroïne.

Jeanne est-elle Champenoise ou Lorraine? Cette question a été déjà résolue en faveur de notre province, elle avait été traitée par le regretté M. Siméon Luce (membre de l'Institut). La Lorraine féodale appartenait au parti anglo-bourguignon, mais Domremy faisait partie du diocèse de Toul *(quâ parte Franci sunt)* d'apès Bergier ; de plus, la juridiction française s'exerçait sur une portion de son territoire; enfin, si elle était Barrésienne par sa mère, elle était Champenoise par son père et, d'aprés M. S. Luce, Jeanne devait suivre la condition paternelle. Ce qui peut justifier cette assertion c'est que Domremy était attribué autrefois à saint Remi, patron de la France, d'où il faut conclure que c'est à cette influence que Jeanne a puisé son amour pour notre pays.

Ce retour général en faveur de notre héroïne, les histo-

riens actuels le confirment : « Nous pensons, dit M. Gautier (de l'Institut), professeur à l'Ecole des Chartes, nous pensons que la vie de Jeanne d'Arc est d'un grand exemple pour notre génération et que l'on y trouve aisément, quand on a la bonne volonté de les trouver, toutes les leçons dont nous avons besoin ».

De son côté, M. Fr. Lock — qui n'est pas tendre, disons le mot, qui n'est pas juste pour l'Eglise, puisqu'il fait retomber sur le corps tout entier, le crime d'un seul prélat vendu à l'Angleterre. — M. Fr. Lock, s'adressant à la jeunesse française, s'exprime ainsi : « Apprenez de Jeanne d'Arc à aimer la patrie ; c'est le seul amour qui n'affaiblisse jamais le cœur, qui l'élève toujours, le seul qui soit jamais sans désespoir, je ne dis pas sans tristesses, car il n'est pas de plus cruelle angoisse que de voir la patrie malheureuse ou opprimée... Avant elle, dit-il plus loin, il n'y avait eu en France que des souverains féodaux, indépendants chacun chez soi, tantôt acceptant la suzeraineté du roi de France, tantôt guerroyant contre lui comme contre un égal. Après Jeanne, la France est trouvée, il y a une nation française dont le roi est le véritable chef... »

Le chapitre qui a trait à Jeanne d'Arc est, sans contredit, l'un des plus intéressants de l'histoire de M. l'abbé Poquet ; l'auteur s'est appuyé sur les documents fournis par le chroniqueur Monstrelet (1390-1453) le continuateur de Froissart, par le P. Anselme, D. Carlier, par Mézerai, Pasquier, etc. Plus près de nous des recherches consciencieuses ont été faites par les historiens et les professeurs les plus distingués : Michelet, Henri Martin, Wallon, Jules Quicherat (l'auteur du « Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc », « des aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne, etc. » Vallet de Viriville qui a publié la « Chronique de la Pucelle » et de tant d'autres comme MM. Nettement, Abel Desjardins, de Beaumont, etc.

Le sacre de Charles VII avait eu lieu à Reims le 17 juillet 1429 ; le roi devait quitter la ville le lendemain, mais il ne

se mit en route que le 20 pour se rendre d'abord au prieuré de Saint-Marcoul à Corbeny ; Vailly se rendit le 22, c'était alors une petite place forte ; Laon se soumit de grand cœur ; le 23 Charles entra dans Soissons sans coup férir et y demeura quelque temps ; pendant son séjour on lui apporta la nouvelle que Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie et d'autres villes s'étaient déclarées en sa faveur. En conséquence il se rendit à Château-Thierry le 29 ; la ville ne se soumit qu'après un jour de résistance. Il gagna ensuite Montmirail et Provins et voulut passer la Seine à Bray ; mais le pont avait été rompu, l'avant-garde fut repoussée et l'on songea à reprendre la route de Paris. C'est à ce moment que la Pucelle (5 août) écrivit : « Aux loyaux Français habitant la ville de Reims... mes très chers et parfaits amis, je vous prie que vous ne vous tourmentiez pas tant que je vivrai ; mais je vous requiers que vous fassiez bon guet et gardiez bien la bonne cité du Roi... Ecrit en un logis aux champs, sur le chemin de Paris... »

L'armée se dirigea sur Château-Thierry par Provins et Coulommiers, elle arriva dans notre ville vers le 8 août. C'est à l'entrée de la cité que se place l'incident rappelé par M. l'abbé Poquet : Jeanne poursuivait une femme de mauvaise vie qui suivait l'armée et brisa son épée — l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois. — Aussi quand vers le milieu de septembre, avant de quitter Saint-Denis, elle suspendit dans la basilique son blanc harnais, son épée, c'était une épée qu'elle venait de conquérir en quelque escarmouche devant Paris. Et, quand ses juges lui demandèrent pourquoi elle avait fait cette offrande, elle répondit : « Ce fut par dévotion ; c'est la coutume des gens d'armes, quand ils sont blessés ; j'avais été blessée devant Paris ; j'offris mes armes à saint Denis, parce que c'est le cri de France (Montjoie-Saint-Denis). » (Sépet).

« Quel vif amour Jeanne avait pour la France, nous l'avons déjà dit, il est à peine besoin de le redire, tant sa vie et sa mort témoignent d'un patriotisme presque divin, et, pour

ainsi dire, inné chez elle. Elle s'était vouée à la France, elle ne respirait que pour la gloire et le salut de la patrie; c'était sa pensée constante, à laquelle se rapportaient tous les élans de son âme, tous les battements de son cœur... » (SÉPET).

Les recherches récentes permettent de répondre à deux importantes questions que chacun a pu se poser. Pourquoi Jean de Luxembourg, comte de Ligny — dont la famille s'était montrée si bienveillante pour Jeanne après sa captivité — s'est-il décidé à la livrer à ses ennemis? Est-ce simplement, pour recevoir, nouveau Judas, le prix de son lâche marché? Non, assurément; il y a une autre raison, la voici : Compiègne venait d'être heureusement délivré, 24 octobre 1430, par Louis de Bourbon, comte de Vendôme. Cet échec causa à Jean de Luxembourg une violente humiliation et le détermina à accepter la plus honteuse transaction : Jeanne fut livrée le 21 novembre contre dix mille livres en espèces d'or, provenant d'un impôt extraordinaire levé par le duc de Bedford sur la province de Normandie.

Nous trouvons la réponse à la deuxième question : Quel mobile a poussé Voltaire à outrager la libératrice d'Orléans? dans ces quelques lignes de M. Léo Claretie : « Quelle bizarre destinée que celle de Jeanne! Nos rois l'ont presque oubliée. Voltaire s'en est moqué honteusement. On ignore généralement les origines et les causes de cet infâme poème « La Pucelle ». Siméon Luce les a trouvées ingénieusement, pendant le séjour de Voltaire à Cirey, chez la marquise du Châtelet, sa maîtresse, dans le voisinage de la famille de Luxembourg, où l'on gardait le souvenir et la tradition des *calomnies* qui noircirent Jeanne pour pallier la honte de Jean de Luxembourg. Aujourd'hui, justice est faite; Jeanne est au pinacle et devient la grande patronne de la Patrie. Celui qui a fait cela a fait une belle et glorieuse action; son nom demeurera attaché à une œuvre généreuse : Joseph Fabre a effacé l'injure de Voltaire. »

En terminant, je rappelle ces mots de M. Joseph Fabre :

« De même qu'en Amérique on allie à la fête de l'Indépendance la fête de Washington, de même nous aurons, à côté de la fête de la Liberté, une fête du Patriotisme, pure de tout souvenir des guerres civiles et ne rappelant — ce sera là son grand et majestueux caractère — que la guerre et la victoire contre l'étranger. Ni l'Orient avec toutes ses légendes, ni la Grèce avec tous ses poèmes n'ont rien conçu de comparable à notre Jeanne... »

L'histoire avait une bien grande dette à payer à la Pucelle, c'est de notre temps seulement qu'elle s'est acquittée. Que notre génération s'inspirant de la foi, du patriotisme de la vierge de Domremy sache, pour la glorifier, s'unir, quand le moment sera venu, contre l'ennemi de la France.

MOULIN.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1894

Excursion à Bazoches, Saint-Thibaut, etc.

AVEC LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SOISSONS

(25 JUIN 1894)

Mes chers collègues, je me suis engagé imprudemment, je le crains, à vous donner un compte-rendu de l'excursion que la Société de Soissons entreprenait à Bazoches, Saint-Thibaut, et à laquelle, par une bienveillance dont j'apprécie toute la portée, j'avais été convié. C'est imprudent de ma part, ai-je dit ; en effet, j'ai déjà reçu de l'un de mes compagnons de route un excellent rapport que je mets sous vos yeux et auprès duquel le mien vous semblera bien terne.

Au moment où nous prenions le train à Soissons, l'épouvantable forfait — l'assassinat du président Carnot — venait d'être connu ; chacun était dans la stupeur ; nous commençions donc notre petit voyage sous l'impressisn d'une pénible et patriotique angoisse.

C'est pour la deuxième fois que nos voisins visitaient Bazoches ; déjà, en 1858, sous la présidence de M. de Laprairie, cette excursion avait été faite et fort bien racontée par M. l'abbé Poquet, que son âge, hélas ! retient dans sa paroisse de Berry-au-Bac.

Il y a souvent de l'imprévu dans les voyages. Quand on est seul, il arrive parfois que l'on modifie son itinéraire ; à plus forte raison quand on se trouve en société ; aussi, ne vous étonnez pas que je ne vous parle pas de Fismes — nous avons brûlé cette cité — et que je vous entretienne de Reims où nous avons passé quelques heures bien employées.

Bazoches a laissé dans l'histoire locale de grands souvenirs ; avant de devenir une modeste localité du canton de Braine, c'était, assure-t-on, un lieu fortifié où le préfet des Gaules avait un palais ; les Romains y avaient *établi* des magasins de blé. Un vaste château dont nous avons parcouru les parties les plus curieuses est converti en ferme, les tours qui surmontaient l'enceinte fortifiée subsistent encore et présentent en descendant du chemin de fer un aspect imposant. Voulez-vous un peu d'histoire ? En 287, Rictiovare, préfet du prétoire sous Maximien, qui tenait sa cour à Trèves, se montra le plus acharné persécuteur des chrétiens ; il fit arrêter Rufin et Valère, commis aux greniers publics, les fit charger de chaînes, jeter en prison et périr dans les tourments, soit à Bazoches, soit à Quincampoix ; sa fureur s'exerça également sur le prêtre Maure, à la Pompelle, près de Reims ; sur Timothée et Apollinaire — ce dernier était le bourreau chargé de martyriser Apollinaire qui, par sa douceur et ses bonnes paroles, l'amena à embrasser la religion du Christ ; sur sainte Maure, invoquée à Fismes ; sur saint Crépin et saint Crépinien, immolés à Bazoches ; sur saint Quentin, l'apôtre de la contrée, mis à mort à Vermand, etc.

La collégiale de Bazoches avait été fondée par saint Loup ; son chapitre était composé de soixante-douze clercs ou chanoines ; ses proportions, alors, devaient être considérables et se rapprocher de la basilique de Mont-Notre-Dame, qui s'élève si majestueusement sur une colline dominant la contrée. L'église actuelle est modeste, bien homogène (elle a été privée de deux travées) avec un beau transept ; elle est romane et possède une cuve baptismale primitive, en forme de baignoire. M. le curé a le dessein de débarrasser l'abside d'une boiserie qui en dénature le caractère ; il a déjà modifié fort heureusement les voûtes en partie et si les ressources le lui permettent, sans lui restituer son ancienne splendeur, il en fera une des églises les plus satisfaisantes d'une contrée qui compte un grand nombre de beaux monuments religieux.

Après la visite obligée du donjon et l'examen de l'enceinte qui compte encore quelques tours, nous nous rendons à Saint-Thibaut en traversant la Vesle sur le pont moderne qui a remplacé le fameux pont de César sur la voie romaine de Reims à Soissons ; nous ne nous sommes pas contentés d'admirer la belle campagne, la riche vallée qui se déploient sous nos yeux, nous avons devisé sur l'étymologie de Bazoches. Le sentiment des abbés Houllier et Poquet qui le font dériver de Basilica (Basoleæ, Basochiæ), nous était connu ; notre collègue, M. P..., n'accepte pas cette étymologie ; il prétend que Bazoches dérive de Bas — oches, — ouches (ulcheium), bas-courtil, basse-terre, en opposition à Oulchy. Vu les dispositions des localités, la version de M. P... nous parait raisonnable.

J'ajoute à mes notes historiques celles-ci qui me semblent ne pas manquer d'importance : En 1214, Nicolas de Bazoches, en même temps que Erard de Braine, à la suite de la bataille de Bouvines, au succès de laquelle l'un et l'autre contribuèrent puissamment, reçut de Philippe-Auguste le droit de porter bannière. Jacques de Bazoches, 62e évêque de Soissons, mort en 1242, dédia l'église de Longpont.

Bazoches qui donna trois évêques à Soissons, dont deux sacrèrent deux rois de France : Louis IX et Philippe-le-Hardi, comprenait autrefois deux paroisses : Saint-Rufin et Saint-Thibaut, tout près, comme nous venons de le voir, de l'ancienne chaussée qui traversait les Gaules.

Quelles réflexions font naître les vestiges que l'on rencontre si fréquemment dans nos contrées ! ici les ruines d'un château-fort, d'un palais, si vous voulez ; là, celles d'un couvent, autrefois puissant, peuplé, ayant enrichi la contrée ; plus loin, celles d'un prieuré florissant, d'une ferme seigneuriale ou d'un manoir féodal.

Saint-Thibaud est dans ces conditions ; quand on a gravi la colline, on arrive sur une place étendue dont deux côtés sont occupés par les bâtiments d'une exploitation rurale et quel aspect ! A droite deux porches ornementés rappelant le xve siècle ; l'un d'eux est surmonté d'un clocheton modernisé qui renferme la curieuse cloche dont nous a parlé M. Barbey *(Annales 1890)*; en face, une porte monumentale qui donnait accès dans le cloître et, çà et là, des fûts, des chapiteaux, des pierres sculptées qui révèlent l'ancienne splendeur de l'édifice. Ce prieuré, autrefois considérable, si l'on en juge par les dimensions des murailles que nous avons sous les yeux appartenait aux Bénédictins anglais de Paris.

Je ne vous fatiguerai pas de mes notes, prises avant le départ, sur Fismes et les environs ; ce sera pour une autre fois. Je ne m'amuserai pas non plus à vous faire une description de Reims que vous connaissez peut-être mieux que moi. La cathédrale, tout naturellement nous a attirés et retenus ; on ne se lasse point de l'admirer : portail, tours, sculptures ; à l'intérieur ses nefs si hardies ; ses

merveilleuses tapisseries, etc. Ce que nous avons tenu à voir plus particulièrement, c'est ce qu'on appelle « le Trésor » c'est-à-dire les ornements, vases sacrés, croix, reliquaires et autres objets qui sont de vrais souvenirs historiques, je cite entr'autres, l'ornement de Maurice Letellier, frère de Louvois ; celui qui a été donné par Louis XIV, à l'occasion de son sacre, par l'infortuné Louis XVI, à la même intention ; une superbe chape en drap d'argent ; l'ornement est riche et toute la garniture (croix, aiguières, etc.), ayant servi au sacre de Charles X, puis les restes du fameux vase de Soissons, fondus dans un ciboire en vermeil, une croix du XIIe siècle, avec émaux et filigranes gracieux, provenant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. — En présence d'un de mes collègues, je n'osais trop accentuer les mouvements de... révolte que j'éprouvais en retrouvant à Reims, ce qui devrait enrichir le Musée de l'ancienne capitale de la Neustrie ; parmi les reliquaires : la Sainte-Ampoule refaite en 1819 ; le vaisseau des onze mille vierges — rassurez-vous, le léger esquif n'en porte que onze, une pour mille ; un peigne en ivoire sculpté attribué à saint Bernard. J'ai laissé parler le guide, mais je suppose bien que saint Bernard n'a jamais poussé le luxe jusqu'à se servir d'un aussi riche instrument, et enfin une pièce superbe en vermeil, offerte par M. Jules Simon quand il s'est présenté à Reims, comme candidat à la députation.

Une visite aux Musées s'imposait et je m'empresse de déclarer que le touriste y trouve son compte ; l'archéologie a ses salles admirablement disposées par le conservateur M. Habert ; les dons ont été abondants ; la classification irréprochable, et grâce aux mentions apposées sur les vitrines, on peut facilement parcourir tous les âges. Les objets appartiennent, en grande partie, à la région, proviennent de dons de MM. Foucher, Duguesnelle, Morel,

Habert, etc. J'y ai remarqué pour les signaler à notre ami M. Pilloy, deux étriers en fer du XIIe ou du XIIIe siècle, qui pourra en faire mention dans son traité sur l'Hippologie à travers les âges.

Il a été longtemps question des mosaïques trouvées dans les promenades de Reims, c'est-à-dire sur l'ancien sol romain; nous avions à cœur de retrouver celle qui a été découverte aussi à Bazoches ; nous avons également vu celle qu'a décrite M. Jadard et qui représente Abraham prêt à sacrifier Isaac. Une rectification au « Guide Joanne » : la grande mosaïque, exhumée il y a deux ans, et qui représente les « Jeux de l'amphithéâtre », mesure non 90 mètres carrés, mais plus de 200 ; ses côtés, j'en réponds, ont de 14 à 15 mètres ; moins ornée que les deux autres, elle étonne par ses dimensions.

Au Musée de peinture on pourrait signaler bien des tableaux dus aux pinceaux de peintres célèbres, mais je ne vous indiquerai, si vous le voulez bien, avec les volets peints provenant de l'Hôtel-Dieu, que la « Messe à Pavant » de notre collègue, M. Henri Pille... avec un peu de justice, il me semble que cette œuvre devrait revenir à Château-Thierry.

On ne peut quitter Reims sans revoir le fameux arc-de-triomphe, Porte de Mars. Une partie a été habilement restaurée et fait regretter que le monument entier ne le soit pas ; la décoration, les frises, les emblèmes, toute la partie droite refaite semble avoir servi de thème à notre Renaissance. N'oublions pas non plus la fameuse maison dite des Musiciens, rue du Tambour, du XIVe siècle, avec sa façade ornée de cinq statues (musiciens) de grandeur naturelle. C'était une vieille connaissance que cette maison, mais ne trouve-t-on pas souvent du plaisir à revoir ce qui a charmé notre jeunesse ? Et *hæc olim...*

Notre Société n'a point été oubliée dans le toast qui a été porté à la fin du déjeuner, et pour vous donner une idée

juste du patriotisme qui animait les archéologues, c'est dans l'hôtel où Jeanne d'Arc avait logé qu'ils ont pris leur repas, et c'est avec le vin de Champagne, baptisé au nom de la Pucelle, que l'échange cordial des souhaits et des compliments a eu lieu... C'est un devoir pour moi de le rappeler et je le fais avec grand plaisir.

MOULIN.

SÉANCE DU 7 AOUT 1894

INFLUENCE DE L'HABITATION

SUR L'HYGIÈNE ET LA MORALITÉ

Le *Comité des Travaux historiques et scientifiques* — ou du moins la section de ce Comité qui s'occupe des sciences économiques et sociales — a publié un volumineux rapport sous le titre de *Enquête sur les conditions de l'habitation en France,* avec une introduction de M. Alfred Foville, membre du Comité.

C'est sur la proposition de M. de Foville que le Ministère avait adressé une circulaire au sujet de l'enquête susdite ; il s'agissait surtout, dit l'éminent économiste — d'en connaître les résultats à propos de l'habitation en France et principalement la France rurale.

Le véritable dessein de M. de Foville était de reconnaître et de publier ce qu'était dans chaque province la maison-

type c'est-à-dire celle qui par centaines, par milliers, est, dans sa simplicité uniforme, à l'usage des paysans, propriétaires ou non. Son but était de définir, de dégager les éléments de cette unité caractéristique.

Cinquante et un rapports sont parvenus au Comité, d'importance très inégale, de formes très variées ; quelques-uns ont le laconisme d'un procès-verbal, d'autres comportent des développements étendus ou des digressions que l'éditeur n'a pas cru facile d'élaguer. Cependant, pour se compléter, l'enquête a encore bien des lacunes à combler, ainsi il n'est pas question de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Champagne, provinces qui nous intéresseraient le plus, ni d'une grande partie de la Normandie, ni des contrées de l'Est qui nous avoisinent. Ce premier volume en appelle un deuxième ; les Sociétés savantes vont de nouveau, recevoir l'invitation officielle.

Ainsi qu'on peut le voir, le sujet est vaste et intéressant ; les réflexions ou commentaires de M. de Foville éclairent cette question si importante. « Entre le bastidon provençal et la chaumière picarde la dissemblance n'est pas moindre qu'entre l'olivier du littoral méditerranéen et le pommier des bords de la Manche... Chaque contrée a son type caractéristique, mille fois répété, sans altération sensible ; les habitations se ressemblent, pour ainsi dire, dans la même région ; elles diffèrent comme physionomie extérieure, comme aménagement lorsqu'on passe d'une partie de la France à une autre. Il y a bien, parfois, quelques considérations pleines de malice ; nous savons, par exemple, que c'est la communauté d'intérêts, d'affection, de besoin, la nécessité d'une défense commune qui ont amené les rapprochements, établi la sociabilité, l'auteur ajoute à ces causes « le virus processif » qui a amené les vrais plaideurs à se juxtaposer pour avoir le plaisir de se nuire, de se quereller. Qu'en dites-vous, Messieurs les Normands ?

Notre intention, vous le pensez bien, n'est pas « d'éplucher » l'enquête, de la suivre pas à pas. Le questionnaire

qui accompagne le programme émané de M. de Foville comprend neuf articles et c'est le dernier seul qui sert de thème à cette analyse : Apprécier les conditions de l'habitation-type au point de vue de l'hygiène physique et morale.

L'influence du milieu est-elle aussi puissante que l'affirment certains philosophes moralistes, avec Taine? En effet, selon cet écrivain, on peut trouver l'explication complète du génie de notre La Fontaine dans la simple observation du sol et du ciel de la Champagne. « Mais, dit M. de Foville, il y a eu énormément de Champenois et il n'y a pas eu encore deux La Fontaine. »

Si l'on doit protester contre l'opinion de ceux qui décrètent l'empire absolu du monde physique sur la conscience ou sur l'intelligence humaine, il faut reconnaître, cependant, que les hommes, qui vivent en perpétuel contact avec la nature, en reçoivent une empreinte plus ou moins profonde et, partant, il ne faut pas s'étonner que la vie et les mœurs des habitants se ressentent, s'influencent de leur habitation.

Dans les régions infertiles, mal cultivées, la cabane est misérable, le paysan hâve, mal vêtu, maladif, rappelant le type décrit et exagéré par La Bruyère, peinture plus littéraire que véritable :

« L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible : ils ont comme une voix articulée ; et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines : ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer pour re-

cueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. » (La Bruyère (p. 293) (page 3 de l'Influence, etc.). Comme dans la Camargue, comme autrefois dans la Sologne, avant que l'empereur Napoléon III y ait tenté des essais heureux; témoins aussi les cultures du camp de Châlons. Dans l'Aveyron pullule un autre genre d'habitation rurale qui ne sacrifie guère plus au luxe, ni même au bien-être. C'est tout petit et très laid.

Et puis, quand au lieu d'un rapprochement des écuries ou étables — ce qui est nécessaire dans les petites exploitations pour exercer une surveillance constante — il y a cohabitation « les commodités qui en résultent peut-être impliquent de fâcheuses compensations au point de vue du confort, de l'hygiène et de l'éducation. Dans bien des parties de la France, le bétail vit avec la famille, non pas seulement sous le même toit, mais dans le même corps de bâtiment, la même porte d'entrée servant aux bêtes et aux gens. Et qu'est-ce quand l'écurie-dortoir devient, par surcroît, boutique ou cabaret? les clients augmentent d'autant l'effectif de cette arche de Noé. Dans les Hautes-Alpes la situation est pire encore : on ne met au four qu'une fois par an et je vous laisse à penser quel pain mangent ces pauvres gens! Il n'est point surprenant que le mode d'hivernage, que la situation misérable de ces pauvres Alpins n'amènent le goître et le crétinisme; il n'est point étonnant, non plus, que les montagnards, pour éviter une vie si pénible, après avoir épuisé leur maigre sol, songent à émigrer. La commune de Chaudun, près Gap, compte 112 habitants qui sont en instance pour vendre leurs 35 maisons, leur église, leur moulin et leurs 2,000 hectares de terre pour 180,000 francs — 45 francs l'arpent, c'est pour rien ; qui en veut? Il y a peut-être des glaciers, cela pourrait faire le compte de notre collègue M. Griolet de Geer.

Une pièce unique — alors même qu'on ne la partagerait pas avec les bestiaux — servant tout à la fois de magasin, de cuisine, d'office, de salle à manger, nous paraît peu en-

viable comme chambre à coucher. Mais le lit du campagnard est lui-même aussi antihygiénique que possible, avec ses lourds rideaux, ses volumineux édredons, ses épaisses couvertures qu'on ne retire pas même en été. Heureux encore quand une habitude séculaire ne relègue pas ce lit au fond d'une niche, d'une alcôve bien fermée! Dans les alcôves bretonnes, les dormeurs se superposent; dans le haut Morvan, M. Monod dénonce une combinaison encore plus inattendue : « Sous chaque lit, une excavation profonde, sorte de cave à emmagasiner les légumes d'hiver, constitue un foyer perpétuel de fermentation d'où s'exhalent des miasmes pestilentiels ». On trouve, du reste, aussi naturel de mettre plusieurs personnes dans le même lit que de mettre plusieurs lits dans la même chambre. Quand ce sont des enfants, on ne se préoccupe pas toujours de séparer les sexes, et bien des années se passent avant que les parents songent à donner aux garçons et aux filles, sinon des chambres, du moins des couches différentes. Cette pratique est à peu près générale; il faut bien que tout le monde dorme!

De là, et on le comprendra sans peine, les plus graves inconvénients, au point de vue de la décence, surtout au point de vue de la morale. Il y a encore aggravation quand la domesticité — cela arrive très souvent — est admise la nuit, comme le jour, à tenir compagnie aux maîtres. C'est sur ce point délicat, vous le comprenez, que l'enquête a besoin d'être étudiée, que les notes des correspondants demandent à être scrupuleusement recueillies.

Au point de vue de l'hygiène physique, il n'est pas besoin d'insister, la situation est déplorable; la promiscuité doit fatalement engendrer des maladies, surtout quand l'habitation est mal exposée, non protégée contre les vents et les pluies. Je sais bien que pour les habitants, dans la journée, l'exercice en plein air, le travail des champs viennent détruire, heureusement, la fâcheuse impression d'une nuit passée dans une chambre malsaine.

Il nous semble utile de consigner cette observation ; c'est que les communes — celles de 2,000 habitants et au-dessous — dont la moralité est des plus irréprochables sont celles qui comptent le plus grand nombre de petits propriétaires exploitant eux-mêmes leur domaine. En France la proportion, dans les cas susdits, est en moyenne de 64 °/₀. Les départements suivants : Hautes-Pyrénées, Ariège, Lot, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Savoie, Corse, comptent 80 °/₀ de maisons occupées par les propriétaires. La proportion est de 60 à 69 °/₀ pour l'Oise, l'Aisne, les Ardennes, la Marne et Seine-et-Marne ; dans Seine-et-Oise, elle n'est que de 40 à 59 °/₀.

La plus grande confiance peut être donnée à l'impartialité avec laquelle cette enquête s'est faite. Pour le Boulonnais, c'est une dame, Mme Pamard ; dans la Meuse, ce sont les instituteurs ; ailleurs ce sont des contrôleurs ou inspecteurs des contributions directes ; des architectes, des professeurs, des ecclésiastiques, des membres de sociétés savantes. Les deux départements du Nord et de la Meuse ont été l'objet des rapports les plus complets.

Tous les comptes rendus sont unanimes pour blâmer ou regretter l'exiguïté de certaines habitations et déclarer que la promiscuité qui résulte de l'état de choses que nous avons signalé amène, le plus souvent, le désordre moral. Mais quelle différence dans les constatations ! Dans les milieux ouvriers, aux environs de Lille, de Valenciennes, le mal est à son apogée. Au Quesnoy, M. Lecœuche, contrôleur, a mis le doigt sur la plaie : sur 5,976 maisons des deux cantons du Quesnoy, 1,388 servent à un commerce, et, dans ce nombre, l'on compte 854 cabarets, soit 14,30 p. 0/0 du nombre total des habitations. Cette profusion de cabarets, dans les campagnes, a des effets déplorables, et comme il n'y a souvent qu'une seule pièce pour la famille et pour les buveurs, les enfants sont exposés, au point de vue de la moralité, à des dangers continuels. A Commercy, dans la Meuse, d'après M. Hémonet, insti-

tuteur, à part quelques villages, l'hygiène physique laisse peu à désirer ; grâce à la bonne éducation donnée aux enfants, à la surveillance intelligente des parents, à leur sollicitude constante, l'hygiène morale est bien observée. Dans l'Argonne, le travail au grand air contrebalance les mauvaises conditions sanitaires du logement. Au point de vue de l'hygiène morale, dit M. Petit, contrôleur à Bourmont (Haute-Marne), la maison vaut ce que valent les habitants ; si les mœurs sont bonnes, rien ne s'oppose à ce qu'elles s'y conservent pures ; si, au contraire, elles sont mauvaises, il leur est plus facile encore de rester ce qu'elles sont. L'auteur avait rappelé qu'on laisse subsister, au rez-de-chaussée, des « terriers » qui sont la cause fréquente de maladies.

Dans ce rapide compte rendu il est nécessaire de comprendre le sentiment du rapporteur sur l'influence de l'habitation à propos des crétins et des goîtreux ; c'est M. Soulié de Bru, directeur des contributions du département des Hautes-Alpes, qui nous fournit les plus amples renseignements :

« Les touristes qui visitent, en passant, les parties du Briançonnais où l'on trouve des crétins et des goîtreux en assez grand nombre, ne manquent pas d'attribuer ces infirmités à la mauvaise hygiène résultant du séjour prolongé de la population dans les étables. Ils se scandalisent aussi de la promiscuité des êtres humains couchant pêle-mêle au milieu des animaux domestiques, et ils ne manquent pas de juger déplorable un tel état de choses au double point de vue de l'hygiène et de la morale. Celui qui écrit ces lignes a éprouvé, tout d'abord, la même impression ; mais il a été amené, par un examen plus approfondi, à modifier complètement un jugement résultant d'observations trop incomplètes.

« En parcourant tout l'arrondissement de Briançon, on est frappé de ce fait que les crétins et les goîtreux se trouvent en grand nombre dans les régions où l'on couche *le*

moins dans les étables et qu'on n'en rencontre pas dans les régions du Queyras où l'écurie est habitée *toute l'année* par une population vigoureuse et saine.

Le Dr Chabrand pense que « si les bestiaux consomment une partie de l'air respirable, ils ont *peut-être*, d'un autre côté, la propriété d'absorber les miasmes et qu'*en somme* leur présence purifie l'air plus qu'elle ne le vicie.

« Au point de vue de l'hygiène morale, nous avons consulté un assez grand nombre d'ecclésiastiques et de professeurs de l'Université, nés et élevés dans les Alpes, et, de l'avis unanime de ces éducateurs très compétents, la morale ne souffre pas de la promiscuité des habitants soit dans les étables, soit dans les chambres familiales. On attribue ce privilége aux sentiments religieux, qui sont très développés dans les régions alpestres, à la surveillance des parents et des ascendants, dont la présence constante inspire le respect ; enfin, à l'habitude de vivre, dès la plus tendre enfance, au milieu d'une famille aux mœurs patriarcales, et dont la tenue la plus négligée n'a rien d'immodeste ».

Cette question du goître et du crétinisme a une bien grande importance ; en 1863, M. Robinet, dans son mémoire à l'Académie de médecine, disait : Plus j'étudie la question, plus je suis convaincu que l'on ne sait rien, mais rien du tout, sur l'étiologie du goître...

Depuis, M. le Dr Chabrand a, par des expériences réitérées, prouvé que cette maladie, qui s'aggrave par la transmission héréditaire, est due à des perturbations profondes et fréquentes de la respiration et de la circulation ; ces perturbations ont pour causes essentielles : le passage brusque d'une température froide à une température très élevée, et *vice versâ*, et pour causes secondaires : les efforts, le travail excessif et l'alimentation... M. Soulié de Bru a reconnu qu'à Vallouise plus d'un tiers des habitants sont atteints du goître. Ils espèrent que dans quarante ans le goître et le crétinisme auront disparu de leur pays,

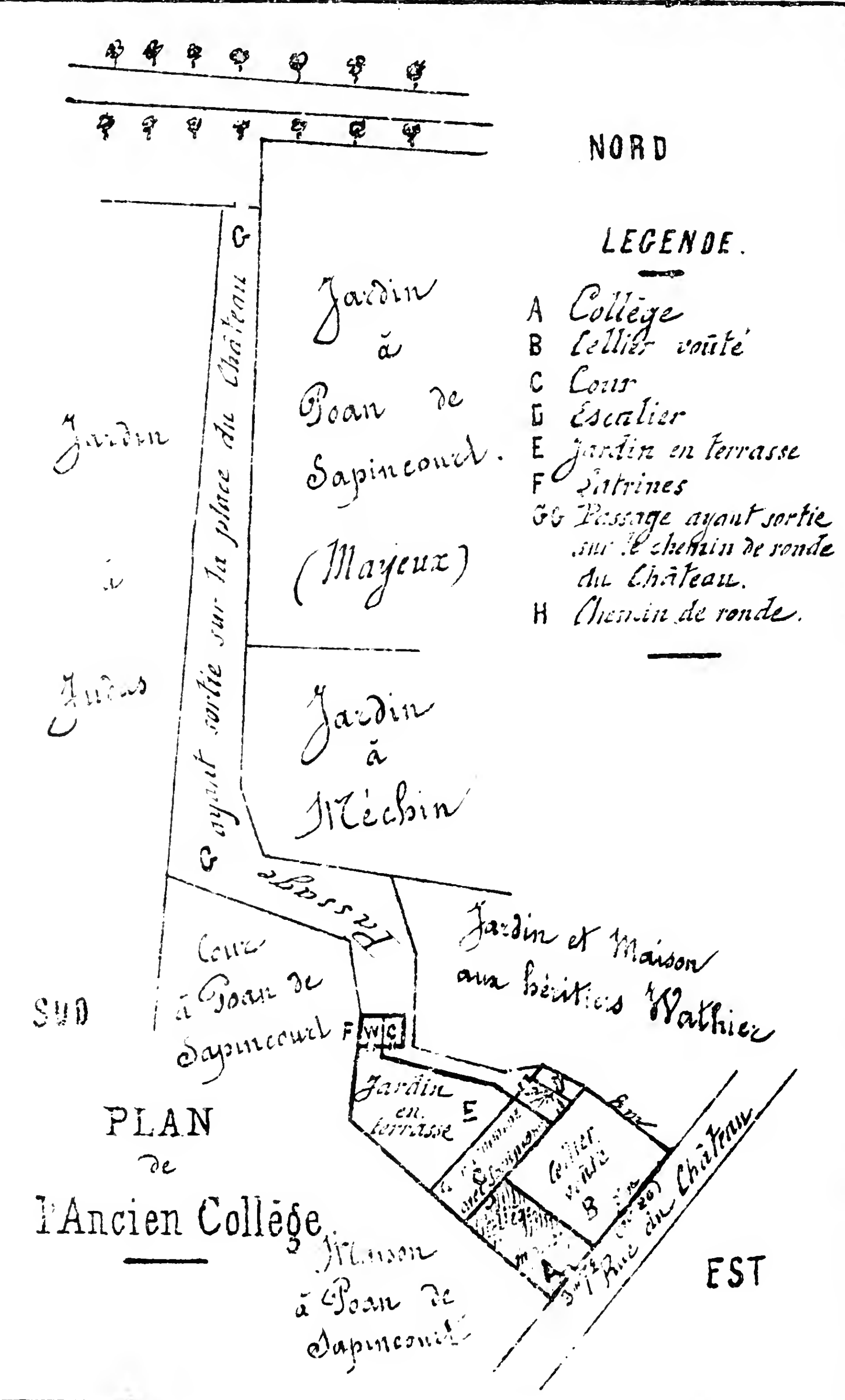
M. le Maire l'a dit, « *magister dixit* ». M. Dairou, contrôleur, a pu reconnaître que, dans certaines localités, le mal est tellement accusé que, sur vingt conscrits, huit sont réformés... M. Martin, professeur au collège de Gap, donne son opinion de la manière suivante : « Si regrettable que puisse être l'entassement des membres de la famille dans un étroit réduit, la morale n'en souffre pas. J'y ai vécu et je n'ai jamais entendu même chuchoter le moindre scandale. Une vie active, des habitudes pieuses, un père et une mère austères, tout cela ne prête guère au relâchement des mœurs ».

De plus longs développements n'ajouteraient rien aux conséquences qu'il faut tirer du rapport de M. de Foville ; les conditions dans lesquelles se trouvent un grand nombre d'habitations rurales, au milieu de contrées qui semblent le plus dépourvues, n'amènent pas, inévitablement, les mêmes résultats. Ici, malgré l'agglomération, malgré la promiscuité, les habitudes morales sont excellentes, pourquoi ? A la suite des rapports de MM. Soulié de Bru, Martin, la réponse devient facile : le respect de la famille, l'éducation, les habitudes religieuses ont produit du bien. Ailleurs, dans des conditions qui, au point de vue de l'aisance, paraissent bien supérieures) pourquoi la démoralisation est-elle plus prononcée ? Un honorable rapporteur, M. Lecouche, en donne la véritable raison : la multiplicité des cabarets, qui amène la désertion du *home*. Le mari y vient dépenser les ressources, y perdre le temps, qui donneraient l'aisance dans le ménage ; les fils, avant leur départ pour le régiment, prennent l'habitude de ces distractions nuisibles, ruineuses. Il y a bien une autre raison, mais elle est quasi-politique, et c'est un terrain sur lequel il nous faut glisser : je veux parler de la mauvaise presse qui, sapant les principes religieux et les lois sociales, prêche les grèves et la discorde.

Une réflexion plus consolante, c'est que dans les campagnes, même dans celles qui paraissent les moins heu-

reuses, les familles étant propriétaires de leur modeste maison, s'attachent au sol, ne songent point, ou peu, à s'expatrier et sont disposées à donner un appui sérieux à toutes les mesures de préservation sociale. M. de Foville fait une remarque par laquelle je termine. Le peuple anglais, qui vante tant les douceurs du *home*, compte dix fois moins de petits propriétaires ruraux que notre pays de France. C'est un peuple de voyageurs, de locataires, qui a eu le talent de se faire considérer comme la nation la plus attachée au charme du *chez soi*. Le vrai *home*, le vrai foyer, à la campagne surtout, c'est celui où l'on règne souverainement, et non pas celui dont on n'est que l'hôte précaire, l'éphémère occupant. Eh bien ! ce foyer-là, la légende a beau dire, c'est au peuple anglais qu'il manque le plus, et c'est le peuple français à qui il manque le moins. La maison du paysan français n'est pas seulement son abri, mais aussi son œuvre, sa chose, son bien, George Sand disait son dieu. Le complément de l'enquête prouvera, sans doute, que malgré quelques taches, là où est l'amour du foyer, là aussi est l'amour du pays, l'amour du bien et du vrai !

MOULIN.


NORD
LEGENDE.
A Collège
B Cellier voûté
C Cour
D Escalier
E Jardin en terrasse
F Latrines
GG Passage ayant sortie sur le chemin de ronde du Château.
H Chemin de ronde.
Jardin à Poan de Sapincourt.
(Mayeux)
Jardin à Méchin
Jardin à Judas
G ayant sortie sur la place du Château
G
Passage
Cour à Poan de Sapincourt
SUD
Jardin et Maison aux héritiers Wathier
F WC
Jardin en terrasse
E
Cellier voûté
B
A
Rue du Château
EST
Maison à Poan de Sapincourt
PLAN de l'Ancien Collège

Le Collège de Château-Thierry

La fondation du Collège de Château-Thierry remonte au XIIIe siècle.

Blanche d'Artois, fille de Robert d'Artois, nièce de saint Louis, avait épousé Henri, roi de Navarre et comte de Champagne, mort jeune. Elle s'enfuit de la Navarre avec sa fille Jeanne, qui épousa Philippe le Bel. Blanche épousa en secondes noces Edmond, comte de Lancastre et revint dans son domaine de Champagne. Entr'autres fondations, on lui attribue celle du Collège de Château-Thierry.

Blanche séjournait au château et elle avait demandé à l'abbé de Val-Secret un de ses religieux pour en faire son chapelain particulier pendant son séjour au château. Ce chapelain devait en outre instruire les enfants de la Ville.

Blanche fit l'acquisition d'une maison située rue du Château, et le frère Jean Leclerc en fut le premier maître. Il demeurait au château avec l'abbé et descendait tous les

jours au Collège par la Tour Rouge, ainsi nommée à cause de la couleur des briques dont elle était garnie à l'intérieur. C'était la Tour Carrée qui domine les maisons de la Place du Marché. Les leçons y étaient gratuites. On y enseignait l'écriture, la grammaire, le latin et la religion. Le nombre des élèves s'accrut tellement qu'on reconnut bientôt qu'un seul maître était insuffisant, on en appela un second, qui prit la qualification de régent ou principal et qui fut plus spécialement chargé de l'enseignement du latin. (1) Il y avait deux classes; le maître qui enseignait le latin demeurait au Collège. Pour les plus petits enfants, c'était ordinairement un laïque, souvent marié, vivant au dehors.

Les manuscrits de l'abbé Hébert nous fourniront le récit des fêtes scolaires dont l'idée remonte à la reine Blanche, pour servir d'encouragement à la jeunesse. L'un de ces jeux qui s'appelait l'*Engueule* ou la *Naude*, consistait à abattre de loin avec un bâton une sorte de couronne ornée de rubans, suspendue par une corde et se présentant perpendiculairement et de côté à l'extrémité d'une allée conduisant de la porte du Collège au jardin. Celui qui l'abattait était nommé *roi de la Naude*. C'était le jour du lundi avant les jours gras. Le lendemain, mardi, avait lieu, dans la salle d'étude, un autre divertissement qui était le combat des coqs. Là, en présence du principal et de tous les spectateurs que pouvait contenir la salle, chaque écolier muni d'un coq, le plus beau et le plus fort qu'il avait pu trouver, se présentait dans l'arène. On faisait le cercle. Deux écoliers s'avançaient et, se mettant dos à dos, lâchaient leurs coqs qu'ils avaient fait jeûner la veille et auxquels on jetait du grain. Les deux animaux se battaient avec acharnement, et au vaincu qu'on retirait ensanglanté, on substituait un autre combattant, jusqu'à ce que tous les coqs eussent lutté. Celui dont le coq avait terrassé le plus grand

(1). Hébert, Manuscrits. T. I. p. 351.

nombre d'adversaires était proclamé roi. Il était reconduit triomphalement chez lui, emportant dans ses bras le coq victorieux.

Le jeudi gras, nouvelle fête. Dès le matin, chaque élève se présentait devant la porte du Collège, à cheval, l'épée au côté, et le chapeau orné d'une cocarde surmontée d'une branche de houx doré (c'était le *Nul ne s'y frotte*). Précédés de tambours et de musiciens, le roi, revêtu d'un superbe manteau, couronne en tête, sceptre en main, et le principal étaient à la tête du cortège, qui, l'épée nue, se dirigeait vers Val-Secret. Là on mettait pied à terre devant le portail de l'église, où l'on chantait une antienne à la Vierge, puis on se rendait dans la salle capitulaire où étaient les religieux. Après un compliment adressé par un écolier à l'abbé ou à son représentant, on faisait trois fois le tour d'une grande table, placée au milieu de la salle ; on buvait à titre d'hommage à la santé des religieux, puis on revenait dans le même ordre s'asseoir à une table de festin réservée aux écoliers : le principal seul était invité à la table des religieux. Le festin terminé, les écoliers retournaient, l'épée nue et dans le même ordre dans la grande salle des religieux. Là étaient rangées autour de la table autant de miches qu'il y avait d'élèves : on faisait encore trois fois le tour de la table, au bruit de la musique et des tambours, et à la fin du troisième tour, chaque écolier enfilait une miche avec son épée ou un bâton garni d'une pointe en fer, qu'on appelait bâton royal. On refaisait trois tours de table, on remontait à cheval pour revenir à la ville.

Tout n'était pas fini. Le cortège montait au château, faisait trois fois le tour d'un jet d'eau qui était dans la cour du château. C'était un hommage qu'on rendait à la reine Blanche ou bien à son représentant. Le roi de la *Naude* emportait une poule, qu'on attachait à la porte de la cour donnant sur l'église. La pauvre bête devait être mise à mort à coups d'épée et c'était le roi qui portait le premier coup.

Au milieu de cette joyeuse fête. on acclamait le nom de la reine Blanche et les enfants chantaient souvent ce couplet :

Quand le roy fut couronné
A la Saint-Jean d'été,
Vive en France
La Royne Blanche.

La *Naude* a cessé vers le milieu du XVII[e] siècle, mais le combat des coqs et le supplice de la poule ont duré jusqu'en 1789. Cette fête était un jour de joie pour la ville que parcourait tout le bruyant cortège, et huit jours de congé en étaient la suite la plus appréciée des écoliers (1).

Jusqu'au XIII[e] siècle les religieux Prémontrés de Val-Secret avaient la direction du Collège. Cette mission leur était onéreuse. Le 8 mars 1621 (2), l'abbaye de Val-Secret céda à la ville la maison du Collège qui lui avait été laissée en toute propriété moyennant une rente annuelle de 18 livres 2 sols et d'un écu d'or (114 sols). Mais l'abbé de Val-Secret conserva le titre d'Ecolâtre. La nomination du principal et des régents appartenait à la ville, mais l'abbé de Val-Secret s'était réservé le droit de collation.

En abandonnant la direction du Collège, les religieux de Val-Secret dotèrent leurs successeurs au Collège de six arpens de terres labourables dans les environs de Nogentel, 3 arpens de prés à Chézy, d'une rente de 60 livres et d'une autre de 15 livres sur un jardin à la Poterne. Mais alors le principal fut autorisé, à cause de l'insuffisance des ressources, à faire payer à chaque élève une rétribution mensuelle (3).

(1). Poquet, *Histoire de Château-Thierry*, T. I. p. 164. — Pêcheur *Annales du Diocèse de Soissons*, T. III. p. 355. — Brayer, *Statistique de l'Aisne*, T. I. p. 177.

(2). *Annales de la Société Historique de Château-Thierry*, 1886, p. 105.

(3). Poquet, Ouv. cité, T. I. p. 167. — Mss. Hébert, T. I. p.

On lit dans les manuscrits de l'abbé Hébert que chaque vacance de la principalité du Collège arrivant, les gouverneurs échevins de ladite ville nommeraient et présenteraient à l'abbé de Val-Secret un sujet pour remplir cette place; et que l'abbé, s'il le trouvait capable, lui en donnerait les provisions; qu'il ne pourrait être destitué que du consentement des deux parties; qu'en outre ledit abbé conserverait le droit de veiller sur la conduite du principal et des autres maîtres et sur l'instruction publique; que sous son autorité, le principal visiterait de temps en temps les autres écoles et lui rendrait compte de leur bonne ou mauvaise tenue; qu'enfin les écoliers, mais de la grande école seulement et non des autres, continueraient, comme il s'était pratiqué de temps immémorial, à venir tous les ans à Val-Secret, devant M. l'abbé, pour lui faire hommage, *hominis causâ,* et que ledit abbé ferait donner à chaque écolier une miche de pain de trois livres, pour reporter en s'en retournant.

Le 30 avril 1605, Claude de La Fontaine, frère du fabuliste, prêtre oratorien retiré à Nogent-l'Artaud, passa un titre de rentes, de 50 livres de revenus envers le Collège de Château-Thierry, à cause de la ferme de la Grande-Charnoie et dépendances qu'il avait acquise dudit Collège.

Le 4 mai 1709, Marie Josse, veuve de Charles Bellanger, en son vivant président en l'élection de Château-Thierry, avait fait un testament olographe dans lequel elle fit une donation au Collège de Château-Thierry. « Je lègue, dit-« elle, sur ma terre de Chevillon ci-dessus la somme de « 80 livres par an à toujours pour aider et faire étudier « deux enfants de la paroisse de Saint-Crépin de Château-« Thierry, dont le père et mère n'auront pas de quoi « suffisamment, pour contribuer à leurs entretiens aux « études, jusqu'à la fin de leur théologie et ce par moitié, « lesquels enfants seront nommés la première fois par « mon dit exécuteur, et les autres en suivant par ledit

« sieur Curé de Saint-Crépin et mon plus proche parent « et ainsi à perpétuité. »

Le plus ancien principal et régent dont nous retrouvons les traces est Balhan, fils de Jean *Balhan*, marchand grainetier, qui avait fait construire en 1520 l'Hôtel du Mouton-d'Or ou Hôtel Balhan.

Il eut pour successeur François Malézard, né à Falaise, qui fut régent de La Fontaine, notre fabuliste.

Claude Hérivaux est mort en 1720.

Le 17 février 1720, Jacques Lorget, vicaire de Saint-Crépin, maître ès-arts, né à Château-Thierry, fut nommé principal régent. Cette nomination amena une dispute et un procès entre la ville et l'abbé de Val-Secret. L'abbé revendiquait le droit de nomination et de destitution : les officiers de la ville, de leur côté, revendiquaient le droit naturel qu'ont les citoyens de choisir eux-mêmes des maîtres pour les enfants. En 1721, eut lieu une transaction entre l'abbé et les religieux de Val-Secret et les gouverneurs échevins de la ville, d'autre part. En 1724 il devait être remplacé par Nicolas de Bruxelles ou Bouxelles, prêtre habitué de Saint-Crépin, présenté par le lieutenant du maire, les échevins, le procureur du roi, etc. ; mais cette présentation n'eut pas de résultat. Lorget continua ses fonctions jusqu'en 1724 (1), et fut nommé curé de Rozoy-Gatebled.

Le 27 Juillet 1725, sur la présentation du lieutenant du maire, des échevins, etc., Antoine Duponcet, prêtre, curé de Bézu-les-Fèves et d'Etrépilly, natif de Château-Thierry, fut nommé principal régent. Son prédécesseur Lorget laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude et de l'assiduité à remplir ses fonctions, car il fut expressément recommandé à Duponcet d'exécuter les statuts de l'institution, de résider au Collège pour instruire les éco-

(1). *Annales de la Société Historique*, 1886. p, 105, 106.

liers pendant toute la semaine, excepté le jeudi, l'après-midi seulement, « faute de quoy il sera pourvu d'un autre principal pour ladite ville (1). »

En 1743, le 1er septembre, l'évêque de Soissons, François de Fitz-James, qui s'intéressait à l'enseignement dans son diocèse, visita Château-Thierry. Les débuts de Duponcet avaient été heureux et il s'était acquis une certaine estime dans le pays. Mais un procès qu'il avait intenté à un de ses subordonnés, maître de lecture et d'écriture, fit voir que Duponcet n'était pas à la hauteur de sa mission. La ville voulut le congédier. Il résista. L'évêque le fit mander, l'interrogea lui-même et fut convaincu de l'ignorance de Duponcet. Il l'engagea à donner sa démission. Duponcet ne céda pas aux conseils de son évêque. La municipalité s'en mêla et, dans une réunion à laquelle assistait l'abbé de Val-Secret, on demanda de nouveau la démission de Duponcet. Nouveau refus. Le Parlement intervint et Duponcet fut forcé d'abandonner son poste (2), à la suite d'un arrêt de 1746.

Antoine Lecart, curé d'Etampes, succéda à Duponcet en 1746. Il cumula sa cure avec le principalat et remplit ses fonctions à la satisfaction générale. Il est mort phtisique.

Le dimanche 19 octobre 1755, la municipallié de Château-Thierry s'étant réunie sous la présidence de Pintrel de Louverny, premier président et lieutenant-général au bailliage, s'occupa, entr'autres questions, de la nomination de deux régents en remplacement des deux qui venaient d'être pourvus de cures. On proposa de présenter à la nomination de l'abbé de Val-Secret deux jeunes ecclésiastiques indiqués par l'évêque de Soissons (3).

(1) *Annales de la Soc. historique*, 1886, p. 106.

(2) Poquet, *ouv. cité*, T. II, p. 175 et suiv. — Pécheur, *ouv. cité*, T. VII, p. 236.

(3) *Ann. de la Soc. hist.*, 1885, p. 30.

Le couvent de la Barre, qui avait été dans son origine un hôpital fondé pour le soulagement des pauvres de la ville, avait perdu insensiblement de son utilité et de son importance. Son revenu s'élevait à 6,000 livres environ. Cette abbaye fut supprimée en 1745 ; ses biens ont été donnés à l'abbaye Saint-Paul de Soissons, sous certaines conditions (1). Il y avait entr'autres celle-ci, c'est qu'il serait fourni une rente de 400 livres pour le Collège, afin que l'instruction fût gratuite. Avant la suppression de cette abbaye, le Collège n'avait que 115 livres de rentes environ.

Frazier, qui était son second régent, fut nommé curé de Courtemont-Varenne en 1760, et donna sa démission de régent.

Le 2 février 1760, les habitants furent convoqués à l'Hôtel-de-Ville, au son de la cloche pour la nomination d'un second régent en remplacement de Frazier. Le choix se porta sur Jean-Baptiste Montmignon (2), maître ès-arts en l'Université de Paris, parent de Rufin Montmignon, maître chirurgien à Château-Thierry. Montmignon était un érudit, qui a beaucoup écrit, théologien et canoniste distingué. L'évêque de Soissons, qui l'avait en grande estime, le nomma chanoine honoraire d'abord, puis chanoine titulaire le 22 septembre 1770, après en avoir fait son secrétaire. Michel-Jacques Sutil, chanoine de l'Abbaye de Val-Secret, et prieur-curé du château, qui représentait l'abbé (3),

(1) *Ann. de la Soc. hist.*, 1883, p. 61.

(2) Né à Lucy-le-Bocage le 17 avril 1735, mort chanoine à Soissons, le 23 avril 1823, fils de Pierre Montmignon, clerc de la paroisse de Lucy et de Nicole Jary.

(3) Sutil, qui avait reçu de l'abbé de Val-Secret les fonctions d'écolâtre, le 11 septembre 1753, renonça à ces fonctions (*Ann. Soc. hist.*, 1882, p. 54).

lui donna sa provision d'investiture. On n'a pas de renseignements sur le séjour de Montmignon au Collège.

Parmi les ouvrages publiés par Montmignon, nous citerons : *Système de prononciation française figurée, appliqué à toutes les langues et exécuté sur les langues française et anglaise,* 1784 ; — *Lettre à l'éditeur des œuvres de Daguesseau.* Les autres écrits sont purement canoniques. Il disparut pendant la Révolution, rentra en France en 1798, fut nommé vers 1802 vicaire-général du diocèse de Poitiers, puis chanoine de Notre-Dame de Paris et vicaire général en 1815. Montmignon a encore écrit en 1811, *La Clef de toutes les langues, ou moyen prompt et facile d'établir un lien de correspondance entre tous les peuples et simplifier extrêmement les méthodes d'enseignement par l'étude des langues.* Il est mort à Paris le 21 février 1824 (1).

Le 11 janvier 1764, tous les collèges situés dans le ressort du Parlement de Paris durent faire la déclaration de leurs revenus et de leurs charges. L'abbé *Véreux,* prêtre et principal du Collège, fournit la déclaration suivante, le 3 juin 1764 :

« Premièrement, le Collège jouit de la quantité de onze arpens ou environ, tant en terres que prés, en quatre pièces, sises en la grande prairie de Château-Thierry et en la petite prairie de Chézy-l'Abbaye, loués cent dix livres par an, suivant le bail fait pour neuf années au s^r^ Chauveau, laboureur à Nesle, par acte passé devant Naudé et Guillard, notaires à Château-Thierry, le 1er juin 1756.

Ces mêmes terres n'étaient louées auparavant que quatre-vingt-dix livres, suivant un bail passé devant Naudé, notaire à Château-Thierry, le 17 août 1754, et suivant encore un autre bail précédent du 29 janvier 1736, par devant Vesseron, notaire à Chézy-l'Abbaye ;

(1) Pécheur, *ouv. cité,* T. VII, p. 442.

2° De cinquante livres de surcens à prendre sur une ferme appelée la Grande-Charnoye, paroisse de Nogent-l'Artaud, le jour de saint Jean-Baptiste, dues par les héritiers ou représentants Jean Pintrel, s[r] de Montoury, suivant une sentence des requêtes du Palais, du 1[er] août 1724;

3° De deux livres de surcens dues par François Vante, marchand boucher et Marie Fauvet, sa femme, suivant une sentence du présidial de Château-Thierry, du 19 juillet 1728, reconnaissance dudit surcens par acte du 12 décembre 1745, passé devant Guillard, notaire, autre reconnaissance par devant le même notaire, par acte du 20 juillet 1753;

4° Cinq livres de surcens dues par les héritiers de M. Brayer, conseiller au Parlement.

Total : 175 livres.

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'il n'y avait autrefois qu'un régent qui était prêtre séculier du diocèse;

Que, depuis quelques années, par transaction passée entre les officiers municipaux et le sieur abbé de Val-Secret, il a été convenu qu'il y en aurait deux qui recevraient par mois deux livres de chaque écolier et qu'ils auraient chacun moitié d'une place de vicaire-chantre de la paroisse de Saint-Crépin. Depuis environ sept mois il n'y en a qu'un.

M. l'Evêque de Soissons, touché de la modicité de ce revenu, a bien voulu faire espérer, pour rendre l'instruction gratuite, et afin que les régents ne soient point détournés de cette occupation utile au public, qu'il feroit réunir pour les faire subsister un revenu suffisant des biens de l'abbaye royale de La Barre, qui était située dans cette ville et qui a été détruite depuis douze à treize ans.

Le présent état certifié véritable, à Château-Thierry, le 3 juin 1764. Signé : Véreux, prêtre (1). »

Jusqu'alors des prêtres avaient été les seuls maîtres du collège de Château-Thierry. En 1767-1768, apparaît pour

(1) *Archives nationales*. M. 78.

la première fois le nom d'un laïc, François VÉREUX (1), avocat, qui avait demandé une réduction de ses taxes. Il était sans doute parent d'un autre VÉREUX, prêtre et régent, qui était principal en 1764.

Les autres régents furent :

Reinard ;
Lépagnol, de La Ferté-Milon ;
Sauvé.

En 1781, Rubarbe était maître à la grande école de Château-Thierry. Il a copié avec beaucoup de soin un graduel de Soissons, manuscrit qui est actuellement entre les mains de C. Haquin, à Charly.

Au moment de la Révolution, les régents étaient Henriet, Joly et Troisvalet, en même temps vicaires à Saint-Crépin.

Ceux qui fréquentaient alors le collège, qui n'avait pas d'internes, étaient les enfants de la bourgeoisie, ceux que nous verrons plus tard dans la magistrature locale, les procureurs, les tabellions, les chirurgiens, etc. D'autres allaient compléter ou terminer leurs études soit chez les Oratoriens de Soissons, soit ailleurs, comme le fit Jean de La Fontaine, qui fut l'élève de Jean Malézard.

La maison de l'ancien collège porte actuellement le n° 20 de la rue du Château ou de l'Hôtel-Dieu. C'est aujourd'hui une maison bien modeste qui a été bâtie sur l'emplacement de la première, et sur les murs on déchiffre encore quelques noms peu lisibles creusés dans la pierre.

Cet établissement du collège consistait par le bas en une maison de 7 mètres de longueur sur 3 m. 72 de largeur. Au nord de la maison était un cellier voûté de 8 mètres de long sur 7 mètres de large. A l'ouest de ce cellier était un escalier pour monter aux chambres. A l'ouest de cette maison était une petite cour commune de 7 m. 60 de long

(1) *Archives de l'Aisne*, C. 240.

sur 2 m. 50 de large. A l'ouet de cette cour était un jardin en terrasse fermé de murs, contenant 46 centiares ou 9/10 de perche ; plus un petit bâtiment servant de lieux d'aisances. Enfin un passage commun avait sa sortie sur la place du Château. C'est là que pendant cinq cents ans environ ont été instruits les enfants de Château-Thierry (1).

Lorsque la Noblesse se réunit en 1789 pour la rédaction des cahiers, elle déclara : (Art. 73).

« Qu'un établissement extrêmement avantageux pour la ville de Château-Thierry serait celui d'un bon Collège;

« Que les religieux bénédictins de l'abbaye de Chézy jouissant d'un gros revenu, pourraient procurer à cette ville et à ses environs ce précieux avantage, en transférant leur domicile à Château-Thierry, dans le couvent où étaient ci-devant établis les Minimes (2) ; que vingt places d'éducation gratuite pouvaient y être créées pour y recevoir autant de pensionnaires, dont les pères et mères seraient domiciliés dans l'élection ; le zèle de ces religieux pour se rendre utiles est assez connu par la proposition qu'ils ont faite autrefois de s'établir à Château-Thierry et de s'y consacrer à l'éducation publique. »

Cette maison située vis-à-vis l'Eglise Saint-Crépin était grande et spacieuse et elle pouvait être parfaitement appropriée pour un collège.

(1) Par Ordonnance Royale du 19 mai 1824, le maire de Château-Thierry avait été autorisé à vendre cette maison, qui était propriété de la ville. « Le profit de cette aliénation, dit l'Ordonnance, sera employé... à concourir à l'acquisition d'une maison pour les écoles chrétiennes. » — Elle a été acquise aux enchères le 20 décembre 1824, par François-Augustin Plu, entrepreneur de bâtiments, moyennant la somme de 2,575 francs, par acte passé par devant Charles-François Nusse, notaire.

(2) Aujourd'hui Maison De Gerbrois.

La loi du 16 août 1793 portait l'article suivant qui détruisait toutes les corporations enseignantes : « ART. 4. — « Toutes les parties de l'enseignement public sont enlevées « aux Congrégations d'hommes ou de femmes séculières « ou régulières. » (Titre I). Le Collège de Château-Thierry fut supprimé par cette loi.

Pendant la Révolution la maison de l'ancien Collège devint un bureau de logement pour les militaires.

Les Cordeliers, qui avaient dû, comme toutes les autres Congrégations, quitter leur couvent, laissèrent libre leur maison située en haut de la rue dite des Cordeliers. En 1791, le District s'était emparé de la maison pour y installer son administration. Le 7 prairial an XI (27 mai 1803) parut l'arrêté suivant :

Paris, 7 Prairial, an XI.

« Le Gouvernement de la République, vu la loi du « 11 floréal, an X ; les arrêtés du 4 messidor suivant et du « 30 frimaire an XI, sur le rapport du ministre de l'Inté- « rieur, arrête ce qui suit :

« ARTICLE I. — La commune de Château-Thierry, « département de l'Aisne, est autorisée à établir une école « secondaire dans le bâtiment des ci-devant Cordeliers, « qui lui est concédé à cet effet, à la charge par ladite « commune de remplir les conditions prescrites par l'arrêté « du 30 frimaire, an XI.

« ART. II. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de « l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin « des lois.

« *Le Premier Consul,*

« Signé : BONAPARTE.

« Par le Premier Consul :

« *Le Secrétaire d'Etat,*

« Signé : H.-B. MARET (1) ».

(1) *Moniteur* du 6 Prairial, an XI, p. 1156.

Il existait à Château-Thierry un établissement libre dirigé par François Guillaume Prunier. L'administration municipale, dans sa séance du 23 frimaire an XI, (4 décembre 1802) avait demandé qu'il fût érigé en établissement secondaire. Cette demande avait été accueillie favorablement par le Préfet ; mais il n'y fut pas donné suite.

Le 18 Brumaire an XII (10 novembre 1803) la Ville vendit 95 pieds d'arbres des Petits-Prés, moyennant 983 francs, et une contribution annuelle fut imposée sur chaque élève, par la Ville, savoir 12 francs par chaque pensionnaire, 6 francs par chaque demi-pensionnaire et 3 francs par chaque externe.

La Ville avait vendu différents matériaux, outre les arbres, pour couvrir les dépenses nécessitées par les frais d'installation du nouvel établissement qu'elle confiait au maître de la pension de Fère-en-Tardenois (7 prairial an XI, 29 mai 1803). Mais à la même époque, l'Etat prit la direction de tous les établissements scolaires et il nomma une commission ou Conseil d'administration, commission qui maintint à la la tête de l'établissement le maître de pension de Fère-en-Tardenois, Morel, ancien prêtre, avec le titre de directeur.

Le 4 thermidor an XII (24 juillet 1804) furent nommés officiellement (1), Morel, Augustin-Jean-Baptiste, directeur et professeur de 5e et 6e. — Delaberie, Jean-Louis-Marie, avocat à Château-Thierry (59 ans) professeur des classes latines de 3e et 4e. — Legros, Jean-Xavier-Marie (20 ans), élève du Prytanée de Paris, professeur de mathématiques et dessin, né à Château-Thierry, le 10 août 1784.

Le Collège prit le titre officiel de *Ecole secondaire de Château-Thierry* (2).

(1) *Archives nationales*, F. 17, 62993.

(2) La loi du 11 floréal, an X, (1er mai 1802) donnait ce nom à ces établissements.

La première année scolaire (1804) fut terminée par des exercices publics de littérature et de mathématiques, accompagnés d'exposition de dessins faits par les élèves, par la représentation d'une comédie, (*Des incommodités de la grandeur*), par Ducerceau, suivie de danses et par une distribution de prix des langues latine et française, de mathématiques, de dessin et d'écriture. On n'avait jamais rien vu de semblable à Château-Thierry. Tout réussit fort bien. Les élèves qui se distinguèrent le plus furent Victor Charpentier, fils d'un notaire de Château-Thierry, Théodore Mangin, fils d'un avoué près le tribunal civil de Château-Thierry (1), Pierre-Louis Joly, Dalican, Pinondel, etc.

Les membres du bureau d'administration étaient : Corvoisier, sous-préfet; Féval, premier adjoint; Ch. H. Nérat, procureur impérial, Dutemple, Mercadier, ingénieur, Truet, juge de paix (2).

Les études comprenaient la langue française, les éléments de la langue latine et les premiers principes de l'histoire et de la géographie. On y enseignait aussi la musique, la danse et le dessin. Les mathématiques y étaient mieux cultivées et les *Annales du Collège* nous apprennent que le cours fut confié pendant plusieurs années à Cœuret, ancien professeur aux écoles de marine et d'artillerie.

En 1807, le directeur Morel professait les 3e et 4e classes, sans traitement. — Chébeuf, les 5e et 6e classes (1.000 fr.) — Legros, les mathématiques (1.000 francs). Le professeur des classes élémentaires du latin touchait 800 francs; celui d'écriture, 300 francs. Toutes ces dépenses étaient acquittées sur le produit de la pension et sur les rétributions des externes.

Le prix de la pension était de 400 francs pour les enfants

(1) *Annuaire de l'Aisne* et *Archives nationales*, F. 17. 6293. La liste des lauréats est aux *Archives nationales*, ci-dessus.

(2) *Archives nationales*, F. 17. 6293.

au-dessous de 12 ans; 450 francs pour les enfants de 12 à 15 ans; 500 francs au-dessus de 15 ans.

Quand le décret impérial du 17 mars 1808 organisa l'Université de France, l'École secondaire de Château-Thierry prit la qualification de *Collège Communal* et le directeur eut le titre de *Principal*. Les professeurs, nommés par l'Université, furent appelés *Régents*. La loi du 17 mars spécifiait que dans les Collèges on enseignerait les éléments des langues anciennes et les premiers principes de l'histoire et des sciences.

Le principal Morel, se sentant fatigué, donna sa démission le 6 avril 1808, mais il resta en fonctions jusqu'au 18 sptembre.

Il eut pour successeur Pierre-Alphonse Pihet, maître ès-arts de l'ancienne Université, qui comptait vingt ans de services comme chef d'institution secondaire à Meaux et qui était présenté en concurrence avec Hélot, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Le bureau d'administration du Collège, composé du sous-préfet Corvoisier, du maire Castelnault, de Nérat de Lesguisé, Mercadier, Leduc d'Eptesson et Truet, écrivit au ministre pour proposer Hélot, né à Mont-Saint-Père, et il demandait en outre de conserver les professeurs Chébeuf, de 5e et 6e et Bénazet pour les mathématiques. Néanmoins Pihet fut nommé le 16 août 1808 et ne resta en fonction qu'un an.

D'après le prospectus qu'il envoya, on enseignait la lecture, l'écriture, les éléments de calcul, la langue française, le latin, le grec, la géographie, l'histoire, la logique, la physique. Il y avait même un cours particulier pour les élèves se préparant aux écoles de marine et polytechnique (1).

On ne tarda pas à regretter le choix qui avait été fait de Pihet. Un décret du Premier Consul du 25 germinal

(1) *Archives nationales*, F. 17, 62993.

an XI (15 avril 1803), lui avait accordé pour établir sa pension à Meaux, alors très florissante, le séminaire qui avait été rendu à la ville en 1799, malgré les réclamations de l'évêque qui avait alors établi son séminaire dans les bâtiments de la rue de Chaage. Pihet avait promis d'amener à Château-Thierry une trentaine de ses pensionnaires de Meaux. La ville avait fait, sur sa demande, de grandes dépenses pour l'installation des pensionnaires qui ne vinrent pas. Pihet allait à Meaux tous les dix jours, s'absentait fréquemment, sous prétexte que le séminaire devait reprendre son pensionnat et lui avait promis de 30 à 40,000 francs d'indemnité. Le 15 mai 1809, le conseil municipal et le bureau d'administration demandèrent son renvoi. Pihet dut donner sa démission et il fut remplacé par Nicolas-Claude Henriet, prêtre non exerçant, retiré à Meaux.

Henriet qui dirigeait le Collège depuis le 7 septembre 1809, fut nommé officiellement principal le 12 décembre 1811. Il touchait d'abord 1,500 francs, puis 2,000 francs de traitement. Il avait été pendant dix ans professeur de philosophie à Juilly. Le Collège qui ne comptait que cinq élèves quand il le prit, en avait quarante-six en 1810. Henriet était noté comme « un ecclésiastique vertueux, bon principal et bon régent (1) ». On lui avait donné comme régent de deuxième année d'humanités, Deniau (30 mai 1810), qui eut vite des démêlés et ne resta pas au Collège. Il fut remplacé par Balthazar. Les mathématiques étaient enseignées par Cœuret, qui avait été professeur aux écoles d'artillerie de Valence, et c'est sur sa demande qu'il avait été nommé à Château-Thierry, où son fils avait un emploi (19 octobre 1812). Le traitement de ces professeurs était bien minime. Balthazar, qui avait été nommé régent de la deuxième année de grammaire (12 décembre 1811) touchait 1,000 francs;

(1) *Archives nationales*, F. 17, 63005.

Cœuret ne touchait que 500 francs (1). Laye, nommé le 19 octobre 1812 à la première année de grammaire, touchait 500 francs.

A la distribution des prix du 18 août 1812, les principaux lauréats furent : Véroudard (de Favières), Brassart, Doviller, Suply, L.-Ch. Pille (d'Essômes), Huet-Delacroix, L.-Stan. Laurent, Dubois, Amand Souliac.

Les lauréats de 1813 furent : Véroudard, Dupré, Doviller, Poan de Sapincourt, Aubry (de Charly), Lejeune (d'Essômes).

Le personnel enseignant était ainsi composé en 1813 :

Humanités, 1re année	Henriet.
Grammaire, 1re et 2e années.	Balthazar.
Classe élémentaire	Laye.
Mathématiques, 2e année....	Cœuret.
— 1re année ...	Henriet.
Sous-maître	Bouquet.
Instituteur primaire	Drapier.
Écriture et calcul	Banse.
Dessin....................	Grangeret.
Musique....................	Leboucq.
Danse......................	Richard.

Le prix de la pension était de 400 francs. Le nombre des internes était de 20 ; il y avait 28 externes.

En 1814, il n'y avait plus que 10 internes et 24 externes. A la suite des événements politiques, tous les professeurs quittèrent le Collège. Henriet seul resta. Le Collège n'existait plus.

Parmi les professeurs que le Collège possédait, Cœuret

(1) *Archives nationales*, F. 17, 2788.

mérite une mention spéciale. Il avait enseigné avec le plus grand succès les mathématiques dans les écoles de marine et d'artillerie et, d'après l'*Annuaire de l'Aisne*, il avait fait recevoir plus de cent élèves à l'Ecole polytechnique.

En 1815, 1816, 1817, il n'est plus question du Collège ; un pensionnat dirigé par Cirier l'a remplacé.

En 1819, Godard prend la direction de la pension de Château-Thierry.

En 1821, il a pour professeur adjoint, Doyen ; pour professeur de dessin, Delétain ; pour professeur de musique, Leboucq. En 1822, il avait remonté son pensionnat et comptait 37 élèves, dont 12 internes. Il enseignait les éléments de la langue latine et avait pour professeurs Ligny, qui faisait les classes de 6e et de 7e, et Drincourt, qui faisait la classe élémentaire. En 1824, les classes s'étendaient jusqu'à la 3e. Godard était chargé des classes de 3e et 4e.

En 1825, la pension de Château-Thierry comptait 50 élèves. Les professeurs étaient Lecavallée, Pourcelle et Sause. Les maîtres de musique étaient Leboucq, Jeancourt et Richard. Le fils de Jeancourt est devenu professeur au Conservatoire de Musique.

Dans la séance du 14 mai 1829, le Conseil municipal de Château-Thierry signalait le besoin de rétablir le Collège et offrait 1,800 francs pour le traitement du principal et de trois régents, sauf à augmenter cette subvention (1). La délibération portait les signatures de Vol, maire, Pierrot, Lejeune, Populus, Nérat de Lesguisé, Souliac, Vieillard, Caron, Gouge, Sarazin, Aubry, Maciet, Delorme, Villacrose et de Moucheton. Nérat de Lesguisé était le rapporteur. Cette délibération fut approuvée par le préfet de l'Aisne, Walckenaer, le 8 décembre 1829. Le 8 mars 1830, le recteur de l'Académie d'Amiens fut informé qu'un arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique, en date du

(1) *Archives nationales*, F.[17] 78922 à 78925.

20 février, rétablissait le Collège de Château-Thierry, dont les classes avaient été fermées à la suite des évènements de 1814. Le recteur présenta comme principal Godard. « Le vœu des autorités, disait-il, appelle à cette place M. Godard, qui a obtenu depuis longtemps la confiance des familles (1) ».

Par arrêté du 17 avril 1830, GODARD, Louis-Ferdinand, bachelier ès-lettres, né le 29 janvier 1797 à St-Aubin (Aisne), fut nommé principal et régent de 7e;

CAGNARD, Joseph-Victor-Maximilien, né le 30 juillet 1808, à Amiens, ancien élève de l'Ecole normale, licencié ès-lettres, régent au collège de Lons-le-Saunier, fut nommé régent de 5e, sur sa demande, pour se rapprocher de sa famille;

FIRMIN, Auguste-Jean-Baptiste, né le 24 avril 1801, à Amiens, bachelier ès-lettres, maître de pension à Amiens depuis 1826, fut nommé régent de 6e.

Le personnel était ainsi composé :

Godard................	Principal.
Cagnard...............	Régent de 5e.
Firmin................	— 6e.
Godard................	— 7e et 8e.
Bridet................	Maitre de français.
Leboucq............. } Jeancourt............ }	Maîtres de musique.
Delétain...............	Maitre de dessin.
Richard...............	— danse.
Dr Drouet.............	Médecin.

L'uniforme, assez grotesque, consistait en un frac droit à boutons dorés, avec collet et parements jaunes et schako. Beaucoup de collèges, après la Révolution de Juillet 1830, avaient adopté un uniforme quasi militaire. Mais cet uniforme ne dura pas.

(1) *Archives nationales.* F.17 78922 à 78925.

Le 6 juin 1831, le roi Louis-Philippe, accompagné de ses fils, les ducs d'Orléans et de Nemours, passa à Château-Thierry, lors de son voyage dans l'Est, et c'est dans la grande salle du Collège, aujourd'hui subdivisée, qu'eut lieu le banquet de 70 couverts, aux frais du roi. Cette salle servait pour les distributions des prix et même pour les réunions du collège électoral. Le public put circuler autour de la table. Cette salle, coupée par des cloisons, forme aujourd'hui trois salles distinctes. Elle occupait la partie gauche du rez de chaussée. On racontait à ce propos du banquet un mauvais jeu de mots qui aurait été prononcé par le maire, Poan de Sapincourt. Le roi ayant félicité l'administration de la bonne ordonnance du festin, de la grandeur et de la beauté de la salle, superbement décorée, « Sire, aurait dit le maire, c'est ici la salle aux prix ». Rien ne prouve que le mot ait été dit, mais le bruit en a couru pendant longtemps. En tous cas, le jeu de mots aurait été bien involontaire. Le roi et ses enfants couchèrent dans le dortoir du Collège, approprié pour la circonstance.

Mais le Collège ne prospérait pas, et Godard perdit les sympathies de la municipalité. Le 3 juin 1832, elle retirait sa subvention de 1,800 francs; toutefois, le 27 mars 1833, elle ne consentit à continuer la subvention que si le Collège redevenait école secondaire (délibération du 3 juin 1833). Il n'y avait que 12 pensionnaires et le Conseil municipal prétendait qu'il n'y aurait jamais plus de 50 élèves, tant internes qu'externes, et que, pour la ville, le maintien du Collège était une charge. Le recteur intervint : la municipalité persista dans ses allégations. Godard proposa de donner sa démission, à la condition qu'on nommerait à sa place Bonnaire, qui tenait un pensionnat contenant 20 internes et 57 externes ; ces conditions ne furent pas acceptées. Bonnaire garda sa pension, et Godard, malgré des pétitions des habitants notables et des mères de famille, eut son changement. Il est mort le 2 septembre 1861.

Le 31 août 1833, Furcy Denis, maître de pension à Rozoy

(Seine-et-Marne), sur la recommandation du général La Fayette, fut nommé principal du Collège, où il est resté jusqu'au mois d'avril 1838. Il releva un peu le Collège et le nombre des internes dépassa la quarantaine. Il a été principal du collège de Laon, puis principal à Dieppe et à Melun. Il a pris sa retraite à Rozoy, son pays natal, où il est mort le 17 septembre 1878, âgé de 77 ans.

En 1834, le personnel enseignant était ainsi composé :

Lefèvre	3e et 4e.
Macron	5e.
Vérette	6e et 7e.
Deflandre	Français.
Delétain	Dessin.
Leboucq	Musique.

C'étaient alors les professeurs des classes qui enseignaient l'arithmétique. En 1835, il y eut un professeur spécial, Louis Mieroslawski (1), réfugié polonais. Macron fut chargé de la 3e, 4e et 5e; Vérette de la 6e et du cours de français, et Fleury, compatriote du principal Denis, fut chargé de la 7e, de la 8e et d'un cours d'histoire naturelle.

A partir de 1837 eut lieu l'enseignement d'une langue vivante, l'anglais, dont le professeur était Cutts.

En 1837-38, Macron professa les classes de seconde, troisième et quatrième; Vérette, celles de cinquième et sixième; Fleury fut chargé des deux autres. Quant aux maitres de français, ils n'avaient aucune sanction universitaire : le principal les prenait où et comme il voulait.

(1) Né à Nemours, en 1814, d'un père polonais et d'une mère française, rentré avec son père en Pologne après 1815, avait fait ses études militaires à l'Ecole de Kalisz, était officier dans l'armée polonaise et se réfugia en France après l'insurrection de 1831. Auteur d'une *Histoire de la Révolution de Pologne* (1835), il se mit dans l'enseignement et professait les mathématiques et l'histoire. Il est mort à Paris en 1878.

Denis eut pour successeur BAGET (1), professeur de philosophie et de mathématiques au collège de Laon. Il avait publié :

1° *Leçons élémentaires d'arithmétique raisonnée*, 2e édit., 1840 ;

2° *Abrégé des leçons élémentaires d'arithmétique raisonnée*, 1838 ;

3° *Annuaire des communes du département de l'Aisne*, avec Lecointre. Laon.

Sous son administration le Collège se remonta ; l'enseignement fut complet. Le nombre des pensionnaires dépassa 70. Le Collège fut agrandi (1840) ; l'aile de gauche fut continuée jusqu'à la rue, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du couvent des Cordeliers. La ville dépensa une dizaine de mille francs pour cette construction. Baget fut chargé cette année du cours de philosophie : il fit en outre bénévolement des cours d'histoire naturelle et de chimie.

Baget était un excellent principal, d'un caractère un peu vif, mais franc et loyal. Il était secondé dans la partie administrative par une excellente femme, Mme Baget, qui aimait ses élèves et cherchait à remplacer près d'eux la mère de famille. Pour la première fois, en 1839, le Collège pré-

(1) Baget, Jean-Jacques, né à Paris le 19 octobre 1791, descendait d'une famille de médecins et de chirurgiens, dont un membre avait été professeur à l'ancienne Faculté de Médecine et médecin de l'Hôtel-Dieu. Son père, Michel-Marie Baget, avait été prévôt de l'Académie de Chirurgie. Après avoir fait ses études classiques au lycée Charlemagne et avoir commencé ses études médicales à Paris, il fit la campagne d'Allemagne et de France en qualité de chirurgien sous-aide-major. Il fut reçu docteur en médecine le 29 juillet 1817, exerça la médecine pendant treize ans à Condé-sur-Escaut (Nord) et entra dans l'Université en 1831, où il professa la philosophie et les mathématiques à Laon. De Château-Thierry, il passa à Pézenas, à Saint-Lo, à Vitry-le-François, où il prit sa retraite. Il est mort à Paris le 6 avril 1856.

senta au baccalauréat ès-lettres un élève qui fut reçu, Théodore-Désiré Marizis, qui se tourna plus tard du côté de l'enseignement des sciences mathématiques et qui a pris sa retraite à Château-Thierry, son pays natal, où il est mort.

Baget prescrivit l'uniforme pour les pensionnaires. Il consistait en un frac bleu de roi, tout uni, sans passe-poils, ni retroussis, avec boutons en cuivre doré, portant pour légende autour d'une palme universitaire : *Collège de Château-Thierry*. La coiffure consistait en un chapeau de soie, à haute forme pour les grands et une casquette pour les petits, casquette bleue, forme marine avec palme en or sur le turban.

En 1840, les élèves avaient eu l'idée de fonder un journal, auquel ils avaient donné le titre de l'*Echo du Collège*. Ce journal, rédigé par les élèves de seconde et de rhétorique, était surtout littéraire, historique et anecdotique. Il était illustré par Fréd. Bataille, élève de seconde, et autographié par Corlieu. Le premier article, écrit par Pierre Bataille, sortait un peu des grilles du Collège et se plaçait bravement à côté du nouveau journal de Château-Thierry, appelé *La Phalange*, et le plaisantait agréablement et finement sur ce nom qui, disait-il, lui rappelait la phalange macédonienne. *La Phalange* de Château-Thierry n'a eu qu'une durée éphémère : quant à l'*Echo du Collège*, le premier numéro seul a paru, les rédacteurs ignorant que le fisc était là, et qu'une autorisation officielle était nécessaire. Le premier n° contenait des articles de Millot *(Le nouveau)*, de Poinsier *(Anecdotes et faits divers)*, de Lecointre *(Etudes littéraires et historiques et Nouvelles de l'intérieur du Collège)*.

A partir de 1841 l'enseignement fut complet et le Collège présenta un nouveau candidat au baccalauréat, Alexis Taté qui fut reçu. L'année suivante (1842) deux autres élèves, Millot et Poinsier, se présentèrent encore avec succès. A partir de cette époque, le Collège continua à présenter des élèves au baccalauréat ès-lettres. Ce fut sous le principalat

de Baget qu'on vit pour la première fois les professeurs en robe aux distributions de prix, aux cérémonies officielles et aux examens semestriels, auxquels étaient invités les membres du bureau d'administration.

En 1838, les professeurs étaient :

Mathématiques.............	Forestier.
Rhétorique et seconde.......	Godron, licencié.
3e et 4e.....................	Macron.
5e et 6e.....................	Vérette.
7e...........................	Hérelle (1).
8e...........................	Ango.
Classe de français.........	Ango. Museux.
Anglais.....................	Cutts.
Dessin......................	Delétain.
Musique	Leboucq.

En 1841, le principal Baget donna une organisation un peu militaire au Collège pour les sorties en promenade et donna quelques notions d'exercices gymnastiques. Les internes furent divisés en pelotons, en sections. Il y avait deux sections, de deux pelotons chacune, établis selon la taille. Il y avait un tambour et une fanfare pour les grandes sorties. Lors de la pose de la première pierre du Palais de Justice, en 1842, il y eut une grande revue de la garde nationale au Champ de Mars. Le Collège, musique en tête, occupait la gauche de la garde nationale et fut passé en revue par les autorités. Millot était sergent-major : les sergents étaient Lamy et Edmond Jean ; les caporaux, Corlieu, Luquet, Fournier et Nérat de Lesguisé. Parmi les musiciens étaient Buisset, mort colonel de dragons, Franck, mort lieutenant-colonel, Lecocq, ancien conseiller général de l'Aisne, etc.

(1) Hérelle, Alexis, se fit recevoir agrégé de grammaire et est mort professeur de cinquième au lycée de Troyes, le 9 mars 1876.

En 1842, la ville fit des sacrifices pour l'enseignement du collège. Des chaires furent dédoublées.

Lefebvre d'Hellencourt (1), professeur de mathématiques, quitta le Collège et fut remplacé par Albert Carbon, ancien élève de l'Ecole polytechnique, qui fut en même temps chargé de l'enseignement de la philosophie. Le principal Baget fut chargé du cours de physique et de chimie. Vérette professa la rhétorique et la seconde; Trébuchet (2), la 3ᵉ; Donat de Saint-Coux, la 4ᵉ; Hérelle (3), la 5ᵉ; Blary, la 6ᵉ; Giffey, la 7ᵉ et la 8ᵉ; Quatrevaux (4), le cours d'anglais.

Le mercredi soir, 21 juin 1843, Henri Mondeux, jeune berger de la Touraine, accompagné de Jacobi, est venu au Collège où il a donné une séance de calcul mental. Il a résolu en quelques minutes un certain nombre de problèmes rédigés d'avance et composés par les élèves (5).

Un douloureux évènement marqua cette année et fut un coup fatal pour le Collège. Le mardi, 4 juillet, après une composition pour les prix, un élève, Alfred Mille, de la

(1) Il avait été professeur à Meaux en 1830, puis à Alger, à Mamers. Il est mort à Toulouse, le 23 mai 1873, âgé de 79 ans.

(2) Trébuchet, Prosper, ancien élève de l'Ecole normale, lauréat du Concours général en 1839 (1ᵉʳ prix de vers latins), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Saint-Etienne, puis au lycée d'Angers. Mort dans sa famille, à Paris, le 2 mai 1853.

(3) Agrégé de grammaire, mort professeur de 5ᵉ au lycée de Troyes, le 9 mars 1876.

(4) Agrégé d'anglais, professeur au lycée de Lyon.

(5) Voici un des problèmes composés par les élèves du cours de mathématiques :

Guichard, riche paysan normand, a prié son ami Mulot de lui vendre un certain nombre de pièces de vin pour 720 francs. Si, pour la même somme

classe de seconde, se noya accidentellement à Brasles, pendant une promenade. C'était un excellent élève et un parent du principal. L'enterrement eut lieu le jeudi et le cercueil fut porté par six camarades (1). L'un d'eux adressa au cimetière quelques paroles d'adieu.

Le recteur de l'Académie d'Amiens, Martin, vint présider la distribution des prix pour tâcher de pallier le mauvais effet de ce malheur.

Quérenat Auguste fut reçu bachelier ès-lettres à Amiens (2).

Mulot avait vendu 6 pièces de moins, la pièce aurait coûté 5 francs de plus. Combien de pièces Mulot a-t-il vendues ? — Réponse : 32 pièces.

$$\frac{720}{x}$$

$$\frac{720}{x-6} - \frac{720}{x} = 5$$

$$720\,x - 720\,x + 4320 = 5\,x^2 - 30\,x$$

$$5\,x^2 - 30\,x = 4320$$

$$x^2 - \frac{30\,x}{5} = \frac{4320}{5}$$

$$x^2 - 6\,x = 864$$

$$x^2 - 6\,x + 9 = 864 + 9$$

$$x - 3 = \pm \sqrt{873}$$

$$x = \pm \sqrt{873} + 3 = 29 + 3 = \mathbf{32}.$$

(1) Balbien, Milhomme, Frank, Corlieu, Debarle, Leblanc.

(2) Étudia le Droit à Paris, entra dans la magistrature, fut Juge suppléant à Épernay (1852), à Melun (1854), Juge d'instruction à Sens (1857), à Corbeil (1861), Procureur impérial à Bar-sur-Aube (1862), à Nogent-sur-Seine (1864), Président du Tribunal d'Épernay (1868), Juge à Paris (1869), Vice-Président (1876), Conseiller à la Cour d'appel (1880) ; décédé le 14 février 1881.

A la rentrée des classes en 1843, il y eut quelques changements parmi les professeurs :

Philosophie et mathématiques	Carbon.
Rhétorique et seconde.......	Vérette.
Troisième..................	Levasseur.
Quatrième..................	Lebourg.
Cinquième..................	Blary (1).
Sixième....................	Dobremer (2).
Septième et huitième........	Carette.
Français...................	Boulanger. Jacquiot.
Anglais....................	Kenelly. Blary.

Le 1er décembre 1843, Baget fut remplacé par Leroy, qui était directeur de l'école normale de Laon.

En 1844, Carbon (3) quitta le collège de Château-Thierry et fut nommé professeur à Abbeville, où il eut pour élève celui qui fut plus tard l'amiral Courbet.

Il fut remplacé par Alliot, ancien élève de l'école normale,

(1) Blary, Auguste-Joseph, Officier d'Académie, a été Professeur au Collège de 1842 à 1867. Il est mort à Aire, le 13 février 1890, âgé de 85 ans.

(2) Mort à Paris, 16 décembre 1881.

(3) Carbon, Albert, né à Compiègne en 1800, était fils d'un Procureur et de Constance Demoustier, sœur de l'auteur des *Lettres à Émilie sur la mythologie,* qui était son parrain. Il se disait parent de La Fontaine. Ancien élève de l'École polytechnique, il avait passé par les Eaux et Forêts, puis avait dirigé une imprimerie à Clermont. Il est entré ensuite dans l'enseignement. Il avait publié : 1° *Théorie usuelle du système métrique* (1841) ; — 2° *Leçons d'arithmétique* (1841) ; — 3° *Lettres sur la rhétorique à mademoiselle Blanche de l'Aigle* (1826) ; *Napoléon à l'Hôtel des Invalides* (poésie, in-8°, Imp. Carbon, Clermont (Oise), 1840. Il est mort à Abbeville en 1851.

qui fut reçu le premier à l'agrégation en 1845 et fut envoyé à Pau, puis à Bourges.

Le 13 août 1847, Leroy fut remplacé par CHAPUIS, qui ne resta qu'un an au Collège.

La révolution de février 1848 eut un contre-coup au collège et lui fut préjudiciable. Le 4 avril 1848, les élèves avaient adressé au principal la lettre suivante :

Monsieur le Principal,

Les élèves du Collège de Château-Thierry n'ont point oublié les sentiments de patriotisme que vous leur inspirez tous les jours.

La France a besoin du concours de tous ses enfants ; quelque faibles que puissent être nos sacrifices, c'est un devoir pour nous de les lui offrir.

Le Conseil municipal alloue tous les ans une somme destinée à l'achat des prix de fin d'année.

Nous voudrions faire à la Patrie le sacrifice de cette somme.

Notre plus chère récompense, ce sera d'avoir concouru, selon nos forces, au bien-être général.

Nous vous prions donc, Monsieur le Principal, de faire parvenir notre demande auprès du Conseil municipal et de la communiquer au Commissaire du gouvernement.

Respect, Salut et Fraternité.

Vive la République (1) !

(Suivent les signatures de tous les élèves).

Après la révolution de février 1848, l'uniforme des collégiens fut modifié. L'habit, le chapeau ou la casquette furent remplacés par la tunique, avec ceinturon en cuir verni, et par le képi à ganse dorée. L'épaule de la tunique était garnie de petites chaînettes en cuivre doré, comme l'habit des élèves de l'école polytechnique, et quelques principaux firent garnir le pantalon de larges bandes rouges, au lieu du passe-poil réglementaire. Notre modeste habit avait fait son temps.

(1) *Le National*, 10 avril 1848.

Le 15 novembre 1848, Vérette, qui était professeur au collège depuis 1835, et qui y avait gravi tous les échelons de l'enseignement en passant successivement par toutes les chaires, fut nommé principal, et il dirigea le collège jusqu'en 1864, époque où il fut nommé, par avancement, principal du collège de Laon. (1).

Vérette cumulait les fonctions de principal et de professeur de rhétorique et de seconde. Lorsqu'il fut nommé principal à Laon, il fut remplacé dans la chaire de rhétorique par Chabrier, licencié ès-lettres, qui quitta le collège en même temps que le principal Desdouet, dont il avait épousé la fille. Chabrier se fit recevoir agrégé des lettres, arriva à la chaire de rhétorique du lycée Louis-le-Grand, à Paris, et fut nommé chevalier de la Lègion d'honneur le 31 décembre 1892.

Desdouet fut nommé principal le 12 septembre 1864; il y resta jusqu'au 24 août 1866 et fut retraité en 1877. Le Collège déclina.

Pendant l'invasion allemande, 1870-71, le Collège fut accaparé par l'ennemi pour en faire une ambulance. Il n'y avait plus d'internes. Principal et professeurs avaient disparu. Le Feyer, qui était professeur de cinquième et sixième, eut la fatiguante et périlleuse mission de continuer l'administration du Collège dans une maison de la Grande-Rue vis-à-vis la rue Jean de La Fontaine, où les cours furent faits pour les externes.

Pendant ce temps, mourait à l'ambulance du Collège un jeune soldat français, blessé au Bourget. Les Allemands

(1) Vérette, Edouard, entra dans l'Université le 23 septembre 1833, et fut nommé régent de 7e à Vervins, — en 1834, régent de 6e et 5e au même Collège. — En 1835, régent de 7e et 6e, à Château-Thierry ; de 5e et 6e, en 1837 ; de 4e et 3e, en 1838 ; de 2e et Rhétorique en 1840 ; Principal dè 1848 à 1864 ; nommé à Laon de 1864 à 1871 ; à Valenciennes de 1871 à 1873. officier d'Académie en 1848 ; Officier de l'Instruction publique en 1866.

s'étaient offerts pour porter le cercueil. Le maire De Gerbrois s'y opposa : ce furent des élèves du Collège qui remplirent ce douloureux et patriotique devoir, et au cimetière le maire terminait son allocution par ces nobles paroles, en présence de l'ennemi vainqueur : « Et vous, mes « chers enfants, apprenez par cet exemple comment il faut « se dévouer et mourir pour la patrie. »

Louïse remplaça Desdouet en 1866 jusqu'en 1873, époque de sa nomination comme principal du Collège de Sedan, où il prit sa retraite (1). Louïse était professeur de rhétorique à Valenciennes lorsqu'il fut nommé principal du Collège de Château-Thierry. Pendant son séjour à Valenciennes, il avait publié quelques travaux historiques et littéraires. Dès son arrivée à Château-Thierry, il caressa l'idée de faire donner au Collège le nom de Jean de La Fontaine, et il eut la satisfaction d'apprendre, avant de mourir, que son vœu avait été exaucé, par un décret du 21 octobre 1889.

VŒU D'UN ÉCOLIER

Monseigneur (2),

Tel Horace autrefois visité par Mécène,
Marquait d'un caillou blanc, comme un jour de bonheur,
Le jour où son cher protecteur,
L'ami du peuple-roi, honorait son domaine ;
Nous aussi jusqu'au fond du cœur,
Pénétrés de respect et de reconnaissance,
Nous bénirons le jour où, de Votre Excellence,
Nous recevrons le même honneur.

(1) Mort à Sedan le 4 août 1890. Chevalier de la Légion d'honneur.

(2) L'auteur suppose que le Ministre de l'Instruction publique vient visiter le Collège et il lui adresse sa supplique.

Il n'est don que de roi, dit un ancien adage,
Mais d'un ministre aussi les dons sont précieux.
Or il est certain vœu qu'un sentiment pieux
A vous adresser m'encourage,
Ce vœu, naturel en ces lieux,
Et que chacun de nous partage,
Pour le faire exaucer que n'ai-je l'avantage
De parler couramment le langage des dieux !

Vous voyez, Monseigneur, notre riant asile :
Ces arbres qui, l'été, s'emplissent de chansons
Dont l'écho vient de loin égayer nos leçons,
Cette tour, ces côteaux, cette onde au cours tranquille ;
Certes, on ne saurait trouver mieux
Pour charmer un amant des loisirs studieux,
Qui sans fuir trop loin la ville,
Cherche l'ombre et le frais pour récréer ses yeux.
Nous n'avons qu'un voisin, c'est Jean de La Fontaine,
Qui peu bruyant de son vivant,
Oiseleur de l'idée, à l'allure incertaine,
S'en allait dans la vie en chantant, en rêvant, —
Et le long des sentiers, peu soucieux de gloire,
Semeur distrait, livrait au vent
Ces vers fins et naïfs, charme de la mémoire,
Dont le tour ingénu cache un art si savant.
Eh bien ! c'est ce voisin illustre,
— Honneur de notre ville et son plus beau fleuron, —
Que ce Collège, afin d'en rehausser son lustre,
Forme aujourd'hui le vœu d'obtenir pour patron !
Collège La Fontaine.
Que ce nom, grâce à vous, brille à notre fronton !
Nous verrons en ce don,
De votre bienveillance une marque certaine :
Et, ministre et poète unissant leurs deux noms, —
Au lieu d'*un* désormais, nous aurons *deux* patrons !

Th. Louïse

Château-Thierry, 1870 (1).

(1) *Bulletin de l'Association amicale des Anciens Elèves du Collège de Château-Thierry.* 1880, p. 14.

Maugey succéda à Louïse, de 1873 à 1879. Sous son principalat, des travaux considérables furent faits au Collège, sous le ministre Waddington, alors à la tête de l'Instruction publique. Coutelier, ancien élève du Collège, et alors premier adjoint au maire, prit la part la plus active à ces améliorations matérielles. La ville avait voté, en 1876, 70.000 francs pour les constructions : Coutelier, par des démarches actives auprès du ministre, obtint de l'Etat une subvention de 20.000 francs.

Le 17 septembre 1877 eut lieu, sans cérémonie, quoiqu'en dise l'inscription, la pose de la première pierre. L'inscription commémorative porte le nom du ministre, du maire, des adjoints, de l'architecte et des entrepreneurs.

Gratum necnon perenne testimonium ut perhibeat
Civitas Castro Theodorensis
Illustrissimo W. Waddington, senatori,
Qui, nuper quum Galliæ institutioni publicæ præfuit,
diligentissime curavit Gymnasio Isto,
et ex ære publico viginti mille libras decrevit
ad hanc ædem instaurandam augendamque :
Itidem municipali concilio reliquas impensas
eroganti
Hunc auspicalem novi pteromatis lapidem
Anno Dom. MDCCCLXXVII
17ª die septembris mensis
Solenniter inchoare jubent
F. de Gerbrois, Municipii Major ædilis, Eques
donis civilibus ac militaribus donatus ;
X. Coutelier, assessor ædilis, secundus à Majore
eques quoque donis civilibus ac militaribus donatus ;
A. Lefèvre, assessor ædilis, tertius à Majore :
Præsentibus Morsaline, structore :
Solvet patre
Filioque, operum conditoribus.

Depuis longtemps quelques-uns des anciens élèves du Collège avaient eu l'idée de former une association amicale. Les évènements désastreux de 1870-1871 arrêtèrent ce projet, qui fut repris en 1874. Les statuts furent approuvés

par le Préfet de l'Aisne, de Crisenoy, le 17 décembre 1874. L'Association avait pour but :

« De créer et d'entretenir un centre de relations amicales entre les anciens camarades ;
« De venir en aide aux anciens élèves, à leurs veuves ou à leurs enfants ;
« Enfin de concourir à la prospérité du Collège et au développement de l'instruction, notamment par la création de bourses ou fragments de bourses en faveur d'élèves particulièrement méritants et par des prix d'honneur, décernés chaque année au nom de l'Association. »

85 anciens élèves donnèrent immédiatement leur adhésiod et Natalis Coutelier, avoué à Château-Thierry, fut élu Président. Coutelier était un homme de cœur, plein de dévouement pour la cause de l'enseignement et d'attachement pour son Collège. Sa conduite énergique pendant l'invasion allemande lui avait valu la croix de la Légion d'honneur.

Après la mort de Coutelier, décédé le 22 juillet 1883, Emile Lefebvre, ancien juge de paix, fut élu président en 1884. On trouva chez lui le même zèle, le même dévouement, la même activité que chez son prédécesseur. Lefebvre est mort le 26 octobre 1886, et eut pour successeur Jules Fitremann, ancien avoué à Paris, juge suppléant au Tribunal civil de la Seine, ancien membre du Conseil général de l'Aisne. Fitremann était lié d'amitié avec ses deux prédécesseurs, dont il partageait les idées et le dévouement pour le Collège, et il avait été le second à s'inscrire comme membre fondateur de l'Association. Il est mort le 14 juin 1892. A la réunion du 7 mai 1893, les suffrages se portèrent d'abord sur Plu, licencié en droit, ancien secrétaire de l'Association, qui n'accepta pas. Le Dr Corlieu, président d'honneur, membre fondateur, fut élu président effectif.

Touzard, licencié ès-lettres, succéda à Maugey, de 1879

à 1881. Un aussi court séjour n'est pas favorable pour un Collège, parents et élèves ayant à peine le temps de faire connaissance avec le principal.

Alirot lui succéda en 1881. Il fit tous ses efforts pour remonter le Collège et le nombre des internes approcha de la cinquantaine. Dévoué à ses fonctions, parfaitement secondé par de bons professeurs, il espérait voir, sous son administration, le Collège retrouver sa prospérité d'autrefois. Des élèves, admirablement préparés, purent compléter avec succès leurs études mathématiques à Paris et entrer aux Ecoles normale et polytechnique. Mais il n'eut pas le bonheur de plaire à l'administration municipale, qui eut le tort de solliciter son changement. Il fut nommé avec avancement à Roanne (Loire) en 1886.

Bouchendhomme, Théophile, licencié ès-lettres, principal du collège de Condé-sur-Escaut, succéda à Alirot. Des évènements particuliers amenèrent son changement, et il fut nommé principal du collège de Saint-Flour (Cantal) le 27 décembre 1890. Il y est mort en 1892.

Le 21 octobre 1889, parut le décret ministériel, portant que le Collège de Château-Thierry prendrait désormais le nom de *Collège Jean de La Fontaine*. Le vœu du principal Louïse était exaucé.

Au mois de juillet 1890, M. Combe, principal du collège de Gray (Haute-Saône) fut nommé à Château-Thierry. Il fut immédiatement mis en congé sur sa demande.

Au mois d'août 1891, le Ministre nomma comme principal, en remplacement de Combe, M. Salesse, licencié ès-lettres, ancien professeur de rhétorique à Oran, à Mauriac, à Tonnerre et à Meaux, où il a professé la seconde pendant sept ans avec le plus grand succès. Le choix fut excellent. M. Salesse est un homme de tact qui sut s'attirer les sympathies de tous, maîtres, élèves et parents. Il était secondé par un personnel dévoué et, sous son administration, la prospérité du Collège s'accrut tous les jours. L'enseignement classique et secondaire y est complet. Une école

enfantine a été annexée au Collège, qui comptait parmi ses professeurs un docteur ès-sciences et un agrégé de philosophie. Le nombre des élèves, tant internes qu'externes s'est augmenté, et des succès universitaires constants prouvent que la ville de Château-Thierry n'a pas à regretter les sacrifices qu'elle s'impose pour son Collège.

En 1894, le personnel du Collége était ainsi composé :

Principal......... MM.	Salesse, licencié ès lettres.
Mathématiques.........	Noclercq.
Physique et chimie.....	Ollier, licencié ès sciences.
Philosophie et histoire..	Leblond, agrégé.
Rhétorique et 2e........	Caubit, licencié ès lettres.
3e et 4e..................	Hacquard.
5e et 6e..................	Hanus.
7e et 8e..................	Georgeot.
Enseigt secondaire moderne. .	Grosjean, *sciences*. Bourbier, *lettres*.
Langue allemande.....	Gaspard, licencié ès sciences.
— anglais........	Prettre.
Dessin................	Nicq.
Enseignement primaire.	Dugué.

A la suite de déboires immérités, suscités par l'administration municipale, le principal Salesse demanda son changement en 1895, laissant le Collège dans un excellent état de prospérité. Le nombre des élèves était de 163, tant internes que demi-pensionnaires et externes. Il eut pour successeur M. Corneille, licencié ès-sciences, principal du collège de Saint-Amand (Cher).

Un arrêté ministériel du mois d'août 1895 nomma, par avancement, M. Salesse, principal du collège communal de Verdun (1re classe).

En 1893, les prix de la pension avaient augmenté, comme il suit :

PENSION		Collège.	Ville.	Total.
Classes inférieures	Fr.	550	100	650
— supérieures		550	120	670
— primaires		550	60	610
Demi-pension		300	100	400
— primaire		300	60	360

II

BOURSES ET FRAGMENTS DE BOURSES — CONTENTIEUX

Le département accorda au Collège cinq demi-bourses, qui furent plus tard subdivisées en vingt quarts de bourse.

Des bourses dites cantonales sont accordées annuellement, — une par arrondissement à celui des lauréats du certificat d'études primaires qui, classé parmi les trois premiers aux épreuves du concours cantonal (2e examen) obtient le premier rang à la suite d'un troisième concours, devant une commission siégeant à l'Hôtel de Ville du chef-lieu d'arrondissement. Le lauréat peut opter pour n'importe quel établissement universitaire (lycée ou collège) du département.

En dehors des quarts de bourses, il y a aussi des bourses, dites bourses de l'Etat, accordées à la suite d'un concours subi à Laon. Ces bourses sont de 600 francs.

CONTENTIEUX

Depuis le 7 prairial an XI (27 mai 1803), la ville est propriétaire des bâtiments du collège, du mobilier usuel et du mobilier scientifique.

Le Collège est entretenu par l'Etat, par la ville et par des legs et donations.

L'Etat accorde une subvention de	9000	(1)
Pour la classe enfantine	500	
Pour la chaire d'anglais	950	
Legs, donations	100	
La ville donne en moyenne	6000	
Rétribution collégiale	16000	(2)
Rétribution de l'école primaire annexée au collège, environ	500	
	33050 fr.	

La ville perçoit en outre 1500 francs environ, soit 10 francs par élève pour frais de renouvellement du mobilier, chauffage et éclairage.

Une délibération du conseil municipal du 17 juin 1882 établit que les remises sur la rétribution collégiale due par chaque élève à la ville seront en proportion de la quotité allouée par l'Association (Lacaze, maire).

(1) Non compris les traitements complémentaires pour promotions de classes.

(2) Non compris les frais de réparation et entretien du mobilier.

PERSONNEL DU COLLÈGE DEPUIS SA FONDATION

Principaux

1803 Morel.
1808 Pihet.
1809 Henriet.
1815 à 1830 (Collège supprimé).
1830 Godard.
1833 Denis.
1838 Baget.
1843 Leroy.
1848 Vérette.
1861 Desdouet.
1866 Louïse.
1873 Maugey.
1879 Touzard.
1881 Alirot.
1886 Bouchendhomme.
1890 Combe.
1891 Salesse.
1895 Corneille.

Philosophie

1839 Baget, principal.
1841 Lefebvre d'Hellencourt, math.
1842 Carbon, mathématiques.
1844 Leroy, principal.
1848 Vérette, principal.
1853 Bécart, mathématiques.
1878 Maugey, principal.
1880 Stordeur.
1883 Hacquart.
1891 Leblond, agrégé.
1894 Clavière.

Sciences

1807 Legros.
1808 Benazet.
1810 Couret.
1815 à 1830 Collège supprimé.
1830 (pas de professeur spécial).
1834 Microslawski.
1837 Forestier.
1839 Quequet.
1840 Lefebvre d'Hellencourt.
1842 Carbon.
1845 Alliot.
1846 Toussaint.
1847 Decharme.
1847 Bécart.
1873 Jolly.
1874 Maugey, principal.
1878 Stordeur.
1881 Vallée.
1882 Noclercq.
1895 Volnet.

Physique et Chimie

1877 Mauroy.
1880 Thierry.
1881 Cornaille.
1883 Vitout.
1884 Deporte.
1887 Robert.
1888 Lalaux.
1890 Bastit, Dr ès-sciences.
1873 Ollier.
1894 Trouillet

Rhétorique et Seconde

1836 Macron, Seconde. Pas de rhétorique.
1837 Godron.
1840 Vérette.
1864 Chabrier (1).
1867 Louïse, principal.
1873 Dautuille.
1874 Heroguier.
1874 Lefèvre (2).
1878 Dubois.
1880 Godbout.
1882 Lesecq.
1883 Leblond.
1891 Gaudissart.
1892 Caubit.

En 1810. — *Humanités*

1re Année. — Balthazar.
2e — Deniau.

En 1811.
1re Année. — Henriet, principal.

Troisième et Quatrième (réunies).

1834 Lefèvre.
1835 Macron. 3e, 4e, 5e.
1838 Vérette.
1840 Trébuchet.

En 1842. — *Classes séparées*

Troisième
1842 Trébuchet.
1847 Levasseur.

Quatrième
1842 Donat de Saint-Coux.
1843 Lebourg.
1846 Paysart.

En 1848. — *Classes réunies*

1852 Blary.
1868 Hacquart.

(1) Actuellement, professeur de rhétorique au Lycée Louis-le-Grand.

(2) Actuellement agrégé professeur de seconde à Saint-Quentin.

Cinquième et sixième (réunies).

1807 Chabeuf.
1830 Gagnard et Firmin.
1834 Macron.
1837 Vérette.
1838 Hérelle.

En 1842. — *Classes séparées*

Cinquième

1842 Blary.

Sixième

1842 Dobremer.
1844 Bonnaire.
1846 Blot.
1847 Delarne.

En 1848. — *Classes réunies*

1849 Pitolet.
1850 Petit.
1851 Bonnet,
1856 Lelen.
1860 Housset.
1866 Hacquart.
1868 Bournonville.
1869 Le Feyer.
1870 Sergent.
1871 Hanus.

Septième et huitième

1830 Godard, principal.
1833 Fleury.
1838 Hérelle.
1839 Carton.
1840 Bréhon.
1842 Chapellière.
1843 Carette.
1844 Giffey.
1846 Lavadoux.
1854 Huguenet.
1854 Contrejean.
1855 Deliancourt.
1857 Housset.
1860 Vérette, principal.
1865 Hacquart.
1866 Dessala.
1862 Dorville.
1868 Durand.
1869 Demoulin.
1874 André.
1875 Genvresse.
1875 Baratte.
1875 Damervale.
1876 Armand.
1877 Chépy.
1878 Leblond.
1883 Cézar.
1885 Georgeot.

LANGUES VIVANTES

Anglais		*Allemand*	
1837	Cutts.	1872	Weber.
	Scholefield.	1875	Rosé.
	Thornton.	1877	Gettmann.
	Blondin.	1878	Fervatte.
	Lewis.	1878	Leblond.
	Kenelly.	1887	Delmas.
	Blary.	1890	Burghard.
	Vérette.	1891	Roos.
		1892	Gaspard.

DESSIN

	Delétain.		Nicq.
	Lecart.	1894	Lepetit.
	Jacquinet.		

LÉGION D'HONNEUR

Noms des anciens élèves du Collège de Château-Thierry qui sont membres de la Légion d'honneur :

BUISSET, Edmond, colonel du 15e régiment de dragons. Chevalier le 5 novembre 1866; officier le 12 juillet 1879.

FRANK, Charles, lieutenant-colonel du 87e régiment territorial. Chevalier le 25 juin 1869; officier le 12 juillet 1880. Décoré de la Valeur militaire (campagne d'Italie).

LEFEBVRE D'HELLENCOURT, chef de bureau à la Préfecture de police. Chevalier le 12 août 1866.

SOULIAC, Achille, capitaine, le 6 mars 1867.

DUBAN, Lazare, chef de bureau au Ministère des Travaux publics, le 9 août 1870.

BAGET, Auguste, capitaine aux Eclaireurs de la Seine, le 16 juillet 1871.

CORLIEU, Auguste, docteur en médecine à Paris, le 15 octobre 1871.

COUTELIER, Natalis, adjoint au maire de Château-Thierry, le 16 janvier 1872.

LEMOINE, Antoine, capitaine d'infanterie de marine, le 28 décembre 1872.

VELAIN, Charles, docteur ès sciences, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, le 28 octobre 1878.

FITREMANN, Emile, proviseur, le 3 juillet 1881.

PILLE, Henri, artiste peintre, le 13 juillet 1882.

BLARY, Léon, capitaine d'infanterie, le 9 juillet 1883.

DEBOUT, Aristide, médecin-major de 1re classe.

ESCUDIER, Georges, capitaine de cavalerie, le 29 déc. 1887.

PEULEVÉ, Victor, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de médecine d'Amiens, le 2 janvier 1888.

MENAGE, capitaine commandant au 7e régiment de cuirassiers.

BLIN, chef de bataillon au 5e de ligne.

COUESNON, Amédée, industriel, le 8 septembre 1893.

30ᴱ ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Dimanche 16 septembre, à midi, ainsi qu'il avait été annoncé, la Société archéologique fêtait le 30ᵉ anniversaire de sa fondation.

Vingt sociétaires avaient répondu à l'invitation du Bureau, parmi lesquels trois membres fondateurs : MM. Harant, Dʳ Petit et Renaud. Le quatrième survivant ayant concouru à la fondation de la Société, est M. l'abbé Pignon, curé-doyen de Coucy-le-Château.

La réunion se tenait chez M. Ferrand, restaurateur.

Après le déjeuner, fort bien servi, M. le président Vérette a prononcé une courte allocution, souhaitant à la Société une nouvelle période de travail utile, d'entente confraternelle. Ensuite le secrétaire a lu un rapport sommaire sur les travaux de la Société depuis sa fondation, il a rappelé les pertes récentes : MM. Barbey, Mayeux, Fitremann, Le Feyer. Waddington, etc. Nous publions plus bas ce rapport.

Sur la proposition de M. Vérette, le secrétaire, qui remplit cette fonction depuis 1869, a été nommé *secrétaire perpétuel.*

Un nouveau membre titulaire, M. Clairin, docteur en droit, avocat, membre du conseil municipal de Paris, a été présenté par MM. Pétit et Vérette. Cette proposition a été agréée à l'unanimité ; l'élection est remise à la séance réglementaire du 2 octobre.

RÉUNION ET BANQUET DU 16 SEPTEMBRE 1894

« Il y a trente ans ».

Mes chers collègues, il y a trente ans, le vendredi 9 septembre 1864, « quatorze personnes se réunissaient dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry, dans le but de former une Société historique et archéologique pour la ville et l'arrondissement ».

Le véritable promoteur de cette institution était l'abbé Gourmain, ancien professeur, membre de plusieurs sociétés savantes, curé de Chézy-l'Abbaye.

Je ne m'attarderai pas à refaire le tableau si fidèle que vous a présenté le regretté M. Barbey, notre président, lors des noces d'argent de la Société, il y a cinq ans. Il convient seulement, ce me semble, d'ajouter quelques traits — peut-être quelques ombres — à ce tableau afin de le mettre au point. Une petite statistique que j'avais préparée pour la

visite ministérielle de l'an dernier me fournit les points principaux sur lesquels j'ai à appeler votre attention.

Que de personnes, que de choses ont disparu dans le cours de ces trente années ! Si je me borne même au temps qui s'est écoulé depuis notre dernier banquet, que d'ombres à jeter sur le tableau ! Des quatorze fondateurs, il en reste quatre heureusement bien valides et que nous aurons la satisfaction de compter parmi nous longtemps encore : MM. Harant, Dr Petit, Renaud et l'abbé Pignon, doyen de Coucy-le-Château.

Le vieil hôtel de ville qui a abrité plusieurs années la Société naissante n'existe plus ; il a fait place à un édifice somptueux — je ne dis pas spacieux ; il ne reste plus rien non plus de la maison appartenant à M. Maillard et qui en avait mis une grande partie à la disposition de notre Société, c'était là qu'étaient notre bibliothèque, nos premières collections de médailles, silex, vases, etc.

Dans ces cinq dernières années que de vides parmi nous ! Il ne vous surprendra pas que je donne la première place à nos regrets, comme il a tenu la première place dans nos travaux, à notre ancien président M. Barbey dont vous allez bientôt revoir dans nos *Annales* la vie et les œuvres. Il a été précédé dans la tombe par notre ami M. Mayeux, un véritable savant dont le souvenir nous restera précieux.

Vous n'avez point oublié les paroles émues que M. Barbey a prononcées sur la tombe de M. Le Feyer, qui nous a donné un concours si utile, si dévoué. Auparavant, nous avions eu à déplorer la perte de MM. de Sade et Louïse ; plus tard, celle de MM. Maillard, Fitremann, et enfin, au commencement de cette année, notre vénéré président nous annonçait la mort de M. Waddington qui, s'il ne fut pas un collaborateur, fut un ami fidèle, un protecteur dévoué.

Malgré ces pertes si sensibles, notre Société ne doit pas se laisser aller au découragement ; d'heureuses recrues sont venues non pas seulement grossir nos rangs, mais encore donner un lustre à notre modeste association... je n'en dois

pas dire davantage, je pourrais blesser quelque aimable collègue présent... Nous comptons actuellement 170 membres tant titulaires que correspondants, honoraires, associés libres ; nous échangeons nos publications avec 70 sociétés savantes.

Je demande pardon pour quelques détails qui peuvent intéresser les membres nouveaux :

Le premier président, en 1864, fut M. l'abbé Usson, curé-archiprêtre ; il eut pour successeur, en 1865, M. Hachette, constamment renommé jusqu'en 1886, époque de sa mort. M. Barbey fut élu en 1887 ; M. Vérette est en exercice depuis 1893. Je n'en veux dire autre chose que tous nous souhaitons qu'il soit longtemps notre président.

Le premier secrétaire fut M. l'abbé Gourmain auquel succéda M. l'abbé Buirette en 1866 ; depuis l'année 1869, c'est votre dévoué collègue qui remplit cette fonction que votre bienveillance lui rend fort agréable, je vous assure.

Comme travaux, ne devons-nous pas mettre au premier rang l'initiative prise par nous pour l'acquisition de la maison La Fontaine ! les soins donnés à la souscription qui comprenait toute la France universitaire ? souscription hélas ! interrompue par la funeste guerre de 1870.

Au second rang, la découverte du dolmen et du cimetière ancien de Caranda — ce qui a donné à notre vénérable président d'honneur, M. Fr. Moreau, les éléments de son œuvre : le Musée Caranda.

Sur 124 communes de l'arrondissement, il en est peu — il n'en est pas — qui n'aient point été citées : 32 ont dans nos *Annales* une histoire à peu près complète : Azy, Bonneil, Brécy, Brumetz, Bussiare, Château-Thierry (Otmus), Charly, Chézy-l'Abbaye, Chézy-en-Orxois, le Charmel, Chierry, Chouy, Dammard, Essômes, Etampes, Saint-Eugène, Fère, Fresnes, Gandelu, Gland, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Montigny-l'Allier, Montreuil-aux-Lions, Mont-

levon, Neuilly-Saint-Front, Nogent-l'Artaud, Passy-en-Valois, Romeny, Saulchery, Tréloup, Troësne, Vendières. De son côté, M. de Vertus, dans le livre qu'il a publié en 1864, avait donné l'histoire de Coincy, Fère, Oulchy et villages environnants ; Dormans, quoiqu'il n'appartienne pas à notre circonscription a fourni à votre secrétaire l'occasion de rappeler l'apparition de la famille de Broglie en France.

Les abbayes et les anciens couvents ont trouvé également leurs historiens : la Barre, Essômes, Nogent, Chézy, Bucilly, Val-Secret, Val-Chrétien, les Capucins, les Minimes ; — à bientôt les Cordeliers.

Les *Pagi* suivants ont été publiés avec cartes : la Galvèse, l'Orxois, le Tardenois, le Valois, l'Otmois.

Les églises ont été aussi décrites : Château-Thierry, Essômes, Azy, Chézy-l'Abbaye, Chézy-en-Orxois, Nogent, Charly, Fère, Mézy, Montreuil, Veuilly-la-Poterie, La Ferté-Milon, Crouttes, Barzy, Saint-Eugène, etc.

Les châteaux n'ont point été oubliés : Château-Thierry, Fère, La Ferté-Milon, Armentières, Condé, Passy-sur-Marne, Passy-en-Valois, le Charmel, Marigny, Gland, Givry, Gandelu.

Peu d'hommes célèbres de notre circonscription qui n'aient, si ce n'est leur biographie, du moins des documents intéressants : La Fontaine, Racine, Galien, Dumangin, Brayer, Pintrel, Vitard, Mentel, Remard, Le Givre, Dujardin, Saint-Thierry, évêque d'Orléans, Gautier, évêque de Paris, etc.

Sous la rubrique « Divers » que d'articles à signaler ! je commence par le dernier. « Le Collège depuis XIIIe siècle », puis description de monnaies, armes, vases, objets rares, comme les mors antiques, excursions archéologiques, notices biographiques. La liste en serait longue ; mais tout écourté que soit ce relevé, il suffit, mes chers collègues, à prouver que notre Société a travaillé dans l'espace de trente ans, qu'elle ne s'est pas ralentie depuis nos noces d'argent. Le bureau fait un appel à votre bonne volonté ;

que ceux qui le peuvent nous donnent leur concours, qu'ils appellent à notre aide de nouveaux collaborateurs. Depuis trente ans, tous peuvent l'assurer, l'entente la plus complète, la sympathie la plus réelle, n'ont cessé de régner parmi nous; c'est là le secret de notre force, de notre vitalité.

Préparons-nous donc une autre période de travail utile, d'harmonie sincère ! L'histoire dont nous occupons a pour mission de bien faire connaître notre France que tous nous aimons et entendons servir fidèlement.

MOULIN

EXCURSION DE FÈRE A MONT-NOTRE-DAME

(Notes recueillies par M. Moulin)

Le voyageur qui se rend de Fère à Mont-Notre-Dame, traverse plusieurs villages situés sur une route agréable, mouvementée, parfois pittoresque et qui, en plusieurs points, longe ou coupe la nouvelle ligne du chemin de fer de Bazoches à Trilport.

On a tant parlé de Fère, que nous avons peu de chose à en dire. Il n'est peut-être point inutile, cependant, de rappeler que sa très curieuse et très intéressante église, renferme bon nombre de tableaux, de statues, dont plusieurs méritent de fixer l'attention. En pénétrant dans l'édifice, par le grand portail, remarquons après avoir dépassé la tribune de l'orgue, à droite une statue colossale fort expressive; du même côté, non loin de l'autel dédié à Saint-Martin, un panneau peint représentant le saint à cheval, partageant son manteau avec un pauvre — la

même scène fait le fond de l'autel et sert de retable. Le panneau que je signale est oblong, avec un cadre Louis XV, bien redoré. C'est l'exiguïté de ce panneau qui a forcé l'artiste, sans doute, à donner au cheval une attitude toute contournée ; il y a là peut-être un tour de force ; mais, à coup sûr, tout amateur sérieux n'en trouvera pas le dessin irréprochable.

Ne quittons pas l'église sans jeter un coup-d'œil sur les deux tableaux du peintre Ducornet « né sans bras », ainsi que sur le dais et les panneaux du banc-d'œuvre et surtout sur le magnifique retable (don de M. Ad. Moreau) provenant de Courmont, croyons-nous, et que, faute de place, on a accolé au mur tout près du petit portail. Ce retable, à notre sens, l'emporte de beaucoup sur celui qui fait le fond de l'autel principal, à colonnes torses, à enjolivements capricieux et si doré, si doré qu'il éblouit ou aveugle le spectateur !

Loupeigne a une église sans style, mais bien solidement rétablie, propre, bien tenue, avec clocher à côté du chœur, d'après l'État du diocèse de Soissons. A qui faut-il reporter l'honneur de cette bonne tenue ? Est-ce à la générosité du regretté M. de Blavette, le bienfaiteur du pays, ou bien à la sollicitude de la municipalité ? Quoi qu'il en soit, il faudrait désirer que l'exemple donné par Loupeigne fût suivi !

Notre caravane s'est bien applaudie de s'être arrêtée à Lhuys ; ce n'est qu'un bien petit village, il est vrai, qui compte quelques habitants de moins que Loupeigne ; mais qui est doté d'une belle église, romane, homogène du XIIe et du commencement du XIIIe. Que l'on se figure Azy avec son clocher primitif. Sa forme, une croix latine avec abside et chapelles absidales carrées dans le transept ; elle mesure 27^{m},50 de long ; 17^{m},80 au transept et 11^{m} à la nef. Les chapiteaux des colonnes qui supportent les arcades, sont ornés de sculptures dont les sujets sont remarquables ; ceux de l'abside portent des feuillages, des enroulements,

des entrelacs, des crochets, des monstres à têtes d'hommes et de serpents. Le transept a été remanié au xve siècle. Les vitraux portent les armes des seigneurs de la maison d'Arzillemont. Le clocher est à deux étages, sur chaque face une double fenêtre à plein cintre sculptée, surmontée dans les deux pignons *est* et *ouest* d'une fenêtre géminée, à plein cintre et sculptée. L'entablement de la corniche est orné de dents de scie, de dents de loup ; celui des bas-côtés présente des têtes d'hommes grotesques et grimaçantes et ce que l'on voit rarement dans les églises de notre circonscription, c'est une litre funéraire. Elle existe à Lhuys au dehors et au dedans, mais bien plus visible au dehors et représente les armoiries de la famille Drouin de Vaudeuil. « C'est par acquisition de M. d'Arzillemont, vicomte de Lhuys, de l'illustre maison de Châtillon, que ce domaine passa à la famille Drouin de Vaudeuil, dont descendait notre ancien et illustre collègue, M. Drouin de Lhuys. Une pierre de marbre, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, rappelle la mort en 1666 de Louis-Anne d'Arzillemont. Il faudrait à cette paroisse un bienfaiteur généreux pour rendre à l'intérieur de l'église l'aspect qu'elle devait avoir sous les anciens seigneurs dont le château, remanié au xvie siècle, est devenu une ferme.

Tout près de Lhuys est Bruys, moins important en population que les deux communes que nous venons de signaler, mais qui, cependant, doit avoir pour vous un certain intérêt. En effet, notre distingué vice-président pourra vous donner quelques renseignements sur le château de Bruys — qui a appartenu à sa famille — sur le mobilier qui le décorait et, notamment, une belle tapisserie dont le souvenir lui est encore présent.

Avant la Révolution, c'était M. de Vandeuil, conseiller d'État, qui était seigneur et baron de Bruys. Grâce à l'obligeance de M. de Laubrière, nous possédons un duplicata du titre érigeant la terre de Bruys en baronnie, en faveur de André de Vins, « mestre de camp d'un régiment d'infan-

terie et commandant à Béthune en l'absence du marquis de Créquy, etc. ». Ce titre est du mois de novembre 1660 ; nous en donnons la transcription à la suite de cette notice. L'église, annexé de Lhuys, mérite-t-elle une mention ? M. de Laubrière nous l'apprendra. La patronne est Notre-Dame du 8 septembre (la Nativité) ; le clocher est entre le chœur et la nef.

Si j'engage si chaleureusement ceux de nos collègues, qui aiment les excursions archéologiques, à visiter Lhuys, que dirai-je de Mont-Notre-Dame ! Lors de notre passage à Bazoches, j'avais admiré, comme le fait tout voyageur non prévenu, la situation de la superbe collégiale ; un véritable Mont-Saint-Michel en pleine terre, situé sur un roc isolé entre Braine et Fismes ; mais un Mont-Saint-Michel tronqué et surmonté d'un affreux petit clocheton qui déshonore ces ruines majestueuses ! On est bien payé de sa peine quand, après avoir gravi la côte abrupte qui, du village, conduit à la place de l'église, on est en face de cet édifice imposant. On se prend tout naturellement à comparer notre Essômes à cette collégiale : Essômes a conservé trois travées, le transept si grandiose et le chœur pourvu des stalles que nous connaissons ; Mont-Notre-Dame n'a plus que la partie antérieure depuis le portail jusqu'à la naissance du transept ; tout le reste a disparu et quel aspect présentent ces ogives rebouchées à la hâte, ce triforium qui formait galerie tout autour de l'édifice ! Pour donner une idée de la grandeur de ce monument, lors de son érection, il faut ajouter aux 31^{m},50 qui subsistent une longueur au moins égale pour la partie qui a disparu. On voit, du reste, dans un jardin qui fait suite à l'église les vestiges des murs du chevet et l'entrée de la crypte. Si j'ai bien compris l'explication de M. le curé de Bazoches (que j'ai eu le plaisir de rencontrer à Mont), il existerait non-seulement une crypte sous le monument, crypte remontant peut-être à l'époque de la première construction, c'est-à-dire, au VIe siècle ; et au-dessous de la place des catacombes ou

refuges établis à la suite de l'édification de la collégiale, au commencement du XIIIe siècle.

Le plan de l'église était semblable à celui de la cathédrale de Soissons : un portail central surmonté d'une immense rosace encadrée dans une baie ogivale, deux portails latéraux, deux tours, un triforium. L'église paroissiale occupe une partie de la nef principale ; le monument est classé ; mais que d'argent il faudrait pour lui restituer son ancienne splendeur ! Les Anglais pillèrent et dévastèrent l'église en 1355 ; ils l'incendièrent en 1568 puis en 1576. C'est à la suite de ces calamités que l'on supprima en 1616 le chœur et l'abside.

L'année suivante, 1617, un nouvel incendie causa de grands ravages ; les voûtes s'écroulèrent en 1642. Les réparations à peine terminées, pour échapper aux guerres de la Fronde, les habitants, 1650, se réfugièrent dans les tours de l'église qui fut encore une fois dévastée, brûlée. Réparée en 1659, elle subit, la même année, les ravages d'un ouragan qui détruisit tous les vitraux. Plusieurs évêques ont été inhumés dans l'église ; de la primitive église on a recueilli une épitaphe latine, en vers, qui, si je ne me trompe, a déjà été publiée dans nos *Annales ;* cette épitaphe contient l'éloge du doyen Thomas qui vivait en 1149 :

Est homo vermis, humus est, et mundi gloria fumus.
Et præsens vita transit ut umbra cita.
Pes tutela, manus cleri fuit iste decanus.
Pauperis et baculus, quem tegit hic tumulus.
Cum nulli sensus mortem de mat neque sensus.
His Thomas nituit, qui tamen ecce ruit.

L'ancien château de Mont-Notre-Dame avait servi de *gîte* aux rois de France et aux évêques de Soissons, il fut brûlé et démoli, comme l'église, en 1568 par les Huguenots. C'est aujourd'hui une habitation moderne, d'aspect imposant, accompagné d'un beau parc et d'où l'on jouit d'une

vue splendide, comme du cimetière qui longe le côté Nord de l'édifice ; c'est la propriété, paraît-il, de M. Cailteaux, notaire à Wasigny, arrondissement de Rethel.

Nous reparlerons de Mont-Notre-Dame ; avec le chemin de fer, il devient facile de continuer ses investigations et d'avoir le cœur net sur ce qui se dit de la crypte et des refuges. Cette localité nous intéresse d'autant plus que sa maladrerie, comme celle de Lhuys, etc., a fait retour en 1676, à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

MOULIN.

N. — Une grande partie de renseignements relevés ici provient du Répertoire archéologique du canton de Braine, dressé par M. de la Prairie.

M. DELAUNEY-VARIN

I. L'HOMME — II. L'ARTISTE

L'HOMME

I. — Le modeste cimetière de Crouttes renferme la sépulture de deux graveurs distingués qui furent pour nous d'utiles et aimables collègues : MM. Amédée Varin et Alfred Delauney. Nous avons sur le premier, outre les paroles émues que notre président M. Hachette a prononcées sur sa tombe, une excellente étude de M. Fr. Henriet. Je viens de la relire attentivement et me reproche mon audace ; il eût été, en effet, bien préférable pour vous et pour la mémoire de M. Delauney, que le panégyrique que je vais tenter fût confié à M. Henriet, dont vous avez pu déjà apprécier, comme moi, la compétence pour tout ce qui touche aux choses de l'art, ainsi que la souplesse et la facilité du style. Mais, que voulez-vous ? j'avais connu autrefois M. Delauney, j'ai passé avec lui et sa compagne



Delauney Alfred-Alexandre

Né à Gouville le 13 Juillet 1830 – Décédé à [illegible] le 2 Octobre 18[illegible]

une grande saison à Vichy; c'est moi qui l'ai enrôlé dans notre compagnie, en 1873, qui le revoyais de temps à autre; il m'a semblé que je lui devais quelques paroles d'adieu. J'éprouvais ce regret d'autant plus vivement, que c'est pendant une de mes courtes absences, que notre ami a été enlevé par une mort quasi soudaine ; aucun de nous, je le crains, n'a pu assister à ses obsèques et tout tardif qu'est l'hommage que nous tenons à lui rendre, il n'en est ni moins sincère, ni moins sympathique.

C'est au courant de l'été de 1873, que j'ai rencontré M. Delauney, à Vichy, où l'avait appelé le soin de sa santé; c'est de sa bouche que je tiens bien des détails qui le concernent.

En 1870, il avait épousé en secondes noces l'aimable fille de M. Amédée Varin, et s'associa dès lors aux travaux de son beau-père. Je n'ai su que plus tard quelle était la cause de la maladie qui amenait ce ménage heureux à Vichy; je l'attribuais à un excès de travail, d'assiduité; je me trompais : M. Delauney, resté dans Paris lors de l'investissement de la ville par les Prussiens, fit son devoir de garde national avec le zèle le plus patriotique; Français, il souffrait de voir la patrie en danger, le sol foulé par des hordes ennemies; aussi ne ménageait-il pas sa peine et l'on peut assurer que les fatigues physiques, jointes aux privations qu'il fallut s'imposer durant le siège, que les souffrances morales surtout ont déterminé cette grave affection que des stations réitérées, chaque année, à Vichy, semblaient avoir enrayée, si ce n'est conjurée, et dont une recrudescence subite a amené sa mort.

Delauney (Alfred-Alexandre), est né à Gouville (Manche), le 13 juillet 1830. Le travail de la campagne ne lui souriait guère; il avait des goûts studieux, pour ainsi dire déjà contemplatifs, il aimait à observer la nature et cherchait à rendre compte, par le dessin, de ses impressions; essais enfantins, informes, si l'on veut, mais qui dénotaient un penchant bien déterminé. A l'âge de douze ans, il vint à

Paris chez son oncle Salmon, frère de sa mère, marchand d'estampes sous les galeries de l'Institut. A l'âge de vingt ans, il était propriétaire du fonds. Et, voyez la bizarrerie des coïncidences! Quand il me fallait renouveler les modèles de dessins destinés à mes élèves de Courbevoie, c'est à M. Salmon et à son neveu que je demandais des conseils et à qui j'achetais les études qui me semblaient nécessaires. Je ne soupçonnais guère alors que je dusse le revoir à Vichy, malade et, néanmoins, occupé à rectifier les gravures qui illustraient le Guide-Joanne, je ne soupçonnais guère que je fusse appelé à prononcer, en quelque sorte, son oraison funèbre.

Des soins intelligents, une station à Vichy pendant plusieurs années, avaient semblé rendre à M. Delauney une santé florissante ; il avait racheté de son oncle Salmon, le magasin de librairie ancienne que celui-ci avait dirigé rue de Seine, au coin de la rue Visconti ; mais, bientôt, entraîné par sa passion de paysagiste, il céda son magasin et s'adonna tout entier au dessin, à la gravure. C'est à ce moment qu'il passa avec sa femme et ses deux enfants la plus grande partie des étés à Crouttes, auprès de son beau-père Amédée. C'est là dans cette retraite patriarcale, dans cette ruche paisible que les Varin, fuyant le bruit et la gloire donnent, depuis 40 ans, ce spectacle inouï, ce nous semble, d'artistes vivant dans la plus complète harmonie, s'aidant mutuellement, et formant une colonie, heureuse, si des deuils comme celui qui la frappe ne venaient rappeler que tout bonheur est incomplet ici bas !

Il y a quelques années, en 1889, M. Delauney avait acquis une propriété à Nanteuil-sur-Marne, où il passait les étés avec sa famille ; M. Amédée Varin n'avait pas voulu quitter sa fille, il avait aménagé cette demeure avec le goût qui le caractérisait ; il se plaisait à des travaux de jardinage et se reposait des fatigues de son art en cultivant avec passion ses rosiers, il avait une collection dont il était fier.

C'est au moment où M. Delauney s'occupait de l'établis-

sement de sa fille que, surpris à Paris par une crise violente, il voulut revenir à Nanteuil avec les siens. Après trois jours d'indisposition, alors que rien ne pouvait faire craindre un dénouement aussi prompt, il expira le 2 octobre à minuit et demi. M. et Mme Eugène n'eurent pas la consolation de recueillir son dernier soupir.

Je ne crois pas devoir mieux faire que de copier la note que m'a remise notre collègue M. E. Varin :

« Nous étions, outre Delauney, trois frères Varin, vivant ensemble à Crouttes toujours en communion d'idées artistiques, politiques et religieuses... Chrétien convaincu, Delauney pratiquait la religion sans forfanterie, comme sans peur du qu'en dira-t-on, en honnête homme. A la grande douleur de sa femme il n'a pu recevoir les derniers sacrements — tant le mal a été rapide ! — le prêtre qu'on avait fait appeler est arrivé quelques minutes trop tard ! Il doit reposer en paix, car il a vécu en chrétien, en honnête homme, faisant du bien aux siens et après avoir assuré l'avenir de sa femme et de ses enfants. »

« C'était, dit à son tour M. Henriet, un artiste laborieux, fils de ses œuvres. Quoique froid en apparence et se livrant peu, il était d'un jugement droit, de relations sûres, constant dans ses affections. C'est pour moi un excellent ami qui disparait et qui me manquera, tout concourait à nous lier ; situation, sentiments, opinions et amour des arts. Ses deux enfants, élevés dans les meilleurs principes, seront pour la mère une source de consolations... »

L'ARTISTE

Pour cette deuxième partie — qui sera moins mienne encore que la première — je puiserai, avec la plus complète

indiscrétion, dans les documents qui m'ont été fournis par M. Fr. Henriet (*Journal des Arts*, n° 62, 6 octobre 1894), par M. Eug. Varin qui, outre des notes personnelles précieuses, m'a communiqué la notice de M. Jules Adeline : *Le graveur Delauney* (lauréat du prix Bourtot) et les artistes normands au Salon de Rouen (1888).

« Alors que M. Delauney était marchand d'estampes pour son propre compte, il s'exerçait, dans ses moments de loisir à dessiner, faisant à la campagne, le dimanche, des croquis d'après nature. Il avait trente-trois ans lorsqu'il commença à graver à l'eau-forte, sans personne pour le guider, prenant seulement quelques renseignements dans les manuels spéciaux. En deux ans, il fit quarante-cinq copies de gravures anciennes ; il exposa au Salon de 1866 deux estampes de fleurs et de fruits, copiées à l'eau-forte sur les belles gravures d'Earlom, d'après Van-Huysum. Puis il se mit à l'estampe originale, et de 1866 à 1870, il grava soixante-treize vues de Paris (1). En 1870, il exposa la première de ses grandes eaux-fortes, l'église St-Pierre, à Caen, qui lui valut une première médaille ; il en a donné quatorze autres depuis, qui ont été fort remarquées : église d'Harfleur, ruines des Tuileries, cathédrales de Reims, d'Amiens, de Rouen, de Cologne, Notre-Dame-de-Paris, un chef-d'œuvre pour la largeur et la sobriété mâle de l'exécution, l'abbaye de Wesminster, le Mont-Saint-Michel (un chef-d'œuvre), la cathédrale de Beauvais. L'artiste a fait deux vues de Notre-Dame-de-Paris ; l'abside est, à mon sentiment, ce qu'il a fait de mieux. Les 73 vues de Paris forment un album en deux séries, intitulé : le *Vieux-Paris*. C'est un document historique inestimable indépendam-

(1) Ces détails sont puisés dans l'ouvrage de H. Bérardi : *Les Graveurs français au* XIX*e siècle*.

ment de son mérite d'art, car l'auteur l'a fait au jour le jour pendant les grands travaux de transformation opérés par le baron Haussmann. Delauney nous a donc conservé ainsi des aspects, des cours de Paris, sensiblement modifiés, ou tout à fait disparus, même des fragments de monuments ou des monuments tout entiers complètement sacrifiés aux exigences du plan d'ensemble de ces gigantesques travaux. » (F. H.).

« Delauney ne fut pas que graveur; il laisse une quantité de dessins sur le *Vieux-Paris*, beaucoup d'études à l'huile et au pastel, sur les environs de Crouttes, Nanteuil, Saâcy, ainsi que sur les bords de la mer normande, sur Gouville, son village natal — pour lequel il conservait un filial souvenir et qu'il revoyait avec bonheur... Il avait une merveilleuse aptitude pour l'étude en général, pour les arts en particulier. Avec le moindre détail, il faisait un tableau ou une eau-forte ; tout en copiant fidèlement la nature, il savait se mettre à la bonne place, choisir l'heure la plus propice pour éclairer son œuvre. Combien d'artistes se seraient trouvés embarrassés si on les eût mis devant les sujets d'études qu'il a pris un peu partout dans nos environs, pour y asseoir le plan d'un tableau? Quand à lui, il le voyait tout de suite, instinctivement, pour ainsi dire.

« L'étude des langues ne lui était pas plus difficile que le travail et les conceptions artistiques. Seul, ainsi qu'il l'avait fait pour le dessin et la gravure, il s'était mis à étudier l'anglais et le latin, et il était parvenu à échanger assez facilement des correspondances, à traduire les principaux auteurs classiques. Quand il tenait un livre on pouvait faire autour de lui le plus grand tapage ; il avait un *don d'isolement* qui lui permettait de poursuivre sa lecture comme il l'eût fait dans le milieu le plus calme. » (E. V.).

« Delauney réussissait surtout les sujets d'architecture, mais ses motifs de paysages se recommandaient aussi par des recherches d'effet et des qualités de lumière qui étaient

d'un artiste de curieux et jamais banal ; il traitait le fusain et le pastel avec talent. » (H.).

Puisque je suis en train de citer, il me semble que je ne dois point omettre de relever quelques passages de l'intéressante étude de M. Jules Adeline dont j'ai déjà parlé : « Quels furent les grands maîtres de l'eau-forte originale, sinon Rembrandt, le maître prestigieux par excellence, celui dont les œuvres vous attirent et d'où s'exhale un charme infini ? Sinon Piranèse, le graveur audacieux aimant à faire ruisseler les torrents d'eau-forte dans les tailles rugueuses des vieux pans de murailles de la Rome antique ? Alfred Delauney est un disciple de ces maîtres, car lui aussi il a souvent gravé ses propres compositions ; mais parfois aussi cependant, pour affirmer son talent de *graveur*, il n'a pas hésité à se livrer à des travaux d'interprétation de la plus haute difficulté.

« Transformer en gravure en taille-douce un dessin au crayon dont le moelleux fondu est le principal mérite, interpréter par des *hachures* le délicat grené du crayon, laissant à chaque saillie du papier quelque parcelle de noir ; rendre à l'aide de traits ces teintes vaporeuses qui semblent envelopper d'une brume lumineuse les contours d'un édifice, tels furent les difficiles problèmes de transposition que se posa et résolut victorieusement le graveur normand.

« La lithographie de Bonington représentant la rue de la Grosse-Horloge, est célèbre, Bonington a rendu, avec un charme pénétrant, les luxueuses façades de bois sculpté, cette arcade recouverte d'une si merveilleuse patine, et cette rue étroite où circulait matin et soir une foule de gens aux brillants costumes. Sur des lointains indiqués d'un crayon à la fois gras et précis, l'inimitable artiste a enlevé à l'aide de quelques touches d'encre, hardiment posées, les noirs audacieux des figurines qui font vibrer l'ensemble. Ce que le lithographe fit de verve, comme on exécute un dessin

d'après nature, avec la seule préoccupation de rendre, à l'aide de touches énergiques, les effets de lumière, le graveur l'a fait avec une science de traduction merveilleuse, interprêtant par des hachures d'une extrême finesse, les grignotis du crayon, et par de larges tailles profondément mordues, ces énergiques repoussoirs qui donnent tant de finesse aux arrière plans.

« Etant donné ce parti pris d'interprétation, et pour fournir un pendant à cette planche, une autre lithographie de Bonington, était tout indiquée. Cette autre planche, on la connait; c'est la Cathédrale avec sa vieille flèche, si massive, si étrange, si l'on veut, mais si pittoresque, et dont les artistes d'antan, ont tiré un admirable parti; ce sont ces minuscules masures sordides, aux toits affaisées; ce sont ces quais garnis de leurs navires, et, dans cette nouvelle planche, le graveur a encore rivalisé heureusement avec le lithographe, et l'on ne sait vraiment si l'on doit donner la préférence au dessin sur pierre ou aux superbes tirages sur japon de l'eau-forte. »

« La cathédrale de Paris devait, naturellement, tenter Alfred Delauney; aussi l'a-t-il reproduit sous deux aspects. C'est d'abord cette abside si caractéristique, flanquée de contreforts à demi-affaissés, d'un effet architectural médiocre peut-être, mais d'un effet pittoresque indiscutable. Sur un ciel lumineux la masse énorme des deux tours, vues de trois-quarts et cette flèche de plomb, aux statues multiples, aux crochets plus nombreux encore, s'élèvent vigoureusement. Au premier plan, sur la berge, encombrée de monticules de sable, de lourdes voitures se meuvent péniblement; sous les ponts, de petits vapeurs lançant dans les airs des jets de fumée blanche emportent toute une foule; sur les tabliers en fer se croisent et s'entrecroisent ces piétons toujours affairés et ces voitures toujours animées de leur mouuement vertigineux. Puis, représentant cette façade si admirablement restaurée, cette façade dont les portes rouges sont décorées de fines

arabesques de fer, dentelles exquises découpées dans un métal rétif par d'habiles artisans, Delauney a rendu avec une grande simplicité cette majestueuse église dont les tours carrées sont légendaires. »

« C'est aussi avec une grande poésie qu'il a su interprêter l'immense cathédrale de Cologne... il ne s'est pas laissé séduire par la ville en silhouette, par ces toits, ces tourelles, ces mansardes, par les faîtes variés de nombreuses églises que l'énorme cathédrale ramène à des proportions lilliputiennes, et qui, détachant sur le soleil couchant, sa masse de dimensions invraissemblables, se reflète dans le Rhin.

« Non, le graveur a représenté la cathédrale de face, dominant les toitures des maisons bordant les ruelles qui l'étreignent étroitement. Seules, quelques claires fumées se détachent sur les ombres énergiques des premiers plans. Mais, sur la hauteur de l'estampe, les ogives et les pinacles se superposent; dans les fonds brumeux et voilés d'ombres on devine le divine le cours du Rhin, ce pont de fer aux arcades ornées de statues de bronze franchissant le fleuve, et sur un ciel orageux, à travers les déchirures des nuages, brillent les fleurons que terminent ces immenses clochers.

« Avec Cologne, ce furent encore Reims et Amiens qui tentèrent l'artiste.

« Reims, la cathédrale nationale par excellence, Reims avec sa profusion de sculptures, ses trois portes avec gâbles, sa grande rose, sa galerie des Rois, son étage de tours et ses contre-forts abritant des anges immenses aux ailes colossales dont les extrémités dépassent hardiment les clochetons qui les dominent et dont l'effet décoratif est admirable.

« Amiens, cette autre merveille, l'admirable église ogivale, la cathédrale préférée du maître Viollet-le-Duc.

» Cette façade précédée d'un parvis, ces porches ornés de statues dont quelques-unes sont d'une intensité de vie et d'une allure individuelle extraordinaire; ces tours enfin,

inachevées, inégales et différemment ornementées, tout cela est détaillé avec soin dans une grande eau-forte très vigoureuse et très moelleuse tout à la fois.

« Nous arrivons à la dernière planche du graveur ; la vue du Mont-Saint-Michel.

« Pour celui que les grands aspects impressionnent, cette merveille de l'architecture religieuse et militaire du moyen-âge est admirable. Des archéologues ont songé à ressusciter l'abbaye, à la représenter telle qu'elle dut apparaître au temps jadis, c'est-à-dire avec la prestigieuse fantasmagorie du temps actuel centuplée par le poétique aspect des myriades de clochetons découpant sur le ciel leurs silhouettes intactes.

« Pour l'artiste, qui a toujours de la sympathie pour les scènes, le Mont-Saint-Michel est encore aujourd'hui d'un effet merveilleux. Solides remparts qui surplombent des constructions si diverses, rochers de granit d'où surgissent des contreforts gigantesques, rideaux d'arbres grêles fouettés par le vent de la mer, c'est ainsi que vous a vus l'éminent graveur qui a su distribuer la lumière avec une science extrême sur cet îlot s'enlevant en vigueur sur un ciel déjà très monté de ton.

« Quelques touches de lumière sont habilement placées sur des plans de murailles. Au premier plan, quelques rochers à fleur du sol, quelques flaques d'eau au milieu desquelles s'agitent des pêcheurs,et sur le fond louche et vigoureux, des oiseaux de mer s'enlèvent en l'air, de même que de légères fumées s'échappent des modestes habitations adossées au rocher.

« Car ce qui caractérise par dessus tout les planches originales du graveur Delauney, c'est non seulement l'extrême exactitude des détails, mais c'est aussi l'aspect chaud et coloré que l'artiste sait donner à tous les monuments qu'il représente. Ses premiers plans, soigneusement cherchés,sont souvent noyés dans une lumineuse pénombre, et les motifs caractéristiques de l'édifice sont toujours en

pleine lumière, s'enlevant soit sur des masses louches, soit sur des ciels orageux. Cette préoccupation des ciels est, d'ailleurs, particulièrement remarquable chez Alfred Delauney. Ces ciels sont d'abord dessinés avec une conscience inouïe, puis le graveur succédant alors au dessinateur, les effets de lumière, les vibrants contrastes sont accentués avec une maëstria incomparable.

« Des travaux de première morsure, simples et irréguliers, disparaissent parfois sous des grignotés de pointe sèche se traduisant par des gris d'une extrême finesse de tons, tandis que d'énergiques accents sont donnés par des touches posées comme par un peintre.

« De tous cela, il résulte des œuvres d'une harmonie puissante, d'une fermeté admirable, et aussi d'une grande poésie.

« Laborieux et persévérant, Alfred Delauney a pris part à tous les salons de Paris depuis plus de vingt ans et depuis plus de quinze ans le graveur est classé parmi les artistes hors concours ».

Vous voyez, mes chers collègues, combien vous auriez perdu si j'avais substitué ma modeste prose, mon appréciation insuffisante et incompétente, au tableau si vif, si vrai, si animé de M. Jules Adeline ; ne vous étonnez donc pas qu'à la suite de cette belle étude, le prix Bouctot, que l'Académie de Rouen devait décerner cette année-là (1888) à un artiste normand graveur, ait été attribué à notre ami M. Delauney.

Un frontispice, gravé à l'eau forte par M. Adeline, accompagne cette notice et reproduit quelques-uns des plus admirables plans de M. Delauney : les Cathédrales de Rouen, de Cologne, de Paris et... le Mont-Saint-Michel.

Nous pouvons assurer que si la famille de M. Delauney perd un de ses membres, digne à tous égards des plus grands regrets, le monde des arts perd aussi un artiste de haute valeur et notre Société un collègue qui lui était sincè-

rement attaché et toujours empressé, comme nos amis MM. Varin, à lui donner le concours d'un talent dont nous sommes tout à la fois fiers et reconnaissants....

L'œuvre de M. A. Delauney, qui se compose de près de *100* pièces, a été cataloguée par M. H. Berardi (Tome V des *Graveurs du* XIXe *siècle*) et peut se résumer ainsi :

1863-1881 — 40 planches ; ornements et sujets d'après divers graveurs, fleurs et fruits d'après Van Huysem — 50 pl. pour catalogues de ventes illustrés — 2 pl. d'après les lithographies de Bonington.

1868-1880 — 22 pl. (et titre) Paysages d'après nature.

1866-1870 — 73 pl. (et table gravée) d'après nature — Paris pittoresque.

1870-1878 — 22 pl. (table gravée et couverture) *Le Vieux Paris*. 19 pl. d'après d'anciens dessins (même série).

1883-1885 — Planches diverses — Monuments de Paris — Paysages d'après Hobbéma — Encadrement de la musique sacrée et de la musique profane (de G. Dubufe).

1870-1887. — Grandes planches (cathédrales, églises, palais, etc.). — Cathédrale de Paris, façade (1879) ; abside (1875). — Ruines des Tuileries (1871-1872), deux planches. — Fontaine Médicis (1880). — Eglise d'Harfleur (1872). — Eglise de Coutances (1886). — Eglise Saint-Pierre de Caen 1870). — Cathédrale de Chartres, porche (1881), vue sud (1880). — Cathédrale de Reims (1878). — Cathédrale d'Amiens (1882). — Cathédrale de Rouen, avant l'incendie de 1822 (1886). — Cathédrale de Cologne (1886). — Abbaye de Westminster (1885). — Le Mont-Saint-Michel (1887).

M. Delauney a obtenu, au Salon de 1870, la médaille unique ; au Salon de 1872, une médaille de deuxième classe. Il a été lauréat pour 1888 du prix Bouctot, décerné à Rouen tous les deux ans, à partir de 1876 ; le lauréat doit être né ou domicilié en Normandie. Au Salon de 1894, il avait exposé une gravure à l'eau-forte intitulée : *Reconstruction du Pont d'Arcole en 1855.*

MOULIN.

Une Visite à Coincy

(17 NOVEMBRE 1894)

I. L'ÉGLISE — II. LA CRYPTE — III. Mgr TAGLIABUE

L'ÉGLISE

I. — Depuis quelque temps déjà, nous avions été invités, M. Encelain et moi, de la façon la plus aimable, par M. le curé, notre collègue, à venir visiter les travaux d'embellissement et de restauration faits à l'église de Coincy. En touristes sérieux, nous avons pris des notes ; ce sont ces notes, à peine arrangées, que nous vous soumettons. Y a-t-il quelque chose à dire de Coincy, peut-on se demander, après le livre de M. de Vertus, publié en 1863, après le compte-rendu qu'a présenté M. Barbey, à la suite d'une excursion faite par notre Société (*Annales* 1877, p. 69) ? nous le pensons et, grâce à quelques détails fournis par notre obligeant cicérone, il nous semble que ce complément d'étude ne sera point inutile.

Une remarque que beaucoup d'autres avant nous ont

certainement faite, c'est que les bourgs qui ont possédé des établissements conventuels importants conservent une apparence toute particulière. Voyez Orbais, Essômes (avant qu'il fût modernisé par des constructions à la mode) Chézy-l'Abbaye. Comme à Coincy les voies sont larges, les places spacieuses, des vestiges de monuments supportent des habitations qui ont encore grand air ; ces monuments eux-mêmes, quand ils n'ont pas été transformés restent les témoins d'un passé glorieux et enfin, les cryptes, les souterrains, les refuges, sont encore là, en grande partie, pour rappeler les dangers que les incursions des ennemis causaient aux populations en même temps que la sollicitude des seigneurs et des abbés à l'égard de ceux qui venaient s'abriter sous leur enceinte fortifiée.

L'aspect de l'église s'est heureusement modifié, grâce à l'intelligente initiative de M. le Curé ; la toiture a été ramenée à ce qu'elle était à l'époque où elle a été édifiée (XII et XIIIe siècle) ; la partie supérieure recouvrant la grande nef : des croupes au-dessus des nefs latérales ; le mur séparatif des deux étages porte la trace de fenêtres restant pour le moment aveuglées. Il faut bien le noter, quoi qu'il en coûte : les tuiles rouges font un assez médiocre effet sur un monument roman, mais allez donc mécontenter des paroissiens généreux... quand ils sont fournisseurs ; l'abside et les transepts ont échappé à cette trop voyante décoration. Au pignon, comme l'avait déjà signalé M. Barbey, figure la superbe Vierge en pierre du XIIIe siècle qui fait l'admiration des visiteurs ; sur les côtés, à peu près au-dessus des portes latérales, des vestiges d'un relief en pierre formant un cadre rectangulaire d'un mètre carré environ, mais tellement mutilé, que l'interprétation en devient impossible. Le clocher, un véritable donjon et peut-être intentionnellement, n'a pas la sveltesse de ceux d'Oulchy, Rozet-St-Albin, mais, comme il paraît beau, bien neuf ! Nous lui souhaitons prochainement une patine qui le ramène à son époque.

Il faut peu de chose pour donner à l'intérieur l'harmonie désirable ; quelques tons criards ont disparu, une amélioration bien entendue se poursuivit. Ce qu'il y a de plus remarquable, de véritablement remarquable, ce sont les sculptures sur bois : la chaire à prêcher du XIIIe siècle ; l'abat-voix est surmonté d'un ange sonnant de la trompette ; sur les côtés et le fond : Moïse portant les Tables de la Loi, le Baptême de N.-S. ; les bandeaux qui forment la bordure de la chaire et de l'escalier sont on ne peut mieux traités ; par sa dimension cette chaire (qui provient de l'église de l'Abbaye) est en harmonie avec sa nouvelle destination. Remarquons aussi les panneaux à gauche et à droite du chœur ; deux médaillons représentant des anciens abbés ou saint Pierre et saint Paul, les patrons de l'ancienne Abbaye. L'un de ces médaillons est dans la partie du transept méridional qui sert de sacristie (trop belle cette sacristie pour Coincy !) Heureusement M. le Curé, qui a su s'attirer la bienveillance de la Municipalité, espère pouvoir bientôt transformer la sacristie en chapelle de la Vierge et appliquer à la sacristie un petit bâtiment communal attenant à l'église et dont on vient de déloger la pompe. On approprie actuellement cette construction à cet effet, je crois.

Le superbe rétable en bois, que connaissent tous les touristes, a été placé au fond de l'abside, sous un vitrail habilement restauré ; ce rétable, on le sait, représente N.-S. et les douze apôtres. En avant de la sacristie, sur un autel provisoire — espérons-le ! — est un groupe qui mérite de fixer l'attention ; c'est une statue de la Sainte-Vierge, en bois doré, tenant l'enfant Jésus ; ce groupe nous paraît bien expressif : il semblerait que la Sainte-Mère consent à se séparer de son divin fils ; loin de le tenir appuyé sur son sein, comme dans presque toutes les statues similaires, elle l'avance loin d'elle, le présente pour ainsi dire au monde, comme pour dire : « c'est pour vous qu'il est né. » Dans l'enfoncement du mur que précède le même transept

une petite *piéta*; dans la grande nef deux autres bonnes statues dont une sainte Anne avec sa fille Marie, ces deux objets en bois, comme les motifs signalés déjà.

Les orgues qui provenaient aussi de l'Abbaye ont été vendues au moment de la chute de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à la paroisse de la Ferté-Milon. Il est bon de le savoir, nous les retrouverons...

M. le Curé nous fait remarquer sur les murs de la nef quelques parties, dépouillées de la triple couche de badigeon qui la déshonorait et représentant, en peinture polychrome, des sujets dont l'interprétation ne semble point absolument impossible. A partir du sanctuaire, côté de l'épître, on peut distinguer une théorie de personnages richement vêtus, quelques-uns montés sur des palefrois, une procession extraordinaire. L'artiste n'aura-t-il pas voulu reproduire la visite de Thibaut de Champagne et d'Alix, sa femme, avec leur éblouissant cortège, lors de la dédicace de l'église et de la confirmation des franchises accordées à la ville? ou tout autre grand évènement local, comme l'élévation à la papauté de l'ancien prieur de Coincy, Odon de Châtillon, Urbain II, le pape des croisades, le grand pape resté grand français dont nous avons eu occasion de parler lors de l'érection de sa statue à Châtillon-sur-Marne? ou bien encore une grande scène des croisades?

L'église de la Poterie (dédiée à Saint-Martin) fut interdite en 1745, à cause de sa vétusté. Outre des peintures murales représentant les seigneurs de Lua (une litre sans doute) elle était ornée de peintures en détrempe et possédait des reliques de Saint-Martin. C'est celle qui a été édifiée, ce nous semble, sur les ruines d'un temple païen élevé à Mars.

Coincy était devenu, du reste, un des lieux les plus renommés et qui avait droit d'asile. Un autre de ses religieux est devenu pape sous le nom de Martin V; il mit fin au schisme qui séparait l'Église (1417) « le grand schisme

d'Occident. » Ce pontife appartenait à l'illustre famille des Colonna, il était le grand-oncle de Prosper Colonna, le lieutenant de Gonzalve de Cordoue qui en 1522 remporta la victoire de la Bicoque.

LA CRYPTE

II. — Rue des Barbiers, en face du transept méridional de l'église, dans une maison particulière (ancien hôtel du Dauphin) occupée actuellement par un charron qui se montre plein de complaisance, existe une crypte curieuse (de Vertus, p. 136). Le plan en a été donné autrefois par M. Souliac, mais, s'il est exact comme relevé superficiel, il ne l'est plus au point de vue du style. M. de Vertus l'a signalé dans son ouvrage; le lithographe aura mal rendu, embelli, si vous le voulez, le dessin de M. Souliac; le XIIe siècle est devenu du XIVe. *(Bulletin de la Société de Soissons*, tome VIe, p. 117, année 1852).

Dans la cour, un trou béant comme l'ouverture d'un large puits de 2 mètres de diamètre, c'est l'entrée par où l'on pénètre dans une église souterraine (et non un cellier) à quatre mètres au-dessous du niveau du sol. Cette chapelle est parfaitement orientée comme l'église paroissiale avec laquelle elle a dû communiquer, assure notre guide. On descend au milieu du chœur, en face, à l'orient, l'autel; à gauche du visiteur une piscine; les deux transepts existent en partie, de petite dimension; puis une nef surbaissée; le tout est soutenu par des piliers massifs, courts, trapus

comme dans toutes les cryptes ; sur le milieu de la nef, à droite, au midi par conséquent, s'ouvre une longue galerie, parfaitement et solidement voûtée reliant, sans aucun doute l'autel souterrain à l'ancienne abbaye. On retrouve là, comme dans la crypte de Saint-Médard de Soissons des enfoncements à intervalles réguliers qui me semblent, comme les enfeux de Bretagne, avoir été préparés pour la sépulture des moines. Je ne partage donc par l'opinion de M. Souliac qui voit dans cette galerie une cave destinée aux provisions. Beaucoup d'ouvertures qui donnaient accès à d'autres galeries ont été murées ou obstruées. Pourquoi n'y pas reconnaître aussi les refuges que l'on remarque dans la plupart des édifices qui ont été fortifiés ? et le couvent de Coincy a été assez protégé par ses murs, ses tours et surtout par la bravoure de ses religieux pour soutenir et repousser au moins deux sièges, dont le plus célèbre en 1650 et qui rappelle l'énergique défense des prieurs dans cette bataille. La descente de la crypte dans la galerie a lieu par des degrés actuellement recouverts de terre, au-dessus existe encore l'escalier supérieur de pierre (les angles de ces degrés servent d'appui aux visiteurs). Ne pourrait-on pas, sans trop s'aventurer admettre qu'il y avait au-dessus de ces galeries un cloître mettant en communication l'abbaye avec l'église paroissiale desservie par un bénédictin de Coincy ?

M. de Vertus parle d'un *Vieux-Moustier* qui se reliait au couvent — cette galerie en est peut-être le trait-d'union ?

Ces galeries, disons-nous, ont été construites avec une solidité à toute épreuve ; certaines parties des voûtes qui semblaient menacer — n'oublions pas que le propriétaire actuel est un charron dont l'industrie exige l'emploi d'arbres très lourds — ont été maintenus par des murs pleins. A l'heure actuelle, dans la cour carrée qui mesure 25 ou 30 mètres de côté, cour où se trouve l'orifice du puits de descente, l'eau pluviale ne pénètre pas, ne cause aucune dégradation.

Ces galeries ne ressemblent en rien aux fameuses caves des princesses de Condé ; elles ne pouvaient être que des refuges temporaires. Les arcs plein-cintre sont à arêtes vives ; dans la partie centrale de la nef, en face de l'autel, à l'entrecroisement de deux arcs on peut voir une tête sculptée, tête camarde, sans aucune valeur artistique.

Tout près de l'endroit où posait le pied de l'échelle, notre guide nous fait remarquer une excavation faite, il y a 30 ans, par M. de Vertus qui voulait s'assurer de la profondeur du sol de cette crypte. D'autres tentatives ont été faites depuis par le propriétaire actuel — dans un but plus intéressé : — La légende veut qu'il y ait un trésor enfoui sous la Terreur ; des vases, des cloches, etc., et dame ! Si une fouille pouvait mettre sur la voie de ce trésor !

Le dernier abbé commandataire de Coincy, M. de l'Englade avait refusé le serment ; il fut compris dans les victimes et massacré aux Carmes en septembre 1792.

Au XIIe siècle, l'évêque de Soissons, Josselin de Vierzy, envoya 12 religieux de Coincy pour former à Montléan, près Montmirail, une nouvelle communauté bénédictine.

Mgr TAGLIABUE

III. — Un des plus célèbres enfants de Coincy est Gautier, l'auteur, en vers français, des *Mystères de la Sainte-Vierge*, l'un des plus célèbres trouvères de notre région. Il entra comme novice à l'abbaye Saint-Médard de Soissons, devint prieur de Vic-sur-Aisne, où il composa la plupart de ses ouvrages, puis de Saint-Médard, sa mort remonte à 1236.

M. de Vertus cite avec éloge Gobert, Jérôme et Gérard

de Coincy. Nous saluons aussi, en passant, le souvenir d'un religieux qui a rendu un véritable service, l'abbé Houllier, l'auteur de l'*Etat du diocèse de Soissons en 1783* et nous arrivons à Ferdinand-Auguste Tagliabue, né en 1822, décédé à Pékin en avril 1890.

Son épitaphe, préparée par M. le curé Wahard, avec la collaboration de votre secrétaire, rappelle en quelques lignes la vie de cet homme de bien, de ce Français qui trouva l'occasion de rendre de signalés services à son pays. La plaque funéraire en marbre blanc bordée d'un bandeau noir semi-cylindrique, est placée dans la chapelle des Fonds ; malgré les quelques fautes dues à l'inexpérience du graveur, ce memento, de même que la restauration de l'édifice, témoigne du bon esprit des paroissiens, de la bonne volonté de l'Administration. Aussi, les habitants de Coincy ont trouvé comme récompense au zèle de leur pasteur un mot que je me fais un plaisir de consigner : « Notre église est belle comme une cathédrale ! »

Augustin Tagliabue appartenait à une famille de modestes et honnêtes commerçants qui, natifs de l'Italie, étaient venus se fixer à Coincy peu de temps avant sa naissance. Il se montrait soumis, appliqué, pieux ; ses parents répondant aux conseils de M. Bayot, leur curé, ancien vicaire de Château-Thierry, se décidèrent à l'envoyer au Séminaire. Les progrès répondirent à l'attente de sa famille et de ses maîtres. Ses études terminées, il entra dans l'enseignement, devint ensuite économe du Séminaire de Laon où sa régularité et sa prudence le firent apprécier par un bon juge, M. l'abbé Tévenart, successeur de M. Lalouette et qui venait d'être nommé archiprêtre de la Basilique de Laon.

Poussé par une vocation irrésistible, le jeune prêtre entra dans la Congrégation des Missionnaires et fut envoyé en Chine. Il se distingua par son zèle pour amener à la foi catholique les idolâtres au milieu desquels il vivait, ou maintenir dans leurs principes les Chrétiens que la persé-

cution pouvait effrayer. Il se fit aimer de tous et comme il connaissait la langue du pays il put, au moment de l'expédition de Chine, rendre de signalés services à notre armée, confondant dans son cœur son devoir comme Français et son dévouement comme missionnaire. N'est-ce pas l'exemple donné par nos missionnaires à l'exemple de Mgr Lavigerie, du P. Dorgère et *tutti quanti*.

Nommé évêque titulaire de Pompéiopolis et vicaire apostolique du Petchili septentrional, Mgr Tagliabue édifia, aux portes mêmes de Pékin, une cathédrale, remarquable pour une église de Mission ; il y adjoignit de vastes établissements hospitaliers et scolaires, enfin, donna aux œuvres qu'il devait diriger ou soutenir, toute l'extension possible.

Après une carrière bien remplie ; à la suite de travaux apostoliques, de fatigues incessantes, il s'éteignit dans sa chrétienté le 13 avril 1890, laissant la réputation d'un prélat charitable et zélé, d'un Français ayant à cœur d'honorer son pays qu'il regardait comme la sentinelle avancée de la civilisation, comme le soldat du Christ.

N'avions-nous donc pas raison de dire : Honneur aux habitants de Coincy, à leur vaillant Curé, d'avoir rappelé le nom de l'un de leurs plus illustres concitoyens ! Honneur à eux de donner à la génération qui s'élève, la preuve qu'on ne peut arriver à la gloire et à l'estime que par le dévouement et la vertu !

MOULIN.

Épitaphe de Mgr Tagliabue

Hic — de fontibus Salvatoris — renatus est — die X Decembris — Anno salutis MDCCCXXII. — i. i. et r. d. d. Franciscus Ferdinandus Augustinus — Tagliabue — Pompeiopolis titularis episcopus — Pe-tchili septentrionalis vicarius apostolicus — Consiaci natus — die XXIX novembris ejusdem anni.

A teneris annis pietate conspicuus — spretis mundanis illecebrie — Dominum hæreditatis suæ partem elegit — Sacerdotio initiatus — amans nesciri et pro nihilo reputari — in seminario Laudunensi — se fidelem necnon prudentem dispensatorem præbuit — mox ad majora vocatus — Congregatione Presbyterorum missionis — exceptus est — Deus autem qui humiles respicit et linguas infantium facit disertas — his qui in tenebris et in umbrâ mortis sedent — in imperium Sinense — servum suum — illuminatorem postea antistitem misit. — Sed tandem — laboribus zelo austeritate que vivæ fractus,

Universæ terræ viam ingressus.
Plaudente Cælo, populo vero lugente
Die XIII Aprilis anno MCCCCXC
Ad Patrem vadit
Cujus in amplexu
Operarius inconfusibilis,
Fratrum amator multumque pro suis orans
In gaudio et pace quiescit.

(M. l'abbé Wahart, ancien curé de Coincy.)

(Traduction M. l'abbé Lemaire).

Sur les fonts du Sauveur
renaquit
de l'eau et de l'esprit Saint
le dix décembre
de l'an de grâce 1822
L'illustrissime et reverendissime Seigneur
François Ferdinand Auguste
Tagliabue
Evêque titulaire de Pompeiopolis
Vicaire Apostolique du Pe-Tcheli Septentrional
né à Coincy
le 29 Novembre de la même année.
Dès son enfance d'une piété remarquable
Foulant aux pieds les séductions du monde
Il choisit le Seigneur comme part de son héritage,
élevé au sacerdoce
heureux d'être inconnu et compté pour rien
Au séminaire de Laon
Il se montra économe, prudent et fidèle,
Mais bientôt
appelé à une vocation plus excellente
il entre
Dans la Congrégation des Prêtres de la Mission
Mais Dieu cependant [enfantines
Qui jette les yeux sur les humbles et donne l'éloquence aux langues
Envoya son serviteur comme apôtre
et comme prêtre
A ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort
Au sein de l'empire Chinois.
Enfin
Epuisé de travaux, de zèle et d'une austérité de vie incroyable
Entrant dans la voie que suit toute vie terrestre
il retourne à Dieu son Père
Aux applaudissements du ciel, mais aux pleurs de son peuple
le 13 Avril 1890
et dans le baiser du Seigneur
ouvrier irréprochable
Ami de ses frères, intercesseur puissant pour les siens,
il repose dans la joie et dans la paix.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1894

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Pages

TRAVAUX ET RAPPORTS

Imprimerie Lacroix, rue Saint-Martin, 26 — Château-Thierry.

